UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04329 2614

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

SAINT

VINCENT DE PAUL

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

VOLTAIRE, sa vie, ses œuvres. 2 forts vol. in-8° ..... 15 fr. »

ABRÉGÉ DU MÊME OUVRAGE. 1 vol. in 8°, 6 fr. ou 1 vol. in-18 jésus ..... 3 fr. 50

VERTUS ET DOCTRINE SPIRITUELLE DE SAINT VINCENT DE PAUL. 1 vol. in-8° ..... 6 fr. »

LE MÊME OUVRAGE. 1 vol. in-18 jésus ..... 3 fr. 50

MAXIMES ET PRATIQUES DE SAINT VINCENT DE PAUL. 1 vol. in-18 raisin ..... 2 fr. »

VIE DE SAINT VINCENT DE PAUL. 1 vol. in-8° ..... 5 fr. »

LE MÊME OUVRAGE. 1 vol. in-12 ..... 3 fr. »

3608. — ABBEVILLE, TYP. ET STÉR. A. RETAUX. — 1886.

BIBLIOTHECA
C. SS. R.
MARIANOPOLI
TRANSFERRED

IX 12

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

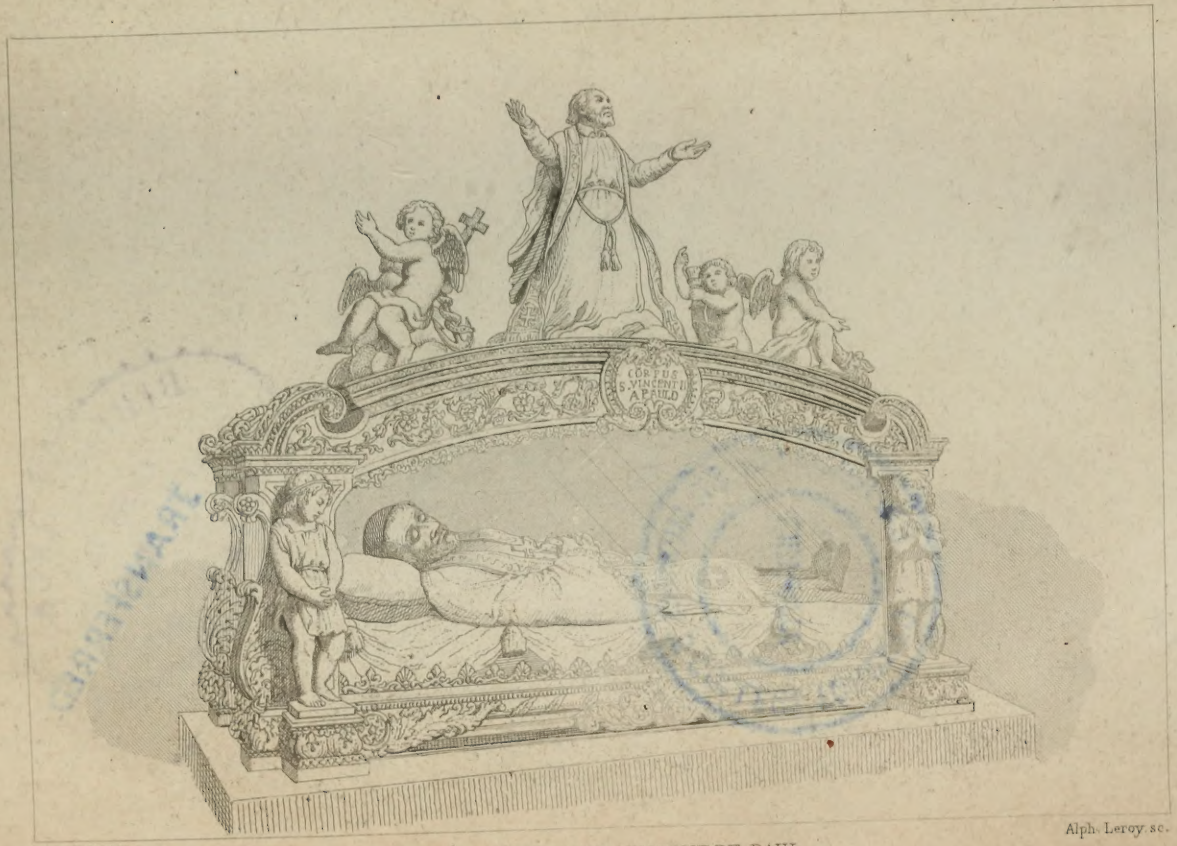

A. BRAY, Edit.

Alph. Leroy, sc.

CHÂSSE DE SAINT VINCENT DE PAUL

BQX
7767
.V76
M47
1886

SAINT VINCENT DE PAUL

SA VIE, SON TEMPS

SES ŒUVRES, SON INFLUENCE

PAR

M. L'ABBÉ MAYNARD

Chanoine de Poitiers

TROISIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE

SUIVIE D'UNE TABLE CHRONOLOGIQUE

TOME QUATRIÈME

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

PARIS
RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-EDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82
1886

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)

HOLY REDEEMER LIBRARY WINDSOR
TRANSFERRED

LIVRE VIII

(SUITE.)

CHAPITRE II

SAINT VINCENT DE PAUL DANS LA POLITIQUE

I

Mouvement catholique arrêté par Richelieu.

Le 4 décembre 1563, après un travail de vingt ans, suivi avec une sainte persévérance au milieu des luttes des opinions, des attaques de l'hérésie et des embarras de la politique des princes, le concile de Trente avait terminé son œuvre. Le dogme catholique était séparé des opinions protestantes, et fixé pour toujours ; la sainte hiérarchie était fondée théoriquement par les canons sur l'ordination, et pratiquement par les canons de réforme. Les fidèles étaient soumis à la discipline, les paroisses régularisées, les évêques investis de la surveillance du clergé et chargés de son recrutement par les séminaires. Eux-mêmes s'étaient engagés solennellement à l'observation des décrets du concile, et liés au pape par une profession de foi particulière, qu'ils avaient signée et jurée. Ainsi le pouvoir papal était sorti de la lutte plus étendu et plus fort. Interprétation des canons du concile, règles

de vie comme règles de foi, direction de la discipline : tout désormais relève de Rome.

Le concile terminé, le bonheur de l'Église fut d'être dirigée par un pape, personnification vivante de la réforme et de la rigidité religieuses, Michel Ghislieri, saint Pie V, qui, sur le trône pontifical, continua de vivre avec la dure simplicité d'un moine. Il commença par réformer la cour et les États de l'Église, étendit la rénovation à l'Église entière et sauva la chrétienté par Lépante.

Remise en possession d'elle-même, l'Église put non-seulement se défendre de l'hérésie, mais reprendre l'offensive contre elle. Pendant que l'Espagne et l'Italie étaient protégées par l'inquisition, les États même menacés ou envahis déjà par le protestantisme lui étaient fermés ou s'en purgeaient. « Il y a peu d'années, s'écriait le nonce de Varsovie en 1598, on aurait cru que l'hérésie achèverait de détruire le catholicisme en Pologne ; aujourd'hui le catholicisme enterre l'hérésie. » Une contre-réforme s'opérait aussi en Allemagne par les jésuites. Le catholicisme était rétabli dans les États héréditaires. Une partie de la Suisse restait fidèle. La lutte était plus incertaine en France, où les protestants, par l'édit de Nantes, « reçurent une si large indépendance, que l'on pouvait se demander si elle n'était pas en contradiction avec le principe même de l'existence de l'État [1]. » Néanmoins, la politique de Henri IV, d'abord hésitante entre les deux partis, inclina de plus en plus au catholicisme, et l'Église en profita pour travailler,

1. *Hist. de la Papauté pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles*, par L. Ranke, traduite par J.-B. Haiber et A. de Saint-Chéron, 2e éd., 3 vol. in-8°. Paris, 1848, t. III, p. 52. Dans toute cette exposition, c'est ce livre, non suspect, d'un protestant, que nous suivrons de préférence, notamment le tome III, *passim*.

comme nous l'avons vu, à sa réforme intérieure. Au bout de quelques années, il y eut une transformation religieuse de tout le royaume, entraîné dans une seule direction de foi et de doctrine.

Tout ce mouvement fut arrêté par la politique de Richelieu. La guerre de Trente ans s'ouvrait par la période palatine. Le protestantisme européen était alors particulièrement représenté par le prince électoral Frédéric du Palatinat. Sa femme, fille du roi d'Angleterre, nièce du roi de Danemark, était parente du duc de Bouillon, le moins pacifique des chefs du protestantisme français. Or, c'est à ce prince, chef lui-même de l'union allemande, que la France catholique, par haine de l'Autriche, accorda toutes ses sympathies ! Si les catholiques fussent alors restés unis, c'en était fait du protestantisme allemand. Mais ils se divisèrent, ou plutôt firent cause commune avec le protestantisme pour combattre l'indépendance et la puissance de la maison d'Autriche. Les deux branches de cette maison se rattachaient alors par les défilés des Alpes. La politique, primant la religion, ne voulut pas voir que c'était au profit du catholicisme. Les petits États italiens tremblent les premiers. La France et l'Espagne s'en remettent à Grégoire XV, qui fait occuper par ses troupes les défilés de la Valteline. Le différend allait être vidé, lorsque le pape meurt. Urbain VIII, qui lui aussi a peur de l'Espagne, s'en sépare et se tourne vers la France. Scission malheureuse dans le monde catholique ! Richelieu se rapproche des Anglais pour faire échouer le mariage du prince de Galles avec l'infante. Il renouvelle l'alliance hollandaise, pour faire attaquer l'Espagne de tous côtés, au delà comme en deçà des mers. A la faveur de ces circonstances, excités d'ailleurs par Jacques d'Angleterre, les Turcs se mettent en mouvement et menacent d'envahir

la Hongrie. Le coup principal est porté en Allemagne par le roi de Danemark ; coup destiné évidemment à arrêter les progrès du catholicisme. Le protestantisme en devait partout recueillir les fruits, notamment en France, où les huguenots et les adversaires de Richelieu même reprirent courage et recommencèrent la guerre. Ainsi Richelieu avait manqué non-seulement d'esprit chrétien, mais de prudence. Quoique gagné aux intérêts français, Urbain VIII blâma ces alliances protestantes, et toutes sortes d'oppositions se levèrent contre Richelieu. Effrayé, le cardinal utilisa ses nouveaux alliés contre les huguenots de Soubise ; ensuite il les abandonna, et le Danemark fut vaincu. Le mouvement protestant fut encore étouffé en Allemagne, et l'Autriche catholique se releva. Les églises furent restituées au culte, les villes ramenées au catholicisme ; on essaya même la conversion des princes protestants. La bonne intelligence se rétablit un instant entre l'Espagne et la France, et Urbain VIII songea à l'attaque de l'Angleterre. Celle-ci prit les devants, et Buckingham vint au secours de La Rochelle. La chute de la principale forteresse du protestantisme fit tourner au profit de la cause catholique ce qui avait paru la devoir ruiner. On négocia entre l'Espagne et la France une attaque commune contre l'Angleterre : c'était la réconcialition des puissances catholiques, remplaçant la coalition protestante. Malheusement l'union se rompit avant d'être entièrement formée. Deux impulsions contraires, celle de la religion et celle de la politique, s'étaient désormais établies au sein du catholicisme : l'impulsion politique l'emporta, au grand détriment de la restauration catholique en France et en Allemagne. A l'occasion de la succession de Mantoue, les deux monarchies prépondérantes de la chrétienté se trouvèrent de nouveau en armes l'une contre l'autre, et

Richelieu ressuscita ses projets les plus hardis contre la puissance hispano-autrichienne. Il traita avec la Suède, et donna ainsi une épée au protestantisme. En effet, l'expédition de Gustave-Adolphe servit les intérêts protestants et arrêta tous progrès catholiques en Allemagne. Le reste même de l'Europe, a dit Ranke (t. III, p. 117), fut travaillé par une impulsion qui brisa toute unité ; la force expansive de l'élément religieux fut en voie de rétrogradation ; le monde fut livré à la domination exclusive de considérations de l'ordre politique. Car il ne faut pas croire que les protestants soient parvenus à se sauver par eux-mêmes ; s'ils réussirent à se maintenir, ils le durent surtout à la scission qui éclata au sein du catholicisme. Le terme de cette politique fut le traité de Westphalie, qui a consacré la subordination de l'intérêt religieux à l'intérêt humain ; qui a brisé l'unité de la société catholique, et y a introduit, sur le pied d'une égalité fatale, les protestants si longtemps repoussés de son sein ; qui, enfin, a placé les peuples, dans leur foi comme dans leurs droits civils, sous la direction et le contrôle absolu des souverains, rois ou assemblées.

Ne craignons pas de le dire : rien n'était, non-seulement moins catholique, mais moins français. A la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, il y avait parmi nous, par le fait du protestantisme, deux Frances politiques, deux Frances religieuses. Le long travail des siècles, travail d'unité et d'expansion, semblait menacé. On n'a pas assez réfléchi combien le catholicisme est essentiel à la vie de la France, et combien l'individualisme protestant lui est antipathique. Missionnaire de la civilisation, elle est nécessairement catholique. Depuis la déchéance de l'Espagne et du Portugal, pas d'autre nation qui puisse porter au loin la civilisation chrétienne. L'Angleterre ne sort de chez elle qu'à son profit ;

ses missionnaires sont des marchands, ses colonies des comptoirs, ses bibles même des objets de trafic. Seule la France, lorsqu'elle se répand au dehors par ses soldats ou par ses missionnaires, sème des germes qui croîtront à l'avantage de la civilisation et de l'humanité. Or, encore un coup, c'est là un rôle exclusivement catholique. Le protestantisme, comme le schisme, ne peut subsister à l'état de religion qu'en se rétrécissant à l'état d'église nationale. Comprend-on la France renfermée en elle-même et ne réagissant plus sur le monde ? C'est pour elle la question d'être ou de n'être pas. Catholique ou rien, voilà la France. Un instinct secret, providentiel, le lui a toujours dit, et elle n'a pas craint, pour se conserver catholique, de se jeter dans les guerres religieuses et de répandre le plus pur de son sang. De là l'opposition à la politique de Richelieu, qui, tout en combattant le protestantisme en France, le soudoyait, l'armait au dehors, ne se doutant pas ou ne voulant pas voir qu'il le fortifiait ainsi au dedans, et qu'il compromettait son œuvre, même purement politique. Car c'est dans le protestantisme, que les grands qu'il voulait abattre puisaient cette humeur de révolte, si dangereuse à la cause de la royauté et de l'unité nationale.

II

Politique de Richelieu et ses adversaires.

Sans doute, parmi les adversaires de Richelieu, et plus tard de Mazarin, il y avait des ambitions mesquines, des aspirations rétrogrades vers un passé désormais impossible, des cupidités plus jalouses du bien de quelques maisons princières que de la solide grandeur du trône et de la France, des intrigues mal déguisées sous le manteau de la religion et de la liberté. Ce qui a décrédité et

condamné cette opposition dans l'histoire comme plus tard la Fronde, c'est que souvent ce furent les abus et non les droits qui firent la guerre : abus du côté de l'aristocratie, cherchant à se rendre indépendante de la royauté; abus du côté des parlements, délaissant la justice pour la politique, envahissant les droits du trône et de la nation, aspirant à se constituer en états-généraux permanents, en sorte de *convention* anticipée. En revanche, ce ne sont pas les seuls abus de l'aristocratie et des parlements qu'a détruits la politique de Richelieu et de Mazarin : ce sont les institutions mêmes. Et voilà ce que virent les plus sages de leurs opposants, chez lesquels il y avait une vive intelligence et un sentiment profond des éléments essentiels qui composent le tempérament des États, de la constitution monarchique et religieuse de notre pays, et de son vrai rôle au sein de l'Europe et du catholicisme. Laissons donc de côté les intrigants poliques, bien qu'à travers leur égoïsme tracassier, il soit possible de démêler des principes vrais et bons, qui malheureusement périront dans la lutte. C'est le triste apanage des choses humaines de rouler toujours, confondus dans leur cours, l'or et le limon, le mal et le bien ; de tout parti d'enfermer dans son sein des intrigants et des coupables avec les purs et les généreux. Ainsi la Ligue eut les Seize, et le parti religieux de la cour de Louis XIV vieillissant, ses persécuteurs et ses hypocrites. Mais, en dehors des politiques, il y avait, dans le parti opposé à Richelieu, les plus vénérés personnages. C'était Emmanuel de Gondi, l'ancien général des galères, maintenant prêtre de l'Oratoire ; le vertueux et hardi Cospéan, évêque de Lisieux ; le cardinal de Bérulle et saint Vincent de Paul ; c'étaient tous les couvents, toutes les congrégations religieuses, moins les rares transfuges que Richelieu enrégimentait dans sa

police c'était, en un mot, tout ce qu'il y avait de plus pur et de plus saint en France. Or, rappelons qu'au sortir des guerres de religion et avant la fatale invasion du jansénisme, le catholicisme, retrempé dans les luttes de la foi et travaillant à sa régénération, offrait alors des prodiges de sainteté, d'intelligence des besoins religieux et politiques du pays, de dévouement à la cause de Dieu et de la monarchie : c'est une des plus belles époques, on en convient, de notre histoire nationale ; c'est la plus belle peut-être de notre histoire religieuse. Or, quel préjugé contre la politique de Richelieu, que cette répulsion presque unanime du parti religieux en France ! Nous n'aurions pas la même confiance dans le parti religieux de la fin de Louis XIV, trop mêlé d'ambition et d'hypocrisie ; mais, nous l'avouons, une sympathie secrète nous fait pencher du côté des *dévots* du règne de Louis XIII, et leur opposition nous rend suspecte la politique de Richelieu. A part la science et l'intelligence, qui, certes, ne leur manquaient pas, il y a dans la foi et la piété nous ne savons quel sens mystérieux, quel instinct secret, quel *flair*, si nous l'osons dire, qui, avant toute étude et toute réflexion, font deviner le bien et le mal dans les hommes et dans les choses. D'ailleurs, ne voit-on pas quelles antipathies et quelles craintes devait, de prime abord, inspirer aux dévots cette politique machiavélique qui ne tenait aucun compte du droit et de la conscience, des convictions religieuses et des sentiments de la nature, des amitiés et des devoirs, des conditions et des rangs ? qui marchait imperturbablement à ses fins à travers le sang et les larmes, les monts et les précipices, renversant toute hauteur qui lui faisait obstacle, comblant au besoin tout abîme par des échafauds et des cadavres; fauchant tout, nivelant tout, couvrant tout du voile de la nécessité, *ferrea necessitas*, et se justifiant au

nom de l'intérêt de l'État entendu à sa manière, et résumé dans ce mot quasi idolâtrique : l'État, c'est moi ?

Cette politique, en effet, pour préciser davantage, quelle était-elle ? « Je promis au roi, dit Richelieu dans son testament, d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plairait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous les sujets en leur devoir, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il pouvait être. » En d'autres termes, ruine de l'aristocratie et du protestantisme, voilà pour la politique intérieure ; abaissement de la maison austro-espagnole, voilà pour la politique étrangère. Mais ruiner les grands sous prétexte de dégager et d'affranchir le trône, c'était en saper les étais et les remparts naturels, et ouvrir une voie libre et facile à tous ses ennemis. Et une aristocratie étant toujours nécessaire dans un État, c'était susciter d'abord l'aristocratie de la bourgeoisie, c'est-à-dire de la médiocrité égoïste et jalouse ; ensuite l'aristocratie de la plèbe, c'est-à-dire des convoitises sensuelles et grossières. Dans tous les cas, c'était préparer les révolutions et l'anarchie ; c'était rendre la France acéphale dès qu'elle ne serait plus gouvernée par un ministre de génie comme Richelieu ou Mazarin, par un grand roi comme Louis XIV ; c'était effacer la distinction et la générosité des mœurs, abaisser le niveau du caractère national, placer dans une région de plus en plus infime les modèles vers lesquels gravite toujours la multitude pour élever et ennoblir ses idées, ses sentiments et ses actes ; c'était forcer les grands, une fois bannis des affaires publiques, à se réfugier dans l'oisiveté et la licence ; c'était priver le monarque de ses conseils et de ses défenseurs, ôter à son pouvoir une barrière nécessaire, l'affranchir de tout contrôle religieux et humain, le pousser vers le despotisme;

puis, la réaction venue, le livrer sans défense à la plèbe, qui n'approche jamais du trône que pour le renverser. Sans doute, il fallait poser des limites à l'ambition des princes et des grandes familles, aux empiétements des légistes dans le gouvernement, nous ne disons pas à la domination des évêques, qui n'ont presque jamais exercé en France qu'une action salutaire ; mais, malgré les Importants et la Fronde, on peut dire que Richelieu a dépassé le but, et, s'il a préparé les splendeurs du règne de Louis XIV, ce qui est sa gloire, il a aussi ouvert la porte à la révolution du siècle suivant. — Voilà pour la politique intérieure.

Quant à la politique étrangère, résumée dans l'abaissement de la maison d'Autriche, qu'était-ce, comme nous venons de le voir, sinon la préférence donnée à l'alliance protestante de l'Angleterre, de la Hollande, de la Suède et de l'Allemagne, sur l'alliance catholique de l'Espagne et de l'Empire ? Or, qu'elles en devaient être les conséquences ? D'un côté, le triomphe politique du protestantisme et son établissement définitif dans ces divers pays, l'encouragement donné au protestantisme français, qui, combattu au dedans, se sentait appuyé au dehors, s'encourageait ainsi dans ses résistances et se rejetait, pour le cas de la défaite, sur l'assurance de trouver parmi les ennemis de la France une seconde patrie ; de l'autre, le déchaînement de l'esprit révolutionnaire en qui bientôt le protestantisme anglais s'allait transformer ; l'irruption menaçante de l'islamisme à travers l'Europe, dont les frontières étaient abondonnées, pour des motifs de jalousie humaine, par les princes catholiques ; l'accroissement de la puissance anglaise, bien plus dangereux pour la liberté, la paix et la richesse du monde, que la prépondérance déjà fort diminuée de la maison d'Autriche ; enfin, la ligue pro-

chaine de toute l'Europe contre la France privée de ses alliés naturels, délaissés pour des alliances que la différence de foi et de mœurs rendait nécessairement éphémères. Non, répétons-le, la maison d'Autriche n'était pas alors vraiment menaçante ; ce n'était plus déjà la vaste et puissante monarchie de Charles-Quint et de Philippe II ; en s'alliant avec elle au lieu de la combattre, la France eût peut-être empêché la chute des Stuarts et ce coup sanglant porté aux royautés légitimes; à coup sûr, elle serait arrivée quand même à ses accroissements, à son rôle prépondérant en Europe, et à la possession du trône d'Espagne, sans avoir à le disputer contre toutes les puissances conjurées, ni à l'acheter au prix de sa ruine.

III

Vincent et Mazarin. — Opposition religieuse.

En voilà assez pour expliquer, pour justifier même l'opposition de saint Vincent de Paul et du parti religieux à la politique de Richelieu et de Mazarin. Cette opposition, du côté de Vincent, fut longtemps secrète, enchaînée par la reconnaissance et par la maxime où il était de se tenir le plus possible en dehors des affaires des princes et de la politique. De cette maxime nous avons un expressif témoignage dans deux lettres qu'il écrivit à Le Breton, à Rome, dans les premiers mois de l'année 1640, et qui, suivant nos conjectures, se rapportent à Mazarin lui-même. Richelieu était alors avec la cour de Rome en un différend que nous avons ailleurs rappelé, et, comme il a été dit encore, le nonce en recevait le contre-coup à Paris. Ce fut dans le temps de ces débats, que le nom de Mazarin, qui, depuis son intervention devant Casal, sa nonciature extraordinaire en

France et ses nombreuses négociations, plaisait à Richelieu et à la cour, fut souvent prononcé, et qu'on le vit arriver lui-même à Paris, au commencement de l'année 1640. Or, l'ambassadeur de France à Rome, le maréchal d'Estrées, voulut mêler Le Breton à toute cette affaire. Mais Vincent consulté, quoiqu'un peu tard, lui répondit :

« Que vous dirai-je de l'entretien que vous avez eu avec M. l'ambassadeur, touchant le prélat italien duquel vous me parliez (évidemment Mazarin), sinon que nous avons règle et sommes en cette pratique exacte, par la miséricorde de Dieu, de ne nous jamais mêler des affaires d'État, non pas même d'en parler ; et cela 1° pour ce que *quod supra nos, nihil ad nos ;* 2° pour ce que ce n'est pas le fait de pauvres prêtres comme nous de nous mêler ni de parler que des choses qui regardent notre vocation ; 3° que les affaires des princes sont des mystères que nous devons respecter et non pas éplucher ; 4° que la plupart du monde offense Dieu de porter jugement sur les choses que font les autres, notamment les grands, ne sachant pas les raisons pour lesquelles ils font ce qu'ils font, car qui ignore les principes de quelque chose, quelles conclusions en peut-il tirer? 5° Toutes choses à faire sont problématiques, si ce n'est celles que la sainte Écriture détermine ; hors cela, nul n'a le don d'infaillibilité en ses opinions. Cela étant vrai comme il est, n'y-a-t-il pas témérité grande à juger des opinions et des actions des autres ? 6° Le Fils de Dieu, qui est le modèle sur lequel nous devons former notre vie, s'est toujours tu du gouvernement des princes, quoique païens et, idolâtres ; 7° qu'il a fait connaître aux apôtres qu'ils ne se devaient pas mêler curieusement de ce qui regarde non-seulement les affaires des princes, mais aussi de celles d'un particulier, disant à l'un d'eux parlant d'un autre. *si eum volo manere, quid ad te ?* Pour toutes ces

raisons et une infinité d'autres, je vous supplie, Monsieur, de vous conserver dans notre petite pratique, qui est de ne jamais s'entretenir, moins de s'entremêler, ni de parole, ni par écrit, des affaires des princes, et de faire connaître à M. l'ambassadeur, s'il vous fait l'honneur de vous en parler, que telle est la pratique de notre petite Compagnie, et que vous le suppliez de vous excuser, si, lorsqu'il vous fit l'honneur de s'ouvrir à vous, vous lui rapportâtes le sentiment public sur l'affaire dont il vous parlait, et vous allâtes au delà de ce que nous devons, selon nos petites règles; et afin de vous affermir de plus en plus dans l'observance exacte de cette petite règle, je vous supplie, Monsieur, de faire votre oraison, le lendemain de la présente reçue, ou au plus tôt après, sur cette matière, selon les points ci-dessus, et de demander à Dieu par icelle qu'il fasse la grâce à la Compagnie d'être toujours bien fidèle en l'observance de cette petite règle. »

Et quelques jours après, le 1er mars, il écrivait encore à Le Breton :

« Un de nos frères qui va et vient pour porter de l'argent en Lorraine pour les pauvres, m'a dit qu'il est ravi de consolation, quand il est céans, de n'y jamais ouïr entendre parler de nouvelles, et qu'il est fort étonné de voir l'usage contraire dans les religions où il passe ; et M. du Coudray m'a écrit la même chose de Toul, et qu'il faut tenir cette pratique précieuse et l'observer. »

L'année suivante, Mazarin était nommé cardinal ; en 1642, il entrait au conseil, et, à la mort du roi, il prenait au conseil de régence la place que nous avons dite. Ce n'était pas sur le terrain purement politique que Vincent devait se rencontrer d'abord avec lui, mais sur le terrain de la religion, au conseil de conscience. Au commencement, tous les deux semblèrent s'accorder à ne

chercher que l'intérêt de l'Église ; mais bientôt il y eut entre eux une grande divergence de vues et de conduite, que nul n'a peinte plus au vif que madame de Motteville dans ses *Mémoires*. Après avoir parlé de l'établissement du conseil de conscience, la fidèle amie d'Anne d'Autriche écrit : « Ce conseil subsista tant que le ministre, voyant son autorité traversée, demeura dans quelque retenue ; mais aussitôt qu'elle fut tout à fait affermie, il voulut disposer à son gré et sans aucune contradiction des bénéfices, comme de tout le reste, ou que ceux à que la reine les donnerait fussent de ses amis, sans trop se soucier qu'ils fussent bons serviteurs de Dieu, disant qu'il croyait qu'ils l'étaient tous. Ce conseil ne servit donc qu'à exclure ceux qu'elle ne voulait pas favoriser ; et quelques années après il fut entièrement aboli, à cause que le P. Vincent, qui en était le chef, étant un homme tout d'une pièce qui n'avait jamais songé à gagner les bonnes grâces des gens de la cour dont il ne connaissait pas les manières, fut aisément tourné en ridicule, parce qu'il était presque impossible que l'humilité, la pénitence et la simplicité évangélique s'accordassent avec l'ambition, la vanité et l'intérêt qui y règnent. Celle qui l'avait établi aurait fort souhaité de l'y maintenir : c'est pourquoi elle avait encore quelques longues conversations avec lui sur les scrupules qui lui en étaient toujours demeurés mais elle manqua de fermeté en cette occasion, et laissa souvent les choses selon qu'il plut à son ministre, ne se croyant pas si habile que lui, et ne croyant pas l'être autant qu'elle l'était en beaucoup de choses : ce qui fut cause qu'il lui était aisé de la persuader de tout ce qu'il voulait, et de la faire revenir, après quelque résistance, aux choses qu'il avait résolues. Je sais néanmoins que, dans les choix des évêques particulièrement, elle a eu une très-grande peine à se rendre, et qu'elle

en a eu bien davantage quand elle eut reconnu qu'elle avait suivi ses avis trop facilement sur cet important chapitre : ce qu'elle ne faisait pas toujours, et jamais sans consulter en particulier ou le P. Vincent tant qu'il a vécu, ou d'autres qu'elle a crus gens de bien ; mais elle a été quelquefois trompée par la fausse vertu de ceux qui prétendaient à la prélature, et dont les personnes de piété, sur qui elle se reposait de cet examen, lui répondaient peut-être un peu trop légèrement. Cependant, malgré l'indifférence que son ministre a paru avoir sur ce sujet, Dieu a fait la grâce à cette princesse de voir la plupart de ceux qui pendant sa régence ont été élevés à cette dignité, satisfaire à leur devoir, et faire leurs fonctions avec une sainteté exemplaire[1]. »

Par son titre de cardinal et la feuille des bénéfices, Mazarin prit bientôt sur le clergé le pouvoir absolu que son rang et son crédit politique lui donnaient sur les autres ordres de l'État. Peu à peu il fit établir dans le cabinet et passer en règle que La Vrillière, secrétaire d'État chargé du département des affaires ecclésiastiques, n'expédierait aucune nomination, si mince fût-elle, sans son approbation et même son contre-seing. Pressentant et ayant éprouvé déjà une forte opposition de la part des évêques de Beauvais et de Lisieux, et surtout de saint Vincent de Paul, il les comblait d'égards et leur déférait avec empressement dans les petites choses ; mais, dans les choses les plus importantes, il ne consultait que la raison d'État. Ce n'était pas le compte du conseil de conscience. Aussi Mazarin avait-il de lui une crainte réelle, égale au feint respect qu'il lui témoignait. Il s'appliquait à le tenir le plus possible dans l'ombre, ne le rassemblait que rarement, et se gardait par dessus tout

1. Collect. Michaud, 2e série, t. X, p. 66.

de lui reconnaître un caractère officiel et public. Il lui fallait, pour suivre son rôle politique, la haute main sur le clergé, et le clergé il ne le pouvait tenir qu'en disposant, comme de liens, de toutes les faveurs et de tout les biens ecclésiastiques.

En effet, on comprend la singulière position de Mazarin, poursuivant, après Richelieu, une véritable croisade contre la première puissance catholique de l'Europe, l'attaquant sur tous les points, soulevant contre elle tous les États, appelant à sa ruine et soudoyant toutes les épées protestantes, travaillant à faire entrer les hérétiques dans le droit européen. Rome tonnait à la vue des intérêts catholiques mis au-dessous de l'intérêt français, et le clergé faisait écho à Rome ; d'autant plus que la politique extérieure forçait de condescendre à l'intérieur aux prétentions des huguenots. Le clergé demandait un revirement dans les alliances ; ou plutôt, il invoquait la paix au nom du pays épuisé et de la religion menacée, tandis que Mazarin, continuateur de Richelieu, poussait à la guerre jusqu'à ce que le but en fût atteint, c'est-à-dire l'abaissement à tout prix de la maison d'Autriche, même au prix de l'hérésie triomphante.

Entre le Parlement et le clergé, parlant et agissant, l'un au nom du bien public, l'autre au nom de la foi, Mazarin était fort embarrassé. Il n'avait d'autre appui que la reine, qui, Espagnole et dévote, devait prêter l'oreille en même temps aux réclamations qui lui arrivaient par dessus les Pyrénées et aux plaintes des hommes religieux de France. Il cherchait à lui persuader que la politique seule, et non la religion, était ici en jeu, et il saisissait toute occasion de rentrer dans son rôle de cardinal et de se porter à la défense de la foi, dès que la politique le lui pouvait permettre. C'est ainsi que, comme Richelieu, il soutenait les jésuites et poursuivait les jan-

sénistes. Il tâchait encore de gagner à Rome des cardinaux et des prélats par des pensions et des abbayes. Il réussit à y balancer l'opposition sous le règne d'Urbain VIII qui favorisait la politique française; mais, sous Innocent X, partisan de l'Espagne, patron d'une paix favorable à la maison d'Autriche, il lui fallut redoubler d'efforts et faire de plus en plus trafic des biens de l'Église. Avec les bénéfices, il s'acheta un parti opposé aux évêques que le nonce Sforza dirigeait à Paris. Dans ses créatures, il n'était pas fâché de rencontrer le mérite et la piété ; mais les vrais titres à sa faveur étaient une vie inoffensive et surtout une grande déférence à ses considérations d'État.

Une telle simonie indisposait davantage les évêques fidèles. Ces évêques étaient ceux de Beauvais et de Metz, celui de Limoges, oncle de mademoiselle de La Fayette, et particulièrement celui de Lisieux, savant, orateur, ami de Bérulle et du P. Joseph, familier des maisons de Rambouillet, d'Épernon, de Retz et de Vendôme, vivant à la cour sans être courtisan, parlant à tous avec une franchise que sa réputation de sainteté empêchait d'être blessante. Richelieu, qui ne l'aimait pas, « ne l'avait jamais voulu chasser, dit madame de Motteville, et avait toujours eu quelque vénération pour sa vertu et sa barbe grise. » Cospéan appelait la reine sa *bonne fille*, dit toujours madame de Motteville, et, avec cette liberté familière, il plaidait auprès d'elle la cause des Vendôme et de tous ceux qui avaient souffert pour Richelieu ; il plaidait avec plus d'ardeur les droits de l'Église et combattait en toute rencontre la politique de Mazarin. Pour détruire dans l'esprit de la régente l'action redoutable de cet homme, Mazarin la voyait tous les soirs, après le départ de ses dames d'honneur, dans des séances intimes connues sous le nom de *petit conseil*. C'est pour ces réu-

nions qu'il a écrit ses *carnets*, journal de ses réflexions et de ses remarques, thème de ses entretiens [1]. C'est là qu'il faut aller chercher les éléments d'une histoire de l'opposition faite à Mazarin par le parti des saints. Poussé par l'évêque de Lisieux, le parti se déclara, en public et en secret, contre lui. Vincent de Paul avertit la reine comme Cospéan ; intervention d'autant plus puissante, qu'il n'était lié ni avec les Vendôme, ni avec Châteauneuf, ni avec aucun des mécontents, et qu'il n'agissait que par pure religion. Il fut désormais le canal par où toutes les plaintes, toutes les réclamations arrivèrent à Anne d'Autriche. Pour leur donner plus de crédit et d'autorité, il lui conseilla de consulter le P. de Gondi, à qui, au commencement de la régence, elle aurait offert, s'il fallait en croire le cardinal de Retz, la charge de premier ministre. Toujours est-il qu'elle avait pris alors son sentiment, ce qui facilitait au célèbre oratorien de nouvelles entrées auprès d'elle. Anne eut pour Vincent la condescendance de voir le P. de Gondi, et, comme celui-ci se plaignait de l'omnipotence croissante de Mazarin, elle lui dit que si jamais il pouvait croire qu'elle se laissât gouverner, elle le priait de sortir de sa cellule et de venir lui en faire des reproches. Il paraît que le P. de Gondi sortit en effet de sa cellule et vint parler à la reine contre Mazarin. C'est Mazarin lui-même qui nous l'apprend dans une note de ses carnets écrite en espagnol,

1. Ces carnets, au nombre de quinze, dans le format in-32, sont à la Biblioth. Richelieu, fonds Baluze, armoire VI, paquet I, n° 1. Ils commencent à 1642 et vont jusqu'à l'exil de Mazarin en 1651. Écrits tantôt au crayon, tantôt à l'encre, ils parlent tour à tour ou en même temps italien ou espagnol, ou un mauvais français. M. Cousin leur a consacré, dans le *Journal des Savants* (années 1854 et 1855), de nombreux articles dont nous nous sommes beaucoup servi en cet endroit, notamment du 6e, janvier 1855.

la langue accoutumée de ses pensées les plus secrètes [1].

Comme on le voit par d'assez nombreux fragments des carnets de Mazarin, à Vincent de Paul et au P. de Gondi s'unirent bientôt, dans l'opposition contre le cardinal, une foule d'autres personnes des deux sexes, plusieurs distinguées par leur naissance, toutes par leur piété. Nommons la marquise de Maignelay, madame de Brienne, madame de Liancourt, un P. Dans, un P. Lambert, dont Mazarin, entre beaucoup d'autres, se plaint souvent dans ses carnets, et contre lesquels il dut soutenir une lutte de chaque jour. Il ruina le P. Lambert en le faisant passer pour janséniste et ami d'Arnauld, et se délivra du P. Dans en lui donnant un canonicat à la Sainte-Chapelle. Il écarta aussi et renvoya en disgrâce Sublet, seigneur des Noyers, baron de Dangu, depuis longtemps connu de nous, qu'on voulait mettre en crédit auprès de la reine. Il s'opposa à ce qu'on s'emparât de l'éducation du jeune roi, et il plaça auprès de lui Hardouin de Péréfixe, plus tard archevêque de Paris.

Mais il était plus facile de désarmer les individus que d'éteindre dans les couvents les foyers d'opposition qui pouvaient allumer au cœur de la reine la guerre contre

1. Voici la suite des textes, en italien et en espagnol, relatifs à ce qui vient d'être raconté. IIe carnet, p. 62 : « Vanno a trovar M. Vincent, e sotto pretesto di affettione alla regina, li dicono che la sua riputazione perde per la galanteria. » Ibid., p 39 : « Che M. Vincent vuol metter avanti il Padre Gondi. » — VIe carnet, p. 77 : « M. Vincent nella truppa di Menele (Maignelay), Dans, Lambert e altri, etc., è il canale per il quale tutto passa all' orecchie dit S. M. » — IIIe carnet, p. 10 : « S. M. al Padre Gondi che non voleva esser governata, e che se mai lui avesse creduto che la fosse, lo pregava a sortir della cella per venire ad avverterla. » — IIIe carnet, p. 33 : « El Padre Gondi avia ablado en mi prejuditio come lo avia echo tambien el Padre Lambert y M. Vincent. »

lui autant que la piété. En bonne Espagnole, Anne d'Autriche aimait à s'arracher souvent à la cour et aux affaires pour passer dans les communautés religieuses, à l'approche des fêtes, quelques jours de retraite. Or, ces communautés, presque toutes dirigées ou inspirées par saint Vincent de Paul, étaient unanimes dans leur répugnance à la politique de Mazarin, et aux rapports trop intimes qu'on supposait entre la reine et lui. Les Mazarinades sont, non pas certes un monument historique, mais un écho de l'opinion. Or, dans quelques-unes, il est fait une allusion crue, quelquefois ordurière, à un mariage mensonger de la reine et du cardinal, auquel le *Père Vincent* aurait prêté son ministère. Ainsi, nous lisons dans la *Requête civile contre la conclusion de la paix* : « S'il est vrai ce qu'on dit qu'ils (la reine et le cardinal) soient liés ensemble par un mariage de conscience, et que le P. Vincent, supérieur de la Mission, ait ratifié le contrat, ils peuvent tout ce qu'ils font, et davantage, ce que nous ne voyons pas. » Et dans *le Silence au bout du doigt*, on énumère tous les prétendus amants de la reine : Montmorency, Buckingham, Léganès, et Mazarin, à qui on la suppose toujours mariée par le P. Vincent. Enfin, dans la traduction en vers du *Testament du diable d'argent, avec sa sa mort*, on lit encore :

> Je laisse au bon Père Vincent
> Mon plus authentique bréviaire,
> Pour récompense. . . . . .
> De m'avoir tant favorisé [1].

Or, qu'on juge de l'affliction de ces saintes femmes, dignes amies de Vincent de Paul, qui avaient tant prié pour

1. *Bibliographie des Mazarinades*, par M. Moreau, 3 vol. in-8° n°s 3468, 3674 et 3767.

la reine persécutée par Richelieu, de la voir faire, ou soupçonnée et accusée de faire naufrage à l'entrée de l'âge mûr ! Que d'allusions, que de remontrances directes elles ne craignaient pas de lui adresser ! Car beaucoup de ces femmes avaient autant de courage que d'intelligence et de piété. Aux Carmélites, la Mère Madeleine de Saint-Joseph avait défendu le chancelier de Marillac, redemandé son corps, et lui avait élevé un tombeau avec une épitaphe magnanime. La Visitation de la rue Saint-Antoine, plus spécialement dirigée par Vincent, n'était pas mieux disposée pour Mazarin. Mais le centre et le cœur de l'opposition était au Val-de-Grâce, cette retraite chérie d'Anne d'Autriche. Mazarin la voulut détourner de ces visites, en lui représentant que la piété d'une reine n'était pas celle d'une religieuse, et que toutes ces pratiques de piété l'éloignaient de ses devoirs et de l'estime des peuples. « Ce faste de piété, à la façon de l'Espagne, lui disait-il, n'est pas de mise en France. En vous voyant sans cesse aller dans les églises et dans les monastères, entourée de prêtres, de moines et de religieuses, on vous compare à Henri III qui était tout enveloppé dans ses dévotions, ce qui ne l'empêcha pas d'être chassé de Paris [1]. » Et il ajoutait dans ses carnets, comme thème d'une nouvelle remontrance qu'il lui voulait adresser : « Tous ces prétendus serviteurs de Dieu sont en réalité des ennemis de l'État. Dans le temps d'une régence, parmi tant de mauvaises intentions du peuple, des grands, des parlements, et quand la France a sur les bras la plus grande guerre qu'elle ait jamais soutenue, un gouvernement fort est absolument nécessaire. Cependant la reine chancelle, elle hésite entre tous les partis, elle écoute tout le monde, et, tandis qu'elle

1. IIIe carnet, p. 35.

communique à ses confidents les conseils que je lui donne, elle ne me dit rien de ceux que lui donnent mes ennemis. Les couvents, les moines, les prêtres, les dévots et les dévotes, sous prétexte d'entretenir la ferveur de la reine, n'ont d'autre but que de lui faire consumer son temps en toutes ces choses, afin qu'elle n'en ait pas pour ses affaires et pour me parler ; et ils espèrent venir à bout de leurs desseins en faisant donner le dernier coup, quand tout sera prêt, à la Maignelay, à Dans, à la supérieure du Val-de-Grâce [1] et au P. Vincent. — Toutes les dévotes sont liguées ensemble, et la Maignelay donne perpétuellement des rendez-vous à Hautefort et à Sénecé. La reine subordonne les affaires publiques aux affaires domestiques, et particulièrement aux affaires de dévotion ; elle devrait faire tout le contraire. — Tout Paris murmure de ces perpétuelles démonstrations publiques, et on s'en moque. Que Sa Majesté s'en informe, et elle trouvera que je lui dis vrai. Dieu est partout, et la reine peut le prier dans son oratoire particulier, au lieu de donner matière à des discours très-préjudiciables à son service [2]. »

Voilà le ton, fort peu *dévot*, des discours que Mazarin tenait à la reine. Pour joindre l'action aux paroles, et briser lui-même l'opposition du parti des saints, il en renvoya peu à peu les chefs dans leurs diocèses, c'est-à-dire les évêques de Limoges, de Lisieux et de Beauvais. et il finit par disposer souverainement de la feuille des bénéfices. Au conseil de conscience, il ne trouva plus de résistance à ses vues que dans saint Vincent de Paul, qu'il ne pouvait semblablement écarter. Ne pou-

1. Marie de Burges, la mère de Saint-Benoît, que Mazarin lui-même déclare une femme d'un grand esprit, très-bien informée de tout ce qui s'était passé dans les derniers temps.

2. IVe carnet, p. 62, et Ve, pp. 24-28.

vant, d'autre part, faire agir sur un pareil homme ses moyens ordinaires, pas plus effrayer son courage que le tenter par l'ambition et la cupidité ; ne voulant pas non plus mettre ostensiblement contre lui un personnage qui traînait à sa suite, à la cour et dans le clergé, tout un cortège de seigneurs et d'évêques les plus distingués par leur réputation et leurs vertus; il tourna la difficulté : comme nous l'a dit madame de Motteville, il suspendit pour quelque temps les séances du conseil de conscience, ne le rassembla plus que très-rarement, et finit par s'en passer. Heureusement pour l'Église de France, que la pieuse Anne d'Autriche continua de consulter secrètement Vincent de Paul, au moins pour le choix des évêques, ce qui empêcha la politique funeste de Mazarin d'envahir le haut clergé.

IV

Opposition politique. — Voyage à Saint-Germain.

Cependant, on était au fort de la Fronde, et l'opposition, jusqu'alors purement religieuse, de Vincent de Paul, allait se doubler d'une opposition politique. Après avoir renversé le règne éphémère des Importants, Mazarin s'était mis sur les bras, par ses mesures financières, toutes les cours souveraines, indisposées contre lui par sa qualité d'étranger et son absolutisme. A la faveur de la victoire de Lens, Mazarin avait tenté un coup d'État qu'on n'avait rétorqué contre lui par la journée des Barricades. Effrayée de l'émeute, la cour s'était hâtée de traiter, et le 24 octobre 1648, le jour même où la paix de Westphalie était signée, l'ordonnance de Saint-Germain sanctionnait toutes les demandes du Parlement et associait la magistrature à l'exercice de la puissance souveraine.

La cour et Mazarin n'avaient voulu que gagner du temps. A peine délivrés du fardeau de la guerre étrangère, ils résolurent d'en finir avec les factions du dedans. Le 6 janvier 1649, Anne d'Autriche sortit de Paris avec ses enfants, la plus grande partie de la cour, et se retira à Saint-Germain, où elle se fit entourer de toutes les troupes royales. Par là elle voulait affamer Paris, qui, en effet, fut bientôt réduit à la disette. Sa douceur naturelle, et probablement l'intervention de Vincent de Paul, la firent bientôt revenir de cette mesure. Mais le contre-ordre généreux fut, sans doute, moins bien exécuté que l'ordre sévère, car nous trouvons, à cette date, le billet suivant de Vincent de Paul à la reine :

« Madame, Paris s'est merveilleusement réjoui quand il a su que l'incomparable bonté du roi et celle de Votre Majesté voulaient que sans empêchement on y apportât du blé ; mais cette joie, Madame, se trouve suivie d'un peu de tristesse, en ce que les gens de guerre ne laissent pas de venir à troupes enlever les blés, non-seulement dans la plaine de Saint-Denis comme je l'ai vu, mais entre La Chapelle et la Villette qui sont deux villages à un quart de lieue de Paris, où ils courent sur les propriétaires qui osent en approcher pour faire leur moisson. Je supplie très-humblement Votre Majesté, Madame, d'agréer que je lui donne cet avis, pour ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire que le roi n'a pas défendu que ceux qui ont semé les terres en retirent les fruits, et que je sais que s'il plaît à Sa Majesté et à la Vôtre, Madame, de remédier à l'empêchement qu'on leur donne, cela contribuera grandement à persuader au peuple qu'elles lui sont meilleures qu'il ne peut penser. »

Quel qu'ait été l'effet de cette lettre, la misère continua d'être grande à Paris. Vincent en souffrait d'autant plus, qu'il se voyait dans l'impossibilité de la secourir au gré

de sa charité. A la disette se joignait la guerre civile. Paris était en proie aux factions. Incapable de lutter seul contre la cour, le Parlement avait demandé ou accepté les services des princes et des seigneurs, disposés à se rejeter dans la guerre civile, au bout de laquelle ne les effrayait plus, sous un ministre clément par système, la perspective de l'échafaud. C'était le frère de Condé, le prince de Conti, son beau-frère le duc de Longueville, le duc de Bouillon, le duc de La Rochefoucauld et même le sage Turenne. L'âme du complot était le célèbre coadjuteur ; le fantôme mis en avant, le duc de Beaufort, surnommé le roi des Halles, dont il parlait le langage. Cette fois, à toute proposition, le grand Condé avait fièrement et noblement répondu : « Je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux point ébranler les couronnes. »

A la veille, de grands malheurs, Vincent conçut le projet de les conjurer. Tout en condamnant la révolte, il trouvait légitimes quelques-uns des griefs du peuple et des grands, et il résolut de les porter aux pieds du trône. Démarche généreuse et hardie! car, si la confiance dont l'honorait la reine, le crédit dont il jouissait toujours auprès d'elle, le pouvaient rassurer, les vérités sévères qu'il allait faire entendre à elle et à son ministre étaient de nature à amener sa disgrâce et à le conduire en exil. D'ailleurs, il ne courait pas moins de risques du côté des parlementaires que du côté de la cour : s'il s'exposait à passer pour Frondeur à Saint-Germain, il pouvait être traité comme Mazarin à Paris. Mais il s'agissait de l'honneur de Dieu, de l'intérêt de la cour et du bien des peuples : rien n'était capable d'effrayer la foi et la charité du prêtre, la fidélité et le dévouement du sujet et du citoyen.

Il sortit donc de Paris avant le jour, le 14 janvier 1649, et, sans avoir communiqué son dessein à personne, il

prit la route de Saint-Germain. Néanmoins, pour ne point exposer sa démarche à des interprétations inutilement périlleuses, il laissa, à son départ, une lettre adressée au premier président Molé, dans laquelle il le priait d'assurer la Compagnie que son seul dessein, en se rendant à la cour, était de travailler à la paix ; que s'il n'avait pas eu l'honneur de le voir avant de partir, c'était uniquement pour pouvoir affirmer à la reine qu'il venait à elle de son propre mouvement et sans avoir concerté avec personne ses paroles et ses propositions. C'était là de la bonne et sage politique.

Comme tout Paris était alors sous les armes, et qu'il y avait des postes avancés dans tous les faubourgs, Vincent dut faire un long circuit pour atteindre la route de Saint-Germain. Il n'était accompagné que de son secrétaire, le frère Du Courneau, qui nous a laissé une relation manuscrite de ce singulier voyage. Tous deux étaient à cheval. Il ne faisait pas encore jour, lorsqu'ils arrivèrent à Clichy, et l'obscurité faillit leur devenir funeste. Les gens de Clichy avaient été pillés la veille par des cavaliers allemands, et ils se tenaient en garde pour repousser une seconde attaque. Au trot des deux chevaux, ils crièrent alerte, et s'avancèrent à leur rencontre avec des piques et des fusils, prêts à charger et à faire feu. « Je trémoussai de peur, avoue ingénuement le peu belliqueux Du Courneau. Mais je pensai au même moment que Dieu ne permettrait pas que des paysans maltraitassent un homme qui avait consacré à leur service sa vie, sa congrégation et ses biens, et qui avait tant de zèle et de tendresse pour les pauvres gens. » En effet, l'un d'eux reconnut Vincent. Le nom de cet ancien pasteur courut bientôt dans tous les rangs et y réveilla des sentiments de respect et de reconnaissance. Tous s'empressèrent autour de lui, lui offrirent leurs services, et, sur

son refus, ils lui enseignèrent au moins la route à tenir ou à éviter pour ne pas tomber entre les mains des soldats qui battaient la campagne.

A Neuilly, danger de nouvelle sorte. La Seine était débordée et les eaux couvraient le pont. En vain lui cria-t-on de ne pas passer : il s'abandonna à son courage et à la protection de Dieu, et il atteignit heureusement l'autre rive. Reconnaissant et charitable, il envoya son cheval à un pauvre homme qui, retenu de l'autre côté du pont, n'aurait pu sans lui continuer son voyage. Il était neuf ou dix heures lorsqu'il arriva à Saint-Germain. Il eut aussitôt une longue conférence avec la reine, et déploya toute sa pieuse éloquence pour la détourner du siége de Paris. « Est-il juste, Madame, lui dit-il, de faire mourir de faim un million d'innocents, pour punir vingt ou trente coupables ? Songez aux malheurs qui vont fondre sur votre peuple, à la ruine, aux sacriléges, aux profanations que la guerre civile entraîne après elle ! Et tout cela pourquoi ? Pour garder auprès de vous un étranger objet de la haine publique. Mais si la présence de M. le cardinal est la source des troubles de l'État, n'êtes-vous pas obligée de le sacrifier, au moins pour un temps ? »

Tout cela fut dit avec respect, sans doute ; mais aussi avec une vivacité et une force dont l'humble et charitable saint se repentit à l'instant, dans l'intérêt même de sa négociation. « Jamais, dit-il deux jours après en racontant cette scène, jamais discours qui sentît la rudesse ne m'a réussi, et j'ai toujours remarqué que, pour ébranler l'esprit, il ne faut pas aigrir le cœur. » Aussi, dans le seul passage de l'appartement de la reine à celui du ministre, il revint à sa douceur et à sa simplicité ordinaires, et il parla à Mazarin avec une humble tendresse dont le cardinal fut touché. Ce n'est pas, toutefois, au ton et à la forme près, qu'il lui ait ménagé la vérité plus

qu'à la reine. Il alla jusqu'à lui dire : « Monseigneur, cédez au temps, et jetez-vous à la mer pour calmer l'orage. — Voilà une semonce bien vive, répondit doucement Mazarin, et personne ne m'a encore osé tenir un tel langage. Néanmoins, notre père, je m'en irai, si M. Le Tellier est de votre avis. »

Le jour même on tint conseil chez la reine. Mais Le Tellier devait sa fortune à Mazarin qui l'avait lui-même présenté à Louis XIII, et fait ensuite nommer secrétaire d'État au département de la guerre, lors de l'éloignement de Des Noyers. Le Tellier ne manqua pas de combattre l'avis de Vincent par des raisons personnelles que son intérêt transformait en raisons d'État, et. la reine inclinant de cœur vers tout avis qui lui conservait son ministre, il fut décidé que Mazarin ne sortirait pas du royaume.

Vincent n'avait plus rien à faire à Saint-Germain. Malgré son échec, sa conscience était en paix ; car, avoua-t-il à Du Courneau, « j'ai dit à la reine et à son ministre tout ce que j'aurais voulu leur dire, si j'avais été à l'heure de la mort.» Toutefois, il ne laissa pas, suivant son humble coutume, de s'imputer le triste résultat de sa démarche : « Je partis de Paris, écrivit-il, le 14 de ce mois, pour aller à Saint-Germain, à dessein d'y rendre quelque petit service à Dieu ; mais mes péchés m'en ont rendu indigne [1] ». L'insuccès rend souvent coupables les meilleures démarches, surtout au milieu des passions et des discordes publiques. Vincent pouvait donc craindre que la cour, malgré la connaissance qu'elle avait de la pureté de ses intentions et de son attachement aux intérêts du roi, malgré la précaution qu'il avait prise de ne

1. A Portail, à Marseille, lettre écrite de Villepreux le 22 janvier 1649.

voir aucun des Frondeurs avant son départ et l'assurance qu'il en avait donnée à la reine, ne lui fît un crime de sa généreuse liberté. Il le craignait dès Paris ; il dut le craindre davantage le soir même, lorsqu'il apprit la disgrâce d'une des filles de la reine, de mademoiselle Danse, qui, avec moins de prudence sans doute que lui, n'était au fond coupable que d'avoir donné à cette princesse de semblables conseils. Le soir du 14 janvier, en la déshabillant, elle lui avait dit : « Si M. le cardinal sortait de la cour, Paris quitterait les armes ; j'en ai l'assurance de M. le duc d'Elbeuf. — Vous avez donc communication avec nos ennemis ! interrompit la reine avec un regard foudroyant. Sortez d'ici, et que je ne vous voie jamais ! » La nouvelle de cette scène, qui se répandit bientôt, arriva aux oreilles de Vincent. Le saint s'attendait, ou, du moins, plusieurs s'attendaient pour lui à une disgrâce pareille. Il n'en fut rien : la reine, ne le voyant plus, s'enquit où il était [1]. Le Tellier, à qui, le lendemain, il fit demander un passe-port, lui en envoya un signé de la main du roi. Le jeune monarque voulut même lui donner une escorte qui le conduisit jusqu'à Villepreux.

V

Visite des maisons de la Compagnie.

Vincent ne songea donc pas à rentrer immédiatement à Paris. Si, quelques jours auparavant, on avait su dans cette ville, furieuse alors contre le Mazarin, la démarche qu'il voulait faire à la cour et le langage qu'il se disposait à y tenir, il eût été pris pour le plus zélé Frondeur ; après coup, dans l'ignorance où l'on était de la scène

1. Mém. mss du frère Du Courneau. Archives de la Mission.

passée entre lui, la reine et le ministre, avec la seule connaissance de l'insuccès de son entremise, il ne pouvait manquer d'être traité en Mazarin et en royaliste, c'est-à-dire en ennemi. En effet, la haine de ceux dont il avait contrecarré l'ambition au conseil de conscience, se réveilla tout à coup et éclata en actes de vraie sauvagerie. Le 11 janvier, dans la première séance du conseil de guerre, tenue à l'Hôtel de Ville, on avait ordonné qu « quatre hommes garderaient les blés du P. Vincent [1]. Une semaine après, ces bonnes dispositions étaient changées. Un conseiller, se disant autorisé du Parlement, se fit donner de force les clefs de Saint-Lazare par Lambert-aux-Couteaux, qui tenait alors la place de Vincent. Par son ordre, des gardes furent mis à toutes les portes. Huit cents soldats envahirent la maison, s'y établirent, mirent au pillage les greniers de la communauté, et se dédommagèrent sur les autres provisions des échecs que leur faisait essuyer alors l'armée royale dans la plaine Saint-Denis. Ce fut un dégât, un désordre effroyable. Ne trouvant plus rien sur quoi exercer leur fureur, ils mirent le feu aux bûchers de la basse-cour et les réduisirent en cendres. Informé trop tard, le Parlement trouva très-mauvais qu'on eût abusé de son nom et désavoua ses prétendus agents. Le 4 février, le colonel de Lamoignon reçut commandement d'envoyer une escouade de sa compagnie pour la sûreté et la conservation de Saint-Lazare, et de continuer ainsi jusqu'à nouvel ordre [2]. Mais le mal était fait, et, après la sortie de la soldatesque, il ne put être réparé.

Pendant que les Frondeurs pillaient Saint-Lazare, la

1. Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde, publiés par MM Leroux de Lincy et Douet d'Arcq, 3 vol. in-8°.

2. Registres cités de l'Hôtel de Ville.

ferme d'Orsigny, près de Versailles, principale source de revenus de la Congrégation, était pillée par des troupes débandées de l'armée du roi. Blé, bétail, meubles des frères qui la faisaient valoir, meubles d'un riche particulier qui s'y trouvaient en dépôt, tout fut détruit ou enlevé. D'un autre côté, les rentes sur les carrosses, sur la ville ou sur le domaine du roi, n'étaient plus payées, et, toutes les ressources, soit en nature soit en argent, faisaient à la fois défaut. Vincent qui, errant alors d'un lieu dans un autre, apprenait ces tristes nouvelles, se résignait bien du côté du ciel, et répétait sans cesse : « Dieu soit béni! Dieu soit béni! » mais, du côté de la terre, il souffrait en la personne de ses enfants et des pauvres. Il commença par décharger Saint-Lazare et les Bons-Enfants, où il ne laissa que sept ou huit prêtres, dix-huit ou dix-neuf écoliers et quelques frères. Il envoya le reste à Richelieu, au Mans et dans les autres maisons de la Compagnie; encore prévoyait-il tristement le jour où ces pauvres réfugiés seraient contraints d'en sortir, quand il n'y aurait plus rien. En attendant, il engageait ses maisons à se suffire à elles-mêmes, à demander quelques subventions aux évêques, à se décharger des séminaristes qui ne payaient pas une pension convenable ; il engageait ses prêtres à se faire aumôniers pour jouir des gages attachés à cet emploi [1].

Du peu de blé qui restait à Saint-Lazare, une partie fut vendue par ordre des magistrats ; l'autre, distribuée gratuitement aux pauvres. Dès le 22 janvier, les registres de l'Hôtel de Ville constatent que messieurs de Saint-Lazare ont donné dix muids de farine pour les besoins de Paris; et désormais, dans toutes les circonstances importantes où il y a conseil à l'Hôtel de Ville pour des mesures gé-

1. Lettre à Portail, à Marseille, écrite du Mans, le 4 mars 1649.

nérales dans l'intérêt de la ville de Paris, on voit des députés de Saint-Lazare ; mais ils ne sont jamais nommés, ce qui arrive quelquefois pour d'autres ordres religieux [1].

La vente et l'aumône des blés de Saint-Lazare se firent avec une égale charité. On donna à six livres ce que la police avait taxé à dix ; on ne refusa du pain à personne. Chaque jour, il se distribuait trois ou quatre setiers de blé à deux ou trois mille pauvres ; « ce qui nous est, écrivait encore Vincent dans la lettre tout à l'heure citée, une très-sensible consolation et un grand bonheur dans l'extrémité où nous sommes, et qui nous donne espérance que Dieu ne nous abandonnera pas. » Toutes les lettres qu'il écrivait alors, pendant le long voyage qui sera bientôt raconté, ne parlaient que du soin des pauvres : par exemple, celle qu'il adressa d'Orléans à Gautier, supérieur de la Mission de Richelieu, le 25 février 1649 : « Je ne vous donne pas de nouvelles de Saint-Lazare, ni de nos petits colléges de Paris. M. Escart pourra vous en dire, en étant parti depuis moi, et que tout a réussi depuis son départ, sinon que toutes ces maisons sont dégrevées de toutes les personnes qu'on a pu, pour avoir plus grande facilité de continuer l'aumône à deux mille et plus de pauvres, auxquels on la fait tous les jours, à telle enseigne que tous les jours il est besoin d'au moins quatre setiers de blé, mesure de Paris [2]. » Ses Missionnaires se prêtaient à sa charité, et se privaient même du nécessaire dans le présent en faveur des misérables ; moins encore faisaient-ils des réserves pour l'avenir. En trois mois, au rapport du frère boulanger, dix muids de blé avaient déjà été employés en pain, et la communauté allait manquer absolument, lorsque, aux environs de

1. Registres cités de l'Hôtel de Ville.
2. *Summ.*, p. 196.

Pâques, il y eut quelque accommodement dans les affaires publiques, ce qui permit de faire, avec de l'argent d'emprunt, quelques médiocres provisions. Ainsi était justifiée la confiance de Vincent dans la Providence.

Pour mériter sa faveur et donner exemple aux siens, lui-même se condamnait alors à la plus rude pénitence et aux plus excessives privations. C'était l'hiver ; hiver très-rigoureux qui aurait dû être une peine plus que suffisante à ce vieillard de soixante-treize ans, errant de ferme en ferme, mal logé, mal vêtu. A la rigueur de la saison, il voulut ajouter une abstinence plus rigoureuse encore. Du pain de seigle ou de fèves, telle était à peu près sa seule nourriture, car le reste de ce qu'on lui servait, il le distribuait aux paysans qu'il faisait manger avec lui ; et encore en prenait-il en si petite quantité, qu'il avait le temps, après sa légère réfection, de faire une bonne partie de la lecture de table.

Mais ce qui, en lui, cédait moins encore que son courage, que son ardeur de pénitence, au froid et à la faim, c'était son zèle pour Dieu et le salut des âmes. Telle était sa vraie nourriture, et il s'en montrait insatiable.

De Saint-Germain, il s'était rendu, le troisième jour, à Villepreux, chez le R. P. de Gondi, et de Villepreux, profitant de la circonstance pour exécuter l'ancien projet de visiter toutes ses maisons, il s'était dirigé vers Étampes, au hameau de Fréneville, paroisse du Val-de-Puiseaux, où la Compagnie possédait une petite ferme qui lui avait été donnée par la présidente de Herse pour la fondation de quelques missions. Il n'avait dessein d'y rester que deux ou trois jours pour y loger un troupeau de moutons et deux chevaux sauvés du pillage d'Orsigny ; mais, assiégé par les grands froids et par les neiges, il dut y demeurer un mois entier. Il employa ce temps à évangéliser les paysans de la paroisse du Val-de-Puiseaux. Il fit

comprendre à ces malheureuses victimes de la guerre et des troubles que le renoncement au péché, une confession exacte, une satisfaction proportionnée à leurs fautes, étaient les seuls moyens de se procurer la paix avec Dieu et avec les hommes. Ce fut pour ces braves gens un carême anticipé, et le plus fructueux qui leur eût été prêché jamais. Tous voulurent se réconcilier avec le ciel, si bien que le curé ne put suffire à leur empressement, et que Vincent et un autre prêtre de sa congrégation durent lui servir de vicaires. A la fin de la mission, Vincent fit faire une procession générale pour demander la paix.

En même temps, quoique ruiné lui-même, le saint vint au secours de cette paroisse ruinée par les courses et les déprédations des gens de guerre. Les habitants n'ayant pas de quoi ensemencer leurs champs, il leur procura du grain de semence. A quelques-uns il distribua de l'argent, des habits, des instruments aratoires. Pour procurer du travail aux plus pauvres, il leur fit creuser des fossés inutiles. Un pauvre laboureur lui devait quarante ou cinquante écus et ne pouvait payer : il lui délivra néanmoins un reçu. Voulant ménager jusqu'à la pudeur de la pauvreté, il acheta quelques terres à de pauvres paysans et les paya le double de leur valeur. Il appela au secours de cette misère les Filles de la Charité, qu'il entretint à ses frais pendant plus de dix ans. Tous ces faits ont été constatés au procès de canonisation, sur la déposition de témoins dignes de foi, quelques-uns oculaires. On entendit, entre autres, un pauvre orphelin, dont Vincent avait pris soin, ainsi que de sa mère, de quatre de ses frères et de plusieurs autres familles, pendant de longues années [1].

1. *Summ.*, p. 179. — La chambre occupée par saint Vincent à Fréneville existe encore assez bien conservée. La chapelle de Notre-Dame de Varennes de Val-de-Puiseaux, où il prêcha, fut transformée

Outre le profit qu'il y fit pour Dieu, Vincent vit encore dans son séjour forcément prolongé à Fréneville une occasion ménagée par la Providence pour sauver les restes du pillage d'Orsigny. Le troupeau de moutons et les deux chevaux n'y auraient pas été longtemps en sûreté ; car, au bout de quelques jours, les gens de guerre vinrent à un quart de lieue de là enlever les chevaux d'une ferme, ce qui obligea Vincent de partir brusquement de Fréneville par un temps fort rude, et de faire mener les pauvres moutons en un village fermé, à quatre ou cinq lieues au delà d'Étampes. Quant aux deux chevaux, il en prit un, donna l'autre au prêtre qui l'accompagnait, et, vers la fin de février, il se mit en route pour le Mans. Il y arriva le 2 mars en bonne santé, nonobstant les difficultés du temps et des chemins. Il n'était pas attendu, surtout en une telle saison. Ses enfants, aussi surpris que transportés de joie, le reçurent comme un ange de Dieu. Il avait compté ne rester avec eux que dix ou douze jours ; il lui fallut en donner quinze à leur respectueuse affection et à l'empressement de la ville et du pays, qui, ayant appris son arrivée, envoyèrent les principaux habitants le visiter [1].

en cabaret en 1798. On essaya même de l'abattre ; mais les sacrilèges furent punis de Dieu, et moururent dans une affreuse misère. Une statue de la Vierge en avait été enlevée. Reléguée honteusement sous un hangar, elle servait de jouet aux enfants de la maison, qui la traînaient dans la boue. Ces enfants devinrent rachitiques et ne grandirent plus. Deux moururent, et la mère ne sauva le seul qui lui restait qu'en le consacrant à la sainte Vierge et qu'en reportant la statue à l'église. — On vient de racheter les ruines de Notre-Dame de Varennes, avec la chaire où prêcha saint Vincent de Paul, et on songe à la reconstruire (circulaire de M. Dabadie, curé de Puiselet, diocèse de Versailles, du 15 août 1861. — Voir le journal *le Monde* du 26 octobre de la même année).

1. La plupart de ces détails si précis sont tirés de la lettre, déjà deux fois citée, du 4 mars 1649.

N'omettons pas ici l'embarras où se trouva le saint homme à l'occasion de Lavardin de Beaumanoir, évêque du Mans, celui-là même sur les ordinations duquel on a fait, après sa mort, pour une parole de lui peu mesurée, tant de contes ridicules. Loin de le servir au conseil de conscience, Vincent s'était opposé à sa promotion à l'épiscopat. Lavardin le savait, s'en était plaint souvent, et même avec vivacité. Quelle fut donc la surprise, quel l'embarras du serviteur de Dieu, lorsqu'il apprit que ce prélat, qui n'avait pas encore ses bulles, était déjà au Mans ! Quelle conduite tenir à son égard ? Il était indécent de passer sans le voir, dangereux de le voir sans l'avoir prévenu, incivil de lui faire demander s'il agréerait une visite. « Si je le vais saluer, disait le saint, vraisemblablement il en sera surpris, et peut-être ému et touché; de lui envoyer demander s'il aura ma visite agréable, je ne sais pas comment il recevra ce compliment ; de n'y aller pas et de n'y envoyer pas, ce bon seigneur aurait raison de s'indigner davantage contre moi, et c'est ce qu'il faut éviter. Que faire donc ? »

L'humilité du saint le tira d'affaire. Dès le lendemain matin, il envoya deux prêtres, le supérieur du séminaire avec un autre, dire à l'évêque qu'arrivé dans son diocèse, le soir précédent, il n'osait y faire aucun séjour sans sa permission, et qu'il le suppliait très-humblement de trouver bon qu'il passât sept ou huit jours dans la maison du séminaire.

Ce compliment de la part d'un homme dont Lavardin, malgré ses rancunes, connaissait mieux que personne la droiture et la sincérité, le désarma. « Dites à M. Vincent, répondit-il aux envoyés, qu'il est libre de demeurer au Mans tant qu'il le jugera à propos, et que s'il n'avait pas une maison dans ma ville épiscopale, je me ferais un plaisir de lui offrir la mienne. »

Une réponse si obligeante demandait un remercîment. Vincent allait se rendre à l'évêché, lorsqu'il apprit le brusque départ de Lavardin. Le marquis de La Boulaye, un des chefs de la Fronde, après avoir obtenu quelques succès contre les troupes royales à la tête d'un régiment de cavalerie parisienne, s'était jeté dans le Maine, où le marquis de Jarzé, commandant un petit corps de l'armée du roi, devait le défaire à son tour. Or, les Manceaux ayant été séduits et entraînés par La Boulaye, Lavardin, avec celui qui commandait pour le roi, se vit obligé de quitter la ville.

Vincent demeura encore quelques jours au Mans et y exerça sa charité accoutumée. S'il fallait en croire une tradition populaire, l'église cathédrale, comme les humbles petites églises de Folleville, de Fréneville, de Clichy et de Montmirail, posséderait une chaire d'où il aurait annoncé la parole de Dieu. Sans doute, il s'interdisait, nous le savons, comme il interdisait aux siens, les chaires des villes épiscopales ; mais peut-être fit-il une exception en faveur du Mans, si toutefois la chaire mentionnée n'y a pas été transportée de quelque pauvre église d'nne campagne voisine.

Quoi qu'il en soit, ses affaires terminées au Mans, il prit la route d'Angers, où les Filles de la Charité possédaient un établissement déjà considérable. A une demi-lieue de la petite ville de Durtal, il rencontra un gué, grossi par les pluies d'hiver, le gué Poram, qu'il fallait passer. Au milieu de la rivière, son cheval [1] s'abattit, et il se serait infailliblement noyé sans le prompt secours que lui donna le prêtre qui l'accompagnait. Cet accident, loin d'effrayer son cœur, n'altéra même pas la sérénité de son visage.

1. La tradition locale dit que c'était une mule. Vincent aurait alors laissé au Mans le cheval amené d'Orsigny.

Il remonta à cheval tout trempé, reprit le chemin, aujourd'hui abandonné, qui le devait conduire à quelque habitation, et alla se sécher comme il put dans une pauvre chaumière que la tradition dit être la ferme de la *Goualerie*. Mais, parce qu'on était alors en carême, il ne prit pas d'autre soulagement, et demeura sans manger jusqu'au soir qu'il arriva dans une hôtellerie.

Encore sa première nourriture, sa nourriture ordinaire, fut-elle d'instruire les pauvres et les domestiques. Quoique accablé de besoin et de lassitude, il commença par faire le catéchisme aux serviteurs de la maison. A cette vue, l'hôtesse, surprise et édifiée de tant de charité, courut aux maisons du village, en ramassa tous les enfants, et, sans avoir prévenu le saint vieillard, elle les fit monter dans sa chambre. Vincent l'en remercia avec beaucoup d'affection, comme d'un service considérable. Il partagea cette jeunesse en deux bandes, en donna une à instruire à son compagnon, et instruisit l'autre, avec ces manières pleines de bonté et d'onction qui lui gagnaient tous les cœurs. Après l'instruction, il congédia les enfants, non sans leur avoir fait l'aumône, parce qu'ils étaient aussi pauvres qu'ignorants [1].

Pour achever ce récit du voyage de Vincent du Maine en Anjou, ajoutons deux traits admirables de sa reconnaissance.

Le jeune Missionnaire qui l'avait aidé à se tirer de l'eau, alors très-fervent, s'attiédit peu à peu. De moins en moins soumis à la règle, il devint bientôt indocile à ses supérieurs. Enfin, las du joug, il le voulut tout à fait secouer, et, malgré tous les efforts ordinaires de Vincent

1. Nous avons emprunté quelques détails de ce récit à une brochure intitulée : *Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine*, par J.-L.-A.-M. Lochet. — Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine* grand in-8°, Angers, 1859.

pour le retenir dans sa vocation, il la quitta. Originaire du Maine, et jusqu'alors attaché à la maison de Coëllort, il mit en opposition, pour se justifier sa sortie et la colorer aux yeux des autres, les services obscurs et restreints qu'il rendait au séminaire, et les services plus éclatants et plus étendus qu'il se flattait de rendre à tout son pays. Il avait du bien, il croyait avoir du zèle : double fonds qui devait produire, croyait-il, des fruits inépuisables de salut.

A peine rentré dans sa famille, il vit le ballon de ses beaux projets se dégonfler de lui-même ou sous la piqûre de la contradiction. D'autre part, des chagrins sans consolation, des dangers sans secours et sans refuge : c'était plus qu'il n'en fallait pour lui faire reconnaître sa faute. Au bout d'un an, il n'y tenait plus, et, comme l'enfant prodigue, il s'écria : « Je me lèverai et je retournerai à mon Père. » Il écrivit donc à Vincent lettre sur lettre, lui demandant pardon et le priant de le recevoir au nombre de ses plus humbles serviteurs, sinon de ses enfants.

A la fois pour l'éprouver et par répugnance à recevoir les transfuges, Vincent le laissa longtemps sans réponse. Le Missionnaire multiplia ses lettres, redoubla ses instances : « Je suis perdu pour toujours, mon Père, si vous ne me tendez la main. » A ce coup, Vincent répondit, non toutefois pour lui accorder sa grâce, mais pour lui remettre devant les yeux la patience dont on avait usé envers lui, le peu de compte qu'il en avait fait, les justes sujets qu'on avait de craindre qu'il ne se repentît bientôt de son repentir même, le danger que les esprits légers de la Compagnie ne se prévalussent d'un si facile retour après un tel abandon, et il conclut en disant : « D'après toutes ces raisons, il ne me paraît pas, Monsieur, qu'on vous doive de nouveau recevoir. »

Repoussé dans tous ses assauts, le pauvre Missionnaire, à bout d'attaques, tenta un dernier effort du côté le plus accessible et le plus vulnérable du cœur de Vincent : « Monsieur, lui écrivit-il, je vous ai une fois sauvé la vie du corps, sauvez-moi celle de l'âme. » Par là, il s'était ouvert la place. « Venez, Monsieur, lui fut-il aussitôt répondu ; venez, et vous serez reçu à bras ouverts. » C'était non dans la Mission de la terre, suivant la belle expression de Vincent, mais dans celle du ciel qu'il devait rentrer. Sur le point de partir, il tomba malade, et mourut plein de l'espérance qu'il puisait dans son repentir et dans le pardon qui lui venait d'être si généreusement accordé.

Les moindres services rendus par les plus petits trouvaient le saint prêtre également reconnaissant. Pendant qu'il séchait ses habits à la ferme de la Goualerie, à l'aise surtout au milieu des pauvres, il lia naturellement conversation avec le fermier, et apprit de lui qu'il était affligé d'une hernie dont il souffrait cruellement. Le saint prêtre, que Dieu avait guéri du même mal, lui promit aussitôt que, de retour à Paris, il lui enverrait un bandage dont il éprouverait un prompt soulagement. Après avoir très-amplement payé cet hôte d'un instant, et l'avoir remercié de l'hospitalité de sa chaumière avec plus d'effusion qu'il n'eût remercié un gentilhomme de l'hospitalité de son château, il se remit en route. Son voyage se prolongea bien au delà de ses prévisions et de ses désirs. Néanmoins, à peine de retour à Saint-Lazare, il se ressouvint de son hôte et de sa parole. Il lui envoya le bandage promis, et joignit à ce présent une lettre dans laquelle il renouvelait toutes ses actions de grâces. Et comme il n'avait point de voie sûre pour faire tenir ces objets au pauvre paysan, il adressa le tout à la maréchale de Schomberg, des terres de laquelle dépendait la

Goualerie, avec prière de coopérer à cette bonne œuvre et de recommander le paysan à la bienveillance de ses officiers.

Vincent ne resta à Angers que cinq jours, qu'il employa à fortifier les Filles de la Charité dans les vertus de leur état, et, suivant son dessein, il remonta vers la Bretagne. Dans ce voyage encore, il courut danger de la vie. Il approchait de Rennes et traversait l'eau sur un petit pont de bois entre un moulin et un étang fort profond. Son cheval, effrayé du mouvement et du bruit de la roue du moulin, recula si brusquement, qu'il mit un pied hors du pont et qu'il fut sur le point de se précipiter dans l'étang. Les spectateurs frémirent, Vincent lui-même se crut perdu. Mais Dieu retint le cheval, qui s'arrêta tout court, et le saint homme put descendre. Il tomba aussitôt à genoux, et pria son compagnon de s'unir à lui pour remercier le ciel d'une protection si visible et presque miraculeuse.

Sur le soir, il arriva dans un mauvais cabaret, où on lui donna une chambre qui, quoique la meilleure de la maison, était à peine habitable. Encore l'en délogea-t-on, à l'arrivée de quelques amis de l'hôte, et on le confina dans un réduit ignoble. Il obéit sans réclamation, et se réjouit intérieurement de ressembler ainsi davantage à Celui qui n'avait pas eu un lieu où reposer sa tête. Mal reçu, mal logé, il se montrait d'autant plus généreux. Une autre fois qu'on lui avait mis pour voisins des paysans qui passèrent la nuit partie à boire, partie à chanter, au lieu de se plaindre, il donna à son hôte, outre la rétribution ordinaire, des *Agnus* magnifiques.

Pour ne point perdre son temps en visites inutiles, et le consacrer tout entier à ses maisons et à des œuvres de charité, il voulut passer incognito à Rennes, comme

il avait fait à Orléans et à Angers ; mais il fut reconnu en entrant dans la ville. Comme Paris et les principales villes du royaume, Rennes était alors dans le trouble et la confusion, et on menaçait d'y faire un mauvais parti aux Mazarins et aux royalistes. Aussi, à peine Vincent avait-il mis pied à terre, qu'une personne en place lui fit dire qu'un homme comme lui, qu'un conseiller de la reine était nécessairement suspect, et qu'il allait être arrêté s'il ne sortait à l'heure même de la ville.

Le serviteur de Dieu se mettait en devoir d'obéir à cet avis ou à cet ordre, et déjà on sellait son cheval, lorsqu'un gentilhomme, logé dans la même hôtellerie, le reconnut et dit tout haut, dans un transport de colère : « M. Vincent sera bien étonné, si, à deux lieues d'ici, on lui donne un coup de pistolet dans la tête ; » et soudain il sortit dans l'attitude d'un homme qui allait exécuter lui-même sa menace. Vincent ne s'en émut guère ; mais le théologal de Saint-Brieuc, qui était venu rendre ses devoirs à l'homme de Dieu dont il avait, par hasard, appris l'arrivée, avait tout vu et tout entendu. Il l'empêcha de se mettre en campagne, et l'engagea à voir le premier président et quelques autres personnes des plus considérables et des plus accréditées de la ville. Tous accueillirent le vieillard avec le respect dû à son âge et à sa vertu, et, bien vite convaincus que son voyage n'avait pas de but politique, ils ne le pressèrent plus de partir.

Il partit toutefois dès le lendemain. Comme il montait à cheval, on vit rentrer à Rennes ce même gentilhomme qui, la veille, l'avait menacé de mort. Évidemment, il avait passé la nuit hors de la ville et s'était allé poster sur la route, pour y commettre un détestable assassinat. Alarmé de nouveau, le théologal de Saint-

Brieuc voulut au moins partager le péril, et, malgré tous les refus du saint prêtre, il l'accompagna jusqu'à Saint-Méen.

Vincent arriva à Saint-Méen le lundi ou le mardi de la semaine sainte ; il y passa quinze jours, qu'il partagea entre sa maison et le saint ministère. Il commença par faire sa visite, dressa des règlements pleins de prudence et de piété ; et le reste du temps, il le donna au confessionnal, à l'administration des sacrements, à toutes les fonctions d'un zélé Missionnaire. Saint-Méen était un lieu de pèlerinage où l'on accourait, précisément aux environs de la fête de Pâques, de tous les points de la Bretagne, pour y obtenir, par l'intercession du saint patron du lieu, la guérison de certaines maladies. Or, cette année-là, il y eut concours extraordinaire de pèlerins, la plupart couverts de lèpre ou d'ulcères fétides et contagieux : excellente fortune, attrait irrésistible pour notre saint ! En vain, pour déconcerter son zèle infatigable et sa charitable imprudence, on lui représenta qu'il allait succomber à la lassitude, ou même contracter le mal hideux qu'il voulait soulager : « Ne craignez point, répondit-il, je n'attraperai aucun mal ; d'ailleurs cet exercice me fortifie au lieu de m'affaiblir, et j'ai été autrefois guéri de la fièvre quarte, pour avoir passé une nuit de Noël tout entière dans le confessionnal. » Voilà la médecine des saints !

Une affaire de piété appelant Vincent à Nantes, le supérieur de sa maison de Saint-Méen l'y voulut conduire ; mais il s'y opposa et partit seul.

De Nantes, où il ne fit que passer, il se rendit à Luçon. De là il se proposait d'aller à Saintes, de parcourir la Guienne, de pousser jusqu'à Marseille et d'achever ainsi la visite des maisons de sa Compagnie. Mais la reine lui fit donner l'ordre de revenir incessamment à Paris où le roi était rentré.

VI

Retour à Paris. — Le carrosse de Vincent.

La guerre de Paris allait finir. Pendant que les seigneurs, le parlement et le peuple, tous divisés de vues et d'intérêts, réunissaient une armée hétérogène, Anne d'Autriche, les larmes aux yeux, priait Condé de servir de protecteur au jeune monarque, et le vainqueur de Rocroy, à la tête de huit mille hommes seulement de troupes royales, battait à Charenton les cent mille hommes de l'armée parisienne, effrayés à son seul aspect. Une députation des gens du roi se rendit alors à Saint-Germain, et des négociations entre la cour et Paris furent nouées. Des conférences se tinrent, soit à Saint-Germain, soit à Ruel, d'où sortit un traité de paix factice qui ramena la cour à Paris.

Vincent, qui avait jusqu'ici résisté aux prières des Dames sollicitant son retour à Paris pour les œuvres de charité [1], se mit aussitôt en devoir d'obéir à la reine, et il partit pour Richelieu. Là, il succomba enfin aux fatigues d'un si long voyage, et la maladie le prit. A cette nouvelle, on lui envoya de Paris l'infirmier de Saint-Lazare, qui, mieux que personne, connaissait son tempérament et la manière de le traiter. Vincent l'accueillit, sans doute, avec sa bonté ordinaire ; mais il crut devoir lui dire, d'un ton affligé : « Ma vieille carcasse ne méritait pas que vous fissiez un si long voyage. » Craignant aussitôt que l'infirmier ne vît dans cette parole un reproche plutôt qu'une protestation d'humilité, il se jeta aussitôt à ses pieds et lui demanda pardon. Ce ne fut pas assez pour cet homme, insatiable d'humiliations, trem-

1. Lettre de mademoiselle Le Gras du 6 avril 1649.

blant toujours devant l'ombre de la charité blessée. De retour à Saint-Lazare, il saisit ou suscita l'occasion de faire amende plus solennelle ; et un jour que le frère infirmier se trouvait dans sa chambre avec son assistant, il dit à celui-ci : « Croiriez-vous, Monsieur, que ce bon frère étant venu à Richelieu pour moi, je ne lui épanchai point mon cœur comme j'avais accoutumé ? et c'est de quoi je lui demande très-humblement pardon en votre présence, et je vous prie de prier Dieu pour moi, afin qu'il me fasse la grâce de ne plus commettre de semblables fautes. »

Il avait été ramené à Paris dans un petit carrosse que la duchesse d'Aiguillon, informée de sa maladie, lui avait envoyé avec deux chevaux et un cocher. Ce carrosse avait déjà son histoire. Quelques années auparavant, les Dames de son Assemblée, voyant d'une part ses infirmités, de l'autre sa chétive monture, craignirent qu'il ne lui arrivât quelque accident grave dans ses courses quotidiennes à travers Paris. En conséquence, elles lui firent construire une voiture commode, mais si simple et si pauvre, qu'il ne semblait pas que son aversion pour tout faste s'en dût effrayer. Cependant, il ne s'en voulut jamais servir, et elle vieillit sous la remise. Or, ce fut cette même voiture, un peu restaurée, que la duchesse d'Aiguillon lui envoya à Richelieu. N'ayant pas, dans son état de faiblesse, d'autre moyen de transport possible, il lui fallut bien en user pour le voyage ; mais, à peine arrivé à Paris, il la renvoya à la duchesse ainsi que les chevaux, avec mille remercîments. La duchesse, à son tour, renvoya tout l'équipage à Saint-Lazare. « Ayez donc égard, lui écrivait-elle en même temps, au besoin que vous en avez. Avec toutes nos Dames, je vous conjure d'en faire usage. — Non, Madame, répondit Vincent dans sa ferme humilité ; quand l'enflure et la faiblesse

de mes jambes, qui, il est vrai, augmentent tous les jours, ne me permettront plus d'aller ni à pied ni à cheval, je suis résolu de demeurer plutôt le reste de ma vie à Saint-Lazare que de me faire traîner, moi pauvre paysan, dans un carrosse. » Ce conflit de charité et d'humilité dura plusieurs semaines, et, pour le résoudre, il fallut les plus hautes interventions. La duchesse s'adressa à la reine et à l'archevêque de Paris, qui tous les deux firent un commandement exprès au vieillard d'aller désormais en carrosse. Entre l'obéissance et sa chère humilité elle-même, Vincent n'hésita jamais : il obéit donc. D'ailleurs, il trouva moyen de faire tourner cet honneur prétendu à sa confusion. Désormais, il n'appela plus le malheureux carrosse que « sa honte et son ignominie ; » et un jour qu'il avait fait visite aux prêtres de l'Oratoire, quatre d'entre eux, parmi lesquels le P. Sénault, l'ayant reconduit à la porte, où sa voiture l'attendait : « Voyez-vous, mes Pères, leur dit-il en y montant, voyez-vous ce fils d'un pauvre villageois qui ose se servir d'un carrosse ! » Dans sa confusion et sa crainte de mal édifier, il avait toujours soin, pour échapper le plus possible aux regards des siens, de monter et de descendre en dehors de Saint-Lazare [1]. Encore n'osait-il plus prêcher à ses prêtres la mortification. Détournant l'un d'eux de l'usage du cheval, il lui écrivit : « Je vois bien que vous me pouvez dire : « Médecin, guéris-toi toi-même, » pour qu'autrefois je me suis servi d'un cheval, et que maintenant je me sers d'un carrosse. Cela est vrai, à ma grande confusion ; mais il est vrai que la nécessité m'y a contraint; et, toutefois, Monsieur, si vous me conseillez d'en user autrement, je le ferai[2]. » On se rappelle encore sa con-

1. *Summ.*, p. 337.
2. Lettre à Gilles, à Crécy, du 28 novembre 1651.

férence sur la pauvreté, où il s'écria : « O mon Sauveur! comment puis-je parler de cela, moi qui suis si misérable ! moi qui ai eu autrefois un cheval, un carrosse... ! » Ainsi parla-t-il en toute circonstance.

Du reste, jamais voiture ne mérita, dans une acception plus rigoureuse du mot, le nom de voiture *publique*. Désormais, elle fut, au dedans et au dehors de Saint-Lazare, au service de tous. Pour utiliser les chevaux, et surtout pour leur ôter toute apparence, Vincent, quand il ne sortait pas, les faisait mettre à la charrue. S'il rencontrait quelque pauvre dans les rues de Paris ou à la campagne, il le faisait monter aussitôt à côté de lui. Ainsi fit-il un jour pour une pauvre femme qu'il rencontra à quelques lieues de Paris, doublement fatiguée de la marche et du fardeau de son enfant. Une autre fois, c'était une femme encore, dont les horribles ulcères furent un nouveau titre d'admission : non content de lui donner place auprès de lui, il voulut la conduire à sa destination. Alors seulement il se pardonnait le carrosse, et la charité désarmait l'humilité. Il est vrai que, s'il n'avait pas de voiture, ou que des affaires pressées l'appelassent dans une autre direction, il tâchait de se procurer une chaise à porteurs pour faire transporter les pauvres, les malades, soit à domicile, soit à l'Hôtel-Dieu.

Mais il aimait bien mieux les conduire lui-même. Un jour, dans le faubourg Saint-Denis, il aperçut une pauvre femme couchée par terre. Prêtres, lévites, gens du monde, tous passaient sans s'arrêter devant elle, comme devant le blessé de l'Évangile, ou ne répondaient que par une pitié stérile à ses gémissements. Mais voici venir le bon Samaritain. Vincent descend de voiture, s'approche, et, reconnaissant l'impossibilité où la pauvre femme était de marcher, il la fait placer dans son car-

rosse, et, quoique ses affaires l'appelassent dans un quartier très-différent et très-éloigné, il donne ordre de se diriger vers l'Hôtel-Dieu. Après quelques tours de roue, la pauvre femme se trouve mal, et il faut la tirer du carrosse dont elle ne peut soutenir le mouvement. Vincent lui fait apporter du vin pour la fortifier, et, quand elle est un peu remise, il paye des porteurs, et, avec leur fardeau, il leur remet un billet de recommandation pour la supérieure de l'Hôtel-Dieu.

Les traits semblables ne se peuvent nombrer dans la vie du charitable prêtre. Ainsi encore, arrêté un jour dans une rue de Paris par les cris lamentables d'un jeune enfant, il descend aussitôt, l'interroge, et l'enfant lui ayant montré un mal qu'il avait à la main, il le conduit lui-même chez un chirurgien, le fait panser en sa présence, paye à l'un son salaire, console l'autre et le ramène à sa famille.

Tel fut l'emploi quotidien du fameux carrosse ; mais, indépendamment de ces actes d'individuelle charité, il servit à des œuvres d'une utilité générale, et, pendant les dix dernières années de la vie de saint Vincent de Paul, il lui permit d'entreprendre ou d'achever les affaires les plus importantes pour le bien de l'Église et de l'État.

VII

Troubles et négociations.

Vincent était de retour à Paris au milieu de juin 1649 [1]. Après avoir rendu ses devoirs au roi et à la reine-mère, il s'appliqua à réparer une partie des maux faits

1. « Me voici de retour depuis dimanche (lettre du 19 juin, a de Lespinay, supérieur de la Mission de Toul). »

par les troupes dans le voisinage de la capitale. Il commença par Dieu. Les églises et les saints mystères avaient été odieusement profanés à Châtillon, à Clamart et en quelques autres paroisses : il y envoya en pèlerinage expiatoire tous les membres de sa communauté ; il alla lui-même, avec quelques-uns des siens, faire amende honorable à Jésus-Christ.

Il songea ensuite à rétablir un peu les affaires de sa maison. Il avait trouvé Saint-Lazare dans un état pitoyable. Provisions, argent, revenus, tout était épuisé, tout manquait à la fois, et néanmoins il fallait y entretenir toutes les charités commencées, les pauvres ne pouvant plus désapprendre le chemin de Saint-Lazare, leur seule hôtellerie dans ces désastres publics. Malgré la tendresse paternelle qui le portait à exiger, en temps ordinaire, que ses prêtres trouvassent chez lui, au retour de leurs Missions, une nourriture simple, mais capable de réparer leurs forces épuisées par le travail, il se vit réduit à leur faire manger du pain d'orge d'abord, ensuite d'avoine. L'exemple de sa propre mortification aurait suffi pour étouffer en eux toute tentation de murmure ; par son exemple encore, il leur apprenait à souffrir dans les pauvres plus qu'en eux-mêmes. « Les pauvres, leur disait-il sans cesse, les pauvres qui ne savent où aller, ni que faire, qui souffrent déjà et qui se multiplient tous les jours, c'est là mon poids et ma douleur[1]. »

Poids toujours croissant, douleur de plus en plus intolérable, à mesure que les troubles, recommençant avec plus d'intensité. augmentèrent les malheurs publics. La paix de Ruel ne dura guère. Le roi avait fait sa rentrée à Paris le 18 août 1649, et le prince de Condé s'y était montré à côté du cardinal ; ç'avait été, en apparence,

1. Lettre à Almeras, du 8 octobre 1649.

une réconciliation générale. Mais, quitte, disait-il, de ses engagements avec la reine, pour avoir ramené Mazarin à Paris, Condé, entraîné par sa sœur la duchesse de Longueville, et plus encore par son humeur impérieuse qui prétendait, pour prix de ses services, dominer le gouvernement, fatiguait la reine et son ministre par des exigences continuelles, quand il ne les humiliait pas par des insolences de mauvais goût. Il ne réussissait qu'à s'aliéner, en même temps que la cour, et les anciens Frondeurs qu'il avait battus, et les bourgeois qu'il écrasait de ses mépris. Il n'avait pour lui qu'une troupe de jeunes seigneurs, vains et présomptueux, que la ridicule exagération des défauts de leur chef faisait appeler les *Petits-maîtres*. La reine et Mazarin en profitent pour réunir tout le monde contre lui, et, le 18 janvier 1650, Condé est arrêté au Louvre, avec son frère le prince de Conti et son beau-frère le duc de Longueville. Conduit à Vincennes au milieu des feux de joie du peuple de Paris, il est bientôt transporté au Hâvre.

Cependant la princessse de Condé et le duc d'Enghien soulèvent la Guienne. Le soulèvement y est bientôt réprimé, et Bordeaux se soumet. Mais Turenne a traité avec les Espagnols, qui entrent en Picardie, et, de son côté, il envahit la Champagne. Il est battu, il est vrai, à Réthel, mais les provinces n'en sont pas moins dévastées, et la guerre civile va éclater à Paris. Les deux Frondes se réunissent, c'est-à-dire les anciens Frondeurs et les partisans des princes prisonniers. Le duc d'Orléans rompt ouvertement avec la reine. Le Parlement vote des remontrances pour la liberté des princes et demande l'éloignement du cardinal. Mazarin quitte en effet Paris, mais avec l'intention et l'espérance de revenir bientôt ; et, pour désarmer les rancunes et les haines des prisonniers, il les délivre lui-même en

passant au Havre, d'où il se retire à Cologne (13 février 1651).

Les princes rentrent à Paris. Condé s'imagine d'abord que la reine va lui laisser toute influence, en dédommagement de ses deux ans de captivité. Mais Mazarin continue de gouverner du fond de son exil. On a publié les lettres qu'il écrivit alors à la reine, et toutes témoignent de la toute-puissance qu'il exerçait encore sur son cœur et dans les affaires. Notre bon saint Vincent de Paul n'y est pas oublié. Deux fois, notamment sous la date du 16 mai 1651, Mazarin semble redouter ce qu'il appelle la faiblesse de cet homme, qu'il dit être gouverné par l'adroite duchesse d'Aiguillon [1].

Peu importaient alors au ministre, en apparence disgracié, mais toujours le maître, les arrêts du Parlement contre lui, arrêts furieux néanmoins, portant qu'il serait informé de plusieurs crimes d'État à lui imputés, qu'on se saisirait partout de sa personne, et que dès à présent tous ses biens et revenus demeureraient saisis à la requête du procureur général. Les partis ne s'entendaient pas plus entre eux que contre lui, ce qui permit à la reine de se réconcilier avec les Frondeurs, et de repousser les demandes, toujours plus exigeantes, du prince de Condé.

De plus en plus mécontent, Condé sort de Paris. La guerre civile allait inaugurer la majorité du roi, comme la guerre étrangère avait inauguré la régence et son règne. A la tête de l'une et de l'autre se voit le prince de Condé ; mais Condé, commandant les Espagnols, ne retrouvera plus l'honneur et la gloire dont il s'était couvert en les battant à Rocroy.

Pendant que Condé se retirait en Guienne, que le Par-

1. Voir *Lettres de Mazarin* à la reine, publiées par M. J. Ravenel.

lement multipliait ses arrêts contre le retour de Mazarin, le cardinal rentrait en France (décembre 1651). Ce fut le signal de la guerre civile. Condé soulève la Guienne et traite avec l'Espagne ; en même temps, ses amis se préparent à la guerre dans le centre de la France. Les troupes espagnoles franchissent de nouveau nos frontières et se joignent à celles du duc d'Orléans. Turenne est heureusement revenu à la cause royale, et il se dirige vers la Loire pour surprendre l'armée des princes. Mais Condé, seul, déguisé, à traversé cent lieues à cheval, et il fond à Bléneau sur les troupes royales. De là il se rend à Paris, où il est reçu, malgré une déclaration du roi contre lui, comme il aurait pu l'être dans une ville de son domaine. Avec le duc d'Orléans, il déclare, et au Parlement et à l'Hôtel de Ville, qu'il n'a pris les armes que pour l'exclusion de Mazarin, et qu'il est prêt à les déposer dès que le cardinal sera sorti du royaume. Des projets de remontrances au roi sont arrêtés en ce sens, et trois députés des princes les portent à Saint-Germain. Mazarin feint de vouloir sortir du royaume : le roi le lui défend, et la négociation échoue. Les cours du Parlement ne sont pas plus heureuses. Cependant les deux armées des princes et du roi pillent et se battent autour de Paris. Les négociations, les députations recommencent, sans aboutir davantage. La guerre est imminente. Des prières de quarante heures ont lieu dans plusieurs églises de Paris ; la châsse de sainte Geneviève est descendue de son riche piédestal, pieusement visitée par le clergé de toutes les paroisses et portée en procession jusqu'à Notre-Dame. Le duc Charles de Lorraine, descendu alors au rôle de chef d'aventuriers, se rend à Paris, où sa venue paraît aux bourgeois un premier effet des prières adressées à leur sainte patronne. Il traite à la fois avec les princes et avec la cour, et finit par se

retirer. C'est cette retraite que Vincent de Paul regarde comme une grâce du ciel et un symptôme de paix. Il écrit à Lambert, en Pologne, le 21 juin 1652 : « Nous sommes dans quelque espérance de paix depuis quelques jours, que le duc de Lorraine est parti pour sortir du royaume avec son armée, laquelle est venue jusqu'à nos portes, et lui jusque dans la ville. Il a fait sa paix sur le point que l'armée du roi lui allait livrer bataille auprès de Charenton. Il a mieux aimé accepter un commandement que de se hasarder au combat, de sorte que ce pauvre pays est déchargé d'un fâcheux fardeau. C'est un effet, comme on pense pieusement, des suffrages des saints, particulièrement de sainte Geneviève, des processions qu'on a faites avec grand ordre et autant de dévotion extérieure que j'en ai jamais vu, et des bonnes œuvres qui se font à Paris dans les tribulations présentes. » Quelques jours après, tout était revenu à la guerre, et Vincent devait écrire au même, le 5 juillet : « Je ne vous dis rien de nos troubles présents, sinon que lundi soir nous fûmes investis tout à coup d'une armée ; mais elle ne fit que passer le long des murailles de notre clos, sans s'y arrêter qu'une partie de la nuit. Elle était poursuivie de l'armée du roi, qui l'éloigna de nous, et toutes deux nous ont fait plus de peur que de mal. Le séminaire de Saint-Charles eût été pillé sans deux hommes envoyés de Dieu, qui, après avoir fait rendre le butin que huit soldats y avaient pris, les mirent dehors et empêchèrent l'entrée à d'autres. Ces deux hommes nous étaient inconnus, comme nous à eux, et pour cela je dis que Dieu nous les a envoyés pour défendre cette maison fort à propos ; ce qu'ils firent par compassion, ainsi qu'ils nous l'ont dit. Ils s'en allèrent le lendemain trouver M. le duc de Bouillon, leur maître, à Saint-Denis, où la cour est depuis huit ou dix jours. Et comme le malheur du temps

s'échauffe notablement, on nous a conseillé d'avoir céans quelques hommes armés. Et, en effet, nous les avons eus cette nuit, à dessein de les garder, afin qu'ils nous gardent, avec la grâce de Dieu, pendant le fâcheux orage où nous sommes. Et moi-même j'ai veillé avec eux, et, chaque nuit, six ou sept personnes de la Compagnie et autant de domestiques veillent tant à Saint-Charles que dans le clos et autour de Saint-Lazare, d'où nous avons ôté ce que nous avons pu de meubles. Je vous donne à penser quelle est notre affliction et celle en laquelle Paris va tomber, si Dieu n'en a pitié. Il est à craindre qu'il se détruise lui-même. »

Dans l'intervalle des deux lettres que nous venons de transcrire, il s'était, en effet, passé de grands événements militaires, précédés encore de négociations et de députations inutiles. Le roi avait proposé au Parlement une conférence à laquelle les princes s'étaient opposés. Ceux-ci avaient obtenu qu'on enverrait de nouveau vers le roi pour lui déclarer que le seul et unique remède aux maux présents était l'éloignement du cardinal Mazarin. Les députés allèrent trouver le roi à Melun. Le roi, bien persuadé que la demande du Parlement et des princes n'était qu'un prétexte, répondit qu'il se déciderait peut-être à donner au cardinal un emploi éloigné, « après lui avoir rendu justice par la réparation de son honneur, » lorsqu'il lui serait bien prouvé que la sûreté publique s'y rencontrerait, et que son éloignement serait la fin des troubles. C'est pourquoi il invitait les deux princes, le duc d'Orléans et Condé, à lui déclarer si, ce cas échéant, ils entendaient « renoncer à toutes ligues, associations et traités, soit avec les étrangers, soit dans le royaume ; ne rien demander de plus ; se rendre auprès de lui pour le servir ; faire sortir les troupes étrangères sans qu'il en coûtât rien à l'État ; licencier

les leurs ; ramener le prince de Conti et la duchesse de Longueville à leur devoir, et faire départir le premier de toutes prétentions ; faire rentrer dans l'obéissance les personnes de qualité qui les avaient suivis ; enfin, procurer la révocation de tout ce qui s'était fait contre le service du roi ; » ces déclarations données, avec les assurances nécessaires pour leur exécution, il ferait connaître sa volonté pour le repos de ses peuples. Les princes, acculés dans leur dernier retranchement, déclarèrent être prêts à souscrire tous les articles proposés par le roi, à la condition que le cardinal sortirait du royaume. Des députés se mirent encore en route pour porter cette déclaration à Melun. Mais le roi venait d'en partir pour se rapprocher de Paris, où tout se préparait à un coup décisif, et, le 29 juin, comme nous l'a appris la lettre plus haut citée de saint Vincent de Paul, il s'était établi à Saint-Denis.

Quelle part prit Vincent dans ces négociations ? Une part beaucoup plus grande, très-probablement, que ne le sait l'histoire, et nous en aurons tout à l'heure une preuve décisive.

En attendant, la voix n'est plus qu'au canon. Le 2 juillet, se livre la bataille du faubourg Saint-Antoine. Pendant cette chaude mêlée, dont le bruit venait jusqu'à lui, Vincent, prosterné dans l'église de Saint-Lazare, pleurait sur les morts des deux armées, sur les malheurs du peuple ; il s'offrait comme un anathème à la justice de Dieu, et le conjurait, par les entrailles de sa miséricorde, de détourner sur lui tous les coups de sa colère.

Ce fut le mouvement de troupes occasionné par cette bataille, qui mit sa maison en danger, comme il nous l'a dit, d'être pillée par une des deux armées [1]. Il avait

1. C'était l'armée royale, car Turenne, après la bataille, retourna auprès de Saint-Denis, et rasa, par conséquent, le clos de Saint-

ordonné, en cas que ce malheur arrivât, que toute la communauté se rendît à l'église ; qu'elle offrît à Dieu, comme au maître souverain, ses biens et ses meubles, et qu'ensuite elle le remerciât très-humblement de l'avoir dépouillée.

Quel qu'ait été le vainqueur à la bataille du faubourg Saint-Antoine, Condé y gagna Paris. Le Parlement convoqua à l'Hôtel-de-Ville une assemblée, où le procureur conclut à députer vers le roi pour le supplier de rendre la paix à ses sujets et de revenir dans Paris sans le cardinal Mazarin. Les princes attendaient davantage. Mécontents, ils sortirent, et aussitôt, aux cris « d'union avec les princes, » le peuple attaqua l'Hôtel-de-Ville par des balles et par l'incendie. Cette émeute livra aux princes toute l'autorité.

Cependant, le 11 juillet, le roi, toujours à Saint-Denis, avait envoyé chercher les députés qui n'avaient pu le trouver à Melun, et il leur fit remettre une réponse portant que, cédant aux instances réitérées du cardinal Mazarin, il lui avait permis de se retirer aussitôt que les ordres seraient donnés pour l'exécution de ce qui devait rétablir le calme dans le royaume, à l'effet de quoi les députés du parlement resteraient auprès de lui, pour en conférer avec ceux qui seraient envoyés par les princes. Les députés envoyèrent cette réponse à leur Compagnie.

Le Parlement s'assembla. On espérait enfin un accommodement et la paix. Mais les princes, qui ne prétextaient le bien de l'État et le renvoi de Mazarin que comme un voile à leur ambition, soutinrent que la réponse du roi était artificieuse, qu'il leur fallait, avant tout, et comme préalable, la retraite réelle et définitive

Lazare. D'ailleurs, ce sont deux soldats royaux, nous l'avons vu, qui sauvèrent Saint-Charles du pillage, et les huit soldats qu'ils en empêchèrent étaient nécessairement leurs camarades.

du cardinal ; après quoi, ils exécuteraient, pour leur part et suivant leur parole, tout ce qui pouvait rétablir la tranquillité dans le royaume.

VIII

Vincent diplomate.

C'est ici que le rôle diplomatique de Vincent prit une grande importance. Inutile de dire qu'il condamnait la révolte, mais il condamnait aussi, nous le savons, la politique de Mazarin ; il souffrait surtout de voir le cardinal servir de cause ou de prétexte à la guerre et aux malheurs publics, et la paix lui paraissait achetée à bon compte, au prix de sa sortie du royaume. S'il n'était pas Frondeur, moins encore peut-être était-il Mazarin.

De telles opinions le faisaient naturellement l'entremetteur de tous les partis. Sa fidélité, son dévouement à la cause royale lui donnaient la confiance de la cour ; son opposition à la politique de Mazarin et le bon marché qu'il faisait de la personne du cardinal le rendaient peu suspect aux princes ; et Mazarin lui-même ne pouvait ni en vouloir ni résister à cet homme, dont la vertu et le désintéressement commandaient au moins le respect, et qui lui-même parlait toujours avec tant d'humilité et de déférence. Ce n'était pas lui qu'on avait droit d'accuser de chercher les intérêts de son ambition et de sa fortune dans les troubles publics : évidemment, il ne voulait que le bien de l'État et du peuple.

Ce n'est pas toutefois que quelques misérables, poussés par la passion politique ou par la souffrance, ne l'aient plus d'une fois outragé et maltraité, soit comme royaliste, soit comme auteur des maux qu'il travaillait tant à prévenir et à soulager. Ainsi, un jour qu'il revenait de Saint-Germain, où il avait été mandé par la reine, les

hommes de garde à la porte de la conférence le couvrirent d'injures, déchirèrent ses habits et allèrent jusqu'à le frapper. Le plus brutal de la bande le fit même descendre de cheval et le menaça de mort. Informés bientôt, les magistrats voulurent faire justice d'une conduite si abominable. Mais Vincent alla lui-même solliciter les juges en faveur des coupables ; d'ailleurs, pour dévoyer les recherches et les empêcher d'aboutir, il refusa de dire l'heure du crime, en sorte qu'on ne put connaître ceux qui étaient alors de garde. Cependant, afin d'éviter le retour de pareilles avanies, il demanda un passeport pour sortir de Paris et y rentrer librement, passeport que le duc d'Orléans lui fit expédier aussitôt.

Mais, à Paris même, il eut souvent à souffrir d'une populace mutinée. Une fois entre autres, à deux pas de Saint-Lazare, un furieux, prétextant que le saint l'avait heurté en passant, lui donna un soufflet, et comme la foule s'attroupait indignée : « C'est l'auteur de tous nos maux, s'écria-t-il, des subsides et des impôts dont le peuple est chargé. » Au lieu de faire jeter l'insolent en prison, au nom du droit de haute, moyenne et basse justice dont jouissait alors Saint-Lazare, Vincent, suivant le conseil de l'Évangile, se jeta aux pieds de cet homme, lui tendit l'autre joue et lui dit : « Je ne suis pas, mon ami, l'auteur des subsides, dont l'imposition n'a jamais été de mon ressort ; mais je suis un grand pécheur, et je demande pardon à Dieu et à vous du sujet que je vous ai pu donner de me traiter ainsi. » A ces paroles et à cette vue, la fureur de cet homme fut désarmée. Dès le lendemain il vint à Saint-Lazare, et fit à son tour de très-sincères excuses à l'humble prêtre. Vincent l'accueillit en ami, le retint six ou sept jours dans sa maison, lui fit faire les exercices spirituels et le gagna à Dieu [1].

1. Les exercices spirituels, c'était sa grande vengeance contre

Vincent de Paul, pendant le séjour que le roi fit à Saint-Denis, allait continuellement de la cour au palais des princes, du palais des princes à la cour, donnant des deux côtés des conseils pleins de sagesse et de conciliation, portant de l'un à l'autre les demandes ou les concessions dont on le faisait le messager et l'interprète. Il entretenait les princes séparément, pour faire valoir auprès de chacun d'eux les raisons appropriées à leur caractère, à leur naissance, à leur place auprès du trône. A la cour, il voyait successivement la reine et Mazarin: à celle-là il parlait des intérêts de sa réputation, de son fils et du royaume, auxquels elle devait sacrifier son affection pour un ministre, habile peut-être, mais dont la personne et la politique étaient odieuses à tous les ordres de l'État ; à celui-ci il montrait l'obligation de se dévouer aux flots irrités pour désarmer la tempête, sacrifice, du reste, qui seul, disait-il, pouvait sauver sa tête dans le présent et ménager sa fortune dans l'avenir. En un mot, de part et d'autre, il appuyait sa diplomatie soit sur les concessions royales, soit sur les promesses des princes plus haut mentionnées, et il en faisait les bases d'un traité de paix ; seulement, dans son intention et dans sa bouche, concessions et promesses, tout était sincère, tout était loyal.

Et ici, nous ne sommes pas réduits aux conjectures.

tous ceux qui l'avaient insulté. Un homme l'avait prié de parler pour lui au président de Lamoignon. A quelques jours de là, il rencontre le saint dans la rue, et, s'imaginant en avoir été mal servi, il lui dit force injures, dont l'humilité de Vincent, prosterné à ses pieds et lui demandant pardon, ne peut arrêter le flux. Mais, dès le lendemain, il gagne son procès et apprend qu'il le doit à l'intervention de Vincent. Lui aussi, il vient aussitôt à Saint-Lazare, et Vincent ne répond à ses excuses qu'en lui proposant les exercices spirituels (*Summ.*, pp. 246-248).

Malgré l'attention de l'humble prêtre à cacher et à détruire tout ce qui était de nature à lui donner de l'importance et de l'éclat, quelques pièces de sa main, sorties de l'ombre ou échappées aux flammes auxquelles il les avait sans doute condamnées, nous révèlent sa conduite politique. Par exemple, voici la minute, trouvée après sa mort, d'une lettre écrite de sa main au cardinal pendant les négociations que nous avons tout à l'heure racontées. Rédigée pendant le séjour de la cour à Saint-Denis, elle est évidemment des premiers jours de juillet 1652. Sous des expressions nécessairement sommaires et voilées, on trouve comme la pièce justificative du récit précédent :

« Je supplie très-humblement Votre Éminence de me pardonner de ce que je m'en revins hier au soir [1] sans avoir eu l'honneur de recevoir ses commandements : je fus contraint à cela, parce que je me trouvai mal. M. le duc d'Orléans vient de me mander qu'il m'envoiera aujourd'hui M. d'Ornano [2], pour me faire réponse, laquelle il a désiré concerter avec M. le prince. Je dis hier à la reine l'entretien que j'avais eu l'honneur d'avoir avec tous les deux séparément, qui fut bien respectueux et gracieux. J'ai dit à Son Altesse Royale que si l'on rétablissait le roi dans son autorité, et que l'on donnât un arrêt de justification [3], que Votre Éminence donnerait la satisfaction que l'on désire [4] ; que difficilement pouvait-on accommoder cette grande affaire par des députés, et qu'il fallait des personnes de réciproque confiance, qui traitassent les choses de gré à gré. Il me témoigna

1. De Saint-Denis.
2. Secrétaire des commandements du duc d'Orléans
3. Du cardinal. — Voir plus haut.
4. La sortie de Mazarin du royaume.

de parole et de geste que cela lui revenait, et me dit qu'il en conférerait avec son conseil. Demain au matin j'espère être en état d'aller porter sa réponse à Votre Éminence, Dieu aidant. »

Le conseil de traiter l'affaire non par des députés officiels, qui donnent aux négociations un éclat et une publicité dont l'amour-propre abuse, mais par des confidents qui ne livrent que ce qui rapproche et taisent tout ce qui divise, était fort sage, sans doute ; mais la réponse des princes, évidemment entachée de mauvaise foi, le rendait impraticable. Aussi le roi avait pris son parti, et, quittant Saint-Denis, où il laissa les députés du parlement pour y attendre ses ordres, il s'était rendu à Pontoise (17 juillet). Ce départ était la rupture des négociations. Cependant quelques membres du parlement étaient d'avis de ne pas les abanbonner ; mais la nomination du duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume (20 juillet) vint consommer la séparation entre la cour et la Fronde. Un arrêt du conseil du roi cassa tous les actes du parlement et de l'Hôtel de Ville, et un second arrêt transféra le parlement de Paris à Pontoise. Un grand nombre de magistrats ayant refusé d'obéir, il y eut deux parlements à la fois, divisés en tout, excepté dans leur haine contre Mazarin. Le parlement de Pontoise lui-même supplia le roi de rendre la paix à ses sujets, en éloignant le cardinal de ses conseils et du royaume. Le ministre, de son côté, qui connaissait le chemin d'un prompt et facile retour en France, demanda de nouveau la permission de se retirer, qui lui fut accordée par le roi, et, le 19 août, il s'achemina lentement vers la frontière.

Ce départ ôtait tout prétexte à ceux des parlementaires qui gardaient encore de la bonne foi. C'est pourquoi le chancelier Séguier, resté jusqu'alors à Paris, vint trou-

ver d'abord le roi à Compiègne, puis alla prendre place au parlement de Pontoise. C'était une évasion qui ne se fit pas sans danger, et qui fut favorisée par Vincent de Paul. Nous le savons par le témoignage que lui rendit une fois un seigneur de la cour en présence d'Anne d'Autriche : « Votre Majesté sait bien, dit le seigneur à la reine, que, pendant les troubles de Paris, M. Vincent exposa sa maison au saccagement, et sa vie au péril de la perdre, pour conserver celle de votre chancelier, à qui il donna passage par Saint-Lazare, pour aller trouver le roi à Pontoise [1] ; qu'il a encouru la disgrâce de plusieurs personnes pour s'être rendu ferme et fidèle à l'exécution des pieux desseins de Votre Majesté, particulièrement dans l'administration des biens ecclésiastiques. Il y a peu de personnes attachées, comme M. Vincent, d'une fidélité sincère, constante et désintéressée, au service du roi et de l'État. — Vous avez raison, répondit la reine ; M. Vincent est un véritable serviteur de Dieu et de son prince [2]. »

Mazarin parti, rien ne semblait plus s'opposer au réta-

1. C'est à Compiègne, comme nous l'avons dit, que Séguier alla d'abord trouver le roi. — Henri de Coislin, évêque de Metz, dans sa lettre à Clément XI du 17 juillet 1706, raconte, sur le rapport de son aïeule, alors nonagénaire, fille du chancelier, que Séguier, pendant les troubles, trouva un asile à Saint-Lazare.

2. La fidélité et l'obéissance de Vincent au prince se manifestaient quelquefois d'une façon naïve. En voici un trait qui n'a pas été dédaigné au procès de canonisation. Un frère avait recueilli des œufs de perdrix dans l'enclos de Saint-Lazare et les avait fait couver par une poule. Les petits éclos, il les mit dans une cage et les porta à Vincent. Celui-ci sembla d'abord ne rien répondre, et il dit simplement au frère : « Allons nous promener dans l'enclos. » Quand ils furent dans les champs, il fit ouvrir la cage et lâcher les perdreaux. « Mon frère, dit-il alors, vous saviez bien que le roi avait défendu de prendre des perdrix là où vous avez pris ces œufs. Je vous prie de ne plus recommencer (*Summ.*, p. 293).»

blissement de l'autorité du roi et à son retour dans sa capitale. Les deux princes eux-mêmes durent déclarer qu'ils étaient prêts à déposer les armes, « moyennant que la sortie du cardinal hors du royaume fût effective, » et que le roi d'ailleurs voulût bien publier une amnistie générale, éloigner ses troupes des environs de Paris, enfin donner route et sûreté pour la retraite des troupes espagnoles. Ce n'était là encore qu'une obéissance conditionnelle, après qu'on l'avait promise absolue. Néanmoins le roi fit enregistrer un édit d'amnistie par le parlement de Pontoise ; mais, quant à toutes les autres demandes des princes, il exigea leur soumission préalable, et refusa de recevoir leurs ambassadeurs, de lire même leurs lettres. Toutes les démarches des Compagnies, également conditionnelles, échouèrent également devant la fermeté du roi.

Cette fermeté était entretenue par le cardinal Mazarin, qui continuait son influence du fond de son exil. D'ailleurs il avait laissé à la cour quelques-unes de ses créatures, qui, dépositaires et interprètes de sa pensée, ne cessaient de l'inculquer au prince. Le cardinal voulait absolument rentrer à Paris avec le roi, et, pour obtenir ce triomphe, il suggérait diverses mesures, qui la plupart ne pouvaient manquer de devenir funestes. Tantôt il voulait faire la paix avec l'Espagne, se placer à la tête des troupes royales, devenues ainsi disponibles, et venir mettre à la raison et châtier Paris ; tantôt il conseillait de ne recevoir à soumission ni les princes ni la ville, de laisser les troubles suivre leur cours, pour montrer qu'il n'était pas l'auteur de la tempête et forcer enfin les partis ruinés et désespérés à consentir à son retour.

Son retour, en effet, son retour triomphant, voilà quelle était à ses yeux la seule condition à laquelle on

pût accepter les propositions des princes et des partis. Il ne croyait pas que le roi dût rentrer sans lui dans sa capitale.

Or, indépendamment du peu de goût que Vincent de Paul se sentait pour Mazarin et sa politique, il savait, par l'accès que sa charité et sa vertu unanimement reconnues lui donnaient dans tous les camps, que la haine de Mazarin était la seule passion qui leur fût commune, que son exil était le seul point sur lequel ils s'accordassent dans leurs communications avec la cour ; son retour, par conséquent, le seul obstacle vraiment insurmontable à la rentrée du roi dans sa capitale et dans son autorité.

Il écrivit en ce sens au cardinal, le 11 septembre 1652, une longue lettre inédite, qu'il est bon de publier tout entière comme une preuve décisive de son intervention dominante et inconnue dans les troubles de ce temps. Toutes les objections suscitées par l'ambition égoïste de Mazarin y sont péremptoirement réfutées par notre histoire et l'état des partis à sa date ; toutes les raisons commandant un sacrifice y sont développées habilement ; et, pour ne pas désespérer des prétentions insatiables, le sacrifice y est présenté seulement comme provisoire, ou plutôt comme fait au présent incertain et éphémère pour assurer un long avenir. — Voici cette lettre :

« MONSEIGNEUR,

« Je me donne la confiance d'écrire à Votre Éminence. Je la supplie de l'avoir agréable, et que je lui die que je vois maintenant la ville de Paris revenue de l'état auquel elle était, et demander le roi et la reine à cor et à cris ; que je ne vas en aucun lieu et ne vois personne qui ne me tienne le même discours. Il n'y a pas jusques

aux Dames de la Charité, qui sont des principales de Paris, qui ne me disent que si Leurs Majestés s'approchent, qu'elles iront un régiment de Dames les recevoir en triomphe.

« Et selon cela, Monseigneur, je pense que Votre Éminence fera un acte digne de sa bonté de conseiller au roi et à la reine de revenir prendre possession de leur ville et des cœurs de Paris. Mais pour ce qu'il y a beaucoup de choses à dire contre cela, voici les difficultés qui me semblent les plus considérables, et la réponse que j'y fais, et que je supplie très-humblement Votre Éminence de lire et de considérer.

« La première est qu'encore qu'il y ait plusieurs bonnes âmes dans Paris, et quantité de bourgeois qui soient dans le sentiment que je dis, il y en a toutefois quantité d'autres qui sont de sentiment contraire, et d'autres qui sont entre deux. A quoi je réponds, Monseigneur, que je ne pense pas qu'il y en ait que fort peu qui soient de sentiment contraire, au moins n'en connais-je pas un, et que les indifférents, s'il y en a, seront emportés par la multitude et la force de ceux qui ont de la chaleur pour cela, qui est la plupart de Paris, si ce n'est peut-être ceux qui craindraient la touche [1], s'ils n'étaient rassurés par l'amnistie.

« Secondement, qu'il y a sujet de craindre que la présence des chefs du parti contraire fasse revenir la journée du Palais [2] et celle de la maison de Ville [3] : à quoi je réponds que l'un d'eux [4] sera ravi de cette occasion pour se bien remettre avec le roi, et que l'autre [5],

1. Disgrâce, châtiment, vieux sens de ce mot.
2. La journée du 25 juin, au palais de justice, contre le Parlement.
3. Le siége et l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, plus haut rappelés.
4. Le duc d'Orléans.
5. Le prince de Condé.

voyant Paris remis à l'obéissance du roi, se soumettra ; et de cela il ne faut pas douter, je le sais de bonne part.

« En troisième lieu, quelques-uns pourront peut-être dire à Votre Éminence qu'il faut châtier Paris pour le rendre sage, et moi je pense, Monseigneur, qu'il est expédient que Votre Éminence se ressouvienne comme quoi se sont comportés les rois sous lesquels Paris s'est révolté ; elle trouvera qu'ils ont procédé doucement, et que Charles VI, pour avoir châtié grand nombre de rebelles, désarmé et ôté les chaînes de la ville, ne fit que mettre de l'huile dans le feu, et enflammer le reste, en sorte que, seize ans durant, ils continuèrent la sédition, contredirent le roi plus qu'auparavant, et se liguèrent pour cela avec tous les ennemis de l'État [1] ; et qu'enfin Henri III, ni le roi même, ne se sont pas bien trouvés de les avoir bloqués. De dire que Votre Éminence fera la paix avec l'Espagne, et qu'elle viendra triomphante fondre sur Paris et le mettre à la raison : je réponds, Monseigneur, que tant s'en faut qu'elle s'établisse mieux dans les esprits du royaume par la paix avec l'Espagne, qu'au contraire elle s'acquerra plus de haine que jamais, si tant est qu'elle rende à l'Espagnol tout ce qu'on possède de lui, comme l'on dit que Votre Éminence veut faire ; et, en ce cas, Votre Éminence doit craindre avec sujet ce qui arriva à Charles III, régent du royaume et couronné roi présomptif, lequel ayant abandonné aux Anglais [2] la Normandie et quelques villes de Flandre, à

1. Vincent veut parler des exécutions de libertés et de personnes entreprises contre les Parisiens révoltés après la victoire de Roosebeke, en 1382.

2. Ce sont les Normands que veut dire Vincent : car il entend sans doute parler du traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, par lequel Charles le Simple donna à Rollon la main de sa fille, l'inves-

charge qu'elles relèveraient de la couronne en souveraineté, enflamma tellement les esprits contre lui, que les États s'étant assemblés ordinairement pour cela, ce pauvre prince fut contraint de s'enfuir inconnu, et mourut misérablement dans un village où il s'était caché [1].

« Que si l'on estime qu'auparavant le retour de Leurs Majestés en cette ville, il vaut mieux traiter avec l'Espagne et Messeigneurs les princes, souffrez, Monseigneur, que je vous dise qu'en ce cas Paris sera compris dans les articles de la paix, et tiendra le bien de son amnistie de l'Espagne et de mesdits seigneurs, et non du roi, dont il aura une telle reconnaissance qu'il se déclarera pour eux à la première occasion.

« Quelques-uns pourront dire à Votre Éminence que ses intérêts particuliers requièrent que le roi ne reçoive pas en grâce ce peuple et ne revienne pas à Paris sans elle ; ains qu'il faut brouiller les affaires et entretenir la guerre, pour faire voir que ce n'est pas Votre Éminence qui excite la tempête, ains la malignité des esprits qui ne veulent pas se soumettre à la volonté de leur prince. Je réponds, Monseigneur, qu'il n'importe pas tant que le retour de Votre Éminence soit avant ou après celui du roi, pourvu qu'il soit ; et que le roi étant rétabli dans Paris, Sa Majesté pourra faire revenir Votre Éminence quand il lui plaira, et de cela j'en suis assuré. D'ailleurs, si tant est que Votre Éminence, laquelle regarde principalement le bien du roi et de la reine et de l'État, contribue à la réunion de la maison royale et de Paris à

titure de la Neustrie et la suzeraineté de la Bretagne. A moins qu'il n'y ait confusion dans les souvenirs historiques du saint, car tout ce passage est loin d'être clair.

1. Il mourut au château de Péronne, où le comte Herbert l'avait enfermé.

l'obéissance du roi, assurément, Monseigneur, elle regagnera les esprits, et dans peu de temps elle sera rappelée, et de la bonne sorte, comme j'ai dit ; mais tandis que les esprits seront dans la révolte, il est bien à craindre que jamais on ne fera la paix à cette condition, pour ce que c'est en cela que consiste la folie populaire, et que l'expérience fait voir que ceux qui sont blessés de cette maladie ne guérissent jamais par les mêmes choses par lesquelles les roues de leur esprit ont été faussées. Et s'il est vrai, comme l'on dit, que Votre Éminence a donné ordre que le roi n'écoute pas Messeigneurs les princes, qu'il ne leur donne point des passe-ports pour se rendre auprès de Leurs Majestés, que l'on n'écoute aucune députation ni représentation, et qu'à cet effet Votre Éminence a mis auprès du roi et de la reine des étrangers ses domestiques qui ferment les avenues de tous côtés pour empêcher qu'on parle à Leurs Majestés, il est fort à craindre, Monseigneur, si cela continue, que l'occasion se perde, et que la haine des peuples ne se tourne en rage. Au contraire, si Votre Éminence conseille le roi de venir recevoir les acclamations de ce peuple, elle gagnera les cœurs de tous ceux du royaume, qui savent bien ce qu'elle peut auprès du roi et de la reine, et chacun tiendra cette grâce de Votre Éminence.

« Voilà, Monseigneur, ce que je prends la hardiesse de lui représenter, dans la confiance qu'elle ne le trouvera pas mauvais, surtout quand elle saura que je n'ai dit à personne du monde qu'à un serviteur de Votre Éminence que je me donne l'honneur de lui écrire, et que je n'ai aucune communication avec mes anciens amis [1] qui sont dans les sentiments contraires à la vo-

1. Par exemple, le fameux cardinal de Retz, qui, le jour même où fut du écrite cette lettre, arrivait à Compiègne à la tête d'une députation

lonté du roi, que je n'ai communiqué la présente à qui que ce soit, et que je vivrai et mourrai dans l'obéissance que je dois à Votre Éminence, à laquelle Notre-Seigneur m'a donné d'une manière particulière. C'est de quoi je l'assure, pour être à jamais, Monseigneur, son très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur. »

On ne peut savoir quelle impression cette lettre fit sur Mazarin, ni, par conséquent, jusqu'à quel point elle influa sur sa résolution. Toujours est-il que la cour rentra à Paris sans lui. Désormais, les princes, les partis, négociaient chacun pour son compte ; le corps de ville et la garde bourgeoise faisaient auprès du roi des démarches actives. Enfin, le 13 octobre, le prince de Condé, avec le duc de Lorraine, quittait Paris, et huit jours après, le le 21 au soir, le roi arrivait au Louvre, à travers d'universelles acclamations.

A cette nouvelle, le cardinal Mazarin vint joindre l'armée du maréchal de Turenne, et, dès qu'il apprit que le cardinal de Retz, son turbulent ennemi, venait d'être conduit à Vincennes, il songea à revenir à Paris. Il y arriva le 3 février 1653, ramené par le roi lui-même, qui était allé à sa rencontre, et plus puissant que jamais. C'était la fin de la Fronde. Restait à finir la guerre avec l'Espagne, qui, à la faveur de nos troubles, s'était emparée de plusieurs de nos places, et qui venait d'acquérir l'épée du prince de Condé.

Mazarin n'osa jamais témoigner ostensiblement sa rancune à Vincent de Paul, ni exercer contre lui sa vengeance ; mais c'est à partir de cette année 1653 qu'il écarta le plus qu'il put son influence des conseils de la royauté, qu'il rendit plus rares, et qu'il finit par supprimer tout à

du clergé, et prononçait une belle harangue devant toute la cour assemblée.

fait les séances du conseil de conscience. En Vincent il voyait un ennemi politique. A vrai dire, la grande politique du saint homme, malgré ses opinions fort arrêtées et ses efforts pour les faire prévaloir, était dans la prière et la charité. C'est cette partie, la plus connue, la plus belle, quoique la moins curieuse de son rôle pendant la Fronde, qu'il nous faut maintenant exposer.

IX

Vraie politique de Vincent.

Dans sa foi et le sentiment profond qu'il avait de la solidarité chrétienne, c'est à Dieu qu'il recourut, et d'abord et sans cesse, pour fléchir sa colère à défaut des passions politiques, et obtenir de sa miséricorde la paix refusée par les ambitions en lutte. A Saint-Lazare, dans toutes les communautés, parmi toutes les personnes pieuses, il forma une sainte conjuration de prières et de bonnes œuvres, qu'il opposa hardiment et avec confiance aux complots des factions. A Saint-Lazare, trois Missionnaires, un prêtre, un clerc et un frère, constitués en victimes expiatoires, faisaient tous les jours devant Dieu une faction de prières et de pénitence. Tous les trois se condamnaient au jeûne; le prêtre disait la messe, et les deux autres communiaient à l'intention de la paix. Vincent lui-même, quoique déjà plus que septuagénaire, faisait à son tour sa faction publique, sans compter toutes les mortifications secrètes qu'il s'imposait à la même fin.

Il en était de même parmi les Filles de la Charité. Pendant près de trois mois, suivant une lettre de Mlle Le Gras, il y eut continuellement chez elles, jour et nuit, deux sœurs en prière, pour essayer de détourner la colère de Dieu, que les humbles filles croyaient véritablement avoir attirée par leurs péchés.

Pour entretenir parmi les siens cet esprit de pénitence, et les porter de plus en plus à en accomplir les œuvres, Vincent leur parlait souvent des malheurs publics, du fléau des guerres auquel la France et tant de nations chrétiennes étaient en proie, et conséquemment de la nécessité où étaient les âmes pieuses de prier, de s'humilier et de souffrir. Tel ce discours qu'il leur adressa une fois au sortir de l'oraison mentale, dont le sujet était de l'utilité des souffrances :

« Je renouvelle la recommandation que j'ai tant de fois faite, et qu'on ne saurait assez faire, de prier Dieu pour la paix, afin qu'il lui plaise réunir les cœurs des princes chrétiens. Hélas ! nous voyons la guerre de tous côtés et en tous lieux : guerre en France, guerre en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Pologne attaquée par trois endroits, en Hibernie dont les pauvres habitants sont transportés de leur pays en des lieux stériles, en des montagnes et rochers presque inaccessibles et inhabitables ; l'Écosse n'est guère mieux ; pour l'Angleterre, on sait l'état déplorable où elle est ; guerre enfin par tous les royaumes, et misères partout ! En France, tant de personnes qui sont dans la souffrance ! O Sauveur ! ô Sauveur ! combien y en a-t-il ! Si, pour quatre mois que nous avons eu ici la guerre, nous avons vu tant de misères au cœur de la France où les vivres abondent de toutes parts, que peuvent faire ces pauvres gens des frontières, qui sont exposés à toutes ces misères et qui ressentent ces fléaux depuis vingt ans ? S'ils ont semé, ils ne savent s'ils pourront recueillir. Les armées viennent qui moissonnent, pillent et enlèvent tout ; et ce que le soldat n'a pas pris, les sergents le prennent et l'emportent. Après cela que faire ? il faut mourir. S'il y a une vraie religion... qu'ai-je dit, misérable ? *S'il y a une vraie religion !...* Dieu me le pardonne ! Je parle maté-

riellement; c'est parmi eux, c'est en ces pauvres gens que se conserve la vraie religion : une foi vive, ils croient simplement; ils sont soumis aux ordres de Dieu; ils ont patience dans l'extrémité de leurs maux; ils souffrent tout ce qu'il plaît à Dieu, et autant qu'il plaît à Dieu, tantôt par les violences de la guerre, et puis par l'âpreté du travail; ils sont tous les jours dans les fatigues, exposés tantôt aux ardeurs du soleil, et tantôt aux injures de l'air; ces pauvres laboureurs et vignerons, qui ne vivent qu'à la sueur de leur front, nous donnent leurs travaux, et ils s'attendent aussi qu'au moins nous prierons Dieu pour eux. Hélas! mes frères, tandis qu'ils se fatiguent ainsi pour nous nourrir, nous cherchons l'ombre et nous prenons du repos! Dans les Missions même où nous travaillons, nous sommes au moins à l'abri des injures de l'air dans les églises, et non pas exposés aux vents, aux pluies et aux rigueurs des saisons. Certes, vivant ainsi de la sueur de ces pauvres gens et du patrimoine de Jésus-Christ, nous devrions toujours penser, quand nous allons au réfectoire, si nous avons bien gagné la nourriture que nous y allons prendre. Pour moi, j'ai souvent cette pensée qui me donne bien de la confusion, et je me dis à moi-même : Misérable, as-tu gagné le pain que tu vas manger? le pain qui te vient du travail des pauvres? Au moins, mes frères, si nous ne le gagnons pas comme ils font, prions Dieu pour eux ; *bos cognovit possessorem suum*, les bêtes reconnaissent ceux qui les nourrissent; les pauvres nous nourrissent, prions Dieu pour eux, et qu'il ne se passe aucun jour que nous ne les offrions à Notre-Seigneur, afin qu'il lui plaise leur donner la grâce de faire un bon usage de leurs souffrances. Je disais... que dis-je, misérable! on disait dernièrement que Dieu s'attend particulièrement aux prêtres pour arrêter le cours de son indignation; il s'attend qu'ils fe-

ront comme Aaron, et qu'ils se mettront, l'encensoir en main, entre lui et ces pauvres gens ; ou bien qu'ils se rendront entremetteurs comme Moïse pour obtenir la cessation des maux qu'ils souffrent pour leur ignorance et pour leurs péchés, et que peut-être ils ne souffriraient pas s'ils avaient été instruits et si l'on avait travaillé à leur conversion. C'est donc ces pauvres auxquels nous devons rendre ces offices de charité, tant pour satisfaire au devoir de notre caractère, que pour leur rendre quelque sorte de reconnaissance pour les biens que nous recevons de leurs labeurs. Tandis qu'ils souffrent et qu'ils combattent contre la nécessité et contre toutes les misères qui les attaquent, il faut que nous fassions comme Moïse, et qu'à son exemple nous levions continuellement les mains au ciel pour eux ; et s'ils souffrent pour leurs péchés et pour leurs ignorances, nous devons être leurs intercesseurs envers la divine miséricorde, et la charité nous oblige de leur tendre les mains pour les en retirer ; et si nous ne nous employons, même aux dépens de nos vies, pour les instruire et pour les aider à se convertir parfaitement à Dieu, nous sommes en quelque façon les causes de tous les maux qu'ils endurent [1]. »

Après de tels discours, Vincent tombait à genoux avec sa communauté. Il entonnait les litanies du Saint Nom de Jésus, et, quand il venait à cette invocation : *Jesu, Deus pacis*, il la prononçait toujours deux fois, avec un accent de dévotion qui pénétrait les cœurs en même temps qu'il devait toucher Dieu [2].

1. Rép. d'or du 24 juillet 1655.

2. Mademoiselle Le Gras répétait ces enseignements à ses filles : « Vous avez de grandes peines, leur disait-elle ; mais avez-vous bien pensé qu'il était juste que les servantes des pauvres souffrissent avec leurs maîtres? et que chacune de nous mérite en son particulier porter sa part des fléaux que Dieu envoie en général ? O mes chères

Il enrôlait toutes les personnes du dehors dans cette sainte conspiration de la prière et des bonnes œuvres. A ses Dames de la Charité il recommandait de joindre à leurs aumônes les vœux, les jeûnes et tous les exercices de la pénitence ; il les envoyait en pèlerinage à Notre-Dame, à Sainte-Geneviève et dans les divers sanctuaires consacrés aux saints patrons de Paris et de la France ; il les invitait à désarmer la colère de Dieu et à gagner sa miséricorde par des confessions, des communions fréquentes, et par l'oblation du saint sacrifice de la Messe. Surtout il voulait qu'elles n'épargnassent rien, pas plus que ceux de sa communauté, pour expier les profanations et les sacriléges des gens de guerre. « Ah ! répétait-il aux uns et aux autres, si notre Maître est près de recevoir cinquante coups de bâton, tâchons d'en diminuer le nombre et de lui en sauver quelques-uns. Faisons quelque chose pour réparer ces outrages ; qu'il y ait au moins quelqu'un qui le console dans ses persécutions et ses souffrances. »

Cette propagande de la prière et du bien, il cherchait à l'étendre aux provinces par l'intermédiaire des évêques. Dans l'intérêt du roi et des peuples, il les engageait à

sœurs, que nous sommes bien obligées à faire cette réflexion : Et qui sommes-nous pour avoir reçu une des plus grandes grâces que Dieu puisse faire à une créature de quelque condition qu'elle soit, nous appelant à son service ? Et nous voudrions être exemptes de toute incommodité ! O mes chères sœurs, gardons-nous bien de cette sinistre pensée ! Mais plutôt étonnons-nous souvent que Dieu nous ait tirées des lieux où nous aurions tant souffert avec les autres, pour nous faire donner du pain si à notre aise, et nous mettre en sûreté. Combien pensez-vous, mes chères sœurs, que cela nous oblige à la pratique des vertus, si nous ne le voulons bien payer en l'autre monde? N'attendons pas cette contrainte, mais faisons notre possible pour acquérir les vertus que Dieu demande, par reconnaissance des grâces que sa bonté nous fait tous les jours. »

demeurer dans leurs diocèses pour y comprimer les factions, y soulager la misère et y présider les saintes supplications. Il écrivait à Jacques Raoul, récemment transféré de Saintes à La Rochelle : « J'ai reçu comme une bénédiction de Dieu la lettre dont vous m'avez honoré; elle m'a fort consolé dans les afflictions communes de ce pays. Si celles qui ont menacé votre diocèse ne l'ont pas tant incommodé, je crois qu'après Dieu il en a l'obligation à vos sages conduites qui ont détourné l'orage en servant le roi ; et c'est de quoi je rends grâces à Dieu, aussi bien que de tant d'autres biens que vous faites et dedans et dehors votre ville, par lesquels les peuples sont maintenus en leur devoir envers Dieu, envers l'Église et envers leur prince. Les hérétiques mêmes, qui voient cela, voient aussi l'excellence de notre sainte religion, l'importance et la grâce de la prélature, et ce qu'elle peut quand elle est saintement administrée, comme elle l'est par votre sacrée personne. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il nous donne quantité de prélats semblables à vous, qui travaillent à l'avancement spirituel et temporel du peuple. »

A ceux qui songeaient à venir à Paris pour s'y plaindre des dommages causés par les armées et pour y chercher soulagement et secours, il répondait : « J'avoue, Monseigneur, que j'aurais une grande joie de vous voir à Paris, mais j'aurais un égal regret que vous y vinssiez inutilement, ne croyant pas que votre présence ici dût avoir aucun bon succès en ce temps misérable, auquel le mal dont vous avez à vous plaindre est quasi universel dans tout le royaume. Partout où les armées ont passé, elles y ont commis les sacriléges, les vols et les impiétés que votre diocèse a soufferts ; et non-seulement dans la Guienne et le Périgord, mais aussi en Saintonge, Poitou, Bourgogne, Champagne, Picardie, et en beaucoup d'au-

tres, même aux environs de Paris; et, généralement partout, les ecclésiastiques, aussi bien que le peuple, sont fort affligés et dépourvus ; en sorte que de Paris on leur envoie dans les provinces plus proches du linge et des habits pour les couvrir, et quelques aumônes pour les aider à vivre ; autrement, il en demeurerait fort peu pour administrer les sacrements aux malades. De s'adresser à Messieurs du clergé pour la diminution des décimes [1], ils disent que la plupart des diocèses demandent la même chose, et que tous se ressentant de l'affliction de la guerre, ils ne savent sur qui rejeter cette diminution. C'est un fléau général dont il plait à Dieu exercer ce royaume ; et ainsi, Monseigneur, nous ne saurions mieux faire que de nous soumettre à sa justice, en attendant que sa miséricorde remédie à tant de misères. Si vous êtes député pour l'assemblée générale de 1655, ce sera alors que vous pourrez plus justement prétendre quelque soulagement pour votre clergé. Il sera cependant charmé de jouir de votre chère présence de delà, où elle fait tant de bien, même pour le service du roi. »

Cette lettre était adressée à l'évêque d'Acqs, dont Vincent était originaire. Il écrivit en mêmes termes à tous les prélats avec qui il avait des relations plus intimes. Citons encore la suivante, qui nous montrera de plus en plus la misère universelle à l'époque de la Fronde :

« Je suis bien marri, Monseigneur, de ce que le malheur du temps vous prive des fruits de votre abbaye. Je me trouve bien empêché de vous dire mon sentiment là-dessus, tant parce que je ne suis pas en lieu de vous servir, qu'à cause des brouilleries du royaume. Néanmoins,

1. Subventions annuelles ou extraordinaires payées au roi par le clergé, et dont la répartition sur chaque diocèse se faisait dans son assemblée générale.

Monseigneur, il me semble que l'état présent des affaires vous doit divertir du voyage de la cour, jusqu'à ce que les choses soient un peu éclaircies. Plusieurs de Nosseigneurs les évêques se trouvent en la même peine. M. de N... n'a pas seulement perdu tout son revenu courant, mais encore toutes les provisions qu'il avait faites pour longtemps ; et, bien qu'il soit en grande réputation à la cour, et cela avec sujet, toutefois, ayant fait un voyage ici pensant se réparer, il n'y a pas eu satisfaction. M. de N[1]..., qui a tenu ferme en son diocèse, a fait revenir sa ville sous l'obéissance du roi, lorsque, dans les premiers mouvements, elle s'était déclarée pour le parti contraire ; de quoi il a reçu de grandes louanges à la cour, et s'est ouvert la voie à une reconnaissance. Et, quoique vous n'ayez pas occasion de rendre un pareil service à Sa Majesté, votre présence néanmoins peut notablement aider à contenir la province, étant estimé et considéré au point que vous êtes. C'est une chose qui est maintenant fort à désirer, et qui sera aussi fort bien remarquée. Je vous supplie très-humblement d'agréer ma simplicité et les offres de mon obéissance. »

Multipliant ses relations en faveur de la paix publique, et s'élevant de plus en plus dans la hiérarchie sociale et religieuse, pour trouver des partisans ou des chefs à sa sainte entreprise, il remonta jusqu'au souverain Pontife. Voici en quels termes il écrivit à Innocent X, le 16 août 1652 ; c'est une peinture vive et navrante de l'état malheureux de la France à cette époque :

« Prosterné très-humblement, moi, le plus abject de tous les hommes, aux pieds de Votre Sainteté, je lui offre de nouveau, je lui dévoue et je lui consacre et ma

1. C'était l'évêque de Sarlat. — Lettre à cet évêque du 23 mars 1652.

personne et notre petite Congrégation des prêtres de la Mission, dont j'ai été, quoique très-indigne, établi le supérieur général par le Saint-Siége apostolique. J'ose encore, me confiant en cette paternelle bonté avec laquelle elle accueille et écoute tous ses fils, même les moindres, lui exposer l'état très-misérable et très-digne de compassion de notre France.

« La maison royale est divisée par les dissensions ; les peuples sont partagés en diverses factions ; les villes et les provinces affligées par les guerres civiles ; les villages, les bourgades, les cités renversées, ruinées, brûlées ; les laboureurs ne moissonnent pas ce qu'ils ont semé, et n'ensemencent pas pour les années suivantes ; tout est en proie aux soldats ; les peuples sont exposés de leur part, non-seulement aux rapines et aux brigandages, mais encore aux meurtres et à toutes sortes de tortures ; la plupart des habitants des campagnes, s'ils échappent au glaive, succombent à la faim. Les prêtres eux-mêmes n'échappent pas à leurs mains, et sont par eux inhumainement et cruellement traités, torturés, mis à mort. Les vierges sont violées ; bien plus, les religieuses elles-mêmes sont exposées à leur libertinage et à leur fureur ; les temples sont profanés, pillés, renversés ; et ceux qui sont restés debout sont abandonnés la plupart de leurs pasteurs, et ainsi les peuples sont privés et presque entièrement dépourvus de messes, de sacrements et de tout secours spirituel. Et ce qui fait frémir à penser, bien plus à dire, le très-auguste sacrement du corps du Seigneur est traité avec la dernière indignité même par les catholiques ; car, pour s'emparer des pixides sacrées, ils répandent à terre et foulent aux pieds la très-sainte Eucharistie. Que peuvent faire les hérétiques, qui n'ont pas la foi de ce mystère ? Je n'ose ni ne puis l'exprimer. C'est peu d'entendre ou de lire ces choses : il faut les voir

et parcourir de ses yeux. Je sais que Votre Sainteté peut m'accuser à bon droit d'une grande témérité, moi, simple particulier et sans nom, qui ose exposer ces choses au chef et au Père de tous les chrétiens, si bien et si amplement instruit des affaires de toutes les nations, surtout des nations chrétiennes. Mais, je vous en conjure, ne vous irritez pas, Seigneur, si je parle à mon Seigneur, quoique je ne sois que cendre et poussière. Il ne reste plus, en effet, très-saint Père, de remède à tous nos maux, sinon le secours que nous peut conférer Votre Sainteté par sa sollicitude paternelle, son affection et son autorité. Je n'ignore pas non plus qu'elle pleure assez sur nos voies, et que bien souvent déjà elle a tenté d'éteindre les guerres civiles, même à leur naissance, qu'elle a envoyé à ce dessein des lettres pontificales, qu'elle a enjoint à l'illustrissime et révérendissime nonce apostolique de s'entremettre efficacement en son nom, ce qu'il a fait apostoliquement, je le sais ; et, autant qu'il était en lui, il a admirablement travaillé, quoique inutilement jusqu'à ce jour, au service de Dieu et de Votre Sainteté. Mais, très-saint Père, il y a douze heures du jour, et ce qui n'a pas réussi une fois peut, par un second effort, obtenir un meilleur succès. Enfin, le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et je crois fermement que Dieu a réservé aux soins et à la sollicitude du pasteur de son Église universelle la gloire de nous obtenir enfin le repos après nos fatigues, le bonheur après tant de maux, la paix après la guerre ; de réunir la maison royale divisée par tant de discordes, de soulager les peuples fatigués par une longue guerre, de ressusciter les peuples abattus et presque morts de faim, de restaurer les campagnes entièrement dévastées et les provinces affligées, de relever les temples renversés, de rendre la sécurité aux vierges, de procurer aux

prêtres et aux pasteurs des âmes le retour dans leurs églises, de nous rappeler tous à la vie. Veuille Votre Sainteté faire ainsi ! Prosterné humblement à ses pieds, je l'en prie et l'en conjure avec instance par les entrailles de la miséricorde du Christ, dont elle tient la place et fait les fonctions sur la terre, et je lui demande encore de m'accorder sa bénédiction. »

Ainsi Vincent parla, ainsi il agit pendant tout le cours de la guerre civile. Cette guerre heureusement terminée au commencement de 1653, on lui représenta qu'il était juste de retrancher désormais les mortifications et les jeûnes dont il avait introduit l'usage à son occasion. Mais, la guerre avec l'Espagne durant toujours: « Non, non, répondit-il, il n'en faut pas demeurer là ; il les faut continuer pour demander à Dieu la paix générale.» Et, en effet, supplications publiques, œuvres expiatoires, tout continua à Saint-Lazare jusqu'a la paix des Pyrénées, en 1660. Vincent de Paul semblait attendre pour mourir cette paix qu'il avait demandée avec tant d'instances, pour laquelle il avait tant travaillé et tant souffert, et lui aussi il put s'écrier avec joie: *Nunc dimittis servum tuum in pace* !

Mais la prière, la mortification, les démarches polititiques ne suffisaient pas à cet homme d'une si immense charité. Ces maux dont il s'employait à obtenir la fin, il fallait, en attendant, en adoucir les souffrances, et, leur terme arrivé, en cicatriser les plaies. Ici surtout s'ouvre à son historien une vaste carrière, car, pendant un quart de siècle, il fut, à la lettre, la Providence visible et active, le sauveur de Paris et de plusieurs grandes provinces.

CHAPITRE III

PROVINCES SAUVÉES.

ARTICLE PREMIER

La Lorraine.

I

Malheurs de la Lorraine.

Dès 1639, pendant la dernière période de la guerre de Trente Ans, Vincent avait fait, en quelque sorte, en Lorraine, le premier essai de son universelle charité, et du premier coup il avait opéré des prodiges que lui-même pouvait bien étendre, multiplier, mais non surpasser dans la suite.

La Lorraine avait alors pour duc ce Charles IV, dont le nom a déjà été plusieurs fois prononcé dans notre récit des troubles de la Fronde. Par suite de l'arrangement conclu entre les deux branches de la maison de Lorraine, et de son mariage avec sa cousine Nicole, fille de Henri II le Bon, Charles IV se voyait duc héréditaire. Mais, ne voulant pas régner du chef de sa femme, il déclara la loi salique applicable à son pays, et fit proclamer légitime héritier du duché de Lorraine son père François II, comte de Vaudémont, qui, au bout de quelques jours, abdiqua en sa faveur (1625). Charles IV régnait ainsi de son chef et sans partage. L'Empereur, qui avait besoin de lui, ne songea pas à le troubler dans cette substitution de droits et de titres, et le Pape

Urbain VIII promit de garder le silence. Mais la France, qui avait déjà ses vues sur la Lorraine, déclara, par la bouche de Richelieu, que si elle n'avait pas à s'occuper des affaires intérieures du duché, il n'en était pas de même du comté de Barrois, dont la moitié relevait de la couronne. Le duc offrit l'hommage pour le Barrois mouvant: on refusa de le recevoir au nom de Charles seul, ce qui eût été reconnaître sa légitimité. La France avait bien un autre grief contre lui. En 1627, ce prince, jeune, remuant, ambitieux, avide d'aventures et de renommée, s'était laissé séduire par la belle et intrigante duchesse de Chevreuse, réfugiée alors à Nancy, et il était entré dans une coalition formée contre la France par le duc de Buckingham. Le projet découvert par la sagacité et la police de Richelieu, il vint à Paris pour se justifier. Louis XIII ne lui parla pas de complot, mais il continua de refuser l'hommage, tout en déclarant qu'il voulait vivre avec lui en bon parent et en bon ami. Sur cette réponse, Charles revint brusquement en Lorraine. Il croyait l'affaire assoupie, lorsque Richelieu, qui n'attendait qu'un moment favorable, fit arrêter jusque sur le territoire lorrain lord Montaigu, principal agent de Buckingham, sur qui on trouva des pièces compromettantes. Charles réclama vainement contre la violation de son territoire: Montaigu ne fut relâché qu'après la prise de La Rochelle, qui renversait tous ses projets.

Un tel début de règne présageait de grands malheurs à la Lorraine. En effet, à la prospérité des règnes précédents vont succéder la peste, la famine et la guerre. Avant-courrière de la guerre cette fois, la peste, partie de l'Orient, après avoir envahi l'Allemagne à la faveur des guerres dont la Hongrie venait d'être le théâtre, menaça, dès 1610, les frontières de notre pays. Pendant plusieurs années, et malgré les plus sages prescriptions,

elle fit en Lorraine des irruptions en quelque sorte périodiques. Les trois années 1629, 1630 et 1631, nommément, la virent ravager Pont-à-Mousson et Nancy, et se répandre de là dans les campagnes, où elle désola plusieurs centaines de villages. En même temps les récoltes étaient mauvaises, et la famine s'ajouta à la peste. Au malheureux pays il ne manquait plus que le fléau de la guerre : les intrigues de son duc vont la lui attirer.

En janvier 1629, Charles IV s'était rendu à Châlon-sur-Saône pour voir Louis XIII allant en Italie. L'entrevue fut froide, mais polie. Toutefois le roi demanda avec plus d'instance l'hommage du Barrois au nom de Nicole, et, sur le refus de Charles, il lui accorda délai jusqu'à son retour de la campagne. Au lieu de se préparer à une franche et forte résistance, le duc recourut encore aux négociations et aux intrigues. Il offrit une hospitalité de tournois et de fêtes à Gaston d'Orléans, qui fuyait devant son frère, et tous les deux, tout en négociant avec Richelieu, travaillaient à lui susciter des embarras et des ennemis. Gaston se réconcilie avec le roi au commencement de 1630; mais un mois après, ramené par les charmes de Marguerite de Lorraine, par l'amour des plaisirs et des intrigues, il revient à la cour de Charles IV et lui demande la main de sa sœur. De son exil de Flandre, Marie de Médicis consent à cette union, pour laquelle Urbain VIII accorde dispense; bientôt le mariage sera secrètement célébré.

En attendant, Louis XIII et Richelieu conçoivent contre les ducs le plus vif ressentiment, et des deux côtés on se prépare à la guerre. Avec de l'argent envoyé d'Espagne à Gaston, Charles IV fait des armements, et lorsque Louis XIII, déjà arrivé à Château-Thierry, lui demande des explications à ce sujet, il répond que l'invasion du luthérien Gustave-Adolphe, lancé par la politique de Ri-

chelieu sur l'Allemagne, force les princes catholiques à se tenir sur leurs gardes.

C'était là la vraie attitude à prendre dans cette guerre entre l'Empire catholique et la France alliée des protestants. Le bienheureux Pierre Fourier, consulté par Charles IV, lui avait conseillé de garder, entre les deux grandes puissances belligérantes, cette neutralité qui est souvent l'unique rôle des faibles. Mais puisque Charles voulait prendre un rôle plus courageux, sinon plus sage, il aurait dû se poser nettement en défenseur de la cause catholique et en défenseur de ses propres États. Au lieu d'une politique à bascule penchant tantôt du côté de l'Empire, tantôt du côté de la France, tout lui faisait un devoir d'embrasser franchement la cause de l'Empire qui était déjà la sienne comme prince catholique, qui la devait devenir tôt ou tard, comme prince lorrain. Car il était évident que les événements le forceraient bientôt à défendre sa couronne contre l'ambition de Richelieu ; que la France, engagée dans sa grande lutte avec l'Autriche, ne laisserait pas sur ses frontières ce puissant boulevard de la Lorraine, sans chercher, non-seulement à l'attirer à soi, mais à l'incorporer à son propre territoire. Allié de l'empereur, Charles IV faisait donc une guerre à la fois religieuse et nationale, il appelait en même temps à son aide la foi et le patriotisme, les deux plus forts mobiles des armées. Incertain et hésitant, il va attirer chez lui l'invasion des armes de la France, l'invasion plus terrible de ses farouches alliés, et il ne trouvera pas de recours dans les forces de l'Empire, qui, la paix venue, finira par l'abandonner.

Charles avait de la foi et du courage ; mais, sans caractère et sans mœurs, il n'était pas fait pour un si grand rôle. La noblesse et le peuple de Lorraine ont été plus fermes et plus dignes. Eux, ils combattaient vraiment

pour leur religion et leur nationalité contre la politique barbare de Richelieu ; leurs malheurs vont en faire un vrai peuple de martyrs.

A peine Louis XIII a-t-il reçu la réponse de Charles IV, qu'il le menace d'envahir son duché, s'il ne conduit immédiatement ses troupes au delà du Rhin. Charles laisse la régence à son père et part avec 14,000 hommes. Après avoir quelque temps bataillé, il est rappelé par la nouvelle que le roi est déjà à Metz et qu'il a repris ses projets d'invasion. Louis XIII obéissait par là aux plaintes de Gustave-Adolphe, et au désir d'empêcher le mariage de son frère. Mais ce mariage si fatal à la Lorraine est béni, le 3 janvier 1632, dans le parloir des dames du Saint-Sacrement, dont Catherine de Lorraine était abbesse, par le cardinal Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul.

Irrité, Louis XIII impose à Charles IV un traité humiliant et onéreux. Le duc s'engageait à renoncer à toute intelligence avec les ennemis du roi ; à ne contracter aucune alliance sans son consentement ; à expulser ses adversaires de Lorraine, notamment les réfugiés français ; à n'autoriser ni levées, ni rassemblements de troupes dans les deux duchés ; à y laisser pénétrer les officiers de Sa Majesté pour y arrêter ses sujets rebelles ; à livrer passage aux troupes françaises, à leur fournir des vivres et un contingent de six mille hommes ; à céder au roi les deux tiers des impôts dans les villes qu'il croirait devoir momentanément occuper ; enfin, à lui abandonner pour trois ans la forteresse de Marsal. En retour, le roi promettait de défendre la Lorraine, et de ne faire aucun traité sans l'y comprendre.

Charles IV signa tout ; car, pressé déjà par la France, il était alors menacé par Gustave-Adolphe, qui avait envoyé une colonne suédoise jusqu'aux frontières de la

Lorraine allemande. Mais, débarrassé des Suédois par Louis XIII, et de Louis XIII par le prompt retour du monarque à Paris, il reprit ses intelligences avec les ennemis de la France, garda ses régiments, en créa de nouveaux et garnit ses places fortes. Montecuculli vint le trouver à Nancy de la part de l'empereur Ferdinand II, et lui promit de repousser les Français de Marsal et du duché. Il reçut d'Espagne de semblables promesses, avec des subsides qui lui étaient si nécessaires dans un pays ravagé par la peste, la famine et les troupes tant lorraines qu'étrangères.

Après de vaines remontrances, le roi entre en Champagne avec une petite armée ; une autre menace par Trèves, et toutes les deux se rapprochent de Metz. Gaston vient à Nancy sous prétexte de voir sa femme ; il n'y reste que vingt-quatre heures, mais assez pour compromettre encore son beau-frère, et il part pour sa folle expédition de Castelnaudary. Louis XIII hâte la marche des troupes vers la Lorraine, bientôt envahie par les maréchaux de La Force et d'Effiat ; le roi s'avance de son côté, envahit le Barrois et se fait remettre Bar-le-Duc. Charles IV offre de traiter. Louis XIII lui répond : « Je ne veux aucun mal à M. de Lorraine, mais lui faire connaître qu'on n'offense pas des rois de mon cœur et de ma puissance sans payer dépens. » Et Richelieu ajoute qu'il faut « mettre à Charles un caveçon, outre la bride de Marsal. » Un traité fut néanmoins signé, le 26 juin 1632, par lequel Charles consentait au démembrement de la Lorraine et faisait au roi la remise de ses places. C'était, comme on le disait sur son passage, à sa rentrée à Nancy, ne savoir pas faire la paix plus que la guerre. On l'engageait à cicatriser ses blessures. Mais Gustave-Adolphe venait de tomber à Lutzen, et l'empereur, qui, voulant prendre sa revanche, cherchait des troupes, offre

à Charles la possession de l'Alsace, s'il veut combattre pour lui. Il accepte et fait des levées en Lorraine pour le compte de Ferdinand. Louis XIII dissimule d'abord. L'année suivante, les places d'Alsace sont attaquées par les Allemands au service de la France. Charles veut les défendre. Il est défait. Il erre de Lunéville à Nancy et de Nancy à Lunéville. La Lorraine est consternée. Survient l'expiration du délai accordé pour l'hommage du Barrois mouvant. Charles IV est ajourné devant le Parlement de Paris. Il ne comparaît pas. Le Parlement déclare par contumace le Barrois réuni à la France, et les troupes royales en prennent aussitôt possession.

C'est en cette année 1633 que Callot publia sa collection : *les Misères de la guerre*, peinture déjà vraie de la malheureuse Lorraine, qui n'était pourtant pas au comble de ses maux. Depuis quelques années, elle n'avait pas eu plus à souffrir des troupes françaises que des levées de son duc, formées souvent d'aventuriers qui y vivaient comme en pays de conquête. Les registres des receveurs lorrains pour 1632 sont remplis de demandes pour la remise des impôts, fondées sur l'exposé de dégâts et de ruines épouvantables. Et voilà que, pendant plusieurs mois encore, de mai en octobre, la peste revient visiter Nancy et quantité de villes et de villages. Les récoltes sont toujours mauvaises, et les blés à des prix excessifs.

Enfin, la guerre recommence. Charles est à Lunéville. Saint-Chamont reçoit à Trèves l'ordre de lui fermer le retour vers sa capitale, de lui couper les vivres, de saisir Marguerite pour annuler son mariage avec Gaston, et même, s'il est possible, le duc de Lorraine : « Le roi, écrit Richelieu à Saint-Chamont, le roi serait bien aise, l'ayant en ses mains, de lui faire courtoisie par après. » Saint-Chamont est devant Nancy, dont Richelieu, avant

d'entendre à aucune proposition, exige la remise. Charles offre d'abdiquer en faveur de son frère le cardinal, qui, n'étant pas dans les ordres, épouserait madame de Combalet, la future duchesse d'Aiguillon. Un acte d'abdication est, en effet, passé entre les deux frères. Louis XIII en soupçonnait déjà la sincérité, lorsque le cardinal de Lorraine favorise l'évasion de Marguerite, qui va rejoindre Gaston à Bruxelles. Le siége est mis devant Nancy; interrompu par un traité humiliant dont Charles IV se repent aussitôt, il est repris avec vigueur, et au bout de quelques jours le roi et Richelieu entrent dans cette capitale, dont Charles est forcé de leur faire les honneurs. Après de vaines démarches pour rentrer en possession de ses États, le duc fait une nouvelle abdication en faveur de son frère et va batailler en Alsace.

La France ne reconnaît même pas cette abdication. Nicole étant stérile, Charles n'avait pas d'héritiers. La France prétendit que la couronne appartenait à la princesse Claude, sœur de Nicole, et se proposa de l'unir à un prince français, qui deviendrait par ce mariage le souverain naturel et légitime de la Lorraine. Nicolas-François déjoua ce projet avec les conseils du bienheureux P. Fourier de Mattaincourt. C'est P. Fourier qui, n'ayant pu maintenir Charles dans la neutralité entre l'Empire et la France, l'avait engagé à abdiquer en faveur de son frère, et qui autorisa celui-ci, pour sauver la nationalité de la Lorraine et sa dynastie, à abdiquer l'épiscopat et le cardinalat sans attendre le consentement du Pontife romain, et à épouser sa cousine Claude, en se dispensant lui-même, comme évêque de Toul, de l'empêchement de parenté. Le mariage fut, en effet, célébré à Lunéville, d'où le nouveau couple s'enfuit à Vienne. De cette union sont sortis les deux derniers ducs de Lorraine : Charles V, le sauveur de Vienne avec So-

bieski, et Léopold, tige de la maison de Lorraine-Habsbourg, aujourd'hui encore régnante en Autriche [1].

Après la fuite de Nicolas-François, Louis XIII s'empare de La Mothe, s'approprie la Lorraine et y fait rendre justice en son nom. Charles est alors en Allemagne. Vainqueur des Suédois, il revient, en 1635, pour reconquérir ses États. La malheureuse Lorraine est alors foulée par sept corps d'armées à la fois : trois corps de troupes françaises, deux corps d'Impériaux commandés par Jean de Werth et Gallas, le corps du duc Charles, et enfin le corps suédois du duc de Saxe-Weimar. Saint-Nicolas, place de dix mille âmes, à quelques lieues de Nancy, fut la première victime de cette redoutable invasion. En proie à une multitude de soldats et d'aventuriers, elle fut livrée au pillage sur le signal donné par les bandes du duc de Saxe-Weimar. Celles-ci, en général luthériennes, assouvirent leur fureur sur les églises. Pendant six ou sept jours, de nouvelles bandes de scélérats accoururent à la curée, sous les yeux des Français qui n'y mettaient aucun obstacle, et Saint-Nicolas se vit réduit à quelques centaines d'habitants. L'armée franco-suédoise se porta ensuite à Vic et à Château-Salins, où elle commit les mêmes ravages. L'hiver suivant fut particulièrement désastreux. Charles s'était retiré chez les Espagnols à Besançon. N'ayant plus rien à craindre, les Suédois, lâchant la bride à leur fureur luthérienne et à toutes leurs passions, dévastèrent les églises et les monastères, ne respectant ni les objets du culte, ni les vierges consacrées à Dieu. Une de leurs bandes portait un étendard représentant une figure de femme fendue du haut en bas, et environnée de soldats armés de glaives

1. Panégyrique du B. Pierre Fourier, par le R. P. Lacordaire ; dans les *Conférences de Toulouse*, p. 249.

et de torches. Autour, on lisait : *Lotharingia ;* trop fidèle image en effet de la malheureuse Lorraine !

Les Français marchèrent trop, quoique de loin, sur leurs traces. Mais les bandes de Hongrois et de Croates qui suivaient Gallas et Charles IV, rivalisèrent avec eux de brigandages. Les Lorrains eux-mêmes, chassés de leurs demeures, ayant tout perdu, s'emparaient des châteaux et vivaient de vols et de pillages. La famine était extrême. Ni récoltes ni semailles dans ces campagnes toujours foulées par les soldats. Tout le blé qui restait dans la province était transporté dans les forteresses pour nourrir six ou sept armées de cent cinquante mille hommes, sans compter cinquante mille valets et une foule de femmes. Tout cela vécut à discrétion pendant plus de la moitié de l'année 1635. « En novembre 1635, lit-on dans le Mémorial de Jean Conrard de Malzeville, il fait si cher vivre, que le blé se vend 36, 38 et 40 francs (barrois) le reseaulx ; encore n'en peut-on pas trouver. Les pauvres gens meurent de faim. L'on vend quatre gros (plus d'un franc) la livre de pain, et plus... Les pauvres gens étaient en grand'pitié ; on les voyait manger du chenevé pur tout à fait, faute de pain. »

La peste survient de nouveau, et le mouvement continu des armées empêche de prendre aucunes mesures contre elle. Aussi fait-elle des ravages horribles. C'est une dépopulation effrayante. Les registres des receveurs sont remplis de détails incroyables. A Frouard, où l'on comptait cent ménages en 1633, il ne reste plus « que cinq ou six pauvres habitants, auxquels il est impossible de cultiver la terre du finage. » Buissoncourt est désert. Pas d'impôts possibles à Houdemont, « à cause des misères du temps. » Il n'y a plus personne à Pierreville, à Parez, à Saint-Césaire et dans les villages du Vermois. Houdemont n'est plus habité que par deux ou trois veuves.

Art-sur-Meurthe est réduit de quarante-deux conduits à six ; Crévic, de deux cent cinquante-six à dix ; Lay-Saint-Christophe et Eulmont, de cent quatre-vingt-un à douze ; la Neuveville, de soixante-quinze à dix ; Malzeville, de deux cent vingt-huit à quarante-six ; Manzoville, de vingt-quatre à un ; Roville, de trente-trois à un ; Richarménil, de vingt-neuf à cinq ; Villers-lez-Nancy, de quarante-trois à cinq, et Vandœuvre, de cinquante-sept à quatorze [1].

Les malheurs furent plus grands encore, loin des yeux des généraux français, dans les autres parties de la Lorraine et du Barrois. « Le souvenir de leurs misères a survécu à la réunion de la Lorraine à la France ; il s'est conservé à travers les terribles événements du siècle dernier... Aujourd'hui encore, on montre, dans quelques-unes de nos forêts, des grottes qui servaient d'asile aux habitants des campagnes, obligés de fuir devant le fer ennemi leurs maisons livrées à la flamme et au pillage ; aujourd'hui encore, on désigne sous le nom de *Champs des Suédois* certains lieux où, suivant la tradition, se passèrent quelques scènes de carnage ; comme on attribue à la reine Brunehault toutes les voies et les chaussées antiques ; comme on attribue aux Romains tous les monuments dont l'origine est inconnue, et dont les gigantesques débris nous frappent d'admiration [2].

Les plaintes des Lorrains arrivèrent à Louis XIII, qui tâcha d'adoucir leurs maux. Il ordonna de démolir les forteresses féodales, devenues des repaires de brigands.

1. Voir l'*Hist. de la Lorraine*, 6 vol. in-8°, par M. Digot, qui cite ici (t. V, p. 265) M. Lepage : *De la dépopulation de la Lorraine au* XVIIe *siècle*, p. 22. — Nous avons emprunté presque tous ces détails sur la Lorraine à l'ouvrage de M. Digot, qui lui-même s'appuie sur tous les documents contemporains.

2. M. Lepage, p. 58 et *passim*.

Mais le remède fut pire que le mal. Les brigands se répandirent dans le pays, et la Lorraine, sans y trouver de repos momentané, y perdit pour toujours ses plus curieux édifices.

D'ailleurs, par cette mesure, Richelieu voulait moins encore enlever un refuge aux pillards que châtier les gentilshommes propriétaires. Il poursuivit, en effet, tous ceux qui avaient été en relation avec le duc ou qui avaient favorisé le mariage de Gaston et la fuite de Marguerite ; tous ceux encore qui avaient trempé dans le mariage du cardinal Nicolas-François avec Claude, entre autres le bienheureux Pierre Fourier de Mattaincourt. Les communautés religieuses eurent elles-mêmes à souffrir de la politique de Richelieu : ainsi les jésuites furent chassés de Pont-à-Mousson pour avoir refusé de prêter au roi un serment qu'ils ne voulaient pas retirer à leur duc.

Toute cette année 1636, Français et Suédois vécurent à discrétion dans la malheureuse Lorraine. Les terres étant demeurées presque incultes, la récolte fut médiocre. D'août en novembre, la peste revint emporter ce qu'avait épargné la faim. Trop insensible à tant de maux, malgré un fond de bonté naturelle, Charles passa l'hiver à Bruxelles dans les plaisirs.

Les hostilités recommencèrent au printemps de 1637 Pendant ce temps, Charles s'aliéna la protection de Dieu et l'estime des hommes en épousant, du vivant de sa femme Nicole, alors à Paris, Béatrix de Cusance, veuve du prince de Cantecroix. Dès lors, indigne de défendre ses États et la nationalité lorraine, il n'est plus, sous le titre de capitaine général de la Franche-Comté, qu'une sorte de condottiere aux gages et au service de l'Espagne.

Si, pendant cette année 1637, la Lorraine fut peu

foulée par les armées, elle fut ravagée par des troupes de brigands, auxquels les Français donnaient vainement la chasse. On ne jouissait de quelque repos que dans les villes fermées. Pour la septième fois, la peste vint faire sa cruelle visite, et fut suivie d'une famine affreuse. « La misère continue à être si extrême partout par la nécessité des vivres, a écrit dom Cassien Bidot, que plusieurs sont morts de malefaim. Les carnages et bêtes mortes sont recueillis des pauvres gens comme de bonne viande. Ce qui augmente les calamités, c'est l'extrême froid qu'il a fait, qui en a fait mourir un grand nombre. Partie des pauvres villageois s'étant retirés aux bois, les autres demeurant dans leurs cabanes toutes ruinées, destituées de bois, sont péris. En sorte que l'on trouve des villages, qui étaient peuplés comme de petites villes, tout déserts, sans être habités que de peu de gens si hâves et si décharnés, qu'on les prendrait pour des squelettes [1]. » En effet, la plupart des villages ne comptaient plus que quelques familles ; beaucoup étaient entièrement abandonnés, et ils ont fini par disparaître. On s'est occupé depuis quelques années à en dresser la liste. Plusieurs, encore aujourd'hui, sont représentés par un hameau, une ferme, un moulin ; de beaucoup d'autres il ne reste plus que le nom. A ces deux catégories appartiennent quatre-vingts bourgs ou villages à peu près disparus, auxquels il faut joindre quantité de hameaux, de censes, de maisons isolées, de chapelles, de maladreries et d'ermitages entièrement détruits. Aussi dom Cassien Bidot, dans son journal cité par Lionnais, n'a-t-il pas hésité, après avoir récapitulé tous les maux qui étaient venus fondre sur la Lorraine, à dire que, pour rencontrer pareille désolation, il fallait remonter jusqu'à la guerre des Juifs

1. Cité par M. Digot, t. V, p. 275.

et au sac de Jérusalem. Le P. Caussin, confesseur de Louis XIII, a encore enchéri sur cette comparaison, lorsqu'il a dit : *Sola Lotharingia Hierosolymam calamitate vincit.* Dans le tableau comparé de ces deux grandes désolations, il ne manquerait aucun trait de similitude : ni les affreux repas de chair humaine, ni les mères dévorant leurs enfants : mais au compte de la seule Lorraine peut-être, on trouverait des mères s'associant ensemble pour manger tour à tour et réciproquement le fruit de leurs entrailles, des jeunes filles assassinant des nouveau-nés pour se repaître de leurs cadavres, et surtout une jeune femme tuant et mangeant sa propre mère.

L'année 1638 s'ouvrit sous des auspices non moins fâcheux. La guerrre, il est vrai, eut d'abord la Franche-Comté pour théâtre. Mais Charles IV, qui était entré en campagne avec huit mille hommes sans vivres, sans munitions, après avoir parcouru la Champagne, vint en Lorraine pour y juger de l'état des affaires. Ce fut pour cette pauvre province le signal de nouvelles hostilités. Turenne la traversa avec des troupes qu'il menait en Alsace au duc de Saxe-Weimar qui allait assiéger Brisach. En même temps, Remiremont, Épinal, Lunéville, toutes les places qui étaient encore au pouvoir des Lorrains, étaient assiégées par les Français. A la requête de l'Empereur, Charles était passé en Alsace ; battu, il revint au secours de Lunéville qu'il trouva prise, et alla reprendre ses quartiers d'hiver en Franche-Comté.

Les années suivantes nous offriraient les mêmes détails, d'une si désolante monotonie. En janvier 1641, notamment, Charles IV repassa en Lorraine avec quatre ou cinq mille hommes qui aggravèrent la position du pays. A cette date, les registres des receveurs constatent une dépopulation toujours croissante, une disette plus étroite,

une mortalité plus étendue. Nancy même eût été désert sans les réfugiés qui lui venaient des campagnes. Les ouvriers se retiraient à l'étranger pour y chercher du travail et du pain. Toutes les classes de la société étaient réduites à la même indigence. Les familles nobles étaient aussi dépourvues que le paysan. Les prêtres, après avoir vendu pour vivre et soutenir leurs paroissiens les vases sacrés de leurs églises, abandonnaient leurs postes et erraient au hasard. Les religieuses cloîtrées, qui n'osaient rompre leur clôture, manquèrent de périr d'inanition, et la cloche destinée à appeler à leur secours la charité publique ne cessa de tinter pendant des mois entiers. Mais la charité épuisée ne les aurait pas sauvées de la mort, si le roi ne leur eût fait d'abord distribuer une ration de pain comme aux soldats.

Cependant la persécution continuait contre les Lorrains fidèles à leur prince. Il fut question de les transplanter en Amérique, et on l'eût fait sans le maréchal de La Force, qui, quoique protestant, s'opposa à ce barbare projet. En compensation, on les soumit à des gouverneurs et à des intendants qui leur faisaient presque regretter l'exil. Richelieu, épuisé, désespérant de faire la Lorraine française, rouvrit des négociations. Charles vint à Paris en 1641. Un traité dicté par la ruse et imposé par la violence ne pouvait tenir, et la guerre reprit son cours. Richelieu, revenant avec une obstination nouvelle à son projet d'annexion, la poussa à outrance. En 1642, la famine fut si extrême, que d'âge d'homme on n'avait vu le pain si cher. La mort même du cardinal ne changea rien à cette triste situation. Mazarin envoya un gouverneur qui mérita l'horrible surnom de *Boucher de la Lorraine*. Néanmoins le maréchal de la Ferté-Senneterre, tout en imposant de lourdes contributions, maintint une discipline sévère dans son armée, et on put reprendre

la culture des champs. Mais les années qui suivirent ne purent rétablir la Lorraine. Elle ne respira même pas par le traité de Westphalie, l'Empereur ayant refusé d'y comprendre le duc et l'ayant renvoyé à l'Espagne. De là les projets extravagants dans lesquels Charles se précipita. Nous l'avons entrevu et nous le retrouverons encore dans tous les troubles de la Fronde.

II

Intervention charitable de Vincent de Paul.

C'est au milieu de ces armées, de cette peste et de cette famine, de ces crimes et de ces malheurs, de ces morts et de ces mourants, que saint Vincent de Paul se jeta avec sa seule charité. Intervention téméraire, alors que la force et le droit, les armes et les négociations étaient réduites à une égale impuissance. D'ailleurs, où prendre les ressources de cette guerre pacifique qu'il allait entreprendre ? Épuisée par cinq armées qu'elle entretenait alors, la France n'avait plus rien à consacrer aux malheureux. Ce que le présent n'avait pas dévoré, la prudence faisait une loi de le réserver pour un avenir plus menaçant encore.

Vincent entra néanmoins en campagne avec autant de courage et de résolution que Richelieu, avec plus de confiance dans le succès. Comme toujours, il s'adressa d'abord aux Dames de son Assemblée, excita leur pitié par la peinture qu'il savait si bien faire des maux qu'il voulait guérir. Quand il leur eut soufflé son esprit, il les mit en mouvement à la recherche des trésors de la charité. Lui-même recourut à la duchesse d'Aiguillon, sa trésorière accoutumée ; à Anne d'Autriche, qu'il invita à oublier son caractère de reine pour ne plus se souvenir que de ses obligations de chrétienne ; au roi lui-même,

qu'il pria de soulager des plaies que sa politique continuait d'ouvrir. En effet, dès le 14 décembre 1639, et sans doute à la requête de Vincent, Louis XIII accorda aux communautés de Lorraine un délai pour payer leurs dettes ; en février 1642, il délivra de semblables lettres de répit à plusieurs communautés du bailliage des Vosges.

Vincent voulut donner l'exemple de la charité. Dès le temps du siége de Corbie, en 1636, il avait retranché aux siens une petite entrée de table qui ne fut jamais rétablie. « N'est-il pas juste, disait-il, que nous retranchions quelque chose pour compatir et participer aux misères publiques ? » Mais, dans le temps des malheurs de la Lorraine, il les réduisit au pain bis. « Voici le temps de la pénitence, dit-il alors, puisque Dieu afflige son peuple. N'est-ce pas à nous autres prêtres d'être aux pieds des autels pour pleurer leurs péchés ? Cela est d'obligation ; mais, de plus, ne devons-nous pas retrancher pour leur soulagement quelque chose de notre nourriture ordinaire ? » Vraie charité chrétienne, qui fait du sacrifice le fonds de l'aumône !

Les ressources qu'y puisa Vincent, celles que les Dames lui fournirent, le mirent bientôt en état de sauver la vie, et souvent l'honneur, aux habitants de vingt-cinq villes et d'un nombre infini de bourgs et de villages, réduits à la dernière extrémité. Il recueillit les malades perdus dans les bois ou couchés sur les places publiques, et leur procura remèdes et secours ; il nourrit une multitude d'affamés ; il vêtit la nudité non-seulement du pauvre peuple, mais de la noblesse, du clergé, des religieux et des religieuses, confondus dans la même misère.

Tout cela se fit avec cet ordre et cette économie que Vincent portait en tout. Les distributeurs d'aumônes avaient leurs instructions. Ils devaient éviter d'importu-

ner les bienfaiteurs, leur exposer simplement l'état des pauvres, et leur rendre compte de l'emploi de leurs charités et des biens qui en étaient résultés.

Pour connaître l'état des pauvres, eux-mêmes devaient non s'en rapporter aux témoignages, ni se laisser gagner par les recommandations, mais s'assurer en personne de leurs besoins, et avoir pour maxime d'assister toujours les plus misérables.

A leur arrivée dans une paroisse, après avoir salué le Saint-Sacrement et le curé, ils s'informaient auprès de celui-ci de ceux de ses pauvres qui ne pouvaient ni gagner leur vie ni la chercher ; et, s'étant fait indiquer leurs demeures, ils les allaient visiter eux-mêmes, prenaient leur nom, et arrêtaient le nombre de ceux qui, dans chaque famille, seraient admis à l'aumône, comme les vieillards, les veuves, les enfants et les malades.

Après cet examen et ce dénombrement, ils achetaient du blé, — car défense leur était faite de donner de l'argent, — et priaient soit le curé, soit quelque femme charitable et accommodée de la paroisse, de faire cuire le pain nécessaire pour une semaine, et d'en distribuer à chaque pauvre ou à chaque famille indigente une quantité suffisante et réglée. Une somme d'argent était cependant laissée au curé et à la dame pour les malades qui, ne pouvant manger du pain, avaient besoin de potages.

Le service charitable ainsi organisé dans la paroisse, ils passaient à une autre, puis à une troisième, aux plus ruinées de préférence, et parcouraient successivement toute une province. Ils revenaient ensuite sur leurs pas pour s'assurer si les distributions s'étaient faites fidèlement, pour acheter d'autre blé, et pour juger de ceux qu'il fallait retrancher de l'aumône, ou y admettre de nouveau.

Cela s'étendait dans les proportions des besoins et des

ressources. On avait en vue, non de mettre les pauvres hors de toute souffrance, mais seulement d'empêcher qu'aucun mourût faute de secours [1].

Par cet ordre si sage, Vincent ménageait le trésor de l'aumône et le rendait suffisant à tous les extrêmes besoins; il évitait d'offenser les évêques et les curés, les gouverneurs et les magistrats; il étouffait jusqu'aux murmures et aux réclamations des pauvres, que la souffrance trop souvent irrite et pousse à l'injustice; enfin, il se mettait à même de justifier des sommes qui lui avaient été confiées, et d'en obtenir de nouvelles par la peinture comparée des maux soulagés et de ceux qui restaient à guérir. Quoique les Dames de l'Assemblée s'en rapportassent à sa charité et à sa prudence, jamais il ne disposait de rien sans prendre leur avis, jamais il ne faisait une dépense sans leur en accuser l'emploi. Chambre délibérante et cour des comptes, l'Assemblée des Dames votait et contrôlait toujours le budget de la charité, dont Vincent ne semblait être que le rapporteur. Dans les grandes nécessités et les grandes entreprises, il remontait jusqu'à la reine, dont il avait soin de prendre les ordres pour se couvrir de son autorité.

Toutes ces mesures prises, il envoya douze Missionnaires pleins de zèle et d'intelligence sur divers points de la Lorraine, vrais *Missi dominici* de ce roi des bonnes œuvres. Il leur adjoignit quelques frères de sa Congrégation, dont les uns devaient servir de messagers charitables, les autres, habiles en médecine et en chirurgie, pourvus de recettes contre la peste, soigner et panser les malades.

La ville de Toul, où ses prêtres étaient établis depuis 1635, éprouva la première les effets de sa charité. En

1. *Instructions et Mémoires*, n° 12. B, mss, p. 125. — Archives de la Mission.

1639, Du Coudray et Boucher avaient, à défaut d'hôpital, retiré quarante pauvres, en partie malades, dans leur propre maison, et ils en avaient adopté cent cinquante en dehors de la ville. Ils les nourrissaient et les assistaient tous « avec une charité qui tirait la larme des yeux » de tous ceux qui en étaient témoins. Saint Vincent de Paul, plus touché que les autres, craignait qu'ils ne succombassent sous la charge, faute de force physique et de ressources pécuniaires. Aussi leur écrivit-il de ménager leur corps et l'argent des aumônes. Du Coudray lui fit cette réponse héroïque : « Monsieur, ou assistez-moi, ou rappelez-moi, ou laissez-moi mourir avec ces pauvres gens [1]. » Une telle charité méritait l'expression d'une reconnaissance publique et officielle. En décembre 1639, Jean Midot, docteur en théologie, conseiller au parlement de Metz, grand archidiacre, chanoine et vicaire général de Toul, le siége épiscopal vacant par suite du mariage de François de Lorraine, fit adresser à Vincent une pièce dans laquelle il disait : « Certifions et faisons foi que les prêtres de la Mission résidant en cette ville continuent, depuis environ deux ans, avec beaucoup d'édification et de charité, d'y soulager, vêtir, nourrir et médicamenter les pauvres : premièrement les malades, desquels ils en ont retiré soixante dans leur maison, et une centaine qui sont logés dans les faubourgs, secondement, quantité d'autres pauvres honteux, réduits à une grande nécessité et réfugiés en cette ville, auxquels ils font l'aumône; et, en troisième lieu, à plusieurs pauvres soldats retournant des armées du roi, blessés et malades, qui se retirent aussi en la maison desdits prêtres de la Mission, et en l'hôpital de la Charité où ils les font nourrir et traiter; desquelles actions charitables, et de

1. Lettre de saint Vincent à de Sergis, à Toulouse, du mois de février 1639.

leurs autres déportements, les gens de bien demeurent grandement édifiés. »

Ce certificat fut suivi de deux autres, délivrés par les religieuses dominicaines des deux maisons de Toul. Elles y rendaient justice à la charité exercée par les Missionnaires tant envers deux régiments français, fort maltraités près de Gondreville par les impériaux de Jean de Wert, qu'à l'égard de leurs propres maisons, dont, depuis deux ans et demi, ils étaient la Providence. « Ainsi, concluaient les dominicaines du Grand-Couvent, nous pouvons dire, et nous disons avec tout le diocèse de Toul : Béni soit Dieu, qui nous a envoyé ces anges de paix, dans un temps si calamiteux, pour le bien de cette ville et la consolation de son peuple, et pour nous en particulier, à qui ils ont fait et font encore tous les jours des charités de leurs biens, nous donnant du blé, du bois, des fruits, subvenant ainsi à notre grande nécessité. Le sentiment intérieur nous presse d'en rendre ce témoignage, ce que nous faisons de très-bon cœur (20 décembre 1639). »

Que de prêtres auraient pu rendre de pareils témoignages ! par exemple, ce pauvre prêtre ruiné, nommé Blamont, qui vint un jour à la Mission de Toul pour y célébrer la messe. Le supérieur l'ayant retenu à dîner, il y prit goût et n'oublia plus le chemin de la charitable hôtellerie. A ce sujet, le supérieur consulta Vincent qui répondit : « Donnez-lui, Monsieur, non-seulement à dîner, mais à souper, et une chambre au séminaire. » Ce qui fut fait jusqu'à la mort du prêtre, arrivée plusieurs années après [1].

Les certificats de même nature seraient en nombre infini, si l'humilité de Vincent ne se fût opposée d'abord à leur production. Ses prêtres de Toul lui ayant demandé

1. *Summ.*, p. 236.

s'ils devaient retirer des certificats semblables des autres villes où ils allaient porter les mêmes secours : « Vous ferez bien, répondit-il, de n'en pas demander. Il suffit que Dieu seul ait connaissance de vos œuvres et que les pauvres soient soulagés, sans en vouloir produire d'autres témoignages. » Plus tard, on lui fit craindre les murmures, les soupçons sur l'emploi des aumônes; on lui représenta surtout que ces sortes de pièces, où la misère était signalée à côté du secours, étaient moins une récompense des services rendus, qu'un encouragement à en rendre de plus grands encore : l'humilité alors céda le pas à la justice et à la charité. Lui-même alors il exigea de tous ses prêtres et des quittances des sommes distribuées, et des états de l'assistance des pauvres. « Je fais voir cela à ces bonnes Dames (de la charité) tous les mois, écrivit-il à Du Coudray (10 juillet 1640), et cela les console fort. Nous employâmes samedi passé deux ou trois heures à voir les lettres de nos Messieurs, dont elles étaient ravies de consolation. » C'est ainsi qu'à la lumière de pièces nouvelles, nous pouvons suivre les Missionnaires dans les autres villes de la Lorraine et des frontières.

La ville de Metz était une des plus affligées. Envahie au dedans, assiégée au dehors par une armée de quatre ou cinq mille pauvres de tout âge et de tout sexe, elle était comme un champ de bataille de la misère, où tous les jours on relevait dix ou douze morts, sans compter ceux qui, surpris à l'écart, avaient été dévorés par les bêtes. Car des loups furieux, attirés par l'odeur cadavéreuse qui s'en exhalait sans cesse, infestaient en plein jour les bourgs et les villages, où ils dévoraient les femmes et les enfants, et, la nuit, ils s'introduisaient dans les villes par les brèches des murailles, et saisissaient toute proie, morte ou vivante.

La licence, plus cruelle que les loups, s'alliait à la faim pour attaquer l'honneur des femmes. Plusieurs communautés religieuses, poussées par le besoin, étaient même sur le point de rompre leur clôture, dans un temps où les plus fortes murailles étaient un trop faible rempart pour la vertu.

Nul recours possible contre ces excès, nulles ressources contre ces misères. Le parlement établi à Metz en 1635, fuyant devant la famine et la guerre, s'était réfugié à Toul en 1638. Au lieu d'un pasteur des premiers temps, d'un patron de la charité, Metz, nous nous en souvenons, avait alors pour évêque nominal Henri de Bourbon, ce bâtard de Henri IV, à qui ses riches abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Fécamp, de Vaux-de-Cernai, de Tyron, de Bomport, de la Valasse, ne fournissaient rien pour le soulagement de son peuple.

Vincent dut tenir lieu de tous et suffire à tout. Il envoya ses Missionnaires à Metz, au secours de la vie et de l'honneur menacés, et bientôt, au mois d'octobre 1640, les maîtres échevins et les Treize de la ville lui écrivaient : « Monsieur, vous nous avez si étroitement obligés en subvenant, comme vous avez fait, à l'indigence et à la nécessité extrême de nos pauvres, mendiants, honteux et malades, et particulièrement des pauvres monastères des religieuses de cette ville, que nous serions des ingrats, si nous demeurions plus longtemps sans vous témoigner le ressentiment que nous en avons ; pouvant vous assurer que les aumônes que vous avez envoyées par deçà ne pouvaient être mieux départies ni employées qu'envers nos pauvres, qui sont ici en très-grand nombre, et notamment à l'endroit des religieuses, qui sont destituées de tout secours humain, les unes ne jouissant pas de leurs petits revenus depuis les guerres,

et les autres ne recevant plus rien des personnes accommodées de cette ville qui leur faisaient l'aumône, parce que les moyens leur en sont ôtés. Ce qui nous oblige de vous supplier, comme nous faisons très-humblement, Monsieur, de vouloir continuer, tant envers lesdits pauvres qu'envers les monastères de cette ville, les mêmes subventions que vous avez faites jusqu'ici. C'est un sujet de grand mérite pour ceux qui font une si bonne œuvre, et pour vous, Monsieur, qui en avez la conduite, que vous administrez avec tant de prudence et d'adresse, en quoi vous acquerrez un grand loyer au ciel. »

Toutes ces lettres, on le voit, étaient moins un remercîment pour le passé qu'une prière pour le présent et l'avenir. La misère durait toujours, et la grandeur même des secours portés faisait craindre qu'on ne les pût continuer longtemps, moins encore étendre à tant de villes malheureuses. Verdun, par exemple, était aussi dénuée que Metz de ses défenseurs et soutiens naturels. Elle avait pour évêque François de Lorraine, qui, entré sans vocation dans l'état ecclésiastique, n'usa de ses pouvoirs que pour excommunier tous ceux qui, par l'ordre de la France, travaillaient à la citadelle. Un coup si hardi ne pouvait qu'animer les Français contre Verdun et aggraver ses maux. Il y mit lui-même le comble. Ayant été obligé de se retirer à Cologne, il en revint bientôt à la tête de quelques troupes et attaqua sa ville épiscopale. Il ne la put reprendre, mais il réussit à la ruiner davantage.

Néanmoins, la misère y était moins grande qu'à Metz, parce qu'il s'y faisait un moindre concours de malheureux. Que de besoins encore toutefois ! Les registres de l'hôtel de ville de Verdun, sous la date du 21 janvier 1640, ont consigné cette résolution : « Sera écrit à M. Vincent,

général des Pères de la Mission, à Paris, à ce qu'il veuille continuer les charités et distributions d'aumônes qu'il a commencées en ces quartiers, à l'avantage et consolation du public, et l'assurer, sous remercîments, du fruit qu'apporte sa pieuse entreprise en ces frontières. » Les charités continuèrent en effet à Verdun, et, en 1641, les Missionnaires de Vincent purent lui écrire que, depuis trois ans, ils avaient chaque jour donné du pain au moins à quatre cents pauvres, et souvent à cinq ou six cents, fourni, également chaque jour, du potage et de la viande à cinquante ou soixante malades, et à quelques-uns de l'argent pour d'autres nécessités ; assisté environ trente pauvres honteux ; distribué à toute heure du pain à une multitude de gens de la campagne et de passants ; enfin, vêtu une foule de nudités affreuses.

Suivant la prescription accoutumée de Vincent, ses prêtres, en même temps que les corps, assistaient les âmes, ordinairement attendries par le malheur et plus dociles à la voix de Dieu. A Verdun, en particulier, ils admirèrent la conduite miséricordieuse de la Providence, qui ne frappe que pour guérir. « O Monsieur, écrivait l'un d'eux à Vincent, que d'âmes vont en Paradis par la pauvreté ! Depuis que je suis en Lorraine, j'ai assisté plus de mille pauvres à la mort, qui paraissaient tous y être parfaitement bien disposés. Voilà bien des intercesseurs pour leurs bienfaiteurs ! [1] »

Même charité, tant spirituelle que corporelle, à Nancy. Aux quatre ou cinq cents pauvres valides, mais dépour-

1. Verdun n'a jamais oublié de tels services. Lors du rétablissement du culte au commencement de ce siècle. M. Martin, prieur de l'abbaye de Saint-Paul, a fait consacrer un autel à saint Vincent, dans la cathédrale, en souvenir de tous les bienfaits qu'il avait prodigué à Verdun et à toute la Lorraine.

vus de travail et de salaire, à qui les Missionnaires distribuaient chaque jour du pain et du potage, ils distribuaient en même temps le pain de la parole de Dieu ; et les malheureux, touchés de tant de charité, frappés d'ailleurs par le spectacle continuel de la mort, poussaient la piété chrétienne jusqu'à confesser et à communier presque tous les mois.

Quant aux malades et aux blessés, les Missionnaires en firent admettre un bon nombre dans l'hôpital de Saint-Julien ; ils recueillirent les autres dans leur propre maison ou les soignèrent à domicile. Ils fournirent aux besoins de tous, même de ceux de l'hôpital appauvri, et souvent ils ne craignirent pas de panser eux-mêmes leurs plaies et leurs ulcères. Médecins et chirurgiens du corps comme de l'âme, ils faisaient des opérations, composaient des remèdes ; par là, ils diminuaient le salaire à payer aux gens de l'art. Il était si nécessaire d'user de ménage et d'économie ! Quelque considérables que fussent les aumônes envoyées de Paris, qu'étaient-elles pour tant de malheureux ? C'est pourquoi leur charité, forte autant qu'ingénieuse, descendait aux calculs les plus minutieux, quelquefois les plus rebutants. Ainsi, pour fournir du linge blanc à ce tas de misérables, ils ramassaient leurs guenilles dégoûtantes de malpropreté et de vermine, les faisaient blanchir, raccommoder, mettre en état d'être distribuées de nouveau ; trop mauvaises, ils les convertissaient en charpie.

Que d'autres maux ils soulagèrent! A combien de mères, dont la pauvreté avait tari les mamelles, ils conservèrent à la fois la vie et leurs enfants ! Que de pauvres honteux, soit du peuple, soit de la noblesse ou du clergé, ils sauvèrent de la mort par des distributions hebdomadaires ou mensuelles de pain ou d'argent, suivant leur naissance et leurs besoins !

III

Extension des charités de Vincent.

Telles furent les premières charités exercées par saint Vincent en Lorraine. Elles coûtèrent si cher à sa maison et à la bourse des Dames, qu'il se vit tristement réduit à attendre la fin de l'année 1639 pour les étendre à Bar-le-Duc, et quelques mois encore, pour les pousser jusqu'à Saint-Mihiel et Pont-à-Mousson.

Les Missionnaires de Bar furent aidés par les Pères jésuites, qui les logèrent charitablement dans leur maison. A couvert eux-mêmes, ils s'appliquèrent plus facilement à procurer asile à une foule d'étrangers, réduits pour la plupart, pendant un hiver rigoureux, à coucher sur le pavé des carrefours, aux portes des églises et des maisons bourgeoises, où, excédés de misères et de maladies, consumés par la faim et par le froid, ils attendaient et recevaient à chaque instant la mort. Ils en habillèrent en peu de jours près de trois cents; à tous ils fournirent une demeure et du pain. En payant à l'hôpital une contribution mensuelle, ils y firent admettre les malades; ils en gardèrent pour leur part quatre-vingts plus infirmes, dont ils se chargèrent entièrement. A eux encore ceux que tout le monde rebutait; les galeux, par exemple, alors si nombreux en Lorraine : ils les pansaient de leurs mains, et, en leur appliquant un remède dont ils étaient en possession, ils extirpèrent peu à peu l'affreuse maladie.

Aux huit cents pauvres environ, tant habitants qu'étrangers, dont les Missionnaires de Bar étaient les fournisseurs ordinaires, il faut ajouter une multitude de passants dont ils devaient se faire les hôteliers. Des campagnes sans culture, des villes sans industrie, émigraient

chaque jour des paysans et des ouvriers qui se retiraient par troupes en France. Or, c'était sur Bar que les dirigeaient les Missionnaires de Toul et de Nancy, et il fallait, à leur passage, leur procurer gîte et nourriture, et, à leur départ, leur donner quelque argent pour continuer leur voyage. Dépense énorme et accablante !

Tant de soins charitables étaient déjà au-dessus des forces humaines. Les Missionnaires de Bar, néanmoins, durent se réserver encore pour les travaux spirituels. A ces Joseph, nourriciers et sauveurs de cette petite Égypte, tous venaient demander la vie de l'âme en même temps que celle du corps. Et ils n'étaient que deux ! Un seul dut entendre en un mois plus de huit cents confessions plus ou moins générales ! Ils tombèrent malades, et l'un d'eux, Germain de Montevit, mourut à vingt-huit ans, le 19 janvier 1640. Un mois après, le 26 février, Vincent écrivait à Rome à Le Breton, qui lui-même devait sitôt succomber à la fatigue : « Dieu a disposé de notre bon feu M. de Montevit, que vous avez connu au séminaire. Sa mort est arrivée à Bar-le-Duc, en réputation d'un saint, au collége des Jésuites, qui nous ont fait la charité de le retirer chez eux avec un autre frère, tandis qu'il travaillait à la nourriture corporelle et spirituelle de cinq ou six cents pauvres, qui l'ont tous accompagné au tombeau, deux à deux, un cierge à la main, le pleurant tous comme leur propre père mort. Le R. P. Recteur m'en écrit des choses notables. »

En effet, le P. Roussel, recteur des Jésuites de Bar, après avoir voulu que Montevit fût enterré dans l'église du collége, lui composa cette sorte d'oraison funèbre en forme de lettre à Vincent : « Vous avez appris la mort de M. de Montevit que vous aviez envoyé ici. Il a beaucoup souffert en sa maladie, qui a été longue, et je puis dire sans mensonge que je n'ai jamais vu une patience plus

forte et plus résignée que la sienne. Nous ne lui avons jamais ouï dire aucune parole qui fût une marque de la moindre impatience; tous ses discours ressentaient une piété qui n'était pas commune. Le médecin nous a dit fort souvent qu'il n'avait jamais traité malade plus obéissant et plus simple. Il a communié fort souvent dans sa maladie, outre les deux fois qu'il a communié par forme de viatique. Son délire de huit jours entiers ne l'empêcha pas de recevoir en bon sens l'extrême-onction : il le quitta quand on lui donna ce sacrement, et le reprit incontinent après qu'on le lui eut donné. Enfin, il est mort comme je désire et comme je demande à Dieu de mourir. Les deux chapitres de Bar honorèrent son convoi, comme aussi les Pères Augustins. Mais ce qui honora le plus son enterrement, ce furent six à sept cents pauvres qui accompagnèrent son corps, chacun un cierge à la main, et qui pleuraient aussi fort que s'ils eussent été au convoi de leur père. Les pauvres lui devaient bien cette reconnaissance : il avait pris cette maladie en guérissant leurs maux et en soulageant leur pauvreté; il était toujours parmi eux, et il ne respirait point d'autre air que leur puanteur. Il entendait leurs confessions avec tant d'assiduité, et le matin et l'après-dînée, que je n'ai jamais pu gagner sur lui qu'il prît une seule fois le relâche d'une promenade. Nous l'avons fait enterrer auprès du confessionnal où il a pris sa maladie, et où il a fait le beau recueil des mérites dont il jouit maintenant dans le ciel. Deux jours devant qu'il mourût, son compagnon tomba malade d'une fièvre continue qui l'a tenu dans le danger de la mort l'espace de huit jours; il se porte bien maintenant. Sa maladie a été l'effet d'un trop grand travail et d'une trop grande assiduité parmi les pauvres. La veille de Noël, il fut vingt-quatre heures sans manger et sans dormir ; il ne quitta le confessionnal que pour

dire la messe. Vos messieurs sont souples et dociles en tout, hormis dans les avis qu'on leur donne de prendre un peu de repos. Ils croient que leurs corps ne sont pas de chair, ou que leur vie ne doit durer qu'un an. Pour le frère, c'est un jeune homme extrêmement pieux : il a servi ces deux prêtres avec toute la patience et assiduité que les malades les plus difficiles eussent pu désirer. »

Le P. Roussel, non content d'avoir déchargé dans cette lettre son cœur plein d'une religieuse admiration pour le zèle charitable de Germain de Montevit, voulut insérer l'histoire de ce Missionnaire dans le journal de son rectorat. Pour Vincent, il bénit Dieu à ces nouvelles, et, touché de l'hospitalité que les jésuites de Bar avaient accordée à son fils vivant et mort, il donna à sa communauté, pour sujet de conférence spirituelle, la nécessité de la reconnaissance. « J'ai deux choses en moi, disait-il, la reconnaissance, et que je ne puis m'empêcher de louer le bien. »

Il terminait ainsi sa lettre, plus haut citée, du 26 février 1640 : « Nous continuons à assister ces pauvres gens de 500 livres par mois dans chacune desdites villes (Bar, Metz, Toul, Verdun et Nancy); mais, certes, Monsieur, j'appréhende bien que nous ne puissions pas continuer longtemps, tant il y a de difficulté de trouver 2,500 livres par mois. »

Il continua longtemps encore, et il trouva des sommes bien plus considérables ; car, aux cinq villes tout à l'heure mentionnées, sa charité en ajouta bientôt quelques autres. Vers le mois de mai de cette année 1640, il envoya à Pont-à-Mousson quelques prêtres et ses premières aumônes. Aguerris déjà au spectacle de la misère, ces prêtres furent néanmoins effrayés à la vue de quatre ou cinq cents pauvres, la plupart de la campagne, réduits par leur maigreur à l'état de squelettes, se traînant à peine,

exténués au point qu'ils ne pouvaient plus prendre de nourriture, et que plusieurs moururent en mangeant. Et encore trouvèrent-ils une centaine de malades, cinquante ou soixante pauvres honteux, des religieuses dans une nécessité étrange, et enfin des personnes de condition à qui le bien-être passé rendait plus dure la misère présente.

La liste des besoins dressée conjointement avec les quatre curés de la ville, ils pourvurent à tous. Ils achetèrent encore des outils à ceux qui avaient assez de force et de courage pour aller travailler dans les bois, infestés de loups furieux. Aussi n'y pouvait-on aller que par bandes, pour se prêter main-forte contre ces animaux. Armée d'une nouvelle sorte, qui, en même temps que les Suédois et les Croates, bloquait dans les villages un grand nombre de femmes et d'enfants, et empêchait la charité de leur porter secours. Un bon curé eut pourtant ce courage. Chargé de l'argent des Missionnaires, il traversa les rangs de ces bêtes féroces et parvint jusqu'à ces malheureux. Il était temps : la faim y tenait de la rage : un jeune enfant, tombé au milieu de compagnons d'un âge plus avancé, venait d'être mis en pièces et dévoré par eux.

On voit que la charité des Missionnaires ne se renfermait pas dans les villes, mais qu'elle s'étendait aux campagnes. Les villes étaient pour eux un centre, d'où ils rayonnaient pour porter des secours à toutes les extrémités d'un canton. Secours de toutes sortes, on l'a vu encore, et qui embrassaient les besoins religieux comme les souffrances physiques. Non contents des missions des villes, ils exerçaient les fonctions les plus pressantes du ministère spirituel dans un grand nombre de paroisses destituées de pasteurs ; et, s'ils ne le pouvaient pas eux-mêmes, ils se procuraient quelques suppléants au moyen d'une rétribution convenable. C'est ainsi que deux prêtres

étrangers furent chargés par Vincent de parcourir le diocèse de Toul, d'y baptiser tous les enfants qui ne l'avaient pas été, et d'apprendre à quelques personnes pieuses en chaque canton la manière de conférer ce sacrement nécessaire.

De toutes parts, il arrivait au saint prêtre des témoignages de reconnaissance pour tant de services, mais toujours tempérés par la crainte de leur discontinuation, toujours accompagnés de nouveaux appels à sa charité. Les officiers de police de Pont-à-Mousson lui écrivaient en décembre 1640 :

« Monsieur, l'appréhension de nous voir en peu de temps privés des charités qu'il a plu à votre bonté faire départir à nos pauvres, fait que nous recourons à vous, Monsieur, afin de leur procurer, s'il vous plaît, avec autant de zèle que ci-devant, les mêmes secours, puisque la nécessité y est au même degré qu'elle a jamais été. Il y a deux ans que la récolte a manqué ; les troupes ont fait manger nos blés en herbe ; les garnisons ne nous ont laissé que des objets de compassion ; ceux qui étaient accommodés sont réduits à la mendicité : ce sont des motifs autant puissants que véritables pour animer la tendresse de votre cœur, déjà plein d'amour et de pitié, pour continuer ces bénignes influences sur cinq cents pauvres qui mourraient en peu d'heures, si par malheur cette douceur venait à leur défaillir. Nous supplions votre bonté de ne souffrir ces extrémités, mais de nous donner des miettes de ce que les autres villes ont de superflu. Vous ne ferez pas seulement la charité à nos pauvres, mais vous les tirerez des griffes de la mort, et vous obligerez fort étroitement, etc. »

Hélas ! presque en même temps, Vincent recevait d'un de ses prêtres, qu'il avait envoyé seul à Saint-Mihiel, des nouvelles plus lamentables encore. Le Missionnaire

avait trouvé plus de trois cents pauvres en une nécessité très-grande, et plus de trois cents autres en une nécessité extrême, dont cent, disait-il, sont réduits à l'état de squelettes si affreux, « que si Notre-Seigneur ne me fortifiait, je ne les oserais regarder. Ils ont la peau comme du marbre basané, et tellement retirée, que les dents leur paraissent toutes sèches et découvertes, et les yeux et le visage tout refrognés. » Tous ne vivaient que de l'herbe des champs. Ce qui effrayait le plus le Missionnaire, c'était le danger d'un grand nombre de jeunes filles, exposées à demander du pain au déshonneur.

Quelques mois après, il avait à décrire une misère plus grande encore. A sa dernière distribution de pain, il s'était trouvé onze cent trente-deux pauvres, sans compter les nombreux malades qu'il fournissait de nourriture et de remèdes. « Ils prient tous pour leurs bienfaiteurs, écrivait-il toujours à Vincent, avec tant de sentiments de reconnaissance que plusieurs en pleurent de tendresse, même des riches qui sont touchés de ces choses. Je ne crois pas que ces personnes, pour qui l'on offre à Dieu tant et de si fréquentes prières, puissent périr. Messieurs de la ville louent grandement ces charités, disant hautement que plusieurs fussent morts sans ce secours, et publiant l'obligation qu'ils vous ont. »

De tels récits paraissaient incroyables, même à Vincent; ou, si la confiance qu'il avait en ses prêtres le forçait d'y ajouter foi, il se demandait comment on pourrait répondre à tant de besoins. En conséquence, et pour connaître l'étendue du mal, et pour se faire rendre compte soit de l'emploi des aumônes, soit de l'ordre suivi dans l'exercice du ministère spirituel, et pour aviser plus promptement et plus sûrement à l'organisation de secours dont le moindre retard pouvait coûter la vie à des cen-

taines de malheureux, il envoya, en cette année 1640, d'Horgny, un des plus anciens prêtres de sa Compagnie, chargé de visiter dans leurs départements tous les Missionnaires de Lorraine, et de lui adresser un rapport sur leurs travaux et sur l'état véritable du pays. Car, remarquons bien qu'à cette époque, Vincent était l'unique Providence, l'unique sauveur de la Lorraine. La France, avec cinq armées à la fois sur les bras, consacrait toute sa fortune aux dépenses militaires ; et, d'ailleurs, Richelieu, et même le pieux Louis XIII, devaient être peu portés à secourir une province qu'ils voulaient dompter par la guerre, par le malheur et par l'épuisement. On ne pouvait guère compter sur la charité privée, nulle, nécessairement, en Lorraine où les plus riches étaient réduits à la mendicité, et qui, à Paris même, ressentant le contre-coup des souffrances publiques, se faisait timide, égoïste et lâchement prévoyante, ou ne suffisait pas aux besoins qui la coudoyaient. Oui, sans Vincent de Paul, cette province, dont deux siècles n'ont pu même réparer toutes les pertes, était anéantie, ou, du moins, des milliers et des milliers de malheureux y perdaient à la fois leur corps et leur âme.

Au bout de quelques semaines, le visiteur envoya à Vincent, sur l'état de Saint-Mihiel, un compte-rendu déplorable. Sans parler des mendiants, tant des villes que des campagnes, il avait trouvé la noblesse réduite à la plus affreuse faim, et, chose plus triste, résolue à mourir plutôt que de demander. Si quelques-uns s'enhardissaient à crier famine, la plupart se contentaient de pleurer et de souffrir en secret.

Les pauvres, pressés par la faim, ne répugnaient pas à la plus dégoûtante pâture. Un Missionnaire trouva un jour une veuve et ses trois enfants occupés à rôtir une couleuvre et prêts à la dévorer.

Mourait-il un cheval, même de maladie contagieuse, on se précipitait pour le manger, et cette viande infecte était même mise en vente, et livrée en échange de quelques petits morceaux de pain.

Les jeunes filles mettaient en balance le pain et l'honneur, et l'honneur, hélas ! était quelquefois trouvé léger.

Les prêtres, presque tous, heureusement, de vie exemplaire, n'avaient plus un morceau de pain ; jusque-là qu'un curé d'un prochain village s'était attelé à la charrue avec ses paroissiens : bœufs et chevaux étaient mangés. — A ce détail, Vincent devait se rappeler Tunis et retrouver la Barbarie à nos portes.

Au milieu de tant de misères, les habitants de Saint-Mihiel étaient pleins de patience et de dévotion ; dans l'indigence extrême des biens du corps, ils se montraient avides des biens de l'âme, et il n'était pas rare que cette petite ville, quoique abandonnée de ses principaux habitants, fournît au Missionnaire jusqu'à deux mille auditeurs, qui lui venaient demander le pain de la parole et des sacrements. Le malheur, sans doute, fléau de la colère, ou plutôt instrument de la miséricorde de Dieu, opérait ces prodiges, mais aussi la vertu et la charité du Missionnaire, qui se privait de sommeil et de nourriture, jusqu'à en être malade, pour entendre leurs confessions, qui pourvoyait à tous les besoins de leur ville et de leurs campagnes. Aussi ces pauvres gens s'estimaient-ils consolés et heureux de lui avoir parlé une fois.

Ce qui étonnait le plus le visiteur, c'était comment le Missionnaire, avec le peu d'argent qui lui venait de Paris, pouvait suffire à tant d'aumônes publiques et privées. Pour expliquer ce prodige, il recourait à la bénédiction de Dieu et au souvenir de la manne du désert. Et, en effet, malgré le chiffre énorme des sommes

répandues en Lorraine, notre siècle lui-même, calculateur autant qu'incrédule, ne viendrait à bout d'apurer les comptes de cette malheureuse province qu'en recourant au miracle de la multiplication des pains, qu'en portant à l'actif de la charité des quotités inconnues, attirées du trésor de Dieu dans ses coffres par les prières du saint prêtre.

A la lecture de ce compte-rendu, Vincent se résolut à continuer de secourir Saint-Mihiel. Bien que Louis XIII eût gardé un mauvais souvenir de cette ville, des remparts de laquelle était parti, en 1635, un coup de canon qui avait brisé son carrosse, il obtint du roi que la garnison y serait diminuée ; en même temps il agit auprès des personnes charitables pour qu'elle fût toujours comprise dans la distribution des aumônes faites à la Lorraine.

C'est de quoi, trois ans après, les lieutenant, prévôt, conseil et gouverneur, le remercièrent en ces termes :

« Tout le corps de la ville de Saint-Mihiel et tous les membres d'icelle en particulier vous rendent un million de grâces des peines et des soins que vous avez daigné prendre pour leur soulagement tant par la distribution des aumônes et assistance des pauvres malades et nécessiteux, que par la décharge d'une partie du fardeau de notre garnison, vous suppliant très-humblement de nous continuer votre protection et vos aumônes, desquelles cette pauvre et désolée ville a autant de besoin que jamais ; étant très-véritable que, par ce moyen, une infinité de personnes sont en vie aujourd'hui qui n'y seraient pas restées sans cela ; et si l'on vient à les retrancher ou ôter tout à fait, il faut de nécessité qu'une grande partie des habitants meurent de faim, ou qu'ils aillent chercher leur vie ailleurs, sans parler des distributions que vous avez faites aux couvents, par le moyen desquelles ils ont en partie subsisté, et de l'assistance

que tant d'autres personnes, même de qualité, ont reçue de vos prêtres, dans leurs maladies et nécessités. Nous ne pouvons assez louer les grands soins et le travail qu'ils y ont pris, ni vous demander assez instamment la continuation des mêmes assistances pour tant de malades et de nécessiteux. Outre la gloire et le mérite que vous en aurez devant Dieu, etc. »

Outre ces sept villes et campagnes environnantes secourues par Vincent, que d'autres villes, bourgs et villages de Lorraine eurent à le proclamer leur nourricier et leur sauveur! On en peut juger par cette lettre, écrite en 1642 par les officiers de Lunéville, cité sur laquelle nos mémoires ne nous fournissent cependant aucunsdétails :

« Monsieur, depuis plusieurs années que cette pauvre ville a été affligée de peste, de guerre et de famine, qui l'ont réduite au point de l'extrémité où elle est à présent, au lieu de consolation, nous n'avons reçu que des rigueurs de la part de nos créanciers, et des cruautés du côté des soldats, qui nous ont enlevé par force le peu de pain que nous avions ; en sorte qu'il semblait que le ciel n'avait plus que de la rigueur pour nous, lorsqu'un de vos enfants en Notre-Seigneur, étant ici arrivé chargé d'aumônes, a grandement tempéré l'excès de nos maux, et relevé notre espérance en la miséricorde du bon Dieu. Puisque nos péchés ont provoqué sa colère, nous baisons humblement la main qui les punit, et recevons aussi les effets de la divine douceur avec des ressentiments de reconnaissance extraordinaire. Nous bénissons les instruments de son infinie clémence, tant ceux qui nous soulagent de leurs charités si opportunes, que ceux qui nous les procurent et distribuent ; et vous particulièrement, Monsieur, que nous croyons être, après Dieu, le principal auteur d'un si grand bien. De vous dire qu'il soit bien appliqué à ce pauvre lieu, où les principaux sont

réduits au néant, c'est ce que le Missionnaire que vous avez envoyé vous déduira avec moins d'intérêt que nous. Il a vu notre désolation, et vous verrez devant Dieu l'obligation éternelle que nous vous avons, de nous avoir secourus en cet état. »

Aux lettres des magistrats civils, il faudrait joindre, pour mesurer toute l'étendue du bienfait et de la gratitude, les lettres des supérieurs de communautés religieuses ; par exemple, une lettre du P. Félicien, vicaire provincial des capucins de Lorraine, datée de Saint-Mihiel du 20 mai 1643, dans laquelle ce religieux, en son nom et au nom de ses frères, demande à la touchante épître de saint Paul à Philémon l'expression de leur commune reconnaissance : *Quia viscera sanctorum requieverunt per te* ; ou bien encore les lettres envoyées au pape à l'occasion du procès de béatification : « Le nom de Vincent de Paul est en bénédiction dans le duché de Lorraine, écrivait le 13 juillet 1706 Gabriel Maillet, général de la Congrégation de Saint-Vannes ; car il a traversé ce pays en faisant le bien ; » et Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz, le 17 juillet de la même année : « Dans ces provinces, ravagées par une longue suite de guerres, on ne saurait dire combien il a distribué et donné aux pauvres. »

Nuit et jour, en effet, les besoins des maisons religieuses étaient présents à la pensée de Vincent en même temps que les misères des villes et des campagnes ; et parce que sa pensée n'était jamais stérile, mais toujours féconde comme celle du Dieu qui l'inspirait, elle produisait aussitôt des secours abondants. Ici, c'étaient deux sommes d'argent envoyées aux religieuses de la visitation de Nancy, réduites à gémir en secret ; là, des meubles fournis aux Annonciades de Vaucouleurs, qui, chassées de leur monastère, n'avaient trouvé, en y

rentrant, que les murailles ; tantôt des habits et des couvertures donnés aux Carmélites de Neuf-Château ou de Pont-à-Mousson ; tantôt la meilleure partie de sept cents livres d'honoraires de messes pour le cardinal de Richelieu, destinée de préférence aux Cordeliers de Vic, comme plus malheureux que les autres communautés sacerdotales.

Ce qu'il ne pouvait pas lui-même, il l'obtenait des gens en crédit ou des conseils de la royauté. C'est ainsi qu'au commencement de 1642, il put envoyer en Lorraine un arrêt du conseil d'État, qui exemptait de taxes les ordres religieux de la province. Tous y étaient compris, excepté la Mission de Toul qu'il empêcha d'en profiter, suivant sa pratique et sa maxime ordinaire : « Si les Missionnaires, disait-il, sont fidèles aux devoirs de leur vocation, ils ne manqueront point de bien ; et s'ils ne le sont pas, ils n'en auront que trop. »

IV

La Lorraine à Paris.

Sa charité ne se contenta pas d'aller chercher les malheureux Lorrains dans leur pays ; elle les attira encore à Paris en grand nombre. Plus d'une fois déjà on a vu le danger que courait en Lorraine la vertu des femmes, exposée en même temps à la tentation de la faim, mauvaise conseillère, et à la brutalité de soldats sans discipline. Tous les jours les Missionnaires en instruisaient le saint prêtre. Effrayé, Vincent convoque l'assemblée de ses Dames, et, séance tenante, il fait décider qu'on appellera à Paris toutes les jeunes Lorraines qui s'y voudront rendre, et qu'on y pourvoira à leur sécurité et à leur subsistance. Cette décision fut transmise en Lor-

raine. On ne comptait que sur quelques jeunes filles ; elles se présentèrent en foule, si bien qu'il fallut faire un choix et s'arrêter aux plus exposées. Le député du saint en amena à diverses reprises jusqu'à cent soixante à Paris ; nombre considérable, pour peu qu'on ajoute aux frais de séjour les frais de route, dont la charité se chargea également ; et encore eût-il été bien plus grand, si le Missionnaire n'avait dû grossir la troupe des jeunes émigrées d'une foule de petits garçons, soit orphelins, soit appartenant à des familles ruinées, condamnés dans les deux cas à une mort infaillible.

Vincent et mademoiselle Le Gras se partagèrent la double colonie. Le saint prit pour lui les jeunes garçons, qu'il logea et qu'il nourrit à Saint-Lazare, en attendant qu'il les pût mettre en service. Mademoiselle Le Gras reçut chez elle les jeunes filles, et, avec le concours des Dames qui les vinrent visiter, elle réussit peu à peu à les placer toutes dans les meilleures familles de Paris, les unes comme demoiselles de compagnie, les autres comme femmes de peine, chacune suivant sa condition. Quelques-unes se firent sœurs de la Charité, et rendirent aux autres ce qu'elles avaient reçu elles-mêmes.

Bientôt ce fut comme une émigration de toute la Lorraine, du moins de tous les cantons qui n'étaient pas sous la domination du roi. On voyait ces pauvres gens se réunir en caravanes, traverser les armées ennemies, et venir chercher un asile à Paris ou dans les autres villes du royaume. Par là fut achevée la dépopulation de la province.

Et ce ne fut pas un coup subit et passager de désespoir : la transmigration dura plusieurs années. Les Missionnaires de Toul, de Bar et des autres lieux de passages, impuissants à retenir ces malheureux par des secours suffisants, la favorisaient eux-mêmes ; et soit qu'ils leur

indiquassent l'adresse de leur père, soit qu'elle leur fût suffisamment connue par la notoriété universelle de ses bienfaits, c'était à Saint-Lazare que tous accouraient, comme à une Californie anticipée, où la charité leur était une ressource plus sûre qu'aux émigrés de nos révolutions les mines d'or du Nouveau-Monde. Du reste, ils ne pouvaient manquer d'arriver à Vincent, car, s'ils n'osaient y venir d'eux-mêmes, ils lui étaient adressés par tous les gens de bien. « Votre charité est si grande, lui écrivait en 1643 le P. Pierre Fournier, recteur du collége de Nancy, que tout le monde a recours à elle. Chacun vous considère ici comme l'asile des pauvres affligés. C'est pourquoi plusieurs viennent à moi afin de vous les adresser, et que par ce moyen ils ressentent les effets de votre bonté. En voici deux dont la vertu et la qualité exciteront à bon droit votre cœur charitable à les assister. »

Vincent accueillait tous ces pauvres émigrés ; il leur procurait une demeure, des vêtements, de la nourriture, jusqu'à ce que leur pays leur fût rouvert ou qu'ils fussent en état de gagner leur vie. Et comme la ruine des églises en Lorraine, la dispersion des pasteurs, en avaient, depuis longtemps, privé plusieurs de la fréquentation des sacrements, il leur fit faire deux années de suite, en 1641 et 1642, vers le temps de Pâques, des missions dans la paroisse de la Chapelle par les ecclésiastiques de sa Conférence. Ces missions réussirent doublement au profit de ces infortunés : elles leur valurent le pain matériel en même temps que la nourriture de l'âme. La proximité de Paris y attira un grand nombre de riches bourgeois, entre autres un nommé Drouart, qui se fit missionnaire de la charité en faveur des pauvres Lorrains. Il plaida leur cause parmi ceux de sa classe, et aussi parmi les personnes de condition ou les Dames de l'As-

semblée qu'on trouvait toujours sur la voie des besoins à soulager; et, malgré tant d'autres œuvres qu'il fallait entretenir, malgré la prolongation des secours extraordinaires accordés à la Lorraine, on put recueillir de quoi fournir du pain encore quelque temps aux réfugiés.

A ces aumônes Vincent contribuait pour une large part. Tous les Lorrains qui ne pouvaient gagner leur vie allaient à la porte de Saint-Lazare et y recevaient leur pain de chaque jour. Une telle charité paraissait si inexplicable, que le peuple de Paris disait: « Il faut que M. Vincent soit Lorrain lui-même, pour faire tant de bien aux pauvres Lorrains [1]. »

Notons que, cependant, il continuait ses envois de secours en Lorraine : secours mensuels de plusieurs milliers de livres, secours extraordinaires lorsqu'on lui révélait une misère exceptionnelle ou individuelle. C'est ainsi qu'un réfugié lui montra un jour une lettre de son frère, chanoine de Verdun : « La misère, écrivait le chanoine, m'a réduit à quitter le service de mon église, où je ne trouvais plus qu'un pain de larmes et de douleur, et je me suis mis à labourer la terre pour avoir de quoi vivre. Mais le grand travail et le peu de nourriture m'ont rendu si infirme, que je ne peux plus rien faire, ni éviter la mort, si je ne reçois bientôt quelque assistance. En vérité je ne sais où trouver ce secours, qu'auprès de vous, mon frère, qui avez eu le bonheur d'être reçu et favorisé d'un des plus saints et des plus charitables personnages de notre siècle infortuné. C'est donc par vous que j'espère ce bonheur de M. Vincent. » Quelques jours après, le chanoine recevait de quoi sortir de son extrême nécessité.

Un autre jour, c'était toute une communauté reli-

1. *Summ.*, p. 172.

gieuse, à laquelle Vincent procurait une retraite qui donna lieu à une admirable institution.

En 1632, Catherine de Bar, nommée en religion Mechtilde du Saint-Sacrement, avait fait ses vœux dans le couvent des Annonciades de Bruyères, en Lorraine. Trois ans après, les désastres de la guerre la forcèrent de se réfugier chez les Bénédictines de Rambervillers, où elle fit une seconde profession. De là, avec quelques-unes de ses sœurs, elle se rendit à Saint-Mihiel pour y fonder un nouvel établissement. Nous savons combien les circonstances étaient peu favorables pour une telle entreprise. Aussi les malheureuses Bénédictines furent-elles bientôt réduites à une telle disette, qu'elles étaient près du mourir de faim.

Informé par son Missionnaire de Saint-Mihiel, nommé Guérin, Vincent révéla cette détresse aux Dames de son Assemblée, et, de concert avec elles, il fit venir ces religieuses, au nombre de quatorze, et les logea dans l'abbaye de Montmartre, puis à Saint-Maur.

Reconnaissante envers la Providence et douloureusement affectée du souvenir de tant de profanations dont elle avait été témoin en Lorraine, Mechtilde conçut le dessein d'une œuvre réparatrice. Dans cette disposition, elle se lia avec quelques dames d'un rang distingué : Anne Courtin, marquise de Beuves; Marie de la Guesle, comtesse de Châteauvieux, et la marquise de Sessac, qui la confirmèrent dans sa pieuse pensée, et lui proposèrent d'établir dans son couvent l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Anne d'Autriche voulut même intervenir dans cette fondation. C'était en 1652, au fort de la guerre civile. La reine avait souhaité faire un vœu pour désarmer la vengeance de Dieu et attirer ses bénédictions sur la France. Un vertueux prêtre de Saint-Sulpice, l'abbé Picoté, consulté sur ce point par l'intermédiaire

de la comtesse de Brienne, lui avait proposé l'établissement d'un monastère de l'Adoration perpétuelle. Une telle coïncidence devait lui faire goûter le projet de Mechtilde et de ses conseillères. Aussi accepta-t-elle le titre de fondatrice du couvent, qui prit naissance le jour de l'Annonciation, 25 mars 1653. Elle vint elle-même poser la croix sur la porte de cette communauté, située alors rue Férou ; puis, pour donner l'exemple, commencer l'œuvre réparatrice et faire en quelque sorte la première la sainte faction, elle alla se prosterner, un cierge à la main, au pied du Saint-Sacrement, et lui fit avec solennité amende honorable. Elle fut aussitôt relevée par une des nouvelles Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, qui, depuis, n'ont pas cessé, nuit et jour, à genoux au milieu du chœur, la corde au cou et au pied d'un poteau, de poser tour à tour en victimes expiatoires [1].

V

Noblesse lorraine et anglaise. — Assemblée des seigneurs.

A Vincent donc, à l'appel charitable qu'il fit aux Bénédictines de Saint-Mihiel, remonte encore l'origine de cette grande institution catholique. A peu près dans le même temps, le saint prêtre eut à pourvoir aux besoins, non plus seulement du pauvre peuple de Lorraine réfugié à Paris, mais d'une bonne partie de la noblesse de cette province qui vint y chercher asile. Cette pauvre noblesse y vécut d'abord des débris de sa fortune ; et, ces faibles

1. C'est dans cet institut, approuvé par deux papes et répandu dans plusieurs villes de France et de l'étranger, qu'on a vu de nos jours Madame Louise de Condé faire profession ; c'est une maison de cet ordre que la pieuse princesse a établie dans l'emplacement du Temple, laquelle a été transférée depuis rue de Monsieur.

ressources bientôt consommées, elle se renferma fièrement dans sa misère, résolue à tout souffrir plutôt que d'en faire un humiliant aveu. Néanmoins Vincent en fut bientôt informé par une personne de mérite et d'honneur, qui lui vint proposer le soulagement d'une si touchante infortune. « Oh ! Monsieur, répondit-il sans hésitation et avec reconnaissance; oh ! Monsieur, que vous me faites de plaisir ! Oui, il est juste d'assister et de soulager cette pauvre noblesse, pour honorer Notre-Seigneur, qui était très-noble et très-pauvre tout ensemble.»

Cependant la bourse de Saint-Lazare était épuisée, et aussi celles de ses meilleurs amis ; d'ailleurs, il ne fallait pas que les œuvres commencées eussent à souffrir de la concurrence d'une œuvre nouvelle. N'importe, après avoir pris seulement le temps de consulter Dieu dans la prière, Vincent dressa son plan où tout était concilié. Rien ne serait retranché aux aumônes qui étaient incessamment portées en Lorraine, où elles étaient nécessaires à la vie de milliers de malheureux. Aucune demande ne serait adressée aux Dames de l'Assemblée, dont la charité et la vertu avaient tant de peine à soutenir le bien entrepris. Vincent songea à faire assister les nobles de Lorraine par leurs pairs. En conséquence, il conçut le projet d'une association de seigneurs, qui se feraient un devoir de religion et un point d'honneur de soulager en même temps des membres de Jésus-Christ et des membres de leur ordre, des hommes avec lesquels ils avaient la double confraternité de la croix et du blason.

Vers le milieu de 1640, il commença par en réunir sept ou huit, pleins de foi et d'honneur, de charité et de noblesse. Parmi eux était le baron de Renty, un de ces chrétiens comme on en trouve plusieurs dans cette première moitié du XVIIe siècle, rivalisant de zèle avec ces

femmes admirables qui s'y rencontrent en foule. Gaston de Renty, un des plus dignes coopérateurs de Vincent de Paul dans l'exercice des bonnes œuvres, était né en 1611, au Bény, dans le diocèse de Bayeux. Dans sa jeunesse, il avait rêvé la vie monastique ; marié de bonne heure, par la volonté de sa famille, à une jeune personne de la maison d'Entraigues, il suivit quelque temps, comme tous ceux de sa classe, la profession des armes. Déjà il était bon chrétien ; bientôt il fut un saint et un apôtre. Après avoir assisté à une mission donnée par les Pères de l'Oratoire, il passa sous la direction du P. de Condren et ne songea plus qu'à son salut et au salut du prochain. Séminaires, associations pieuses, missions, œuvres charitables, tous les projets utiles à la religion et à l'humanité obtinrent son concours et son appui. Pas de nom plus mêlé que le sien à toutes les fondations, à toutes les grandes œuvres de ce temps. La France ne pouvait contenir son zèle. On trouve sa main active et généreuse dans les Missions de Barbarie, du Levant et du Canada. Il payait de sa personne comme de sa fortune. A son château du Bény, transformé en hôpital, il instruisait et servait lui-même les pauvres ; à Paris, il visitait tous les jours l'Hôtel-Dieu, et chaque soir il allait faire le catéchisme, une instruction ou une lecture aux passagers de l'hôpital Saint-Gervais. On ne comprend pas que tant d'œuvres et de saintes entreprises aient tenu dans une vie qui n'a pas atteint trente-huit ans [1].

Un tel homme devait embrasser avec empressement la proposition de Vincent de Paul en faveur de la noblesse lorraine et communiquer son zèle à ses compagnons. Aussi, dès cette première assemblée, l'association charitable était formée. Il fut arrêté qu'on commencerait par

1. Voir sa vie par le P. J.-B. Saint Jure, in-4°, Paris 1651.

dresser un état des personnes composant chaque famille réfugiée, et qu'ensuite on aviserait aux moyens de fournir à chacune des secours proportionnés à sa condition et au nombre de ses membres. Le baron de Renty se chargea de l'enquête. Sur son rapport, les seigneurs de l'Assemblée se cotisèrent et firent le fonds d'un mois, qui dépassa 6,000 livres [1]. Le mois écoulé, ils retournèrent à Saint-Lazare, et se taxèrent pour un mois encore ; et ainsi de suite, de mois en mois, pendant près de vingt ans, sans que leur ardente charité, réchauffée sans cesse par Vincent de Paul, se refroidît jamais ! Dans ce temps de guerres civiles et étrangères, de misères de toutes sortes, à une nécessité en succédait une autre, et à l'enchaînement des besoins devait répondre l'enchaînement des secours charitables. Voilà comment se maintint si longtemps l'Assemblée des seigneurs, digne pendant de l'Assemblée des Dames et faite sur son modèle ; encore une des grandes créations de Vincent, dont il s'est servi pour trouver des ressources immenses, pour s'opposer à une foule de désordres, comme le duel et le blasphème, et enfin pour procurer des biens incalculables à la religion et aux pauvres.

L'œuvre de la noblesse lorraine dura environ huit années, et avec quelle constance de zèle pour ne se lasser jamais, quelle délicatesse de procédés pour adoucir l'amertume du remède et relever l'humiliation de l'aumône ! Les secours étaient distribués chaque mois à cette pauvre noblesse, mais par les gentilshommes mêmes de l'Assemblée ; et ceux-ci ne se bornaient pas avec elle à ces visites en quelque sorte pécuniaires qui ne lui aurait rappelé que son abaissement ; ils lui en fai-

1. Lettre à Lambert, à Richelieu, du 22 juillet 1640. — Après avoir raconté, le saint conclut : « Au nom de Dieu, prions et nous humilions très-bien ! »

saient encore d'amitié et d'honneur, où ils mêlaient la consolation et le respect. C'étaient des serviteurs qui venaient à leurs maîtres, et non des bienfaiteurs à leurs obligés ; ou plutôt c'étaient des égaux par la foi et la naissance, qui traitaient ensemble de gentilhomme à gentilhomme et de chrétien à chrétien.

Lorsque les troubles de la Lorraine furent un peu calmés et ses maux guéris, la plus grande partie de cette noblesse retourna dans sa province. Mais, au départ, Vincent eut soin de fournir à tous non-seulement de quoi faire le voyage, mais encore de quoi subsister quelque temps, jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés en possession ou en jouissance de leurs biens. Quand à ceux que la perte totale de leur fortune ou leurs affaires domestiques retinrent plus longtemps à Paris, il ne cessa jamais de les assister, quels que fussent d'ailleurs ses embarras et ses charges.

Il faut toujours remarquer, en effet, que les charités si onéreuses de Vincent étaient non pas successives, mais presque toutes simultanées. Il faisait face à la fois à mille nécessités, dont une seule semblait capable d'épuiser ses forces et ses ressources. Ainsi, pendant qu'il avait à soutenir un grand nombre des fondations précédemment racontées, qu'il épuisait sa maison et les maisons charitables pour assister les Lorrains soit dans leur patrie, soit à Paris, il eut à entreprendre l'assistance de seigneurs que les persécutions religieuses et politiques nous envoyaient alors d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

C'est encore par le baron de Renty qu'il fut informé de cette nouvelle infortune à soulager. Tous les deux en entretinrent l'Assemblée des seigneurs et lui inspirèrent la résolution de faire pour la noblesse anglaise ce qu'on faisait depuis quelque temps pour la noblesse lorraine. Le baron de Renty encore se chargea de la distribution

d'une partie des aumônes. Tous les mois, à pied, ordinairement seul, il les portait aux quartiers de Paris les plus éloignés, que sa charité et sa mortification avaient choisis pour son département. Suivant les instructions de Vincent, et les habitudes que le saint inspirait à tous les distributeurs d'aumônes, entrant dans la chambre des réfugiés anglais, il les saluait avec une compassion polie et une tendresse respectueuse, et les priait humblement d'accepter le rouleau qui contenait leur rétribution mensuelle. Un jour qu'il s'était fait accompagner, contre son usage, d'un de ses amis, il lui dit au retour : « Voilà de vrais chrétiens qui ont tout quitté pour Dieu. Et que sommes-nous auprès d'eux, nous qui n'avons rien perdu et à qui rien ne manque ? Ils se contentent de deux écus par mois, après avoir possédé des quinze ou vingt mille livres de rente, et ils souffrent avec patience ce cruel changement de fortune. Nous avons, nous, abondance de biens, et à peine un peu de charité. Ah ! Monsieur, ce n'est ni dans l'extérieur ni dans les paroles, mais dans le cœur et dans les faits que consiste le christianisme ! »

En 1649, la noblesse anglaise vit la mort lui ravir en même temps son roi et son généreux bienfaiteur. Mais il lui resta Vincent, qui continua de l'assister presque tout le reste de sa vie, même après la mort de Cromwell : car ce ne fut qu'en 1660 que la restauration des Stuarts permit aux catholiques anglais de rentrer dans leur patrie [1].

1. C'est en reconnaissance de tant de bienfaits, et aussi des Missionnaires et des secours envoyés en Irlande, que les évêques de ce royaume insistèrent auprès du Souverain Pontife pour obtenir la béatification du serviteur de Dieu, témoin l'évêque de Waterford : « Pendant que toute l'Europe est prosternée aux pieds de Votre Sainteté et attend l'oracle du Vatican pour décorer Vincent des honneurs suprêmes, l'Irlande ne se peut taire. Les bienfaits qu'elle a reçus méritent bien qu'elle élève la voix en faveur de son généreux consolateur. C'est lui qui, prenant en pitié le deuil et les malheurs

Ce que Vincent fit pour les seigneurs, il le fit aussi pour le peuple, et principalement pour les prêtres d'Irlande. Informé par un Missionnaire et un frère, qu'il avait envoyés à la découverte, de leur triste état : « Que pourrait-on faire pour eux? demanda-t-il à un de ses prêtres irlandais. N'y aurait-il pas moyen de les assembler pour les consoler et les instruire? Ils n'entendent pas notre langue, et je les vois comme abandonnés, ce qui me touche le cœur et me donne un grand sentiment de compassion pour eux. — J'y ferai mon possible, répondit le Missionnaire. — Dieu vous bénisse, Monsieur ! répliqua Vincent. Tenez, voilà dix pistoles ; allez, au nom de Dieu, et leur donnez la consolation que vous pourrez. »

Il chargea ce même Missionnaire d'assembler les prêtres irlandais certains jours de la semaine, dans le dessein de les instruire des choses de leur vocation et de leur procurer ensuite quelque emploi ecclésiastique : « Nous pourrons même, dit-il, trouver moyen de les assister quand ils s'assembleront de la sorte, parce qu'on les verra en disposition de se rendre plus utiles et exemplaires qu'ils ne sont. Je vous prie, Monsieur, de travailler à cela. — Monsieur, objecta le Missionnaire, vous savez que, par vos ordres, ces assemblées se sont ci-devant commencées, et même continuées durant quelque

de l'Église d'Irlande, lui fournit plus d'une fois une abondante provision d'ornements sacrés et de grands secours d'argent; c'est lui qui envoya de courageux athlètes qui combattirent vaillamment avec les cruelles puissances des ténèbres, et dissipèrent à l'éclat du flambeau de la foi les ombres de l'hérésie. C'est lui enfin qui de temps en temps nous procurait des hommes vraiment apostoliques, des ouvriers n'ayant point à rougir, dispensant droitement la parole de vérité, qui rompaient le pain de vie aux affamés, jetaient les paralytiques dans la piscine, appuyaient et confirmaient dans la foi de Pierre les esprits chancelants au milieu des tempêtes de l'hérésie (4 février 1705). »

temps. Mais comme ce sont des esprits difficiles, divisés entre eux, ainsi que le sont les provinces de leur pays, cette bonne œuvre cessa. Ils entrèrent en défiance et jalousie les uns des autres ; et, quoique vous leur ayez fait et procuré beaucoup d'autres biens, ils se sont aussi défiés de vous, Monsieur ; ils s'en sont plaints et ont été si inconsidérés que de vous dire eux-mêmes et faire écrire de Rome de ne plus vous mêler en aucune façon de leurs personnes ni de leurs affaires. Or, il semble, Monsieur, que leur ingratitude mérite que vous ne leur fassiez plus aucun bien. — Oh ! Monsieur, que dites-vous ? répondit Vincent ; c'est pour cela qu'il le faut faire. » Et, comme Jésus-Christ, trouvant dans l'ingratitude même un nouveau titre à sa charité, il continua d'assister de tout son pouvoir ces malheureux prêtres.

Déjà nous avons insinué plus d'une fois que Vincent contribuait à ces œuvres admirables non pas seulement de ses conseils et de ses exhortations, mais encore de continuels impôts prélevés jusque sur le nécessaire de sa communauté. « M. Vincent, a écrit un des premiers seigneurs de l'Assemblée, était toujours le premier à donner. Il ouvrait son cœur et sa bourse ; de sorte que, quand il manquait quelque chose, il contribuait tout le sien, et se privait des choses qui lui étaient nécessaires, pour achever l'œuvre commencée. Une fois même, que, pour parfaire une somme considérable, il était besoin de trois cents livres, il les donna aussitôt ; et l'on sut que c'était des deniers qu'une personne charitable lui avait donnés pour lui avoir un autre cheval meilleur que le sien, qui était diverses fois tombé sous lui de faiblesse, étant extrêmement vieux. Mais il aima mieux souffrir de se mettre en péril d'être blessé, que de laisser des personnes qu'il croyait dans le besoin, sans les assister. »

Une autre fois, et dans une conjoncture semblable, il

manquait deux cents livres. Vincent mande alors le procureur de Saint-Lazare, le tire à l'écart : « Qu'avez-vous, lui demande-t-il, d'argent dans votre caisse ? — Juste, répond le procureur, ce qui m'est absolument nécessaire pour nourrir demain la communauté, maintenant, vous le savez, fort nombreuse. — Mais encore, combien avez-vous ? — Cinquante écus. — Quoi ! il n'y a pas d'autre argent dans la maison ? — Non, Monsieur, cinquante écus seulement, pas une obole de plus. — Eh bien, allez-moi les quérir. » Le procureur va chercher ses derniers écus et les remet à Vincent qui les verse dans la bourse de la charité pour parfaire le budget d'un mois. Du lendemain il n'avait nul souci, s'en remettant en toute confiance à la Providence divine. La Providence, en effet, dans la personne d'un des seigneurs de l'Assemblée, avait tout vu et tout entendu ; et, le lendemain, un sac de mille francs était envoyé à Saint-Lazare [1].

VI

Démarche pour la paix. — Guerre et charité.

Cependant le saint homme souffrait : non pour lui, ni même pour les siens, à qui il avait inspiré sa passion du dépouillement en faveur des misérables ; mais pour l'honneur de Dieu outragé par tant de sacriléges et de profanations, pour tant de provinces désolées par la guerre, la famine et la peste, pour un million d'innocents qui payaient de leurs biens et de leurs vies les calculs d'une impitoyable politique. Là-dessus, il va trouver Richelieu, et, avec une liberté qu'il eût prise dans sa seule charité, et que le cardinal — disons-le à son honneur — lui laissait, tout en se réservant la liberté de ses actes, il se jette

1. *Summ.*, p. 172.

à ses pieds, et d'une voix entrecoupée de larmes : « La paix, Monseigneur, s'écrie-t-il, donnez-nous la paix ! Ayez pitié de nous, Monseigneur, donnez la paix à la France ! » Et, à l'appui de sa prière, il fait une peinture lugubre du triste état de la religion, de la misère des peuples, de tous les maux et de tous les désordres qu'une longue et cruelle guerre traîne à sa suite ; et il répète en sanglotant : « La paix, Monseigneur, la paix ! » Richelieu lui-même fut ému ; et, relevant le saint prêtre : « Monsieur Vincent, lui dit-il, moi aussi je désire la paix. Je travaille sérieusement à la pacification de l'Europe ; mais elle ne dépend pas de moi seul, et, au dedans comme au dehors du royaume, il y a un grand nombre de personnes dont le concours m'est nécessaire pour la conclure. » La paix, toujours entravée par l'ambition et la politique, ne devait venir que vingt ans plus tard !

Vincent, toutefois, n'était pas un partisan de la paix à tout prix, et, quand l'intérêt de la France était d'accord avec la religion et la justice, il savait pousser à la guerre. Nous avons vu toutes ses démarches pour procurer une expédition contre la Barbarie. Déjà il en avait fait de semblables pour tourner contre l'Angleterre protestante et révolutionnaire les armes de la France alors dirigées contre la catholique Autriche. C'était là la politique vraiment française : d'Angleterre, en effet, devaient nous venir l'incrédulité et la révolution ; l'Angleterre devait nous être une rivale plus redoutable que l'Empire.

Pendant que le Parlement préparait l'échafaud de Charles Ier, que le farouche Ireton, gendre de Cromwell, torturait la malheureuse Irlande, des réfugiés anglais, secondés par des Français catholiques opposés à la politique étrangère de Richelieu si favorable au protestantisme, prièrent Vincent, qui partageait leurs vues, d'aller trouver le cardinal et de lui proposer, en leur

nom et au nom du pape, une intervention armée dans les troubles d'Outre-Manche.

Vincent obéit, et, arrivé devant Richelieu, il lui représenta l'avilissement de la royauté et de la France dans la personne de Charles Ier, époux d'une fille de Henri IV, les malheurs de l'Irlande : « Il serait, lui dit-il, de l'honneur du roi de défendre, avec son beau-frère, la cause commune de tous les souverains ; il serait de la gloire d'un cardinal d'aller au secours d'un peuple qui n'est persécuté que pour son attachement à la religion de ses pères. — Ah ! monsieur Vincent, répondit Richelieu, le roi a trop d'affaires pour s'engager dans une pareille entreprise ! — Mais le pape le soutiendra, et il offre cent mille écus. — Cent mille écus ! qu'est-ce que cela pour une telle campagne ? Des millions n'y suffiraient pas. » Et le cardinal fit l'énumération des soldats, des équipages, des armes, des convois nécessaires. « C'est une grande machine qu'une armée, dit-il en terminant, qu'on ne remue qu'à grand'peine et qu'à force d'argent. »

Richelieu continua donc sa guerre contre la Lorraine et contre l'Empire, et Vincent ses prières, ses mortifications et ses charités. Après la mort du cardinal, et grâce à la forte discipline que le maréchal de la Ferté-Senneterre établit dans ses troupes, la Lorraine commença à respirer, et Vincent en put rappeler la plupart de ses Missionnaires. Néanmoins, pendant cinq ou six années encore, il procura des secours aux plus pauvres, et les étendit même à presque toutes les villes de Lorraine, comme Château-Salins, Dieuze, Marsal, Moyenvic, Remiremont, Épinal, Mirecourt, Châtel-sur-Moselle, Stenai, Rambervilliers, etc. Les pauvres honteux, les bourgeois ruinés, les familles nobles qui n'avaient pu remonter à leur premier état, continuèrent à en être l'objet. Il prit

un soin particulier, dans cette seconde période, des communautés religieuses des deux sexes que les guerres avaient dépouillées, et qui manquaient non-seulement de pain, mais d'habits. C'est le 25 janvier 1643 que le frère Mathieu Renard lui écrivait : « Monsieur, la douleur de mon cœur est si grande, que je ne puis point vous la témoigner sans pleurer, pour la grandissime pauvreté de ces bonnes religieuses que votre charité fait secourir. Je ne suis point capable de vous en représenter la moindre partie. Elles ne sont presque pas connaissables par leurs habits, qui sont rapetassés de tous côtés, de vert, de gris, de rouge, enfin de tout ce qu'elles peuvent avoir. Pour du pain, oh ! qu'elles n'ont garde d'en avoir à leur suffisance ! Et il leur a fallu prendre des sabots. »

Et plus de dix ans après, en 1654, un supérieur d'ordre pouvait écrire encore : « Monsieur, pour de la viande, cela est trop pour nous ; mais du pain, nous n'en avons pas à demi, et si Dieu ne nous aide, je ne sais pas ce que nous ferons. »

Les années 1646 et 1647 paraissent avoir été, entre toutes les autres, marquées par les secours donnés aux communautés d'hommes ou de femmes. Vincent en procura à plus de six cents religieuses, auxquelles il faut ajouter les religieux formant ensemble, selon un rôle de 1640, un total de onze cent vingt-sept personnes consacrées à Dieu. Aux différents monastères il fit distribuer par quartier jusqu'à trois, quatre, cinq et six cents livres, dans la mesure de leur nombre et de leur pauvreté, sans compter une quantité énorme de pièces d'étoffes dont chacun se faisait des habits suivant son ordre. On n'exigeait d'eux qu'un reçu, qui était délivré en décharge au frère Mathieu, presque toujours député pour ces distributions. Il existe encore une cinquantaine de ces quittances. Toutes sont datées du mois de février 1647,

et sont conçues à peu près en ces termes : « Je soussignée..... confesse avoir reçu par les mains du frère Mathieu, de la Congrégation des prêtres de la Mission, la somme de..... provenant des aumônes que Sa Majesté a élargies aux pauvres religieuses de Lorraine ; ce qui nous oblige à redoubler nos vœux et nos prières pour Sa Majesté et pour la reine, pour le bien de son royaume et le succès de ses armes. »

Qui dira le chiffre total auquel montèrent toutes ces aumônes pendant tant d'années ? Dans une relation, frère Mathieu, leur porteur ordinaire, les estime à seize cent mille livres ! et notons que dans cette somme, déjà si énorme, ne sont compris ni les meubles, ni les étoffes, ni les calices et autres objets de culte. Or, qu'on juge de la valeur de ces aumônes en nature, lorsqu'on songe que Vincent fit passer en Lorraine, à diverses reprises, environ quatorze mille aunes de draperies de toutes couleurs et de toute espèce, destinées à couvrir, avec le pauvre peuple, la noblesse et la bourgeoisie, le clergé séculier et les communautés religieuses, un nombre, dit-on, de vingt mille personnes ; qu'il fournit presque seul tant d'églises dépouillées de linge et d'ornements, de vases et de mobilier sacrés. Ce n'est plus alors à 1,600,000 livres, c'est à deux millions au moins qu'il faut porter le total de ces secours, c'est à-dire à plus de huit millions peut-être de notre monnaie actuelle. Et cela, dans un temps où les plus riches étaient à l'étroit, où la cour même était épuisée ; si bien que la reine et la duchesse d'Aiguillon se virent une fois réduites à envoyer les tapisseries et lits de deuil qui avaient servi aux funérailles de Louis XIII et de Richelieu.

Tels furent approximativement les secours envoyés en Lorraine. Plus inappréciables encore sont les secours distribués à Paris, soit aux jeunes filles et aux religieuses

qu'on y avait attirées, soit aux réfugiés du peuple et de la pauvre noblesse, secours toutefois qu'il faudrait pouvoir ajouter à notre chiffre de deux millions pour connaître tout ce que la charité de saint Vincent de Paul fit en faveur de cette malheureuse province. Aussi, M. Digot, le moderne historien de la Lorraine, si souvent cité par nous, s'étonne-t-il avec raison que ses plus anciens annalistes n'aient pas daigné nommer même son sauveur, et que les documents originaux du temps ne mentionnent pas une si charitable intervention. Consulté de nouveau à notre invitation, — ainsi que M. Henri Lepage, archiviste de la Meurthe, et M. de Dumast, si savant dans l'histoire religieuse de son pays, — M. Digot a répondu n'avoir jamais rencontré de vieux document manuscrit qui en parlât. D'où vient un tel silence? Est-ce ignorance? est-ce ingratitude? Ces Messieurs ont supposé que M. Vincent, comme on l'appelait alors, n'étant pas encore parvenu à sa grande célébrité, son rôle a dû se perdre dans celui de ses collaborateurs. — Mais, sinon au commencement, — quoiqu'il eût déjà fait ses plus grandes œuvres, — au moins à la fin, Vincent de Paul était entré dans toute sa notoriété. D'ailleurs, nous verrons que, dix ans plus tard, alors qu'il était au plus haut point de sa renommée, et malgré des services plus grands encore, on ne trouve pas davantage sa trace dans les mémoires et monuments publics qui nous ont peint la désolation de Paris et de nos provinces.

Ces Messieurs veulent encore que l'action générale de Vincent et des siens en Lorraine n'ait pas été fort remarquée ; et cela, parce que le peuple lorrain devait regarder comme toutes naturelles et tout obligatoires des aumônes qui, malgré leur chiffre énorme, ne réparaient qu'une partie du mal commis par les Français. De la part de prêtres français, les dons et les soins les plus

charitables ne lui semblaient guère que l'acquit d'une dette, et qu'une sorte de restitution faite à la décharge de leurs compatriotes incendiaires et pillards.

Il peut y avoir du vrai dans cette appréciation; mais on peut et on doit y opposer les pièces citées par Abelly et par Collet : pièces officielles, écrites par les gouverneurs et magistrats des villes, qui toutes renferment l'expression de la reconnaissance publique pour Vincent, font appel à sa charité comme à l'unique providence de la Lorraine, et le proclament son sauveur. On serait plus près de la vérité en disant que l'histoire, particulièrement en France, a été trop extérieure, trop royale et aristocratique, trop amoureuse des faits d'armes et du succès : de là l'oubli du peuple et de ses souffrances, de ses bienfaiteurs et de leurs aumônes ; de là ces bruits de batailles et ces cris de victoire qui ont couvert les gémissements des malheureux et les ont empêchés de parvenir jusqu'à notre oreille. Nous en aurons une preuve tout à l'heure dans nos propres annales.

VII

Frère Mathieu Renard.

Quoi qu'il en soit, l'action de Vincent en Lorraine, si elle fut connue principalement du Ciel au temps qu'elle s'exerçait, est désormais éclatante comme toutes les œuvres de cet homme, que Dieu s'est plu à exalter en proportion même de son humilité. N'est-il pas juste d'associer à sa gloire ceux qui se firent les instruments de sa charité, le frère Jean Parre, et surtout ce frère Mathieu Renard, à qui, du reste, nous devons la conservation de la plupart des touchants souvenirs mentionnés tout à l'heure? Car c'est du frère Mathieu que presque tous les témoins interrogés au procès de canonisation ont déclaré tenir les

détails qu'ils savaient sur l'assistance de la Lorraine [1]. Que d'ambassades, pompeusement relatées dans l'histoire, sont moins précieuses devant Dieu et méritent moins d'être célébrées parmi les hommes que l'ambassade obscure de cet humble messager, dont tous les pas et toutes les saintes ruses n'ont abouti qu'au soulagement de la souffrance !

Mathieu Renard était né à Brienne-le-Château, au diocèse de Troyes, d'une très-honnête et assez riche famille, et il est mort à Saint-Lazare le 5 octobre 1669. Il a dressé lui-même, sans doute sur l'ordre d'Almeras et dans l'intérêt de la canonisation de son vénéré père, une relation de ses voyages charitables. Odyssée d'une nouvelle sorte, où les prodiges ne manquent pas plus que les aventures, où une *divinité* intervient sans cesse pour arracher l'humble héros au péril. La *divinité* ici, c'est Vincent lui-même, car c'est aux prières et aux mérites du saint que le frère Mathieu attribue toujours sa délivrance et son salut.

Dans un temps où la campagne était battue sans cesse par des troupes de soldats, de voleurs ou de brigands, il n'y avait de sûreté ni pour la vie, ni pour la bourse à voyager en Lorraine. Quiconque portait quelque argent était détroussé sans scrupule, quand il n'était pas massacré sans miséricorde. Les Croates surtout, cantonnés dans quelques forteresses, se posaient là en vigie, d'où ils fondaient sur tout voyageur qui traversait la plaine, sans distinction d'ami ni d'ennemi, mais réservant le privilége de leur cruel brigandage aux plus riches passants. Or, frère Mathieu portait toujours au moins 20,000 livres d'aumônes, souvent jusqu'à 10 ou 11.000 écus en or, et une fois jusqu'à 50,000 livres. Eh bien, avec cette riche

1. *Summ.*, nº 83 p. 167.

proie, à travers tant de périls, et dans le cours de cinquante-quatre voyages, il ne perdit jamais ni un cheveu, ni une obole. Admirable triomphe d'adresse et d'intelligence, sans doute, mais plus évidente protection de Dieu !

S'unissait-il à un convoi ? le convoi était attaqué, battu, enlevé, et frère Mathieu échappait toujours. S'associait-il à des voyageurs ? Il les quittait un moment, comme par un ordre secret de la Providence, et, dans ce moment même, des voleurs les dépouillaient sans l'avoir aperçu. Il traversa souvent des bois infestés de soldats ou de brigands, ce qui était tout un : en découvrait-il une troupe ? Soudain il jetait dans les broussailles, dans une flaque d'eau, la besace déchirée qui contenait sa bourse ; et, libre ainsi, sans timidité comme sans audace, il allait droit à eux : quelquefois on le fouillait ; le plus souvent on laissait passer, sans lui rien dire, ce pauvre homme qui n'avait plus même du gueux la besace ; rarement il était insulté ou maltraité. Après avoir subi l'inspection des voleurs, il continuait tranquillement sa route, et, quand il les voyait à quelque distance, il revenait sur ses pas et reprenait son argent.

Un soir, il fut rencontré par des filous qui commencèrent par le mener dans un bois pour l'effrayer ; après quoi, ils visitèrent toutes ses poches, tous les plis et replis de ses habits, et, n'ayant rien trouvé, ils lui demandèrent s'il ne payerait pas bien 50 pistoles de rançon. « 50 pistoles ! s'écria le frère tout étonné ! Un pauvre homme comme moi ! Et quand j'aurais cinquante vies, je ne pourrais pas les racheter d'un gros de Lorraine ! » A cette exclamation, les voleurs le laissèrent passer.

Chargé un jour de 34,000 livres, il se vit tout à coup assailli par un homme bien monté, qui, le pistolet à la main, le fit marcher devant lui pour le fouiller à l'écart.

Le danger était pressant, et frère Mathieu observait attentivement son ennemi pour surprendre un moment favorable. Il le voit tourner la tête : soudain, il laisse doucement glisser sa bourse, et chemine doublement allégé. A cent pas de là, il se tourne brusquement et se met à faire au cavalier de grandes révérences. Celui-ci prend pour un fou le rusé frère, qui ne voulait qu'imprimer des traces profondes dans une terre fraîchement labourée, afin de retrouver son trésor. Il le retrouva en effet, après avoir subi, sur le bord d'un précipice, une visite rigoureuse qui ne lui coûta que la perte de son couteau.

Le plus grand embarras peut-être où il se soit trouvé, fut un jour que, cheminant dans une vaste plaine, il découvrit une bande de Croates. Pas moyen d'échapper à leurs regards, et où cacher son or ? Heureusement il aperçoit une touffe d'herbes, il y laisse tomber sa besace, la recouvre encore du pied, jette à quatre ou cinq pas plus loin un petit bâton qu'il portait à la main et qui lui devait servir de jalon, et il passe tranquillement au milieu des soldats. Quelque temps après, il revient sur ses pas. Mais c'était le soir et l'obscurité était venue. Il cherche à droite et à gauche, sans s'éloigner toutefois, la plus grande partie de la nuit, et, ne trouvant rien, il se couche là, se recommande à Dieu et attend l'aurore. A la pointe du jour, il retrouve la précieuse besace et reprend joyeusement sa route.

A la fin, il lui fut très-difficile de dérober sa marche. Il était connu dans toute la Lorraine, et les voleurs attendaient son passage avec la même impatience que les pauvres. Chose merveilleuse ! Dieu lui suscita des défenseurs parmi les chefs mêmes des pillards. Par exemple, un capitaine, embusqué près de Saint-Mihiel, le fait un jour, sans mauvais dessein, connaître à ses soldats ; et, les voyant prêts à fondre sur lui, il arme

son pistolet : « Je casserai la tête, s'écrie-t-il d'un ton ferme, à quiconque sera assez enragé pour faire du mal à cet homme qui ne fait que du bien. »

En d'autres circonstances, Dieu lui-même se chargeait de dérouter ses ennemis et de rendre leurs piéges inutiles. Ainsi, les Croates, ayant appris une fois qu'il était au château de Nomeny avec une forte somme, se mirent de tous côtés en embuscade pour ne le pas manquer à sa sortie. Frère Mathieu obtient alors, à force d'instances, qu'on lui ouvre une poterne, et, avant le point du jour, il peut atteindre un sentier dérobé et désert. Les Croates le croyaient encore à Nomeny, qu'il était déjà à Pont-à-Mousson. Étonnés de ne le pas voir paraître, ils forcent l'entrée du château, et, apprenant son départ, furieux d'avoir manqué leur proie : « Il faut que Dieu ou plutôt le diable, disent-ils en jurant, ait enlevé par-dessus les bois ce maudit frère ! »

Tout le monde sut bientôt en Lorraine la merveilleuse protection dont Dieu enveloppait le bon frère, et, désormais, quand on voulait voyager, sa seule compagnie était estimée la plus sûre de toutes les escortes. La comtesse de Montgomery s'était munie des passe-ports du roi de France, du roi d'Espagne et du duc de Lorraine, et elle n'avait pu se garantir du pillage. Aussi n'osait-elle continuer sa route de Metz à Verdun. Elle apprend alors que le frère Mathieu se dispose à faire le même voyage. Elle le fait venir : « Montez dans ma voiture, je vous en prie, lui dit-elle ; vous me vaudrez mieux que tous les passe-ports du monde. » Et, en effet, tous les deux arrivèrent sans encombre à Verdun.

Quand le frère Mathieu fut de retour à Paris, la reine se plut souvent à l'appeler auprès d'elle, pour entendre le récit de ses aventures et des mille stratagèmes qu'il imaginait, suivant les rencontres, ou qu'il variait à l'in-

fini, lorsqu'ils étaient éventés. On le félicitait de son intelligence et de son bonheur; pour lui, il renvoyait tous ses succès à la foi et à la charité, aux prières et aux mortifications de saint Vincent de Paul. Ainsi faisaient les Missionnaires, quand ils voulaient expliquer aux autres ou s'expliquer à eux-mêmes les heureux fruits de leur parole et de leurs aumônes. C'était Vincent, disaient-ils, en même temps que l'esprit de Dieu, qui avait parlé par leurs bouches et donné à leurs prédications une telle vertu ; c'était la bénédiction reçue au sortir de ses mains qui avait multiplié les aumônes en proportion de tant de misères : car, énormes dans leur total, les aumônes, divisées à l'infini suivant d'innombrables besoins, devaient se réduire à l'imperceptible, et cependant elles avaient suffi aux plus pressantes calamités.

ARTICLE DEUXIÈME

Picardie et Champagne.

I

La Picardie avant saint Vincent de Paul.

Vincent avait à peine achevé son œuvre de Lorraine, qu'il lui fallut venir en aide à d'autres provinces non moins malheureuses ; ou plutôt, il continuait de soutenir les pauvres Lorrains, tant à Paris que dans leur patrie, lorsque la Picardie, la Champagne et d'autres contrées désolées par la guerre et tous les fléaux qu'elle traîne à sa suite, ouvrirent un champ plus vaste encore à sa charité. Répétons-le, en effet, il y a presque toujours eu simultanéité dans les œuvres de cet homme, qui, même successives, seraient un enchaînement de prodiges, et qui, concordant ensemble, forment une masse que la foi

et la charité seules à leur plus haute puissance ont pu soulever et porter.

Ce n'est qu'en 1650 que Vincent envoya en Picardie ses grands secours et toute une armée de Missionnaires. Mais il y avait plusieurs années qu'il avait commencé de l'assister, car il y avait quinze ans déjà que cette province et tous les pays limitrophes étaient en proie à des maux dont la tardive révélation nous trouverait incrédules, s'ils n'étaient attestés par les plus authentiques monuments. Ici encore, on en chercherait vainement la trace, non-seulement dans nos histoires générales, mais même dans les histoires particulières de nos villes ; tout au plus une passagère mention, froide, vague et sans détails, qui fait supposer au lecteur qu'il s'agit simplement du contingent ordinaire et obligé de souffrances que la guerre porte dans le pays qu'elle a choisi pour théâtre. La publication du *Journal d'un bourgeois de Marle*, faite en 1851 par M. Am. Piette, a laissé, la première, entrevoir des douleurs jusqu'alors inouïes : que sera-ce si ce chapitre d'histoire locale doit être étendu, appliqué à plus de six cents villes ou villages, et grossi de détails de la plus sauvage barbarie, de la plus profonde misère ! En 1856, seconde révélation dans la *Revue de Paris*, par M. Alph. Feillet, sur les souffrances du peuple pendant la Fronde, de 1650 à 1655. Mais M. A. Feillet ne faisait que compléter, que plier au profit de la cause démocratique les documents ou mentionnés ou indiqués déjà par les historiens de saint Vincent de Paul [1]. D'ailleurs, lui

1. M. A. Feillet a publié de son travail, en 1862, une seconde édition considérablement grossie de documents nouveaux et officiels. Sous ce titre : *La Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, 1 vol. in-8°; livre auquel nous ferons quelques emprunts, tout en le réfutant plusieurs fois, mais sans passion, malgré la passion trop évidente qu'il a exercée contre nous.

aussi, faute de lumières, laissait dans l'ombre tout ce qui avait précédé la guerre de la Fronde. Deux ans plus tard, M. Édouard Fleury, correspondant du ministère de l'instruction publique, lisait à la Société académique de Laon une étude sur *le Diocèse de Laon pendant la Fronde*, où il embrassait les dernières années de Richelieu et tout le ministère de Mazarin, vingt-cinq années de larmes et de deuil. Dans cette étude, se lisent des détails lamentables, tirés des archives du département de l'Aisne. Ce sont des informations poursuivies à la requête soit du clergé du diocèse, soit des officiers de la ville de Laon, dans les rares intervalles de repos dont jouissait ce malheureux pays, pour demander des secours ou pour constater l'impossibilité de payer les contributions qu'on voulait encore arracher à son épuisement. Deux de ces enquêtes sont antérieures à la grande guerre de la Fronde, et nous éclairent sur son état avant l'intervention charitable de saint Vincent de Paul. C'est à l'étude de M. É. Fleury que nous emprunterons le tableau de cette première période ; nous lui emprunterons encore quelques traits du tableau de la seconde, de 1650 à la paix des Pyrénées, bien que nos documents propres nous fournissent ici des couleurs surabondantes.

De toutes les contrées que nous allons parcourir à la trace d'épouvantables ruines, la plus malheureuse fut le Laonnais, le Soissonnais, c'est-à-dire cette pointe de l'Ile-de-France qui unissait la Picardie et la Champagne, et qui formait les anciens diocèses de Soissons et de Laon. Pendant plus de vingt ans, elle fut destinée par sa position géographique à être tantôt le centre de réunion des troupes françaises, tantôt le but des courses ou des invasions des armées ennemies ; toujours le lieu de passage et comme la grande route de ces corps aussi divers d'origine qu'également indisciplinés, qui se heurtaient sur

cette frontière. Depuis que Richelieu a déclaré la guerre à la maison d'Autriche-Espagne et jusqu'à la paix de Westphalie, treize longues années, Impériaux et Espagnols partent ou des Pays-Bas, ou de la Franche-Comté, ou de l'Allemagne ; ils traversent la Picardie et la Champagne, et les bords de l'Aisne sont toujours le rendez-vous des armées pour l'attaque ou pour la défense. Là est à la fois la clef de la France et des Pays-Bas espagnols ; par là on marche sur Paris, ou sur la Flandre.

Dès le 26 mai 1635, date de la déclaration de la guerre à l'Autriche, toute cette frontière se couvre de troupes ; les places fortes en regorgent. La campagne commence heureusement pour nos armes, par la victoire d'Avein. La Belgique semble perdue pour l'Espagne ; mais les Hollandais, nos alliés, nous trahissent, et les Espagnols, aidés des Impériaux, reprennent l'offensive. La Capelle, Vervins, toutes nos frontières de Picardie sont menacées. Repoussés un instant, ils reviennent en 1636, conduits par Jean de Verth, Piccolomini et le cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas, et ils pénètrent en France par la Thiérache, qu'ils pillent et ravagent. Ils prennent Le Câtelet, La Capelle, Vervins, menacent Guise et Ribemont, et passent en Picardie pour assiéger Roye et Corbie. N'ayant en tête que la trop faible armée du comte de Soissons, ils ne trouvent que peu de résistance, et Corbie est forcée de capituler. Si cette place est reprise bientôt par les Français, l'ennemi est toujours, par La Capelle, maître de la Thiérache. Pour l'en débusquer, toutes les places voisines se garnissent de troupes et le pays en est traversé. Au printemps de l'année suivante, une armée plus considérable se forme autour de Laon, et La Capelle est emportée. Chaque année voit ce retour monotone d'invasions réciproques, de villes prises et reprises, et les succès et les revers sont également désas-

treux pour le pays qui en est le théâtre. Si l'ennemi ne le ravage pas, c'est le Français, toujours posté là pour envahir à son tour, qui l'affame et empêche toute culture. De 1643 à 1648 seulement, nos armées faisant leurs campagnes en pays ennemi et vivant à ses dépens, on peut ensemencer quelques terres et recueillir une faible moisson. Enfin, la bataille de Lens amène la paix avec l'Empire, en attendant la guerre civile, et une première enquête vient dévoiler les plaies et constater les pertes. Quelles plaies et quelles pertes ! Massacres, viols en masse, châteaux, églises et abbayes renversés, chevaux et bestiaux enlevés, moissons fauchées ou plutôt détruites par l'ennemi, abandon des campagnes et fuite des populations, peste qui les décime dans les bois comme dans les chaumières, qui dépeuple particulièrement les villes : à Saint-Quentin, trois mille victimes sont emportées dans la seule année 1636.

Aussi impitoyables que l'Espagnol et la peste, les Français, sans solde, sans vivres, sans vêtement, surtout sans discipline, vivent là à discrétion comme en pays de conquête. Ils pillent ce que l'ennemi a laissé en grains ou en bestiaux, commettent les mêmes horreurs, enlèvent les quelques paysans restés dans les campagnes pour servir ou travailler dans leurs armées, et achèvent la dépopulation et la ruine du pays.

D'autre part, la présence des gens de guerre a complétement interrompu le cours de la justice ; les délits ne sont plus réprimés, ni même poursuivis ; le brigandage est partout le maître : c'est le triomphe de l'état sauvage.

Tel est le résumé des premières enquêtes, peu fécondes en détails et qui ne laissent entrevoir qu'une ruine en masse. Sobrement dictées, froidement écrites, les dépositions n'en sont que plus dignes de foi. Elles sont, du

reste, identiques pour le fond et pour la forme. « On dirait, a écrit M. É. Fleury, des circulaires successivement copiées les unes sur les autres, des cadres qu'on aurait envoyés à remplir. »

Les enquêtes qui suivirent la paix de Westphalie sont moins discrètes. Elles renferment notamment sur les années 1648 et 1649, et sur les abominations commises par les bandes du baron d'Erlach, des détails qui font frémir. D'Erlach avait été un des lieutenants du duc de Saxe-Weimar. A la mort du duc, en 1639, s'étant trouvé le principal directeur de l'armée allemande, il l'avait vendue au roi pour 200,000 écus, et il avait reçu, en récompense, des lettres de naturalisation, une pension, des faveurs, des titres, en attendant le bâton de maréchal. Lors de la défection de Turenne, Louis XIV lui avait confié le commandement général de ses troupes. C'est dans la dernière moitié de 1648, que ce terrible condottiere s'abattit sur nos provinces avec ses Allemands luthériens, qui, dans leur féroce indiscipline et leur fureur anticatholique, traitèrent notre pays à la façon des sauvages. A la suite du marquis de Saint-Mégrin, vidame d'Amiens, ils demandent à traverser Aubenton, qui tient comme eux pour le roi. Le gouverneur a reçu la promesse d'honneur qu'ils ne feront que traverser la place. Ils entrent, la traitent en ville prise d'assaut, la pillent, la dévastent, y commettent tant d'atrocités, que le prince de Condé, habitué pourtant aux horreurs de la guerre qu'il permettait trop lui-même, « reprochant, quelque temps après, ces brigandages au vidame, lui donna de ses gants à travers le visage, ce qui le fit mourir de chagrin [1]. » Bientôt d'Erlach apparaît à Marle,

1. Dom Nicolas Le Long, *Hist. ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*, etc., in-4°, Châlons, 1783, p. 503. — M. Feillet, qui court

qu'il épargne par un caprice exceptionnel de douceur. Vers le mois de juillet, il rentre dans le Laonnais par Neufchâtel, et en occupe plusieurs doyennés. C'est alors que la barbarie, sans plus reconnaître de priviléges, ni de sexe, ni de rang, ni de caractère sacré, passe, dit M. É. Fleury, son niveau égalitaire sur toutes les têtes. La noble dame et sa fille subissent les derniers outrages en compagnie de la villageoise et de la gardienne de troupeaux. Ce sont des razzias de femmes de toutes conditions, emmenées dans le camp pour être livrées à la brutalité de la soldatesque, et ceux qui les veulent défendre sont immédiatement pendus. Le privilége, — car il en reste encore, — mais privilége d'un traitement plus ignoble et plus atroce, est réservé aux églises et aux gens d'église. Tous les temples sont pillés, ruinés, incendiés, en sorte qu'il ne reste plus désormais de monument antique dans toute la portion du nord-ouest du diocèse de Laon. Le jeu de ces barbares et immondes hérétiques est d'exposer les prêtres tout nus aux moqueries de la multitude, ou de les martyriser dans leurs presbytères et au pied de leurs autels. Avant de les mettre à mort, néanmoins, leur cupidité les soumet à une cruelle question, pour les forcer à livrer l'argent que depuis longtemps ils n'ont plus. On s'étonne que les chauffeurs de 1797, qu'on croyait inventeurs, n'aient été ici que plagiaires. En effet, les soldats du baron d'Erlach chauffaient les pieds des curés pour leur arracher quelque impossible révélation. Ils leur mettaient les doigts des mains et des pieds dans les ressorts des rouets de leurs arquebuses, pour

après la nouveauté pour n'atteindre quelquefois que le paradoxe, a entrepris la réhabilitation du baron d'Erlach, d'après les lettres de ce chef barbare à sa famille et sa correspondance avec Mazarin, lettres qui, trop évidemment, ne sauraient prévaloir contre le cri unanime des populations et des historiens.

leur extorquer des rançons qu'ils ne pouvaient payer.

Les paysans ne sont pas épargnés davantage. Dans leur bien et dans leur vie, ils sont traités comme le noble et le prêtre. Après s'être vus forcés de livrer leurs grains et leurs bestiaux, chassés de leurs villages par l'incendie, ils se retirent dans les églises sous la protection de Dieu. On les y force pour les y égorger, pour violer leurs femmes jusque sur l'autel ; et s'ils opposent quelque résistance, on les y enfume comme des bêtes fauves dans leurs repaires. Veulent-ils sortir ou se précipiter par les croisées pour échapper aux flammes, ils sont reçus sur les piques des soldats.

L'armée allemande avait fait plus de ruines que l'armée espagnole ; elle avait brûlé plus de quarante villages et tué une partie des habitants, après les avoir volés ou assouvi sur eux une brutalité immonde. Aussi la dépopulation a fait d'affreux progrès. Les enquêtes constatent une diminution des deux tiers ; les deux tiers aussi des terres sont en friche, et la moitié des paroisses et hameaux sont brûlés et inhabités. Des villages composés auparavant de trois à quatre cents feux sont réduits à cinq, six, huit, dix ou douze habitants.

Voilà les hauts faits du baron d'Erlach, lieutenant général des armées de Sa Majesté Louis XIV : ils méritaient une récompense. Mazarin le voulut recevoir en grande pompe à Saint-Quentin, escorté de nos princes, de nos maréchaux et des plus hauts personnages, et il le combla d'honneurs et de présents [1]. Après quoi, les bandes du baron d'Erlach retournèrent enfin en Allemagne.

Ce ne fut pas la délivrance de notre malheureux pays : après les Allemands, les Anglais ; après le baron d'Er-

1. *Bibliographie des Mazarinades*, tom. III.

lach, lord Digby, qui ramenait de Flandre les armées du roi pour leur faire prendre les cantonnements d'hiver sur les frontières de Champagne, de Bourgogne et de Lorraine. Les Anglais de Digby voulurent rivaliser avec les Allemands du baron d'Erlach. Eux aussi pillèrent, brûlèrent, violèrent, tuèrent.

Que restait-il désormais aux populations ? Comment les tristes survivants subsistèrent-ils au milieu d'un pays dévasté et inculte avant l'arrivée des fils de Vincent de Paul ? C'est un mystère. On les voit cependant mendier en troupes, leurs curés en tête, semant les chemins de leurs cadavres. Car le clergé, ruiné par l'ennemi, s'est volontairement dépouillé de son reste pour les pauvres. Et, comme le constatent les délibérations de ses assemblées, il n'a plus rien ni pour lui ni pour les misérables, moins encore pour le roi qui lui demande sans cesse des décimes extraordinaires. Il offre l'abandon de tous ses bénéfices, à condition qu'on en acquittera les charges, et, en cela, il croit faire un marché avantageux. Les agents du fisc usent d'inutiles contraintes : ils en sont pour leurs démarches et pour leurs frais, quand ils ne sont pas poursuivis comme ennemis par les populations irritées de ces exactions essayées sur leur misère.

Qui le croirait ? Ce n'est là que le début de la souffrance pour ces malheureuses provinces, et l'année 1650 renferme à elle seule plus d'horreurs que les quinze précédentes. Heureusement que, cette année-là même, la miséricordieuse Providence leur enverra des anges de consolation et de dévouement.

Turenne, infidèle à la régente, a donné la main aux Espagnols et introduit les Impériaux en France par Hirson et Aubenton. Conduits par lui, ceux-ci enlèvent Le Câtelet, Vervins et Rethel. Ils échouent devant Guise, qui leur oppose, pendant dix-sept jours, une héroïque

résistance. L'archiduc Léopold, frère de l'empereur, qui commande l'armée en personne, doit se retirer à Étreux devant l'armée du roi. Mais celle-ci, commandée par le maréchal du Plessis-Praslin, ne fait pas moins souffrir le pays, tout en le délivrant momentanément de l'étranger. Elle est nombreuse, et elle couvre tous les environs de La Fère, où elle attend le général Roze et le marquis de Senneterre. Tous ces corps se réunissent enfin, après avoir foulé les campagnes. S'ils ont débloqué Guise, ils lui ont fait payer cher, ainsi qu'à toute cette contrée, l'intervention de leurs armes. D'ailleurs, l'ennemi s'est vengé sur La Capelle, Hirson, Vervins et Marle, qu'il a pris et pillés. Il a même poussé jusqu'à Château-Thierry, d'où il menace l'intérieur de la France. L'armée française, multipliant sous ses pas les désastres, prend diverses positions pour couvrir Paris. Après une marche victorieuse, l'archiduc revient sur ses pas, prend Rethel, assiége Mouzon, et, en décembre seulement, il ramène en Flandre une armée affaiblie, épuisée de fatigue, mais il laisse un pays dont, cette fois, l'enquête de la charité nous dira, en même temps que l'enquête officielle, l'affreuse désolation.

II

Première intervention de Vincent.

Dès 1643 ou 1644, Vincent était venu en aide à la malheureuse Picardie. En effet, au procès de canonisation, Nicolas Bouthillier, principal du collége de Beauvais, a déposé avoir été témoin à Saint-Quentin, où il se trouvait à cette époque, des secours temporels et spirituels que le saint procura à cette ville et aux villages voisins ruinés par la guerre [1]. Mais ce n'est qu'après la levée du

1. *Summ.*, n° 86, p. 194.

siége de Guise, qu'il connut toute l'étendue de la désolation, et qu'il étendit aussi et organisa le service de cette province. Français et Impériaux, pressés d'aller à de nouveaux combats, avaient laissé autour de Guise et sur toutes les routes leurs nombreux blessés et malades, qui, au milieu de villages dépeuplés, mouraient privés de tous secours pour le corps et pour l'âme. De Paris ou d'autres villes, personne ne songeait à voler à leur aide. On était tout à la joie causée par la levée du siége et la retraite de l'ennemi, joie sans reconnaissance pour les pauvres soldats qui avaient acheté de leur sang ce double succès. D'ailleurs, la continuité de guerres qui duraient depuis quinze ans avait rendu insensible sur leurs suites accoutumées, quelle qu'en fût l'horreur, et alors que tout le monde avait plus ou moins à en souffrir, chacun se renfermait dans son égoïsme.

Un seul homme, un seul, conçut le projet de porter assistance aux malheureux soldats. A peine informé par quelques voyageurs, Vincent va trouver la présidente de Herse, et, de concert avec cette femme charitable, il arrête le plan d'un petit convoi de secours. Aussitôt il fait partir deux de ses Missionnaires, qui emportaient environ cinq cents livres d'argent et conduisaient un cheval chargé de vivres.

Arrivés sur les lieux, et après avoir mesuré d'un regard toute l'étendue de cette misère, ils comprirent bientôt que leur petit pécule et leurs faibles provisions étaient sans rapport avec d'immenses besoins. Dans les grands chemins, le long des haies, c'étaient des milliers de malheureux soldats, épuisés de faim et de fatigue, et n'attendant, la plupart, que le coup de la mort. En un clin d'œil, les Missionnaires eurent distribué toutes leurs provisions. Restaient leurs cinq cents livres. Ils coururent aux villages pour y acheter quelques vivres : solitudes,

ruines fumantes ! de là aux villes les plus proches : même désolation que dans les campagnes ! partout l'égalité de la faim, de la misère et de la mort !

Ils virent aussitôt que ce n'était plus en faveur de quelques soldats, mais de provinces tout entières, qu'il fallait organiser un service de sauvetage. Seuls, avec quelques centaines de livres, que pouvaient-ils faire ? En référer à leur père, et, en attendant sa réponse, se prodiguer aux mourants.

Ainsi ils firent. Quelques jours après, leurs lettres étaient à Paris. A cette lecture, le cœur de Vincent frémit devant l'immense tombeau de populations entières, qu'on lui montrait de loin, comme Notre-Seigneur à la vue du tombeau de Lazare. Ici, une fois de plus, la Providence mettait une œuvre immense à la place de l'œuvre restreinte qu'il avait conçue d'abord. Il ne songeait qu'à secourir quelques soldats échappés au siége de Guise, comme il avait fait après le siége de Corbie, et voici que Dieu semblait remettre à sa charité le salut des villes et des provinces. C'était l'œuvre de la Lorraine à reprendre, mais dans des proportions plus grandes d'intensité et d'étendue, car son œil, exercé à mesurer la misère et à égaler les secours aux calamités, avait vu là, dès le premier rapport de ses prêtres, plus de malheureux à soulager et partant plus d'aumônes à recueillir.

Son cœur n'hésita pas. Mais où trouver les sommes immenses qui semblaient ici nécessaires ? Paris, livré déjà à la guerre civile, commençait à souffrir, et, quoique la misère y fût moins grande qu'elle ne le sera deux ans plus tard, elle paraissait capable d'absorber les ressources si réduites de la charité. En effet, que pouvait-il lui rester encore après les sommes immenses qu'elle avait envoyées en Lorraine, après la dépense énorme qu'elle faisait depuis douze ans en faveur des enfants

trouvés ? D'ailleurs, que d'autres œuvres elle avait en ce temps à soutenir, la Mission de Barbarie, la Mission de Madagascar, etc. !

Mais la foi et la charité de Vincent, pas plus que le courage et le génie du héros, ne connaissent l'impossible, et ce sentiment généreux, il l'a inspiré aux Dames de son Assemblée. Il leur propose donc la charge nouvelle, et les fortes femmes l'acceptent. Mais, pour ne les pas accabler, il veut que d'autres la partagent avec elles. En conséquence, il prie l'archevêque de Paris de recommander à tous ses diocésains les besoins de la Picardie et de la Champagne. L'archevêque publie, en effet, un mandement, en vertu duquel toutes les chaires de Paris retentissent bientôt des cris de détresse des deux malheureuses provinces. Vincent s'adresse encore à tous ceux dont sa voix peut toucher les cœurs, et bientôt il groupe autour de lui une foule d'ouvriers charitables.

Telle est la véritable origine, tel est le véritable auteur de cette grande entreprise. Récemment, on a voulu tout déplacer, dates et mérites, pour renvoyer au parti janséniste l'honneur au moins de l'initiative [1].

Avant même tout examen, ne paraît-il pas singulier de vouloir ôter l'initiative de l'œuvre des provinces à Vincent de Paul, qui, depuis quatorze ou quinze ans déjà, s'occupait de la malheureuse Lorraine ? Et sur quoi s'appuie-t-on pour soutenir une telle énormité ? Sur la préface d'un livre en deux parties, publié, au milieu de 1651, sous le titre d'*Aumône chrétienne et ecclésiastique*. Ce livre n'est guère qu'une série d'extraits de l'Ecriture et des Pères, recueillis par Saint-Cyran dans sa prison de Vincennes. Longtemps inédit, le recueil fut lancé par le parti jansé-

1. Livre déjà cité : *La Fronde et saint Vincent de Paul*, par M. A. Feillet.

niste au milieu des grandes misères de la France. Quel en fut l'éditeur ? On nomme le neveu du docteur Arnauld, Antoine Lemaistre, que quelques-uns ont voulu même en faire l'auteur. Mais les *Mémoires* de Lancelot, le *Nécrologe* de Port-Royal, l'*Histoire de Port-Royal* de Besoigne, tous les livres du parti et la préface même que nous discutons, ne disent rien, à cet égard, d'Antoine Lemaistre, et font honneur de la publication de l'*Aumône chrétienne* à Charles Maignart de Bernières, le magistrat même qu'on veut décorer des dépouilles de saint Vincent de Paul. Maignart de Bernières serait donc encore l'auteur de la fameuse préface, où il est traité de « très-pieux et très-charitable magistrat » ! — A moins qu'il n'ait chargé de son panégyrique l'ex-avocat Antoine Lemaistre, ce qui expliquerait la part égale qu'on attribue au magistrat et à l'avocat dans la publication de l'*Aumône chrétienne*. Il ne serait pourtant pas impossible que Maignart de Bernières se fût décerné à lui-même l'honneur de l'apologie, car c'était assez la coutume des gens de Port-Royal de faire leur propre éloge sous le voile de l'anonyme, qui cachait aux yeux du public la rougeur de leur modestie.

Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on lit dans la préface de l'*Aumône chrétienne* : « La France ayant été désolée d'une grande famine en 1649, un très-pieux et très-charitable magistrat se sentit ému de Dieu et animé à se consacrer tout à la charité, et à se joindre dans un commerce si saint avec quelques-uns de ses amis et quelques dames encore plus illustres par leur piété solide et leur charité exemplaire que par leur condition et par leur naissance... Les succès très-avantageux qui ont suivi cette union ont justifié que Dieu avait conduit des âmes si désintéressées. Car, comme il ne leur suffisait pas d'avoir de l'argent, 'ils n'avaient des personnes fidèles pour le donner fidè-

lement, le même Dieu qui tira autrefois un saint diacre et un Père de l'Eglise de la solitude (saint Ephrem) pour le rendre le dispensateur irréprochable des charités de toute une ville, leur a fait trouver sur les lieux, en toutes les provinces qu'ils ont assistées, divers particuliers très-pieux qui ont été comme les mains de ces cœurs, les aumôniers de ces laïques et les médiateurs entre les riches charitables de Paris et les pauvres misérables de la campagne. Ces serviteurs de Dieu ont agi avec tant de soin, de vigilance et d'exactitude, et ont exposé si courageusement leur vie aux visites des malades, dont le nombre était très-grand, que quelques-uns d'eux y ont trouvé la vie éternelle en mourant pour la charité, qui ne meurt jamais. » La préface parle ensuite d'un grand concours qui se fit à Paris des pauvres de Picardie et de Champagne, d'une société qui s'y forma pour les soulager, de l'espoir que l'apparence d'une abondante moisson donnait de voir finir la misère avec l'année 1650, de la recrudescence des maux causés par la guerre et de la multiplication nécessitée par là des personnes associées pour la charité.

Que voyons-nous dans cette préface ? Une date et une association charitable. La date de 1649 n'est, hélas ! pas anticipée, s'il s'agit de fixer l'origine d'une misère vieille déjà de plus de quinze années ; mais elle l'est certainement, si l'on veut y rattacher l'organisation de l'œuvre des provinces, qu'il faut renvoyer au milieu de l'année suivante. Ce qui aurait été essayé à cet égard en 1649 n'a laissé aucune trace dans l'histoire, et les enquêtes officielles n'en font pas plus mention que les enquêtes charitables. Eût-on déjà essayé quelque chose, qu'il faudrait encore y voir la main principale de saint Vincent de Paul. A cette action dominante de Vincent, on oppose à tort un *alibi*, lorsqu'on prétend que le saint, occupé

alors à visiter ses maisons, ne revint à Paris qu'à la fin de 1649 : il y était de retour dès le 15 juin, assez tôt, par conséquent, pour se mettre à la tête de ce qui aurait été entrepris dans l'hiver de cette année. D'ailleurs, nous avons vu qu'il avait commencé à secourir la Picardie en 1643 ou 1644. Quant à la Champagne, n'oublions pas que ses prêtres y étaient établis dès l'année 1638 ; qu'ils avaient plusieurs maisons dans les diocèses de Troyes, de Sens, de Châlons-sur-Marne et de Reims ; qu'ils étaient, par conséquent, tous postés pour entreprendre, au premier signal de leur supérieur, la sainte lutte contre la misère, et qu'ils avaient dû entrer en campagne à l'exemple de leurs voisins de Lorraine. Et n'est-ce pas eux, évidemment, que la préface de l'*Aumône chrétienne* désigne en parlant de ces *particuliers médiateurs* que les riches de Paris ont trouvés « *sur les lieux* en toutes les provinces qu'ils ont assistées ? »

Néanmoins, il n'y avait encore, à cette époque, que des efforts isolés. Or, il s'agit ici d'une grande organisation charitable, d'un centre d'action autour duquel tout vient se grouper. Eh bien, voilà ce qui n'eut certainement lieu qu'en 1650, et par la seule initiative et sous la seule direction de saint Vincent de Paul. A en croire la préface de l'*Aumône chrétienne* et son récent commentateur, ce centre, formé dès 1649, aurait eu d'abord, et assez longtemps après, pour directeur, Maignart de Bernières. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Dans cette préface, il n'est pas dit un mot de Vincent, et tout est mis au compte du pieux magistrat. Or, la préface est du milieu de 1651, c'est-à-dire d'une époque où, de l'aveu de tous, l'œuvre janséniste, si elle a jamais existé, était allée se perdre dans l'œuvre du Père de la Mission. L'écrivain janséniste est donc pris en flagrant délit de jactance mensongère. C'est qu'en effet, grands parleurs

de charité, les jansénistes parlaient, écrivaient plus qu'ils n'agissaient, s'occupaient de disputes plus que de bonnes œuvres, et ne se donnaient pas moins les titres pompeux de « procureurs généraux des pauvres » !

Que voyons-nous encore dans la préface de l'*Aumône chrétienne*? Une association composée, d'une part, de laïques et de dames, d'autre part, de ministres de leurs aumônes, poussant la charité jusqu'à mourir pour le service des pauvres. Or, ces Dames, qui sont-elles, sinon les Dames de l'Assemblée de saint Vincent de Paul, établie dès 1634, dont les noms se liront tout à l'heure au bas de toutes les Relations charitables ? Ces ministres, qui sont-ils, sinon les Missionnaires de saint Vincent de Paul, dont plusieurs, en effet, moururent dans l'exercice de la charité ?

Est-ce à dire que nous voulions bannir de l'association les Maignart de Bernières, les Gué de Bagnols, les Lenain et autres laïques pieux à leur mode qui ont pu coopérer à l'œuvre ? Non, sans doute, et leur présence dans l'association s'explique de la façon la plus naturelle. La plupart des Dames de l'Assemblée, appartenant à des familles de haute magistrature, devaient nécessairement s'adresser, pour avoir de l'argent, aux hommes charitables de leur classe. Or, on sait que le jansénisme a toujours compté trop d'adeptes dans la grande famille parlementaire. De là la présence de Maignart de Bernières et de quelques autres magistrats parmi ceux qui participèrent à l'œuvre des provinces. Mais ils y étaient seulement à titre d'individus charitables, et non d'agents de la secte, moins encore de chefs et de directeurs de l'œuvre. Eux seuls, aidés de leurs amis, se sont attribué un plus grand rôle, en contradiction manifeste sur ce point avec tout l'ensemble des faits, avec toutes les pièces vraiment officielles.

En voici un exemple péremptoire. Saint Vincent de Paul recourait à tous les moyens pour exciter la pitié publique. Mais la plus efficace requête qu'il ait adressée à la charité en faveur de nos provinces désolées, consista dans la publication des lettres qui lui étaient écrites par les premiers Missionnaires. Il y avait là le tableau d'une misère que la plus féconde imagination n'eût jamais rêvée ; tableau pris sur le vif, peint sans prétention, sans surcharge, et offrant néanmoins, encore un coup, une réalité plus effrayante que l'idéal de l'art le plus sombre. Eh bien, à en croire toujours la préface de l'*Aumône chrétienne*, on serait redevable de ces Relations, aussi bien que du livre de l'*Aumône*, à Maignart de Bernières. Nous y lisons, en effet : « Ce magistrat... s'avisa de faire savoir ces misères à tout Paris, et même à toutes les grandes villes de France, par des Relations très-véritables et très-exactes qu'il prit la peine de faire lui-même, en composant un narré de plusieurs extraits de lettres que tous ceux qui assistent les pauvres sur les lieux lui adressent toutes les semaines [1]. » Or, nous savons, par une lettre de Vincent, comment ces Relations furent publiées. Parlant plus tard des Dames des Confréries de la Charité et des Dames de son Assemblée, il dit de celles-ci : « Elles assistent, depuis quelques années, les pauvres gens des frontières... Elles se sont servies et se servent encore de quelques prêtres et frères de la Compagnie qui visitent les lieux ruinés... Et comme ils écrivent les misères spirituelles et temporelles qu'ils trouvent, on en fait des Relations qu'on fait imprimer, et les Dames les distribuent dans les bonnes maisons et y vont demander l'aumône [2]. » Ainsi, les prêtres envoyés

1. Nous citons d'après le livre lui-même, et non d'après M. Feillet, qui cite très-librement et très-inexactement.

2. Lettre à Martin, Turin, du 28 juillet 1656.

par Vincent aux frontières, lui adressaient, comme tous ses Missionnaires, des comptes-rendus de leurs travaux. Il en donnait lecture aux Dames de son Assemblée, comme il nous l'a dit dans sa lettre plus haut citée (p. 106) à Du Coudray, et celles-ci se chargeaient de les faire imprimer, en employant le concours de celui-ci ou de celui-là, de Maignart de Bernières ou d'un autre, et les distribuaient elles-mêmes à Paris et dans les provinces. Maignart de Bernières et les quelques autres personnages de la secte y pouvaient glisser — et ils n'y manquèrent pas — bien des mots à leur louange, sûrs d'avance que l'humble Vincent ne réclamerait jamais ; ils se pouvaient donner, là ou ailleurs, une grande importance ; mais, dans la vérité de l'histoire, ils n'ont jamais eu qu'un rôle d'instruments au service de l'œuvre de saint Vincent de Paul. Oui, l'œuvre de saint Vincent de Paul est de saint Vincent de Paul seulement, aussi bien dès l'origine que dans la suite. Cette œuvre, en effet, ne nous est bien connue que par les Relations, dont la première est de septembre 1650. Or, les lettres dont elle se compose sont toutes envoyées par des Missionnaires, preuve irrécusable de la part principale, et en un sens exclusive, que Vincent a prise à l'œuvre dès le commencement. L'enquête officielle pour 1650 ne parle également que des prêtres de la Mission. Et ainsi en sera-t-il toujours ; toujours ce seront des lettres de Missionnaires, auxquelles se mêleront de temps en temps quelques rares lettres de curés ou d'échevins des villes, unissant à la voix des fils de Vincent leurs cris de détresse. L'uniformité même de ce recueil prouve que l'œuvre se poursuivit exactement comme elle avait commencé, sans aucun changement de méthode ni de direction. Donc, si, de l'aveu de tous, elle a eu bientôt Vincent de Paul pour directeur unique, c'est qu'elle l'avait eu aussi pour unique fondateur.

Tenons-nous en donc à notre Recueil des Relations. Après une courte préface et quelques extraits de l'Écriture et des Pères en faveur de l'aumône, il donne une *Instruction pour le soulagement des pauvres*, « déjà pratiquée, dit-il, très-utilement par quelques personnes autant illustres en piété qu'elles le sont par leur condition. » Tous les avis que renferme cette *Instruction* « pour ce qui regarde les malades, ceux qui sont en santé, ceux qui peuvent travailler, » sentent l'inspiration de Vincent de Paul, d'autant plus qu'on s'y remet du soin des malades sur les Confréries de la Charité établies par lui seul. D'ailleurs, l'ordre et la quantité des distributions, la distinction entre les jours gras et les jours maigres, l'instruction qui se doit faire aux pauvres au moment où ils reçoivent l'aumône, tout cela est conforme à sa pratique et est extrait presque textuellement de ses règlements de charité.

Suit une recette pour faire ces potages économiques, qui seront la principale nourriture des populations affamées et arracheront tant de victimes à la mort. Ne reculons pas devant ces détails où se manifeste de plus en plus l'esprit positif du saint prêtre, si relevés d'ailleurs par la grandeur des résultats : il ne s'agissait pas là de flatter la sensualité de quelques riches gourmets, mais de sauver la vie à des milliers de pauvres !

Nourriture pour cent pauvres.

« Il faudra remplir d'eau une marmite ou chaudron, contenant bord à bord cinq seaux, dans lesquels on mettra, par morceaux, environ vingt-cinq livres de pain, sept quarts de graisse pour les jours gras, et sept quarts de beurre pour les maigres, quatre litrons de pois ou fèves avec des herbes ou demi-boisseau de navets, ou des choux,

poireaux ou oignons, ou autres herbes potagères, et du sel à proportion pour quatorze sols environ : le tout cuit ensemble, revenant à quatre seaux, suffira pour cent personnes, et leur sera distribué avec une cuiller tenant une écuellée, qui est une portion, et en sera donné à chacune famille autant de portions qu'il y aura de têtes à nourrir, et toute cette nourriture ne reviendra qu'à cent sols par cent personnes, même en cette année où le blé est très-cher.

« Cette méthode se peut aussi observer en la ville, en y gardant la même règle et la proportion pour la nourriture du plus grand ou plus petit nombre; elle se peut aussi pratiquer dans chaque pauvre famille, en mettant dans un pot ce qui peut suffire pour autant de personnes qu'elle est composée, dont la dépense pourra être d'un sou ou 18 deniers pour chacun.

« L'on pourra ajouter ou changer à cette méthode selon les denrées que chaque pays peut fournir. L'on peut mettre dans les marmites quelques viandes, comme des entrailles de bœuf, mouton ou veau, lesquelles suppléeront à la graisse, pois et navets, et ne coûteront pas davantage. »

Viennent alors les Relations proprement dites. Ici il était à craindre, non que le lecteur restât froid et insensible devant un tel spectacle d'horreur, mais qu'il refusât d'y ajouter foi, tant il était incroyable. C'est pourquoi on écrivit en tête de ces récits : « S'il se remarque en cette histoire des choses non communes, et qui surpassent la créance ordinaire, nous avons les originaux en main pour en faire voir la vérité. »

La première Relation est datée de septembre 1650. Les Dames la répandirent à Paris et la firent circuler même dans les provinces. Elle leur valut des secours considérables. Elle rendait présente et mettait sous les yeux,

dans son langage naïf et pittoresque, une misère dont l'éloignement eut amoindri l'impression ; elle forçait les plus insensibles à se dépouiller en faveur de tant de souffrances ; c'était comme une verge de Moïse qui faisait jaillir les larmes et l'aumône du rocher de l'égoïsme ; d'autre part, c'était, pour les personnes charitables qui avaient fait les premiers dons sur la foi du saint prêtre, un compte-rendu qui justifiait de l'emploi de leur or et les excitait à en verser encore [1].

Ce premier succès encouragea Vincent. Dans les mois qui suivirent, d'autres Relations parurent, lettres de Missionnaires, de pauvres curés, d'échevins des villes, toutes pleines de larmes et de reconnaissance, d'appels plus pressants faits à la charité. Dès lors, une sorte de journal mensuel était fondé, Annales de la misère et de la charité, dont la lecture produisit les sommes immenses que nous dirons. Il s'imprimait ordinairement en quatre pages in-4°, à trois ou quatre mille exemplaires, et il se répandit en nombre de plus en plus grand. Bientôt il en fallut réimprimer les premiers *numéros*, comme nous l'apprend une sorte de préface qui nous en dit encore l'origine et le but :

1. Il est, du reste, à noter que, par humilité et par délicatesse, Vincent ne recevait pas les aumônes. Elles devaient être versées entre les mains soit des curés de Paris, soit des Dames de la Charité. Consignons ici les noms et adresses de ces femmes admirables, appartenant presque toutes à des familles de haute magistrature, vraies mères du pauvre et du peuple, auxquels renvoient nos Relations : la présidente de Lamoignon, et après sa mort, arrivée en 1651, mademoiselle de Lamoignon, sa fille, d'abord cour du Palais, ensuite rue Aubry-le-Boucher ; les présidentes de Herse, rue Pavée, et Nicolaï, rue Bourtibourg ; mesdames Fouquet, mère du surintendant, rue Richelieu, et Joly, rue des Blancs-Manteaux ; mesdames de Miramion, rue des Bernardins, et de Traversay, rue Saint-Martin, chez M. le président Méliand, son frère ; enfin, mademoiselle Viole, rue de La Harpe.

« Quelques particuliers de Paris, ayant suivi le mouvement que Dieu leur avait donné pour soulager les pauvres des frontières en leur pressante tribulation, les uns, consacrés au ministère des autels, crurent qu'ils ne leur pourraient faire un plus beau don que de se donner totalement à eux. Cela les obligea de quitter le repos de la ville pour s'avancer dans le tumulte des frontières ; les autres se portèrent à les assister de leurs biens et de leurs soins, et, voyant qu'ils ne pouvaient fournir à des sommes si immenses, ils eurent recours à des personnes de piété qui n'avaient pas la connaissance particulière de l'état des pauvres. Pour ce sujet, ils furent obligés de leur faire part des lettres que ces bons ecclésiastiques leur écrivaient ; la nécessité de les écrire devint une nécessité de les imprimer, et Dieu, qui fait paraître les effets de sa bonté lorsque les hommes y pensent le moins, a versé une si grande bénédiction sur ce travail, que la plupart de ceux qui ont lu ou entendu le récit de ces Relations ont ouvert les mains pour soulager leurs frères. Elles ont même été envoyées par les provinces du royaume, de l'une desquelles ayant été envoyé depuis une somme notable, l'on a souhaité que l'on fît réimprimer les premières Relations, pour faire voir l'ordre et la suite de cet emploi, qui est l'un des plus considérables qui soient en nos jours, puisqu'il regarde non-seulement la vie temporelle d'un très-grand nombre de personnes, mais même la spirituelle; qui doit être le principal objet d'un chrétien, dont la loi souveraine est d'aimer Dieu de tout son cœur, et son prochain comme soi-même. »

Cette publication se poursuivit, à des intervalles plus ou moins réguliers, pendant plus de cinq années, jusqu'en décembre 1655 [1]. Bientôt elle eut à ajouter Paris

1. Toutes ces pièces réunies, au nombre de vingt-neuf, forment un

et ses environs, désolés également par la guerre civile, aux frontières de Picardie et de Champagne. C'est à ces pièces, auxquelles nous ajouterons quelques dépositions des enquêtes officielles publiées par M. Fleury et quelques autres documents, que nous allons demander la révélation de prodiges de misères et de charité.

Avant tout, notons bien que Vincent de Paul ne borna pas son rôle à celui de solliciteur et de collecteur d'aumônes ; qu'il ne se contenta pas même de contribuer au soulagement des provinces de la personne de ses Missionnaires et de ses Filles de la Charité. Il interdit toute dépense qui n'était pas absolument nécessaire : « La misère publique nous environne de tous côtés, écrivait-il à toutes ses maisons. Il est à craindre qu'elle vienne jusqu'à nous ; et, quand elle n'y viendrait pas, la compassion y doit entrer pour ceux qui la souffrent [1]. » Allant plus loin encore, il condamna, dans ce temps surtout, sa maison aux privations les plus dures ; il épuisa la bourse de Saint-Lazare pour les pauvres, et affecta à leur soulagement toutes les sommes qui lui étaient données pour sa congrégation. Ainsi, vers le commencement de l'œuvre des provinces, madame de Lamoignon, au nom des Dames de la Charité, avait offert

volume in-4° intitulé : *Recueil des Relations contenant ce qui s'est passé pour l'assistance des pauvres, entre autre de ceux de Paris et des environs, et des provinces de Picardie et de Champagne, pendant les années* 1650-1655. Paris, chez Savreux. — Si le *Recueil* est plus riche en pièces de ce temps et de cette nature que la collection Thoisy (*Hôpitaux*, in-4°, tom. I), en revanche, la collection Thoisy renferme plusieurs pièces non moins intéressantes qu'on ne trouve pas dans le *Recueil*, notamment des Relations semblables sur les provinces de Berry, de Poitou, de Beauce, de Perche, etc. ; *le Magasin charitable*, etc., toutes pièces que nous aurons successivement à invoquer.

1. A Gilles, à Crécy, 28 novembre 1651.

800,000 livres pour bâtir une maison et une église à Saint-Lazare. « Cette somme, répondit Vincent, sera mieux employée à soulager le pauvre peuple de Picardie et de Champagne. » Et, en effet, la somme fut consacrée à cet usage [1].

III

Premières Relations des Missionnaires (1650).

Comme le mal pressait et qu'une heure de retard pouvait coûter la vie à plusieurs malheureux, Vincent, dès qu'il eut reçu les premières lettres de ses Missionnaires, n'attendit pas le succès de toutes ses démarches, mais, avec les premiers secours qu'il put ramasser, il fit partir, à différentes reprises, jusqu'à seize ou dix-huit des siens, [2] qui se répandirent successivement dans le Vermandois et la Thiérache, dans une grande partie du Soissonnais et du Rémois, du Rethelois et du Laonnois, contrées les plus malheureuses. Il les fit suivre bientôt par quelques Filles de la Charité, seules capables de panser tant de blessures, d'adoucir tant de misères.

A peine arrivé, et dès le 26 septembre, celui de Guise écrit : « Maintenant je vous écris de Guise, où la pauvreté, misère et abandon surpassent tout ce que je vous en dirai. Il en est mort environ cinq cents depuis le siége, et il y en a encore autant de malades et languissants, dont une partie sont retirés en des trous et cavernes, plus propres pour loger des bêtes que des hommes. J'ai été les visiter aujourd'hui : l'on ne sait par où y entrer ; ils y sont abandonnés de tout secours,

1. Déposition de Claude Daubensard, de Saint-Quentin, qui le tenait de F. Alexandre, procureur de Saint-Lazare; *Summ*, p. 176.

2. Lettre à Coglée, Sedan, du 8 mars 1651.

et à peine y a-t-il présentement une maison à Guise à laquelle ils puissent avoir recours, ni un morceau de pain ; c'est ce qui fait qu'il en meurt tant, jusqu'au nombre de douze à quinze par jour. Je pense, Monsieur, que cela est très-pressant pour émouvoir les entrailles de ceux qui en ont pour les pauvres, lesquels mourront la plupart de faim faute de secours. J'avoue qu'il faut beaucoup d'argent ; mais quoi ! abandonnera-t-on tant de pauvres misérables qui sont dans l'impuissance de vivre davantage, si l'on ne continue à les secourir ? »

A Ribemont, passage important, désolé, pendant toutes ces années, par des mouvements continuels de troupes, de fréquents logements militaires et des garnisons à demeure, on comptait jusqu'à cent cinquante pauvres malades, sans autre assistance que celle qui leur pouvait venir de Paris. Les années 1649 et 1650 avaient été particulièrement désastreuses pour Ribemont, qui ne respira même pas à la paix des Pyrénées et eut encore à souffrir de la guerre dite de Dévolution. En 1649, l'abbaye avait été ruinée par l'armée du baron d'Erlach, qui avait exercé sa fureur jusque sur les morts, car elle avait déterré le prieur Dupont, mort depuis six semaines, pour se donner la consolation sauvage de percer le cadavre à coups d'épée. Elle avait moins encore ménagé les vivants. Ainsi fit, l'année suivante, l'armée de l'archiduc, composée en grande partie de Lorrains. Le prieur dom Michel de la Mer fut saisi dans les voûtes de son église, mis à nu et pendu par les aisselles à une poutre [1].

1. *Abrégé de l'Hist. de la ville et de l'abbaye de Ribemont* ; par dom Furcy Baurin, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur de l'abbaye royale de Saint-Nicolas des Prés, sous Ribemont; mss. de 1672, communiqué par M. Alph. Feillet. — C'est dans ce livre encore qu'on peut juger de ce qu'eurent à souffrir les ecclésiastiques

Le Missionnaire de Saint-Quentin écrivait de son côté :

« Il se découvre tous les jours de nouvelles misères, et si grandes, qu'à peine les oserais-je marquer, si elles n'étaient connues de tous ceux qui sont sur les lieux. Chaque jour, après avoir dit la sainte Messe, et distribué le potage aux malades qui sont à présent plus de deux cents, je vais par les rues pour découvrir ceux qui tombent malades de nouveau, et mettre à couvert ceux qui sont couchés par les rues, et empêcher qu'aucun ne meure sans soulagement, soit spirituel ou corporel. Hier je fus à deux faubourgs où, au lieu de maisons que l'on a fait démolir, il y a environ vingt-cinq chaumettes que l'on n'avait pas visitées crainte des gens de guerre qui rôdaient incessamment autour, et qui prenaient tout ce qu'ils rencontraient, en chacune desquelles j'ai trouvé deux ou trois malades, et en une seule j'en ai trouvé dix, savoir, deux femmes veuves avec chacune quatre enfants couchés tous ensemble sur la terre, n'ayant chose quelconque et sans aucun linge. Nous n'avons plus quoi que ce soit pour les assister ; si la charité de Paris ne continue pour les secourir, il faut que tout périsse.

« L'un des ecclésiastiques, lequel fit hier la visite des pauvres, ayant rencontré plusieurs portes fermées, en a fait ouverture après avoir frappé longtemps, et a trouvé que les malades étaient si faibles qu'ils ne pouvaient ouvrir la porte, n'ayant mangé depuis trois jours et n'ayant sous eux qu'un peu de paille à demi pourrie. Le nombre de ces pauvres réfugiés a été si grand que, sans le secours qui est venu de Paris, lors de l'appréhension du siége, les bourgeois, ne les pouvant nourrir, avaient résolu de les jeter par-dessus les murailles de la ville.

pendant ces guerres, surtout lorsqu'ils voulaient demeurer au service des malheureuses populations.

« Nous avons un monastère de filles de l'Ordre de Saint-François, au nombre de cinquante, dont la nécessité est telle qu'elles ne mangent que du pain d'herbes, orge et oignons. »

Mêmes misères et mêmes secours à La Fère et à Ham. Le Missionnaire à qui ces parages étaient échus espérait arracher bien des malades à la mort, si l'on continuait à lui venir en aide ; « car, disait-il, aussitôt que l'on manque à leur donner, ils deviennent à l'extrémité de maladie. » A La Fère aussi étaient de pauvres religieuses Bénédictines toutes malades de faim : à peine avaient-elles du pain comme celui qu'on donnait aux soldats.

Cette première Relation de septembre annonçait en conclusion qu'on avait pu jusqu'à présent sauver la vie à plus de deux mille personnes. Mais l'on était forcé, pour le moment, de se borner à l'assistance des malades, qui étaient au nombre de plus de quinze cents et coûtaient au moins neuf cents livres la semaine. Il fallait donc continuer, multiplier les aumônes pour qu'on pût continuer aussi et étendre le service charitable.

Cet appel fut entendu, et, au mois suivant, les Missionnaires purent écrire de Saint-Quentin :

« Nous avons reconnu une providence de Dieu toute particulière sur nos pauvres par l'accroissement des aumônes qui nous sont venues de Paris. Elles ne nous peuvent arriver que de cette part, les meilleures familles de ces quartiers ayant à peine moisonné pour se nourrir, et ceux qui donnaient ont besoin de recevoir.

« Nous avons augmenté et fortifié nos potages par quelque viande et multiplié les portions, chaque malade en ayant une, au lieu qu'elle se donnait auparavant pour deux ou trois. Cela leur donne la vie et les remet en état de la gagner par leur travail. Mais à proportion notre dépense augmente, joignant à cela la cherté du blé qui

est très-rare en ces quartiers : elle se monte à 300 livres par semaine pour Saint-Quentin.

« Nous avons fait une revue générale de nos pauvres de la ville et faubourgs avec un chanoine et un bourgeois de ce lieu ; le nombre tant des réfugiés que des originaires est de deux cent cinquante, dont il y en a plus de cent vingt affligés de dyssenterie, et les autres de fièvres ordinaires. Les poudres que nous avons fait prendre à ceux-là leur ont donné grand soulagement. Nous en avons besoin pour continuer ce remède. Ce qui va redoubler notre dépense est qu'il est nécessaire de leur donner du bois pour faire un peu de feu, et quelques chemises ou méchantes couvertures pour leur sauver la vie ; car l'humidité de leurs cabanes à demi découvertes, la paille pourrie sous eux et la nudité en laquelle ils sont, les rend tous transis de froid, et ce fléau n'est pas moindre que celui de la faim et empêche leur guérison. Vous voyez combien il est nécessaire que votre charité s'échauffe pour nous envoyer de l'argent. Les religieuses de l'Ordre de Saint-François ont reçu grand soulagement en leurs misères par le secours de leurs bienfaiteurs ; elles l'implorent pour leur aider à acheter un peu de blé. »

A Guise, les Missionnaires, dépourvus de tous les ustensiles nécessaires, avaient cherché pendant quinze jours les moyens d'y établir les potages. Ils venaient enfin de réussir, et la première distribution s'était faite à trois cents personnes, la plupart malades de dyssenterie. Le nombre croissait de jour en jour, sans compter plus de cent familles honteuses qu'ils assistaient suivant leurs forces. « Enfin, écrivaient-ils à Vincent, pour vous dépeindre en peu de mots la misère de ce lieu, quelques-uns des nôtres, qui ont été en Lorraine pendant la grande affliction, trouvent celle-ci plus grande. Jugez par là

quel besoin nous avons de votre secours. » Pour Guise seulement il leur fallait 400 livres la semaine.

Ils s'étaient hasardés jusqu'à Marle, non sans grand danger d'être volés comme tant d'autres. Le curé leur avait assuré que, depuis deux mois, il avait enterré plus de trois cents personnes, dont plus de cent mortes faute d'assistance.

A Laon, ils avaient augmenté et fortifié les potages, donné même de la viande et des œufs aux malades, dont la misère, là comme ailleurs, et toujours par défaut d'habits et de couvertures, redoublait par le froid. La mort même ne pouvait en diminuer le nombre, car les vides qu'elle ouvrait étaient aussitôt remplis par des réfugiés des campagnes.

A Ham, à Ribemont, à La Fère, ils continuaient leur assistance avec des succès inégaux. Il leur fallait pour ces lieux-là, sans y comprendre Saint-Quentin, 800 livres par semaine. Ils songeaient à étendre leur assistance à Vervins, où le délaissement n'était pas moindre qu'ailleurs.

Un nouveau département allait encore se créer à la requête des pauvres curés de Bazoches, Fismes, Braine et lieux circonvoisins. Ceux-ci écrivaient les 15 et 17 octobre :

« Nos bourgades ne sont que trop célèbres par le campement des armées ennemies que nous avons souffertes pendant un mois. L'on ne peut douter de nos misères; mais il est inconcevable quel est le traitement que nous avons reçu. Nos églises ont été profanées, les calices et ornements emportés, les saints ciboires arrachés de nos autels; nos pauvres paroissiens ont vécu dans les bois et dans les cavernes, où les uns ont été massacrés par l'ennemi, les autres enfumés comme des renards : et par ainsi des familles entières ont été étouffées; quelques-

uns ont été enlevés dans leur armée pour assouvir leur brutalité; ce qui nous en reste souffre à présent la faim, le froid et la maladie, car il ne leur est pas resté un grain de blé; à peine leur a-t-on laissé la chemise. Il faut qu'ils périssent, si Dieu ne suscite quelques personnes pour les soulager par leurs aumônes. Il nous en meurt si grand nombre, que, dans le seul lieu de Bazoches, nous en avons enterré cinquante en trois jours. Nous n'y pouvons subvenir, et nos confrères des villages voisins sont morts ou malades, ou sont sans habits et sans pain. Cela fait que notre peuple est sans pasteurs, sans sacrements, sans pain et sans aucuns secours; car le plus riche de ces contrées ne peut pas donner cinq sous. Nous vous exposons nos misères, espérant que Dieu donnera quelque remède à nos maux, et que le bien que vous nous ferez vous empêchera de tomber dans un pareil malheur. »

Malgré plus de deux mille six cents malades dont on était déjà chargé, et plus de 6,000 livres par mois que coûtait leur assistance, Vincent répondit à l'appel de ces pauvres curés, et leur envoya quelques Missionnaires. Ceux-ci, dès le mois de novembre, lui adressèrent cette lugubre confirmation du rapport précédent :

« Pour vous rendre compte de ce que nous avons fait depuis notre départ de Paris : nous arrivâmes à Bazoches le 3 du courant, au matin. Nous avons fait la visite des pauvres de ce lieu, et des autres villages de cette vallée, où ce que nous avons vu surpasse tout ce que l'on vous en a mandé. Car, pour commencer par les églises, elles ont été profanées, le Saint-Sacrement foulé aux pieds, les calices et les ciboires emportés, les fonts baptismaux rompus, les ornements pillés ; en sorte qu'il y a plus de vingt-cinq églises en cette petite contrée où l'on ne peut célébrer la sainte messe. Je n'ose vous parler du traite-

ment que les femmes et filles ont reçu ; mais je dirai, à la gloire de quelques-unes, qu'elles y ont perdu la vie pour conserver leur honneur.

« Les habitants de ces lieux sont morts la plupart dans les bois, pendant que l'ennemi occupait leurs maisons. Les autres y sont revenus pour y finir leur vie : car nous ne voyons partout que malades de fièvres chaudes et dyssenteries couchés sur la terre, et dans des maisons à demi démolies et découvertes, sans aucune assistance, n'ayant ni pain, ni bois, ni couvertures. Nous trouvons les vivants avec les morts, de petits enfants auprès de leurs mères mortes, n'ayant autre secours que celui qui leur est venu par notre ministère. Enfin c'est un coup de la Providence divine, d'avoir suscité des personnes pour soulager ces malades. Ils sont plus de douze cents : jugez quelle sera la dépense. Donnez-leur votre argent ; nous leur consacrons de bon cœur notre vie. »

En même temps, ceux de Guise, de Ribemont, de Laon, de La Fère, de Marle, de Vervins — où ils venaient de pénétrer — et de plusieurs autres lieux, constataient douloureusement l'augmentation de leurs malades dans la saison des pluies et du froid. Il y en avait cinq cents à Guise seulement, et autant ailleurs à proportion. Ce qui affligeait davantage ces bons prêtres, c'était la privation de presque tout secours spirituel où se trouvaient ces malheureux. Toutes les églises étaient ruinées et pillées, la plupart des curés morts ou malades ; dans le seul diocèse de Laon, il y avait déjà cent paroisses où tout culte était interrompu. Les pauvres Missionnaires y suppléaient le moins mal possible. Mais c'était un travail infini. Il leur fallait sans cesse être par les chemins, exposés au péril des coureurs, pour assister plus de treize cents malades répandus dans leur département.

Plus sombre encore était le rapport de novembre envoyé par les Missionnaires de Saint-Quentin :

« Nous n'avons point de parole, disaient-ils, pour exprimer les misères que nous avons vues depuis nos dernières Relations. Mais si nous sommes impuissants en ce point, nous ne le sommes pas moins pour rendre grâces à Dieu du secours qui est venu de Paris, sans lequel tous les malades seraient péris de faim, et, s'il venait à manquer, la cessation de cette aumône serait la fin de leur languissante vie.

« Nous avons sondé les bourgeois de cette ville pour les porter à contribuer ; mais ils nous ont fait connaître qu'il leur était impossible, et que, quand l'on manquera de les secourir, ils seront contraints de faire sortir tous les forains, sains ou malades, pour ne pas périr eux-mêmes. Ce qui nous fait croire qu'ils disent vrai, est qu'un des plus considérables, et qui a en fonds plus de 25,000 écus de biens, nous étant venu demander des confitures pour sa fille malade ; sur ce que nous lui répondîmes qu'elles n'étaient envoyées de Paris que pour les pauvres, il nous répliqua la larme à l'œil qu'il était bien de ce nombre, et que sa fille, en cet état, n'avait eu depuis deux jours qu'un peu d'eau pour toute nourriture. L'on trouva l'autre jour un prêtre de la ville mort dans son lit, et l'on a découvert que c'était pour n'avoir osé demander sa vie. Jugez de là quel secours nous avons besoin de Paris ; car à présent il ne nous suffit pas de donner à manger à nos malades, mais il leur faut du bois pour les chauffer, étant tous gelés de froid, couchés sur la paille pourrie, sans couverture et sans chemise, n'ayant que des lambeaux pour les couvrir, ce qui augmente notre dépense et la cherté des vivres. D'autant que, par la prise que les ennemis ont faite de la Capelle et Câtelet, ils courent jusqu'aux portes de cette

ville, pillent et ruinent tout, prennent à rançon, nonobstant la contribution : cela fait qu'on n'y apporte des denrées qu'avec grand'peine. Le blé y est très-cher. Les œufs y valent 6 livres 10 sous le cent, et la livre de beurre 14 sous, et le bois à proportion ; jugez quelle peut être la calamité. Nous vous demandons donc l'aumône au nom de Jésus-Christ, lequel vous donnera le centuple dès cette vie, et la vie éternelle en l'autre. »

Après avoir communiqué ces lamentables récits, Vincent de Paul redoublait de charitables instances. On lit dans la conclusion de la Relation de novembre :

« Les ecclésiastiques, desquels vous avez entendu le récit, consacrent leur vie au service des pauvres ; nous vous demandons quelque argent ; il s'agit de sauver la vie à ses frères rachetés par le sang de Jésus-Christ ; un chacun y est obligé ; autrement l'on fait mourir ceux que l'on ne nourrit pas, quand on le peut faire raisonnablement, comme a dit un Père de l'Église.

« Il faut 6,000 livres par mois pour la nourriture de deux mille six cents malades ; l'on ne perd pas courage ; l'on espère que Dieu vous fera faire un généreux effort.

« Nos malades ont besoin de quelque douceur : un peu de confitures leur donnerait grand soulagement.

« Ils n'ont point de linge ni chemises : l'on vous demande de la toile.

« Ils sont transis de froid, couchés sur la terre ou la paille pourrie : quelque méchante couverture les garantira ; l'on peut changer les vieilles de la maison et y en mettre de neuves : les malades d'une part, et les domestiques d'autre, y auront avantage.

« Ceux qui commencent à se bien porter retombent aussitôt faute de chausses pour couvrir leurs pieds : une méchante paire de 12 sous avec des sabots les conservera.

« Les pauvres églises sont désertes et abandonnées : l'on vous demande quelques ornements pour célébrer la sainte messe ; tels qu'ils soient, on les recevra. »

Ces pressantes prières entretenaient, fécondaient la charité, et dans le mois de décembre on put faire face encore à l'énorme dépense de plus de 1,500 livres par semaine. Il est vrai que non moins pressantes étaient les misères, dont les Missionnaires de Guise, Laon, La Fère, Marle, Vervins, Ribemont et autres lieux, purent tracer cette peinture hideuse :

« Nous avons fait une revue générale des malades de notre département. Le nombre est presque toujours égal, parce que, l'un se rétablissant, il en retombe un autre. Il est de près de neuf cents, sans comprendre ceux que l'on ne peut connaître dans les villages éloignés, dont il est mort depuis quatre mois en çà plus de quatre mille faute d'assistance. Et, si le secours qu'on donne à ceux qui restent n'avait été envoyé de Dieu, il en mourrait autant qu'il en tombe malades. C'est pitié de les voir, les uns couverts de gale, les autres tachetés de pourpre ; les uns chargés de clous, les autres d'apostèmes ; l'un a la tête enflée, l'autre le ventre, celui-ci les pieds ; un autre est enflé depuis les pieds jusqu'à la tête ; et, quand cela se crève, il en sort une si grande abondance de pus, et la puanteur est telle, que c'est le plus horrible et pitoyable objet qui se puisse regarder. La cause de ces maux vient de leur mauvaise nourriture, n'ayant mangé toute l'année que des racines d'herbes et de méchants fruits, du pain de son tel que les chiens à peine le pourraient manger. Elle procède aussi des lieux souterrains où ils demeurent, toutes les caves de Guise étant remplies de ces pauvres réfugiés ; ils y sont couchés la plupart par terre sans paille ni couverture ; et, la saison étant humide comme elle est, je ne sais lequel leur vaut mieux, ou de

coucher dans les champs, ou de passer la nuit dedans ces lieux où l'eau distille sans cesse.

« Quand nous allons d'un lieu en un autre, nous n'entendons que des lamentations. Les uns se plaignent d'être abandonnés en leurs maladies, les autres pleurent la mort de leurs parents morts de faim et de nécessité. La pauvre femme se jette à nos pieds en s'écriant que son mari et ses enfants sont morts faute d'un morceau de pain pour leur donner ; une autre s'écrie que si nous étions venus plus tôt, qu'elle n'aurait pas vu mourir son père et sa mère de nécessité. Ces pauvres gens crient après nous comme des personnes affamées. L'un demande du pain, l'autre un peu de vin, l'autre un peu de viande. La nécessité presse tellement les malades, qu'ils viennent par les pluies et mauvais chemins de deux ou trois lieues loin pour avoir de nos potages à Guise. Cela nous va obliger à aller plus souvent par les villages leur porter quelque subsistance, et beaucoup plus pour le secours de leurs âmes : car tous les villages des frontières étant sans curés, ils meurent sans confession et sans sacrements, et n'ont pas même la sépulture. Ce que nous vous mandons est si véritable, qu'étant il y a trois jours en un village nommé Lesquielle, à côté de Guise et du côté de Landrecy, pour y visiter les malades, là il y avait dans une maison la carcasse d'une personne morte faute d'assistance. Ce pauvre corps était tout dépecé et rongé par les bêtes qui étaient entrées dans le logis. N'est-ce pas là une désolation étrange, de voir les chrétiens abandonnés durant leur vie et après leur mort? Il est à craindre que nous n'en voyions bien d'autres cet hiver, car les pluies et le froid ne les feront pas moins périr que la faim, n'ayant ni bois, ni couvertures, ni habillements. »

Ceux de Bazoches, Fismes, Braine, etc., transmettaient de semblables détails. Leur lettre de décembre est parti-

culièrement curieuse. Elle nous initie à l'organisation, nous dirions volontiers à la tactique de leur charité. A l'exemple des armées qui, dans le même temps, occupaient les divers points de ce malheureux pays, ils avaient établi divers postes dans la vallée de la Vesle, d'où ils se répandaient pour porter partout la nourriture et la vie, comme les soldats le pillage et la mort. Dans cette lettre encore, les Filles de la Charité, pour la première fois, font leur douce apparition :

« Nous ne saurions exprimer quels sont les ressentiments de nos pauvres pour leurs bienfaiteurs ; ils élèvent les mains au ciel pour leur prospérité ; ils demandent la vie éternelle pour ceux qui leur ont sauvé la temporelle : car nous pouvons assurer ceux qui leur ont fait l'aumône, que, depuis notre arrivée en ces quartiers, ils ont empêché de périr de faim plus de sept à huit cents personnes.

« Pour vous rendre compte de notre procédé depuis que les autres ecclésiastiques sont venus pour nous aider, voici l'ordre que nous tenons parmi une si grande confusion ; car si nous voulions recevoir tous ceux qui se présentent à nous, il faudrait des sommes immenses. Nous avons plus de deux mille pauvres malades ou languissants, desquels il y en a plus de six cents auxquels on ne peut manquer un seul jour, à moins que de les laisser mourir.

« Nous nous sommes partagés pour assister toute la vallée, qui contient plus de trente villages dans une ruine entière. L'un des prêtres est à un bout de la vallée, savoir à Magneux, et a soin de certain nombre de villages ; l'autre, à l'autre extrémité, au village de Pars, a aussi pour sa part quelques villages ; pour moi, je demeure dans Bazoches, qui est comme le centre. Et nous faisons le possible que personne ne meure sans sacre-

ments. Les Sœurs de la Charité sont logées au prieuré Saint-Thibaut-lès-Bazoches. Là elles font les potages et les remèdes pour les malades. Ils viennent chacun à leur tour avec les billets que nous leur donnons, pour prendre leur pitance, ou, s'ils ne peuvent marcher, on leur envoie. Les Filles de la Charité vont où elles peuvent ; elles les saignent et donnent les remèdes convenables à leur mal, dont nous voyons un changement visible en leur santé. Ce qui retarde leur guérison est le froid et la pluie, n'ayant ni bois, etc. »

Les Missionnaires de Saint-Quentin répètent que leurs pauvres ne subsistent que par l'assistance de Paris : il n'y a pas, parmi les bourgeois, six personnes qui puissent donner seulement deux sous par semaine. Les habitants de la ville, à plus forte raison les réfugiés, ne mangent qu'un peu de son cuit sous la cendre, et, faute de bois, ils brûlent la poignée de paille qui leur sert de couche. Les pauvres, logés en des chaumières à demi découvertes, dans une saison de pluies continuelles, sont obligés de se lever la nuit, ayant l'eau jusqu'à mi-jambes. Les Missionnaires s'étonnent qu'il n'en meure pas davantage. Leur plus tendre sollicitude est pour trente-cinq enfants à la mamelle, dont les mères sont mortes. « Notre seule espérance, disent-ils, est en Dieu, protecteur des orphelins. » Et, dans sa *Conclusion*, sorte de post-scriptum que Vincent ajoute toujours aux lettres de ses Missionnaires, le père des orphelins et des pauvres, profitant de l'occurrence de Noël, ne manque pas de demander « au nom de Celui lequel s'est fait semblable à eux en naissant dans la crèche. »

IV

Enquête officielle (1650).

Quelque affreux qu'ils soient, ces détails sur la misère de nos provinces sont d'une exactitude rigoureuse, car ils sont confirmés par les enquêtes officielles. Les Missionnaires n'ont rien exagéré, même dans le dessein d'émouvoir davantage la compassion publique ; ils sont plutôt restés au-dessous de la triste vérité. Moins encore les fils de l'humble Vincent de Paul ont-ils voulu vanter leurs services, lorsqu'ils nous ont dit qu'une foule de malheureux leur devaient exclusivement la vie : les enquêtes officielles les signalent également comme l'unique providence du pays.

Ainsi, le 7 mars 1651, une information sur les pertes éprouvées en 1650 par le diocèse de Laon eut lieu pardevant Messire Louis de Hérissart, conseiller du roi en l'élection de Laon. Or, on y trouve les mêmes tableaux du brigandage des armées, de la ruine et de la misère des villes et des campagnes, de la dépopulation causée par la fuite ou par la mort ; on y lit les mêmes témoignages des services rendus par les Missionnaires. Ce sont les témoins de La Fère qui déposent « que, dans ladite ville et faubourgs de La Fère, qui n'est composée que de cinq à six cents feux, il est décédé plus de douze cents personnes, où, que n'étaient les aumônes et charités qui se sont faites journellement par un Père de la Mission de la ville de Paris aux pauvres habitants tant de la ville et faubourgs que des villages, le surplus du peuple ne saurait subsister, n'existant aucune récolte sur la terre, où tous les grains semés n'ont même apparence pour la présente année que d'en faire une petite, n'ayant pu les

laboureurs, labourer. » Ceux de Montaigu disent de même que, « de six cents feux ou environ, il y en a vingt ou dix-huit, la plupart occupés par des pauvres gens mendiants et réduits à de telles extrémités, que, n'étaient les charités qui se font journellement tant audit bourg que villages circonvoisins par un Père de la Mission qui est venu de la ville de Paris, la plus grande partie qui reste mourrait de faim ; et qu'il en est de même de tous les villages jusqu'à la rivière de l'Aisne. »

Le long de la rivière d'Aisne et dans les environs de Neufchâtel, les témoins déposent des mêmes malheurs et des mêmes charités. Toutes les maisons sont démolies pour servir soit à la construction des baraques des soldats, soit à alimenter les feux des campements, quelquefois pour se donner simplement le spectacle d'un feu de joie ; les grains sont fauchés en vert, et les récoltes pillées, gâtées en grange ; les vignobles sont vendangés, arrachés ; et cela, non-seulement pour apaiser la faim des hommes ou pour nourrir les chevaux, mais pour tout vendre à vil prix et s'en faire de l'argent. Les officiers eux-mêmes ordonnent ce pillage et l'organisent à leur profit ; et ce que font les ennemis, les Français le font sans vergogne : on tue par vengeance, on tue pour s'ouvrir un passage, on tue à défaut de rançon, on tue par passe-temps. Et pourtant il n'est pas nécessaire de prendre les devants sur la mort, qui est assez hâtive, ni de l'aider dans sa terrible besogne, car elle a bien assez pour elle de la faim et des maladies. « La calamité et la misère, disent les témoins de Neufchâtel, ont fait mourir la moitié de tous les peuples des environs. Sur ce qui en est resté, il y en a encore plus de moitié malades par les nécessités, et seraient contraints de maudire la vie, sans les charités qui se font audit bourg et en beaucoup de lieux par un Père de la Mission de Paris qui fait de

grandes aumônes ; sans cela, il en mourrait beaucoup de faim. »

A Prouvais, les maisons qui ont échappé aux flammes des Impériaux ne sont plus occupées que par « des pauvres gens réduits à la mendicité, et qui ne subsistent que par les aumônes qui se font par des Pères de la Mission de Paris. »

Inutile de pousser plus loin ces citations, toutes, on le voit, d'une désolante concordance et uniformité. Le notaire Lehault, le *Bourgeois de Marle*, raconte plus froidement et plus sommairement ; mais, au fond, il parle comme l'enquête officielle et comme les Missionnaires. A Marle, ville qui, à cette époque, n'avait pas 1,200 habitants, le total des charges, pertes, dépenses, s'est élevé en 12 ans (1636-1648), à 667,080 livres, soit 55,590 livres en moyenne par année, et, un peu plus tard, en neuf mois, de juillet 1648 à avril 1649, il monta à 199,100 livres. A Marle toujours, comme ailleurs, du reste, les soldats se chauffent avec les maisons des faubourgs qu'ils démolissent ; dans les quatre derniers mois de 1650, il y est mort plus de huit mille personnes de tout âge, et entre autres quarante habitants des plus aisés. « Quantité d'autres en sont sortis pour n'y pouvoir subsister ; et ce qui est resté en ladite ville était tellement pauvre, que les trois quarts ont été contraints de manger du pain de son, avoine et autres semblables grains ; encore n'en pouvaient-ils avoir la moitié de leur saoul, et y avait plus de six cents pauvres journellement par les rues, dans des nécessités qui ne se peuvent décrire. »

Dans une *Histoire de Braine et de ses environs* (1846), M. Stanislas Prioux, un des rares écrivains qui ont connu et rapporté quelques détails des forfaits de cette époque, après avoir raconté le pillage de l'abbaye de Saint-Yved,

la violation et la destruction des riches tombeaux des seigneurs de Braine, monuments d'un art admirable, ajoute sur les souffrances des populations : « A chaque pas on rencontrait des gens mutilés, des membres épars, des femmes coupées par quartiers après avoir été violées, des hommes expirant sous les ruines des maisons incendiées, d'autres conservant encore un souffle de vie dans un corps déchiré, d'autres enfin percés avec des broches ou des pieux aigus. On voit, dans un récit du temps, qu'un pauvre cultivateur de Braine, ayant refusé à des soldats une somme d'argent qu'il n'avait pas, fut attaché par les pieds à la queue d'un cheval fougueux ; on frappa à coups de fouet l'animal, qui se mit au galop dans des sentiers tortueux. Les membres de ce malheureux furent disloqués et mis en pièces ; on les retrouva épars, et les pieds étaient encore attachés à la queue du cheval quand il fut repris. »

Le Recueil des délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France ajoute le dernier trait à cette lamentable histoire de l'année 1650. Au mois de juillet de cette année, le roi va partir pour la Guienne. Mazarin veut l'y faire suivre par l'Assemblée, dont on craint l'opposition. Pour couvrir les frais de ce voyage, il fait voter une somme de 200,000 livres à percevoir sur tous les bénéficiers du royaume. L'archevêque de Reims demande énergiquement exemption pour sa province ruinée par les gens de guerre : il n'est pas entendu. Le clergé de Soissons se dispose alors à la résistance. L'évêque fait signifier au receveur général du clergé que les bénéficiers de son diocèse sont incapables de contribuer pour leur part de 1,667 livres 10 sous à la somme totale de 200,000 livres, protestation qui fut appuyée par l'abbé de Lesseville, abbé de Saint-Crépin-en-Chaye, près Soissons, l'un des députés de la province

de Reims à l'Assemblée. L'abbé affirmait « que le séjour qu'avaient fait les armées du roi et celles des ennemis dans le diocèse de Soissons, avait tellement désolé la campagne, qu'il n'y était demeuré personne ; que tous les curés étaient ruinés, et qu'il était certain qu'il n'y avait pas d'apparence qu'on pût tirer d'eux le payement des décimes, bien loin d'être en puissance de payer une taxe extraordinaire. »

Donc, clergé, noblesse, aussi bien que le pauvre peuple, toutes les classes étaient décidément confondues dans la même ruine à cette date de 1650, et n'avaient de ressources que dans la charité de saint Vincent de Paul.

V

Champagne et Picardie (1651).

Ainsi en fut-il les années suivantes. La Relation de janvier 1651 annonce que la charité, « qui n'a point de bornes, » s'est étendue avec les désastres des armées, et qu'à la Picardie elle vient d'ajouter la Champagne, « laquelle, ayant soutenu depuis six mois le joug pesant d'un impitoyable ennemi et le passage des armées, est en état de dire ce qui est dit du Fils de Dieu appelé l'Homme de douleurs : « O vous tous, qui entendez ce récit, voyez et considérez s'il y a une douleur pareille à la mienne. » Et la Relation ajoute dans sa préface : « Nous ne dirons rien par exagération. Les originaux de nos lettres justifient ce que nous alléguons. Notre difficulté est de vous exprimer en peu de mots ce que nous avons appris depuis un mois, et de publier en même temps les effets de la divine Providence, laquelle nous engage à redoubler notre dépense et à vous dire qu'elle est maintenant de 3,000 livres par semaine. Nous serions détournés d'une

telle entreprise si Celui qui a multiplié les cinq pains dans le désert pour nourrir cinq mille hommes, ne nous faisait croire qu'il multipliera vos aumônes pour en assister un plus grand nombre dans ces deux provinces. »

Vincent paraît avoir voulu, vers cette époque, juger par lui-même de l'étendue de la misère, car divers historiens constatent sa présence dans les villes de Noyon, de Chauny et dans tout ce diocèse. C'est, sans doute, au retour de cette visite et sur son rapport, qu'il obtint d'Anne d'Autriche une ordonnance qui est à la fois un aveu du mal, une sorte de brevet et de sauf-conduit pour lui et ses prêtres : « Sa Majesté étant bien informée que les habitants de la plupart des villages de ses frontières de Picardie et de Champagne sont réduits à la mendicité et à une entière misère, pour avoir été exposés aux pillages et hostilités des ennemis et aux passages et logements de toutes les armées ; que plusieurs églises ont été pillées et dépouillées de leurs ornements, et que, pour substenter et nourrir les pauvres et réparer les églises, plusieurs personnes de sa bonne ville de Paris font de grandes et abondantes aumônes, qui sont fort utilement employées par les prêtres de la Mission de M. Vincent et autres personnes charitables envoyées sur les lieux où il y a eu le plus de ruines et le plus de mal, en sorte qu'un grand nombre de ces pauvres gens a été soulagé dans la nécessité et maladie ; mais qu'en ce faisant, les gens de guerre passant ou séjournant dans les lieux où lesdits Missionnaires se sont trouvés, ont pris et détroussé les ornements d'église et les provisions de vivres, d'habits et d'autres choses qui étaient destinées pour les pauvres, en sorte que, s'ils n'ont sûreté de la part de Sa Majesté, il leur serait impossible de continuer une œuvre si charitable et si importante à la gloire de Dieu et au soulagement des

sujets de Sa Majesté : désirant y contribuer de tout ce qui peut être en son pouvoir, Sa Majesté, de l'avis de la reine régente, défend très-expressément aux gouverneurs et ses lieutenants-généraux en ses provinces et armées, maréchaux et maîtres de camp, colonels, capitaines et autres officiers commandant ses troupes, tant de cheval que de pied, Français et étrangers, de quelque nation qu'elles soient, de loger ni souffrir qu'il soit logé aucuns gens de guerre dans les villages desdites frontières de Picardie et de Champagne, pour lesquels lesdits prêtres de la Mission leur demanderont sauvegarde pour assister les pauvres et les malades, et y faire la distribution des provisions qu'ils y porteront, en sorte qu'ils y soient en pleine et entière liberté d'y exercer leur charité en la manière et à ceux que bon leur semblera ; défend en outre Sa Majesté à tous gens de guerre de prendre aucune chose aux prêtres de la Mission et aux personnes employées avec eux ou par eux, à peine de la vie, les prenant en sa protection et sauvegarde spéciale, en enjoignant très-expressément à tous les baillis, sénéchaux, juges, prévôts des maréchaux et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution et publication de la présente, et de poursuivre les contrevenants, en sorte que la punition en serve d'exemple [1]. »

Ainsi, le monopole du sauvetage des provinces était accordé à la Compagnie de la Mission par l'autorité royale, et Vincent de Paul, qu'elle avait déjà investi du titre d'aumônier général des galères, semblait, comme l'a bien dit M. Feillet, proclamé par elle grand aumônier de la France. En possession de ce rôle public et officiel, protégé par les autorités civiles et militaires dans l'exer-

1. Tiré par M. Feillet du recueil Cangé, *ordonnances militaires*, 6, XXVIII.

cice de sa charge, il put embrasser dans son zèle une nouvelle province.

Comme nous l'a dit la Relation de janvier 1651, le nord de la Champagne avait eu à souffrir, depuis six mois, autant que les frontières de Picardie. Turenne, livré aux Espagnols, voulait marcher sur Paris. Pour suivre son dessein, il s'avança vers la Champagne, où il prit Château-Porcien et Rethel (18 mars 1650). Alors il invita les Espagnols à pénétrer plus avant avec lui dans le royaume, attira sous son commandement toute leur armée, tandis que celle du maréchal du Plessis s'enfermait dans Reims. Mazarin vint trouver du Plessis pour l'encourager à bien faire. Le 9 décembre, le ministre et le maréchal s'avancèrent devant Rethel, qui capitula. Tous les deux suivirent l'ennemi dans sa retraite, qui se faisait par la Champagne vers le Barrois, et ils l'atteignirent le 15, à quelques lieues de Rethel, où l'armée de Turenne fut écrasée, ou prise, ou mise en déroute. Les populations de Champagne, déjà maltraitées par les Espagnols, avaient payé cher, comme toujours, cette victoire des armes royales. Toutes prirent la fuite, pour mettre soit leurs personnes soit leurs meubles à l'abri de la fureur du soldat. Vincent écrivit à ses prêtres de Montmirail de se mettre, eux et leur maison, à la disposition de ces pauvres gens. Ceux-ci lui répondirent qu'il y aurait en cela du danger pour eux-mêmes, et qu'ils courraient risque d'attirer la ruine de leur établissement. « Il faut toujours assister son prochain affligé, répliqua Vincent. Dieu vous ayant donné les commodités que vous avez, sa divine majesté a droit de vous les ôter quand il lui plaira. Mais soulagez sans rien craindre cette pauvre ville en tout ce que vous pourrez. » Les Missionnaires obéirent à cette charitable injonction, et retirèrent chez eux la plupart des meubles de ces pauvres gens, se re-

mettant des suites de leur générosité à la Providence.

Mais ce n'était là qu'un service en quelque sorte négatif ; il fallait agir plus directement et plus effectivement en faveur des populations de la Champagne. Les Missionnaires envoyés incontinent à leur secours écrivaient de Reims, Rethel et villages adjacents, dans les premiers jours de janvier 1651 : « Ayant suivi le mouvement de Dieu qui nous a fait quitter Paris pour l'assistance de cette contrée, nous y sommes arrivés au commencement de cette année. Il n'y a point de langue qui puisse dire, point de plume qui puisse exprimer, point d'oreille qui ose entendre ce que nous avons vu dès le premier jour de nos visites. En voici un léger croquis : toutes les églises profanées et les plus saints mystères, les ornements pillés, les fonts baptismaux rompus, les prêtres ou tués, ou maltraités, ou mis en fuite ; toutes les maisons démolies ; toute la moisson emportée ; les terres sans labour et sans semence ; la famine et la mortalité presque universelles ; les corps sans sépulture et exposés, la plupart, à servir de curée aux loups ; les pauvres qui restent de ce débris sont réduits, après avoir perdu tout ce qu'ils possédaient, à ramasser par les champs du blé ou avoine, germés et à demi pourris ; le pain qu'ils font est comme de la boue, et si malsain, que la vie qu'ils mènent est une mort vivante ; ils sont presque tous malades, cachés dans des cabanes toutes découvertes, ou dans des trous que l'on ne saurait presque aborder ; couchés, la plupart, à plate-terre ou sur de la paille pourrie, sans linge ni habits que de méchants lambeaux ; leurs visages sont noirs et défigurés, ressemblant plutôt à des fantômes qu'à des hommes ; leur patience est admirable ; quelques-uns bénissent Dieu comme le bon Job sur le fumier. »

En même temps, les curés des environs de Sainte-Me-

nehould et de différentes paroisses du diocèse de Châlons-sur-Marne écrivaient de leur côté :

« Nous sommes maintenant des pasteurs sans troupeau : la faim nous a presque tout enlevé ; ceux qui nous restent ont pris la fuite ou achèvent peu à peu leur languissante vie, exposés à l'inhumanité des soldats de toutes nations, mais beaucoup plus à la rage impitoyable des Allemands, lesquels ont tout emporté, et, n'épargnant ni les temples matériels ni les vivants, ont pillé les premiers, en sorte que nous ne pouvons célébrer la sainte messe, et, poursuivant les autres pour assouvir leur brutalité, nous ont donné des martyrs : deux femmes ayant été brûlées toutes vives en une maison où ils avaient mis le feu, et une autre s'étant noyée en se sauvant au travers d'une rivière. Voilà l'état déplorable de ces quartiers. Nonobstant toutes ces cruautés, les pauvres sont tellement pressés de la faim qui les dévore, qu'ils sont contraints d'aller avec leurs enfants demander du pain aux portes de ces barbares. »

Comment faire face à tant de misères, plus redoutables que les Allemands et les Espagnols ? Une assemblée de femmes charitables et un pauvre prêtre, son âme et son guide, n'ayant à opposer à cet ennemi que quelques pauvres prêtres et frères de la Mission, remportèrent cependant sur lui plus de victoires que les troupes royales sur les armées coalisées. Sans abandonner aucun des postes de Picardie, on résolut d'embrasser encore les postes les plus menacés de la Champagne.

Sur toutes les frontières de Picardie, tout à l'heure parcourues, on dirigea des convois de mulets chargés de vivres pour les affamés, d'ornements pour les églises, de vêtements et de couvertures pour les malades. Bien que tous fussent appelés à prendre part à ces secours, tous, hélas ! ne purent être élus. Néanmoins, c'était de tous

côtés un concert de louange et de reconnaissance. « Il ne se peut dire, écrivaient toujours les Missionnaires, quel éclat cela fait sur nos frontières : l'on ne parle d'autre chose ; et ceux de nos pauvres qui sont guéris par ce secours jettent des cris au ciel pour leurs bienfaiteurs. Il y en a eu si bon nombre, que, dans le seul lieu de Guise, de cinq cents malades que nous avions, il y en a trois cents de guéris, auxquels nous avons acheté quelques outils pour gagner leur vie selon l'usage de leur vocation. » Mais la dépense ne diminuait pas pour cela de ce côté, parce que les Missionnaires avaient transporté dans trente-cinq villages du doyenné de Guise les secours que la guérison des malades de la ville laissait à leur disposition. Là, en effet, ils avaient trouvé plus de six cents personnes réduites à une telle misère, qu'ayant déjà mangé les quelques grains de leur récolte, elles se jetaient sur les carcasses de chiens et de chevaux, restes de la curée des loups. Ils parcouraient tous ces villages avec un petit cheval toujours chargé de vivres, et pendant que les Frères distribuaient cette aumône, soignaient, pansaient les malades, ils confessaient tous ces malheureux. Même conduite dans les villages des environs de Laon, où, quelques jours auparavant, trois pauvres de la campagne avaient été trouvés morts sur le pavé.

A Saint-Quentin, la dépense n'avait pu être diminuée comme à Guise, à cause du grand nombre des malades et des réfugiés. Les artisans, n'ayant plus de travail, pour la plupart, quittaient femmes et enfants pour aller chercher ailleurs leur vie. Mais ils étaient incontinent remplacés par des troupes de paysans qui venaient mourir entre les bras des Missionnaires, après avoir mené une vie mourante. Et cependant, de ce côté encore, il fallait pousser plus avant dans les villages, dont les Missionnaires disaient :

« Quant aux villages où nous sommes entrés, il n'y a rien qui puisse exprimer ce que nous voyons. Plus de cinquante villages sont abandonnés de pasteurs ; les pauvres ne savent ce que c'est que du pain ; s'ils en ont, il n'est composé que de paille d'avoine mêlée avec du son; après avoir mangé les chevaux et les chiens, ils grattent la terre pour y chercher quelques racines pour assouvir leur faim. Quatre bons curés, auxquels on donne l'assistance qui a été envoyée de Paris, se sont unis avec nous ; l'on va et vient dans ces cinquante villages, l'on fait ce que l'on peut et pour leur âme et pour leur corps. Mais que peut-on faire dans un si grand nombre ? Étant il y a quelques jours au village de Vaudancour, l'on nous assura qu'il y était mort deux cents habitants depuis huit mois sans confession, dont trois avaient été mangés des loups et des chiens. » Il y avait là dix-huit cents personnes assistées dans cent vingt villages des deux gouvernements de Saint-Quentin et du Câtelet.

Même misère dans les trente-cinq villages de la vallée de la Vesle, où un enfant de huit ans n'avait vécu pendant quinze jours que de troncs de choux.

C'est concurremment avec l'œuvre de Picardie que fut commencée l'œuvre de Champagne. A Rethel et ailleurs, on vit arriver en grande joie les Filles de la Charité. A Reims, une distribution de soupe fut organisée, mais pour les seuls paysans qui s'y étaient réfugiés, après avoir mangé jusqu'aux grains germés en terre ; les pauvres de la ville étaient laissés à la charité des bourgeois capables encore de les secourir. Quelques hospices furent fondés à Réthel; à Boult-sur-Suippe, désolé par les Allemands et les inondations ; à Sommepy ; à Donchery, etc. A Neufchâtel, où l'armée de l'archiduc avait campé pendant quatre mois, la misère était plus grande encore. Presque tous les habitants en étaient morts sans

aucune assistance, et leurs cadavres avaient été trouvés gisant dans les rues. Là commença sur une plus large échelle l'œuvre de la sépulture chrétienne, à laquelle nous verrons désormais nos Missionnaires s'appliquer avec un zèle respectueux, digne de toutes les louanges que la sainte Écriture décerne à Tobie. Sur le champ de bataille de Rethel, entre Semide et Sommepy, quinze cents ou deux mille cadavres étaient demeurés, depuis environ deux mois, sans autre sépulture que le ventre des chiens et des loups, qui en avaient dévoré un grand nombre. Ces restes informes et hideux, dédaignés même par les animaux, exhalaient une odeur qui empoisonnait la contrée. Le Missionnaire Deschamps ne recula pas devant un devoir sacré, si répugnant qu'il fût, et, secondé par une petite gelée que la Providence envoya fort à propos, il fit enterrer tous ces cadavres pour la modique somme de 100 écus, que, dix jours plus tard, le dégel venu, il eût fallu décupler : ainsi les morts avaient peu pris sur la nourriture des vivants.

Pendant les mois de janvier et de février, la dépense montait à 3,000 livres par semaine pour les deux provinces, sans compter les ornements et les hardes envoyés aux églises et aux pauvres. A la veille du Carême, Vincent ne s'effrayait pas, et il résolut de garder le silence pendant que le mystère de la Croix, disait-il, annonçait la nécessité de donner l'aumône. » Mais le Carême fut peu productif, et, pendant le mois de mars, il avait fallu pourtant acquitter 16,000 livres de lettres de change. Ainsi, tout en renvoyant après Pâques la suite des Relations accoutumées, il fit publier, le 31 mars [1], une *Rela-*

1. Quelques jours auparavant, le 20 mars, il avait écrit aux échevins de Rethel qui criaient vers lui : « Il n'est pas croyable combien ces Dames ont de peine à soutenir le faix d'une si grande dépense, qui

tion extraordinaire où il élevait la voix en faveur de « six à sept mille languissants, orphelins ou malades. » Les seuls ouvriers de Saint-Quentin en avaient au moins deux mille en cent trente villages. De plus, c'étaient cinq cents orphelins de père et de mère, depuis la mamelle jusqu'à sept ans, qu'il fallait nourrir et élever. Mais l'objet propre de cette Relation était la nécessité d'acheter promptement des pois, des fèves, des orges pour ensemencer les terres. Quatre particuliers avaient déjà donné à cet effet 12,000 livres. Somme considérable, sans doute : mais qu'était-ce pour quarante lieues de pays déserts et incultes ! « Donnez donc, disait Vincent ; l'argent enfoui dans la terre multipliera au centuple dès cette vie ! »

Après Pâques, les Relations reprirent leur cours. Celle d'avril comprenait encore l'état du mois précédent. A cette époque on comptait neuf ou dix mille malades, veuves, orphelins. La dépense des deux mois s'était élevée à 32,000 livres, et on avait donné 20,000 livres pour semences. Mais il ne restait plus rien en caisse, et on était à la veille de voir ces malheureux mourir, si la charité ne ressuscitait avec Jésus-Christ. Et, pour l'exciter, on étalait le spectacle accoutumé de leurs misères. A Reims, où les habitants s'étaient taxés, ils avaient moins à souffrir ; mais les religieuses de la campagne n'avaient que l'herbe des champs pour toute nourriture. A Rethel, le petit reste des habitants avait eu à souffrir de la cruauté des ennemis. Les femmes se vendaient. Si l'on n'y continuait le secours jusqu'à la moisson, plus de huit cents personnes, dans ce seul canton, étaient condamnées à mourir de faim. Il en était de même à Espois, à Vandy, à Som-

va à plus de 15,000 livres tous les mois pour la Champagne et la Picardie. »

mepy et dans les divers cantons de la Champagne.

On avait commencé depuis Pâques de secourir à Sedan les habitants et les étrangers ; on s'attachait surtout à y soutenir les catholiques.

Tout avait continué dans la vallée de la Vesle et les autres stations de la Picardie. Dans le canton de Saint-Quentin, quarante curés, assistés à 10 livres par mois, avaient pu veiller sur leurs troupeaux pendant le Carême. Étonnés des libéralités de Paris, les ennemis avaient donné d'eux-mêmes des saufs-conduits pour aller en sûreté au Câtelet et dans les villages de ce gouvernement.

A mesure que nous avançons, les aumônes augmentent. La Relation de mai et de juin les porte à 40,000 livres pour ces deux mois, et elle exprime l'espoir que le livre de l'*Aumône chrétienne*, mis au jour depuis peu, en grossira encore le chiffre [1]. Grâce à ces secours plus abondants, les Missionnaires ont pu s'étendre dans la Tiérache, et nous voyons apparaître dans leurs lettres les noms nouveaux de Rosoy, Plomyon, Hirson, Aubenton, etc Là encore, grande désolation causée par les troupes. Presque tous les habitants sont morts. Parmi les survivants, les plus aisés seuls mangent du pain de son d'orge ; les autres ne vivent que d'herbes, de lézards et de grenouilles.

Dans les cantons de Laon et de Guise, on a quelque espoir dans la moisson, qui présente belle apparence ; mais, en attendant, les riches mêmes envoient leurs

1. Un an après, Antoine Godeau, évêque de Grasse, publia une « exhortation aux Parisiens pour les secours aux pauvres des provinces de Champagne et de Picardie, où il est prouvé, par des passages formels de l'Écriture et des raisons invincibles, que l'aumône en ce temps est de précepte et non de conseil (48 pages).» Cette publication se fit peut-être à la requête de Vincent de Paul, qui avait compté Godeau parmi les membres de sa conférence des Mardis.

enfants demander l'aumône. Les hôpitaux, en bon état, sont, suivant leur destination, des maisons où l'on peut guérir, et non plus l'antichambre de la mort.

Les nouvelles de Saint-Quentin et environs sont moins bonnes. Non-seulement il est impossible de rien retrancher sur la dépense accoutumée, 800 livres par semaine, mais si l'on n'augmente le chiffre, il faudra tout quitter. On a à soutenir douze cents réfugiés du pays de Santerre, auxquels l'inhumanité de nos troupes n'a rien laissé, sans compter trois cent cinquante malades auxquels on ne peut plus donner de viande, trois cents familles honteuses, cinquante malheureux prêtres, trois mille pauvres répandus en cent trente villages, qui n'ont, depuis quatre mois, que le pain qu'on leur fait porter. Tout cela fait la somme effrayante de sept à huit mille pauvres à nourrir.

Sortis des mains des soldats, les pauvres de la vallée de la Vesle sont tombés en celles des archers du sel, qui prennent jusqu'à leurs chemises et à leurs pots de terre. « Est-ce pas chose étonnante, demande ici le Missionnaire, que l'on contraigne à prendre du sel ceux qui n'ont pas un morceau de pain ? » En effet, les malheureux ne mangeaient que des grenouilles et des limaçons, nourriture qui leur gonflait le ventre, et, loin de les fortifier, les affaiblissait au point de les rendre incapables de travail.

En Champagne, Reims continue à moins souffrir que les autres villes. On y a fait une procession générale le lundi de la Pentecôte, pour remercier Dieu des assistances venues de Paris et le prier pour les bienfaiteurs. Tous les corps de la ville l'ont suivie avec une foule si nombreuse, que cette cité, accoutumée pourtant aux grands spectacles, n'avait jamais rien vu de semblable. En même temps il a été arrêté qu'on célébrerait chaque

jour une messe pour les bienfaiteurs devant le tombeau de saint Remi, et qu'on écrirait à Vincent pour le remercier au nom de tous. En conséquence, un chanoine, qui fut depuis archidiacre de Reims, lui adressa la lettre suivante :

« C'est avec joie que je me suis chargé de vous rendre des actions de grâces au nom des pauvres de notre campagne pour toutes vos libéralités envers eux, sans lesquelles ils seraient morts de faim. Je voudrais pouvoir vous exprimer la gratitude qu'ils en ont : je vous ferais connaître que ces pauvres gens emploient le peu de forces qui leur restent à lever les mains au ciel pour attirer sur leurs bienfaiteurs les grâces du Dieu des miséricordes. On ne saurait vous exprimer comme il faudrait la pauvreté de cette province, car tout ce qu'on en dit est au-dessous de la vérité. Aussi aurez-vous plus de créance aux avis que vous en donnent messieurs les prêtres de votre congrégation, desquels le zèle et l'équité paraissent si manifestement en la distribution des aumônes, qu'un chacun en est grandement édifié. Et pour moi, je vous rends grâces en mon particulier de nous les avoir envoyés pour le bon exemple qu'ils nous ont donné. »

Soüyn, bailli de Reims, écrivait de son côté :

« Je crois que l'on vous aura fait voir le mémoire que j'ai envoyé à Paris, de l'état auquel j'ai trouvé ici l'ouvrage de votre charité, et les assistances corporelles et spirituelles que vous procurez aux pauvres de la campagne, à l'imitation de notre divin Maître et Sauveur, dont vous vous rendez de plus en plus le parfait imitateur. Deux de vos prêtres sont venus en cette ville, l'un pour prendre l'argent de l'aumône, pour n'en pouvoir trouver dans les lieux de sa résidence qui sont dénués de tout, et l'autre pour enlever partie d'une quantité de

grains qu'il a achetés ici, et les faire conduire à Saint-Soupplet pour la nourriture de ses pauvres. Ainsi chacun travaille heureusement sous vos auspices au soulagement des misérables, tandis que vous vous employez de delà à enflammer ce feu divin qui produit cet or qu'on répand dans la Picardie et dans la Champagne pour le secours des pauvres affligés. J'attends ici M. N.,[1] à qui vous avez donné la direction générale d'une si grande œuvre, pour l'établissement de nos quartiers d'hiver, j'entends des hôpitaux et de la subsistance des pauvres curés. Notre magasin de l'orge, qui provient de vos aumônes, s'emplit toujours pour faire quelques distributions pendant le mauvais temps. Continuez, Monsieur, ces soins charitables qui conservent la vie mortelle à tant de pauvres gens, et qui leur procurent le bonheur de l'éternité par toutes les assistances spirituelles qu'on leur rend, et particulièrement par l'administration des sacrements, qui cesserait sans doute en beaucoup de lieux de notre diocèse sans votre secours. »

On a remarqué dans cette lettre la mention d'un Missionnaire, constitué par Vincent de Paul intendant ou inspecteur général de l'entreprise charitable. En effet, outre les Missionnaires distribués dans les différents diocèses, Vincent en avait promptement député un autre, rempli d'autant d'intelligence que de zèle, à qui il avait confié autorité sur ses confrères, avec la direction de l'œuvre. C'était son œil et son bras à lui, son ministre au département de la charité étrangère. Ce prêtre avait mission de parcourir incessamment les deux provinces

1. Peut-être était-ce déjà Alméras, second supérieur de la Mission, que nous trouvons mentionné dans les lettres de Vincent des 29 mars 1653, 8 mars, 8 avril et 8 mai 1654, comme exerçant une semblable fonction en Picardie, où il faillit mourir victime de sa charité. Il ne revint à Paris qu'en juin 1654.

pour reconnaître les postes qui devaient être occupés et le véritable état des pauvres ; pour diriger et surveiller la façon d'agir des Missionnaires, et leur chercher des suppléants, parmi les personnes charitables, dans tous les lieux où ils ne pouvaient pas s'établir ; pour régler partout la dépense, l'augmenter ou la diminuer dans la proportion du nombre et de la nécessité des pauvres et des malades. De tout cela il rendait compte à Vincent, et celui-ci, à son tour, en informait les Dames de la Charité dans l'assemblée qui se tenait chaque semaine pour les besoins de l'Œuvre des provinces.

Les deux lettres de Champagne, citées tout à l'heure, ont été prises au hasard entre cent autres semblables. On peut reproduire encore la suivante, écrite par Simonnet, président et lieutenant-général de Rethel :

« Nous pouvons, sans contredit, trouver dans les charités que vous exercez la première forme de la dévotion chrétienne, puisque, dans la primitive Église, les Chrétiens n'avaient qu'un cœur, et ne souffraient pas qu'il y eût aucun pauvre parmi eux sans être secouru et assisté. Vous ne le souffrez pas non plus, Monsieur ; mais vous pourvoyez à leurs besoins avec tant d'ordre et tant de zèle, par les prêtres de votre congrégation que vous y employez dans tous les lieux circonvoisins où les pauvres sont réduits à la pâture des bêtes, jusqu'à manger les chiens, ainsi que j'en ai vu les preuves. Ils ont sauvé la vie à un nombre innombrable de personnes, et ont consolé et assisté les autres jusques à la mort. »

Immense devait être la reconnaissance de Rethel, si on la voulait mettre en rapport avec les souffrances et les services. A Rethel, en effet, était, pour la Champagne, le fort de la calamité : meurtres, pillages, incendies, sacriléges, viols, morts par maladie ou par famine. A défaut de chair morte, seule viande qu'on y eût, on mangeait le

grain en terre, ce qui, joint au dégât causé par la cavalerie, devait amener la disette.

En effet, la récolte est nulle. Le peu qui reste sera ruiné par les troupes. La guerre, suspendue par l'hiver, reprend en été. Les princes ne se sont point réconciliés avec la reine. Marle est à Condé, et le maré chal d'Aumont campe à trois lieues de cette ville, qu'il observe. Le colonel Roze, à la solde de la Régente, parcourt le Hainaut. Hirson est pris et repris. Le comté de Marle est un champ de bataille. Le prince de Wurtemberg passe la frontière avec trois mille hommes, menace la Capelle, somme Vervins de se rendre et canonne vainement cette ville ; puis il revient en novembre entre la Capelle et Avesnes, où les inondations seules l'empêchent de prendre ses quartiers d'hiver. Cependant Mazarin rentre en France : c'est le signal d'une guerre plus acharnée.

En présence de tant de maux présents, de tant de maux en perspective, que faire? Depuis un an, on a déjà dépensé plus de 60,000 écus. La charité est épuisée comme les bourses. On lui a encore arraché quelques aumônes pour les mois de juillet et d'août, parce que leur chiffre amoindri et l'espoir d'une bonne récolte lui faisaient entrevoir le terme de ses sacrifices. Mais, encore un coup, la récolte a manqué ; les tailles et contributions pressurent un peuple à sec ; et, sur la foi de la Providence, on a dû s'engager à payer encore 7,000 livres pour le mois de septembre. Où les prendre ?

Aussi les Relations, qu'on avait espéré suspendre avec la misère, reprennent avec elle leur cours. Toujours guerre, famine plus que jamais. Après les retranchements d'aumônes, augmentation de la misère. La guerre chasse les pauvres des villages dans les bois ; la faim les chasse des bois dans les villes. Ils se sont réfugiés en grand nombre dans Saint-Quentin : ils ont fui devant

notre armée, qui n'a épargné ni sacré ni profane. Parmi eux, il y a quatre ou cinq cents malades. Chose horrible, les habitants de Saint-Quentin, affamés encore par ce surcroît de population, en ont chassé deux cents, qui ont semé les routes de leurs cadavres. Ainsi à peu près sur toutes les frontières de la Picardie.

En Champagne, à Reims, à Sommepy, à Saint-Souplet, et surtout à Rethel, à Château-Porcien, à Vousigny, le séjour des troupes a tout perdu. Le peu qui a échappé aux soldats et aux chevaux a été mangé par les souris, cette autre plaie d'Égypte, et les pauvres gens ont été réduits à manger les souris à leur tour.

Ainsi a fini cette désastreuse année 1651. Consultons encore ici l'enquête officielle, aussi sombre que les récits des Missionnaires, et éclairée, comme toujours, des seuls rayons de leur charité. Elle constate l'envahissement des villes par les paysans, traînant après eux leurs femmes et leurs enfants : armée de la misère après l'armée ennemie. « Dans la seule ville de Laon, dépose Me Tassart, gouverneur de cette ville, il en fut compté plus de deux mille cinq cents qui étaient incessamment à crier aux portes et qui étaient languissants, et que les habitants furent contraints d'assister pour ne pas les laisser mourir de faim, et néanmoins une grande partie mourut tant dans les hôpitaux que dans les rues. » Laon n'a pas voulu chasser ces malheureux, comme a fait Saint-Quentin ; mais, craignant qu'une invasion plus grande ne lui apportât la famine et la contagion, elle a fait garder ses portes par des gens chargés de repousser les nouveaux arrivants.

C'est partout la même misère.« A Marle, écrit le notaire Lehaut dans son journal, une partie des habitants ne vit que de pain d'avoine et de son ; le reste meurt de faim ; et y avait plus de six cents pauvres journellement par les

rues, dans des nécessités qui ne se peuvent décrire, étant certain que, sans les charités qui y ont été faites et distribuées par les RR. PP. de la Mission, il y serait mort plus de deux cents personnes de faim. » Comment en pouvait-il être autrement, alors que le blé, comme nous l'apprend encore le bourgeois de Marle, valait quatorze livres le jallois, l'orge huit livres, l'avoine cinq livres, et le son trois livres ! Et cette cherté épouvantable des grains s'explique, lorsqu'on se rappelle que, toute cette année 1651, sans graves événements militaires, ce pays fut constamment traversé et traversé encore, battu et pillé par les troupes espagnoles et françaises. C'était par bandes de quinze cents hommes, infanterie et cavalerie, que les soldats allaient à la maraude, officiers en tête, tambours par devant, canons par derrière. On moissonnait les champs pour en vendre le blé, on pillait tout village qui ne voulait ou ne pouvait pas payer une forte rançon ; et, si les victimes s'avisaient de se plaindre aux généraux, ceux-ci se contentaient de répondre que les gens de guerre n'étant point payés, ils étaient obligés de trouver de quoi subsister. Bienheureux étaient les plaignants lorsqu'on ne les traitait pas en mazarins, et qu'on ne leur répondait pas à coups d'épée.

Ne rentrons point dans ces affreux détails de chevaux morts de gale, pourris, puants, déjà rongés de vers, et pourtant dévorés par la faim. A cette peinture ajoutons seulement ce dernier trait, que nous fournit le seul titre d'une mazarinade : « Le récit véritable du funeste accident arrivé dans la Picardie, au village de Mareuil-sur-Daules (Mareuil-en-Dôle), entre Soissons et Fesmes (Fismes), *où deux enfants ont été trouvés se nourrir des cadavres ou corps de leurs père et mère !* »

VI

Champagne et Picardie (1652-1653).

Après un désastreux été, avec une misère croissante, des aumônes amoindries, comment se dut passer l'hiver de 1651 à 1652? Les lettres écrites en janvier de Châlons, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Dol-le-Comte en Perthois, sont lamentables. Dans les environs de Reims, les pauvres, sans vivres, sans asile et fuyant vers les villes, ont été ensevelis dans les neiges, et vingt personnes partent de Reims, des bâtons à la main, pour les retrouver. Le Rethelois est tout désert ; on n'y voit plus que les infirmes, les veuves et les orphelins. Et, comme si ce n'était pas assez de la famine et du froid, ces malheureux ont encore à se défendre des soldats, des gouverneurs et des receveurs, qui les rançonnent, les imposent et les taillent à merci.

Dans le pays de Saint-Quentin, où sont entrés les Bourguignons et nos troupes, les femmes vont chercher un refuge contre le déshonneur jusque dans les eaux glacées : leurs jambes s'y gèlent, et il les faut couper. Pour apaiser ou tromper leur faim, les pauvres broutent l'herbe, arrachent l'écorce des arbres, mangent la terre, déchirent leurs haillons et finissent par se ronger eux-mêmes de désespoir.

Pendant le mois de février, pas un jour où il ne meure plus de deux cents personnes de faim dans les deux provinces. Entre Reims et Rethel, on voit des troupeaux d'hommes et de femmes qui fouillent la terre comme des pourceaux pour y trouver quelques racines. De la paille hachée, pétrie avec de la terre, voilà leur seul pain. Et comme tous ces détails sont incroyables, les Mission-

naires sentent la nécessité de faire confirmer leur témoignage ; à Rethel et à Saint-Quentin, ils font écrire les curés, les échevins et officiers de justice. Ceux de Rethel annoncent qu'ils viennent de faire célébrer un service « pour la mère commune des affligés », madame de Lamoignon, morte au mois de décembre précédent.

Avec le printemps viennent les armées. Le duc de Nemours a appelé les Espagnols en France. Turenne, revenu au roi, cherche vainement à couvrir les frontières de Picardie et l'ennemi pousse jusqu'à Ribemont et Chauny, dont il s'empare. Le maréchal de La Ferté vient reprendre cette ville, que les Espagnols ont laissée derrière eux pour aller joindre l'armée du duc de Lorraine. Toutes ces troupes, formant vingt-quatre mille hommes, prennent position auprès de Fismes, juste en pleine moisson, et veulent rompre l'armée royale, qui leur ferme la route de Paris. Elles s'arrêtent cependant en Champagne pour attendre l'issue de la querelle du roi et des princes et en tirer profit. Le prince de Condé, ouvertement révolté, vient les joindre. Avec toutes ses troupes, grossies encore de celles du duc d'Orléans, il se poste entre Soissons et Fismes, où les Espagnols et les Lorrains le laissent en lui abandonnant un corps d'armée. Il se porte sur Château-Porcien et Rethel, qui ne lui opposent qu'une faible résistance, et va assiéger Sainte-Menehould, dont il s'empare. Turenne n'a rien pu contre le prince, couvert par toutes les forces de l'Espagne, et il s'est contenté de marcher tout le long de la Marne. Abandonné des troupes du duc d'Orléans après la prise de Sainte-Menehould, Condé n'en prend pas moins Bar-le-Duc, Ligny, Void et Commercy. Là, les Espagnols s'étant séparés de lui, Turenne part de Saint-Dizier et le poursuit jusqu'à la frontière du Luxembourg qu'il le force à repasser. Mais il faut reprendre les villes dont il s'était rendu maître, et, par conséquent,

recommencer, en quelque sorte, une ruineuse campagne, dont Mazarin vient partager l'honneur avec Turenne et La Ferté, en se faisant annoncer comme le libérateur du pays !

Tels sont les principaux événements militaires de cette année 1652. Ce qu'eurent à souffrir les populations de Picardie et de Champagne, de la part tant des Français que de l'ennemi, ne le sait-on pas par ce qui précède, et à quoi bon le répéter ? Eglises et abbayes, villes et campagnes, vie et honneur des habitants furent en proie aux mêmes ravages, aux mêmes violences. « Les peuples, a déposé un échevin de Laon, mourant de faim, n'avaient pas même la liberté d'aller chercher des racines et feuilles d'arbres dont plusieurs s'étaient servis pour se sustenter. » Les villes, cette fois encore, s'encombrèrent : « Il y avait en la ville de Laon un tel désordre par la quantité des pauvres gens avec leurs femmes et enfants, que la ville était infectée, et plusieurs mouraient sur le pavé et dans les hôpitaux, » dit un témoin ; et un autre affirme que, « en 1652, l'infection fut si grande à Laon et y apporta si mauvais air, qu'elle y causa grande quantité de maladies dont grand nombre mourut. »

Il en fut de même partout, comme partout il n'y eut de ressources que dans la charité des Missionnaires. Le notaire Lehault écrit en 1652 : « Depuis deux ans ou environ que les RR. PP. de la Mission distribuent des grandes charités tant aux pauvres de Marle que des lieux voisins, vont panser et soigner les malades, tant dans leurs maisons qu'aux Hôtels-Dieu et ailleurs, cela a fait un bien et profit qui ne se peut trop louer ni aucunement exprimer, étant certain que leurs bienfaits, soins et diligences ont fait éviter la mort à un très-grand nombre de personnes qui, sans leurs assistances, fussent mortes de faim. Outre quoi, beaucoup d'honnêtes fa-

milles, tant de cette ville que d'ailleurs, qui par honte n'osaient découvrir leurs misères, en ont aussi reçu un secours tout particulier, aussi bien que plusieurs prêtres et curés qui, pour ne recevoir aucuns revenus de leurs bénéfices, non plus que de leurs biens patrimoniaux, se ressentaient de la calamité publique et commune. »

Maître Nicolas de France, grand archidiacre de Laon, témoigne des mêmes secours portés par les Missionnaires aux curés et aussi aux églises de ce diocèse. Sur trois cents paroisses, il y en avait plus de cent cinquante abandonnées ; et, dit le grand archidiacre, « le reste des curés qui y résident présentement ne subsistent que par les aumônes de Paris, ainsi que l'on peut savoir du sieur Vincent, lequel a un homme de la Mission résidant ici pour les besoins susdits, et n'ont d'autres meubles dans leurs maisons qu'un peu de paille, dans les églises qui leur restent nuls ornements, et quelques-uns n'ont ni surplis, ni aubes, ni chasubles que celles qui leur ont été fournies par le Missionnaire envoyé au diocèse de Laon pour connaître la misère des curés et l'état déplorable des églises. »

Et maintenant écoutons les Missionnaires, car ils sont toujours à leurs postes, où ils ne peuvent, disent-ils, abandonner un très grand nombre de malades qui n'espèrent leur guérison que par le secours des aumônes de Paris. Ces aumônes croissent de mois en mois, grâce au tableau qu'ils ont fait de tant de besoins à la charité publique. Réduites à 7 ou 8.000 livres par mois vers la fin de 1651, elles ont monté à 10,000 en mars, et à 13,000 en avril 1652. Une bonne partie de ces sommes a été employée, comme l'année précédente, à acheter des orges pour semence, l'expérience ayant appris que c'est le plus grand soulagement que les pauvres puissent recevoir.

Après une courte mention dans le numéro de juin et juillet 1652, les Relations ne contiennent rien, le reste de cette année, sur la Picardie et la Champagne, étant remplies désormais par la peinture des misères de Paris et des environs, que nous aurons bientôt à exposer. Mais, au commencement de l'année suivante, paraît une *Relation sommaire contenant le déplorable état des provinces de Picardie et de Champagne, et ce qui s'y est passé jusqu'à mars* 1653. On avait gardé le silence, y est-il dit, depuis plusieurs mois, pour ne pas nuire aux pauvres de Paris. Mais le renouvellement de la guerre force à élever de nouveau la voix.

En effet, l'année 1653 fut celle peut-être qui amena dans le pays le plus de gens de guerre. Pendant tout l'hiver, les troupes royales y étaient restées campées ou en garnison. Au printemps, tout s'ébranle. Pendant que Condé se dispose, de Bruxelles, à envahir la France, Turenne part de Paris pour aller prendre le commandement de l'armée de Champagne. Avec le maréchal de la Ferté, il prend Rethel et ferme la province à Condé en retard. Cependant Condé se dirige vers la Picardie, où l'armée du roi le suit. Le roi en personne, accompagné de Mazarin, vient visiter les deux maréchaux près de Laon. Vervins, qui est tombé aux mains des gens de Condé, repasse en celles du roi sans combat. Les Français désolent la campagne. Ils campent à Marle et à Vervins mis à sec, séjournent six semaines à Ribemont en face de l'ennemi campé à Fonsomme. Le roi, qui les y a accompagnés, revient à Paris. Les deux maréchaux côtoient la marche de Condé, supérieur en nombre, sans songer à l'arrêter ni à garnir les places, se réservant seulement de le troubler, s'il tente quelque siége. Condé s'avance jusqu'à Roye, dont il s'empare. L'armée royale se jette entre lui et le pays d'où il tire sa subsistance, et

le force ainsi à rebrousser chemin : la lenteur des Espagnols lui a fait perdre l'occasion de marcher sur Paris. Au moins il cherche des villes à prendre. Il s'essaye vainement sur Guise, où Turenne jette des secours. L'archiduc Léopold vient alors partager avec lui le commandement : source de contrariétés d'avis et de conflits d'autorité. Condé se résout à assiéger Rocroy, dix ans auparavant premier théâtre de sa gloire. Comme ses premiers projets avaient paru menacer le Boulonais, le roi part encore de Paris pour veiller sur cette frontière. Pendant que le monarque visite la Picardie, les deux armées se suivent vers la Champagne. Ne pouvant disputer Rocroy à Condé, Turenne va prendre Mouzon. La réduction de Bordeaux permet alors de porter de nouvelles troupes vers la Flandre, le Luxembourg et la Lorraine, et de multiplier les bases d'opérations. Turenne observe les Espagnols qui menacent les places de Flandre et d'Artois ; La Ferté se tient sur la Meuse pour couvrir la Champagne ; la cour et Mazarin, qui se portent tantôt à Amiens, tantôt à Soissons ou à Laon, décident le siége de Sainte-Menehould, défendue pour Condé par un habile gentilhomme bourguignon, le comte de Montal. Après une longue résistance, Sainte-Menehould capitule. Le roi vient de Châlons pour assister au succès, et ses troupes prennent possession de la place, dont la garnison est conduite à Rocroy. C'est la fin de l'année et de la campagne : de part et d'autre, on regagne les quartiers d'hiver.

Ce que les Français eux-mêmes se permettaient d'horreurs, quelques dépositions, empruntées à cette année 1653, vont nous l'apprendre : « Ils allaient, dit un échevin de Laon, Charles de Vau, ils allaient tuant, pillant, faisant prisonniers et emmenant tout ce qu'ils avaient à la rencontre. » A l'exemple des soldats luthériens du

baron d'Erlach, les troupes catholiques de Turenne brûlaient les malheureux enfermés dans les églises. Me Tassart et dix autres témoins déposent de ce fait abominable, dont de Thouars, lieutenant du roi au gouvernement de Laon, donne tous les détails atroces : « Le village de Bièvre a été traité avec une cruauté inouïe par quelques régiments des armées du roi commandés par les sieurs du Bourg, de La Guillotière et autres, comme a été aussi le village de Saint-Julien, qui ont été pillés et ravagés par lesdits régiments, qui y ont mis le feu et même dans les églises desdits lieux, et ont violé femmes et filles en l'église dudit Saint-Julien, en l'église dudit Bièvre, où tous les habitants, femmes et enfants, s'étaient retirés. Les soldats, après avoir brûlé le village, mirent le feu à l'église et réduisirent ces pauvres gens réfugiés dans le clocher à se précipiter du haut en bas, dont la plupart furent tués ou mutilés. »

Ne nous étonnons plus que les Relations des Missionnaires parlent avec tant d'insistance des désastres causés par les armées, de la terreur des paysans qui se réfugient partout dans les villes et encombrent tellement les hôpitaux, que les pauvres curés eux-mêmes sont obligés de demeurer sur les places publiques.

« Nous espérons, dit en finissant la première *Relation sommaire*, que, si Dieu fait croître les aumônes, le zèle des Missionnaires de M. Vincent se réchauffera pour les distribuer. » C'est la première fois, croyons-nous, que le nom de *M. Vincent* est prononcé dans ces Relations, et même que ses prêtres y sont expressément désignés, tant il y avait d'humilité et d'abnégation chez le Père et les fils.

La guerre, comme nous l'avons vu, ayant duré jusqu'à la fin de cette année, les *Relations sommaires* durent se suivre, de deux mois en deux mois à peu près,

pour entretenir la charité des besoins de la Picardie et de la Champagne. Dans toutes les plaines de Corbie, de Péronne et de Santerre, la moisson a été détruite par les ennemis ou par les pluies. Le Vermandois, pendant plus de six semaines, a subi le joug des armées et nourri plus de cent mille bouches. On écrit de Rethel, le 18 octobre : « Les Pères de la Mission, qui n'ont point abandonné ces quartiers, y recommencent leurs travaux plus généreusement que par le passé, par la vue de leurs nouvelles misères. Rethel, en trois ans, a subi quatre siéges. Ces charitables Pères vont visiter et fortifier les pauvres curés. Outre ces travaux, ils ont sur les bras les soldats malades mourant sous les deux halles de la ville, et les bourgeois de Rocroy qui se sont sauvés en ce lieu, après perte et prise de tout. » On en a évacué un grand nombre sur Reims, avec secours de route. Mais l'hôpital ne les peut plus recevoir à moins d'une forte indemnité mensuelle.

Les villages souffrent davantage encore, dans l'impossibilité où l'on est d'aller à eux à cause des pillards. Et ils seront abandonnés des curés, si l'on ne trouve 5 ou 6 sous à donner par jour à ces pauvres prêtres, qui consentent à rester à ce prix.

C'est donc toujours dans les villes que se concentre la misère avec la population des campagnes. Le siége de Mouzon a augmenté à Sedan, à Rethel, à Laon, partout, le nombre des pauvres et des réfugiés. On en dresse un rôle; on les visite dans les cabanes où ils cherchent un abri, et on leur distribue des billets pour la cuisine de la charité. Laon est tellement rempli de malades et de soldats, que soixante ont été portés dans une grotte, hors de la ville, faute d'un lieu plus commode.

VII

Champagne et Picardie (1654-1660).

Quel dut être l'hiver de 1653 à 1654 dans ce pays ravagé par des passages continuels d'armées pendant plus de six mois, et qui devait encore entretenir de nombreuses garnisons! Une Relation publiée à la fin de mars 1654, et embrassant les trois premiers mois de cette année, nous en apprend quelque chose.

Les Missionnaires de la région de Saint-Quentin se sont exposés à la merci des coureurs pour visiter plus de cent villages d'où leur arrivaient des cris de détresse. Ils y ont trouvé d'horribles misères. Les uns étaient depuis deux jours sans un morceau de pain ; le peu qui restait aux autres était si dur et si rude qu'il écorchait le gosier. A tous, les Missionnaires ont distribué des vivres, des vêtements, des rouets et autres instruments de travail, et ils ont mis les pauvres curés en état de continuer leur résidence parmi ces malheureux.

Dans le Rethelois, base des opérations militaires, ce ne sont que bandes parties des places voisines ou descendues des châteaux qui font un perpétuel brigandage. La misère n'a épargné aucune classe. « Les bourgeois et les nobles, écrivent les Missionnaires, se jettent à nos genoux pour 1 sol ou 18 deniers. »

Dans les environs de Reims, les filles de condition mêmes sont tentées par le désespoir de trafiquer de leur honneur. On en a retiré un grand nombre chez les Filles de Sainte-Marthe de Reims, dont quelques-unes avaient passé plusieurs jours dans des cavernes pour échapper à la brutalité des soldats.

Troyes a reçu une nouvelle colonie de misérables. Ce

sont les débris de deux régiments d'Irlandais catholiques venus de Guienne après la soumission de cette province, soulevée pour Condé par le prince de Conti et la duchesse de Longueville. Ils sont trois cents, tant soldats estropiés que femmes, enfants et vieillards. Car les malheureux Irlandais, toujours tyrannisés par Cromwell, relégués dans quelques îles sauvages ou dans un canton désert de leur pays où ils étaient consumés par la faim, non-seulement s'enrôlaient dans les armées étrangères, mais emmenaient avec eux leurs familles [1]. Troyes et Paris rivalisèrent de charité en faveur de ces malheureux. On revêtit leur nudité, on plaça les filles et les veuves à l'hôpital de Saint-Nicolas et on adopta les orphelins.

Les orphelins ! ils étaient déjà pourtant bien nombreux à la charge des Missionnaires. La visite qu'ils venaient de faire dans le seul Laonnais leur en avait fait découvrir plus de six cents au-dessous de douze ans en état de nudité honteuse. Il est vrai, comme nous l'apprend la Relation d'avril et mai 1654, que ce pays était le plus affligé de France. Les Missionnaires avaient mis six semaines à le parcourir, et ils avaient pourvu, suivant leur pouvoir, à toutes les nécessités tant spirituelles que temporelles. Ils avaient assemblé les pauvres curés par doyennés, et leur avaient inspiré la résolution de desservir les paroisses abandonnées. Quelques-uns de ces bons pasteurs en avaient pris deux ou trois à leur charge, dans lesquelles ils n'avaient trouvé que les débris de pauvres familles réfugiées dans les ruines de leurs cabanes ou de leurs églises. Mais il avait fallu donner des soutanes à ces prêtres, assurer pour quelques mois leur misérable existence, leur fournir quelques ornements sacrés,

1. Lettre à Ozenne, en Pologne, du 13 février 1654.

réparer les églises de manière à mettre au moins la sainte hostie à couvert de la pluie ou du vent. Tout cela avait épuisé les ressources. Et comment vêtir et nourrir les six cents orphelins ?

D'autant qu'il en était de même ailleurs. Le Rethelois notamment n'était plus qu'un camp ou une vaste garnison. Ni bestiaux, ni terres ensemencées. A Attigny, les Missionnaires n'avaient pu même trouver une poignée de paille pour se coucher. Les quelques habitants qui restaient dans cette contrée, ou mouraient de faim, ou périssaient misérablement dans les prisons de Rocroy et autres places ennemies, où ils avaient été jetés dans leur impuissance de payer les contributions de guerre. La seule ressource était toujours dans les aumônes de Paris.

Et, avec la belle saison, voici la guerre qui recommence. La première entreprise de campagne est dirigée contre Condé, à qui on veut enlever Stenay. C'est Fabert qui en est chargé, pendant que Turenne et La Ferté, chacun avec une armée, observent l'ennemi. Le roi en personne, après quelques jours passés à Rethel, se rend à Sedan, d'où il va visiter les lignes des assiégeants. Au lieu de secourir Stenay, Condé dirige toutes ses forces contre Arras, où l'archiduc le suit. Arras peut tenir quelque temps. Stenay une fois pris, toutes les troupes vont joindre Turenne, occupé, à quelque distance des Espagnols, à leur couper les vivres. Le roi s'avance jusqu'à Péronne. Les trois corps des maréchaux de Turenne, de La Ferté et d'Hocquincourt s'étendent autour des Espagnols, leur livrent plusieurs combats, jusqu'à l'attaque générale du 25 août, où sont enlevés les quartiers des Espagnols et des Lorrains. Condé, qui n'a pas été entamé, se jette sur les vainqueurs en désordre et se retire à Cambrai. Malgré cette éclatante revanche, le siége d'Arras n'était pas moins levé. Les troupes royales poursuivent

leurs conquêtes. Turenne prend Quesnoy, et La Ferté Clermont-en-Argonne ; après quoi, une fois de plus, toutes les troupes rentrent dans leurs quartiers d'hiver.

C'était en novembre. Pendant presque toute cette année encore, les armées ont passé et repassé sur ce malheureux pays, ruinant, pillant, saccageant, brûlant sous les yeux mêmes du roi, qui ne veut voir que le succès de ses armes et répond, par des *Te Deum* chantés à Paris, aux cris de détresse des populations.

Ce que coûtait à une ville son occupation par des troupes, même amies, nous le savons par le notaire Lehault. Marle a reçu une forte garnison française qui y séjourne de janvier à mai 1654. Elle se compose de six cent douze personnes, tant officiers et soldats que femmes et valets, à quoi il faut ajouter cent soixante chevaux et plus de *soixante chiens* Or, la carte à payer dressée par le notaire Lehault se monte à 94,686 livres 10 sols ! et le notaire n'a compris dans son mémoire ni la valeur des habits extorqués par les officiers et soldats, qui « en entrant étaient mal vêtus, et en sortant étaient habillés de neuf ; » ni le prix de soixante maisons, des meilleures de la ville, « rompues et démolies, » de trente petites maisons entièrement brûlées, de douze cents arbres fruitiers coupés au pied dans les jardins de Marle, tous dégâts qu'il estime à 100 000 livres ; ni l'argent pris de force chez les habitants, ni les meubles inutilement brûlés : ce serait une contribution forcée d'au moins 200,000 livres, prélevée en moins de cinq mois sur une toute petite ville par les seuls Français, en attendant les contributions et les ravages de l'ennemi !

Aussi le *Récit sommaire* embrassant l'histoire de ces provinces de juin à la fin de 1654 n'est qu'un cri de détresse. Les Missionnaires n'ont plus rien, et Sedan est le seul endroit de la frontière à qui Paris, épuisé par ses

propres besoins, continue ses aumônes. C'est que Sedan est un refuge pour les pauvres gens de la campagne chassés par les gens de guerre, et qu'il n'a presque aucune ressource, tellement que faute d'hôpital, les malades y gisent dans les rues [1]. Ailleurs, les Missionnaires ont employé leur reste à vêtir leurs six cents orphelins, nombre effrayant en soi, petit nombre des élus parmi plus de six mille qui languissent de faim et de froid dans les deux provinces. Leurs dernières miettes sont allées aux pauvres curés, qui consentaient à loger dans des ruines pour ne pas abandonner leurs troupeaux.

Mais les troupeaux eux-mêmes, comment les nourrir? Tout l'été s'est passé en alarmes, et, par conséquent, sans travaux et sans récoltes. A Laon, on ne pouvait ni entrer ni sortir, parce que les soldats s'avançaient jusque sous les remparts. De là, les paysans réfugiés voyaient brûler leurs cabanes, et nul n'osait aller éteindre l'incendie, depuis qu'un malheureux, pour l'avoir tenté, avait été tué à coups d'épée. Aux victimes, la charité chrétienne faisait un devoir souvent de joindre les bourreaux. Les brigands se volaient et se tuaient entre eux. Dépouillés et malades, ils venaient eux-mêmes implorer les Missionnaires, qui en admirent plusieurs à l'assistance.

Dès que la guerre a fait relâche, les Missionnaires se sont répandus dans le pays, qui, à Saint Quentin, à Rethel, a payé de ses récoltes la prise de Stenay et la levée du siége d'Arras. Les habitants que la guerre n'a pas détruits sont réfugiés dans les bois. Les femmes et les filles, pour échapper aux soldats, se sont enfoncées dans les halliers et les buissons, d'où on les voit sortir

1. Lettres à Coglée, des 11 juin et 26 juillet 1653 et de janvier 1654.

sans chaussures, sans vêtements, tout ensanglantées.

Que firent les Missionnaires au milieu de ces calamités et pendant tout cet hiver? Nous ne le pouvons deviner que par conjectures tirées de leurs précédents services ; car, après la pressante prière de la fin de 1654, les Relations cessent jusqu'en avril 1655. Alors paraît une *Nouvelle Relation*, embrassant les premiers mois de cette année, qui « fait voir que, par manque de fonds, l'on va cesser cette entreprise, si la charité des particuliers ne se réchauffe. » On avait cru devoir garder le silence après avoir donné au public le *Recueil des Relations* contenant le travail de cinq années pour l'assistance des deux provinces de Picardie et de Champagne, de peur que, trop communes, elles ne fussent méprisées et jetées au nombre des feuilles volantes ; mais il faut parler encore et faire entendre « comme la dernière voix des pauvres. »

Ce sont d'abord les pauvres Irlandais de Troyes qui implorent toujours la charité publique. A ceux de l'année précédente sont venus se joindre les débris de la campagne dernière. Ceux-ci étaient aux environs d'Arras. Il leur a fallu traverser des lieux désolés par la guerre, pieds nus au milieu des neiges, et, pendant neuf jours, sans un morcean de pain. Leur entrée dans Troyes tirait les larmes des yeux. Ils amenaient cent cinquante nouveaux orphelins et un grand nombre de veuves. Et, comme cette troupe n'avait d'abord aucun lieu de retraite, ils étaient couchés, dans la saison d'hiver, sur la place Saint-Pierre et ramassaient par les rues ce que les chiens ne voulaient pas manger. A peine cette misère fut-elle connue de Vincent et de ses Dames, que, malgré l'épuisement des aumônes, ils envoyèrent à Troyes un Missionnaire, Irlandais lui-même, avec un premier tribut de 600 livres, qui fut suivi de plusieurs autres, soit en

argent, soit en vêtements et en linge. On retira aussitôt la plupart des orphelins et des veuves dans l'hôpital de Saint-Nicolas, et l'on fournit aux autres quelques secours et un abri. Cette charité, si insuffisante qu'elle fût, attendrit le cœur de ces malheureux et releva leur courage. Ils écoutèrent plus volontiers le Missionnaire, qui se mit à leur faire, pendant le Carême, deux catéchismes par semaine, pour les disposer à la fête de Pâques.

Cependant, quoique les bourses fussent fort resserrées à Paris et la charité refroidie [1], on continua d'assister les autres points de la Picardie et de la Champagne. Laon et Rethel étaient toujours les grands centres de la misère. Les hôpitaux y étaient remplis de soldats malades. Le blé était hors de prix, hors de l'atteinte surtout de malheureux qui ne gagnaient que 10 ou 12 sols par semaine, dont il leur fallait donner au moins la moitié aux gens de guerre pour garantir leurs maisons de la flamme et de la ruine.

Tant de malheurs lassent non-seulement la plus infatigable charité, mais la froide plume même du notaire Lehault, qui s'arrête brusquement au mois de juillet 1654. Mais, à son défaut, nous avons cette lettre de M. de La Fonds, lieutenant-général de Saint-Quentin, qui, en 1655, écrit à saint Vincent de Paul :

« Les charités qui sont, par la grâce de Dieu et par vos soins, envoyées en cette province, et si justement distribuées par ceux qu'il vous a plu d'y commettre, ont donné la vie à des millions de personnes réduites par le malheur des guerres à la dernière extrémité, et je suis obligé de vous témoigner les très-humbles reconnaissances que tous ces peuples en ont. Nous avons vu, la semaine passée, jusqu'à quatorze cents pauvres réfugiés

1. Lettre à Coglée, du 6 octobre 1655.

en cette ville, durant le passage des troupes, qui ont été nourris chaque jour de vos aumônes ; et il y en a encore dans la ville plus de mille, outre ceux de la campagne, qui ne peuvent avoir d'autre nourriture que celle qui leur est donnée par votre charité. La misère est si grande, qu'il ne reste plus d'habitants dans les villages qui aient seulement de la paille pour se coucher, et les plus qualifiés du pays n'ont pas de quoi subsister. Il y en a même qui possèdent pour plus de 20,000 écus de biens, et qui, à présent, n'ont pas un morceau de pain et ont été deux jours sans manger. C'est ce qui m'oblige, dans le rang que je tiens et la connaissance que j'en ai, de vous supplier très-humblement d'être encore le père de cette patrie, pour conserver la vie à tant et tant de pauvres moribonds et languissants que vos prêtres assistent, et qui s'en acquittent très-dignement. »

Il n'était pas temps, en effet, d'interrompre le soulagement de souffrances que la guerre allait entretenir et renouveler pendant trois ou quatre années encore. Au mois de mai 1655, Turenne rassemble son armée en Picardie ; la cour s'avance jusqu'à La Fère, et la campagne commence. Dans un conseil de guerre tenu à Laon entre Mazarin et les maréchaux de Turenne et de La Ferté, on résout d'assiéger Landrecies pour dégager le chemin du Quesnoy, et les deux maréchaux investissent la place. Condé arrive trop tard à son secours, et Landrecies capitule ; mais ses partis courent la campagne jusqu'à Ribemont. Les Espagnols se retirent ensuite derrière Valenciennes, et le roi, qui, de frayeur, s'était réfugié à Soissons, rejoint son armée et entre avec elle en pays ennemi. On suit la Sambre jusque près de Thuin et l'on revient se poster à Bavay. De là on passe l'Escaut au-dessous de Bouchain, et le prince de Condé, toujours poursuivi, se retire vers Tournay. Turenne en profite

pour lui prendre la ville de son nom, puis Saint-Guillain. Chaque armée fortifie alors ses places, et la campagne finit par des mouvements de réciproque observation.

Une Relation de décembre 1655, la dernière que nous ayons retrouvée [1], ne peut que constater la misère et l'impuissance de la secourir à cause du refroidissement général de la charité. « Nous n'avons plus de paroles, dit-elle, pour exprimer les cris et les gémissements de ces pauvres peuples. La charité nous porte à exposer encore une fois aux yeux de tout Paris la grandeur de leurs plaies, afin de rendre inexcusables ceux qui les auront fermés. » Et elle parle du désespoir de Laon et de Rethel, à qui on est forcé de refuser du pain. A Saint-Quentin, « l'Hôtel-Dieu ne pouvant plus recevoir par impuissance tous les pauvres réfugiés, ils sont couchés dans les rues, malades du flux de sang, infectés d'ordures et de vermine, dans une extrême nudité et abandonnés de tout secours, se trouvant peu de personnes qui les osent approcher, tant ils donnent d'horreur par leur puanteur. Un Frère de la Mission est retourné sur les lieux, a loué une méchante grange, y a fait porter au moins cent de ces pauvres mourants, et les a fait assister selon le peu d'argent qu'on lui envoie. On a fait la visite dans plusieurs villages, où l'on a trouvé des objets dignes de la dernière commisération. Les pauvres n'y habitent plus dans leurs maisons, elles sont démolies ; il ne leur reste que quelques trous où il se retirent sans pouvoir trouver une botte de paille pour les coucher, tout ayant été consumé par les armées. Il y avait encore dans le *Magasin* [2]

1. Elle a été citée par M. Feillet. — On a dû en imprimer d'autres, puisque saint Vincent de Paul, dans sa lettre plus haut citée du 28 juillet 1656, parle de l'impression de ces Relations comme durant encore.

2. Il sera parlé plus tard de ce *Magasin*.

quelques restes de vieux habits dont l'on a revêtu 38 pauvres dans le Grand-Fresnay, où l'on a découvert 80 orphelins dans la dernière nudité et dans la famine. On a revêtu quelques autres pauvres laboureurs, entièrement ruinés, dans les villages de Boncourt, Grusy, Brenanville, Montigny, etc. Mais cela n'est rien parmi un si grand nombre, lequel ne peut attendre que la mort dans cet hiver, si Dieu ne touche le cœur de ceux qui les peuvent soulager. »

Que fut cet hiver ? Nul ne le saurait dire ; mais, l'année suivante, c'était à recommencer. En 1656, en effet, au mois de mai toujours, Turenne va reprendre son commandement de Picardie. Il se trouve en face d'autres adversaires, car l'archiduc Léopold est retourné à Vienne, et il a été remplacé dans le gouvernement des Pays-Bas par don Juan d'Autriche. Il s'avance vers Tournay, qu'il trouve en défense, et va assiéger Valenciennes. Condé l'attaque dans ses lignes, et fait prisonnier La Ferté, dont il écrase les troupes. Turenne rebrousse alors vers le Quesnoy, et les Espagnols reprennent Condé. Le maréchal, les voyant venir à lui, quitte son camp près de Lens, et se porte à Houdain, entre Arras et Béthune. Pendant que l'ennemi assiége Saint-Guillain, il marche contre La Capelle dont il s'empare, et ce mouvement délivre la place assiégée. Il n'a plus qu'à ravitailler ses places, opération qui occupe la dernière saison de l'année.

En 1657, avant même qu'on ait pu se remettre en campagne, on a perdu Saint-Guillain. Turenne marche sur Cambray, et Condé arrive à Valenciennes. Après une vive escarmouche amenée par cette rencontre, Turenne se retire vers Saint-Quentin. Pour chasser l'ennemi de la Flandre, La Ferté, délivré des mains des Espagnols, assiége Montmédy dans le Luxembourg, pendant que Condé tente vainement de surprendre Calais. Montmédy

concentre alors toute l'attention. De La Fère, où elle est depuis le commencement de la campagne, la cour s'avance à Sedan, et le roi se loge à Stenay. Montmédy cède. Turenne revient vers la Flandre et assiége Saint-Venant, où il est attaqué par les Espagnols, qui lui enlèvent son bagage et se portent contre Ardes. Mais, après avoir pris Saint-Venant, le maréchal dégage cette place. Le roi revient de Sedan à La Fère, puis à Péronne. Turenne s'empare de la Mothe-aux-Bois, qu'il rase, et s'avance vers la mer. La prise de Mardick couronne la campagne.

Enfin, l'année suivante, la bataille des Dunes et la prise de Dunkerque amènent la paix des Pyrénées, qui seule met fin à cette période de souffrances. Du moins, il n'y aura plus de blessures nouvelles, mais, pendant de longues années encore, que de plaies à cicatriser et à guérir !

En attendant, et dans le cours des quelques années dont nous venons de rappeler les événements militaires, la misère continue d'être extrême. Nous ne le savons plus par les Relations des Missionnaires, mais il reste encore la grande enquête de 1656, de toutes la plus importante et la plus détaillée.

Les propriétaires, laïques ou ecclésiastiques, ne reçoivent plus de revenus [1] ; la ruine est surtout dans le clergé, qu'on poursuit néanmoins pour le paiement de sommes dont il n'a pas le premier sou. Aussi l'Assemblée générale du clergé de France décide, en 1656, que les diocèses des frontières de Picardie et de Champagne ne seront tenus, jusqu'à ordre contraire, qu'à prouver par informations, trois mois avant la tenue des prochaines sessions de l'Assemblée, leur ruine et leur spoliation. De là la grande enquête de 1656, qui constata que, malgré le transport de la guerre en pays ennemi, cent vingt

1. « Notre revenu est saisi de la part du roi depuis près d'un an, » écrit saint Vincent à Berthe, dès le 7 août 1654.

villages du seul diocèse de Laon étaient encore inhabités ; que la moitié des paroisses avaient été abandonnées par leurs curés, faute de paroissiens ou de vivres ; que ces malheureux prêtres erraient de tous côtés, particulièrement dans les environs des pèlerinages célèbres, pour y trouver quelques messes à dire, quelques vœux à accomplir ; que les autres se pressaient dans Laon, autour de leur évêque César d'Estrées [1], aussi ruiné qu'eux-mêmes ; que les moines des abbayes ruinées ou détruites par la guerre venaient mendier dans les rues de Laon, d'où on les renvoyait dans les abbayes de leurs ordres respectifs qui les repoussaient encore.

L'enquête de 1656 constate aussi l'interruption du cours de la justice. « Les sergents royaux ne trouvent plus à qui parler. Les gens qu'ils vont, au péril de leur vie, assigner ou poursuivre, n'habitent plus les villages convertis en solitudes. Les sergents se rendent

1. Au temps du procès de béatification, César d'Estrées, alors retiré à Rome, ne manqua pas d'exprimer à Clément XI ses vœux reconnaissants. « Ils sont si grands, dit-il, les biens spirituels provenus à l'Église de Dieu du zèle et de la piété du vénérable Vincent de Paul, instituteur des prêtres de la Mission, que chacun s'intéresse avec une égale dévotion à tout ce qui peut procurer sa béatification. Aussi, voyant concourir unanimement à cela les vœux du roi mon maître, du clergé et de toute la France, et connaissant bien avec tout le monde les affectueuses dispositions de Votre Sainteté à l'égard dudit pieux fondateur et de sa congrégation, animé de la singulière vénération que je professe pour ce grand serviteur de Dieu, et de la gratitude que je lui conserve pour les biens spirituels et temporels qu'il a procurés à toute la province de Picardie, et en particulier au diocèse de Laon, dans le temps que je gouvernais cette église, je viens aussi présenter avec tout respect à Votre Sainteté une très-humble prière pour la même fin de sa béatification (7 août 1705). » — De nos jours, en 1859, sur la proposition d'un vicaire-général, les membres de la conférence de Saint-Vincent-de Paul de Soissons se sont cotisés pour faire élever un autel au Saint dans la cathédrale.

alors sur la place publique, font battre la caisse, lisent à haute voix leurs actes et se hâtent de s'enfuir [1]. »

Lorsque les grandes armées ont cessé de parcourir le pays, la garnison espagnole de Rocroy, dit toujours M. E. Fleury, y fait incessamment de brusques apparitions. « Pendant plus de quatre ans, on la voit, semblable à une troupe de brigands, quitter sans bruit sa retraite, presque toujours de nuit, passer l'Aisne, faire vivement une pointe à travers le pays, fondre sur un village souvent très-éloigné, le piller, le rançonner quand elle peut, le brûler toujours. Le coup fait, le butin empaqueté et jeté en croupe, ces soldats, qui de loin ressemblent à des Arabes écumant le désert, fuient au galop de leurs durs chevaux ardennais. Ils sont déjà rentrés dans leurs repaires, que, à quelques lieues du village pillé, on ne sait pas encore qu'ils sont venus. » Ils viennent fourrager jusque dans les faubourgs de la ville de Laon, qui, avec l'autorisation du roi, se rachète honteusement, au prix d'une rançon annuelle de 340 pistoles d'or, de ces pillages périodiques. Ainsi en est-il, à plus forte raison, des bourgs et des villages, moins capables de résister par la force. Il est telle petite ville qui continua de payer ce tribut déshonorant jusqu'en 1659.

Un an après l'enquête de 1656, la dernière conservée, alors que les Relations ont cessé depuis près de deux ans, saint Vincent de Paul, dans un discours adressé, le 11 juillet 1657, à l'Assemblée générale des Dames de la Charité, résume ce qui a été fait jusqu'à ce jour, donne le

1. M. E. Fleury, p. 87. — Nous répétons une dernière fois avec reconnaissance que nous avons emprunté à cette excellente brochure presque tous les détails que ne nous fournissaient pas les Relations de nos Missionnaires.

décompte des sommes, des vêtements, des objets de culte distribués, et il ajoute : « Certes, Mesdames, on ne peut penser qu'avec admiration au grand nombre de ces vêtements pour des hommes, des femmes et des enfants, et aussi pour des prêtres ; non plus qu'aux divers ornements pour les églises dépouillées et réduites à une telle pauvreté, qu'il se peut dire que, sans cette charité, la célébration des saints mystères en était bannie, et que ces lieux sacrés n'auraient servi qu'à des usages profanes. Si vous aviez été chez les dames chargées de ces hardes, vous auriez vu leurs maisons être comme des magasins et des boutiques de marchands en gros.

« Béni soit Dieu, Mesdames, qui vous a fait la grâce de couvrir Notre-Seigneur en ses autels, en ses prêtres et en ses pauvres membres, dont la plupart n'avaient que des haillons, et plusieurs enfants étaient nus comme la main. La nudité des filles et des femmes était même si grande, qu'un homme qui avait tant soit peu de pudeur n'osait les regarder ; et tous étaient pour mourir de froid dans la rigueur des hivers. Oh ! combien vous êtes obligées à Dieu, de vous avoir donné l'inspiration et le moyen de pourvoir à ces grands besoins ! Mais à combien de malades n'avez-vous pas sauvé la vie ! car ils étaient abandonnés de tout le monde, couchés sur la terre, exposés aux injures de l'air, et réduits à la dernière extrémité par les gens de guerre et par la cherté des blés. A la vérité, il y a quelques années que leur misère était plus grande qu'elle n'est à cette heure, et alors on envoyait jusqu'à seize mille livres par mois. On s'animait à donner à la vue du danger où étaient les pauvres de périr s'ils n'étaient promptement secourus, et on s'échauffait les uns les autres en charité pour les assister. Mais, depuis un an ou deux, le temps étant un peu meilleur, les aumônes ont beaucoup diminué. Il y a néanmoins encore

près de quatre-vingts églises en ruine, et les pauvres gens sont obligés d'aller chercher une messe bien loin. Voyez où nous en sommes ! On a commencé à y faire travailler, par la providence que Dieu a sur la Compagnie.

« Or, Mesdames, le récit de ces choses ne vous attendrit-il pas le cœur? N'êtes-vous pas touchées de reconnaissance envers la bonté de Dieu sur vous et sur ces pauvres affligés ? La Providence s'est adressée à quelques dames de Paris pour assister deux provinces désolées : cela ne vous paraît-il pas singulier et nouveau ? L'histoire ne dit point que chose semblable soit arrivée aux dames d'Espagne, d'Italie ou de quelque autre pays. Cela était réservé à vous autres, Mesdames, qui êtes ici, et à quelques autres qui sont devant Dieu, où elles ont trouvé une ample récompense d'une si parfaite charité. »

Donc, bien qu'en de moindres proportions, la misère et la charité continuaient encore leur duel à la fois douloureux et consolant au milieu de l'année 1657. Quelles privations héroïques, quels efforts prodigieux il fallut à Vincent de Paul pour poursuivre son œuvre en ces dernières années, on en peut juger par cette lettre : « Nous sommes souvent si épuisés, que nous n'avons pas de quoi envoyer au marché, et ne savons où en prendre pour payer ce que nous devons... La charité est fort refroidie à Paris, parce que tout le monde se ressent des misères publiques, en sorte qu'au lieu de 16,000 livres qu'on envoyait autrefois sur les frontières ruinées, on a grande difficulté à présent d'y en envoyer mille [1]. » Néanmoins, de 1657 à sa mort, il eut toujours un Frère incessamment

1. A Cabel, Sedan, 14 novembre 1657.

occupé, sur les frontières de Picardie et de Champagne, à la distribution des aumônes. C'était le frère Jean Parre, avec qui il correspondit à ce sujet toutes les semaines pendant ces quatre années. De cette active correspondance, de nombreuses lettres nous restent encore, chefs-d'œuvre à la fois de charité et de prudence. Le 21 juillet 1657, il lui écrit à Ham et lui donne mission de s'informer, en chaque canton et chaque village, du nombre des pauvres qui auront besoin d'être vêtus l'hiver suivant, afin qu'on puisse chercher de l'argent et préparer les habits. Le Frère devait les aller visiter lui-même, ou y employer des personnes de piété et de prudence « allant droit en besogne. » Mais l'information se devait faire sans que les pauvres en sussent le dessein : « Autrement, disait Vincent, ils cacheraient leurs habits et se montreraient nus. » Le Frère suivit ces sages conseils. Il fit même fabriquer des étoffes sur les lieux pour les avoir à meilleur compte. En même temps, dans chacune des lettres qu'il lui adressait à Reims, à Rethel et ailleurs (28 octobre, 17 novembre 1657), Vincent lui annonçait les sommes qui, sur ses mémoires, lui avaient été votées par l'Assemblée des Dames pour les pauvres curés, les malades, les plus nécessiteux, les églises et les hôpitaux, sommes pour lesquelles le Frère devait tirer sur mademoiselle Viole, trésorière de l'Assemblée. Dans la misère universelle, ces sommes étaient relativement considérables, et les Dames se saignaient pour les fournir ; mais elles étaient loin de suffire à tous les besoins qui criaient vers Jean Parre. Aussi le bon Frère se désespérait, et Vincent le devait consoler : « Si vous ne donnez que peu aux pauvres par impuissance, lui écrivait-il à Rethel (16 novembre 1658), vous donnez beaucoup à Dieu par affection, puisque vous lui donnez vos propres commodités, vos grands travaux et votre vie ; et non-

seulement cela, mais vous voudriez que tous les hommes fissent un sacrifice de leurs biens et de leurs personnes, en sorte que tous les pauvres qui sont sur la terre fussent soulagés, et toutes les âmes sauvées par Jésus-Christ Notre-Seigneur qui a donné son précieux sang pour elles. Que pouvez-vous faire davantage, mon cher Frère ? Ne voilà pas de quoi vous consoler, et tout ensemble de quoi vous humilier devant Dieu, qui vous a fait la grâce de vous animer de sa charité, qui consiste à vouloir ce que son Fils notre divin Maître a voulu, et à faire ce qu'il a fait? Vous me direz que vous ne le voulez ni ne le faites qu'imparfaitement. A la bonne heure, vivez dans cette opinion, et tâchez de vous unir de plus en plus d'action et d'intention à ce même Seigneur. » Outre l'argent et les vêtements, le Frère distribuait des semences et des outils aux hommes, des rouets et de la filasse aux femmes, pour les mettre à même de se suffire peu à peu par leur travail. Vincent lui recommandait, en particulier, de visiter, en allant et venant, les églises les plus ruinées et d'en dresser un mémoire, mais cela toujours sans bruit et dans le plus grand secret. C'est du côté de la restauration des églises que le saint paraît avoir dirigé les derniers efforts de la charité des Dames, et la dernière lettre au frère Jean Parre qui nous reste de lui, lettre écrite deux mois environ avant sa mort (17 juillet 1660), parle encore de cette aumône par excellence, puisqu'elle était faite au Dieu des pauvres. Toutefois, dans cette même lettre, comme dans toutes les autres où il a été question de la réparation des églises ruinées, il n'oublie pas les pauvres eux-mêmes.

Cette lettre se termine ainsi : « Je ne puis pas vous dire encore quand vous prendrez congé de la Champagne. » C'est donc en Champagne ou en Picardie que la nouvelle de la mort de saint Vincent de Paul dut sur-

prendre le frère Jean Parre. Le chef disparu, le soldat était encore à son poste. Voilà qui met hors de doute la permanence de la misère, et aussi de la charité. Un document de la même époque achève la démonstration : c'est un placard charitable intitulé : *Discours sur la conclusion de la paix* [1]. Nous y lisons : « Il n'est pas encore temps de s'arrêter dans le chemin de la miséricorde... La calamité qui règne par tous ces lieux (Bourgogne, Picardie, Champagne, Lorraine, Angoumois, etc.) excède, sans exagération, celle des années précédentes... Il est donc de la dernière nécessité de ne pas refuser à ces pauvres affligés un dernier soulagement... Les personnes de probité qui ont visité ces provinces ont à peine trouvé des maisons où il y eût du pain, et c'est une chose fort rare d'y voir un drap et une couverture; les sains et même les malades ne sont couchés que sur la paille qu'on ne voudrait pas faire servir à mettre sous les animaux ; ils ne sont couverts que de leurs pauvres haillons. »

VIII

Autres provinces soulagées.

On aura remarqué dans cette citation de nouveaux noms de provinces. Et, en effet, la Picardie et la Champagne ne furent pas les seules à souffrir de nos discordes. Nous lisons dans une lettre de saint Vincent à Lambert, en Pologne, du 15 mars 1652 : « Il est vrai que la France

1. La paix des Pyrénées, signée le 7 novembre 1659. — Ce placard se trouve au tome XIV du *Recueil Thoisy*. Comme les *Relations*, il finit en priant d'adresser les aumônes aux Dames de la Charité, parmi lesquelles se lisent les noms nouveaux de mesdames Brice et Chevalier.

est fort affligée, en sorte qu'il y a déjà d'autres provinces quasi aussi désolées que la Champagne et la Picardie [1]. » Cela se conçoit. Si nos provinces de l'est et du nord eurent plus à souffrir que les autres, parce qu'elles étaient exposées à la fois à la guerre civile et à la guerre étrangère, la guerre civile seule suffit pour désoler nos provinces du midi, de l'ouest et du centre.

Dès le temps de la première Fronde, le Maine, l'Anjou, et surtout la Guienne s'étaient soulevés contre les gouverneurs royaux. En 1649, le maréchal du Plessis avait été envoyé en Guienne pour pacifier cette province. L'année suivante, après l'emprisonnement des princes, la princesse de Condé s'était enfuie de Chantilly avec son fils le duc d'Enghien, et avait été reçue à Bordeaux. En même temps, les seigneurs engagés dans la cause des princes, La Rochefoucault en Poitou, le duc de Bouillon en Limousin, le duc de Saint-Simon à Blaye, concentraient leurs forces sur les confins de la Guienne et venaient rejoindre la princesse. La cour part de Paris, traverse la France et vient se poster à Libourne, à huit lieues de Bordeaux. Une paix momentanée se conclut ; le roi entre dans la place et reprend la route de Paris. Mais Condé, qui a obtenu le gouvernement de Guienne, se révolte devant les refus opposés à ses nouvelles exigences. Il se dirige vers le Berry, entre à son château de Montrond, et part pour Bordeaux. Le roi marche vers le

1. Il dit la même chose dans la lettre plus haut citée (p. 79) à un évêque, et notamment de la Guienne, du Périgord, de la Saintonge, du Poitou et de la Bourgogne. — On peut voir des détails lamentables sur toutes ces provinces dans le livre de M. Feillet. Nous devons nous en tenir, nous, aux provinces où est intervenue la charité de saint Vincent de Paul, et encore, pour ces provinces mêmes, nous renfermer dans les limites du temps où s'est exercée cette intervention. Du reste, quels que soient les temps et les lieux, il y aurait uniformité et presque identité dans la description de la misère.

Berry à son tour, est reçu dans Bourges et disperse les levées faites pour les princes. Tout le parti révolté, le prince de Conti, la duchesse de Longueville, se concentre à Bordeaux, où l'on conduit les forces recueillies en Saintonge et dans le pays d'Aunis. Cependant la cour se tient à Poitiers. Le prince de Tarente, fils du duc de la Trémouille et partisan de Condé, fait une diversion en Saintonge, s'empare de Saintes, et marche sur Cognac. Le comte d'Harcourt, pour le roi, rassemble ses troupes à Niort, traverse Surgères et va secourir la place assiégée, dont Condé s'est approché, la dégage et se rend à La Rochelle, pressée par un officier du prince, le comte de Foucault du Doignon. Condé pousse jusqu'à Tonnay-Charente, sans pouvoir rien entreprendre, et son armée et celle du comte d'Harcourt, séparées par la rivière, restent en présence pendant près de trois semaines. Le prince décampe enfin, suivi par d'Harcourt, se pose entre Saintes et Saint-Jean, et descend vers la Dordogne. D'Harcourt le suit toujours, prend Barbezieux, et la guerre va se concentrer de nouveau en Guienne, où, sans cesse renouvelée, elle ne finira qu'en 1659. Mazarin, qui a quitté Cologne et est venu joindre la cour à Poitiers, la fait marcher vers l'Anjou, où le duc de Rohan-Chabot vient d'exciter la révolte. D'Hocquincourt force le duc dans Angers. Pendant ce temps, Condé, surveillé par d'Harcourt, mettait en défense ses places du Périgord, lorsqu'il apprend que son frère, le prince de Conti, est menacé près d'Agen. Il vole à son secours. Le comte d'Harcourt le surprend et le force à s'enfermer dans la place.

Cependant les troupes royales, maîtresses déjà de Saintes et de Taillebourg, avaient achevé la soumission d'Angers, du Pont-de-Cé et des deux provinces d'Anjou et de Saintonge. La cour reprend le chemin de Paris,

précédée par l'armée d'Hocquincourt, à laquelle devaient se joindre encore sur la route les troupes laissées en Berry sous les ordres du comte de Palluau. Déjà le roi est à Blois, et ses troupes se cantonnent à Beaugency. Mais les ducs de Nemours et de Beaufort s'étaient réunis aux environs de Chartres et avaient marché sur Châteaudun. Une rencontre était inévitable sur la route de Paris. A qui sera Orléans, clef du passage ? Mademoiselle y arrive la première et y entre par surprise. Le roi a quitté Blois et il remonte la Loire. L'armée des princes se rapproche du pont de Gergeau. Turenne, revenu au roi, les prévient, et les princes culbutés se rendent à Orléans près de Mademoiselle. Mais, soudain, Condé, parti d'Agen, a traversé la France, et, inattendu, il a écrasé d'Hocquincourt à Bléneau. De là il se rend à Paris, pendant que son armée se tient à Châtillon-sur-Loing, puis à Montargis. De son côté, le roi quitte les bords de la Loire et se rapproche de la Seine. La guerre va donc être transportée dans les environs de Paris, où nous allons la retrouver.

En attendant, ce court résumé des opérations militaires dans nos provinces, de 1649 à 1652, ne laisse-t-il pas entrevoir tout ce qu'elles eurent à souffrir du passage incessant d'armées indisciplinées, sans parler des levées et des contributions de guerre et des longues misères qu'elles durent laisser après elles ? En effet, plusieurs Relations, renfermées dans le *Recueil Thoisy*, font d'elles la même peinture que nos Missionnaires de la Picardie et de la Champagne. Dans le Maine, la Touraine, le Blaisois, le Perche, où, sur deux cents personnes, cent quatre-vingts n'ont pas un morceau de pain, « plus de dix mille sont morts de nécessité ; environ trente mille languissent misérablement et s'en vont les uns après les autres ; il faudrait dix mille livres par semaine seule-

ment pour les empêcher de mourir de faim, tant les vivres sont chers ; combien plus en faudrait-il pour les fortifier un peu ! » Dans le Berry et le Poitou, les laboureurs mangent la semence qu'on leur donne, et les gentilshommes eux-mêmes mendient. De même en Beauce, dans le Gâtinais, où, en six villages, on a trouvé plus de huit cents familles, deux mille deux cents personnes, nues et sans pain.

A quelque temps de là, une nouvelle *Réclamation* est adressée à la charité « en faveur des provinces de Berry, Beauce, Gâtinais, Perche et autres lieux. » En Berry principalement, dans les plus grandes et meilleures paroisses, pas dix maisons où il y ait du pain ; à peine en est-il en deux maisons dans des paroisses de deux cents feux. Le plus grand nombre des familles vivent des semaines entières d'herbes et de racines bouillies à l'eau pure, ou de quelques morceaux de bêtes mortes, déterrées ou ramassées dans la campagne. Dans quinze paroisses on compte quinze cents malades, n'ayant pas même un peu de paille pour se coucher. Des veuves chargées d'enfants ne savent où prendre du pain. Puis, c'est une multitude de vieillards, d'invalides, d'orphelins abandonnés. Dans les rues, dans les champs, dans les bois, le long des haies, on voit des pauvres, nus, languissants, se traînant comme des bêtes à la recherche de quelques racines. De distance en distance on trouve des morts, entre autres, un enfant de douze à treize ans, envoyé par son père pour cueillir quelques herbes, et qui est tombé de faiblesse dans un champ où il avait déjà les yeux arrachés et mangés par les oiseaux ou les autres bêtes. C'est la désolation de Sion décrite par le prophète Jérémie. Là encore, les curés sont contraints d'abandonner leurs paroisses faute de subsistance. A eux, dans l'intérêt spirituel des âmes, doivent être portés les pre-

miers secours. De plus, il faut soutenir les valides pour qu'ils aient la force de faire la récolte, procurer des remèdes aux malades et établir des marmites pour les pauvres. Mais, dit la *Réclamation*, on n'a pour cela nul fonds, et celui des Charités est épuisé. Il faut donc reprendre la première ferveur charitable ; et la Réclamation y excite par l'occurrence de la fête du Saint-Sacrement. « Car, dit-elle, puisque ce divin Sauveur est élevé sur les autels pour vous regarder avec miséricorde et vous donner des grâces, et même qu'il se donne tout à vous sans aucune réserve, il faut vous présenter devant son trône de grâce les mains pleines de charités et d'aumônes, lui donner l'aumône avant que de la lui demander, et, comme l'ordonne le prophète Isaïe, rompre votre propre pain à ces pauvres qui en ont tant de besoin ; car il vous donnera, si vous donnez à ses membres. »

Un « Nouvel Avis important sur les misères du temps » élargit encore le cercle des provinces misérables. Après un tableau général renfermant les peintures et détails ordinaires : suicides, prostitution, morts trouvés après s'être rongé les doigts et les bras, le *Nouvel Avis* parcourt sucessivement les provinces en détresse. Un ecclésiastique de Paris a voulu tout voir de ses yeux. Il écrit de Blois son voyage et ses tristes découvertes. En passant par Étampes et Angerville, il a trouvé quatre cents pauvres. La forêt d'Orléans en est pleine. A Orléans même, il en a compté deux mille, dont un grand nombre ont enfoncé les portes de son hôtellerie, escaladé les fenêtres, pour un morceau de pain qu'il leur faisait distribuer. Partout il a trouvé la même proportion de pauvres : à la Chalerie, deux cents ; à Meung, cinq cents ; cinq cents encore à Beaugency ; à Blois, une foule, dont un dans la rue qui tirait la langue d'un demi-pied de long ; à Onzain, il a prêché à quatre

ou cinq squelettes ne mangeant que chardons crus, limaces et charognes. En somme, il estime que, sans un prompt secours, il mourra dans ces seules provinces d'Orléanais et de Blaisois plus de vingt mille pauvres.

De même dans le pays Chartrain et le Vendômois. Aux environs de Chartres, on compte déjà deux ou trois cents personnes mortes de faim. On assassine pour un morceau de pain véritable. Du reste, on ne mange que du pain de fougère, que du potage fait avec du gui et des orties. Un ecclésiastique de Paris écrit encore : « J'ai parcouru depuis trois semaines la Beauce, le Blaisois, la Touraine, le Chartrain et le Vendômois : on y meurt à tas ; on enterre les morts trois à trois, quatre à quatre. Morts et mourants se voient pêle-mêle dans les chemins. » A Vendôme, il a été assiégé par cinq ou six cents pauvres, à visages couverts d'un hideux limon produit par leur horrible nourriture. Dans les faubourgs, on meurt dehors, sur la terre nue. A Montargis, il a compté deux mille pauvres. Près de Lorry, une femme a tué ses deux petits enfants pour s'en repaître, puis s'est étranglée elle-même.

Dans le Berry, on mange les vers tout crus, ou des lambeaux disputés aux chiens. Partout, dans cette province, il se faut tenir en garde contre le crime.

On écrit du Mans que les aumônes faites à la Couture et à Saint-Vincent attirent tant de pauvres, que plus de dix-huit mille, déjà amoncelés, vont mourir de faim ; et, néanmoins, les campagnes et les routes en sont encore pleines.

A Amboise, hommes et femmes se sont jetés sur un cheval écorché et n'en ont pas laissé un lambeau. Les enfants meurent en se rongeant eux-mêmes ; et cela, en quarante-six paroisses de la Touraine. A Loches et à Beaulieu, il y a déjà seize cents morts qu'on a jetés six

à six dans des fosses. A Marmoutiers, cinq et huit mille pauvres se sont rassemblés de Tours et de la campagne sur le bruit des secours qu'on y distribuait, et quarante ont été étouffés à la donnée. Partout ailleurs, les morts et les mourants se comptent par centaines et par milliers. Dans des lieux de quatre cents feux, il ne reste plus que trois personnes. Par quelques faits on peut juger de la misère universelle : un enfant a coupé avec les dents un doigt à son frère et l'a avalé, n'ayant pu lui arracher une limace; une femme n'a pas eu assez de force pour empêcher les chiens de manger le visage de son mari, couché mort à son côté ; du reste, il n'est pas rare de voir des malades si faibles, qu'ils sont dévorés tout vivants par les chiens.

Une « suite de l'Avis important de l'état déplorable des pauvres » de ces mêmes provinces compte plus de trente mille malheureux réduits à la dernière extrémité de la faim. Deux cent soixante-sept déjà sont morts dans la seule ville de Blois. De même partout. On déterre les os des cimetières pour les sucer. Le vol est à l'ordre du jour, car on aime mieux mourir à la potence que de faim. Les pauvres courent la nuit dans les rues comme des loups affamés. Auprès de Tours, les roches sont pleines de cadavres déjà rongés des vers. Enfin, — et il n'y a plus rien au-dessus, — père, mère, enfants ont été trouvés morts dans le même lit !

Voilà un tableau non moins lugubre que celui de Picardie et de Champagne ; tableau embrassant dix ou douze autres de nos provinces, et qui, à en juger par ce que nous allons voir tout à l'heure de Paris et de ses environs, serait applicable à la France presque tout entière pendant cette période de 1636 à 1660, tout un quart de siècle qui a dû être pour tant de malheureux une éternité ! Mais les Relations nous manquent ; elles

sont incomplètes même pour les provinces tout à l'heure énumérées, car, si, malgré leur petit nombre et leur sobriété, elles ne laissent rien à deviner sur l'étendue et la profondeur de la misère, elles ne nous disent rien de sa date ni de sa durée[1]. Ce que nous regrettons surtout, c'est qu'elles nous apprennent trop peu de chose sur l'ordre et la nature des secours qui lui furent portés. Ici, la main de saint Vincent de Paul se montre encore. D'abord, c'est aux Dames de son Assemblée que nos quatre Relations adressent toujours les personnes charitables, aux mêmes dont les noms se lisent à la fin des Relations sur la Picardie et la Champagne. De plus, les ecclésiastiques partis de Paris pour aller visiter ces provinces ont été évidemment envoyés par lui, et sont probablement tous des Missionnaires; du moins, c'est sur le rapport de *Prêtres de la Mission* que se fonde l'*Avis important*, pièce de beaucoup la plus détaillée. Notons, d'ailleurs, que les Missionnaires étaient établis depuis longtemps en plusieurs de ces provinces, et que c'était à eux, à cause de leur réputation et de leur expérience dans les choses de la charité, qu'on devait naturellement recourir. Quant au chiffre des aumônes distribuées, l'*Avis important* dit qu'il s'élève déjà à 200,000 livres! et peut-être ne comprend-il pas, comme le chiffre des aumônes de Picardie et de Champagne dont il va être

1. C'est assez dire que nous ne prétendons pas assigner à ces relations une date certaine. La misère qu'elles décrivent a certainement été causée par les troubles de la Fronde ; mais, loin de soutenir qu'elle les ait accompagnés, nous sommes plutôt porté à croire qu'elle n'a fait que les suivre, et que les Relations sont des derniers temps de saint Vincent de Paul. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est que, comme nous le verrons, l'œuvre des provinces de l'ouest et du centre s'est continuée après lui, et semble s'être continuée sans interruption.

question, les objets distribués en nature : vêtements, couvertures, ornements d'églises! et ce chiffre n'est pas un total arrêté, puisque l'Avis important eut au moins une *suite*, c'est-à-dire qu'il y eut encore au moins un appel fait à la charité, auquel, sans aucun doute, une fois de plus la charité répondit !

Voilà donc encore une immensé aumône à mettre au compte de saint Vincent de Paul, aumône jusqu'ici entièrement inconnue comme les souffrances mêmes auxquelles elle fut appliquée ; car c'est la première fois que ces Relations sur nos provinces autres que la Picardie et la Champagne sont invoquées dans une histoire du saint [1].

IX

Total des aumônes. — Prêtres et Frères. Dames de Sainte-Geneviève.

Et maintenant, comment faire le décompte des aumônes de Picardie et de Champagne ? Dans le discours du 11 juillet 1657, saint Vincent de Paul dit que, depuis le 15 juillet 1650 jusqu'au jour de la dernière assemblée générale (1656), on avait envoyé et distribué 348,000

1. On savait seulement d'une manière générale que saint Vincent de Paul avait secouru plusieurs de ces provinces, notamment l'Angoumois, car Cyprien-Gabriel de Rezay, évêque d'Angoulême, écrivait à Clément IX : « In agro nostro spiritualia non modo seminavit Vincentius, sed et temporalia, nec parce nec pauca. Nobis enim de transmissis ab eo pluribus non modicis pecuniarum summis vel in templorum decus, vel in pauperum nostrorum subsidium expendendis, ex genuinis constitit monumentis (7 juillet 1706).» — Dans aucune histoire de saint Vincent de Paul, il n'est parlé non plus d'Arras ni de l'Artois. Il est cependant certain, d'après le procès de canonisation, que les frères Mathieu et Jean Parre y portèrent les mêmes secours qu'en Picardie et en Champagne (*Summ.*, n° 86, p. 176).

livres, et 19,500 livres seulement depuis cette assemblée jusqu'à l'assemblée actuelle. Mais là ne s'arrêtèrent pas les aumônes, puisque, dans ce même discours, Vincent de Paul recommande encore la Champagne et la Picardie à ses Dames, et qu'il dit de plus qu'on a commencé de réparer leurs dernières ruines. D'ailleurs, comme il l'explique encore, dans cette somme ne sont pas compris « les habits, draps, couvertures, chemises, aubes, chasubles, missels, ciboires, etc., qui monteraient, dit-il, à des sommes considérables si cela était supputé. » Cela dépasserait, sans aucun doute, la somme de près de 400,000 livres en argent que Vincent accusait tout à l'heure, ce qui a suffisamment autorisé Collet à dire que la totalité de la dépense, à la paix, pour ces deux seules provinces, devait aller à plus d'un million. De plus, il est à noter que l'humble saint a dû plutôt diminuer qu'exagérer le chiffre des aumônes qu'il suscitait. Et, en effet, nous lisons dans une lettre de lui du 2 janvier 1652 : « A présent, on a bien de la peine à trouver 7 à 8,000 livres que l'on distribue par mois en Champagne et en Picardie, qui n'est que *le quart* de ce qu'on donnait l'année passée. » Donc, l'année précédente, on était allé jusqu'à 10,000 écus au moins par mois, ce qui porterait la dépense à plus de 100,000 écus pour la seule année 1651. Comment donc, si ce n'est par humilité, a-t-il marqué, dans le compte-rendu du 11 juillet, à 16,000 livres seulement par mois, le maximum des aumônes distribuées dans le temps de la misère de ces provinces ? Peut-être concilierait-on ces contradictions en disant que Vincent de Paul ne rendait compte à ses Dames que des sommes qu'elles recevaient et lui remettaient elles-mêmes, mais qu'il taisait celles qu'il se procurait directement, celles surtout qu'il prélevait sur le bien-être et même sur le nécessaire de sa famille. Toujours est-il qu'il n'y a pas

de trace dans ces comptes des 800,000 livres données par Madame de Lamoignon pour Saint-Lazare, et que le procès de canonisation dit pourtant avoir été appliquées à l'œuvre des provinces. En résumé, on ne serait pas loin de la vérité, croyons-nous, en affirmant qu'aux 1,600,000 livres de la Lorraine il faudrait ajouter 2 millions pour les autres provinces : plus de 3 millions et demi déjà qu'on doit tripler, quadrupler peut-être pour en avoir la valeur actuelle ! Et nous ne sommes pas au bout, puisque nous n'avons rien dit encore des environs de Paris !

Ce qu'on désirerait connaître aussi, ce seraient les noms des prêtres et des Frères qui furent employés à cette œuvre admirable : noms des ministres du roi de la charité, qui mériteraient dans l'histoire une mention plus honorable que tant de ministres politiques nés pour le malheur des peuples.

Malgré l'humble discrétion de nos mémoires et du premier historien de Vincent de Paul, quelques-uns ont échappé à l'oubli où ils voulaient s'enfermer pour n'être connus que de Dieu. Nous avons déjà prononcé le nom de Deschamps, l'ensevelisseur des morts de Rethel, que nous verrons assister plus tard un martyr de la même charité. Citons encore Donat Cruoly, qui « passait les rivières, marchait nu-pieds, faisait des courses périlleuses au milieu des troupes », étonnait amis et ennemis par son intrépidité. Apprenant un jour que des gens de guerre viennent d'enlever à de pauvres paysans leurs bestiaux, c'est-à-dire leur unique ressource, il vole après eux, les joint dans un bois, leur fait lâcher prise, enlève leur butin et le ramène à ses maîtres. C'est Vincent lui-même qui nous l'apprend dans une de ces lettres où nous trouvons ordinairement les particularités les plus glorieuses à lui-même et aux siens, parce que l'humble

saint ne se doutait guère qu'elles passeraient sous les yeux de la postérité.

Nous savons encore qu'Almeras [1] fut envoyé, comme inspecteur et intendant, en 1653 et 1654, dans la ville de Laon et aux lieux circonvoisins, où il se conduisit comme tous ses confrères. Il y tomba malade, et ne voulut pas que le Frère qui l'accompagnait se détournât pour lui du service des pauvres.

La déposition déjà citée de Claude Daubensard, au procès de canonisation nous révèle deux autres noms de Missionnaires. Daubensard « déclare avoir vu à Saint-Quentin, en 1653, M. Le Soudier, Missionnaire, et le frère Jean Parre, qui y sont restés plus de deux ans avec un autre prêtre de la même Congrégation, nommé, croit-il, Bourdaise (c'est le Missionnaire de Madagascar !), et un autre Frère dont il ne se rappelle pas le nom [2], lesquels prêtres ont prêché la doctrine chrétienne et visité les pauvres de la ville et des villages, où les Frères ont distribué l'aumône en argent, vêtements, instruments de travail, ce qui faisait appeler M. Vincent le père des pauvres [3]. »

Les lettres de saint Vincent de Paul nomment encore les Missionnaires Ennery, Berthe, Champion et Musnier, comme employés en Champagne et en Picardie, puis les Frères Paschal et d'Hauteville, qui tombèrent malades au service des pauvres [4].

Voilà que nous connaissons encore les noms de deux

1. *La Vie et les Vertus de M. René Almeras*, etc.; Paris, in-8°, 1839, p. 23, et lettre à Ozenne, Pologne, du 6 mars 1654.

2. Peut-être le frère Jean Proust, employé dans les diocèses de Reims et de Noyon (lettre à Ozenne du 6 mars 1653).

3. *Summ.*, p. 176.

4. Lettres des 19 décembre 1651, 31 août 1552, 17 décembre 1653, 28 juillet 1656 et 30 novembre 1658.

de nos Frères. Le procès de canonisation nomme de plus Jean Du Bourdieu, qui fut consul à Alger, Nicolas Chadeuille ou Chatteuille, et toujours frère Mathieu, inévitable dans toutes les entreprises hasardeuses de la charité. Frère Mathieu, nous l'avons vu, eut un digne émule dans le frère Jean Parre, dont Vincent lisait les lettres dans l'assemblée des Dames. A Reims et à Saint-Quentin, Jean Parre réunit les Dames les plus considérables en assemblée régulière, sur le modèle de l'Assemblée de Paris, et les mit sous la direction d'un bon prêtre [1]. Vincent l'apprit par Mme Talon, mère de l'avocat général, qui se plut à raconter dans l'Assemblée des Dames de Paris tous les exploits de ce bon Frère. A ce récit, l'une d'entre elles s'écria: « Si les Frères de la Mission font tant de bien, que ne feront pas les prêtres?» L'humble Vincent en eut une complaisance telle, qu'il crut s'en devoir accuser dans sa prochaine conférence [2].

Et nous venons d'indiquer un autre fruit de l'œuvre des provinces, fruit durable celui-ci, comme en produisaient toutes les œuvres de Vincent, et que nous avons vu renaître sous nos yeux.

Même après avoir rappelé ses Missionnaires, Vincent en voulut laisser quelques-uns sur les lieux, qu'il chargea, jusqu'à la paix générale, d'assister les pauvres

1. La confrérie de Reims, en particulier, réussit à merveille, comme on en peut juger par la lettre suivante: « Les dames de Reims se sont liées pour quantité de bonnes œuvres, et s'assemblent toutes les semaines pour prévoir les biens qu'elles peuvent faire et en prendre les moyens. Or, elles ont entrepris le soin des pauvres enfants, et avec cette bénédiction, qu'en moins de huit mois elles en ont mis près de 120 en métier, sans parler des filles dont elles ont aussi placé plusieurs (lettre du 12 avril 1656, à Coglée, que le saint engage à en faire autant à Sedan). »

2. Conf. du 9 juin 1656. — *Summ.*, p. 173.

et de pourvoir aux plus pressantes nécessités des églises et des curés. L'un d'eux, sur son ordre, associa en forme de Confréries de la Charité, en différentes villes des deux provinces de Picardie et de Champagne, les femmes les plus pieuses et les plus considérables par leur rang et leur fortune. Il leur donna les règlements ordinaires, y joignit des avis appropriés aux circonstances, les mit lui-même à l'œuvre et dirigea leurs premiers exercices, puis il les confia à la direction des curés, qui devaient les entretenir dans les pieuses pratiques de la charité. Ainsi fit-il notamment à Reims, à Rethel, à Château-Porcien, à La Fère, à Ham, à Saint-Quentin, à Rocroy, à Mézières, à Charleville, à Donchery, etc. Ces associations charitables subsistèrent, comme toutes les autres, au grand profit des pauvres. C'est de l'une d'elles, de celle de Ham, que parle, dans la lettre suivante à Vincent de Paul, le P. Rainssant, chanoine régulier de Saint-Augustin et curé de cette ville : « Le Missionnaire que vous avez envoyé en ces quartiers m'a laissé le soin de faire subsister l'assemblée de nos pieuses bourgeoises, et m'a laissé aussi du blé et de l'argent pour nourrir et entretenir les filles orphelines, à qui on apprend un métier capable dans peu de mois de leur faire gagner leur vie. Je leur fais le catéchisme, et une bonne religieuse de l'hôpital leur fait prier Dieu et assister à la messe tous les jours. Elles demeurent toutes ensemble dans une même maison. Tous les malades de la ville sont bien assistés : il y a un bon médecin qui les visite et qui ordonne de tout ce qui leur est nécessaire. Nous avons soin que rien ne leur manque ; nos bonnes dames s'y appliquent avec affection. Je n'aurais jamais espéré de voir dans cette pauvre ville de Ham ce que j'y vois présentement, avec consolation et admiration tout ensemble,

par un effet de la divine et toute céleste Providence de Notre-Seigneur. Les huguenots se convertissent, voyant le soin qu'on a des pauvres et la charité qu'on exerce envers les malades... Le même Missionnaire m'a laissé de quoi pour assister les pauvres orphelins et orphelines, et les pauvres malades des villages du gouvernement de Ham, et a disposé deux bons et vertueux curés pour m'assister en cet emploi, jusqu'à son retour. C'est vous, Monsieur, qui êtes la cause de tous ces biens, et le premier moteur après Dieu. »

Cette durée et cette fécondité des œuvres de saint Vincent de Paul se manifestent encore ici admirablement. De la même manière que des confréries de la Charité nous avons vu renaître sous nos yeux l'œuvre des pauvres malades, de l'œuvre des frontières est née, il y a environ vingt ans, l'œuvre de Sainte-Geneviève, ou l'œuvre de la banlieue de Paris. Quand une œuvre de saint Vincent de Paul n'a pas une vie permanente et ininterrompue, c'est au moins le phénix qui, tôt ou tard, renaît de ses cendres, où couvait toujours l'étincelle vivace de la charité.

Dans une lettre du saint à Martin, supérieur de la Mission de Turin, en date du 28 juillet 1656, nous lisons: «Il y a deux sortes de dames à Paris qui se sont liées pour l'assistance des pauvres. Les unes sont celles des paroisses, qui prennent soin des malades et ont quelque sorte de règlement pour faire cela avec ordre et utilité... Les autres, qui peuvent être au nombre de quarante ou cinquante, n'ont point de règle écrite, et leur charité n'est pas si bornée ; mais elle s'étend plus loin, en divers endroits et en plusieurs manières, suivant les besoins publics. Elles assistent, depuis quelques années, les pauvres gens des frontières, et ont même assisté ceux des environs de Paris pendant la guerre. »

Ces dernières dames sont évidemment les mères des dames actuelles de Sainte-Geneviève. C'est au mois d'avril 1851 que quelques dames de l'œuvre des pauvres malades se concertèrent pour le service de la banlieue de Paris, et, le 31 mai suivant, une maison de Filles de la Charité était établie dans la paroisse des Ternes ; deux autres, le 26 juin et le 24 juillet, dans les paroisses de l'Hay et de La Chapelle-Saint-Denis ; trois autres encore, en 1852, à Bercy, à La Villette et au Petit-Montrouge ; en sorte que, au bout de dix-huit mois, lors de la première assemblée générale du 21 janvier 1853, M. Étienne, supérieur général de la Mission et directeur naturel d'une œuvre née de l'influence permanente ou ressuscitée de saint Vincent de Paul, et ayant pour ouvrières actives les Filles de la Charité, pouvait déjà, dans un rapport, bénir la Providence et féliciter les Dames sur les merveilleux résultats de leur pieuse entreprise.

On connaît la banlieue de Paris, ses misères physiques, ses misères morales et religieuses bien plus déplorables. Eh bien, en quelques mois, par l'exercice de la charité chrétienne et par la douce influence des Sœurs, on avait déjà presque renouvelé la face des paroisses où l'œuvre était établie. Les pauvres étaient visités et assistés ; les malades mouraient munis des sacrements ; des adultes recevaient le baptême ; les unions illégitimes étaient rompues ou réhabilitées, les pécheurs convertis, les impies ramenés à l'amour de la religion ; les petits enfants étaient réunis dans des salles d'asile, les jeunes filles dans des classes ou dans des ouvroirs, les orphelines recueillies et entretenues dans des maisons de charité ; d'autres étaient retirées du vice au moyen de l'ouvrage que leur procuraient les Sœurs. Les curés et les maires prêtant leur concours à l'œuvre nouvelle, elle étendait de jour en jour sa bienfaisante action. Les dames

des paroisses suivaient l'impulsion partie des dames de Paris, s'associaient elles-mêmes et se portaient, de leur personne et de leur bourse, au service des malheureux.

D'année en année, l'œuvre s'est développée, comme le constatent les rapports annuels de M. Étienne ; elle a successivement embrassé presque toutes les paroisses de la banlieue : *enceinte continue* de la foi et de la charité, plus capable de protéger Paris que ses remparts et ses forts !

A la fin de l'année 1859, l'œuvre comprenait vingt-neuf paroisses, à savoir, en dehors des six déjà nommées : Saint-Mandé, Champigny, Menilmontant, le Grand-Montrouge, Chatenay, Gentilly, Conflans, Belleville, les Deux-Moulins, la Maison-Blanche, Puteaux, Passy, Clamart, Montmartre, Saint-Ouen, Arcueil, Orly, Créteil, Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Aubervilliers, Nanterre et Le Bourget. Ces paroisses étaient desservies par cent soixante-quatorze Filles de la Charité. Dans le cours de cette année, on avait admis deux mille quatre cent soixante-onze enfants dans les salles d'asile, quatre mille cent dix jeunes filles dans les écoles, sept cent dix dans les ouvroirs, neuf cent quarante-quatre dans les classes d'adultes, quatre cent dix-huit dans les orphelinats ; on avait visité et assisté onze mille huit cent trente-neuf familles, comprenant trente-neuf mille sept cent soixante-trois individus ; on avait ramené à la religion sept cent onze personnes, administré mille six cent neuf malades, légitimé trois cent onze mariages ; tant en argent qu'en nature, on avait dépensé la somme de 368,834 fr. 97 cent. Bien immense procuré aux corps et aux âmes, et tout cela, après Dieu, par l'influence posthume et toujours vivante d'un seul homme, de Vincent de Paul !

Cet homme de moins, que seraient devenues, au XVIIe siècle, les nombreuses provinces dont nous avons décrit

le lamentable état pendant vingt-cinq ans? Dans leur sein, là où le spectacle présent et continuel de la misère aurait pu exciter plus facilement la compassion et le secours, nulle ressource possible, puisque les plus riches, nous l'avons vu, étaient réduits à l'aumône, puisque l'Église, source et mère de la charité, avait besoin d'être secourue elle-même. Celles de nos provinces qui n'avaient pas eu à souffrir de la guerre civile ou étrangère se ressentaient pourtant de la misère générale, et, d'ailleurs, écrasées de contributions ordinaires et extraordinaires, ayant toujours en perspective les discordes et la ruine qui les pouvaient atteindre, la prudence leur faisait presque un devoir de ménager leurs ressources. Serait-ce de Paris qu'aurait pu venir l'assistance? Mais, à Paris, les hautes classes, les classes riches, entièrement absorbées par l'ambition, les intrigues, les événements politiques et militaires, avaient bien le loisir de songer aux villes et villages de Picardie et de Champagne! Et puis, n'avaient-elles pas sous les yeux et sous la main autant et plus de misères qu'elles n'en pouvaient soulager[1]?

1. A la fin du XVIIe siècle, après la paix de Riswick (1697), Vauban pouvait encore faire ce dénombrement des différentes classes de la société française, qui prouve si bien à quels efforts de charité dut recourir Vincent de Paul, pour trouver tant d'aumônes dans un si petit nombre de fortunes: « Par toutes les recherches que j'ai pu faire, depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement; que, des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition; que, des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort malaisées, et embarrassées de dettes et de procès; et que, dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas

C'est à Paris et dans ses environs que le fil de l'histoire nous ramène ; et là nous attend le même spectacle de calamités, le même spectacle aussi, grâce à Dieu, de charités inouïes que l'intervention de saint Vincent de Paul seule expliquera et rendra vraisemblables.

ARTICLE TROISIÈME

Paris et ses environs.

I

Environs de Paris. — Étampes.

Déjà nous avons raconté la première Fronde, la misère de Saint-Lazare et de Paris, et la charité exercée alors par Vincent. Nous avons même rappelé l'histoire de la deuxième Fronde, jusqu'après la bataille du faubourg Saint-Antoine et la retraite de Condé chez les Espagnols, que le Prince va jeter sur nos frontières, pour y faire les ravages et y nécessiter les prodiges de charité, objet du précédent récit. C'était en 1652. Or, c'est cette année 1652, non la plus féconde en secours, il est vrai, de l'œuvre des provinces, mais venant après deux années de ruineux sacrifices, qui marque le point culminant de l'œuvre de Paris et de ses environs. Tant il est vrai, une fois de plus, que les œuvres de Vincent, étonnantes même à les considérer dans un ordre successif, devien-

compter sur cent mille familles; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites et grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise ; et qui en ôterait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts, et ceux que le roi soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste serait en petit nombre. » — (*Projet d'une dîme royale*, dans la Collection des Principaux Économistes, tom. I; Paris, 1843, pp. 34 et 35.)

nent prodigieuses par leur simultanéité, et ne s'expliquent que par une intervention manifeste du Dieu de miséricorde dont il était le ministre et l'agent.

En 1652, l'armée royale et l'armée des princes, après le combat de Bléneau, s'étaient rapprochées de Paris. Condé y était entré, et, dans les négociations dont il avait été l'objet, les gens de la rue s'étaient déjà mêlés aux cours souveraines. Pour s'exciter et s'aider au désordre, le parti des carrefours s'était grossi des prisonniers de la Conciergerie, dont quinze condamnés aux galères. Paris avait tous les inconvénients de la guerre sans en avoir les honneurs ; et ces inconvénients, il les avait doubles, parce que les deux armées, traitant ses alentours en pays ennemi, y faisaient deux fois le même pillage, et deux fois lui coupaient les vivres. Les deux armées se rapprochent encore. Saint-Denis est pris et repris ; mais ce n'est qu'un petit accident de guerre. Campées, d'un côté, entre Châtres et Linas, de l'autre, autour et dans les murs d'Étampes, les troupes des deux partis n'agissent guère encore que pour le pillage. Cependant Turenne a défait les troupes de Mademoiselle, qui, s'ennuyant à Orléans, passait par Étampes pour se rendre à Paris. Après quoi, le maréchal a regagné son poste, d'où il s'est porté à Palaiseau et à Antony, pour couper plus sûrement la route de Paris à Étampes. Il y a encore des négociations et des mouvements de troupes ; et, toute voie d'accommodement étant rompue, la décision de la querelle est remise au sort des combats. Turenne fait marcher son corps vers Étampes, où celui des princes s'est enfermé. Également acharnées étaient l'attaque et la défense, lorsque le duc de Lorraine, qui s'est engagé envers les princes à faire lever le siége, ordonne à ses troupes de marcher par Claye et Lagny jusqu'à la Seine en face de Choisy. Turenne, pour leur faire front, aban-

donne l'attaque, se retire à Étrechy et prend ses postes vers Corbeil. De son côté, le duc de Lorraine conduit son armée à Villeneuve-Saint-Georges, tout en continuant à négocier avec les deux partis. Turenne passe la Seine à Corbeil pour le sommer de tenir une promesse secrète, et le duc se retire. Les troupes sorties d'Étampes vont se loger entre Saint-Cloud et Suresne, et le maréchal se campe à Villeneuve-le-Roi. De nouvelles négociations n'ayant pas plus réussi que les précédentes, la bataille du faubourg Saint-Antoine s'était livrée, suivie de l'incendie et du massacre de l'Hôtel-de-Ville. Les deux armées restaient campés près de Paris, où le duc de Lorraine était revenu, lorsque la retraite de Condé chez les Espagnols transporte toute la guerre sur les frontières.

On voit désormais les marches et contre-marches des armées pendant cette année 1652, qui suivait tant d'années déjà calamiteuses, et, après tous les précédents récits, il est inutile d'ajouter toutes les ruines et toutes les misères qui naissaient sous leurs pas. Nous avons nommé leurs principaux postes, qui vont devenir aussi les postes de la charité, et ses points de départ pour se répandre dans tous les villages voisins.

Ici encore, nous retrouvons nos Relations, qui vont nous renseigner sur les prodiges du mal et du bien.

La première embrasse les mois de mars et d'avril 1652. « De loin, dit-elle, on pouvait nier pour excuser la dureté de son cœur ; mais enfin il ne faut plus chercher d'excuses. Les pauvres de nos faubourgs qui languissent de faim depuis quelques mois, ce nombre infini de réfugiés que l'approche des armées chasse de la campagne frappe nos regards, et leur voix retentit de tous côtés à nos oreilles. La désolation de nos villages est assez publique pour n'avoir plus besoin d'être annoncée. Il est

temps de se réveiller du sommeil, puisque Dieu frappe à nos portes par une inondation de gens de guerre. Il se faut préparer aux mêmes fléaux dont les autres provinces ont été affligées. Nous ne pouvons détourner ce malheur que par un dernier effort, en soulageant par nos aumônes ceux qui sont chez nous et auprès de nous, et les continuant tout autant qu'il plaira à Dieu nous en donner les moyens pour ceux qui ne peuvent vivre que par nous. »

Voilà le cri général d'alarme. Puis la Relation entre dans les détails sur les faubourgs de Paris, où nous reviendrons tout à l'heure, puisque c'est là que de toutes parts accourent les malheureux, et sur les villages voisins de Châtres, de Linas, etc., où les armées ont campé. « L'on n'entend parler en ces quartiers, dit-elle, que de meurtres, pillages, voleries, violements, sacriléges. Les églises n'y sont pas moins pillées que sur les frontières, sans respect même pour les saintes hosties, que la cupidité a répandues à terre pour emporter les ciboires. La plupart des blés sont coupés. Les villages sont déserts, les curés en fuite ou sans troupeau, les paysans réfugiés dans les bois, où ils souffrent la faim et la juste crainte d'être tués par ceux qui les poursuivent. Le seul remède à ces malheurs est d'attirer la paix par nos aumônes, et non pas d'attendre à les faire après la paix. » C'est par là aussi qu'on se peut attirer la protection de sainte Geneviève, en la solennité de la descente de sa châsse ; c'est en imitant son amour pour les pauvres, principalement de Paris.

Du reste, l'œuvre est commencée. Des Missionnaires venus de Picardie et de Champagne, aguerris, par conséquent, au service des pauvres et expérimentés dans la pratique de la charité, se sont rendus à Palaiseau, à Étampes et dans les environs. Ils ont trouvé Étampes démoli et environné de cadavres. Ce qui reste de maisons

est rempli de malades, n'ayant que la peau collée sur les os, sans pain, sans un verre d'eau même pour étancher leur soif brûlante. Six marmites ont été aussitôt établies, et les Filles de la Charité, venues en aide aux Missionnaires, distribuent les potages et pansent les malades.

Mais comment se débarrasser des cadavres qui encombrent les maisons, les rues et l'enceinte de la ville ? Les cimetières sont trop petits ; ils repoussent leur proie que les loups y viennent dévorer, tout en se jetant sur les vivants : l'un de ces animaux a déjà dévoré trois femmes. Avant de s'occuper des vivants, il faut songer aux morts qui infectent l'atmosphère. Mais où prendre des bras ? Tous ceux d'Étampes sont affaiblis par la maladie ou par la faim. C'est ici que nous voyons apparaître pour la première fois ces compagnies d'*aéreux* que les Missionnaires recrutent où ils peuvent, sorte de vidangeurs de cadavres que nous allons retrouver partout dans les environs de Paris. Sous la conduite et avec l'argent des Missionnaires, les aéreux débarrassent les rues de monceaux d'horribles ordures, abominable pêle-mêle de corps d'hommes, de femmes et de chevaux, qui pourrissaient là depuis le séjour que les troupes avaient fait dans la ville. Cela enlevé à force d'or et de dévouement, on parfuma les places et les maisons pour les rendre habitables.

Les Missionnaires eux-mêmes ne s'épargnèrent pas à cette répugnante besogne. Nous retrouvons là Deschamps, qui avait fait en grand son lugubre apprentissage sur le champ de bataille de Rethel. La mort le respecta cette fois encore; mais, le 20 juillet 1652, elle prit David, un de ses confrères. Nous lisons, en effet, dans une lettre de Vincent à un prêtre de la congrégation nommé Valois : « La Providence de Dieu a appelé à lui M. David de

notre compagnie, duquel on peut dire que, en peu de temps, *explevit tempora multa*. Il y avait seulement dix ou quinze jours qu'il secourait les pauvres malades d'Étampes, où l'armée des princes a séjourné longtemps et laissé un air infect. M. Deschamps, avec qui il était, m'a fait savoir qu'il y faisait autant que pouvait faire un homme venu du ciel, relativement aux confessions, aux cathéchismes, aux secours corporels, à la sépulture des cadavres à peu près corrompus. Il alla en enterrer douze à Estrechy, qui infectaient le village ; après quoi, il tomba malade et mourut. Le même M. Deschamps m'écrit encore que le défunt avait quelque appréhension de la justice de Dieu avant d'expirer, et qu il s'écriait : « N'importe, Seigneur, quand vous me damneriez, je ne laisserais pas de vous aimer, même en enfer [1]. »

Presque tous les ouvriers d'Étampes tombèrent malades, et il fallut envoyer trois ou quatre Missionnaires pour prendre leur place, et deux encore, le prêtre Goblet et le frère Cazet, pour les conduire et les soigner dans le château voisin de Basville, offert généreusement par le président de Lamoignon. Deschamps lui-même, « cet homme de grâce, qui faisait des merveilles pour le service des malades, » succomba, et dut être transporté, avec un autre Missionnaire du nom de Labbé, au château de Basville, où il fut tenu quelque temps pour mort et ne revint à la vie qu'au prix des plus cruelles opérations. Delafosse, autre Missionnaire d'Étampes, fut ramené à Saint-Luzan par son compagnon sur un brancard [2].

1. *Summ.*, p. 184. — Le Saint écrivit aussi à la sœur de David, 31 juillet 1652, pour la consoler. — David avait dû aller à Madagascar : il n'eut, de ce côté, que le mérite de sa bonne volonté, et en fut récompensé par le martyre qu'il trouva à Étampes.

2. A Gicquel, au Mans, 24 juillet; à Blatiron, à Gênes, 30 août 1652.

A Étampes, dans les commencements, il fallut se borner aux malades de la ville et délaisser provisoirement ceux des villages : prêtres et sœurs ne pouvaient suffire à la tâche, étant obligés de tout faire. Personne, à Étampes même, qui eût la force de les aider, au point qu'on ne put trouver une femme pour veiller une sœur malade, laquelle mourut presque abandonnée, après avoir servi les pauvres près de deux ans en Picardie et en Champagne.

Voilà, dans les deux familles, les prémices des martyrs de la charité : d'autres viendront former la moisson céleste, car prêtres et sœurs succombèrent plus nombreux autour de Paris que dans les provinces, empoisonnés par l'air infect qu'ils respiraient, épuisés plus que soutenus par une mauvaise nourriture, abattus enfin par des fatigues continuelles de nuit et de jour au service des pauvres.

Nous ne connaissons pas les noms de tous ces Missionnaires, de toutes ces sœurs, « heureux, disait Vincent, d'être morts sur le champ de bataille, les armes à la main. » Citons pourtant encore cette sœur, qui, arrêtée par la fatigue dans son saint travail, et ne pouvant plus ni aller visiter les malades, ni se résoudre à ne plus les servir, se les faisait apporter dans sa chambre, et se levait pour les saigner et les panser. Saint Vincent en parla ainsi dans la conférence aux Filles de la Charité du 9 juin 1658 : « Il y a quelque temps, on me disait d'une sœur qui était à l'agonie, que, voyant une pauvre personne qui avait besoin d'être saignée, elle s'était levée de son lit pour la saigner, et qu'après, étant tombée en faiblesse, elle était morte incontinent. Je ne me souviens

15 octobre, à Thibault, 8 octobre 1652. — Deschamps mourut quelque temps après, à Basville même, et fut inhumé dans le caveau de la famille de Lamoignon.

pas de son nom. » Les sœurs chuchotèrent entre elles : « Sœur Marie-Joseph, à Etampes. » Et Vincent l'ayant entendu : « Dieu vous bénisse ! mes filles ; sœur Marie-Joseph, c'est bien elle, en effet ; cette bonne fille peut être appelée martyre de la charité. »

Le saint était donc loin de se laisser abattre par tant de morts ; il en remerciait Dieu, au contraire, et s'affligeait seulement de n'avoir plus personne à mettre au service des pauvres. Il écrivait : « Je rends grâces à Dieu d'avoir donné à la Compagnie des sujets qui sont plus à lui qu'ils ne sont à eux-mêmes, et qui servent le prochain au péril de leur vie. Voilà l'or de la minière qui se découvre au feu, et qui, hors des occasions, demeure caché sous des actions communes, et quelquefois sous des imperfections et des défauts. Je n'ai jamais mieux éprouvé cela que depuis quelque temps, non-seulement en ceux qui sont trépassés en Barbarie pour la charité, et en plusieurs autres qui ont voulu s'exposer aux mêmes dangers pour le salut des esclaves, mais quasi en tous ceux que nous avons céans, qui se sont portés avec ardeur au soulagement des peuples dans leur affliction présente, nonobstant les périls de la guerre et de la maladie, dans lesquels ils sont tombés. Je ne dis pas que tous aient été maltraités des soldats ; mais tous ont été malades et n'en peuvent revenir, excepté les derniers partis, qui sont comme assurés de succomber comme les autres. Tant y a que nous sommes au bout ; nous n'avons plus personne pour envoyer à la campagne assister les paroisses abandonnées. Depuis deux jours, M. Desvignes, M. Desjardins, M. Watebled et notre Frère de Nels en sont revenus malades, comme aussi un frère coadjuteur, un domestique et deux Filles de la Charité [1]. »

1. A Blatiron, Gênes, 15 octobre 1652.

Ce qu'Étampes vient de nous montrer, nous le pourrions voir dans tous les environs de Paris. Toute la Brie, dit une Relation, est en tel état par le campement des armées, qu'elle est semblable aux provinces les plus désolées. Églises sans pasteurs, villages déserts, pauvres mourant sans sacrements et avec un peu d'eau et de raisin pour toute nourriture et tout remède : c'est toujours le même tableau. C'est le tableau aussi des cantons de Lagny, Corbeil et tant d'autres. La France n'est plus la nourrice de Paris ; c'est Paris qui devrait à son tour nourrir la France, au moins les villages environnants, où aucune récolte, notamment à Saint-Cloud et à Palaiseau, n'a été laissée par les armées. Bientôt ces cantons, restés en friche, reproduiront l'image de la Lorraine, sans pouvoir espérer la même assistance. En effet, continue la Relation, « comme les revenus ordinaires manquent à tout le monde, ils seront sans doute abandonnés, si ceux qui ont deux robes, c'est-à-dire qui ont au delà du nécessaire, n'en donnent une à ceux qui n'en ont point ; s'ils ne vendent ce qu'ils possèdent pour donner l'aumône (Luc, III, 9 — XII, 33) ; si les communautés ecclésiastiques ne pratiquent ce qu'ont fait tous les saints, en vendant les argenteries et les ornements non nécessaires de leurs églises, qui sont dans leurs trésors, non pour y souffrir la rouille et les vers, mais pour être distribués aux pauvres, auxquels ils appartiennent, suivant le consentement universel des Pères, des Papes et des Conciles. »

II

Organisation du service. — Le Magasin charitable

Dès qu'il fut possible, c'est-à-dire dès que les passages furent laissés ouverts par les troupes, l'archevêque de Paris, mû par Vincent de Paul, songea à organiser le service charitable de son malheureux diocèse. Un *Etat sommaire*, daté du 16 octobre 1652, et signé Ferret, vicaire général, ce même Ferret, curé de Saint-Nicolas, que nous avons vu gagné à l'orthodoxie par Vincent, nous initie à cette organisation. C'est d'abord une levée en masse de tous les ordres religieux et de toutes les familles ecclésiastiques : capucins, picpus, jacobins, jésuites, prêtres de Saint-Nicolas et prêtres de la Mission; armée de la charité qui va se partager tous les cantonnements abandonnés par les armées du roi et des princes, pour y réparer les ruines que celles-ci y ont faites. Les jésuites se postent à Villeneuve-Saint-Georges, d'où ils se répandront à travers les cantons de Crône, de Montgeron, de l'Espinay, de Champrosay, d'Étioles et environs, jusqu'à Corbeil. Les prêtres de Saint-Nicolas prennent pour eux Limay, Brevane, Villecrêne, Marolles, etc., jusqu'à Brie et Lagny. Les capucins occupent Corbeil et s'étendent aux villages d'Essonne, Villabé, Ormois, etc., jusqu'à Longjumeau et Montlhéry. Les jacobins campent à Gonesse et embrassent les villages du Bourget, de Villiers-le-Bel, d'Aulnay, de Sevran, de Bondy, etc., foulés par les dernières marches des troupes. Enfin, les prêtres de la Mission, distribués en deux bandes principales, gardent leurs postes d'Étampes, de Lagny et de Savigny, d'où ils embrassent les quartiers de Juvisy, Viry, Grigny, Orangis, Fleury, Bretigny, Choisy, Athis, sans parler de Palaiseau et d'autres lieux

intermédiaires où le ravage des troupes a causé de grands besoins.

Tous ces corps ont reçu leurs instructions et des pouvoirs du grand vicaire. Ils doivent envoyer des rapports à Paris, et déjà ils l'ont fait. Qu'ont-ils trouvé dans leurs cantonnements ? Ne le savons-nous pas? églises ruinées ou changées en corps de garde ; villages déserts et sans pasteurs ; morts sans sacrements et sans sépulture ; rues infectées de cadavres et de charognes, en attendant les Missionnaires, qui seuls creusent des fosses et ensevelissent; maisons à l'état d'étable et de cloaque; campagnes en friche, ni moissons, ni vendanges ; femmes et filles en fuite ; hommes, sains ou malades, sans secours ; enfants sans baptême. Les uns ont vécu quinze jours d'eau et d'herbes ; d'autres de senelles et de racines ; d'autres de vin qui les a brûlés, ou de reste de pain de munition moisi, détrempé dans un peu de vin et d'eau. La plupart étaient consumés par la faim, empoisonnés par leur propre infection ou par le voisinage des cadavres qu'ils n'avaient pas la force d'écarter. Sans vêtements, ils s'enfouissaient la nuit dans les fumiers comme des bêtes, et le jour, sur la paille ou dans des cloaques, ils s'étendaient au soleil qui faisait éclore des vers dans leurs plaies. Cinquante venaient d'être amenés à l'Hôtel-Dieu de Paris, où ils moururent après deux ou trois jours. Or, ils exhalaient une odeur tellement infecte, que les bateliers ne s'en étaient chargés que sur les instantes prières des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Quelle contagion doit engendrer une atmosphère chargée de tant de miasmes méphitiques ! Pour se garantir contre elle, les Missionnaires doivent s'envelopper la tête pendant la nuit. Les malades sont partout en nombre effrayant : on en compte plus de quinze cents dans tous les cantons. Faute de bouillon, ils meurent de

faim près du pain de la charité ; le froid tue les autres. Dans tel village, comme à Orangis, il ne reste plus un seul vivant. Les Missionnaires parcourent les rues, où ils en trouvent qui ont passé la nuit exposés à la pluie. Ils les transportent dans des étables, et là leur administrent les sacrements. Notre-Seigneur vient encore dans la crèche ; pour tout reposoir il n'a qu'une serviette étendue sur la paille ou sur la mangeoire. A ceux des curés qui ne sont pas morts ou en fuite, il faut rendre les mêmes services : ils gisent dans leurs presbytères pillés, n'ayant pour se garantir du froid que les chapes de leurs églises.

L'*État sommaire* se termine par un appel à la charité. Il faut d'abord des secours spirituels, directs ou mixtes, c'est-à-dire des prêtres, puis les objets nécessaires au culte: ces derniers besoins sont recommandés aux seigneurs, aux communautés, aux propriétaires et aux âmes pieuses. Il faut ensuite des secours temporels, des vivres, des vêtements, qu'on demande non-seulement à Paris, mais à tous les diocèses de France.

Et pour faire face à tout, il est nécessaire de former un fonds qui serve à l'entretien des Missionnaires, des curés, des malades et des pauvres.

Dans ce dessein, des assemblées de charité se tiendront dans toutes les paroisses de Paris. En chaque paroisse, il y aura un magasin chez le curé, où l'on portera vivres, linge, habits, instruments de travail, et, — détail horrible! — « des pics et houes pour faire les fosses et enterrer les morts, qui est l'une des plus grandes peines des Missionnaires, parce qu'il faut gratter la terre avec la main pour faire les fosses, et porter les morts sur des échelles qu'à peine encore peut-on rencontrer. »

Il y aura, de plus, un magasin général central proche la rivière, vers le quartier Saint-Paul ou de la Tournelle,

où seront transportées toutes les provisions des magasins des paroisses. De là, par ordre du grand vicaire et par les soins des personnes de piété, on fera des envois à Villeneuve-Saint-Georges, pour les deux cantons d'au delà la rivière ; à Juvisy, pour les cantons d'en deçà ; à Gonesse, pour les pays circonvoisins. En chacun de ces trois centres, il y aura un magasin encore, d'où se feront les distributions suivant les ordres des Missionnaires.

Donnez, dit en terminant l'*État sommaire*, donnez votre superflu ; or, le superflu, dans ces misères extrêmes, c'est tout ce qui est au delà du nécessaire de l'état, de la condition ou de la nature ; et, pour les ecclésiastiques, c'est tout, hors le dernier nécessaire.

Au mois suivant, fut publié un « Abrégé véritable, » compte rendu de ce qui avait été fait suivant le programme précédent. Il avait fallu songer d'abord et surtout à enterrer les morts. Un mari, un père, avait été trouvé en putréfaction près de sa femme et de ses enfants. Les charitables ensevelisseurs avaient bien souffert de ce service : sept prêtres de la Mission étaient déjà malades dans le canton de Lagny.

Quelques jours plus tard, le 20 novembre 1652, parut encore un « Mémoire des besoins de la campagne aux environs de Paris. » Les magasins des paroisses, à cette date, commençaient à se remplir. Madame de Bretonvilliers avait donné, pour servir de magasin central, sa maison de la pointe de l'île Saint-Louis, appelée alors île Notre-Dame, dans une situation commode ; un autre magasin central s'était formé à l'hôtel Mandosse, près de l'hôtel de Bourgogne. Tous les deux étaient alimentés par les magasins des paroisses, qui eux-mêmes envoyaient des chariots de maison en maison pour recueillir les dons de la charité publique. Et, pour montrer l'im-

mensité et la diversité des besoins, le Mémoire se termine par un tableau des meubles et ustensiles nécessaires aux églises et aux prêtres, tant missionnaires que curés, au service des pauvres et des malades, à la sépulture des morts.

Cette ingénieuse organisation de pourvoyance [1] donna lieu à une gazette ou publication nouvelle : le *Magasin charitable*, dont nous n'avons pu trouver qu'un numéro, daté de janvier 1653. Serait-ce le seul qui eût paru ? Au moins, dans la pensée des auteurs, il devait être suivi de plusieurs autres, puisqu'il porte un caractère provisoire, et qu'il donne l'état des stations de la charité, en attendant, dit-il, un compte rendu plus détaillé.

A Étampes, « desservi par les Missionnaires de M. Vincent avec grande bénédiction, » les pauvres et les malades sont en trop grand nombre pour qu'on en puisse dresser un rôle : dans toute l'étendue de la station, tous, généralement parlant, sont malades ou pauvres, et dans le dernier abandon.

Les Missionnaires ont rétabli l'hôpital d'Étampes, où ils ont encore fondé une marmite pour près de deux cents pauvres. Ils en ont établi quatre autres dans leur circonscription ; à Étrechy, à Villeconnin, à Saint-Arnoult et à Guillerval.

Ils assistent encore les pauvres de Boissy-le-Sec, Saclas, Fontaine, Boissy, Dormay, Marigny, Champigny, Petit-Saint-Marc, Brières, pour lesquels ils dépensent plus de cent écus par semaine.

Le nombre des malades n'a pas diminué dans les quatre stations : il est toujours d'environ quinze cents, auxquels il faut ajouter six cent quatorze orphelins et

1. Elle paraît avoir eu pour principal auteur Christophe Duplessis, baron de Montbard, un des grands ouvriers charitables de ce temps.

onze cent quatre-vingt-deux nécessiteux. Si ce nombre se maintient depuis trois mois, c'est que les malades guéris sont remplacés immédiatement par d'autres victimes de la misère et de la corruption de l'air. Aussi a-t-on envoyé partout des aéreux, qui ont coûté 400 livres pour Corbeil seulement. A Étampes, les aéreux n'ont encore pu faire autre chose que vider l'infection des maisons dans les rues, tant elles étaient pleines d'ordures épouvantables. De même à Villeneuve-Saint-Georges, où ils ont trouvé douze à quinze cents chevaux morts et plusieurs cadavres de soldats et de pauvres, à qui ils ont donné la sépulture.

De tous côtés aussi on a envoyé des Filles de la Charité et des chirurgiens, et on a recommandé de ne rien épargner pour le service des malades. Et la preuve nouvelle de l'intervention dominante de Vincent de Paul en tout cela, nous la trouvons dans une lettre qu'il écrivait au frère Senée, clerc de la Mission, à Lagny, en date du 24 novembre 1652. Il était alors à Orsigny, où le médecin l'avait envoyé pour prendre un peu l'air, à l'occasion d'une *fièvrotte qui le travaillait la nuit*. Il écrivait : « Je ne puis suffisamment rendre grâces à Dieu, à ma satisfaction, de sa conduite. Je prie qu'il la continue ainsi. Nous vous envoyons 100 livres. Les Dames crient que vous donniez secours à ces vingt-deux villages le plus tôt et le mieux que vous pourrez, et que, à cet effet, vous fassiez marché avec le chirurgien dont vous me parlez, pour visiter et soigner les malades qui en auront besoin de deux jours en deux jours. Nous donnons 15 sols à M. Gaucher pour chaque jour ; s'il ne s'en contente pas, donnez-lui davantage. On prétend que vous n'épargniez rien pour sauver la vie à tous les pauvres malades de ces lieux, et, s'il n'y a pas de curés, vous pourrez dire à M. Hénin qu'on réclame de lui les secours spirituels

qu'il pourra. En attendant, vous continuerez les temporels, et, s'il y a besoin de poudre pour purger, demandez-en à M. Portail, et, par lui, au frère Alexandre. S'il y a besoin de faire marché, pour procurer des vivres en ces lieux, faites-le. Écrivez à madame de Herse pour lui demander quelque peu d'argent pour aider ces pauvres gens à faire leur vendange. — J'embrasse notre frère La Mainère et vous. Je prie notre bon Dieu qu'il vous conserve tous deux. Je vous prie d'écrire toutes les semaines l'état des choses à M. le grand vicaire ou à moi, et de n'épargner chose aucune pour sauver la vie de l'âme et du corps à ces braves gens. Il y aura des personnes de qualité qui, bientôt et souvent, iront pour voir comme vous vous comportez. Et on entend que les pauvres soient soignés de la manière que je vous ai dite[1]. »

Avec un service si bien organisé, de telles recommandations, de tels inspecteurs, de tels ouvriers, les malades ne pouvaient manquer d'être bien soignés. Aussi, dit le *Magasin*, l'assistance a été très-judicieuse et très-charitable. L'on a donné le plus ordinairement à chaque malade deux livres de viande par semaine, quatre œufs, un quart de beurre, pour 2 sols ou six blancs de sel et un pain de 17 sols. « C'est, ajoute-t-il, la conduite des Missionnaires de M. Vincent, qui ont beaucoup d'expérience, et qui a servi de modèle presque pour tous les cantons.» A l'égard des nécessiteux et des orphelins, on leur a distribué des potages avec des graisses envoyées de Paris.

Cette assistance a coûté 12 ou 13,000 livres par mois ; et cela sans fonds, dans la misère universelle, grâce à la charité, à l'industrie, au zèle des promoteurs et des ouvriers de l'entreprise ; grâce aussi à l'intervention évidente de la Providence. Le tronc du magasin, toujours

1. *Summ.*, p. 189.

vidé, se trouvait toujours rempli. Il y avait aussi un tonneau de sel de huit à dix boisseaux, comble encore après cent vingt qu'on en avait déjà tirés. Ce tonneau excitait l'étonnement particulier de Vincent de Paul. Nous avons une lettre de lui à Lambert, du 3 janvier 1653. Après avoir exprimé la crainte qu'on ne puisse soutenir longtemps le poids d'une dépense qui va à 6 *ou* 7,000 *livres par semaine* pour le seul diocèse de Paris, il ajoute : « Tout Paris contribue à cela, et fournit de toutes choses nécessaires à l'homme pour la nourriture et le vêtement, pour les maladies et pour le travail. Il y a divers magasins établis en cette ville, où chacun porte ce qu'il a dévotion de donner. » Et, venant au tonneau : « Il y a un tonneau dans le magasin général, où l'on met le sel, qui ne vide jamais, encore qu'on en tire tous les jours pour envoyer aux champs, comme on fait de tout le reste. »

Oui, tout Paris contribuait à cette dépense, et le *Magasin charitable* en cite des traits touchants : par exemple, cette pauvre femme qui apporta au magasin toute sa garde-robe, laissa même ses souliers et s'en retourna pieds nus ; et comme on lui disait qu'elle avait plus besoin de recevoir que de donner : « Je donne mon meilleur, » se contenta-t-elle de répondre ; témoin encore cette autre personne qui, à la vue du magasin, se hâta de rentrer chez elle et envoya l'habit dont elle était revêtue.

Mais si tout Paris contribua à ces aumônes, Saint-Lazare, outre l'impulsion première et dominante de son supérieur, y eut, proportion gardée, la plus large part. La maison devint presque déserte, et pour fournir des ouvriers aux divers cantons où la maladie et la mort faisaient sans cesse des vides, et pour diminuer la dépense et transporter les économies aux pauvres. Il n'y

resta plus, pendant un temps, que quelques vieillards ou infirmes, qui, ne pouvant plus agir, se contentaient de lever les mains vers le ciel, pendant que leurs frères combattaient dans la plaine. C'étaient les Filles de la Charité qui, en même temps que leurs sœurs se dévouaient aux fatigues et à la mort, travaillaient dans les magasins à faire, avec les étoffes apportées, des habits pour les pauvres, des ornements pour les églises, des soutanes pour les pauvres curés [1].

D'ailleurs, que d'aumônes secrètes et personnelles Vincent envoyait dans les environs de Paris! Il avait toujours quelque frère par les chemins, chargé de distribuer des secours; par exemple, notre Nicolas Chadeuille, que nous retrouvons ici, et qui, pour échapper aux voleurs, portait l'argent dans sa ceinture. Il fut poursuivi néanmoins dans la vallée d'Écouen, et on tira sur lui sans l'atteindre [2].

Elle était encore chargée des propres dons de Vincent, cette charrette qu'il envoyait presque tous les jours au village de Palaiseau, réduit aux abois par le séjour des troupes. Nul ne le savait, et c'est malgré l'humble prêtre que cette charité fut découverte. Les gardiens des portes de Paris, étonnés de voir si souvent la charrette sortir pleine le matin et rentrer vide le soir, interrogèrent le conducteur, et, sur ses réponses embarrassées, ils le menacèrent de l'arrêter. Il fallut alors que Vincent, pour continuer la bonne œuvre, lui délivrât le certificat suivant :

« Je soussigné, supérieur de la congrégation des Prêtres de la Mission, certifie à tous ceux qu'il appartien-

1. Déposition de la sœur Claude Muset, qui avait travaillé elle-même; *Summ.*, 186.

2. Déposition du jardinier Julien Morin, qui accompagnait Chadeuille dans ses courses; *Summarium*, p. 187.

dra, que, sur l'avis que quelques bonnes dames pieuses de cette ville m'ont donné que la moitié des habitants de Palaiseau était malade, et qu'il en mourait dix ou douze par jour, et sur la prière qu'elles m'ont faite d'envoyer quelques prêtres pour l'assistance corporelle et spirituelle de ce pauvre peuple, affligé à cause de la résidence de l'armée en ce lieu-là par l'espace de vingt jours, nous y avons envoyé quatre prêtres et un chirurgien pour assister ces pauvres gens, et que nous leur avons envoyé, depuis la veille de la fête du saint-Sacrement, tous les jours, un ou deux exceptés, seize gros pains blancs, quinze pintes de vin, et hier de la viande, et que lesdits prêtres de notre Compagnie m'ayant mandé qu'il est nécessaire d'envoyer de la farine et un muid de vin, pour l'assistance desdits pauvres malades et de ceux des villages circonvoisins, j'ai fait partir aujourd'hui une charrette à trois chevaux, chargée de quatre septiers de farine et deux demi-muids de vin, pour l'assistance desdits pauvres malades de Palaiseau et des villages circonvoisins. En foi de quoi j'ai écrit et signé la présente de ma main propre. A Saint-Lazare-lez-Paris, le cinquième jour de juin 1652. — Signé Vincent de Paul, supérieur de la congrégation des Prêtres de la Mission [1]. »

Ce certificat fut remis à Almeras quelques années après la mort du serviteur de Dieu. Il prouve une fois de plus que bien d'autres œuvres du saint seraient connues si les circonstances l'avaient également contraint de les révéler. Mais il commençait par agir dans l'ombre, comme il fit d'abord pour les pauvres de Palaiseau, à qui il envoya tout ce qu'il possédait ; et c'est quand il n'avait plus rien, qu'il faisait entrer les autres dans le secret et en part de sa charité. Ainsi, il écrivit à la duchesse d'Ai-

1. *Summ.*, p. 185.

guillon : « La maladie continue à Palaiseau. Les premiers malades qui ne sont pas morts sont maintenant dans le besoin des convalescents ; et ceux qui étaient sains sont maintenant malades. Un de nos prêtres m'est venu trouver exprès pour me dire que les gens de guerre ont coupé tous les blés, et qu'il n'y a point de moisson à faire. Cependant nous ne sommes plus en état de soutenir cette dépense. Nous y avons fourni jusqu'ici 663 livres en argent, outre les vivres et les autres choses que nous y avons envoyés en espèce. Je vous supplie très-humblement, Madame, de faire aujourd'hui une petite assemblée chez vous, et de concerter ce que nous avons à faire ; je m'y rendrai si je puis. Je viens de renvoyer le prêtre avec un frère et 50 livres. La maladie est si maligne, que nos premiers quatre prêtres y sont tombés malades, et le Frère aussi qui les accompagnait. Il a fallu les ramener ici, et il y en a deux qui sont à l'extrémité [1]. Oh ! Madame, quelle moisson à faire pour le ciel en ce temps, où les misères sont si grandes à nos portes ! La venue du Fils de Dieu a été la ruine et la rédemption de plusieurs, comme dit l'Évangile ; et nous pouvons dire de même, en quelque façon, que cette guerre sera la cause de la damnation de quantité de personnes, mais que Dieu s'en servira aussi pour opérer la grâce, la justification et la gloire de plusieurs, du nombre desquels nous avons sujet d'espérer que vous serez, comme j'en prie Notre-Seigneur. »

Quelle dut être la reconnaissance de ces pauvres gens,

1. Dans une autre lettre, le Saint dit de Palaiseau : « Nos ouvriers y sont tombés malades au nombre de sept ou huit, les uns après les autres, ce qui nous a obligé d'y en envoyer d'autres et de faire revenir ceux là. » — « Il mourut encore à Palaiseau le bon frère Patrocle, qui était un jeune homme fort sage et pieux, natif de Paris, d'honorable famille (à Gicquel, au Mans, 24 juillet 1652). »

sauvés, à la lettre, par cette charité ! Un Missionnaire, nommé Dorigny, passant plus tard à Palaiseau, le curé, qui le prit pour Vincent, le voulut enfermer, pour donner à ses paroissiens l'occasion de lui en témoigner tous leurs ressentiments [1].

Non moins grande dut être et fut en effet la gratitude des gens de Genevilliers. En 1652, avec l'inondation de la guerre, de la famine et des maladies contagieuses, concourut un tel débordement de la Seine [2], qu'on ne pouvait aller qu'en bateau dans plusieurs rues de Paris, et que toute communication fut interrompue avec plusieurs des villages riverains. Tel fut, entre autres, Saint-Ouen, dans le voisinage de Saint-Denis, et surtout Genevilliers. Devinant là une grande misère, et ne prenant inspiration que de son cœur, Vincent fit charger de pain une grande charrette, et l'envoya du côté de Genevilliers sous la conduite du frère Jean Meunier et de deux Missionnaires. Ils approchèrent tant qu'ils purent; mais les eaux les arrêtèrent à une assez grande distance du village, d'où ils entendaient néanmoins les cris de détresse de ces malheureux, à demi submergés dans leurs maisons, à qui personne n'osait porter secours, tant était dangereuse et effrayante la rapidité des flots. Aux cris de détresse, les Missionnaires répondirent par des signaux qui furent compris, et un pêcheur alla au devant d'eux avec une barque où ils montèrent avec leurs provisions. On aborda. De la barque on tendit du pain aux plus hardis des habitants qui se tenaient sur un mur, et ceux-ci, payés en argent de leur courage, en passaient aux plus timides. La barque entra aussi dans le village, et des distributions

1. *Summ.*, p. 185.

2. L'inondation fut presque générale en France et augmenta encore la misère,

se firent par les fenêtres. Cela dura trois ou quatre jours, au milieu de mille dangers qui effrayaient les bateliers eux-mêmes. Mais les prières de Vincent de Paul, comme tous le crurent, commandèrent aux eaux. Le reste du pain fut remis au curé, qui en nourrit ses paroissiens jusqu'à la fin de l'inondation[1]. Une fois délivrés, les gens de Genevilliers députèrent à Vincent les principaux d'entre eux pour le remercier au nom de tous.

III

Faubourgs de Paris.

On a dû entrevoir, et il a d'ailleurs été dit plus ou moins expressément, qu'avec les secours portés aux environs de Paris concoururent des secours non moins grands distribués dans Paris même. Et, en effet, qu'on se rappelle les événements militaires précédemment racontés, et on comprendra que la présence des armées sous les murs et jusque dans les faubourgs de cette capitale avait dû y laisser une foule de misères ; que la terreur générale, en suspendant les travaux, avait nécessairement réduit la plupart des artisans à l'inaction, et, par suite, à la mendicité ; enfin, que si les réfugiés accouraient à Paris des provinces de Lorraine, de Picardie et de Champagne, à plus forte raison devaient-ils y affluer et s'y entasser de toutes les campagnes voisines : aussi, en 1652, atteignirent-ils le nombre de 20,000[2] ! De là un surcroît de misère et aussi d'efforts charitables, dont nos Relations nous ont encore conservé le tableau.

1. Déposition du pêcheur même qui était allé au-devant des Missionnaires ; *Summ.*, pp. 188, 190.

2. Lettre du 31 août 1652.

C'est au commencement de 1652 qu'on organisa les premiers secours en faveur de malheureux, dont plusieurs étaient déjà morts de faim. Ils étaient si nombreux dans les six faubourgs Saint-Marcel, Saint-Jacques, Saint-Denis, Saint-Laurent, Saint-Martin et Villeneuve-sur-Gravois, qu'on avait dû, par le ministère des curés, faire un choix des plus chargés d'enfants et des moins capables de travail. Ainsi réduits, ils étaient encore trois ou quatre mille, pour lesquels on avait établi des potages coûtant déjà plus de 1,600 livres par mois. Le manque de fonds empêchait d'étendre cette charité aux autres paroisses, et particulièrement à celle de Saint-Médard, où l'on comptait plus de dix-huit cents familles d'artisans en extrême nécessité, sans parler d'un nombre très-grand de réfugiés de la Beauce et des environs de Paris. Ainsi en était-il dans presque toutes les paroisses de la capitale, où les réfugiés de toutes les provinces et des villages voisins venaient chaque jour grossir la population misérable. Or, on songeait à les admettre tous à l'assistance ; on songeait surtout à retirer en quelques maisons sûres les pauvres filles des champs que l'extrême besoin mettait en péril de leur honneur.

En conséquence, un dénombrement fut fait de tous les pauvres des paroisses des faubourgs que les paroissiens étaient impuissants à secourir. La Relation de mai 1652 en compte de dix à douze mille, non compris les mendiants, pour qui elle implore la charité publique. « Indépendamment de la loi évangélique, dit-elle, la seule police y doit obliger, pour empêcher le désordre que peut exciter un peuple affamé, ou les maladies que la corruption d'une mauvaise nourriture peut causer. »

Déjà on a multiplié les marmites charitables, où viennent puiser des ouvriers qui, l'année dernière, donnaient l'aumône, et qui, aujourd'hui, sont sans pain avec plu-

sieurs enfants. La trop étroite portion de la charité est leur seule nourriture ; et les réfugiés des champs, qu'on n'a pu encore y admettre, ne vivent que d'herbes crues.

On a aussi loué dans les faubourgs quelques maisons pour les pauvres filles, où on les instruit, fait travailler, en attendant qu'elles puissent retourner dans leurs villages.

Quelle dépense ! En ne comptant pour chaque pauvre qu'un sou par jour, elle atteint déjà environ 4,000 livres par semaine.

Et encore la Relation ne parle-t-elle pas des faubourgs Saint-Germain, Saint-Antoine et Montmartre, parce que la piété des paroissiens tâche d'y nourrir leurs pauvres. Et, en effet, nous trouvons dans nos mémoires, sous la date du saint jour de Pâques 1654, une « Relation du secours que les pauvres honteux du faubourg Saint-Germain ont reçu par les soins de l'Assemblée établie à cet effet depuis trois ans chez M. le curé de Saint-Sulpice. » Cette Assemblée avait été fondée par Olier à la suite d'une mission du P. Eudes, et la première séance avait eu lieu au presbytère le lundi de Pâques 1651. Dès lors, les réunions se tinrent deux fois chaque mois, et pourvurent aux nécessités de la paroisse Saint-Sulpice. A l'œuvre des pauvres honteux, Olier unit encore l'œuvre des écoles pour les enfants pauvres et l'œuvre des orphelins [1].

Mais la plupart des paroisses de Paris ne pouvaient avoir le même avantage, moins encore les paroisses des faubourgs, où il n'y avait que des pauvres, et point de riches. Celles-ci n'avaient donc de secours à attendre que de leurs sœurs plus fortunées, qui comptaient beaucoup de riches et peu de pauvres.

1. *Vie de M. Olier*, tom. II, pp. 61 et suiv.

Les pauvres s'entassaient de jour en jour plus nombreux dans les faubourgs. La Relation de juin et juillet 1652 les porte à quinze ou seize mille. La police effrayée avait tenu plusieurs assemblées qui n'avaient abouti qu'à diminuer les aumônes. On ne pouvait plus faire distribution de potages tous les jours, et les pauvres artisans de Saint-Médard et de la Villeneuve avaient dû, les jours où ils n'avaient pas reçu leur ration, aller couper des lambeaux de chair aux chevaux morts à la bataille du faubourg Saint-Antoine. Où auraient-ils pris une autre nourriture, alors que le pain valait dix sous la livre ? La cessation d'aumônes les réduisait au désespoir. Non moins désespérée était la charité de Vincent, contrainte, pendant un temps, de se borner aux malades, si nombreux d'ailleurs qu'on en comptait trois cents dans les deux plus petites paroisses du faubourg Saint-Marcel.

Les potages furent heureusement repris, et, dès le mois d'octobre, la distribution s'en fit à dix mille pauvres, dont ils étaient le seul soutien. En même temps on soignait douze à treize cents malades. Les villages avaient fourni la plupart de ces malades, qui venaient à Paris chercher les sacrements à défaut d'autres secours, et au moins une mort tranquille loin de la cruauté des soldats. Cruauté épouvantable, en effet, qui n'épargnait ni le sexe ni l'âge. A Neuilly, des enfants avaient été fouettés, déchirés d'épines, et jetés dans des fours ardents ; d'autres, à Daumar, après une infâme mutilation, avaient eu le ventre ouvert, parce que les malheureux ne pouvaient indiquer où étaient cachés des trésors chimériques.

Les prêtres trouvaient ces réfugiés malades dans des galetas ou dans des caves, sur de la paille pourrie, leur seule couche et leur seul ameublement, ne mangeant, pour toute viande, que des boyaux de bêtes mortes, enfin

mourant dans de telles ordures, que, pour les ensevelir, il les fallait nettoyer comme s'ils sortaient d'un bourbier. En attendant, on faisait les efforts les plus généreux pour les arracher à la mort, car leur seul service ne coûtait pas moins de 4,000 livres par mois. Des remèdes, des potages à la viande leur étaient distribués par les Sœurs de la Charité. Néanmoins la mortalité était grande, et, pendant une partie de l'année 1652, il mourut dix mille personnes par mois à Paris [1].

On croit bien que Vincent et sa double famille de Missionnaires et de Sœurs contribuaient largement, de leur personne et de leur bourse, à la bonne œuvre. Et pourtant, Saint-Lazare était littéralement ruiné. La suppression des aides et l'interruption des coches lui avaient ôté d'un seul coup 22 ou 23,000 livres de rente. Sa seule espérance était dans les fermes de Rougemont et d'Orsigny qui présentaient d'assez belles apparences ; mais elles furent pillées, et l'on ne pouvait songer, dans le mouvement continuel des armées, à les ensemencer pour l'année suivante. « Néanmoins, disait Vincent, la main de Dieu est toujours ouverte pour ceux qui la réclament, et abondante pour ceux qui n'espèrent qu'en sa bonté. Les esprits et les affaires s'altèrent de plus en plus, et néanmoins notre confiance s'augmente que bientôt Dieu nous donnera la paix, selon cette maxime que là où les moyens humains manquent, là commence l'opération divine [2]. »

Avant tout, Vincent songea au salut de ces malheureux. Le 13 juin 1652, il écrivait à d'Horgny, à Rome : « Je sors d'une assemblée notable, où présidait l'archevêque de Reims... Elle était au sujet des pauvres gens

1. Lettre à Blatiron, Gênes, 30 août 1652.
2. Lettre à Lambert, en Pologne, des 1 mars et 31 août 1652.

des champs réfugiés à Paris, qui sont en grandissime nombre et en égale nécessité. On a commencé de les assister corporellement, et je me suis offert à leur faire faire des missions, selon cette maxime du droit qui veut que l'on prenne son bien où on le trouve. Nous avons obligation de les aller servir aux champs quand ils y sont ; ils sont notre partage, et présentement qu'ils viennent à nous chassés par la rigueur de la guerre qui fait déserter la campagne, il semble que nous soyons plus obligés de travailler à leur salut dans l'affliction où ils sont, sous le bon plaisir néanmoins de Monseigneur l'archevêque. Et sur l'objection que l'on me pouvait faire que nous ne faisons point de missions dans les villes épiscopales, j'ai répondu que la soumission que nous devons à Nosseigneurs les prélats ne nous permet pas de nous dispenser de telles missions quand ils nous commandent de les faire... et que, selon cela, nous le pourrions faire ici, en ayant l'ordre de Monseigneur de Paris ; d'autant plus que ce ne sera qu'à ces pauvres affligés qui s'y sont réfugiés. » Et huit jours après, le 21 juin, il annonçait le commencement de la bonne œuvre, dans cette lettre à Lambert, en Pologne : « Ne pouvant faire la mission aux champs, nous sommes résolus de la faire à ceux qui se sont réfugiés à Paris, et avons commencé aujourd'hui, en notre propre église, à huit cents de ces pauvres gens, logés en ces faubourgs, et puis nous irons aux autres. Quelqu'un des nôtres est allé aussi commencer celle des réfugiés de Saint-Nicolas du Chardonnet, que nous irons confesser dans la même église. » Vincent lui-même, ce qu'il se garde bien de dire, se chargea des enfants. Après les avoir partagés en plusieurs bandes pour les mieux instruire et en être plus facilement entendu, le vénérable vieillard leur faisait le catéchisme. Ce qu'il ne dit pas davantage, c'est que, pendant tout le

temps de la mission, et deux fois par jour, il fournit à tous ces pauvres de la nourriture.

La lettre à Lambert tout à l'heure citée, après quelques détails sur les prières publiques et la descente de la châsse de sainte Geneviève, énumère les bonnes œuvres entreprises en faveur des pauvres : potage distribué chaque jour à quinze ou seize mille pauvres, tant réfugiés que honteux ; huit ou neuf cents jeunes filles, mises à l'abri de la misère et du vice ; et elle continue : « On va retirer du même danger les religieuses de la campagne que les armées ont jetées dans Paris, dont les unes sont sur le pavé, d'autres logent en des lieux de soupçon, et d'autres chez leurs parents ; mais, toutes étant dans la dissipation et le danger, on a cru faire un service bien agréable à Dieu de les enfermer dans un monastère, sous la direction des Filles de Sainte-Marie. Et enfin, on nous envoie céans les pauvres curés, vicaires et autres prêtres des champs qui ont quitté leurs paroisses pour s'enfuir en cette ville. Il nous en vient tous les jours. C'est pour être nourris et exercés aux choses qu'ils doivent savoir et pratiquer. Voilà comme il plaît à Dieu que nous participions à tant de bonnes entreprises. Les pauvres Filles de la Charité y ont plus de part que nous, quant à l'assistance corporelle des pauvres. Elles font et distribuent des potages tous les jours chez mademoiselle Le Gras à treize cents pauvres honteux, et, dans le faubourg Saint-Denis, à huit cents réfugiés ; et, dans la seule paroisse de Saint-Paul, quatre ou cinq de ces Filles en donnent à cinq cents pauvres, outre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Il y en a d'autres qui font ailleurs la même chose. Je vous prie de prier pour elles et pour nous. »

Quelque sobre de détails que soit cette lettre, plus

réservée encore est celle que le saint écrivait le même jour au docteur Hallier, occupé alors à Rome dans l'affaire du Jansénisme. Ne parlant plus dans l'intimité et l'abandon d'un père à son fils, il tait soigneusement tout ce qui pourrait tourner à son honneur et à l'honneur des siens, même des Filles de la Charité. C'est un témoin qui raconte, et dans son récit on ne soupçonnerait pas l'acteur. Et encore s'excuse-t-il de ces détails : « Voilà bien des nouvelles, Monsieur, contre la petite maxime où nous sommes de n'en écrire point. Mais qui pourrait s'empêcher de publier la grandeur de Dieu et ses miséricordes ? »

IV

Action directe de Vincent. — Conclusion.

Mais il faut montrer plus directement encore l'action de saint Vincent de Paul dans toutes ces charités. C'était lui principalement qui suscitait les aumônes par ses discours, par ses larmes, dont chacune, disait-on, valait dix pistoles pour les pauvres [1]. Pendant toute cette longue période de calamités, les pauvres étaient son unique souci : « Je suis en peine pour notre Compagnie, disait-il ; mais, en vérité, elle ne me touche point à l'égal des pauvres. Nous en serons quittes en allant demander du pain à nos autres maisons, si elles en ont, ou à servir de vicaires dans les paroisses. Mais, pour les pauvres, que feront-ils ? et où est-ce qu'ils pourront aller ? j'avoue que c'est là mon poids et ma douleur. On m'a dit qu'aux champs les pauvres gens disent que, tandis qu'ils auront des fruits, ils vivront, mais qu'après cela ils n'auront

1. Or. fun. par Henri de Maupas, et dépos. de Soulier, au procès de canonisation.

qu'à creuser leurs fosses et à s'enterrer tout vivants. O Dieu ! quelle extrémité de misères ! et le moyen d'y remédier ? »

Pouvait-il en être autrement d'un homme d'une si unique charité? d'un homme à qui tous recouraient, dans les petites comme dans les grandes choses, avec une liberté familière que sa bonté autorisait et avait fait passer en coutume ? N'est-ce pas ici le lieu d'en citer quelques traits?

Un garçon tailleur, qui avait travaillé à Saint-Lazare, lui écrivit de son pays pour le prier de lui envoyer un cent d'aiguilles de Paris. Le saint, alors au milieu de ses plus graves occupations de la cour et de la ville, trouva la requête toute naturelle et s'empressa d'y faire droit.

Il visitait les prisons du Châtelet et de la Conciergerie pour y instruire et y secourir les prisonniers. Il faisait marier, en les dotant, les filles en danger, ou leur procurait l'entrée d'une maison religieuse. Dans tous les quartiers de Saint-Lazare, il arrangeait les procès, mettait la paix dans les ménages et jusque parmi les soldats. Si l'incendie, la maladie ou quelque autre malheur ruinait une famille, il l'allait consoler, lui fournissait les premiers secours, et finissait par la rétablir en son premier état en lui procurant mobilier, matière première et instruments de travail.

Un pauvre charretier avait perdu ses chevaux. Il pria Vincent de l'aider à réparer cette perte, et il reçut à l'instant 100 livres.

Un autre charretier laissait en mourant sept fils malades. Après avoir procuré leur guérison, le saint leur donna une charrette et un cheval, et les tira de la misère.

Un laboureur était mort en laissant pour tout héritage à sa femme et à deux petits enfants un procès perdu et la misère. Vincent nourrit la veuve, retira ses deux

fils et les entretint jusqu'à ce qu'ils pussent gagner leur vie.

Que de pauvres inconnus lui devaient ainsi leur existence ! A plusieurs il faisait donner tous les mois une somme réglée. Pendant sa dernière maladie, l'un d'eux, ne recevant plus rien, vint à Saint-Lazare réclamer, comme une sorte de dette, les 2 écus qu'il touchait depuis dix-sept ans.

Pendant plusieurs années encore, il nourrit un pauvre aveugle, et recommanda, avant de mourir, qu'on lui continuât la même charité.

Une femme lui ayant fait exposer sa misère, il lui envoya un demi-écu : « C'est bien peu dans ma grande pauvreté, » lui fit-elle dire ; et, sur-le-champ, elle reçut un demi-écu encore.

Un laboureur, ruiné par trois inondations successives, venait d'être chassé de sa ferme par le propriétaire, qui lui avait encore enlevé son mobilier et ses chevaux. Vincent le plaça dans une ferme de Saint-Lazare tout ensemencée, et lui fournit tout ce qui était nécessaire à la culture. Et comme le laboureur, qui avait un fils aux études, ne pouvait plus l'y entretenir, le saint mit le jeune homme dans sa maison de Richelieu, lui procura un titre clérical et réussit à en faire un bon prêtre.

Un vieux soldat, à qui ses blessures avaient valu le surnom de *Criblé,* vint un jour à Saint-Lazare et se fit conduire au supérieur. « Monsieur, lui dit-il sans autre préambule et avec la voix rude et libre de sa profession, j'ai ouï dire que vous étiez un homme charitable : ne voudriez-vous pas bien me recevoir chez vous pour quelque temps ? — Volontiers, mon ami, » répondit Vincent ; et il lui fait donner une chambre. Deux jours après, le soldat tombe malade. Aussitôt on le transporte dans une chambre à feu, on place un frère auprès de lui

pour le servir, on lui prodigue remèdes et aliments, et on ne lui permet de se retirer que lorsqu'il est entièrement rétabli [1].

Revenant une fois de ville, Vincent trouva quelques pauvres femmes, à la porte de Saint-Lazare, qui lui demandèrent l'aumône. Il la leur promit ; mais, à peine entré, il fut saisi par une foule d'affaires graves et pressantes qui lui ôtèrent la mémoire des pauvresses. Quelque temps après, le portier vint les lui rappeler. Soudain, il sort, leur porte lui-même son aumône, mais non sans se jeter à genoux devant elles pour leur demander pardon de les avoir oubliées.

Du reste, c'était avec ce respect, égal à sa tendresse, qu'il agissait toujours avec les pauvres. Il mettait plus tôt qu'eux, en les abordant, la main à son chapeau, qu'il tenait constamment sous le bras quand il leur parlait et leur faisait l'aumône. Souvent il les embrassait ou leur baisait les pieds avant de leur remettre son offrande [2]. En un mot, il les traitait, suivant son expression, comme ses seigneurs et ses maîtres.

Rien n'était capable de le rebuter, pas même leurs injures, quand ils croyaient n'avoir pas assez reçu ; il se contentait alors de leur dire, avec un visage content : « Allez prier Dieu ! »

Pas plus pour ses frères que pour lui, il ne voulait de vengeance dans les mauvais traitements que leur charité leur occasionnait bien souvent. Deux de ses clercs, envoyés à la visite des malades, dans l'étendue de la seigneurie de Saint-Lazare, furent rencontrés par des soldats qui leur ôtèrent leurs manteaux. Deux des voleurs furent pris par les gens du quartier et conduits aux pri-

1. Voir une foule d'actes particuliers de charité racontés la plupart par ceux qui en avaient été l'objet, *Summ.*, pp. 200 et suiv.

2. *Summ.*, pp. 300, 335.

sons du bailliage. Pour les faire punir, Vincent n'avait qu'à laisser agir les officiers de sa justice. Loin de là, il les fit visiter et bien nourrir, les amena, pour toute pénitence, à faire une bonne confession, et, sur la promesse qu'ils lui donnèrent de ne plus dérober le bien d'autrui, il commanda de les mettre en liberté.

Une autre fois, c'est de la mort d'un des siens qu'il eut à tirer une vengeance chrétienne. De pauvres femmes, admises à glaner dans le grand enclos de Saint-Lazare, furent surprises par un frère à voler la moisson. L'une d'elles prend une pierre et étend le frère roide mort. Vincent, aussitôt averti, voit ce sang qui crie vengeance. Mais la pensée du sang de Jésus-Christ le rappelle à la miséricorde. Il mande le mari, lui conseille de dérober par une prompte fuite sa femme à la justice, et, comme ils étaient pauvres l'un et l'autre, il leur donne quelque argent pour leur voyage.

A plus forte raison pardonnait-il quand on tirait sur les pigeons de Saint-Lazare. Il se contentait de dire aux braconniers: « Pourquoi tuer les pères et les mères? S'il vous faut des pigeons, que ne venez-vous me demander des petits[1] ? »

En tout temps, Saint-Lazare fut le recours de tous les misérables, non-seulement de Paris, mais de toute la France. Tous venaient à Vincent pour lui demander soit à titre gratuit, soit à titre de prêt, et à tous il donnait suivant leurs conditions et leurs besoins, plus abondamment à certains jours, par exemple, à la fête de saint Vincent, son patron [2]. Quand la bourse de Saint-Lazare était épuisée, il recourait à celle de Mlle Le Gras[3].

1. *Summ.*, pp. 249 et 251.
2. *Ibid.* p. 206.
3. *Ibid.*, p. 88.

« Heureusement pour elle, a dit un de ses historiens, il ne règlait pas ses restitutions sur les restitutions de ceux à qui il avait prêté : c'eût été vouloir ne la payer jamais. » Mlle Le Gras ne lui pouvait-elle plus rien fournir, il empruntait ailleurs pour les pauvres, jusqu'à 16 ou 20,000 livres à la fois. Il s'adressait à tous en leur faveur, et, quand il avait épuisé toutes les bourses particulières, son dernier recours était toujours à la reine. Anne d'Autriche ne lui savait rien refuser ; à défaut d'argent, elle lui donnait ses bijoux : une fois un diamant de la valeur de 7,000 livres, une autre fois un pendant d'oreilles qui fut vendu 18,000 livres par les Dames de la Charité. Et comme la chrétienne princesse demandait le secret : « Votre Majesté, lui répondit Vincent, me pardonnera, si en cela seulement je ne lui obéis pas. Mais je ne puis cacher une si belle action de charité. Il est bon, Madame, que tout Paris, et même toute la France le connaisse, et je crois être obligé de le publier partout où je pourrai. »

Voilà comment le fils d'un pauvre laboureur a pu distribuer dans le cours de sa vie des aumônes dont le total, suivant l'appréciation de François Hébert, évêque d'Agen et ancien Missionnaire, a dû dépasser 1,200,000 louis d'or, plus de 12,000,000 de livres [1], 50,000,000 peut-être en valeur actuelle.

Une partie de ces aumônes était distribuée directement soit à Saint-Lazare, soit par la main des Lazaristes. Un Frère, qui fut longtemps le frère Alexandre Vérone, était chargé des malades, qui venaient chercher ou à qui il portait des remèdes et des secours. Il les visitait dans toute l'étendue de la paroisse Saint-Laurent, pansait leurs plaies et leur rendait toutes sortes d'offices. Tous les

1. Epist. ad Clem. XI (5 juin 1705).

vendredis, deux prêtres, Vincent à son tour, faisaient aussi la visite des malades, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans la congrégation.

A partir de Noël 1641, deux pauvres furent admis à Saint-Lazare comme hôtes d'honneur. Vincent leur donnait à dîner, les mettait à ses côtés, les faisait servir avant lui et les siens, les servait lui-même en les saluant avec respect; et comme le plus ordinairement c'étaient des vieillards, souvent il les avait aidés à monter les degrés qui conduisaient au réfectoire. Ils étaient douze qui se succédaient ainsi deux à deux. Le jeudi-saint, il les rassemblait tous, leur lavait les pieds, leur faisait une aumône, et, ce jour-là, il se contentait de les servir à table sans s'y asseoir avec eux. Depuis, les supérieurs généraux de la Mission ont gardé ce touchant usage comme un des plus précieux legs du saint fondateur.

Chaque jour encore, sans compter ce que l'on donnait à tous les mendiants de passage, on distribuait, à la porte de Saint-Lazare, des portions de potage, de pain et de viande à de pauvres familles.

Trois fois la semaine, à midi, on donnait de la soupe à tous venants. En tous temps, il s'en trouvait des centaines, quelquefois jusqu'à six ou huit cents. On profitait de l'occasion pour les instruire des mystères de la foi, des pratiques religieuses, des dangers et des avantages, des priviléges et des devoirs de la pauvreté.

Pendant les troubles de Paris, la distribution se fit à près de deux mille pauvres. Saint-Lazare se chargea de tous ceux des quartiers Saint-Denis et Saint-Laurent. On les nourrissait, on les vêtissait vivants ; morts, on donnait des linceuls pour leur sépulture. Cette dernière charité fut étendue à un grand nombre de Parisiens que la curiosité avait attirés en foule dans la plaine Saint-

Denis, où ils furent massacrés par un corps de troupes. Généralement, on faisait transporter à Saint-Lazare et ensevelir tous les morts inconnus, et, si l'on venait à découvrir les parents, on se chargeait encore de leur nourriture [1].

Nouvel Élie, Vincent laissa le manteau et l'esprit de la charité non-seulement à ses disciples, mais à toutes les personnes pieuses qu'il avait associées à ses œuvres. L'année qui suivit sa mort, la défense du travail des dentelles et la cherté du blé réduisirent à la mendicité un très-grand nombre de pauvres filles. Dans l'été de la même année, une maladie contagieuse ravagea les campagnes et enleva une quantité de bras à la moisson, qui fut fort chétive. De là, augmentation nouvelle du prix des vivres et nouvelle misère. C'est à Saint-Lazare que s'adressèrent encore, par la vieille habitude de frapper toujours à cette demeure de la charité, les grands vicaires de Paris pour porter secours à cette détresse. De Saint-Lazare, en effet, partirent plusieurs Missionnaires, qui parcoururent tout le diocèse, et revinrent dire qu'ils avaient trouvé plus de huit mille malades en quatre-vingts paroisses seulement, et que partout les maux étaient extrêmes. Sur leur rapport, on mit en mouvement les Dames de la Charité, on se conforma en tout à l'ordre établi par Vincent de Paul en pareil cas, et on vint à bout de soulager cette misère.

Mais la famine, pendant cette année 1661, ne se renferma pas dans les environs de Paris, et elle envahit toutes ces provinces du Maine, du Perche, de la Beauce, de la Touraine, du Blaisois, du Berri, qui n'avaient pas encore eu le temps de se relever de leur précédente affliction, en sorte que les Missionnaires et les Dames de la

1. *Summ*. pp. 194,-197.

Charité durent continuer et continuèrent en effet leur œuvre de sauvetage. Une circulaire d'Almeras, du 26 novembre 1664, nous apprend que les aumônes s'étaient continuées dans les provinces pendant les trois années précédentes. Les frères Alexandre Vérone et Jean Parre avaient été envoyés, l'un dans le Berri, l'autre dans le Dunois ; un Missionnaire avait eu le Gâtinais pour département. En même temps, la maison de Richelieu soulageait plusieurs quartiers du Poitou. En quatre ans, de 1660 à 1664, de la mort de Vincent de Paul à la publication de sa Vie, ces nouvelles aumônes dépassaient 500,000 livres : 500,000 livres sorties de son tombeau, berceau désormais de toutes les œuvres charitables ; 500,000 livres qui depuis deux siècles se sont grossies de plusieurs milliards !

En terminant cette longue histoire de nos troubles et des charités de saint Vincent de Paul, nous nous garderons bien de toute conclusion politique au profit, soit des grands, soit du peuple. Si là encore, comme de tout temps,

Les petits ont pâti des sottises des grands ;

si les peuples ont cruellement expié les *délires* des rois, disons aussi que rois et grands, excités par la charité d'un homme, sont généreusement venus au secours des petits et des peuples.

Remarquons aussi, à la décharge du XVIIe siècle, de notre vieille France monarchique et religieuse, bafouée aujourd'hui par tant d'historiens, que la pauvreté et la misère y étaient résignées et même contentes ; qu'elles ne profitèrent pas des troubles civils pour se venger de leurs prétendus oppresseurs ; que les 40,000 mendiants de la capitale, — le cinquième de la population d'alors,

— ne prirent pas une seule fois les armes, et que des nombreuses *cours de miracles* on ne vit pas sortir, comme de nos faubourgs depuis 89, ces hordes affreuses demandant à la société la bourse ou la vie ; que c'est précisément à dater de cette ère heureuse de 89 que le *paupérisme* a remplacé la pauvreté, que des misères moindres menacent la fortune et l'existence de tous, et que le socialisme, — pour l'appeler par son nom, — nous pose de plus en plus pressant le problème d'être ou de n'être pas, et ajourne à courte échéance la ruine de toutes les institutions sociales.

Notons, si nous voulons, au profit de notre âge, que la guerre, même en pays conquis, même dans les années les plus calamiteuses et les plus indisciplinées de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci, ne s'est jamais signalée, surtout sous les yeux et avec la complicité des chefs, par les brigandages et les atrocités que commirent nos armées elles-mêmes, sans parler des bandes du baron d'Erlach, dans nos malheureuses provinces, et cela sous les yeux des Turenne et des Condé, sous les yeux de Louis XIV.

Notons encore, dans l'intérêt de l'histoire, que cette guerre de la Fronde, guerre d'enfants, a-t-on dit, bien nommée d'un jeu d'enfants, guerre de galanterie et d'intrigues, guerre de plaisanterie et de chansons, fut une guerre abominable, non-seulement par l'appel qu'elle fit à l'étranger et les longues invasions qu'elle provoqua, mais par les ruines directes qu'elle amoncela dans notre pays. Non, dans aucune guerre peut-être on ne trouverait tant de douleurs et de calamités. L'incendie du Palatinat par Turenne, qui a été présenté comme un douloureux épisode dans nos guerres du XVIIe siècle, est l'histoire même, l'histoire continue et uniforme de nos provinces pendant vingt-cinq ans.

De tout cela, l'histoire n'a rien dit. Elle nous introduit dans les boudoirs où la galanterie noue l'intrigue, non dans tant de chaumières où l'intrigue se dénoue par la faim, le déshonneur et la mort ; elle enregistre les bons mots des grands ou du peuple de Paris, et elle n'entend pas les cris de détresse qui leur font un terrible écho ; elle n'omet ni une démarche des parlements, ni un mouvement des armées, et elle ne suit pas ces fuites en masse, ces douloureuses odyssées de peuples tout entiers, cherchant à échapper au fer et à la flamme ; elle connaît les noms de tous les bourreaux, et elle paraît ignorer, nous ne dirons pas les noms des victimes, victimes véritablement sans nom comme sans nombre, mais le nom de leur sauveur, le nom de Vincent de Paul, que, par exemple, l'*Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin* de M. Bazin, n'a pas une seule fois prononcé, si ce n'est à l'occasion de la mort du roi. La vérité historique, la justice et la reconnaissance exigent à la fois qu'on refasse à un point de vue nouveau cette partie de nos annales ; elles exigent au moins qu'on rende publiquement à Vincent de Paul le nom que lui donnèrent quelques villes reconnaissantes, le nom si généreusement acheté de sauveur, de père de la patrie !

LIVRE IX

MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL

CHAPITRE PREMIER

PORTRAIT ET JOURNÉE

I

Portrait.

Avant que saint Vincent de Paul nous soit enlevé par la mort, contemplons une dernière fois ses traits, esquissons sa physionomie physique et morale, et suivons-le dans l'emploi d'une de ses journées, toutes uniformément remplies de pieux exercices et d'œuvres de charité.

Vincent de Paul était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, bien prise et bien proportionnée. Sa tête, chauve de bonne heure, était grosse, mais en rapport juste avec le reste du corps. Il avait le front beau, large et majestueux, le nez gros, les yeux vifs et pénétrants, les lèvres fines et souriantes, l'ouïe subtile, le visage ni trop plein ni trop maigre, les traits fortement accentués et composant un ensemble qui frappait le regard et s'imprimait dans la mémoire. C'était une de ces physionomies qu'il n'est pas au pouvoir, même du crayon le plus maladroit, de faire méconnaissables, comme on en peut

juger par tant de portraits qui, dans leur diversité souvent grossière, gardent néanmoins de l'original une empreinte indéfinissable, rendant toute *lettre* inutile. Devant chacun de ces portraits, même les plus mauvais, tout regard qui en a vu seulement un autre nomme aussitôt Vincent de Paul.

La plupart se trompent pourtant quant à la résultante de cette physionomie, à laquelle ils donnent un air de bonhomie qu'un respect religieux empêche seul de dire un peu niaise. Cela est inspiré moins de la vérité que du désir de peindre sur ce visage cette tendre bonté dont on pousse l'expression jusqu'à la grimace et à la caricature. Tel n'était pas, certes, l'air de saint Vincent de Paul. D'un tempérament sanguin et surtout bilieux, il était naturellement triste et mélancolique, et il lui fallait tous les efforts de la vertu pour ôter à ses traits quelque chose d'un peu dur et revêche [1]. S'il finit par les empreindre de bonté, comme son abord et l'ensemble de sa personne, il leur laissa toujours, aussi bien qu'à son attitude, à son port, à sa démarche, de la gravité et de la noblesse.

Du reste, c'est malgré lui qu'on a le bonheur de posséder l'image de ses traits d'après nature. Toute sa vie, on le pressa de poser devant un peintre, sans que son humilité y consentît jamais. L'abbé de La Pinsonnière, allant le remercier après une retraite faite à Saint-Lazare, le pria de se laisser peindre pour la consolation de ses amis. A cette proposition, le saint se prosterna le visage contre terre en s'écriant : « Moi, misérable ! moi,

1. Je m'adressai à Notre-Seigneur, disait-il en 1621, et le priai instamment de me changer cette humeur sèche et rebutante, et de me donner un esprit doux et benin. Et, par la grâce de Notre-Seigneur, avec un peu d'attention que j'ai faite à réprimer les bouillons de la nature, j'ai un peu quitté de mon humeur noire. »

néant ! » Et il demanda en grâce qu'on lui épargnât désormais une peine semblable.

Ce qu'il avait refusé à La Pinsonnière, il le refusa aux instances des personnes de condition qui avaient le plus de droits sur lui, comme les présidentes Goussault et de Lamoignon ; il le refusa même aux prières et aux larmes de ses enfants.

Cependant il était plus qu'octogénaire, et l'on était menacé de le bientôt perdre. Désespérant de vaincre de front sa résistance, les Missionnaires prirent le parti d'user d'une fraude pieuse, et ils firent venir secrètement à Saint-Lazare le peintre Simon François, qu'ils y gardèrent longtemps. Celui-ci devait voir sans être vu. Aperçu, d'ailleurs, il n'eût point excité les soupçons de Vincent, qui ne le connaissait pas et l'aurait pris pour un des nombreux laïques faisant les exercices spirituels à Saint-Lazare. En effet, pour avoir occasion de mieux étudier la physionomie du saint vieillard, le peintre suivait tous les exercices auxquels il assistait, et s'attachait à lui comme son ombre. Les jours de fête, quand Vincent officiait, Simon François était là au premier rang ; il était là encore lorsque le saint disait ou entendait la messe ; au réfectoire, on l'avait placé en face de lui. Après chacune de ces séances et de ces poses non soupçonnées du vieillard, le peintre allait s'enfermer dans une chambre qu'on lui avait donnée, où il travaillait de souvenir. C'est ainsi que peu à peu se fit le portrait reproduit par la gravure en tête de cet ouvrage [1].

1. C'est l'original, croyons-nous, de ce portrait, ou, bien certainement, une copie à l'huile authentique, qu'on conserva, jusqu'à la Révolution, dans l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, occupée par l'abbé de Chandenier, ce disciple si cher de saint Vincent de Paul et qu'ensuite on transporta à l'hôpital de cette ville, où nous en avons fait prendre une exacte photographie. — Nous avons raconté

Pour achever cette description physique de notre saint, disons qu'il était d'une complexion assez robuste. Mais bilieux, avons-nous dit, gardant toujours les funestes suites de sa captivité de Tunis, de plus en plus sensible aux impressions de l'air, de plus en plus aussi il devint sujet aux atteintes de la fièvre.

Plus encore que de ses traits, on s'est fait trop souvent une fausse idée de son esprit. Homme d'une bonté, d'une charité merveilleuse, a-t-on dit, mais d'une intelligence médiocre ; homme d'un cœur immense, mais d'un cerveau étroit, ou plutôt chez qui le cœur semblait avoir absorbé à son profit toutes les autres facultés de l'âme.

Sans doute, Vincent n'avait pas l'imagination qui fait l'artiste, ni le génie qui produit les brillantes créations littéraires ; mais où nous en sommes de son histoire, après avoir vu tant de grandes entreprises si bien conçues et mieux encore exécutées, tant d'œuvres de toutes sortes, dont chacune aurait pesé à une nature puissante, menées de front sans fléchir, sans que l'une fît tort à l'autre, et conduites à leur dernier développement, tant de fondations fécondes et jetées, en quelque sorte, pour l'éternité, avons-nous encore besoin de dire que Vincent avait un esprit pénétrant, étendu, propre à tout embrasser, les grandes comme les petites choses ? Il avait surtout, dans un degré suprême, ce bon sens que Bossuet a appelé le maître de la vie humaine ; ce bon sens, plus rare peut-être, au point qu'il l'avait, que ce qu'on appelle le génie, parce qu'il suppose dans l'âme un assemblage et un équilibre de facultés plus nombreuses et plus inconciliables : la perception qui saisit une idée ou une

l'histoire de ce portrait d'après les mémoires manuscrits du frère Du Courneau, conservés dans les archives de la Mission.

affaire, l'étendue qui en embrasse les rapports, la perspicacité qui en découvre toutes les circonstances et en prévoit toutes les suites, le jugement qui en règle la mise en œuvre et l'exécution, la force qui entreprend et triomphe des obstacles, la patience enfin qui ne se lasse jamais et manœuvre avec tant d'habileté et de constance qu'elle arrive toujours ; la patience longue, persévérante, que, dans ces conditions, Buffon a dit être le génie même. Tel était le bon sens de Vincent de Paul, avec lequel il aurait gouverné un royaume, avec lequel il a gouverné des affaires plus difficiles que celles des États ; tel le bon sens qu'il portait dans ses opinions, dans ses paroles, dans ses entreprises et dans toute sa conduite.

C'est ce bon sens qui le tint toujours éloigné des routes singulières, des doctrines extrêmes, de l'esprit de changement et de nouveauté. La singularité, l'excès, tout ce qui sortait de ce milieu où le vrai et le bien ont fixé leur trône, lui paraissait mensonge et folie. Il condamnait les innovations en matière religieuse et politique, parce qu'elles se portent en dehors des conditions de la vie des États et des âmes. Le prétexte même du mieux ne pouvait faire illusion à sa vertu. Au besoin, il aurait inventé l'adage : « Le mieux est l'ennemi du bien, » car il le tenait pour une de ses maximes. Il disait encore : « L'esprit humain est prompt et remuant. Les esprits les plus vifs et les plus éclairés ne sont pas toujours les meilleurs, s'ils ne sont pas les plus retenus. On marche sûrement, quand on ne s'écarte pas du chemin par où le gros des sages a passé. »

Le bon sens, toujours franc, droit, le rendait ennemi des voies obliques, du langage double, inconsidéré et indiscret. Sa parole était toujours l'expression exacte de sa pensée ; mais la sincérité chez lui ne nuisait pas à la

prudence. Nul n'a su mieux se taire, quand la parole pouvait violer un secret, blesser la charité, compromettre une affaire, ou seulement quand elle était inutile. Il savait écouter, science rare quoique nécessaire, sans interrompre jamais ; interrompu lui-même, il s'arrêtait aussitôt ; mais, comme rien n'était capable de faire fléchir son inflexible bon sens, l'interruption finie, il reprenait le fil de son discours et marchait droit au terme. Il avait le parler un peu lent, par réflexion. Ses raisonnements étaient précis, justes et pressants, exprimés en termes clairs et nets, animés d'une douce chaleur, et portaient la persuasion dans les cœurs en même temps que la conviction dans les esprits. S'il parlait le premier, il débrouillait et exposait une question avec tant d'ordre et de netteté, tant de profondeur et d'étendue, que chacun, même de plus habile, se disait : « C'est cela ! » hommage à son sens infaillible. Du reste, le bon sens encore lui faisait prendre tous les tons et tous les langages, suivant la mesure des esprits, en sorte que l'homme médiocre se croyait de niveau avec lui, pendant que les plus hauts génies ne le trouvaient jamais au-dessous d'eux.

C'est qu'il avait le discernement des esprits comme des doctrines et des affaires. Il voyait aussitôt la portée de chacun et y proportionnait sa conduite et son langage. Il pénétrait le fort et le faible, les qualités bonnes et mauvaises de tous, et il savait régler là-dessus leur poste et leur emploi. En tout, il démêlait le vrai du faux, le bon du mauvais, le meilleur du moins bon, sous les apparences les plus trompeuses, les plus habilement hypocrites.

Voilà ce qui rendait sa direction si sûre, sa décision si infaillible, son action si ferme et si résolue, quand une fois il avait pris son parti. Le consultait-on, il était quel-

quefois lent à répondre, car lui-même il demandait à consulter auparavant Dieu et les sages ; mais la réponse qu'il donnait enfin était toujours marquée au coin de la sagesse et de l'expérience.

Il était lent aussi à se résoudre et à entreprendre, toujours en vertu de ce bon sens qui avait besoin de pénétrer auparavant et de combiner ensemble la nature, les moyens et la fin en toutes choses. Ses enfants, surtout les plus jeunes, lui en faisaient un reproche, et il répondait ordinairement comme il fit le 7 décembre 1641, dans cette lettre adressée à Codoing, supérieur de la Mission d'Annecy :

« Vous m'objecterez que je suis trop long, que vous attendez quelquefois six mois une réponse qu'on peut faire en un mois, et que cependant les occasions se perdent et tout demeure. A quoi je vous réponds, Monsieur, qu'il est vrai que je suis trop longtemps à répondre et à faire les choses ; mais que pourtant je n'ai jamais vu encore aucune affaire gâtée pour mon retardement,mais que tout s'est fait en son temps, et avec les vues et les précautions nécessaires, et que néanmoins je me propose à l'avenir de vous faire réponse au plus tôt, après avoir reçu vos lettres et avoir considéré la chose devant Dieu, qui s'honore beaucoup du temps qu'on prend pour considérer mûrement les choses qui regardent son service. Vous vous corrigerez donc, s'il vous plaît, de votre promptitude à résoudre et à faire les choses, et je travaillerai à me corriger de ma nonchalance.... Oserai-je vous dire sans rougir, Monsieur? Il n'y a remède, il faut que je le fasse. C'est que, repassant par-dessus toutes les choses principales qui se sont passées en cette Compagnie, il me semble, et est très-démonstratif,que si elles se fussent faites avant qu'elles l'ont été, qu'elles n'auraient pas été si bien. Je dis cela de toutes, sans en excepter

pas une seule. C'est pourquoi j'ai une dévotion particulière de suivre pas à pas l'adorable Providence de Dieu, et l'unique consolation que j'ai, c'est qu'il me semble que c'est Notre-Seigneur seul qui a fait et fait incessamment les choses de cette petite Compagnie. »

Vincent comparait quelquefois les esprits trop pressés, irréfléchis, qui s'agitent et embrassent à vide, à des meules tournant sans blé, qui, disait-il, « s'enflamment et brûlent le moulin [1]. »

Il était donc ami de la lenteur, ou plutôt ennemi de la précipitation : effet en même temps de son bon sens et de sa vertu. Il apercevait dans les affaires, surtout dans les difficiles et les importantes, une foule d'obstacles contre lesquels vont se briser du premier coup les impatients, et qu'il voulait tourner à force de circonspection et de lente prudence. Il vient de nous dire, et il aimait à répéter souvent qu'il ne voyait rien de plus commun que le mauvais succès des affaires précipitées.

La vertu se concertait en lui avec le bon sens pour lui commander, avant d'agir, de longues et prudentes délibérations. Il appréhendait toujours, suivant son mot ordinaire, d'enjamber sur la conduite de la Providence ; c'est-à-dire de prévenir le temps fixé par la sagesse divine, d'agir sans son concours et sa grâce, de devancer son action au lieu de la suivre. Il avait de lui une idée si basse, et une si haute du souverain domaine de Dieu, qu'il aurait voulu ne paraître en rien et n'agir jamais, pour laisser à Dieu toute gloire, pour lui laisser aussi l'initiative, la conduite et la consommation de toute entreprise.

Mais rien, en cela, qui ressemblât au mysticisme oriental, ni à ce quiétisme oisif et mou qui ne s'efface

1. Lettre du 11 juillet 1645.

devant Dieu que pour donner une sorte de consécration sacrilége à la lâcheté et à la paresse. Pas de vie plus active, plus occupée, plus remplie. « M. Vincent a fait plus de bien à lui seul, disait mademoiselle de Lamoignon, que vingt autres saints n'en ont fait. » Que d'œuvres, en effet, dans les quarante dernières années que nous avons parcourues, dans les vingt dernières surtout, correspondant néanmoins à une vieillesse fatiguée et maladive ! On s'étonne qu'un seul homme les ait pu concevoir, plus encore qu'il les ait entreprises et exécutées. La lenteur de Vincent avait pour unique principe la crainte de contrarier Dieu, le désir de s'assurer son concours, le besoin de ne jamais jeter les fondements d'une œuvre sans la certitude, ou, du moins, l'espérance probable de la pouvoir conduire au faîte. De là, la sage combinaison, la durée et la permanence des siennes.

Mais, une fois assuré de la volonté de Dieu et des ressources de sa Providence, rien n'était plus capable de l'arrêter. Il ne s'effrayait ni du nombre ni des difficultés des affaires. Il les suivait avec une force d'esprit, une intrépidité de courage que nuls obstacles ne pouvaient ébranlêr, qu'ils vinssent des personnes ou des choses, de la conjuration des éléments ou des passions humaines. Il s'y appliquait avec une sagacité pleine d'ordre et de lumière ; il en portait le poids, la peine, les lenteurs, avec un calme qui provenait d'une sainte sécurité, avec une persévérance qu'il puisait dans la certitude religieuse du succès.

Ame vraiment supérieure par son sens positif et pratique, sens dont les passions ne venaient jamais, comme chez la plupart des hommes, déranger les combinaisons, dont la vertu, au contraire, inspirait, dirigeait et menait à terme toutes les vues.

Le fondement de cette vertu, — est-il besoin désormais

de le redire? — était l'humilité, que nul saint, après Celui auquel rien n'est comparable, après Celui qui, étant en la forme de Dieu, s'est anéanti et a pris la forme de l'esclave, après Celle qui a puisé dans sa bassesse le principe de sa grandeur, que nul saint n'a possédée dans le même degré que Vincent de Paul. Humilité prodigieuse, qui épouvante non-seulement notre orgueil, mais notre intelligence, lorsque nous voyons cet homme admirable se mettre au-dessous de la terre et des enfers, se préférer les plus pervers, les forçats, les suppliciés et même les démons ! Humilité pourtant qui seule explique Vincent de Paul, qui seule a produit sa charité, prodigieuse comme elle. L'orgueil, qui ne le sait ? hait ses supérieurs et ses égaux, il méprise ses inférieurs ; il vise à un premier rang unique, où il se complaira, vivra en lui-même, dans l'indifférence et le dédain pour tout le reste : antipodes de la charité ! L'humilité reste à son rang, ou plutôt elle descend pour attirer tout à elle, ayant pour ce qui lui est supérieur ou égal, non la jalousie ou les aspirations ambitieuses, mais simplement l'amour et le respect. Vincent de Paul non humble eût aspiré aux dignités ecclésiastiques et se fût épuisé dans leur recherche ; il eût perdu le souvenir de sa basse extraction et des misères de son berceau, et en même temps la compatissance ; il se fût élevé à une telle hauteur qu'il n'eût plus aperçu les petits et les pauvres, bien loin de les mettre au-dessus de lui pour s'en faire l'humble et dévoué serviteur. Le dévouement, c'est le sacrifice de soi, c'est-à-dire de l'orgueil ; et plus l'orgueil est sacrifié, plus le dévouement est plein et entier. Vincent de Paul ne voyait au-dessus de lui que des hauteurs d'où lui devaient venir les eaux d'une miséricordieuse Providence ; autour de lui que des coopérateurs plus habiles et plus bénis de Dieu que lui-même ; au-dessous, — si tant est qu'il y ait eu

un dessous pour cet homme, — qu'un abîme de misères et de besoins où il aspirait à descendre pour s'y confondre et s'y consumer à leur profit ; ou plutôt, découvrant, par la foi et l'humilité, des supérieurs dans les pauvres et les petits, des seigneurs et des maîtres, suivant son expression sublime, il se donnait à eux comme un présent de nul prix. Il a été le plus charitable, parce qu'il a été le plus humble des hommes [1].

Et vraiment, on s'étonne que ce caractère essentiel de la vertu de saint Vincent de Paul, que ce principe fondamental de toutes ses œuvres ait été méconnu, au point que ses biographes eux-mêmes, Collet après Abelly, se soient crus obligés de le défendre contre l'accusation d'un tel *défaut*, qu'ils se contentent d'appeler une *singularité*. Singularité, sans doute, comme le génie et l'héroïsme ; mais ce n'est pas là ce qu'on entend ; on veut qu'il ait excédé en ce point, sans comprendre qu'autrement il n'eût pas excédé en charité, s'il est possible d'excéder, toutefois, dans une vertu qui, du côté de Dieu, n'a de bornes que l'infini de ses perfections, et, du côté de l'homme, que l'indéfini de ses besoins et de ses misères. Vincent a pu excéder dans la bonne opinion qu'il avait d'autrui et l'hyperbole de ses éloges ; mais non, à le bien entendre, dans le bas sentiment qu'il avait de lui-même. En comparaison du démon et des plus grands pécheurs, au-dessous desquels il se ravalait, sans doute il ne se mettait pas à sa place ; mais, en comparaison de Dieu, de sa grandeur, de sa sainteté, qu'est-ce que le plus grand et le plus saint, sinon bassesse et imperfection ? C'est ce sentiment plus vrai et plus profond de Dieu qui a rendu les saints, quoique relative-

1. Au milieu de ses plus glorieux emplois, on l'a vu souvent aller à la cuisine laver la vaisselle (*Summ.* n° 204, p., 243).

ment plus grands, néanmoins plus humbles que les autres hommes, et par là même plus charitables et plus dévoués.

On a dit : « Si la clémence était exilée de la terre, elle devrait se trouver un refuge dans le cœur des rois. » C'est le mot que le cardinal de La Rochefoucauld appliquait à l'humilité et au cœur de Vincent de Paul. Il l'aurait pu dire, et par la même raison, de la charité, qui, compagne inséparable et fille nécessaire de l'humilité, eut toujours dans cette âme son sanctuaire privilégié, et, à défaut de tout autre, s'y fût réservé son dernier asile.

Du reste, Vincent ne croyait pas qu'on pût excéder en humilité et en charité, quand il considérait Celui qui s'est anéanti et dévoué jusqu'à la mort. Dans ses pensées, dans ses paroles, dans ses actions, il ne s'inspirait que de Jésus-Christ, il ne répétait que son langage, il ne se conduisait que sur son modèle. Jésus-Christ toujours, Jésus-Christ partout, Jésus-Christ en tout et en tous : voilà sa doctrine, sa morale et sa politique, ce qu'il aimait à exprimer d'un mot : « Rien ne me plaît qu'en Jésus-Christ. »

Cette vue continuelle et universelle de Jésus-Christ éclairait, élevait, échauffait sa charité. Jésus-Christ, il le voyait pontife suprême dans le pape, évêque et prince des pasteurs dans les évêques, souverain prêtre dans les prêtres, maître et docteur unique dans les docteurs, roi des rois, juge des juges dans les princes et les magistrats, grand et noble dans les gentilshommes et petit dans les petits, ouvrier dans les artisans, divin négociant dans les hommes de trafic, pauvre dans les pauvres, prisonnier dans les prisonniers, infirme et agonisant dans les malades et les moribonds. De là son respect et sa tendresse pour tous les hommes, et, en particulier, pour tous ceux

dont la bassesse et les souffrances lui présentaient une image plus ressemblante du Dieu anéanti et de l'Homme de douleurs.

Voilà, au physique et au moral, Vincent de Paul. Voyons-le maintenant à l'œuvre pendant une de ses journées, ce qui nous donnera un échantillon de toute sa vie.

II

Journée.

Il est quatre heures du matin. Quoique vieux, malade, couché depuis de courtes heures, encore passées le plus souvent dans l'insomnie, Vincent se lève, et le second coup de la cloche ne le trouve jamais dans la même posture que le premier. Cette obéissance à la règle du lever est pour lui la première en importance comme dans l'ordre du jour, et c'est la première aussi qu'il recommande aux siens. Obéissance, leur dit-il, d'autant plus agréable à Dieu qu'elle est plus prompte, d'autant plus honorable qu'elle lui offre les prémices de la journée et de nos actions; obéissance commandée par l'exemple de Notre-Seigneur qui, après avoir quitté le paradis, n'eut pas où reposer sa tête ; obéissance de plus en plus facile par l'habitude, avantageuse à l'esprit et au corps, et qui allonge notre vie trop courte ; obéissance enfin dont la diligence et la ferveur assurent la ferveur et la diligence de l'oraison, d'où dépend tout le reste.

Donc, au premier signal, il sort du lit, fait le signe de la croix, se prosterne et baise la terre. Il adore la majesté de Dieu, lui rend grâces de sa gloire, de celle qu'il a donnée à son Fils, à la sainte Vierge, aux saints anges,

à l'ange gardien, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres, à saint Joseph et à tous les saints et saintes du paradis. Il le remercie encore des grâces faites à la sainte Église, de celles qu'il a reçues lui-même, et, en particulier, d'avoir été conservé pendant la nuit. Il lui offre ses pensées, ses paroles et ses actions, en union avec celles de Jésus-Christ ; il lui demande de le garder de tout péché et de l'aider à accomplir fidèlement tout ce qui lui sera le plus agréable [1].

Après ces premiers actes de religion, il fait son lit, et se rend à l'église, où, malgré l'enflure de ses vieilles jambes qu'il lui a fallu bander, il est arrivé plus tôt que les plus sains et les plus jeunes. La vue de sa famille assemblée devant Notre-Seigneur réjouit et console son âme. Il félicite les plus diligents, les traîneurs l'affligent. Pour lui, il ne manque jamais de se trouver à l'oraison du matin, au milieu de la plus grande multiplicité des affaires, dût-il, dans la journée, être saigné ou prendre médecine, et la fatigue qu'il en pourra ressentir ne l'empêchera pas de s'y rendre le lendemain.

C'est qu'il a pour l'oraison l'estime la plus profonde et la plus religieuse. Il la regarde comme la manne qu'il faut recueillir chaque matin, sous peine de mourir dans le désert de la vie. Aussi il s'y livre avec ardeur. On l'entend pousser des soupirs d'un amour qu'il ne peut contenir, et lui seul ne s'aperçoit pas de leur explosion. Que se passe-t-il entre Dieu et lui ? Son humilité le cachera avec soin. Mais, en descendant de la sainte montagne, son front paraît quelquefois tout lumineux comme celui de Moïse, et la ferveur de son âme rejaillit sur toute sa personne, passe dans ses paroles et dans ses

1. Extrait textuellement d'un écrit de la main de saint Vincent de Paul, donné par lui pour règle à une personne de condition.

actes. Ses discours, au sortir de l'entretien divin, sont plus brûlants encore de foi et de charité ; son humilité, sa mortification, sa patience, toutes ses vertus, brillent d'un nouvel éclat dans sa conduite.

Cette oraison si chère, il s'y livrera dans ses longues insomnies ; il y consacrera tous les loisirs que lui laisseront les emplois de sa charge et le service du prochain ; et, chaque année, quelles que soient ses occupations, il y donnera au moins huit jours entiers, pendant lesquels il interrompra les plus saints commerces pour ne plus s'entretenir qu'avec Dieu.

Cette oraison du matin, il y porte tous ceux sur lesquels il exerce quelque action; il veut qu'on y forme les ordinands et les exercitants, et qu'on leur en fasse emporter la résolution et la pratique comme le fruit le plus précieux de leur retraite. Lui-même il y engage les ecclésiastiques de sa conférence et même les Dames de son Assemblée.

Mais il ne cesse d'y exhorter ses Missionnaires, dans leur intérêt et dans celui du prochain. « Donnez-moi, leur dit-il, un homme d'oraison, et il sera capable de tout ; il pourra dire avec le saint Apôtre : « Je puis toutes choses en celui qui me soutient et me conforte. » Et il ajoute : « La Congrégation de la Mission subsistera autant de temps que l'exercice de l'oraison y sera fidèlement pratiqué, parce que l'oraison est comme un rempart inexpugnable qui mettra les Missionnaires à couvert contre toutes sortes d'attaques ; qu'elle est comme un mystique arsenal, ou comme la Tour de David, qui leur fournira toutes sortes d'armes, non-seulement pour se défendre, mais aussi pour assaillir et mettre en déroute tous les ennemis de la gloire de Dieu et du salut des âmes. »

Il n'en exempte même pas les infirmes, qu'il engage à

a pratiquer moins par une application impossible de l'entendement que par les affections de la volonté, par des actes réitérés de résignation, de contrition, de patience, de confiance, de persévérance et d'amour.

Il l'exige, et d'une heure entière, les jours de repos comme les jours de travail, dans la multiplicité des occupations comme dans le train ordinaire de la vie. « Monseigneur le prince de Conti, dit-il à ce sujet, sera un jour notre juge, au moins le mien. Il est admirable en sa fidélité à l'oraison : il en fait tous les jours deux heures, l'une le matin, l'autre le soir. Quelque grandes occupations qu'il ait, quelque monde qui l'environne, il n'y manque jamais. Il est vrai qu'il n'est pas si attaché aux heures, qu'il ne les avance ou les retarde selon l'exigence des affaires. Plaise à Dieu nous donner cet attrait pour nous unir à lui par l'oraison ! »

Il la recommande particulièrement aux prédicateurs, aux catéchistes et aux directeurs des âmes : « L'oraison, dit-il, est un grand livre pour un prédicateur : c'est là qu'il puisera les vérités divines dans le Verbe éternel qui en est la source, pour les répandre après parmi le peuple; c'est par l'oraison qu'il se rendra capable de toucher les cœurs et de convertir les âmes. »

C'est le matin, au sortir de sa propre oraison, que Vincent donne ces conseils et ces enseignements à ses Missionnaires. Au moins deux fois la semaine, le dimanche et le mercredi, il leur fait rendre compte des bonnes pensées et des bons sentiments que Dieu leur y a donnés à eux-mêmes. Cette *répétition d'oraison* l'édifie et le charme. Hors de sa communauté, en voyage, il la pratique encore. Voyage-t-il même avec des séculiers, il leur fait trouver bon, non-seulement qu'on emploie tous les matins quelque temps à l'oraison, mais aussi qu'on s'entretienne ensuite des communications que l'es-

prit de Dieu a faites à chacun. Les domestiques sont invités à parler à leur tour, et l'un d'eux raconte une fois : « Ayant considéré que Notre-Seigneur a recommandé le service des pauvres, j'ai cru que je devais faire quelque chose pour eux ; mais, ne pouvant, pauvre moi-même, rien leur donner, j'ai résolu au moins de leur rendre quelque honneur, de leur parler gracieusement quand ils s'adresseront à moi, et même d'ôter mon chapeau pour les saluer. »

A ce récit, Vincent bénit Dieu qui aime à se communiquer aux simples, et, en engageant les dames pieuses à établir l'usage de la répétition d'oraison parmi leurs domestiques, il se confirme dans sa propre habitude d'interroger le moindre de ses frères à Saint-Lazare, aussi bien que le plus élevé de ses Missionnaires.

En effet, à chaque répétition d'oraison, il en invite toujours trois ou quatre à parler, et, quelques affaires qui l'appellent ailleurs, il les écoute avec bonté et avec joie des heures entières. C'est une mutuelle et commune édification ; c'est aussi une école, une leçon pratique, où les nouveaux venus et les inexpérimentés se façonnent au grand art de l'oraison.

« Mon frère, demande-t-il à l'un d'eux, quelle méthode suivez-vous en votre oraison ? — Mon père, je divise toujours le sujet en certains points. — Vous faites bien, mon frère. Néanmoins, lorsqu'on prend quelque mystère pour sujet de la méditation, il n'est pas nécessaire ni expédient de s'arrêter à une vertu particulière et de faire votre division ordinaire sur le sujet de cette vertu ; mais il est plus à propos d'envisager l'histoire du mystère et de faire attention à toutes ses circonstances, n'y en ayant aucunes, si petites et si communes qu'elles puissent être, dans lesquelles il n'y ait de grands trésors cachés, si nous savons bien les y chercher. Je le reconnus dernière-

rement dans une conférence de ces Messieurs qui s'assemblent céans. Ils avaient pour sujet de leur entretien ce qu'il fallait faire pour employer saintement le temps du Carême. C'était un sujet fort commun, dont ils avaient coutume de traiter tous les ans; et cependant on dit de si bonnes choses, que tous les assistants en furent grandement touchés, et moi particulièrement; et je puis dire en vérité que je n'ai point vu de conférence plus dévote que celle-là, ni qui eût fait plus d'impression sur les esprits: car bien qu'ils eussent parlé plusieurs fois du même sujet, il semblait que ce n'étaient plus les mêmes personnes qui parlaient; Dieu leur avait inspiré dans l'oraison tout un autre langage. Voilà, mes frères, comme Dieu cache des trésors dans ces choses qui semblent si communes, et dans les moindres circonstances des vérités et des mystères de notre religion. Ce sont comme de petits grains de sénevé qui produisent de grands arbres, quand il plaît à Notre-Seigneur y répandre sa bénédiction. Nos sujets de méditation ressemblent à des boutiques de marchands; et comme il y a des boutiques où l'on ne trouve que d'une sorte de marchandise, et d'autres où l'on rencontre tout ce dont on a de besoin; il y a aussi des sujets de méditation qui ne nous instruisent que d'une vertu, et d'autres qui contiennent des trésors de toutes sortes de vertus : comme sont les mystères de la naissance, de la vie, de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pour en profiter, il faut adorer Notre-Seigneur en l'état auquel le mystère nous le représente, l'admirer, le louer et le remercier des grâces qu'il nous a méritées, lui représenter humblement nos misères et nos besoins, et lui demander les secours et les grâces nécessaires pour imiter et pratiquer les vertus qu'il nous y a enseignées. »

« — Mon frère, demande-t-il à un autre, profitez-vous

dans l'oraison ? — Peu, mon père. — D'où vient cela ? reprend Vincent. Pendant qu'on répétait l'oraison, je pensais en moi-même d'où pouvait provenir que quelques-uns fissent si peu de progrès en ce saint exercice. Il y a sujet de craindre que la cause de ce mal ne soit qu'ils ne s'exercent pas assez en la mortification, et qu'ils donnent trop de liberté à leurs sens. Qu'on lise ce que les plus habiles maîtres de la vie spirituelle ont laissé par écrit touchant l'oraison, et on verra que tous unanimement ont tenu que la pratique de la mortification était absolument nécessaire pour bien faire ses oraisons, et que, pour s'y bien disposer, il faut non-seulement mortifier ses yeux, sa langue, ses oreilles et ses autres sens extérieurs, mais aussi les facultés de son âme, l'entendement, la mémoire et la volonté. Par ce moyen, la mortification disposera à bien faire l'oraison, et, réciproquement, l'oraison aidera à bien pratiquer la mortification. — Une autre cause de ce peu de progrès, c'est que quelques-uns ont de belles pensées et de bons sentiments, mais ne se les appliquent pas à eux-mêmes et ne font pas assez de réflexions sur leur état intérieur. Et néanmoins on a fort souvent recommandé que, lorsque Dieu communique quelques lumières ou quelques bons mouvements dans l'oraison, il les faut toujours faire servir à ses besoins particuliers. Il faut considérer ses propres défauts, les confesser et reconnaître devant Dieu, et quelquefois même s'en accuser devant la compagnie pour s'en humilier et confondre davantage, et prendre une forte résolution de s'en corriger, ce qui ne se fait jamais sans quelque profit. »

Là-dessus, un frère tombe à genoux et demande pardon de ne rien faire depuis quelque temps à l'oraison, et même de ne pouvoir s'y appliquer. « Dieu vous bénisse, mon frère ! répond le saint. Il permet quelquefois qu'on

perde le goût qu'on ressentait et l'attrait qu'on avait pour l'oraison, et même qu'on s'y déplaise. Mais c'est ordinairement un exercice qu'il nous envoie et une épreuve qu'il veut faire de nous, pour laquelle il ne faut pas se désoler ni se laisser aller au découragement. Il y a de bonnes âmes qui sont quelquefois traitées de la sorte, comme plusieurs saints l'ont été aussi. Oui, je connais plusieurs personnes fort vertueuses qui n'ont que des dégoûts et des sécheresses en l'oraison ; mais, comme elles sont bien fidèles à Dieu, elles en font un très-bon usage, ce qui ne contribue pas peu pour leur avancement en la vertu. Il est vrai que, quand ces dégoûts et sécheresses arrivent à ceux qui commencent à s'adonner à l'oraison, il y a quelquefois sujet de craindre que cela ne provienne de quelque négligence de leur part ; et c'est à quoi, mon frère, vous devez faire attention. Peut-être cependant n'y a-t-il point de votre faute. N'avez-vous pas mal à la tête ?—Oui, mon père ; et c'est pour avoir voulu, en ma dernière retraite, me rendre les choses sensibles en l'oraison. —Il ne faut pas, mon frère, agir de la sorte, ni s'efforcer de se rendre sensible en l'oraison ce qui ne l'est pas de sa nature, car c'est l'amour-propre qui se recherche en cela. Nous devons agir par esprit de foi en l'oraison, et considérer les mystères et les vertus que nous méditons dans cet esprit de foi, doucement, humblement, sans faire effort sur l'imagination, et appliquer plutôt la volonté pour les affections et résolutions, que l'entendement pour les connaissances. Et cependant, nous devons persévérer courageusement, à l'imitation de Notre-Seigneur, lequel, *fractus in agoniâ, prolixiùs orabat.* L'oraison est un don de Dieu qu'il faut lui demander avec instance, disant avec les apôtres : *Domine, doce nos orare* ; et attendre cette grâce de sa bonté avec humilité et patience. »

Un autre frère parle à son tour : « Je n'ai point d'es-

prit pour bien faire oraison. Des facultés de mon âme, il n'y en a qu'une dont je me puisse servir, qui est la volonté. Elle commence, dès la seule proposition du sujet, et sans user d'aucun raisonnement, à produire ses affections, tantôt remerciant Dieu, tantôt lui demandant miséricorde et s'excitant à la confusion et au regret de ses péchés ; ou bien le suppliant de lui donner la grâce d'imiter Notre-Seigneur en quelque vertu, et enfin prenant quelques résolutions...—Tenez-vous là, mon frère, interrompit Vincent, et ne vous mettez pas en peine des application de l'entendement, qui ne sont que pour exciter la volonté. Puisque la vôtre, sans ces considérations, se porte ainsi aux affections et aux résolutions de pratiquer la vertu, Dieu vous fasse la grâce de continuer de la sorte et de vous rendre de plus en plus fidèle à toutes ses volontés ! L'âme ressemble à une galère qui vogue sur la mer avec les rames et les voiles. Et comme l'on n'a point recours aux rames sinon quand le vent vient à manquer, et que, lorsqu'il est favorable, on navigue et plus agréablement et plus vitement : de même, il se faut aider des considérations dans l'oraison quand le Saint-Esprit ne nous fait pas ressentir ses mouvements ; mais, lorsque ce vent céleste vient à souffler dans nos cœurs, il faut s'abandonner à ses conduites. »

Ainsi Vincent profite de tout pour instruire les siens de cette matière importante de l'oraison. Il leur en définit d'abord la nature : « L'oraison, dit-il, est une prédication qu'on se fait à soi-même, pour se convaincre du besoin qu'on a de recourir à Dieu et de coopérer, avec sa grâce, pour extirper les vices de notre âme et pour y planter les vertus. Il faut nous y appliquer particulièrement à combattre la passion ou la mauvaise inclination qui nous gourmande, et tendre toujours à la mortifier ; parce que, lorsqu'on est venu à bout de celle-là, le reste suit aisé-

ment. Mais il faut tenir ferme dans ce combat. Il est aussi important d'aller doucement dans la manière d'agir, et ne pas se rompre la tête à force de s'appliquer et de vouloir subtiliser; d'élever son esprit à Dieu et de l'écouter, car une de ses paroles fera plus que mille raisons et que toutes les spéculations de notre entendement. Je souhaite que nous soyons dans cette pratique d'oraison, de nous élever de temps en temps à Dieu, nous tenant dans une humble reconnaissance de notre néant, attendant s'il lui plaît de parler à notre cœur et de nous dire quelque parole de vie éternelle. Il n'y a que ce que Dieu inspire et ce qui vient de lui qui nous puisse profiter. Nous devons encore recevoir de Dieu pour donner au prochain, à l'exemple de Jésus-Christ, lequel, parlant de lui-même, disait qu'il n'enseignait aux autres que ce qu'il avait entendu et appris de son Père.»

Ainsi, l'oraison qu'il conseille et qu'il enseigne est positive et pratique, suivant le caractère de son esprit et de sa vertu. Il respecte cette oraison extraordinaire et sublime, à laquelle Dieu élève quelques âmes par une opération particulière de son Esprit plutôt que par l'industrie et les efforts de leurs facultés ; il reconnaît que sa conduite sur ces âmes privilégiées est admirable, et ses voies incompréhensibles ; mais il tient pourtant la maxime de l'Apôtre, de ne pas croire facilement à toutes sortes d'esprits, et de bien éprouver s'ils sont de Dieu ; il sait encore par saint Paul que Satan se transforme souvent en ange de lumière, et qu'il trompe par l'attrait du bien comme par la suggestion du mal ; il sait par son expérience qu'il y a des manières d'oraison élevées et parfaites en apparence, qui néanmoins portent à faux. C'est pourquoi il conseille de suivre la voie la plus basse et la plus humble, comme la plus assurée et la plus à portée de tous, jusqu'à ce que Dieu, mais Dieu lui-même,

Dieu seul, nous prenne par la main pour nous conduire dans une autre. En attendant, il veut qu'on juge de la bonté d'une oraison uniquement par les dispositions qu'on y apporte et par les fruits qu'on en retire, et alors il dit : « On connaît ceux qui font bien oraison, non-seulement en la manière de la rapporter, mais encore plus par leurs actions et par leurs déportements. Il en faut dire de même de ceux qui la font mal, en sorte qu'il est aisé de voir que ceux-là s'avancent et que ceux-ci reculent. Or, pour tirer du profit de son oraison, il faut s'y préparer, et ceux-là manquent grandement qui négligent cette préparation, et qui ne viennent faire oraison que par coutume, et parce que les autres y vont : *Ante orationem, præpara animam tuam*, dit le Sage. Car l'oraison est une élévation de l'esprit à Dieu, pour lui représenter nos nécessités et pour implorer le secours de sa miséricorde et de sa grâce. Il est donc bien raisonnable qu'ayant à traiter avec une si haute et si sublime majesté, l'on pense un peu qu'est-ce qu'on va faire, devant qui est-ce qu'on se va présenter, qu'est-ce qu'on veut lui dire, quelle grâce on lui doit demander. Il arrive néanmoins souvent que la paresse et la lâcheté empêchent de penser à cela ; ou bien, tout au contraire, la précipitation et l'inconsidération nous en détournent. Il faut encore prendre garde à notre imagination vagabonde et coureuse pour l'arrêter, et à la légèreté de notre pauvre esprit pour le tenir en la présence de Dieu, sans pourtant faire un trop grand effort; car l'excès est toujours nuisible.

« L'oraison a trois parties : chacun en sait l'ordre et la méthode ; il s'y faut tenir. Le sujet est d'une chose sensible ou insensible. Si elle est sensible, comme un mystère, il faut se le représenter et faire attention à toutes ses parties et circonstances; si la chose est insensible, comme si c'est une vertu, il faut considérer en

quoi elle consiste et quelles en sont les principales propriétés, comme aussi quelles sont ses marques, ses effets, et particulièrement quels sont ses actes et les moyens de la mettre en pratique. Il est bon aussi de rechercher les raisons qui nous portent à embrasser cette vertu, et de nous arrêter aux motifs qui nous touchent davantage. Ils se peuvent tirer des saintes Écritures, ou bien des saints Pères ; et quand quelques passages de leurs écrits nous reviennent en la mémoire sur ce sujet pendant l'oraison, il est bon de les ruminer en son esprit ; mais il ne faut pas alors les rechercher, ni même s'appliquer à plusieurs de ces passages : car à quoi sert d'arrêter sa pensée à un ramas de passages et de raisons, sinon peut-être à éclairer et subtiliser notre entendement, ce qui est plutôt vaquer à l'étude que faire oraison ?

« Quand on veut avoir du feu, l'on se sert d'un fusil, on le bat, et aussitôt que le feu s'est pris à la matière disposée, on allume sa chandelle ; et celui-là se rendrait ridicule qui, ayant allumé sa chandelle, continuerait de battre le fusil : de même, quand une âme est assez éclairée par les considérations, qu'est-il besoin d'en chercher d'autres, et de battre et rebattre notre esprit pour multiplier les raisons et les pensées ? Ne voyez-vous pas que c'est perdre le temps, et qu'alors il faut s'appliquer à enflammer la volonté et à exciter les affections par la beauté de la vertu et par la laideur du vice contraire ? ce qui n'est pas malaisé, puisque la volonté suit la lumière de l'entendement et se porte à ce qui lui est proposé comme bon et désirable. Mais ce n'est pas encore assez: il ne suffit pas d'avoir de bonnes affections ; il faut passer plus avant et se porter aux résolutions de travailler tout de bon à l'avenir pour l'acquisition de la vertu, se proposant de la mettre en pratique et d'en faire les actes. C'est ici le point important et le fruit qu'on doit tirer de

l'oraison; c'est pourquoi il ne faut pas passer légèrement sur ses résolutions, mais les réitérer et les bien mettre dans son cœur; et même il est bon de prévoir les empêchements qui peuvent survenir, et les moyens qui peuvent aider pour en venir à cette pratique, et se proposer d'éviter les uns et d'embrasser les autres.

« Or, en cela, il n'est pas nécessaire, ni souvent expédient, d'avoir de grands sentiments de cette vertu que nous voulons embrasser, ni même de désirer d'avoir ces sentiments : car le désir de se rendre sensibles les vertus, qui sont des qualités purement spirituelles, peut quelquefois nuire et faire peine à l'esprit, et la trop grande application de l'entendement échauffe le cerveau et cause des douleurs de tête ; comme aussi les actes de la volonté, trop souvent réitérés ou trop violents, épuisent le cœur et l'affaiblissent. Il faut se modérer en toutes choses, et l'excès n'est jamais louable en quoi que ce puisse être, particulièrement dans l'oraison. Il faut agir modérément et suavement, et conserver surtout la paix de l'esprit et du cœur. »

Vincent s'attache ensuite à distinguer les pensées venues de l'homme et les pensées inspirées de Dieu : « Voyez, dit-il, la différence qu'il y a entre la lumière du feu et celle du soleil. Pendant la nuit, notre feu nous éclaire, et, par le moyen de sa lueur, nous voyons les choses, mais nous ne les voyons qu'imparfaitement, nous n'en découvrons que la superficie, et cette lueur ne va pas plus avant; mais le soleil remplit et vivifie tout par sa lumière ; il ne découvre pas seulement l'extérieur des choses, mais, par une vertu secrète, il pénètre au dedans, il les fait agir et les rend même fructueuses et fertiles selon la qualité de leur nature. Or, les pensées et les considérations qui viennent de notre entendement ne sont que des petits feux, qui montrent seulement un

peu le dehors des objets et ne produisent rien davantage ; mais les lumières de la grâce, que le soleil de justice répand dans nos âmes, découvrent et pénètrent jusqu'au fond et au plus intime de notre cœur, qu'elles excitent et portent à faire des productions merveilleuses. Il faut donc demander à Dieu que ce soit lui-même qui nous éclaire et qui nous inspire ce qui lui est agréable. Toutes ces considérations hautes et recherchées ne sont point oraison ; ce sont plutôt quelquefois des surgeons de la superbe. Et il en est de même de ceux qui s'y arrêtent et qui s'y plaisent, comme d'un prédicateur, lequel se pavanerait en ses beaux discours, qui prendrait toute sa complaisance à voir les assistants satisfaits de ce qu'il leur débite ; en quoi il est évident que ce ne serait pas le Saint-Esprit, mais plutôt l'esprit de superbe qui éclairerait son entendement et qui pousserait au dehors toutes ces belles pensées ; ou, pour mieux dire, ce serait le démon qui l'exciterait et qui le ferait parler de la sorte. Il en va de même en l'oraison, lorsqu'on recherche de belles considérations, qu'on s'entretient en des pensées extraordinaires, particulièrement lorsque c'est pour les débiter au dehors en rapportant son oraison, afin que les autres en aient de l'estime. C'est là une espèce de blasphème ; c'est en quelque façon être idolâtre de son esprit : car, en traitant avec Dieu dans l'oraison, vous méditez de quoi satisfaire à votre superbe, vous employez ce saint temps à rechercher votre satisfaction et à vous complaire dans cette belle estime de vos pensées: vous sacrifiez à cette idole de la vanité.

« Ah ! mes frères, gardons-nous bien de ces folies ; reconnaissons que nous sommes tout remplis de misères ; ne recherchons que ce qui nous peut davantage humilier et nous porter à la pratique solide des vertus ; abaissons-nous toujours dans l'oraison jusqu'au néant, et, dans

nos répétitions d'oraison, disons humblement nos pensées ; et, s'il s'en présente quelques-unes qui nous semblent belles, défions-nous beaucoup de nous-mêmes, et craignons que ce ne soit l'esprit de superbe qui les produise ou le diable qui les inspire. C'est pourquoi nous devons toujours nous humilier profondément quand ces belles pensées nous viennent, soit en faisant oraison, soit en prêchant, soit dans la conversation avec les autres. Hélas ! le Fils de Dieu pouvait ravir tous les hommes par son éloquence toute divine, et il ne l'a pas voulu faire ; mais, au contraire, en enseignant les vérités de son Évangile, il s'est toujours servi des expressions et paroles communes et familières ; il a toujours aimé d'être plutôt avili et méprisé que loué et estimé. Voyons donc, mes frères, comment nous le pourrons imiter, et, pour cela, retranchons ces pensées de superbe dans l'oraison et ailleurs ; suivons en tout les traces de l'humilité de Jésus-Christ; usons de paroles simples, communes et familières ; et, quand Dieu le permettra ainsi, soyons bien aises qu'on ne tienne compte de ce que nous dirons, qu'on nous méprise, qu'on se moque de nous, et tenons pour certain que, sans une véritable et sincère humilité, il nous est impossible de profiter ni à nous ni aux autres. »

Les sentiments plutôt que les pensées, les résolutions plutôt encore que les sentiments, c'est toujours là qu'en revient son sens pratique. « Je doute que je doive prendre désormais des résolutions, dit, rapportant son oraison, un Missionnaire, tant que je suis infidèle à les exécuter. — Monsieur, reprend aussitôt Vincent, ce n'est pas là une raison suffisante ; de même qu'encore qu'il ne paraisse point de profit de la nourriture qu'on prend, on ne laisse pas pour cela de manger. C'est une des plus importantes parties, et même la plus importante de l'orai-

son, de faire de bonnes résolutions ; et c'est à cela particulièrement qu'il faut s'arrêter, et non pas tant au raisonnement et au discours. Le principal fruit de l'oraison consiste à se bien résoudre fortement, à bien fonder ses résolutions, s'en bien convaincre, se bien préparer à les exécuter et prévoir les obstacles pour les surmonter. Ce n'est pas néanmoins encore tout, car enfin nos résolutions ne sont d'elles-mêmes que des actions physiques et morales ; et quoique nous fassions bien de les former en notre cœur et de nous y affermir, nous devons néanmoins reconnaître que ce qu'elles ont de bon, leurs pratiques et leurs effets, dépend absolument de Dieu. Et d'où pensez-vous que provient le plus souvent que nous manquons à nos résolutions? c'est que nous nous y fions trop ; nous nous assurons sur nos bons désirs ; nous nous appuyons sur nos propres forces, et cela est cause que nous n'en tirons aucun fruit. C'est pourquoi, après que nous avons pris quelques résolutions en l'oraison, il faut beaucoup prier Dieu et invoquer instamment sa grâce avec une grande défiance de nous-mêmes, afin qu'il lui plaise nous communiquer les grâces nécessaires pour faire fructifier ces résolutions. Et quoique, après cela, nous venions encore à y manquer, non-seulement une ou deux fois, mais en plusieurs rencontres et pendant un long temps, quand bien même nous n'en aurions pas mis une seule en exécution, il ne faut jamais laisser pour cela de les renouveler et de recourir à la miséricorde de Dieu, et implorer le secours de sa grâce. Les fautes passées doivent bien nous humilier, mais non pas nous faire perdre courage ; et, en quelque faute que l'on tombe, il ne faut pas pour cela rien diminuer de la confiance que Dieu veut que nous ayons en lui, mais prendre toujours une nouvelle résolution de s'en relever et de se garder d'y retomber, moyennant le secours de

sa grâce que nous lui devons demander. Quoique les médecins ne voient aucun effet des remèdes qu'ils donnent à un malade, ils ne laissent pas pour cela de les continuer et réitérer, jusqu'à ce qu'ils y reconnaissent quelque espérance de vie. Si donc l'on continue ainsi d'appliquer des remèdes pour des maladies du corps, quoique longues et extrêmes, encore qu'on n'y voie aucun amendement, à plus forte raison doit-on faire de même pour les infirmités de nos âmes, dans lesquelles, quand il plaît à Dieu, la grâce opère de très-grandes merveilles. »

L'oraison et la répétition achevées, Vincent récite lui-même à haute voix les litanies du saint Nom de Jésus, et, entre les glorieuses épithètes que lui donne l'Église, il insiste avec un goût singulier sur celle-ci : *Jesu pater pauperum !* De là, presque tous les jours, il va se confesser, ne pouvant souffrir en lui l'apparence même du péché. Presque jamais son confesseur ne trouve matière à absolution : « Ah ! Monsieur, lui dit l'humble saint, si vous aviez les lumières que Dieu me donne, vous me jugeriez autrement ! »

Il fait ensuite sa préparation à la messe, et, quoique à peine sorti de l'oraison, il y donne un temps considérable. Il s'habille enfin et célèbre. Il paraît à l'autel comme un autre Jésus-Christ, victime et sacrificateur : victime, il s'abaisse et s'humilie ; c'est en criminel, en condamné à mort qu'il prononce le *Confiteor*, le *Domine non sum dignus* et toutes les paroles de la liturgie qui expriment l'humilité et la contrition, surtout le *Nobis quoque peccatoribus*, sur lequel il écrira : « Quand vous serez au *Nobis quoque* de la sainte Messe, souvenez-vous de moi comme du plus grand pécheur qui soit sur la terre [1] ; » sacrificateur, il est grave et majestueux comme

1. Lettre à Gaultier, à Richelieu, 26 avril 1648.

le Sauveur, et en même temps plein de douceur, de sérénité et de miséricorde ; c'est avec ces sentiments peints sur son visage et dans son attitude, qu'il se tourne vers le peuple, et, au ton de sa voix, à la manière dont il étend les bras et ouvre les mains, on voit la dilatation de son cœur et le désir qu'il a de l'embrasser, comme sur un autre calvaire, dans la charité de Jésus-Christ. Il récite les prières de la messe et en fait les cérémonies sans lenteur ni précipitation, de manière à atteindre et à ne point dépasser la demi-heure. Il prononce toutes les paroles d'une voix médiocre et agréable, distincte et dévote, dans un accord manifeste de la bouche et du cœur. Son respect et son attention redoublent à la lecture du saint Évangile, et, s'il s'y rencontre quelque parole de Notre-Seigneur, il les répète d'un ton plus tendre et plus affectueux ; à la double affirmation du Dieu de vérité : *Amen amen dico vobis*, il se recueille pour se rendre plus attentif aux paroles suivantes, où il soupçonne plus d'importance et de mystère, et il les lit lentement, avec foi et soumission, pour se les mettre bien avant dans le cœur. Tous les assistants sont édifiés. « Mon Dieu, disent-ils, que voilà un prêtre qui dit bien la messe ! » — « Il faut que ce soit un saint homme, » ajoute celui-ci, et celui-là : « C'est plutôt un ange à l'autel [1] ! »

Et ainsi tous les jours, excepté les trois premiers de sa retraite annuelle, qu'il s'abstient de célébrer, suivant

1. Vincent disait et faisait dire souvent la sainte messe pour les âmes les plus délaissées du purgatoire, recommandant de voler au secours des pauvres les plus misérables et les plus dépourvus : dévotion qu'il a laissée comme un précieux héritage à ses enfants, et que le souverain pontife Pie IX a encouragée en ouvrant le trésor des indulgences à une association en faveur de ces pauvres âmes, dirigée par les prêtres de la Mission, et en accordant un privilége perpétuel à tous les autels de leur église pour les associés défunts.

l'usage de la Compagnie. Hors ces jours de pénitence et de purification plus parfaite, à la ville ou aux champs, à poste fixe ou en voyage, sain ou malade, il n'omet jamais le sacrifice quotidien, et cela jusqu'aux dernières semaines de sa vie où ses jambes refuseront de le soutenir.

La messe dite, il en entend et souvent en sert une seconde. Il est accablé d'affaires, il est vieux, il a quatre-vingts ans, il ne peut plus marcher sans bâton, ni se mettre à genoux qu'à grand'peine : n'importe, le vénérable supérieur, avec la simplicité naïve d'un jeune clerc et plus encore de respect et de dévotion, sert à l'autel le moindre de ses prêtres. Il le fait par foi et par amour ; il le fait aussi pour donner l'exemple à ses clercs, pour qu'ils ne souffrent jamais qu'un laïque serve la messe devant eux : « C'est un sujet de honte à un ecclésiastique qui a le caractère pour le service des autels, leur dit-il avec Bourdoise, qu'en sa présence ceux qui ne l'ont pas fassent son office. »

Les jours de fête et dans les offices solennels, sa piété se montre avec un nouvel éclat. Il a prévu toutes les cérémonies et s'en est fait instruire soigneusement [1].

1. On souhaitait avec raison à Saint-Lazare, pour garder l'uniformité, que plusieurs cérémonies, trop peu détaillées, et d'ailleurs obscures dans le missel, fussent développées et expliquées dans un Manuel spécial. On y travailla du vivant même de saint Vincent de Paul, qui autorisa des conférences à ce sujet, non-seulement entre Missionnaires, mais avec des externes habiles. Et comme on n'eût pu faire transcrire assez de copies du Manuel pour toutes les maisons, on jugea nécessaire de le faire imprimer. Deux exemplaires en furent envoyés à chaque établissement de la Mission. Almeras y joignit, en 1662, un mémoire sur les cérémonies. Le manuel n'avait d'abord qu'un tome sur les cérémonies, qui ne contenait rien sur les fêtes particulières de l'année, tant mobiles qu'immobiles, et ne distinguait pas les différents offices des ministres de l'autel, du célébrant, du diacre, etc. Tout cela fut réservé à un tome second

Aussi, pas une rubrique violée par lui, pas une dont il permette qu'on s'éloigne. Il s'humilie beaucoup devant Dieu et devant ses frères de ne pouvoir plus faire les génuflexions dans la mesure prescrite par l'Église, et, s'il croit avoir manqué à quelque autre cérémonie, il en demande, après l'office, pardon à genoux à toute sa communauté [1]. A lui encore il impute les fautes faites par les autres, ce qui ne l'empêche pas, malgré sa grande douceur, de les en reprendre sévèrement. Du reste, il donne un tel exemple et une telle édification, que les offices de Saint-Lazare sont distingués dans tout Paris pour la religion, la dignité et la modestie qui y président. Vincent lui-même, quand il chante ou psalmodie au chœur, ressemble moins à un homme qu'à un ange du ciel chantant les louanges de Dieu. Ses prêtres et ses clercs imitent son respect et sa piété. On les voit les yeux baissés et arrêtés sur leur livre, dans une immobilité modeste, ne trahissant la vie que par le pieux éclat de leurs voix et les élans de l'amour divin.

Ce qu'il se montre dans les offices publics, Vincent l'est encore sous l'œil de Dieu seul, dans la récitation privée de son bréviaire. Il le récite toujours tête nue, à genoux, excepté les deux ou trois dernières années de sa vie, que ses infirmités, lui interdisant cette posture humble et respectueuse, le forcent à demeurer assis. A genoux encore et tête nue, il fait sa lecture quotidienne de la sainte Écriture et en particulier du Nouveau Testament.

Après plus de trois heures consacrées ainsi le matin à la prière, même pendant les hivers les plus rigoureux,

qui ne parut que longtemps après. Le premier volume eut une seconde édition en 1670 (*Hist. générale de la Congrégation de la Mission*, mss., archives de la Mission).

1. *Summ.*, p. 285.

toujours à genoux sur le pavé de l'Église, sans permettre jamais qu'on recouvre sa place d'une simple natte, Vincent rentre dans sa chambre. Chambre plus que modeste, chambre petite, pauvre et nue. Des murs blanchis à la chaux, un pavé sans natte ; pour tous meubles une table de bois sans tapis, deux chaises de paille et un lit dont nous verrons le soir, quand il le découvrira, la composition; pour tout ornement, un crucifix de bois et quelques images de papier qu'un frère, en divers temps, a collées aux murailles, et que le saint finira par faire enlever, comme contraires à la pauvreté, pour n'en plus retenir qu'une seule. Ni feu, ni même de cheminée, et cela jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans, que ses disciples le forceront à prendre une autre chambre, parce qu'il a besoin d'un peu de feu pour panser ses ulcères. Mais comme il s'en humiliera ! Comme il accusera ses péchés de l'avoir réduit à une telle misère, qu'il appellera scandaleuse [1] ! Quelle parcimonie il mettra dans l'usage du bois, qu'il appelle, comme tout le reste, le bien des pauvres ! Et encore craint-il qu'il y ait trop de luxe chez lui. C'est pourquoi, quand on fait la visite des chambres, il exige qu'on visite aussi la sienne pour en ôter tout ce qui serait superflu. « Il y a dans ma chambre, dit-il un jour, deux couvertures dont je me sers pour me faire suer : qu'on les ôte. » Même indigence dans la chambre basse, où il reçoit les personnes du plus grand monde. Un frère a mis un lambeau de vieille tapisserie à une porte par laquelle se glisse un vent très-froid : il le fait ôter dès le jour même. On a vu les pauvres habits qu'il porte à la cour ; aussi misérables sont les objets à son usage : on conserve encore, par exemple, son parapluie, lambeau de toile cirée semblable aux pavillons

1. *Summ.*, p. 352.

dont s'abritent les pauvres femmes de nos places.

Le voilà tout entier aux visites et aux affaires. Leur diversité et leur multitude ne lui ôtent rien de son calme, de son égalité, ni de son recueillement. Il reçoit avec bonté, et il écoute avec son attention ordinaire toutes sortes de personnes du dedans et du dehors. Il ne les interrompt jamais, et encore, avant de prendre lui-même la parole, il met toujours, entre leurs récits ou leurs demandes et sa réponse, un intervalle de quelque instant, pour réfléchir et consulter Dieu. Saint-Lazare est la maison de consultation universelle, ou plutôt c'est la maison du voyant, comme au temps des juges d'Israël, où se rendent, de Paris et des provinces, tous ceux qui ont besoin de conseils pour leur personne ou pour leurs entreprises. Rien ne se fait, pour la religion ou pour la charité, sans l'avis de Vincent et sans la coopération au moins de ses prières.

Et ce n'est pas assez de ces occupations à domicile. Tous les jours, deux fois par jour souvent, le saint prêtre sort et parcourt tous les quartiers de Paris, où on réclame sa présence, où il a à visiter quelqu'un de ses établissements charitables. Il va à la cour pour assister à une séance du conseil, ou solliciter la charité de la reine, ou s'entremettre dans les querelles des partis ; trois fois la semaine, il préside l'assemblée des Dames et des Seigneurs ; souvent il est appelé en d'autres assemblées particulières, soit de prélats, soit de docteurs, soit de supérieurs de communautés ou enfin de personnes de condition. De là il se rend dans un monastère ou dans une famille, pour y rétablir l'ordre et la paix ; il va encourager une confrérie de la Charité, consoler les prisonniers et les forçats, visiter les malades à domicile et dans les hôpitaux, réjouir les vieillards du Nom de Jésus, bégayer avec les petits enfants trouvés.

Dans le passage d'un lieu à l'autre, il emploie soigneusement son temps. Il prie, combine une œuvre, prépare une instruction ; quelquefois même, quand il est en voiture, il écrit : « Cette lettre, dit-il une fois, se fait en pleine rue de Paris, où je me trouve dans le loisir de vous écrire[1]. »

Mais, dans le tumulte des rues, de la cour et des assemblées, aussi bien que dans le silence et la solitude de sa chambre, il ne perd pas de vue Dieu et sa sainte présence. Il y songe au moins quatre fois par heure. L'horloge sonne : aussitôt il se découvre, fait le signe de la croix et lève les yeux au ciel. Ordinairement il les tient baissés, et même fermés lorsqu'il est en carrosse, et ne les ouvre que sur le crucifix du chapelet qu'il porte toujours à sa ceinture. Pour ne rien voir, n'être vu de personne et se pouvoir entretenir plus facilement avec Dieu, il tire presque toujours sur lui le rideau de la voiture. Du reste, la vue des créatures, bien loin de le distraire, le porte à leur auteur. Des campagnes couvertes de moissons, des arbres chargés de fruits lui donnent lieu de bénir la bonté de Dieu et sa paternelle Providence ; les fleurs, les oiseaux ou tout autre objet agréable le font s'écrier : « Qu'est-ce qu'il y a de comparable à la beauté de Dieu, qui est le principe de toute la beauté et perfection des créatures ? N'est-ce pas de lui qu'elles empruntent leur lustre et leur éclat ? »

Le plus souvent, toutefois, c'est en se privant de la vue des objets agréables et en mortifiant ses sens, qu'il honore Dieu et se tient uni à lui. Il ne regarde ni les belles campagnes, ni les brillants édifices. Il ne cueille jamais de fleurs. A leur parfum il préfère la mauvaise odeur des hôpitaux ou des chambres de malades. Malgré sa sensi-

1. Lettre à Martin, à Gênes, du 28 juillet 1651.

bilité aux températures extrêmes, il ne se garantit ni contre le froid ni contre le chaud ; pas même de gants en hiver, et ses mains sont enflées et gercées comme ses jambes.

S'il rencontre quelqu'un dans ces saintes pratiques, qu'il conseille à tous, il s'humilie comme s'il y manquait lui-même. Une personne du monde s'accuse à lui d'avoir été trois fois le jour distraite de la pensée de Dieu, et il s'écrie : « Ces gens-là seront nos juges, qui nous condamneront devant la majesté divine de l'oubli que nous avons pour elle, nous qui n'avons autre chose à faire qu'à l'aimer et à lui témoigner notre amour par nos regards et par nos services. »

S'il marche à pied dans les rues, il observe le même recueillement et les mêmes pratiques. En passant devant une église, il y entre et se prosterne le visage contre terre. Que l'*Angelus* sonne, au milieu de la foule comme à la cour, il se découvre, tombe à genoux et le récite. Il ne voit personne, bien que tous le regardent et l'admirent. Les enfants eux-mêmes se le montrent et se disent : « Voilà le saint qui passe ! »

Il rentre enfin. Il salue aussitôt la sainte Vierge et l'Ange gardien, comme il a fait en sortant, comme il fait toujours et comme il prescrit de faire à l'entrée et au sortir d'une chambre ; comme en sortant encore, il va adorer le Saint-Sacrement, qu'il appelle le maître de la maison. Il est bien tard quelquefois, et néanmoins il s'y oublie plusieurs heures. Il finit par se rendre au réfectoire[1]. Si la communauté s'y trouve, il s'assied où il se

1. Vincent avait établi l'usage d'un examen particulier avant le repas, qu'il faisait suivre d'un *De profundis* pour les bienfaiteurs de la Compagnie ; usage qui a été adopté par un bon nombre de communautés.

rencontre, le plus souvent à la dernière place, même après les frères. Pas plus de distinction entre lui et les siens pour la nourriture que pour la place, même dans les infirmités d'une extrême vieillesse. Si le repas commun est achevé, sa mortification s'en réjouit, car il n'a plus que des restes, et plus ils sont maigres et peu appétissants, plus ils lui paraissent de délicieux reliefs. D'ailleurs il semble n'avoir de goût à rien, moins encore de préférence. On lui sert des œufs crus par mégarde : il les mange sans mot dire, et on ne le sait que le lendemain par le cuisinier. Si tout est desservi, il ne demande rien et se contente d'un peu de pain. Pour du vin, il n'en réclame jamais et ne boit que de l'eau pure. Ce repas si sobre, achevé en un instant, est pourtant son premier et sera souvent son unique repas de la journée, car il est rentré fort tard, et, suivant sa coutume, il n'a rien pris le matin. Dans son extrême vieillesse, on le presse de prendre quelque bouillon avant de sortir. « Vous me tentez, Monsieur, dit-il au prêtre qui le lui présente. N'est-ce point le démon qui vous porte à me persuader de nourrir ainsi ce misérable corps, cette chétive carcasse ? cela est-il juste ? Dieu vous le pardonne ! » Néanmoins, dans ses derniers jours, il consent à prendre le matin une potion, mais seulement par forme de médecine : car c'est un bouillon sans viande, fait avec de la chicorée sauvage et de l'orge mondé, où il n'entre aucun assaisonnement ni de graisse, ni de beurre, ni d'huile.

Et cependant il a grand appétit. Un jour, montrant un pain de deux ou trois livres, il dit : « Si je m'écoutais, je mangerais tout cela ! » Ce n'est pas assez pour sa mortification d'une nourriture mauvaise et prise en trop petite quantité : il tient encore en réserve des poudres amères qu'il y mêle pour la rendre plus désagréable au goût. La

nature quelquefois succombe, et la nuit il lui faut porter dans une défaillance un morceau de pain sec, seul confort qu'il veuille accepter.

Voilà le repas destiné à réparer les forces perdues dans une longue journée de travail, et encore il se le reproche, et, chaque soir, s'asseyant devant sa maigre pitance, il s'écrie : « Ah ! misérable, tu n'as pas gagné le pain que tu manges ! »

C'est un jeûne continuel. Néanmoins, il en fait un plus rigoureux deux fois par semaine et tous les jours ordonnés par l'Église. A plus de quatre-vingts ans il se contente des salaisons servies à la communauté. On le veut tromper quand il arrive après les autres et lui servir du poisson frais, mais il s'informe de ce qui a été donné à tous, et, si on ne le traite comme eux, il ne mange pas. Le soir, un peu de pain, une pomme et de l'eau rougie font toute sa collation. Il s'en abstient même lorsqu'il arrive un peu tard de la ville : alors, sans manger, il se retire dans sa chambre, ou se rend à l'église pour présider une conférence spirituelle. Il est si dur à lui-même, qu'il faut, pour le modérer, faire intervenir les plus hautes autorités, et, sur la prière de ses enfants, le cardinal de La Rochefoucauld lui ordonne de ménager une santé précieuse à l'Église.

Après le repas, les siens ont une heure de récréation; il n'en prend jamais. Enfin, tous se retirent et bientôt Saint-Lazare est plongé dans le sommeil ; lui seul veille. Ses nuits sont presque aussi laborieuses que ses jours. Il a trouvé, en rentrant le soir, une multitude de lettres ; c'est la nuit qu'il y répond. Il lui en est venu de tous les points du royaume, d'Italie, de Pologne, de Barbarie et de Madagascar. C'est un évêque, un abbé, un directeur qui le consultent sur les affaires les plus importantes et les plus délicates ; ce sont de grands sei-

gneurs, de grandes dames qui lui proposent des missions sur leurs terres ou quelque œuvre de charité; c'est la congrégation de la Propagande, la compagnie des Indes qui lui demandent des prêtres pour l'Asie et pour l'Afrique ; c'est une pauvre mère qui le prie de s'intéresser à un fils captif à Alger, ou bien un renégat qui le conjure de lui ménager son retour à la foi ; ce sont les nonces en France qui veulent avoir son avis sur les questions qui intéressent l'Église gallicane ou même l'Église universelle ; ce sont des chefs de religions, des supérieurs de communautés qui réclament son concours pour la réformation de leur ordre ou de leur maison, ou bien un religieux, une simple novice qui le consultent sur leur vocation ou changement d'état ; c'est une foule de curés, de prêtres qui lui soumettent les difficultés de leur ministère ou de leur conscience ; enfin et surtout, c'est sa double famille de Missionnaires et de Filles de la Charité qui exige ses soins de tous les jours. Au moindre de ses enfants il répond avec une exactitude que sa bonté seule égale ; à toutes ses maisons il écrit régulièrement une fois la semaine, et à chacune il transmet, outre des conseils et des décisions, les nouvelles générales de la Compagnie : ses lettres deviennent ainsi une sorte de gazette de la Mission et de ses œuvres.

Le plus souvent minuit sonne, et il est encore au travail. Il songe enfin à prendre un peu de repos. Mais ce ne sera pas sans s'être puni de tant de bonnes œuvres, où il ne découvre qu'imperfection et péché, par une rude discipline; le matin il s'y était préparé par une semblable pénitence. Un frère, son voisin, et dont la chambre n'est séparée de la sienne que par quelques ais, affirme qu'il y a douze ans que cela dure. Il y a bien davantage: cela remonte au moins à Châtillon, où ses hôtes l'ont entendu souvent se livrer à cette dure gymnastique, où

l'on a trouvé sous son chevet, après son départ, un instrument oublié de pénitence. Depuis, ni en voyage, ni même en maladie, il n'y a manqué. Mais ce n'est là que l'exercice réglé et quotidien de sa mortification. Il s'impose des pénitences extraordinaires dans les malheurs publics, dans les besoins généraux et particuliers de sa Compagnie, et surtout lorsqu'il apprend quelque faute commise dans une de ses maisons. Alors, il commence par se donner la discipline deux fois par nuit pendant une semaine, pour expier les fautes d'autrui, qu'il s'impute toujours à lui-même : « Mes péchés, dit-il, sont cause de tout le mal qui arrive ; n'est-il pas juste que j'en fasse pénitence ? » Ensuite il cherche le remède et l'applique. En tout temps, à la discipline il ajoute le cilice, les brasselets, les ceintures de cuivre à pointes, qu'il remplace quelquefois par une haire conservée encore, et dont la vue seule fait frémir.

Il tombe enfin à genoux pour ses dernières prières et pour faire sa préparation quotidienne à la mort. Il découvre son lit. Ce n'est qu'une rude paillasse, sans matelas, sans rideaux, et même sans draps les dernières années de sa vie. Quarante ans au moins, il a couché de la sorte, car, lors du voyage de Mâcon, les Oratoriens qui l'avaient logé, étant entrés un matin de bonne heure dans sa chambre, s'aperçurent qu'il avait ôté le matelas de son lit. Pour condescendre aux prières des siens, il a fini par consentir qu'on lui mît un rideau, mais il continue à coucher sur la paille. Et encore, comme il se reproche ce *tour de lit*, ce lit *bien encourtiné !* On peut juger de ce *luxe* encore aujourd'hui, à la vue de ces rideaux précieusement conservés, qui ressemblent à la grosse serge entourant la couche des plus pauvres fermiers de nos campagnes.

Bien souvent, sur cette couche misérable, il ne trouve

ni repos ni sommeil. La fièvre le dévore, ses ulcères le torturent, il est trempé de sueur : pendant ces longues et cruelles insomnies, il bénit Dieu, il prie ou combine ses saintes entreprises.

Voilà une journée de saint Vincent de Paul, voilà le tissu uniforme de sa vie. Certes, après une si longue série de jours semblables, il était prêt à paraître devant Dieu, et il semble qu'il n'eût plus qu'à recevoir sa récompense. Mais Dieu, admirable dans ses saints, jaloux de leur plus grande perfection, voulait encore éprouver son fidèle serviteur. C'est pourquoi, peu de temps avant sa mort, il le frappa dans les biens de sa communauté et dans les personnes qui lui étaient le plus chères.

CHAPITRE II

PERTES ET MORTS

I

Pertes. — Procès d'Orsigny.

Dieu commença par affliger Vincent dans les biens nécessaires à la subsistance de ses enfants. Pour ses enfants seuls, le saint prêtre souffrit ; car, pour lui, il regardait tous les biens du monde comme de la boue, tant son désintéressement et son détachement étaient absolus.

Il se montrait plein de charité et de condescendance pour les fermiers et les autres débiteurs de sa communauté. Il était loin d'ajouter, par des frais et des saisies, aux pertes causées par la mortalité du bétail ou l'inclémence des saisons. Non-seulement alors il leur remettait leurs dettes et leurs prix de ferme, mais il leur faisait des avances pour les aider à rétablir leurs affaires. Cette conduite, il la prescrivait aux siens : « Il serait fâcheux, écrivait-il à l'un d'eux, que vous fussiez obligé de faire saisir la grange du fermier de la Chaussée : car les pauvres gens sont déjà trop affligés pour qu'on les afflige davantage. » Et à un autre : « Si vous pouvez payer à votre domestique les gages pour les quatre mois de sa maladie, et tout ensemble les frais des remèdes et du

médecin, je crois que vous ferez bien, puisque c'est un pauvre homme [1]. »

Quoique seigneur haut-justicier, il était ennemi de la discorde et des procès. Il est vrai qu'il donnait gratis les offices de la justice de Saint-Lazare [2], et qu'il recommandait d'y traiter les affaires avec douceur. Lui-même il intervenait, par exemple s'il apprenait que deux familles de sa seigneurie tendaient à une rupture, et il était rare que sa charité ne conciliât pas les intérêts et les cœurs.

Il détournait de plaider tous ceux qui s'adressaient à lui. « Un procès, disait-il, est un morceau de dure digestion, et le meilleur ne vaut pas le plus mauvais accommodement. » Il disait encore : « L'accommodement dans les procès est chose si agréable à Dieu, qu'il dit à un chacun : *Inquire pacem et persequere eam.* Il ne dit pas seulement que l'on l'agrée, cette divine paix, quand l'on la nous offre, mais que nous la recherchions et courions après elle [3]. »

A plus forte raison ne voulait-il pas de procès pour lui-même ni pour ses maisons. Il écrivait à un des siens qui s'était embarqué dans une affaire où il avait échoué : « Nous plaidons le moins que nous pouvons ; et, quand nous sommes contraints de plaider, ce n'est qu'après avoir pris conseil et du dedans et du dehors. Nous aimons mieux relâcher du nôtre que de mal édifier le prochain. »

Ses prêtres se trouvaient engagés dans un procès considérable au sujet des biens d'un séminaire situé dans le ressort du parlement de Toulouse. Le prince de Conti

1. Lettres du 6 novembre 1653 et du 10 octobre 1656.

2. Le fils de mademoiselle Le Gras en eut la charge de bailli, qu'il ne quitta qu'en 1656, à cause de sa surdité (mss. de Du Courneau, Archives de la Mission).

3. Lettre du 16 septembre 1633, à un curé qui avait un procès.

leur conseilla de le mettre en arbitrage à Toulouse même. Mais un évêque ayant désapprouvé ce conseil, ils envoyèrent sa lettre à Vincent, le priant de la montrer au prince, alors à Paris, pour lui prouver qu'ils n'étaient pas les auteurs de la rupture d'un accommodement proposé par lui. « Non, se hâta de répondre Vincent; non, cela retomberait sur ce bon prélat; il ne le faut pas faire, car ce serait donner sujet à M. le Prince de se plaindre de lui. Il vaut mieux que nous portions nous-mêmes ce reproche, et que toute la peine et confusion tombe sur nous, plutôt que de faire aucune chose qui puisse préjudicier à notre prochain. »

Voilà quelle était sa conduite charitable dans les procès qu'il ne pouvait éviter. S'il voyait alors ou envoyait voir les juges, c'était moins pour leur recommander sa cause que pour les prier d'avoir égard à la seule justice. Demandeur et défendeur à la fois, il alléguait, sans rien omettre, tout ce qui était à l'avantage de son adverse partie, aussi bien que ce qui faisait pour lui-même. On eût dit un rapporteur impartial, dont l'intérêt n'aurait point été engagé dans la cause : ou plutôt, il n'était partial que pour son adversaire, dont il faisait valoir les raisons bien mieux que les siennes propres.

Du reste, il ne visitait les magistrats que le moins possible. Les sollicitations lui paraissaient une violence à la justice et à la Providence. « Un juge qui craint Dieu, disait-il, n'y doit point avoir égard ; et moi-même, quand j'étais au conseil de la reine, je ne comptais pour rien les recommandations, me contentant d'examiner si la chose demandée était juste ou ne l'était pas. »

Il ménageait la bourse de ses parties plus que la sienne. Quelques-uns de ses prêtres, ayant affaire à des fermiers intraitables et de mauvaise foi, le prièrent de leur obtenir un *Committimus*, afin d'intimider ces

hommes de chicane. « Tirez-vous d'embarras comme vous pourrez, leur répondit Vincent ; mais, pour moi, j'aurai peine à voir ces pauvres gens obligés à venir plaider si loin. »

Les habitants du val de Puiseaux l'avaient mis à la taille pour la petite ferme de Fresneville, et, malgré ses bons avis pour les porter à de meilleurs sentiments, ils voulurent plaider. Ils vinrent donc à Paris, où le saint les reçut comme gens associés à sa cause. Il les logea à Saint-Lazare, les fit manger au réfectoire à côté de lui, et paya leurs frais de voyage. Lorsque le procès fut sur le point d'être jugé, il leur en donna avis, afin qu'ils pussent alléguer à temps leurs dernières raisons. En effet, ils revinrent à Paris et se rendirent chez lui comme chez le patron de leur cause. Il les conduisit lui-même chez le rapporteur, où il les aida à faire valoir leurs droits prétendus. Bien malgré lui, en quelque sorte, ils furent condamnés ; mais il paya les frais du procès, leur fit servir à souper, les logea encore et ne les renvoya que le lendemain, après leur avoir donné à chacun 20 sous pour leur dépense de retour.

Quand il avait perdu lui-même, il se soumettait aux arrêts de la justice comme à un jugement de Dieu. Nul murmure, nulle plainte ni contre la Providence, ni contre les hommes , et il obligeait les siens à l'imiter en cela. Nous allons en voir un mémorable exemple dans le procès d'Orsigny, le plus ruineux qu'ait perdu la Compagnie, et le premier dépouillement par lequel Dieu, sur le point de rappeler à lui son serviteur, l'ait préparé au dépouillement universel de la mort.

Il y avait deux ans qu'un nommé Norays et sa femme lui proposaient la ferme d'Orsigny sous pension viagère. Mais la pension était forte, les temps mauvais : il refusa de donner les mains à cette affaire. Les époux Norays

firent alors agir sur lui l'ancien prieur de Saint-Lazare, qui ne manqua pas de lui rappeler l'heureux succès de leur contrat de 1632, et l'assura que celui-ci ne réussirait pas moins à l'avantage de sa Compagnie. Ébranlé, Vincent consulta quelques personnes sages et expérimentées, et, sur leur assurance unanime que l'affaire était bonne et sans péril aucun, il signa le contrat et prit possession d'Orsigny. Jamais bien ne lui a tant coûté. Il paya pendant plusieurs années la lourde rente convenue; il fit à la ferme des améliorations considérables et dispendieuses, et, lorsqu'il allait en recueillir les fruits, il la vit pillée et ruinée par la Fronde. Pour comble de disgrâce, il ne lui restait plus qu'à en être juridiquement dépouillé.

A la mort des époux Norays, les Marsollier, frères et héritiers de la dame, élevèrent des réclamations, puis vendirent leurs droits au fils Norays, qui se porta partie contre Saint-Lazare. Norays commença par venir insulter chez lui Vincent de Paul, qui ne lui répondit que par sa douce patience, et le reconduisit courtoisement à la porte au milieu des plus grossières injures.

On en vint à un procès. Les droits de Saint-Lazare étaient tenus pour bons par huit ou dix juges et huit avocats des plus capables, dont cinq donnèrent une consultation sur la validité du contrat de rente ; deux seulement d'entre ceux-ci étaient d'avis que la cour pourrait adjuger une somme à la partie adverse, mais sans toucher au fonds de la donation. Il est vrai que tous ajoutaient qu'on avait beaucoup à craindre de la maxime et de la pratique où était le parlement d'empêcher l'enrichissement des communautés religieuses. Et, en effet, telle fut une des principales causes de la perte du procès, comme Vincent le dit lui-même : « Nous n'avons pas été jugés selon le droit ni selon la coutume, mais selon

une maxime du parlement qui ôte à l'Église tout le bien qu'il peut et empêche que celui des familles y entre. C'est pourquoi, voyant cette grosse pension que nous donnions à feu M. et Mme Norays, il s'est arrêté à une calomnie de notre partie adverse, que, par cet appât, nous voulions en attraper d'autres, et c'est ce qui nous a fait perdre notre procès, ainsi que plusieurs des juges l'ont avoué.»

Le Jansénisme, dont le parlement était déjà infecté, et dont, à cette époque, Vincent s'était montré un des plus décidés et des plus redoutables adversaires, fit encore échouer le bon droit. « Tous les jansénistes de la cour, dit à Vincent un juge orthodoxe, sont contre Saint-Lazare. » Et un autre ajouta, après le jugement : « C'est un arrêt à la païenne. »

On conçoit alors que l'avocat de la partie adverse, s'inspirant de telles passions, non-seulement ait plaidé et fait triompher la cause de l'injustice, mais qu'il se soit répandu en injures diffamatoires contre le saint prêtre et sa Compagnie. Vincent aurait pu exiger réparation d'honneur : il ne permit même pas à son avocat de répliquer. «Notre-Seigneur en a bien souffert d'autres:» telle fut sa seule réponse à l'invitation qu'on lui faisait de se défendre ; et, comme dans la passion du Sauveur, cette patience et ce silence excitèrent l'admiration des juges et de Norays lui-même.

L'arrêt rendu, le frère Du Courneau, son secrétaire, dont nous suivons ici le précieux récit, vint lui en porter la nouvelle : « Dieu soit béni ! » s'écria Vincent, et il répéta cinq ou six fois, avec un goût toujours croissant, ce cri d'amoureuse résignation. De là il se rendit à l'église, où il demeura longtemps en adoration et en prière ; et en sortant il redit encore : « Dieu soit béni ! une seule chose m'afflige, c'est d'avoir causé par mes péchés cette perte à la Compagnie. »

Rentré dans sa chambre, il écrivit aussitôt à un auditeur en la chambre des comptes, nommé Des Bordes, vicomte de Soudé, homme de tout temps attaché à la congrégation, et aussi intelligent que probe :

« Monsieur, les bons amis se font part du bien et du mal qui leur arrive ; et, comme vous êtes l'un des meilleurs que nous ayons au monde, je ne puis que je ne vous communique la perte que nous avons faite du procès et de la ferme d'Orsigny, non toutefois comme un mal qui nous soit advenu, mais comme une grâce que Dieu nous a faite, afin que vous ayez agréable, Monsieur, de nous aider à l'en remercier. J'appelle grâce de Dieu les afflictions qu'il envoie, surtout celles qui sont bien reçues. Or, sa bonté infinie nous ayant disposés à ce dépouillement avant qu'il fût ordonné, elle nous a fait aussi acquiescer à cet accident avec une entière résignation, et j'ose dire avec tant de joie que s'il nous avait été favorable. Ceci semblerait un paradoxe à qui ne serait pas versé comme vous, Monsieur, aux affaires du Ciel, et qui ne saurait pas que la conformité au bon plaisir de Dieu dans les adversités est un plus grand bien que tous les avantages temporels. Je vous supplie très-humblement d'agréer que je verse ainsi dans votre cœur les sentiments du mien. »

Cependant, malgré tant de passions déchaînées, le procès n'avait été perdu que de trois ou quatre voix sur les vingt et un ou vingt-deux juges qui composaient la cour. Aussi un grand nombre de personnes de piété et d'expérience vinrent trouver Vincent, et le pressèrent de se relever d'un arrêt injuste par une requête civile. Ce fut même un de ses juges qui, le premier, lui ouvrit cette voie, l'assurant qu'elle le conduirait à bonne issue. Il lui représenta le peu d'état qu'on faisait de sa partie adverse, le crédit dont il jouissait, au contraire, et l'usage

qu'il en pouvait faire dans des circonstances vraiment providentielles : car Lamoignon, dont toute la maison professait pour lui une si éclatante estime, venait d'être mis à la tête du parlement.

A toutes ces raisons du juge, un des avocats consultants joignit ses instances pressantes et désintéressées, comme nous le savons par la lettre déjà citée de Vincent de Paul : « Nous avons envoyé à M. Cousturier nos pièces contre M. Norays. Il me mande qu'il les a vues exactement, et trouve que nous serions bien fondés à nous pourvoir par requête civile. Il veut plaider lui-même notre cause, et se promet de l'emporter ; et, quoiqu'il aime l'argent, toutefois il n'en veut point pour cette affaire. Il passe plus avant, et dit que, si nous perdons, il nous dédommagera d'ailleurs pour cette perte. »

Malgré tout, Vincent et les anciens de Saint-Lazare, faits à ses maximes et à son esprit, ne purent se résoudre à cette poursuite, et le saint en donne les raisons dans la suite de cette lettre du 21 décembre 1658, adressée, comme la première, à Des Bordes : « 1° Parce qu'un grand nombre d'avocats que nous avons consultés conjointement et séparément, avant l'arrêt qui nous a évincés d'Orsigny, nous ont toujours assuré que notre droit était infaillible, particulièrement Messieurs Defita et L'Hoste, qui l'ont examiné à fond : le premier, parce qu'il devait plaider pour nous, si le procès n'eût été appointé ; et le second, pour avoir travaillé à nos écritures; et tous deux nous ont dit, aussi bien que M. Cousturier, qu'il n'y avait rien à craindre. Et cependant la cour nous a dépouillés de cette ferme comme si nous l'avions dérobée : tant il est vrai que les opinions sont diverses, et qu'il ne se faut jamais assurer sur le jugement des hommes. »

Vient, en second lieu, la raison déjà citée de la perte

du procès, à savoir l'opposition du parlement à l'accroissement des communautés, et la lettre continue : « 3° Nous ferions un grand scandale, après un arrêt si solennel, de plaider pour le détruire : on nous blâmerait de trop d'attache au bien, qui est le reproche qu'on fait aux ecclésiastiques ; et, nous faisant tympaniser dans le palais, nous ferions tort aux autres communautés, et serions cause que nos amis seraient scandalisés en nous. »

Suit une quatrième raison tirée d'un renfort qui était venu à la partie adverse ; et le saint ajoute : « 5° Nous avons sujet d'espérer, Monsieur, que, si nous cherchons le royaume de Dieu, comme dit l'Évangile, rien ne nous manquera ; et que, si le monde nous ôte d'un côté, Dieu nous donnera de l'autre : ainsi que nous l'avons même éprouvé depuis que la grand'chambre nous a ôté cette terre ; car Dieu a permis qu'un conseiller de la même chambre, étant venu à mourir, nous a laissé quasi autant que ce bien-là vaut.

« 6° Enfin, Monsieur, pour vous dire tout, j'ai grande peine, pour les raisons que vous pouvez penser, d'aller contre le conseil de Notre-Seigneur, qui ne veut pas que ceux qui ont entrepris de le suivre plaident. Et si nous l'avons déjà fait, c'est que je ne pouvais pas en conscience abandonner un bien si légitimement acquis, et un bien de communauté, dont je n'avais que l'administration, sans faire mon possible pour le conserver. Mais à présent que Dieu m'a déchargé de cette obligation par un arrêt souverain qui a rendu mes soins inutiles, je pense, Monsieur, que nous en devons demeurer là ; d'autant plus que, si nous venions à succomber une seconde fois, ce nous serait une note d'infamie qui pourrait préjudicier au service et à l'édification que nous devons au public. »

Et, en marge de cette lettre, le saint avait ajouté ce dernier motif, non le moins grave de ceux qui lui commandaient une soumission passive à l'arrêt injuste porté contre lui : « Une de nos pratiques dans les Missions étant d'accorder les différends du peuple, il est à craindre que, si la Compagnie s'opiniâtrait à une nouvelle contestation par cette requête civile, qui est le refuge des plus grands chicaneurs, Dieu ne nous ôtât la grâce de travailler aux accommodements. »

La lettre finit ainsi : « Je vous supplie très-humblement, Monsieur, vous qui avez l'esprit tout rempli des maximes chrétiennes, de considérer toutes ces raisons, et de nous permettre de nous y tenir. »

Vincent renonça donc à une nouvelle poursuite de ses droits. Il abandonna la ferme d'Orsigny, mais non les obligations qu'il avait contractées en l'acceptant, et il continua d'acquitter les prières et toutes les charges spirituelles de la donation.

Et encore ne crut-il pas avoir assez fait en acquiesçant à un arrêt injuste porté contre lui comme à une sentence de la justice céleste ; il voulut de plus que les siens en rendissent grâces à Dieu. Il leur fit à ce sujet une conférence spirituelle, où, après avoir rappelé le conseil qui lui avait été donné de se pourvoir par une requête civile, il s'écria : « O mon Dieu, nous n'avons garde de le faire ! Vous avez vous-même, ô Seigneur, prononcé l'arrêt : il sera, s'il vous plaît, irrévocable. Et pour n'en différer pas l'exécution, nous faisons dès à présent un sacrifice de ce bien à votre suprême majesté. Et je vous prie, Messieurs et mes frères, accompagnons-le d'un sacrifice de louange ; bénissons ce souverain juge des vivants et des morts de nous avoir visités au jour de la tribulation ; rendons-lui grâces infinies d'avoir non-seulement retiré notre affection des biens de la terre, mais

de ce qu'en effet il nous a dépouillés de ceux que nous avions, et qu'il nous fait la grâce d'aimer ce dépouillement. Je veux croire que nous avons tous de la joie de la privation de ce temporel : car, puisque Notre-Seigneur dit en l'Apocalypse : *Ego quos amo castigo*, ne faut-il pas que nous aimions les châtiments comme des marques de son amour ? Ce n'est pas encore assez de les aimer ; il s'en faut réjouir. O mon Dieu, qui nous fera cette grâce? Vous êtes la source de toute joie, et, hors de vous, il n'y en a point de véritable. C'est donc à vous que nous la demandons. Oui, Messieurs, réjouissons-nous de ce qu'il semble que Dieu nous a trouvés dignes de souffrir. Mais comment peut-on se réjouir des souffrances, vu que naturellement elles déplaisent, et on les fuit ? C'est en la manière qu'on se plaît dans les remèdes. On sait bien que les médecines sont amères, et que les plus douces font bondir le cœur, même avant qu'on les prenne. On ne laisse pas néanmoins de les avaler gaiement; et pourquoi ? Parce qu'on aime la santé, laquelle on espère de conserver ou de recouvrer par les purgations. Ainsi les afflictions, qui d'elles-mêmes sont désagréables, contribuent néanmoins au bon état d'une âme et d'une Compagnie ; c'est par elles que Dieu la purifie, comme l'or par le feu. Notre-Seigneur, au Jardin des Olives, ne sentait que des angoisses, et sur la croix, que des douleurs, qui furent si excessives, qu'il semblait que, dans l'abandon où il était de tout secours humain, il fût aussi abandonné de son Père. Cependant, dans ces effrois de la mort et dans ces excès de sa passion, il se réjouit de faire la volonté de son Père, et, pour rigoureuse qu'elle soit, il la préfère à toutes les joies du monde ; elle est sa viande et ses délices. Mes frères, ce doit être aussi notre allégresse que de voir accomplir en nous son bon plaisir par les humiliations, les pertes et les peines qui nous arrivent :

Aspicientes, dit saint Paul, *in auctorem fidei et consummatorem Jesum, qui, proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contempta.* Les premiers chrétiens étaient dans les mêmes sentiments, selon le témoignage du même apôtre : *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis.* Pourquoi ne nous réjouirions-nous pas aujourd'hui avec eux de la perte de notre bien? O mes frères, que Dieu prend grand plaisir de nous voir ici assemblés pour cela, de nous voir entretenir de cela, et de nous voir exciter à cette joie! D'une part, nous sommes faits un spectacle au monde, dans l'opprobre et la honte de cet arrêt, qui nous publie, ce semble, comme injustes détenteurs du bien d'autrui : *Spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus; opprobriis et tribulationibus spectaculum facti.* Mais, d'un autre côté : *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis.* Estimons donc que nous avons beaucoup gagné en perdant : car Dieu nous a ôté, avec cette ferme, la satisfaction que nous avions de l'avoir, et celle que nous aurions eue d'y aller quelquefois; et cette récréation, pour être conforme aux sens, nous aurait été comme un doux venin qui tue, comme un couteau qui blesse, et comme un feu qui brûle et qui détruit. Nous voilà délivrés, par la miséricorde de Dieu, de ce danger ; et étant plus exposés aux besoins temporels, sa divine bonté nous veut aussi élever à une plus grande confiance en sa Providence, et nous obliger à nous y abandonner tout à fait, pour les nécessités de cette vie aussi bien que pour les grâces du salut. Oh! s'il plaisait à Dieu que cette perte temporelle fût récompensée d'une augmentation de confiance en sa Providence, d'abandonnement à sa conduite, d'un plus grand détachement des choses de la terre et de renoncement à nous-mêmes ! O mon Dieu, ô mes frères, que nous serions heureux! J'ose espérer de sa bonté paternelle, qui

fait tout pour le mieux, qu'elle nous fera cette grâce.

« Quels sont donc les fruits que nous devons tirer de tout ceci ? Le premier sera d'offrir à Dieu tout ce qui nous reste de biens et de consolations, tant pour le corps que pour l'esprit ; de nous offrir à lui nous-mêmes en général et en particulier, mais de la bonne sorte, afin qu'il dispose absolument de nos personnes et de tout ce que nous avons selon sa très-sainte volonté, en sorte que nous soyons toujours prêts de tout quitter pour embrasser les incommodités, les ignominies et les afflictions qui nous arrivent, et, par ce moyen, suivre Jésus-Christ en sa pauvreté, en son humilité et en sa patience.

« Le second est de ne jamais plaider, quelque droit que nous ayons ; ou, si nous y sommes forcés, que ce soit seulement après avoir tenté toutes les voies imaginables pour nous accorder, à moins que le bon droit fût tout clair et évident ; car qui se fie au jugement des hommes est souvent trompé. Nous pratiquerons le conseil de Notre-Seigneur qui dit : « Si on te veut ôter la robe, donne encore la tunique. » Dieu fasse la grâce à la Compagnie de le mettre en usage ! Il faut espérer que, si elle est fidèle pour s'y établir et ferme pour ne s'en départir jamais, sa divine bonté la bénira, et que, si on lui ôte d'un côté, il lui donnera de l'autre. »

Dieu n'avait pas encore suffisamment éprouvé son serviteur. Comme le saint homme Job, il l'avait frappé dans ses biens ; il restait à lui porter des coups plus sensibles, à le frapper dans ses amis et ses enfants.

II

Mort d'Adrien le Bon.

Plus d'une fois, nous avons parlé de sa reconnaissance affectueuse pour Adrien le Bon, l'ancien prieur de Saint-

Lazare. Jamais fils n'eut plus de respect, plus de tendresse et plus d'attention pour un père ; et, d'ailleurs, il ne lui donnait pas d'autre nom : « Notre père, » disait-il toujours en parlant de lui. Il aurait voulu, vieillard lui-même, prendre auprès du vieillard la place de son valet, et, ne le pouvant faire, au moins instruisait-il le serviteur du bon service qu'il devait rendre à son maître. Maître, le Bon l'était, non-seulement dans son intérieur particulier, mais dans tout Saint-Lazare, non-seulement à Saint-Lazare, mais dans toutes les maisons de la Compagnie. Le vieux prieur, malgré son âge, travaillait quelquefois dans les Missions, et c'était toujours à lui qu'on en donnait l'honneur et la conduite. Quelquefois encore, il voulait aller visiter dans les provinces ceux des Missionnaires qu'il avait connus plus intimement à Saint-Lazare. Vincent alors le défrayait de son voyage, et il écrivait aux supérieurs de ses maisons de le recevoir comme le maître de leurs biens et de leurs personnes.

Une part de cette reconnaissance rejaillissait sur les anciens religieux de Saint-Lazare. Vincent exigeait qu'on leur accordât tout ce que permettait la conscience, et qu'on les rendît participants de toutes les bonnes œuvres de la Compagnie. « Tous nos petits mérites, disait-il, viennent de leurs bienfaits. » Lui-même donnait l'exemple, et, en toute rencontre, il leur témoignait, en paroles et en actes, une singulière déférence. L'ancien sous-prieur ayant été atteint d'une maladie contagieuse qui régnait alors à Saint-Lazare, il l'alla voir, le consola, lui offrit ses services, le servit, en effet, au point de respirer son haleine empestée, et il serait resté à son chevet nuit et jour, jusqu'à la mort, si on ne l'en eût arraché.

Que ne faisait-il pas pour le prieur lui-même ! Il le visitait souvent. Lorsqu'il revenait de voyage, sa première visite, après celle au Saint-Sacrement, était pour lui. Il

soupait avec lui tous les dimanches ; et si les affaires l'avaient retenu longtemps en ville : « Revenons bien vite, disait-il à son secrétaire Du Courneau, qui nous a conservé ce souvenir ; hâtons-nous pour ne pas faire attendre notre père. »

Sa tendresse parut redoubler lorsqu'il se vit sur le point de le perdre. Dans sa dernière maladie, il lui rendit tous les devoirs, et il voulut l'assister à la mort. Au moment de l'agonie, il fit venir tous les Missionnaires présents alors à Saint-Lazare, au nombre de vingt à peu près ; il les mit en prière autour du lit funèbre, récita lui-même à haute voix les litanies du saint Nom de Jésus et de la sainte Vierge, et, dès que le vieillard eut rendu le dernier soupir, il lui ferma les yeux et dit à l'assistance: « Or sus, mes frères, voilà notre père maintenant devant Dieu, un père qui a eu tant de bontés pour nous. Plaise à votre bonté, mon Dieu, lui appliquer les bonnes œuvres et petits services de la Compagnie ! Nous étions plusieurs de nous dans l'indigence ; il a pourvu à notre entretien. Prenez garde, mes frères, de ne point tomber dans ce misérable péché d'ingratitude envers lui et tous ces bons messieurs dont nous sommes les enfants. Tâchons, tous les jours, de nous souvenir de M. le Prieur et de prier pour lui.»

Voulant joindre l'effet à la recommandation, Vincent fit faire à le Bon de très-honorables funérailles, et, pour perpétuer la mémoire de ses bienfaits, il en fit graver la mention sur le marbre dans son épitaphe. Il voulut encore qu'on célébrât à perpétuité, par un service solennel, l'anniversaire du 9 avril 1651, jour de la mort de le Bon. En attendant, il célébra lui-même et fit célébrer, à Saint-Lazare et dans toutes les maisons de la Compagnie, un grand nombre de messes pour le repos de son âme. Voici la lettre aux supérieurs par laquelle il invita à cet acte de reconnaissance et de piété : « Il a plu à Dieu de rendre

la Compagnie orpheline d'un père qui nous avait adoptés pour ses enfants : c'est du bon M. le Prieur de Saint-Lazare, qui décéda le jour de Pâques, muni des sacrements, et dans une telle conformité à la volonté de Dieu, que, dans tout le cours de sa maladie, il n'a pas paru en lui le moindre trait d'impatience, non plus que dans ses incommodités précédentes. Je prie tous les prêtres de votre maison de dire des messes à son intention, et tous nos frères de communier.

Ce touchant usage fut appliqué à tous les anciens religieux de Saint-Lazare, pour lesquels on célébra deux services annuels. On n'en faisait pas davantage pour les Missionnaires.

La reconnaissance de Vincent pour le Prieur descendit jusqu'au valet dont il était parlé tout à l'heure. Ce valet, après quinze ou seize ans de service, avait quitté son maître, malgré tous les efforts et les offres généreuses de notre saint pour le retenir. Étant retourné dans sa province, il perdit presque entièrement l'esprit. Sans biens, sans parents, il tomba dans la misère. Il errait au hasard pour chercher sa vie, sans trop savoir où le portaient ses pas ; mais la Providence, qui le conduisait, l'amena un jour à Paris, et son intelligence, éveillée par la vue d'objets qui lui rappelaient d'anciens souvenirs, lui fit retrouver le chemin de Saint-Lazare. Il demanda à parler à Vincent, qui, occupé alors, l'envoya dîner, promettant de l'entretenir ensuite à loisir. A la première entrevue, et bien plus aux premières paroles, le saint prêtre reconnut le triste état de ce pauvre homme. « C'est le domestique de notre bienfaiteur, se dit-il aussitôt, il faut en avoir pitié et le regarder comme de notre famille. » Et, en effet, il lui donna une chambre à Saint-Lazare et pourvut jusqu'à la mort à tous ses besoins.

Le Bon avait soixante-quinze ans quand il mourut. Il

était juste de l'âge de Vincent, qui allait lui survivre de près de dix années. Mais, dans cet intervalle, que d'autres personnes devait voir mourir le saint prêtre, plus chères encore ou, du moins, plus intimes, et surtout plus nécessaires à sa Compagnie et à ses œuvres !

III

Mort de Portail et de mademoiselle Le Gras.

Le premier qu'il perdit fut Antoine Portail, son plus ancien et plus cher compagnon, qui partageait sa vie et ses œuvres depuis plus de quarante-cinq ans. Au moment de sa mort, Portail était secrétaire et premier assistant de la congrégation, et directeur des Filles de la Charité [1]. Nous lisons le récit de sa mort et l'éloge de ses vertus dans les lettres de son vénéré père, notamment dans celle-ci, du 28 février 1660, adressée à Get, supérieur de la Mission de Marseille : « Il a plu à Dieu de nous priver du bon M. Portail. Il décéda le samedi, 14 de ce mois, qui était le neuvième de sa maladie, laquelle commença par une espèce de léthargie qui s'est changée en fièvre continue et en d'autres accidents. Il eut depuis l'esprit et la parole assez libres. Il avait toujours appréhendé la mort ; mais, la voyant approcher, il l'a envisagée avec paix et résignation, et il m'a dit plusieurs fois que je l'ai visité, qu'il ne lui restait aucune impression de sa crainte passée. Il a fini comme il a vécu, dans le bon usage des souffrances, la pratique des vertus, le désir d'honorer Dieu et de consommer ses jours, comme Notre-Seigneur, en l'accomplissement de sa volonté. Il a

1. Il fut remplacé par l'abbé d'Horgny, que nous connaissons, comme directeur des Filles de la Charité.

été un des premiers qui ont travaillé aux Missions, et il a toujours contribué aux autres emplois de la Compagnie, à laquelle il a rendu de notables services ; en sorte qu'elle aurait beaucoup perdu en sa personne, si Dieu ne disposait de toutes choses pour le mieux, et ne nous faisait trouver notre bien où nous pensons recevoir du dommage. Il y a sujet d'espérer que ce sien serviteur nous sera plus utile au ciel qu'il n'eût été sur la terre ; je vous prie, Monsieur, de lui rendre les devoirs accoutumés [1]. »

Une de ces lettres de faire part se terminait ainsi : « Lors du trépas de M. Portail, mademoiselle Le Gras était aussi à l'extrémité, et nous pensions qu'elle s'en irait devant lui ; mais elle vit encore : Dieu n'a pas voulu nous accabler d'une double affliction. »

Hélas ! Dieu ne tarda pas à frapper ce nouveau coup, et mademoiselle Le Gras ne survécut qu'un mois à Antoine Portail. Du reste, au dire de saint Vincent, il y avait plus de vingt ans que la sainte femme ne vivait que par miracle, car il écrivait à Blatiron, supérieur de la Mission de Gênes, dès le 13 décembre 1647 : « Il en va presque de vous comme de mademoiselle Le Gras, laquelle je considère comme morte naturellement depuis dix ans ; et, à la voir, on dirait qu'elle sort du tombeau, tant son corps est faible et son visage pâle. Mais Dieu sait quelle force d'esprit elle n'a pas. Il n'y a pas longtemps qu'elle a fait un voyage de cent lieues, et, sans les maladies fréquentes qu'elle a et le respect qu'elle porte à l'obéissance, elle irait souvent d'un côté et d'autre visiter ses Filles et travailler avec elles, quoiqu'elle n'ait de vie que celle qu'elle reçoit de la grâce. »

1. Voir encore une lettre à Desdames, en Pologne, du 5 mars 1660.

Une des appréhensions de Mademoiselle Le Gras, comme de Madame de Gondi, avait été de mourir sans l'assistance de son saint directeur; et, moins heureuse que la générale des galères, elle fut privée de ses suprêmes exhortations. Alors, Vincent lui-même était affaibli par l'âge au point de ne pouvoir ni marcher, ni supporter la voiture, ni même se tenir debout. Il lui aurait fallu se faire porter en chaise, ce à quoi il ne consentit jamais, sinon de sa chambre à la chapelle, tant il lui répugnait de se servir en cela du ministère des hommes, y voyant une sorte de dégradation de la nature humaine. D'ailleurs, se rappelant que le Sauveur avait privé ses disciples de sa présence sensible pour les porter à une charité plus pure, et leur avait dit : « Il est expédient pour vous que je m'en aille ; car, autrement, l'Esprit de vie ne viendrait pas à vous », il voulut achever de purifier cette âme d'élite par un dernier sacrifice. Aussi, quand, deux ou trois jours avant de mourir, Mademoiselle Le Gras lui fit demander, à défaut de sa visite, quelques paroles de consolation écrites de sa main, il s'y refusa, et il se contenta de lui envoyer, comme lettre vivante, un de ses prêtres, chargé de lui dire de sa part : « Vous partez devant, Mademoiselle ; j'espère qu'en peu je vous reverrai au ciel.» Quelques jours plus tard, le 15 mars 1660, la sainte femme, après avoir béni ses enfants et ses Filles, recommandé aux uns de vivre en bons chrétiens, aux autres le service des pauvres, était retournée au Dieu qui s'est défini charité. Vincent supporta cette perte, la plus cruelle qu'il ait jamais éprouvée, non-seulement avec l'allégement qu'il puisait dans l'espoir d'une prochaine et éternelle réunion, mais avec sa soumission ordinaire à l'adorable volonté de Dieu. Dès le lendemain, 16 mars, il adressa à toutes ses maisons une lettre circulaire pour leur faire part d'une mort

si précieuse devant Dieu, mais si douloureuse à sa double famille. « Je recommande son âme à vos prières, y disait-il, quoique peut-être elle n'a pas besoin de ce secours : car nous avons grand sujet de croire qu'elle jouit maintenant de la gloire promise à ceux qui servent Dieu et les pauvres de la manière qu'elle a fait. » Il écrivit surtout aux Filles de la Charité pour les consoler d'une perte si cruelle : « Il en faut louer Dieu, leur disait-il, et espérer qu'il vous tiendra lieu de père et de mère[1]. »

Quatre mois s'écoulèrent sans qu'il réunît les Filles de la Charité pour s'entretenir avec elles des vertus de leur fondatrice. Malade lui-même, il ne l'avait pu ni pendant la longue agonie, ni depuis la mort qui les avait faites orphelines. Enfin, le 24 juillet, il se sentit assez fort pour les convoquer en conférence, et il en rendit grâces à Dieu. Il y eut quelque chose de solennel et de touchant dans cette réunion. C'était le plus vénéré et le plus tendre des pères qui entretenait, pour la dernière fois, la famille d'une mère qu'il allait évidemment bientôt rejoindre. Quand toutes les Filles de la Charité furent assemblées autour de lui, il commença, suivant son usage, par les interroger. La première qu'il appela ne put d'abord répondre : la douleur et les larmes étouffèrent sa voix. Il passa à d'autres. Chacune énuméra les vertus qui l'avaient le plus frappée dans sa mère, et les motifs de les imiter. Bien des actions inconnues de la vie charitable de Mademoiselle Le Gras furent dévoilées à ce jugement des morts, ou plutôt à ce premier jugement de Dieu. Une dit qu'elle l'avait vue recueillir les pauvres qui sortaient de prison, leur laver les pieds, les panser et les revêtir des habits de son fils. D'autres parlèrent de

1. Lettres des 16 et 20 mars 1660.

son amour pour Dieu, de sa tendresse pour ses sœurs, dont la mort lui arrachait des larmes ; de son humilité qui la portait à dire sa coulpe et à demander pardon comme la dernière de ses sœurs, à se coucher à terre devant elles en priant qu'on la foulât aux pieds, à laver la vaisselle, à servir à table, à faire les plus bas offices de la maison ; de son esprit et de ses habitudes de pauvreté ; de son support, de sa douceur, de sa rare prudence ; de sa vie tout intérieure ; de sa confiance en Dieu et de sa soumission à la Providence ; de sa pureté dans sa jeunesse, dans son mariage, dans sa viduité ; de son zèle pour le salut des âmes ; de la sagesse de toute sa conduite. La première interrogée, revenue à elle-même, voulut payer à sa mère vénérée son tribut d'éloges. Elle en demanda la permission, que Vincent lui accorda en ne pouvant lui-même retenir ses larmes. « Il faudrait un livre, dit cette bonne fille, pour pouvoir décrire ses vertus, et des esprits bien plus relevés que les nôtres pour les rapporter. Néanmoins, puisque l'obéissance l'exige de moi, il faut le faire ; mais quand j'aurai dit tout ce que la mémoire me peut fournir, il en restera encore plus à dire. » Elle rentra alors dans le cercle des vertus déjà parcourues. C'était elle que Mademoiselle Le Gras avait priée de l'avertir de ses fautes. « Mon embarras était de le faire, dit cette bonne fille, parce que je n'en trouvais aucune, quoique j'y fisse attention, parce que cela m'avait été commandé. » Vincent ajoutait aux dépositions de chaque sœur ce qu'il savait lui-même sur les vertus de celle qu'il avait si bien connue. Puis il en faisait comprendre la nécessité pour la Compagnie, et l'excitait à les demander par l'intercession de sa sainte mère.

Vincent, que la double mort d'Antoine Portail et de Mademoiselle Le Gras avait surchargé, dans l'anéantissement dernier de ses forces, de la conduite à peu près

entière des Filles de la Charité, vécut assez pour veiller à l'élection de leur seconde supérieure. Il fit tomber leur choix sur Marguerite Chetif, alors employée à Arras, une sœur qui avait été tentée d'abandonner sa vocation et qu'il y avait raffermie, comme nous l'apprend une lettre qu'il lui adressait le 18 septembre 1657. Nous retrouverons bientôt Marguerite Chetif aux funérailles du saint prêtre.

Quant à Mademoiselle Le Gras, elle avait été ensevelie, suivant sa demande, comme une simple Fille de la Charité, dans l'église de Saint-Laurent, au milieu de cette paroisse et de ces pauvres dont elle avait été la mère. Elle resta là vingt ans. Le 10 avril 1680, à la prière de son fils et des Filles de la Charité, et à la diligence de Madame de Miramion, François de Harlay, archevêque de Paris, permit d'ouvrir son tombeau pour donner à ses restes une sépulture plus honorable. Le même jour, à neuf heures du soir, l'ouverture en fut faite par Nicolas Gobillon, curé de Saint-Laurent, à qui l'on doit une Vie de Mademoiselle Le Gras, en présence d'Edme Jolly, supérieur général de la Mission, du missionnaire Henri Moreau, de Madame de Miramion et d'une des filles de sa communauté, de Guérin, directeur des Filles de la Charité, des quatre officières de la compagnie, et de Mademoiselle Le Gras, petite-fille de la sainte fondatrice. On ne trouva que des ossements sans odeur. Les ossements furent déposés dans un drap, conservés ensuite religieusement, avec la terre et le bois du cercueil, et le tout fut mis dans un cercueil de plomb, portant une plaque de cuivre, qu'on descendit de nouveau dans la fosse.

Le 22 octobre 1755, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont donna un nouveau permis d'exhumation pour transporter les précieux restes dans la chapelle des Filles de la Charité. Le 24 novembre, le cercueil de

plomb fut mis dans un cercueil de bois fermant à clef, et inhumé au milieu de la chapelle avec une tombe de marbre noir

La mère reposa là au milieu de ses filles jusqu'à la Révolution. La loi du 18 août 1792 avait déjà supprimé toutes les Congrégations, même séculières. Quelques années après, la maison des Filles de la Charité fut vendue et leur chapelle démolie. Grande fut alors l'inquiétude des sœurs pour le cercueil et les restes de leur mère qui allaient demeurer enfouis et perdus dans les décombres. Le 3 vendémiaire an VI (25 septembre 1797), elles les rachetèrent 60 livres, dont le reçu existe encore. Le cercueil fut d'abord déposé par deux sœurs dans la cave d'une maison, rue et faubourg Saint-Martin, 91. Mais comme il n'eût pas été prudent de conserver le cercueil de plomb, la supérieure Antoinette Deleau fit faire du cercueil de bois une caisse revêtue de plomb en dedans, de deux pieds de long sur quatorze pouces et demi de large, dans laquelle, avec permission de l'abbé Émery, vicaire général de M. de Juigné, archevêque de Paris, elle enferma les ossements au milieu de coton destiné à empêcher le froissement. La poussière recueillie dans le cercueil fut mise dans un vase de fer-blanc, à l'exception de quelques pincées qui, avec quelques petits os également mis à part, étaient destinées à de pieuses distributions. Le tout fut provisoirement déposé dans une maison de la rue des Maçons-Sorbonne.

Cependant, le ministre de l'intérieur Chaptal, le 1er nivôse an IX (22 décembre 1800), venait d'autoriser « la citoyenne Deleau, ci-devant supérieure des Sœurs de la Charité, » à former des élèves pour le service des hospices et, à cet effet, il avait mis à sa disposition la maison hospitalière des orphelines, rue du Vieux-Colombier. C'est dans cette maison que furent encore transportés, le

4 mai 1802, les restes de Mlle Le Gras, et ils y demeurèrent jusqu'en 1815.

Dans l'intervalle, l'existence même des Filles de la Charité, ou, du moins, la forme de leur existence, ce qui est tout un, avait été menacée.

Elles venaient d'être rétablies par l'autorité civile. La sœur Marie-Antoinette Deleau, nommée supérieure en 1790, avait toujours été continuée par le supérieur général Cayla. A la mort de ce dernier, arrivée en 1800, la sœur envoya Philippe, prêtre de la Mission, à Rome auprès du vicaire général Brunet, pour obtenir la continuation de ses pouvoirs, et faire nommer Philippe lui-même directeur de la Compagnie: ce qui fut accordé.

A la Pentecôte 1802, la sœur Deleau fut réélue, et on lui donna pour assistante la sœur Deschaux, qui, en 1804, devint supérieure elle-même.

Ce fut sous le gouvernement de la sœur Deschaux et sous celui des sœurs Beaudouin et Moustero qui lui succédèrent, que l'orage éclata.

En 1809, Hanon, vicaire général de la congrégation de la Mission, fut séparé violemment de la communauté des Filles de la Charité, et transporté peu de mois après, dans la prison d'État de Fénestrelles. La sœur Moustero, alors supérieure, se vit dans la nécessité de donner sa démission, et plus de trois cents sœurs durent se retirer dans leurs familles, pour leur résistance aux modifications que l'on voulait introduire dans le gouvernement de leur Compagnie et dans leurs statuts. Les protestations de toutes les maisons furent unanimes contre la violence de cette mesure. Aussi, lorsque, en 1814, Hanon fut rendu à la liberté, il rentra paisiblement en possession de son autorité, et le souverain pontife Pie VII, pour effacer jusqu'aux moindres traces de cette crise malheureuse, le confirma, par un bref du

19 janvier 1815, dans tous les droits attachés à sa charge.

Ainsi se termina cette lutte peu noble contre des femmes. En fin de compte, elle ne servit qu'à faire éclater l'inanité des efforts de ses provocateurs et la fidélité des Filles de Charité. Ni la brigue ni la violence ne purent venir à bout de consommer le schisme, et, une fois de plus, il demeura démontré que la force est impuissante contre la faiblesse qui s'appuie sur la conscience et sur Dieu. Il n'est pas probable qu'on renouvelle désormais une expérience qui tournerait encore à la honte des persécuteurs et à la gloire des persécutées. Les Sœurs et Rome répondraient encore par un *Nihil innovetur* contre lequel tous les assauts se viendraient briser.

Nous n'avons pas à pousser plus loin l'histoire contemporaine des Filles de la Charité : elle est tout entière dans les nombreux établissements qui ont été racontés ailleurs ; ou plutôt elle se déploie vivante sous nos yeux dans les vertus et les services de ces saintes Filles.

Il ne nous reste donc plus qu'à les conduire, avec les restes de leur mère, à leur résidence actuelle.

Le 25 mars 1813, un décret impérial leur avait abandonné la jouissance gratuite de l'hôtel dit de Châtillon, rue du Bac, habité autrefois par madame de La Vallière, et appartenant alors aux hospices de Paris, pour y former le principal établissement de leur ordre. En attendant que l'hôtel fût disposé pour les recevoir, elles continuèrent d'habiter la maison de la rue du Vieux-Colombier, où les surprirent les événements de 1815. Les alliés venaient d'entrer à Saint-Denis, d'où la frayeur chassa les demoiselles de la Légion d'honneur, à qui la maison de la rue du Vieux-Colombier fut assignée. Partageant la terreur de ces jeunes filles, la Sœur Gaubert, le 29 juin, mit dans un fiacre la caisse renfermant

les restes de mademoiselle Le Gras, et la porta à la maison principale de la rue du Bac, où toute la communauté ne tarda pas à se fixer. La caisse fut reconnue en 1824 par le vicaire général de la Mission, et déposée, le 5 novembre, dans un caveau de la chapelle. C'est là que, après tant de pérégrinations, le corps de mademoiselle Le Gras attend le jour de la résurrection bienheureuse, et la station définitive et éternelle du ciel.

IV

Mort de l'abbé de Tournus.

Le dernier avant-coureur que Vincent de Paul sembla envoyer devant lui pour préparer sa place auprès de Dieu fut Louis de Rochechouart de Chandenier, abbé de Tournus.

Nous avons parlé plusieurs fois de cet admirable abbé, de sa grande naissance, de sa vertu plus grande encore. Il refusa plusieurs évêchés, à quelque titre qu'ils lui fussent offerts. L'évêque de Mâcon, Louis Dinet, résilia même en sa faveur, comme nous l'apprend une lettre de Vincent à Mazarin, en date du 14 septembre 1650 : il n'accepta pas davantage. Pour obéir au vœu de l'Église, il renonça à ses nombreux bénéfices et ne se réserva que son abbaye de Tournus. Il porta son frère, l'abbé de Moutier-Saint-Jean, à suivre cet exemple. Encore ne préleva-t-il sur les revenus de son unique abbaye que le strict nécessaire : tout le reste allait aux pauvres, aux jeunes clercs qu'il entretenait, aux associations charitables dont il était membre, aux malades et aux prisonniers qu'il se plaisait souvent à visiter. Après avoir habité quelque temps la communauté de Saint-Sulpice, il se sentit porté vers une demeure plus pauvre et plus

humble encore, et il vint demander l'hospitalité à Saint-Lazare. En sa faveur, Vincent passa par-dessus la loi qu'il s'était faite de n'admettre jamais personne, à titre de pensionnaire, dans celles de ses maisons qui n'étaient pas séminaires. Ce fut vers 1653 que l'abbé de Tournus et son frère vinrent habiter à Saint-Lazare un petit appartement, où ils menèrent la vie des plus humbles clercs de la Mission. L'abbé de Tournus, en particulier, se rapprocha le plus possible, dans son costume, dans l'emploi de sa journée, du régime de la congrégation. Il faisait lui-même sa chambre et son lit, et il refusait, pour les plus bas services, de recourir aux laquais qu'il avait conservés. Il aurait voulu quelque chose de plus, et souvent il pria Vincent de l'admettre tout à fait dans sa famille. « Vous êtes les enfants naturels de M. Vincent, disait-il aux Missionnaires ; mon frère et moi, nous ne sommes que ses enfants adoptifs. » Or, du rang de l'adoption il désirait passer plus avant dans la famille du saint vieillard qu'il aimait à appeler son père. Il s'en proclamait indigne, il est vrai, et ne demandait qu'à titre de charité. Mais plus indigne encore se croyait l'humble Vincent d'admettre parmi les siens un homme d'une si grande naissance, et, dans ce débat de deux humilités, celle de Vincent l'emporta.

Vers la fin de 1659, les deux frères conçurent le projet d'un pèlerinage à Rome. Ils durent partir dans les derniers jours de septembre, car nous les trouvons le 6 octobre à la Grande-Chartreuse, où l'abbé de Tournus voulut passer la fête de saint Bruno. Le 4 novembre, ils étaient à Milan, et y célébraient encore la fête de saint Charles, pour qui l'abbé de Tournus professait une dévotion particulière [1]. De là ils se rendirent à Lorette, où

1. Il se servait du bréviaire même de saint Charles, et avait deux de ses portraits dans sa chambre.

ils passèrent deux jours dans la retraite, le jeûne et la prière. Tout ce voyage était donc un continuel pèlerinage. L'abbé de Tournus, malgré les voiturins, ne manquait pas de dire tous les jours la messe. Partout, sa première visite était à l'église, et, s'il la trouvait fermée, il s'agenouillait sur le seuil. Dans le passage d'un État à un autre, il en saluait les saints patrons et les anges gardiens. Arrivant à Rome, sitôt qu'il aperçut le dôme de Saint-Pierre, il descendit de voiture, comme il avait fait à Lorette, se mit à genoux, pria et acheva la route à pied, en vrai pèlerin. A Rome, il se logea avec son frère dans la maison de la Mission, dont il suivit tous les exercices. Pendant les dix jours de la retraite des ordinands de décembre, il voulut chanter la messe quotidienne, ce qu'il fit avec une merveilleuse édification. Alexandre VII, qui, sans l'avoir jamais vu, le reconnut à sa modestie singulière, le reçut avec grande distinction, lui accorda toutes ses demandes et lui fit présent de reliques, d'agnus et d'indulgences. La cour romaine suivit l'exemple du pape et s'empressa de lui faire honneur. Mais il visita les pauvres plus que les cardinaux, les hôpitaux plus que les palais et même que les riches églises. Il avait réglé, pour lui et pour les siens, l'emploi de la journée, dans toute la simplicité et l'humilité d'un Missionnaire.

Au mois de mars 1660, il tomba malade, et n'interrompit d'abord aucun de ses pieux exercices. A Albano même, où les médecins l'envoyèrent prendre l'air, il continua sa vie de religieux, et ce ne fut qu'à son retour à Rome, qu'on le força de cesser la célébration de la messe et la récitation de l'office divin. Dès lors il se crut frappé mortellement. Dans cette pensée, il renouvela, avec plus d'instance, sa prière d'être agrégé aux enfants de Vincent de Paul. Edme Jolly, alors supérieur de la

Mission de Monte-Citorio, trouva, peut-être sur l'avis secret de Vincent, un tempérament qui fut agréé à Paris et à Rome. Il lui promit que, si le mal croissait, il aurait l'honneur de le recevoir dans la congrégation ; mais, en même temps, il lui fit promettre que, si Dieu lui rendait la santé, il attendrait son retour à Paris pour donner à Vincent la consolation de l'embrasser le premier en qualité de Missionnaire.

On crut quelque temps que le vénérable père aurait en effet le bonheur d'admettre lui-même ce nouveau fils. Au mois d'avril, l'abbé de Tournus, se trouvant mieux, prit congé du pape, et, muni de la bénédiction apostolique, il partit pour Paris, bien résolu d'arracher cette fois le consentement de Vincent de Paul et de consommer l'affaire de sa vocation. La mort y aidant, l'affaire fut bientôt faite. La fièvre l'avait repris en route. Elle redoubla à Turin, et, quand il arriva à Chambéry, le vendredi matin 29 avril 1660, il était tellement épuisé, qu'il le fallut porter dans une chambre et le mettre au lit. Le lendemain, la maladie parut désespérée au médecin, et le malade, voulant user du dernier répit de la nature, demanda à recevoir les sacrements pendant qu'il jouissait encore de toutes ses facultés. En effet, le dimanche matin il se confessa et reçut le saint viatique dans les sentiments qui devaient résulter d'une telle vie. Le soir, on lui administra l'extrême-onction, et il répondit à toutes les prières. Après quoi, son humilité en ayant obtenu permission de son directeur, il adressa à son frère ses suprêmes conseils, demanda pardon à tous ses compagnons de voyage, et rappela la promesse qu'on lui avait faite de le recevoir dans la congrégation à sa mort. Berthe, que Vincent lui avait choisi pour l'accompagner, se rendit à sa prière et lui donna l'habit de Missionnaire. Dès lors, n'ayant plus rien à désirer dans ce monde, il

ne s'appliqua plus qu'à se préparer à la mort. Jusqu'ici, il l'avait fort redoutée ; désormais, il l'envisagea avec paix et douceur, résignation et patience ; patience surtout, aimant à redire à Dieu : *Auge dolorem, sed auge patientiam.* Il mourut presque sans agonie, le lundi soir, 2 mai.

Son corps fut embaumé, mis dans un cercueil de plomb et déposé dans l'église des Dominicains, d'où deux prêtres de la Mission, venus d'Annecy, le transférèrent dans leur petite chapelle, en attendant que la famille eût décidé du lieu de sa sépulture. Mais il y avait pourvu lui-même en demandant à être enterré dans une église de la Mission et avec toute la modeste pauvreté d'un simple Missionnaire. Aussi est-ce à Saint-Lazare que son frère crut qu'était le lieu de son repos, et il l'y transporta.

Cette mort fut une grande douleur pour la congrégation, et particulièrement pour Vincent de Paul. Toutes les lettres du saint des mois de mai et de juin portent la funèbre nouvelle et l'expression de ses regrets à toutes les maisons de la Compagnie, en France et à l'étranger : « M. l'abbé de Moutier-Saint-Jean, écrit-il le 21 mai, est inconsolable de la perte qu'il a faite, et nous en sommes tous abattus. La volonté de Dieu est néanmoins au-dessus des sentiments de sa douleur et de notre affliction. » Et le 28 mai : « Votre lettre du 7 nous a trouvés dans les douleurs de la mort de M. l'abbé de Chandenier... La perte en est grande pour l'Église et très-grande pour nous. Il a vécu en saint et est mort en Missionnaire, ayant fait de grandes instances pour être reçu en la Compagnie, selon l'affection qu'il en avait conçue depuis longtemps. C'est pourquoi cette maison ici, ayant reçu une merveilleuse édification de lui, elle doit s'entretenir ce soir de ses vertus pour s'en rafraîchir la mémoire et

l'exemple ; » ce que le saint répétait le même jour, dans une lettre à Desdames, en Pologne : « Nous devons nous entretenir ce soir de ses vertus admirables, qui sont plutôt les vertus de Notre-Seigneur exercées par lui en ce sien serviteur... Tout ce que Dieu fait est bien fait ; sans cette foi, nous serions inconsolables d'une telle privation. »

Mais le point sur lequel l'humble prêtre aime à revenir dans toutes ses lettres, dans cette lettre à Desdames, dans une autre du 8 juin au supérieur de Crécy, etc., c'est la réception *in extremis* de l'abbé de Chandenier dans la Compagnie, qu'il avait toujours repoussée et qu'il ne peut comprendre. Nous trouvons cela merveilleusement exprimé dans la lettre suivante du 23 juin : « Je ne sais ce que ce saint homme a vu dans la pauvre Mission qui ait pu lui donner la grande affection qu'il avait de se couvrir de son nom et de ses haillons pour se présenter devant Dieu. Il nous avait parlé plusieurs fois de son dessein ; mais je ne le voulais pas écouter, le coryant trop au-dessus de nous par sa naissance et par sa vertu ; et, en effet, il n'y a eu que notre maison du ciel qui ait mérité la grâce de le posséder comme Missionnaire ; celles de la terre ont seulement hérité des exemples de sa vie. »

Comme Vincent nous l'a dit deux fois dans les citations précédentes, on s'entretint à Saint-Lazare des vertus de l'abbé de Tournus. On y fit même sur lui au moins quatre conférences, dont les analyses ou procès-verbaux nous ont été conservés ; et c'est de là, ainsi que d'une relation de sa mort par Berthe, que nous avons tiré notre récit. Comme on faisait à Saint-Lazare pour tous les Missionnaires de marque, on parcourut successivement sa foi, sa religion, sa charité, son humilité, sa pauvreté ; son zèle pour le salut des âmes, la gloire de Dieu et le

bien de l'Église ; sa patience et sa résignation, son silence et sa modestie, son obéissance et sa mortification, sa tempérance et sa pureté, son intégrité et sa douceur ; en un mot toutes ses vertus religieuses et morales, sur chacune desquelles les Missionnaires qui avaient été en relations plus intimes avec lui, comme Berthe, de Monchy et les autres, déposèrent en témoins, à peu près ainsi qu'on fait dans un procès de canonisation [1].

L'abbé de Tournus n'avait pas été le seul, dans ces dernières années de la vie de saint Vincent de Paul, qui eût été admis, en quelque sorte *in extremis*, dans la Compagnie. Déjà Charles d'Angennes, sieur de Fargis, cousin germain du marquis de Rambouillet, y était entré. Le sieur de Fargis avait épousé la sœur de madame de Gondi. Il était du parti de Monsieur, ce qui lui valut la disgrâce de Richelieu au retour d'une ambassade en Espagne. Devenu veuf, il demanda à Vincent de Paul

1. Cette seule analyse fait voir l'erreur dans laquelle est tombé M. Floquet (*Études sur Bossuet*, t. II, p. 68), lorsqu'il a attribué à Bossuet les Conférences de Saint-Lazare à la louange de l'abbé de Chandenier. Après avoir cité une lettre de saint Vincent de Paul sur ces Conférences, il ajoute : « Nécessairement elles avaient été faites par Bossuet, chargé de toutes les conférences qui eurent lieu, en 1660, à Saint-Lazare, tant le soir que le matin, pour l'ordination de la Pentecôte. » Ici, M. Floquet confond évidemment les conférences ou discours suivis des ordinands, donnés, en effet, par Bossuet, en 1660, à Pâques et à la Pentecôte, et les conférences proprement dites qui se tenaient toutes les semaines à Saint-Lazare entre les Missionnaires, vrais entretiens de famille, où chacun prenait tour à tour la parole, et où nul externe n'était admis. Que M. Floquet réserve donc pour une meilleure occasion et son admiration présumée pour l'éloquence de son héros en pareille circonstance, et ses regrets sur la perte prétendue de ces *conférences, ou mieux, de ces oraisons funèbres*, qui auraient *péri avec tant d'autres productions de Bossuet*. Quant aux Conférences réelles sur les vertus et la mort de l'abbé de Chandenier, elles existent encore, en analyse, dans les Archives de la Mission.

une place à Saint-Lazare. Homme de cœur, d'esprit et de savoir, homme surtout de grande vertu, il voulait se préparer à la mort sous la conduite de notre saint. Son projet était de vivre à Saint-Lazare dans la retraite et la piété, mais seulement comme pensionnaire, en son particulier et avec ses serviteurs. Malgré tous les titres qu'avait à une exception le beau-frère du fondateur de la Mission, Vincent ne consentit pas à enfreindre en sa faveur la loi qu'il s'était faite de n'admettre personne à Saint-Lazare, sinon pour y faire les exercices spirituels ou s'y préparer à entrer dans la Compagnie. C'est pourquoi de Fargis dut prendre l'habit de Missionnaire et s'accommoder au régime de la communauté. « Il y a vécu un an de cette sorte[1]; écrivait Vincent à Pesnelle, à Gênes, le 25 octobre 1658, mais avec grande consolation de sa part et de la nôtre, qui n'avons jamais remarqué en lui aucun défaut. »

Dix ans après environ, au commencement de 1656, l'exemple du sieur de Fargis fut suivi par René Almeras, père du second supérieur général de la Mission. Ce vénérable vieillard, maître des comptes et chef d'une famille qui tenait à des évêques, à des conseillers d'État, des présidents et des conseillers du parlement de Paris, voulut, déjà plus qu'octogénaire, vivre uniquement pour Dieu à Saint-Lazare. Lui aussi, il demanda d'abord à être admis seulement comme pensionnaire. A la même demande Vincent opposa la même réponse, et Almeras s'offrit à entrer dans la Congrégation. Le saint résista autant qu'il put, sachant les grands biens que le vieillard faisait dans le monde ; mais il fallut céder à ses importunités et lui donner un petit appartement à Saint-Lazare, où il essaya pendant quelques mois le nouveau genre de

1. Il mourut le 20 décembre 1648.

vie qu'il voulait embrasser. Se sentant assez fort, il demanda l'habit de Missionnaire, et, le 9 mars 1657, Vincent écrivait à Ozenne, en Pologne, et à Get, à Marseille : « Le père de M. Almeras est du nombre des séminaristes, ayant eu la dévotion, depuis quelques jours, d'en prendre l'habit, pour assister aux exercices autant que son âge de quatre-vingt-deux ans le peut permettre. C'est un grand abaissement pour un maître des comptes, chef d'une famille fort honorable, et pour un vénérable vieillard ; mais aussi a-t-il trouvé le secret pour être grand en l'autre vie après l'avoir été en celle-ci, qui est de se faire petit comme un enfant pour l'amour de Notre-Seigneur. »

Comme de Fargis encore, Almeras ne vécut qu'un an dans son nouvel état. Il mourut le 4 janvier 1658.

Le 11, Vincent écrivait : « M. Almeras est allé à Dieu. Nous avons sujet de le croire ainsi après les actes de vertu que nous lui avons vu pratiquer depuis son entrée en la Compagnie, qui ont édifié toute la maison, et qui l'ont disposé à une bonne mort ensuite d'une si longue vie. »

Deux ans plus tard, et quelques mois seulement après la mort de l'abbé de Tournus, Vincent fut menacé d'une perte plus sensible encore en la personne de René Almeras, le fils du vénérable maître des comptes. Privé déjà d'Antoine Portail, c'eût été vraiment pour lui le sacrifice d'Abraham, car Almeras était son Isaac, l'espoir de sa race spirituelle, l'héritier qu'il s'était choisi.

Almeras avait été envoyé à Richelieu pour y recevoir le roi, qui devait y passer avec sa mère et la jeune reine Marie-Thérèse qu'il venait d'épouser à Saint-Jean-de-Luz. C'était vers la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet. La chaleur et la fatigue abattirent la santé toujours chancelante d'Almeras. Cependant, empressé de retourner à Paris, où il était si nécessaire depuis la mort

de Portail, sa commission faite, il se remit en route malgré son extrême faiblesse. Mais la maladie augmenta, et il dut s'arrêter à Tours, où la Mission n'était pas encore établie. Les prêtres de l'Oratoire, qui, en pareille circonstance, en 1657, lui avaient accordé l'hospitalité à Bourbon, lui rendirent le même service à Tours. La maladie fut longue et sérieuse. Les inquiétudes douloureuses de Vincent furent d'autant plus vives, qu'elle avait été prise dans ce voyage de Richelieu qu'il avait ordonné, et il ne manqua pas, cette fois encore, de s'en accuser lui-même, comme il faisait dans tous les maux qui arrivaient aux siens. Il écrivit à Almeras : « Je ne puis vous exprimer la part que je prends à votre mal. Mais vive la volonté de Dieu ! et qu'il soit à jamais loué de toutes ses dispositions sur nous ! Certes, j'aurais bien de la peine à les porter, si je les regardais hors du bon plaisir divin, qui ordonne tout pour le mieux. Je ne pensais pas qu'un tel accident vous dût arriver, quand je vous envoyai à Richelieu, mais je ne le ferai plus quand vous et moi vivrions quinze ou vingt ans. La Compagnie souffre de la privation de votre présence, et je serai plus consolé de votre retour que je ne le saurais être par quelque autre sujet qui me pût survenir (4 et 18 août 1660). »

Vincent écrivit encore à Almeras, le 22 août, cette lettre mystérieuse pour le destinataire, où il faisait des allusions, évidentes pour nous, à son dessein de se le donner pour successeur : « Quand sera-ce donc, Monsieur, que nous aurons la consolation entière de vous savoir remis ? Oh ! que je le souhaite ! que Dieu nous fera un grande grâce ! Je la lui demande souvent, non-seulement pour mon intérêt particulier, qui n'est pas petit, puisque, étant plein d'estime et de tendresse pour vous, je suis le premier qui souffre de votre mal et de votre absence : mais

encore pour le bien de la Compagnie, laquelle, ayant reçu de vous, par la grâce de Dieu, une grande édification, a encore besoin de votre secours et de vos exemples. Je vous dis ceci, Monsieur, avec un sentiment de reconnaissance envers Dieu et envers vous, et *je n'en dis pas davantage, parce que cela suffit pour la fin que je prétends*, qui est de vous montrer que vous ferez une chose agréable à Dieu de vous conserver et vous guérir par le repos et les remèdes qui sont en votre pouvoir, et surtout par le secours de Dieu, qui ne vous refusera pas les forces de corps et d'esprit *nécessaires au dessein qu'il a dans la Compagnie*, si vous les lui demandez par son Fils Notre-Seigneur, lequel, ayant suscité la Compagnie pour son service, vous y a aussi appelé si utilement par sa grâce. N'épargnez donc rien de ce qui peut contribuer à votre santé et à l'avancement de votre retour, après lequel nous soupirons. »

Vincent se sentait mourir, et il avait hâte de voir Almeras pour lui donner ses dernières instructions. Il eut cette consolation suprême. Almeras, qui, pour ne pas abuser de la charité de ses hôtes, était retourné à Richelieu, en sortit, quoique très-faible encore, et se fit porter à Paris sur un brancard. Il y arriva le vendredi 24 septembre, si abattu par la fatigue du voyage, qu'on le dut porter à l'infirmerie, sans qu'il pût, ce jour-là, parler à son vénéré père. Mais, dès le lendemain matin, Vincent, informé de son retour, se fit porter lui-même à l'infirmerie, où il eut avec ce fils et cet héritier un long entretien. Que lui dit-il? Sans doute, il l'instruisit des choses les plus nécessaires au bon gouvernement de la Compagnie; toutefois il est à peu près certain qu'il ne lui révéla pas le choix qu'il avait fait de lui pour vicaire général après sa mort, choix qui lui devait attirer toutes les voix de la Compagnie, lors de l'élection d'un

second supérieur. A l'étonnement douloureux d'Almeras lorsque son nom fut tiré de la cassette où Vincent avait enfermé l'expression de sa volonté dernière sur le gouvernement intérimaire de la congrégation, nous verrons bien que le saint vieillard ne lui avait même pas laissé soupçonner cet acte de suprême confiance.

Quoi qu'il en soit, l'entretien terminé, Vincent se fit reporter dans sa chambre : moins de deux jours après, il n'était plus.

CHAPITRE III

MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL.

I

Infirmités et maladies.

Nous voici donc venus à ce terme fatal, où la suite des événements nous a si souvent conduits, mais d'où nous nous sommes toujours écartés au suprême instant, rebroussant chemin pour parcourir encore une de ces carrières si multiples et si variées de bonnes œuvres dont se compose la vie du saint prêtre. Désormais, impossible de reculer, et il nous faut arriver à ce dernier acte qui termine la plus belle vie humaine, la vie du saint comme celle du héros. Mais le héros, suivant le mot de Pascal, on lui jette un peu de terre sur la tête, et en voilà pour jamais ; la mort du saint n'est pour lui que le commencement d'une vie nouvelle, sur la terre comme au ciel.

Dès 1645, la Compagnie avait été menacée de perdre son saint fondateur. D'anciennes et toujours nouvelles infirmités, le poids de travaux sans repos ni trève, le martyre du conseil de conscience, tout cela accabla la nature, qui bientôt fut réduite à l'extrémité. Mais la foi et la charité du saint prêtre gardaient toute leur force. Pour les entretenir, il communiait tous les jours, et, jusque dans le délire, il en retrouvait les accents et les ardeurs.

C'est en cet état que le trouva le père de Saint-Jure, qui, comme tant de gens de bien de Paris, à la nouvelle de sa maladie, était accouru pour le voir. A la demande qu'il lui fit des pensées qui l'occupaient dans son délire, le vieillard, sans pourtant le reconnaître, sembla répondre : *In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a te, Domine !* Cri d'humilité, écho de toute sa vie, plutôt que réponse à une question qu'il n'avait probablement pas entendue.

Cependant, grande était la douleur parmi tous les gens de bien ; plus grande, incommensurable parmi les enfants. Que de larmes et de prières ! Que de vœux à Notre-Dame de Chartres et à tous les sanctuaires révérés ! Un jeune Missionnaire d'Amiens, nommé Antoine Dufour, fit davantage. Lui-même était alors malade. A la nouvelle du danger de son père, il pria Dieu d'accepter sa vie, suivant lui inutile, en échange d'une vie si nécessaire à l'Église, à l'État et à la Compagnie. Dieu agréa l'héroïque substitution, et, au même instant, Vincent de Paul sembla revenir à la vie et Dufour incliner à la mort. A minuit, Dufour n'était plus. Trois coups retentirent alors à la porte du saint. Un de ceux qui le veillaient courut ouvrir, et ne vit personne. « Mon frère, lui dit Vincent, récitez à côté de moi, je vous prie, l'office des morts. » Quand, le matin, le jeune clerc apprit la mort de Dufour, il ne douta pas que le saint vieillard n'en eût été surnaturellement instruit.

Dès lors, les infirmités de Vincent, dont le commencement remontait au temps du séjour dans la maison de Gondi, ou plutôt à son esclavage, furent continuelles. Il avait toujours été très-sensible aux impressions de l'air et sujet à une petite fièvre qui lui durait trois ou quatre jours, et quelquefois quinze ou davantage. Pendant ces accès même, comme l'a témoigné l'infirmier de Saint-

Lazare, il ne voulait aucun soulagement et n'interrompait ni ses travaux ni ses exercices. « Ce n'est rien, disait-il ; ce n'est que ma petite fièvrotte. » Le seul remède qu'il fît, remède plus pénible et plus douloureux que le mal, consistait en des sueurs provoquées plusieurs jours de suite, particulièrement durant l'été, qui faisaient de ses courtes nuits une sorte de martyre. Dans les plus grandes chaleurs, alors qu'un linceul même est à charge, il mettait sur lui trois couvertures, et à ses côtés deux gros flacons d'étain remplis d'eau bouillante. Ainsi il passait la nuit, sans repos, sans sommeil, dans une chaleur suffocante. Le matin, toujours à quatre heures, il sortait du lit comme d'un bain. Paillasse, draps, couvertures, tout était transpercé et ruisselant. Il s'essuyait seul, sans jamais accepter pour cela le ministère de personne, et se rendait à l'oraison.

Que devaient être les jours succédant à de pareilles nuits ! L'affaiblissement, l'insomnie l'accablaient au milieu des occupations et des visites. Au lieu de céder au sommeil, il se levait, se tenait debout ou se mettait dans une posture gênante ; et, si le sommeil venait à le gagner, au lieu de s'excuser sur la maladie et la nécessité de la nature, il demandait pardon de ce qu'il appelait sa *misère*.

A la *fièvrotte* habituelle, vint s'ajouter une fièvre quarte qui le reprenait une ou deux fois chaque année. Il ne la traita pas mieux que la première, et ce fut précisément le temps des plus grands services rendus à Dieu et aux pauvres.

Il avait quatre-vingts ans passés lorsque le mal devint plus fort que le courage. Un érésipèle le fatigua longtemps, et fut suivi d'une fièvre continue de quelques jours, qui se termina par une grande fluxion sur une jambe. Alors, malgré qu'il en eût, il fallut garder le lit quelque

temps, et la chambre près de deux mois. Pour la première fois, on réussit à lui faire prendre une chambre à feu. Il ne pouvait plus résister, car sa faiblesse était telle qu'on le devait porter du lit à la cheminée et de la cheminée au lit, comme un enfant.

Le carême de l'année suivante, 1657, fut marqué par un dégoût universel qui ne lui permit de prendre presque aucune nourriture. En 1658, ce fut un mal à l'œil dont il souffrit longtemps, sans vouloir y apporter de remède. Le médecin avait ordonné d'y appliquer le sang chaud d'un pigeon : mais, quand le frère chirurgien apporta le pigeon et se mit en devoir de le tuer : « Non, non, s'écria-t-il, je n'y consentirai jamais ! Cet innocent oiseau me représente mon Sauveur, et Dieu me saura bien guérir par une autre voie. »

Du reste, indifférent à la vie et à la mort, à la santé et à la maladie, il l'était aux remèdes. Dès qu'un médicament lui avait été ordonné, le soupçonnât-il nuisible, il le prenait, et il se montrait aussi content du mauvais effet produit que de la meilleure réussite.

Sur la fin de la même année, comme il revenait de ville avec un de ses prêtres, la soupente de la voiture s'étant rompue, il versa, et sa tête heurta rudement contre le pavé : de là, large blessure, redoublement de fièvre et danger croissant de mort.

Vincent en bénissait Dieu davantage, et il tirait de ses propres maux l'occasion d'exhorter les siens, dans ses lettres et dans ses conférences, à la patience dans les maladies. « Il est vrai, écrivait-il, que la maladie nous fait voir ce que nous sommes beaucoup mieux que la santé, et que c'est dans les souffrances que l'impatience et la mélancolie attaquent les plus résolus. Mais, comme elles n'endommagent que les plus faibles, vous en avez plutôt profité qu'elles ne vous ont nui, parce que Notre-

Seigneur vous a fortifié en la pratique de son bon plaisir ; et cette force paraît en la proposition que vous avez faite de les combattre avec courage ; et j'espère qu'elle paraîtra encore mieux dans les victoires que vous remporterez en souffrant désormais pour l'amour de Dieu, non-seulement avec patience, mais aussi avec joie et gaieté. »

Et il disait à sa communauté : « Il faut avouer que l'état de maladie est un état fâcheux et presque insupportable à la nature. Et néanmoins c'est un des plus puissants moyens dont Dieu se serve pour nous remettre dans notre devoir, pour nous détacher des affections du péché et pour nous remplir de ses dons et de ses grâces. O Sauveur, qui avez tant souffert, et qui êtes mort pour nous racheter et pour nous montrer combien cet état de douleur pouvait glorifier Dieu et servir à notre sanctification, faites-nous, s'il vous plaît, connaître le grand bien et le grand trésor qui est caché sous cet état de maladie ! C'est par là, Messieurs, que les âmes se purgent, et que celles qui n'ont point de vertu ont un moyen efficace d'en acquérir. On ne saurait trouver un état plus propre pour la pratiquer. C'est en la maladie que la foi s'exerce merveilleusement ; l'espérance y reluit avec éclat ; la résignation, l'amour de Dieu et toutes les vertus y trouvent une ample matière de s'exercer. C'est là où on connaît ce que chacun porte et ce qu'il est. C'est la jauge avec laquelle vous pouvez sonder et savoir le plus assurément quelle est la vertu d'un chacun, s'il en a beaucoup, si peu, ou point du tout. On ne remarque jamais mieux quel est l'homme que dans l'infirmerie ; voilà la plus sûre épreuve qu'on ait pour reconnaître les plus vertueux et ceux qui le sont moins : ce qui nous fait voir combien il est important que nous soyons bien établis dans la manière de nous comporter comme il faut dans les maladies. Oh ! si nous savions

faire comme un bon serviteur de Dieu qui, étant dans son lit malade, en fit un trône de mérite et de gloire ! Il s'investit des saints mystères de notre religion: au ciel du lit, il mit l'image de la très-sainte Trinité ; au chevet, celle de l'Incarnation; d'un côté la Circoncision; d'un autre, le Saint-Sacrement ; aux pieds, le Crucifiement ; et ainsi, de quelque côté qu'il se tournât, à droite ou à gauche, qu'il levât les yeux en haut ou en bas, il se trouvait toujours environné de ces divins mystères, et comme entouré et plein de Dieu. Belle lumière, Messieurs, belle lumière ! Si Dieu nous faisait cette grâce, que nous serions heureux ! Nous avons sujet de louer Dieu de ce que, par sa bonté et miséricorde, il y a dans la Compagnie des infirmes et des malades qui font de leurs langueurs et de leurs souffrances un théâtre de patience, où ils font paraître dans leur éclat toutes les vertus. Nous remercierons Dieu de nous avoir donné de telles personnes. J'ai déjà dit beaucoup de fois, et ne puis m'empêcher de le redire, que nous devons estimer que les personnes affligées de maladies dans la Compagnie sont la bénédiction de la même Compagnie.

« Considérons que les infirmités et les afflictions viennent de la part de Dieu. La mort, la vie, la santé, la maladie, tout cela vient par l'ordre de sa Providence ; et, de quelque manière que ce soit, toujours pour le bien et le salut de l'homme. Et cependant, il y en a qui souffrent bien souvent avec beaucoup d'impatience leurs afflictions, et c'est une grande faute. D'autres se laissent aller au désir de changer de lieu, d'aller ici, d'aller là, en cette maison, en cette province, en son pays, sous prétexte que l'air y est meilleur. Et qu'est-ce que cela ? Ce sont gens attachés à eux-mêmes, esprits de fillettes, personnes qui ne veulent rien souffrir, comme si les infirmités corporelles étaient des maux qu'il faille fuir.

Fuir l'état où il plaît à Dieu nous mettre, c'est fuir son bonheur. Oui, la souffrance est un état de bonheur, et sanctifiant les âmes.

« J'ai vu un homme qui ne savait ni lire ni écrire, qu'on nommait frère Antoine, dont le portrait est en notre salle. Il avait l'esprit de Dieu en abondance ; il appelait un chacun son frère ; si c'était une femme, sa sœur ; et même, quand il parlait à la reine, il l'appelait sa sœur. Chacun le voulait voir. On lui demandait un jour : « Mais, mon frère, comment faites-vous à l'égard des maladies qui vous arrivent ? comment vous y comportez-vous ? que faites-vous pour en faire usage ? — Je les reçois, dit-il, comme un exercice que Dieu m'envoie. Par exemple, si la fièvre m'arrive, je lui dis : Or sus, ma sœur la maladie, ou bien ma sœur la fièvre, vous venez de la part de Dieu, soyez la bienvenue ; et ensuite je souffre que Dieu fasse sa volonté en moi. » Voilà, mes frères, comme il en usait. Et c'est ainsi qu'ont coutume d'en user les serviteurs de Jésus-Christ, les amateurs de la croix. Cela n'empêche pas qu'ils n'usent des remèdes ordonnés pour le soulagement et la guérison de chaque maladie ; et, en cela même, c'est faire honneur à Dieu qui a créé les plantes et qui leur a donné les vertus qu'elles ont ; mais d'avoir tant de tendresse sur soi, se délicater pour le moindre mal qui nous arrive, ô Sauveur ! c'est de quoi nous devons nous défaire ; oui, nous faire quittes de cet esprit si tendre sur nous-mêmes. » Et retombant toujours sur lui, il s'écria en finissant : « O misérable que je suis ! quel mauvais usage n'ai-je point fait des maladies et petites incommodités qu'il a plu à Dieu qui me soient arrivées ! Combien d'actes d'impatience ai-je commis ! Misérable que je suis, et quel scandale n'ai-je point donné à ceux qui m'ont vu me comporter de la sorte ! Aidez-moi, mes frères, à en

demander pardon à Dieu pour le passé, et la grâce que je fasse à l'avenir un meilleur usage de celles qu'il plaira à sa divine majesté de m'envoyer dans mon grand âge et dans le peu de temps qui me reste à vivre sur la terre [1]. »

Ce que le saint disait à tous, il le répétait à chacun en particulier, dans les visites fréquentes qu'il faisait aux malades. En voyait-il quelqu'un désespéré, tremblant devant la mort ou la perspective d'une longue infirmité, il relevait son courage par quelque mot de Dieu, et il ajoutait, quand le malade était jeune : « Ne craignez pas, mon frère, j'ai eu ce même mal en ma jeunesse, et j'en suis guéri; j'ai eu le mal de la courte haleine, et je ne l'ai plus ; j'ai eu des descentes, et Dieu me les a remises ; j'ai eu des bandeaux de tête qui se sont dissipés ; des oppressions de poitrine et débilités d'estomac dont je suis revenu. Attendez avec un peu de patience; il y a sujet d'espérer que votre indisposition se passera, et que Dieu se veut encore servir de vous. Laissez-le faire, résignez-vous à lui avec paix et tranquillité. »

La meilleure prédication était son exemple, surtout dans les longues et cruelles infirmités de sa vieillesse, supportées avec un courage si doux et si paisible. Nous avons énuméré et il vient de nous dérouler lui-même la série indéfinie de ses maux : tout cela n'est rien en comparaison de ce qu'il eut à souffrir, à partir de 1656, de l'enflure et des ulcères de ses jambes. Il y avait quarante-cinq ans, c'est-à-dire depuis sa captivité de Tunis, qu'il en avait senti les premières atteintes. Dans ce long intervalle, il avait eu de tels moments de pénible faiblesse et d'enflure douloureuse, qu'il ne pouvait ni marcher, ni même se soutenir, et qu'il était contraint de

1. Conf. du 28 juin 1658.

rester au lit. C'est pourquoi, dès 1632, année de son entrée à Saint-Lazare, si éloigné du centre de Paris et des affaires, il dut se servir d'un cheval pour se transporter aux différents postes de sa charité, et, en 1649, au retour de son long voyage de Bretagne et de Poitou, il fallut laisser le cheval pour le fameux carrosse dont l'histoire a été ailleurs racontée.

Désormais, le mal fit des progrès effrayants. En 1656, il gagna les deux genoux. Le saint ne pouvait plus ni les ployer que difficilement, ni se lever qu'avec de grandes douleurs, ni marcher qu'en s'appuyant sur un bâton. Enfin, sa jambe droite s'ouvrit à la cheville ; deux ans après, il s'y fit de nouveaux ulcères, et, la douleur des genoux augmentant toujours, il ne lui fut plus possible, dès le commencement de 1659, de sortir de la maison. Il continua néanmoins quelque temps de descendre à l'église pour l'oraison et la messe, et à la salle des conférences pour présider les assemblées soit des siens, soit des ecclésiastiques des mardis, soit même des Dames de la Charité, qui aimaient mieux se transporter à cette extrémité de Paris que de se priver du bonheur de le voir et de l'entendre.

Bientôt, ne pouvant plus monter ni descendre les marches de la sacristie, il fut obligé, pour célébrer encore la sainte messe, de s'habiller et de se déshabiller à l'autel. « Me voilà devenu grand seigneur, » disait-il alors en riant, faisant allusion au privilége qu'ont les seuls évêques de célébrer ainsi.

Sur la fin de l'année 1659, il fut privé de la consolation de célébrer dans l'assemblée des fidèles, et il ne put plus dire la messe que dans la chapelle de l'infirmerie ; quelques mois après, ses jambes ne le soutenant plus, il se vit réduit simplement à l'entendre, ce qu'il fit tous les jours, jusqu'à celui de sa mort, mais au prix de

quelles souffrances! Pour aller de sa chambre à la chapelle, il se traînait sur des béquilles, et ce mouvement rouvrait ses plaies et irritait toutes ses douleurs. Rien ne s'en pouvait lire sur son visage toujours serein; mais la seule vue de sa marche chancelante portait en tous le contre-coup de ses tortures.

Puis on redoutait à chaque instant une chute qui, en cet état, pouvait être mortelle. On le conjura donc, au mois de juillet 1660, de consentir à la transformation en chapelle de la chambre contiguë à la sienne, ce qui lui aurait permis d'entendre la messe sans sortir : « Non, non, dit-il; les chapelles domestiques ne se doivent permettre que dans le cas d'une grande nécessité que je ne vois point en moi. — Trouvez bon au moins, lui répondit-on, qu'on vous procure une chaise pour vous porter de votre chambre à la chapelle de l'infirmerie : mesure peu coûteuse, qui ne répugne à aucune règle, qui vous préservera de tout danger et épargnera à vos enfants de mortelles inquiétudes. » Cette proposition échoua encore devant son humilité et son amour des souffrances. Enfin, le jour de l'Assomption, six semaines seulement avant sa mort, incapable de se traîner même sur ses béquilles, il se laissa porter par deux frères, mais avec grande confusion et seulement jusqu'à la chapelle, distante de sa chambre d'environ trente ou quarante pas.

Quel martyre ! Survint encore une rétention d'urine, infirmité pour lui non moins douloureuse et plus incommode et plus humiliante. Ne voulant accepter aucun secours, il se prenait alors au cordon attaché à une solive de sa chambre, et, au milieu de douleurs intolérables, on ne lui entendait proférer que ce seul cri : « Ah ! mon Sauveur ! mon bon Sauveur ! » En même temps il jetait les yeux sur une petite croix de bois, conservée encore parmi ses reliques, qu'il avait fait placer devant

lui pour puiser dans cette vue force et consolation.

Plus cruelles encore que ses journées étaient ses nuits. Même alors, il ne voulut pas d'autre couche qu'une dure paillasse, où il passait cinq ou six heures moins dans le repos que dans des souffrances nouvelles. Le jour, ses ulcères dégouttaient avec telle abondance que le ruisseau courait sur le plancher, mais cet écoulement même donnait quelque allégement à ses maux ; la nuit, les humeurs et les sérosités, durcies par la chaleur du lit, s'arrêtaient dans les jointures des genoux et y causaient des douleurs indicibles. Lui-même en fit l'aveu, d'abord dans une lettre, ensuite à un de ses prêtres. « Je vous ai caché autant que j'ai pu mon état, écrivit-il à une personne de confiance intime, et n'ai pas voulu vous faire savoir mon incommodité, de peur de vous contrister. Mais, ô bon Dieu ! jusques à quand serons-nous si tendres que de ne nous oser dire le bonheur que nous avons d'être visités de Dieu ? Plaise à Notre-Seigneur de nous rendre plus forts et de nous faire trouver notre bon plaisir dans le sien ! » Et un de ses Missionnaires lui ayant dit : « Il me semble que vos douleurs croissent de jour en jour. — Il est vrai, répondit-il, que, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, je les sens augmenter. Mais, hélas ! quel compte aurai-je à rendre au tribunal de Dieu, devant qui j'ai bientôt à comparaître, si je n'en fais pas un bon usage ! »

Mais il ne voulait pas être plaint, surtout si la plainte semblait un murmure contre la Providence. Ce même Missionnaire, étant entré un jour dans sa chambre au moment qu'on pansait ses jambes ulcérées, et le voyant beaucoup souffrir, lui dit : « Oh ! Monsieur, que vos douleurs sont fâcheuses ! — Quoi ! interrompit le saint vieillard, appelez-vous fâcheux l'ouvrage de Dieu et ce qu'il ordonne, en faisant souffrir un misérable pécheur

tel que je suis ? Dieu vous pardonne, Monsieur, ce que vous venez de dire, car on ne parle pas de la sorte dans le langage de Jésus-Christ! N'est-il pas juste que le coupable souffre, et ne sommes-nous pas plus à Dieu qu'à nous-mêmes ? »

Tout alors lui était une occasion de l'humilier. Le 25 août, son secrétaire Du Courneau lui parla de la magnifique entrée qu'on préparait à la jeune reine Marie-Thérèse : « Mon frère, répondit-il, plût à Dieu que je reçusse autant de confusion qu'elle recevra d'honneur ! » Et, le lendemain, comme on lui racontait cette fête superbe, il répéta : « Tout le jour j'ai désiré d'être aussi humilié que Leurs Majestés ont été honorées de leurs sujets. »

Cependant il s'affaiblissait et diminuait tous les jours, continuant néanmoins à se traiter avec la dernière rigueur, et détournant ingénieusement, dans ses plus grandes défaillances, tous les allégements qu'on lui voulait ménager. Mme d'Aiguillon et d'autres Dames de la Charité, effrayées de la décomposition de ses traits, de sa faiblesse croissante, et informées qu'il faisait difficulté de prendre les mets fortifiants qu'on lui offrait, s'entendirent avec le médecin pour dresser un régime quotidien où entraient des consommés et quelque volaille ; puis elles présentèrent ce plan d'alimentation à sa signature pour l'obliger à le suivre en tous points. Il signa par charité et se mit en devoir de tenir sa parole. Mais, dès le premier ou le second jour, son cœur et son estomac, depuis longtemps désaccoutumés d'une nourriture si délicate, se soulevèrent, et il pria en grâce les Dames et ses frères de lui permettre de vivre à sa façon. Il fallut le laisser au régime de la communauté.

Son esprit toujours libre, son âme toujours forte et active dans un corps anéanti, continuaient de diriger sa

congrégation et ses œuvres. De son fauteuil, où la douleur le tenait immobile, il était présent et présidait à tout. Là, il recevait toutes sortes de visites du dehors et du dedans, toujours souriant, toujours serein, toujours doux et affable dans son ton, ses paroles et ses manières. Lui demandait-on des nouvelles de son mal: « C'est peu de chose, » répondait-il ; ou bien : « Qu'est-ce que cela en comparaison des souffrances de Notre-Seigneur et des châtiments de l'enfer que j'ai mérités ? » et il détournait adroitement le discours ; et de ses peines, qu'il voulait qu'on oubliât, il passait aux peines du visiteur pour y compatir et le consoler. Alors, malgré la difficulté qu'il avait à parler, il prolongeait l'entretien, et tenait des discours de plus d'une demi-heure, avec autant de grâce et de vigueur, d'ordre et d'onction que dans ses meilleurs jours.

En même temps, il s'appliquait à toutes les fonctions de sa charge. Il assemblait souvent les officiers de sa maison et ses assistants ; leur parlait à tous ensemble, ou à chacun en particulier, selon que l'exigeaient les circonstances ; leur faisait rendre compte de l'état des affaires, en délibérait avec eux et leur donnait ses ordres ; il réglait les Missions, y destinait les plus propres, les appelait auprès de lui et leur traçait leur plan de conduite.

Non moins zélé pour les compagnies du dehors dont il était chargé que pour sa propre congrégation, il envoyait quelques-uns de ses prêtres y tenir la place qu'il ne pouvait plus occuper ; mais, auparavant, surtout dans les affaires importantes, il leur avait fait une leçon si sage et si détaillée, qu'ils n'avaient plus qu'à répéter et qu'à suivre. C'était lui toujours qui parlait et qui agissait par eux.

Par sa correspondance ininterrompue jusqu'à la veille

ou l'avant-veille de sa mort, il exerçait son action au loin comme auprès. La netteté et la sagesse de ses réponses ne laissant pas soupçonner dans les provinces l'état de sa santé, les lettres lui arrivaient tous les jours plus nombreuses. Il les lisait toutes, à toutes il répondait. Il prenait même souvent l'initiative, pour transmettre soit les nouvelles de la communauté, soit les ordres utiles au bien de l'Église et des pauvres.

Il profita d'un reste de force pour payer un dernier tribut de reconnaissance à ses deux plus illustres bienfaiteurs, le cardinal de Retz et le révérend Père de Gondi.

Retz n'était déjà plus le héros de la galanterie et de l'intrigue. L'année suivante, il devait rentrer en France, faire sa paix avec Louis XIV, se démettre de son archevêché et recevoir en échange l'abbaye de Saint-Denis. On sait le reste de sa vie. « S'il vécut en Catilina dans sa jeunesse, a dit Voltaire, il vécut dans sa vieillesse en Atticus. » Il fit bien mieux : il vécut en chrétien et en prêtre pénitent. Après un assez long séjour dans sa terre de Commercy, en Lorraine, il voulut renoncer au chapeau et s'enfermer dans une retraite absolue. Rome n'accepta pas sa renonciation au cardinalat ; mais il se retira à Saint-Mihiel, vendit ses biens et paya ses dettes, et passa le reste de ses jours dans une pénitence dont tous les écrivains du temps, Mme de Sévigné en tête, nous disent l'amabilité à la fois et la sincérité.

Retz était à la veille de commencer cette vie nouvelle, à laquelle le souvenir de Vincent de Paul ne fut pas sans doute étranger, lorsque le saint lui écrivit :

« Monseigneur, j'ai sujet de penser que c'est ici la dernière fois que j'aurai l'honneur d'écrire à Votre Éminence, à cause de mon âge et d'une incommodité qui m'est survenue, qui peut-être me vont conduire au ju-

gement de Dieu. Dans ce doute, Monseigneur, je supplie très-humblement Votre Éminence de me pardonner si je lui ai déplu en quelque chose. J'ai été assez misérable pour le faire sans le vouloir, mais je ne l'ai jamais fait avec dessein. Je prends aussi la confiance, Monseigneur, de recommander à Votre Éminence sa petite compagnie de la Mission qu'elle a fondée, maintenue et favorisée, et qui, étant l'ouvrage de ses mains, lui est aussi très-soumise et très-reconnaissante, comme à son père et à son prélat. Et, tandis qu'elle priera Dieu sur la terre pour Votre Éminence et pour la maison de Retz, je lui recommanderai au ciel l'une et l'autre, si sa divine bonté me fait la grâce de m'y recevoir, selon que je l'espère de sa miséricorde et de votre bénédiction, Monseigneur, que je demande à Votre Éminence, prosterné en esprit à vos pieds, étant comme je suis, à la vie et à la mort, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.»

Le même jour il écrivait à l'ancien général des galères :

« Monseigneur, l'état caduc où je me trouve et une petite fièvre qui m'a pris, me fait user, dans le doute de l'événement, de cette précaution en votre endroit, Monseigneur, qui est de me prosterner en esprit à vos pieds pour vous demander pardon des mécontentements que je vous ai donnés par ma rusticité, et pour vous remercier très-humblement, comme je fais, du support charitable que vous avez eu pour moi, et des innombrables bienfaits que notre petite congrégation, et moi en particulier, avons reçus de votre bonté. Assurez-vous, Monseigneur, que, s'il plaît à Dieu de me continuer le pouvoir de le prier, je l'emploierai en ce monde et en l'autre pour votre chère personne et pour celles qui vous appartiennent, désirant être, au temps et en l'éternité, votre, etc. »

Inutile d'ajouter que, parmi ces occupations si accablantes pour un vieillard moribond, les exercices de piété suivaient leur cours ordinaire. Il les multipliait même dans ses derniers jours, pour se préparer immédiatement à la mort. Il y avait de longues années pourtant qu'il s'y préparait, non-seulement par ses œuvres admirables, mais par des actes particuliers. Chaque jour, après sa messe, il récitait les prières des agonisants et de la recommandation de l'âme ; et, le soir, il se mettait en état de répondre la nuit, s'il le fallait, à l'appel de Dieu.

Toutes ces pratiques ne furent connues que par hasard, ou plutôt par une permission singulière de la Providence. Un peu avant la mort de Vincent, un prêtre de Saint-Lazare écrivit à un confrère son triste état et les craintes de la Compagnie ; et, sans réfléchir, il alla, suivant l'usage, lui remettre la lettre pour qu'il en prît lecture. Le vénéré supérieur la lut en effet. A ces mots de la lettre : « M. Vincent diminue à vue d'œil, et il y a apparence que nous le perdrons bientôt », il fut ému et s'arrêta. Loin d'en vouloir à l'imprudence du Missionnaire : « C'est un conseil salutaire, se dit-il, que ce bon prêtre m'a voulu donner, et un avertissement de me tenir prêt. » Et, un moment après, son humilité inquiète se demanda : « N'aurais-je pas eu le malheur de donner à ce prêtre quelque sujet de peine et de scandale ? » Aussitôt il le fait venir. « Monsieur, lui dit-il, je vous remercie très-humblement du bon avis que vous m'avez donné. Vous m'avez fait plaisir, je vous assure ; et je vous prie de mettre le comble à cette charité en me faisant connaître les autres défauts que vous avez reconnus en moi. — Oh ! Monsieur, répondit le pauvre Missionnaire confus et déconcerté, je vous assure à mon tour que je n'ai pensé ni de près ni de loin à vous faire la leçon, et que je

n'ai manqué que par inadvertance. — Remettez-vous, Monsieur, et consolez-vous, reprit le saint vieillard, je ne vous en aurais aimé et honoré que davantage. Et pour ce qui est de l'avertissement que j'estimais que vous me vouliez faire, je vous dirai tout simplement que Dieu m'a fait la grâce d'en éviter le sujet ; et je vous le dis afin que vous ne soyez point scandalisé de ne me voir pas faire des préparations extraordinaires. Il y a dix-huit ans que je ne me suis point couché, sans m'être mis auparavant en disposition de mourir la même nuit. »

Il y avait bien plus longtemps encore que le saint vivait dans cette pensée et dans cet exercice, car on a trouvé ce billet écrit de sa main plus de vingt-cinq ans auparavant : « Je tombai dangereusement il y a deux ou trois jours, ce qui m'a bien fait penser à la mort. Par la grâce de Dieu, j'adore sa volonté, et j'y acquiesce de tout mon cœur ; et, m'examinant sur ce qui me pourrait donner quelque peine, j'ai trouvé qu'il n'y a rien, sinon de ce que nous n'avons pas encore fait nos règles. »

Ce serviteur fidèle avait donc depuis longtemps, comme celui de l'Évangile, les reins ceints et la lampe allumée pour aller au-devant de son Maître, et lui ouvrir dès qu'il frapperait à la porte. Ce moment suprême lui était toujours présent, et il le rappelait toujours aux siens. « Un de ces jours, leur répétait-il, le misérable corps de ce vieux pécheur sera mis en terre ; il sera réduit en cendres, et vous le foulerez aux pieds. » Et quand on lui demandait son âge : « Il y a tant d'années, répondait-il, que j'abuse des grâces de Dieu. *Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est !* Hélas, Seigneur, je vis trop longtemps, parce qu'il n'y a pas d'amendement en ma vie, et que mes péchés se multiplient avec le nombre de mes années. » Et, lorsqu'il annonçait la mort d'un de ses Missionnaires, il ajoutait : « Vous me laissez, mon Dieu,

et vous tirez à vous vos serviteurs. Je suis cette ivraie qui gâte le bon grain que vous recueillez, et me voilà toujours occupant inutilement la terre : *Ut quid terram occupo?* Or sus, mon Dieu, que votre volonté soit faite, et non point la mienne ! »

Il tirait occasion de son état pour porter les autres à la pensée de la mort, pensée salutaire entre toutes, pourvu qu'elle soit animée de confiance en la bonté de Dieu ; et il écrivait à une personne qui avait de la mort une appréhension trop vive et trop exclusive : « La pensée de la mort est bonne, et Notre-Seigneur l'a conseillée et recommandée ; mais elle doit être modérée. Il n'est pas expédient que vous l'ayez incessamment présente en l'esprit : il suffit que vous y pensiez deux ou trois fois le jour, sans vous y arrêter néanmoins beaucoup de temps ; et même, si vous vous en trouvez inquiétée, ne vous y arrêtez point du tout, et divertissez-vous-en doucement. »

Cependant le bruit de la maladie et de la mort imminente du saint prêtre se répandit en France et en Italie. Aussitôt, Alexandre VII, connaissant combien sa conservation importait à l'Église, lui fit expédier un bref pour le dispenser de l'office divin, qu'il s'obstinait saintement à réciter. Les cardinaux Durazzo, archevêque de Gênes, Ludovisio, grand pénitencier de Rome, et Bagni, autrefois nonce en France, lui écrivirent séparément pour l'inviter à ménager des jours si précieux à la gloire de Dieu et au bien des peuples. On peut juger de ces lettres par celle du cardinal Durazzo :

« Les fonctions des prêtres de la congrégation de la Mission réussissent toujours à l'avantage du prochain, par l'impulsion et le mouvement qu'ils reçoivent de la conduite et des exemples de leur supérieur général ; ce qui est cause que toute personne bien intentionnée doit,

pour cet effet, prier Dieu de lui prolonger la vie et lui donner une parfaite santé, pour rendre de plus longue durée l'origine d'un tel bien. Et comme je prends un très-grand intérêt dans les heureux progrès de ce saint Institut, et que j'ai conçu une affection pleine de tendresse pour votre personne ; étant informé de votre âge, de vos fatigues et de vos mérites, je me sens nécessairement obligé de vous prier, comme je fais, de vous prévaloir de la dispense de Sa Sainteté, de préposer le soin de votre personne au gouvernement de ses chers enfants, et de dénier à la dévotion de votre esprit les occupations qui peuvent porter préjudice au long maintien de votre vie, et cela pour le plus grand service de Dieu. »

Cette lettre, datée de Rome, du 20 septembre 1660, ne put, comme les autres, arriver à Paris qu'après la mort du serviteur de Dieu. A l'époque où elle fut écrite, la faiblesse habituelle et croissante, l'insomnie des nuits, lui causaient un assoupissement contre lequel il ne pouvait plus lutter. Il y voyait l'image et l'avant-coureur de la mort prochaine. « C'est le frère, disait-il en souriant, qui vient en attendant la sœur. » Néanmoins, l'avant-dernière semaine de sa vie, il se trouva un peu mieux. Tous les jours, il communia à la messe, à la chapelle. Il avait dû pourtant beaucoup travailler cette semaine-là, parce qu'un départ de Missionnaires et de sœurs pour la Pologne, la sortie de quelques prêtres de la congrégation, et l'élection de la supérieure des Filles de la Charité, lui avaient donné un surcroît d'occupations. Mais, le 25 septembre, vers midi, l'assoupissement fut plus profond qu'à l'ordinaire. Cette fois, c'était bien le messager de la mort, car le saint n'avait plus qu'un jour à vivre.

II

Dernière journée.

Un de ses prêtres, Gicquel, tint un journal de cette dernière journée. Le dimanche 26 septembre, Vincent se fit lever et habiller, quoique déjà un peu assoupi, puis porter à la messe, où il communia ; après quoi l'assoupissement devint tel, que le médecin, au retour, le jugea en danger. Une légère purgation le réveilla ; mais, dans l'après-midi, l'engourdissement le reprit, et, vers six heures et demie, on crut prudent de lui administrer l'extrême-onction. D'Horgny, qui devait remplir ce douloureux ministère, accompagné de quelques prêtres de la communauté, interrogea d'abord, suivant l'usage, le vénérable malade : « Monsieur, ne voulez-vous pas recevoir les derniers sacrements ? — Oui. — Croyez-vous tout ce que l'Église croit ? — Oui. — Croyez-vous un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit ? — Oui. »

Chacune de ces interpellations à sa foi, toujours si vive dans son corps affaissé, l'arrachait à son sommeil, et il faisait effort pour répondre ; mais il pouvait à peine prononcer de suite deux ou trois mots intelligibles ; le reste se perdait dans un chuchotement que les assistants n'entendaient pas.

Les questions ordinaires achevées, d'Horgny poursuivit : « Demandez-vous pardon à tous ? — De tout mon cœur. — Pardonnez-vous à tous ? — Jamais personne... » Et il s'arrêta dans cette phrase, dont la fin évidente était : « ne m'a offensé. »

En son nom, d'Horgny prononça les actes accoutumés de foi, d'espérance, de confiance, de regret, d'offrande, d'amour ; et il ajouta : « Monsieur, nous allons

dire le *Confiteor* pour vous, et vous direz seulement *mea culpa* en vous frappant la poitrine. » Mais le saint, ramassant toutes ses forces, récita lui-même le *Confiteor* tout entier.

Alors on commença les onctions; à chacune il faisait effort pour écouter et répondait *Amen*. A la dernière, il revint un peu à lui ; il ouvrit les yeux et les promena avec un joyeux sourire sur les assistants. Ceux-ci voulurent profiter de ce réveil et lui demandèrent sa bénédiction pour tous ses enfants : « Ce n'est point à moi... » et, l'assoupissement l'ayant soudain repris, il ne put achever l'humble phrase que nous lui avons entendu plus d'une fois proférer : « Ce n'est point à moi, indigne, misérable, de vous bénir. » Sa tête s'était penchée sur sa poitrine et y demeurait. Pour le soulager, on l'appuya sur un linge que des frères soutinrent tour à tour pendant toute la nuit.

Vers neuf heures du soir, les anciens de la communauté, entre autres Bécu, Grimal, Bourdet, vinrent lui faire leur visite suprême. Comme mot d'adieu, chacun lui adressait une parole des saintes Écritures : *Paratum cor meum*, etc.; et, comme à la voix de l'ange de la résurrection, il sortait un instant de son sommeil et répétait *Paratum*... Dans un de ces moments rapides de lucidité, d'Horgny et Berthe lui renouvelèrent la demande de sa bénédiction pour tous ses enfants, amis et bienfaiteurs, et, cette fois, levant les yeux et rencontrant ceux de ses enfants prosternés, il répondit fort distinctement : « Dieu vous bénisse ! » Les anciens se retirèrent alors consolés, emportant cette bénédiction comme un legs précieux de leur père. Les plus jeunes ou les plus forts, entre autres Gicquel et Berthe, restèrent toute la nuit, tâchant de lui suggérer, de quart d'heure en quart d'heure, quelque sainte parole : *Mater gratiæ*, *Mater mi-*

sericordiæ ! et il répétait : *Mater gratiæ...*; ou bien encore : *Mater Dei, memento mei !* aspirations qu'il répéta tout entières. Mais ce qu'il aimait à redire, ce qu'il proférait de lui-même, c'était l'invocation, *Deus, in adjutorium.*

Vers onze heures, une sueur le met tout en eau, et soudain son pouls devient insensible. Bientôt la sueur se glace, et on croit à la dernière heure. D'Horgny, bien vite appelé avec Berthe, Bourdet, Bécu et de Monchy, l'on fait la recommandation de l'âme. L'un d'eux, Gicquel, crie : « Jésus ! » et le saint mourant fait écho. — *Deus, in adjutorium*, crie un autre, et l'écho affaibli ne peut répéter bien bas que *Deus...* Cependant la chaleur vitale revient et le pouls recommence à battre. On lui présente quelque boisson : il serre les dents ; on lui met sur les lèvres un peu de confiture : il le repousse ; le frère Alexandre lui souffle dans le nez un peu de poudre céphalique pour le réveiller : il éternue et il retombe dans son assoupissement. Au mot *Propitius esto !* proféré par d'Horgny, il répète toutefois *Propitius esto !*

Vers minuit et quart, le frère Nicolas lui crie : « Monsieur ! » Il se réveille encore, regarde doucement et dit : « Eh bien, mon frère ! » et il retombe.

A une heure et demie, on lui demande une nouvelle bénédiction pour sa famille : « Dieu la bénisse ! » répond-il ; et, recueillant encore ses forces, il lève la main et ajoute : *Qui cœpit opus, ipse perficiet.* — « Monsieur, dit alors d'Horgny, votre bénédiction encore pour les Messieurs de la conférence des mardis [1]. — Oui. — Pour les

1. Les premiers historiens de saint Vincent de Paul mentionnent ici la présence de Le Prêtre, de la Conférence des mardis. Il y était sans doute, et demanda de son côté une bénédiction pour ses confrères, bien que le journal de Gicquel n'en dise rien.

Dames de la Charité. — Oui. — Pour les enfants trouvés. — Oui. — Pour les femmes du Nom de Jésus. — Oui. — Pour tous les bienfaiteurs et amis. — Oui. »

A deux heures, une seconde sueur le couvre. Son visage est d'abord vermeil et tout lumineux, puis il devient blanc comme neige. Gicquel, voyant son goût pour le *Deus, in adjutorium,* le lui répète sans cesse : « C'est assez d'un mot, » répond le mourant, arraché peut-être par cette trop fréquente interpellation aux saintes visions du ciel.

Un de ses prêtres commence le *Credo : Credo in Deum Patrem ;* il répond : *Credo*, et baise le crucifix qu'il tenait à la main ; — *Credo in Jesum Christum* ; — *Credo*, répète-t-il, et il baise son crucifix. Et de même à tous les articles du symbole. *Spero*, poursuit le prêtre : *in te speravi ; in Domino confido ;* — *Confido*, reprend-il avec une gaîté souriante, et il baise encore l'objet de sa foi, le gage de sa confiante espérance, son crucifix.

Un peu avant quatre heures, son visage se couvre encore d'une rougeur vermeille ; il paraît tout en feu ; puis la rougeur s'efface de nouveau et est remplacée par une blancheur de neige. On lui suggère quelques autres invocations qu'il balbutie en remuant les lèvres sans pouvoir les fermer. Cette fois, c'est la mort qui vient. Quelques hoquets annoncent qu'il est entré dans le travail de l'agonie ; travail rapide d'un quart d'heure au plus, car la besogne était depuis longtemps faite, et il n'avait plus rien à expier. Aussi, ni efforts, ni convulsions ; à peine une respiration plus forte, et son âme était retournée à Dieu.

Il était un peu plus de quatre heures. Heure sacrée, à laquelle il se levait chaque jour depuis plus de cinquante ans. Ce jour suprême, il fut fidèle à sa règle, et, à quatre

heures et demie, il était encore devant Dieu, mais cette fois pour jouir de lui éternellement.

Il était mort dans son fauteuil, tout habillé, au coin du feu. Il demeura assis, dans sa première attitude. Seulement, son visage prit un aspect de beauté vénérable, qui était comme un reflet envoyé du ciel par son âme bienheureuse.

On mit le saint corps sur son lit, et on le lava avec une éponge aujourd'hui encore précieusement conservée. Des Frères, dont l'un était le Frère du Bourdieu, plus tard consul à Alger, procédèrent ensuite à l'ensevelissement. Tout ce jour et toute la nuit suivante, six ecclésiastiques en surplis se tinrent des deux côtés et récitèrent l'office des morts. D'illustres personnages, des présidents, des conseillers au parlement, vinrent le visiter avec larmes. Tous lui faisaient toucher des chapelets, des linges, et lui baisaient les mains et les pieds [1].

1. Jean Loret, dans sa *Muze historique*, lettre du 2 octobre, annonça en ces termes la mort du serviteur de Dieu :

Monsieur Vincent, ce grand prud'homme,
Qu'une haute vertu renomme,
Zélé, dévot, sage et pieux,
S'il en fut jamais sous les cieux,
Et fondateur de ces bons Pères
Qu'on appelle Missionnaires,
Ennemis des péchés mortels
Et grands amateurs des autels,
A franchi le dernier passage
L'an octante et cinq de son âge.
Et comme la sainte vertu
Dont son cœur était revêtu,
Par une dévote entremise,
A fait de grands fruits dans l'Église,
Et converti maint cœur méchant,
En catéchisant et prêchant,
Non-seulement dans sa patrie,
Mais aux lieux de l'idolâtrie,
Ce vénérable et vrai chrétien
Est plaint de tous les gens de bien.

Cependant tous les prêtres qui n'appartiennent pas au séminaire interne sont avertis de se trouver à une heure réunis à l'infirmerie Saint-Luc. Berthe ouvre l'assemblée, composée d'environ quarante membres. On lit l'article des constitutions relatif à l'élection du vicaire général de la Compagnie pendant la vacance de la supériorité; ensuite on apporte un coffret contenant la nomination du premier vicaire général, que le saint fondateur s'était réservée. On l'ouvre, et sur un billet on reconnaît l'écriture et le sceau de Vincent. Le billet confiait à René Almeras le vicariat général. Celui-ci, tout tremblant, s'excuse ; il prétexte ses infirmités et son impuissance ; il demande qu'on mette aux voix son exclusion. Tous respectent la dernière volonté du saint, que leur connaissance de la capacité et des vertus d'Almeras leur rend encore plus sacrée. Almeras n'a donc qu'à s'incliner sous la volonté de Dieu, manifestée par la volonté de son père et de ses frères. Néanmoins, il tombe à genoux, supplie qu'on le décharge de ce fardeau que ses infirmités, aux termes mêmes des constitutions, le rendent incapable de porter. A genoux aussi, l'assemblée décide qu'il n'y a pas raison suffisante d'exclusion. Alors Almeras baisse la tête et donne sa première bénédiction.

III

Funérailles.

Pendant ce temps, tous les préparatifs se faisaient pour les saintes funérailles, fixées au lendemain mardi.

Le corps avait été ouvert. Les parties nobles furent trouvées fort saines. Les gens de l'art dissertèrent beaucoup sur un os blanc, un peu oblong, assez semblable à un jeton d'ivoire, qui s'était formé dans la rate ; les chré-

tiens et les familiers du serviteur de Dieu attribuèrent ce phénomène à la violence qu'il s'était faite pour combattre son humeur sévère et mélancolique. C'est ainsi qu'on avait trouvé le fiel de saint François de Sales durci, desséché, partagé en un grand nombre de petites pierres, et qu'on y avait vu le résultat d'une dure et longue lutte contre un tempérament naturellement colère.

On mit à part les entrailles et le cœur. Madame d'Aiguillon fit faire une châsse d'argent, ayant la forme d'un cœur appuyé sur quatre branches du même métal et surmonté d'une flamme dorée ; le tout, de quatorze pouces de hauteur. Là fut enfermé le cœur de saint Vincent de Paul dans une mixture de farine. Nous en suivrons la destinée.

Le saint était resté exposé le mardi 28 septembre jusqu'à midi, partie dans une salle, partie dans l'église de Saint-Lazare, dans la chapelle dédiée à saint Pierre. Pendant toute cette matinée, les Missionnaires firent de vains efforts pour écarter la foule. On déchirait ses vêtements ; quelques-uns arrachaient des cheveux ou des poils de la barbe. Enfin commencèrent les funérailles, qui furent honorées de la présence du prince de Conti, de Piccolomini, archevêque de Césarée, nonce du pape, de six évêques, des présidents Mortiers, de Nesmond et de Mesmes, de plusieurs curés de Paris, d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de membres de divers ordres religieux [1]. Là étaient encore la princesse de Conti, la duchesse d'Aiguillon, une foule « de dames de qualité, de celles, particulièrement, que M. Vincent avait, depuis tant de temps, assemblées, les mercredis, pour l'assistance des malades de l'Hôtel-Dieu et des pauvres des

1. *Summ.*, 380-383.

provinces désolées par des fléaux publics. » C'est ce que Bossuet nous apprend, comme témoin oculaire, dans son témoignage de 1702 sur les vertus éminentes de Vincent de Paul. Bossuet assistait donc lui-même à la funèbre cérémonie, et était venu, avec presque tous les ecclésiastiques des mardis, rendre ses derniers devoirs au saint prêtre auquel il aimait à faire hommage de son esprit sacerdotal. Le peuple et les pauvres, les privilégiés du charitable défunt, ne se pouvaient compter. Le corps, mis dans un cercueil de plomb, enfermé lui-même dans un cercueil de bois, fut inhumé au-dessous de l'aigle en un tombeau maçonné et carré. Les entrailles furent déposées dans la nef, sous le milieu de la cloison du balustre. Sur le cercueil de plomb on mit une plaque de cuivre destinée à recevoir cette inscription :

Hic jacet venerabilis vir Vincentius a Paulo, præsbyter, fundator, seu institutor, et primus superior generalis congregationis Missionis, necnon Puellarum Charitatis. Obiit die 27 *septembris anni* 1660, *ætatis vero suæ* 85. *Præfuit annis* 35.

Cette inscription était gravée dans une image ayant la forme d'un cœur appuyé sur deux anges et emporté par deux autres dans sa partie supérieure ; sous le cœur était figuré un petit tombeau sur lequel un ange était assis ; deux anges encore soutenaient une draperie dont le cœur était enveloppé [1].

L'inhumation était faite, mais le tombeau non encore fermé, lorsque de Montmorin, achevêque de Vienne, demanda la consolation de contemp ler le saint une der nière fois, et, l'ayant obtenue, il lui baisa les mains [2].

On comprend bien que, dans cette assemblée funèbre,

1. *Proc. de non cultu*, fol. 109, verso.
2 *Summ.*, p. 38[1].

les Filles de la Charité étaient en grand nombre, elles, l'objet privilégié des soins et des pures affections de Vincent de Paul, et, par conséquent, se sentant plus orphelines que le reste de sa famille, plus douloureusement affectées de sa perte que tous les autres. Donc, en tête de sa compagnie se voyait Marguerite Chetif, la nouvelle supérieure nommée il y avait quelques jours à peine, et déjà privée de celui sur lequel elle comptait s'appuyer dans la conduite de ses sœurs. Son abattement, ses larmes faisaient pitié à tous et particulièrement à ses filles. Aussi, au sortir de l'église, toutes, tant celles des paroisses que celles de la communauté, vinrent l'embrasser et lui firent tout haut, à commencer par les plus anciennes, leur renouvellement d'obéissance. « Consolez-vous, ma mère, lui disaient-elles avec tant de cordialité que rien plus, consolez-vous ; vous n'aurez pas tant de peines que vous pensez ; nous vous promettons d'être plus souples et plus affectionnées que jamais [1]. » L'esprit de Vincent était bien demeuré à ses Filles.

A environ deux mois de là, une assemblée plus nombreuse encore se réunit dans l'église collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les ecclésiastiques de la conférence des mardis voulurent y faire célébrer à leurs frais, en l'honneur de leur vénéré supérieur, un magnifique service. Là, le 23 novembre, se joignirent à eux tous ceux, en si grand nombre, à qui la mémoire de Vincent était chère. Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy, pendant de longues années commensal de Vincent, témoin attentif et affectionné de sa belle vie, prononça l'oraison funèbre. Son embarras était de se borner dans un sujet assez ample, dit-il, pour prêcher tout un carême. Il s'était promis de ne parler que deux heures ; deux

1. Lettre de Marguerite Chetif, du 8 novembre 1660.

heures, en effet, seulement il occupa la chaire, mais il dut en descendre avant d'avoir dit son discours tout entier. Il rapporta tout l'éloge de son héros, dont « la louange, — ce fut son texte, — est établie dans l'Évangile par toutes les Églises, » aux deux vertus d'humilité et de charité, les deux vertus dominantes, en effet, de saint Vincent de Paul, mère et fille l'une de l'autre. En voici peut-être la meilleure page, qui résume bien la vie et l'œuvre de Vincent, et montre qu'à cette date même de 1660, deux mois seulement après sa mort, on comprenait déjà, presque comme nous le faisons aujourd'hui, toute la grandeur de son rôle, toute l'immensité des services qu'il a rendus à la France et à l'Église. « Messieurs, s'écria l'évêque du Puy, il faut vous le dire avec liberté et sans aucune chaleur de discours : c'est Vincent de Paul que la main de Dieu a choisi pour porter à son peuple les tables de la loi ; c'est lui qui, par son zèle admirable et celui de ses dignes enfants, a sanctifié des millions d'âmes dans les Missions ; qui a procuré les secours spirituels et temporels à des provinces entières, ruinées par les malheurs de la guerre ; qui a retiré des milliers de créatures des portes de la mort ; qui a sauvé du dernier naufrage des âmes infortunées, lesquelles, par une funeste alliance et presque nécessaire, avaient joint à une profonde ignorance de nos sacrés mystères et des vérités chrétiennes nécessaires au salut, une prostitution honteuse au crime et au libertinage, et qui semblaient, en un mot, ne devoir jamais connaître Dieu que par la rigueur de ses vengeances et dans l'éternité des supplices. Oui, Messieurs, il faut vous le dire : c'est lui-même, c'est ce Vincent de Paul qui a presque changé la face de l'Église par les conférences, par les instructions, par tant de séminaires dont il a procuré les établissements ; c'est lui qui a rétabli la gloire

du clergé dans sa première splendeur par les exercices des ordinands, par les retraites spirituelles, par l'ouverture de son cœur et de sa maison, lorsqu'il a tendu les bras à tous venants, pour embrasser amoureusement tous ceux qui voulaient profiter dans cette sainte école de la véritable discipline ecclésiastique ; c'est lui qui a retiré du dérèglement tant de ministres des autels qui, sans consulter les règles d'une vocation légitime, s'étaient engagés témérairement dans les fonctions redoutables de ces sacrés ministères par des motifs profanes d'un intérêt sordide ; c'est lui qui a formé de si grands sujets pour remplir plusieurs de nos diocèses de vicaires généraux, d'officiaux, de vice-gérants, de promoteurs, et qui même a fourni de si grands prélats à la France ; c'est lui qui a servi d'instrument et d'organe à tous les plus grands desseins et aux plus importantes affaires, et pour la gloire de Dieu, et pour l'avantage de la religion, et pour le bonheur de l'État. Et, néanmoins, après tant de couronnes de gloire que l'on doit poser sur la tête de ce grand homme, le voir tout caché sous les voiles de son humilité, tout obscurci sous les plus sombres nuits des plus profonds abîmes, tout plongé dans la vue de son néant, tout ardent d'un désir extrême d'être traité comme l'objet du dernier mépris ; c'est cette humilité consommée, Messieurs, qui mérite la louange des hommes et l'estime des anges [1]. »

Tout le discours n'est pas de cette valeur. Il porte trop souvent l'empreinte d'un mauvais goût qui n'avait pas encore entièrement disparu : il est marqueté de grec, de citations de poètes profanes ; des jeux de mots y viennent gâter de belles pensées, et un certain pédantisme y re-

1. *Oraison funèbre à la mémoire de feu messire Vincent de Paul*, etc., in-4°, Paris, 1661, pp. 8-10.

froidit un sentiment vrai. Néanmoins, du discours et de la cérémonie, Bossuet, présent à l'un et à l'autre, a pu dire avec vérité : « Ce service funèbre fut magnifique ; l'oraison funèbre de M. Vincent, par monseigneur l'évêque du Puy, que nous entendîmes, dura deux heures ; et la connaissance particulière que monseigneur l'évêque du Puy avait du serviteur de Dieu, jointe aux autres illustres qualités de ce prélat, lui attirèrent, ce jour-là, une attention extraordinaire de son auditoire, fort nombreux et célèbre. Il y eut là beaucoup de larmes répandues, particulièrement au sujet de l'humilité profonde et de l'incomparable charité envers les pauvres qu'il découvrit en la personne du vénérable serviteur de Dieu [1]. »

1. Mss. Témoignage de Bossuet (1702) sur les vertus éminentes de Vincent de Paul, cité par M. Floquet, tom. II, p. 120. (*Études sur Bossuet.*)

Jean Loret, qui lui aussi assista à ce service, donne sur cela des détails intéressants, dans sa *Muze historique*, lettre du 27 novembre 1660. En vers burlesques, c'est l'oraison funèbre populaire du saint, Rien n'y manque, ni l'éloge de ses vertus, ni l'énumération de ses grandes œuvres, pas même la prévision de sa canonisation future :

Mardi, se fit le grand service
Pour ce défunt, que Dieu bénisse,
L'admirable monsieur Vincent,
Qui, maintenant, goûte et ressent,
Dans le haut du ciel empyrée,
Des biens d'éternelle durée.
Ce charitable et bon pasteur,
Des Saints étant imitateur,
Grand censeur des noires malices,
Ennemi juré de tous vices,
Et de toute vertu l'appui,
On peut dire cela de lui.
Quantité de très-bonnes âmes.
Religieux, seigneurs et dames,
Tous gens dévots et bien sensés,
Quantité de prélats crossés,

Outre ce service solennel de Saint-Germain-l'Auxerrois, une multitude de prêtres séculiers et réguliers, de communautés, d'églises paroissiales et cathédrales, rendirent à Vincent de Paul le même devoir de charité et de reconnaissance. Citons seulement la métropole de Reims, qui fut une des premières à lui payer ce tribut, en souvenir des grands biens qu'il avait faits à la Champagne.

Plusieurs prêcheurs de l'Évangile,
Plusieurs curés de cette ville,
Se trouvèrent dans Saint-Germain,
Ayant appris de longue main,
Que ce service mortuaire
Au susdit lieu se devait faire.
  Moi qui ne fais profession
Que d'un peu de dévotion,
Je quittai toute compagnie
Pour voir cette cérémonie ;
Et même, y fus placé des mieux,
Par le soin et l'ordre pieux
Du sieur Bouchet, aussi bon prêtre
Que dans l'Église il en puisse être.
  Monseigneur l'évêque du Puy,
Un des vrais prélats d'aujourd'hui,
Prélat de bonne et sainte vie,
Rendit l'assistance ravie,
Et causa mille doux transports
Par le discours qu'il fit alors
Des vertus extraordinaires
De ce chef des Missionnaires,
Qui, par ses pitoyables soins
(Dont infinis gens sont témoins),
A secouru, quelques années,
Plusieurs provinces ruinées
De vivres, d'argent et d'habits,
Non de velours ni de tabis,
Mais de draps et de bonnes sarges,
Dont on portait de grandes charges
A des centaines de gens nus,
Qui n'avaient biens ni revenus.
Les âmes qu'il a converties,
Auparavant assujetties
Sous de fausses religions,
Dans des barbares régions,

En même temps, les témoignages de regret et d'éloges arrivaient de toutes parts et de tous les rangs à Saint-Lazare, de la France et de l'étranger. « L'église et les pauvres viennent de faire une grande perte, » s'écria Anne d'Autriche, qui, comme le dira plus tard Louis XIV, « avait distingué les vertus du serviteur de Dieu par tant de marques de confiance. » Telle fut aussi l'exclamation de Piccolomini, nonce en France ; ou plutôt, telle fut l'exclamation unanime, universelle.

La reine de Pologne écrivit : « J'ai bien de la douleur pour la perte que nous avons faite du bon M. Vincent. J'aurai toujours une grande estime pour sa mémoire. » Et, pour la consoler, Almeras lui dut envoyer le crucifix du saint et une partie de son chapelet.

Le prince de Conti dit au sortir des funérailles : « Je n'ai jamais connu personne en qui il ait paru une si grande humilité, un si grand détachement, une si grande générosité de cœur, qu'en M. Vincent. L'Église a perdu en lui un homme rempli de toutes les vertus, et surtout d'une charité qui s'étendait partout. »

Quelques jours après, c'était un témoin mieux et depuis plus longtemps informé encore ; c'était le P. de Gondi qui disait : « Ce que j'ai admiré entre les vertus de ce cher défunt a été son humilité, sa charité et sa grande prudence en toutes choses. Jamais je n'ai remarqué ni

Sont, sans mentir, presque innombrables.
Bref, ce père des misérables
A tant exercé de bontés,
De piétés, de charités,
Tant par lui que par ses confrères,
Tous gens pieux, tous gens sincères,
Tous grands zélateurs de la foi,
Qu'en vérité, si c'était moi
Qui fût le pontife de Rome,
Je canoniserais cet homme.

entendu dire qu'il ait fait aucune faute contre ces vertus, quoiqu'il ait demeuré dix ou douze ans avec moi. Jamais je n'ai su qu'il ait eu le moindre défaut ; c'est pourquoi je l'ai toujours tenu pour un saint. »

Et le président de Lamoignon, qui l'avait beaucoup connu lui-même et en avait entendu si souvent parler par sa mère et par sa sœur, écrivait de son côté : « Toute la France a perdu en la mort de M. Vincent, et j'ai, en mon particulier, beaucoup de sujets d'être sensiblement touché d'une si grande perte. Mais si, dans le regret qu'elle me donne, quelque chose peut me consoler, ce ne sera que par les moyens de témoigner à la congrégation de la Mission combien la mémoire de son fondateur m'est en vénération. »

L'illustre marquis de Pianezze se consolait, lui, par la pensée du bonheur dont jouissait au ciel celui qu'on pleurait sur la terre, et il écrivait : « L'heureux passage de M. Vincent doit plutôt donner de la joie que de l'affliction ; et, quoique la perte des enfants soit incomparable, le bonheur du père est infiniment plus grand, et la charité nous convie à participer à ses félicités. Ce grand personnage ne portera pas moins vigoureusement nos intérêts où il est, qu'il les portait étant sur la terre : c'est ce que je regarde en ce funeste accident pour m'en consoler. »

Les communautés que Vincent avait servies ou dirigées se louèrent hautement de sa charité et de sa sagesse, et toutes celles avec lesquelles il avait eu simplement des rapports passagers, comme la compagnie de Jésus, déclarèrent « qu'on n'avait jamais remarqué une faute dans sa conduite. » Ainsi parlèrent sur ses vertus et sa direction les ecclésiastiques si nombreux qu'il avait formés.

Ainsi parlèrent surtout les évêques du royaume qui

l'avaient le mieux connu, par exemple, Nicolas Sevin, successeur d'Alain de Solminihac sur le siége de Cahors : « J'ai perdu en M. Vincent un des meilleurs amis que j'eusse au monde. J'ai pourtant la consolation que, par la lettre qu'il m'a écrite cinq jours avant son décès, il m'a promis de ne jamais m'oublier devant Dieu : ce qui me fait croire qu'il me continue maintenant où il est les mêmes charités, et qu'il ne cessera de demander pour moi à la divine bonté que je sois un évêque selon son cœur. Pour moi, il me serait impossible de l'oublier jamais, et, pendant que je vivrai, je conserverai dans mon cœur sa mémoire comme une chose qui m'est très-précieuse. »

Comme le marquis de Pianezze, Pierre de Bertier, évêque de Montauban, se consola par la pensée que la mort de Vincent était nécessaire pour qu'il reçût la couronne due à ses mérites, et par la confiance que, dans le ciel, il ne pourvoirait pas moins aux besoins dont il était chargé sur la terre ; bien plus, que la consommation glorieuse de sa charité aiderait d'une manière plus forte à la perfection de tant d'œuvres chrétiennes qu'il avait commencées parmi nous.

C'est ce qu'écrivit aussi Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, encore fidèle, qui, du vivant même de Vincent, aimait à répéter qu'il lui était redevable de toutes les grâces divines, et qu'il n'avait jamais connu d'homme plus humble, plus prudent, plus charitable, ni plus abandonné à la Providence de Dieu [1].

1. Saint Vincent entretint jusqu'à la fin de tendres relations avec l'évêque d'Alet. Le 30 janvier 1657, ayant appris qu'il était député à Paris par les États de Languedoc, il lui écrivit pour lui exprimer la joie de recevoir encore une fois sa bénédiction, et pour lui offrir son ancien logement à Saint-Lazare, « que vous préférerez, lui disait-

« *Lucerna extincta est in Israel* ! s'écria de son côté l'évêque de Pamiers, Étienne Caulet. Quelle perte a faite l'Église et la congrégation ! Dieu seul la connaît. » Et il priait Dieu et promettait de le prier de tout son cœur de conserver aux enfants l'esprit du Père : son humilité profonde, sa charité sans bornes, sa prudence divine, jointe à sa simplicité, à sa sincérité généreuse [1]. Pour Caulet comme pour son collègue d'Alet, c'était bien, en effet, la lumière éteinte ; après quoi ils tombèrent l'un et l'autre dans les ténèbres du schisme et de l'hérésie !

Quoique frappé d'une profonde douleur à la nouvelle de la mort de Vincent, Pierre Pigné, évêque de Toulon, ne pouvait plaindre ni le père retourné à la patrie, ni même les enfants qui avaient un tel intercesseur auprès de Dieu. Il ne formait qu'un vœu, à savoir de mener une vie aussi sainte pour mourir d'une aussi sainte mort.

Quoique préparé à la mort de Vincent, qu'il avait vu quelques mois auparavant à Paris, François Fouquet, archevêque de Narbonne, ne ressentait pas moins vivement une telle perte pour l'Église, pour la Compagnie et pour lui-même. Car, disait-il, « je ne pense pas que de tous ceux que sa charité lui a fait embrasser comme ses enfants, il y en ait aucun à qui il ait témoigné plus de tendresse et donné plus de marques d'amitié qu'à moi. »

Témoignages concluants par leur uniformité même, et dont il serait facile de grossir le concert des voix de Perrochel, évêque de Boulogne, des cardinaux Ludovisio et Durazzo, et de tant d'autres évêques et prélats qui se

il, je l'espère, à tous les autres, à l'exemple des saints, parce que c'est un hôpital. »

1. Un des ecclésiastiques de la conférence des Mardis faisait dire de temps en temps une messe à Saint-Lazare pour la conservation de l'esprit de Vincent dans sa Compagnie (*Summ.*, p. 387).

confondirent dans la même douleur, les mêmes regrets et les mêmes éloges. Et que serait-ce, si on y ajoutait la voix des peuples sauvés par Vincent, voix qui, ici, était bien la voix du Dieu-charité ! Nous l'entendrons tout à l'heure, car ces premiers suffrages, subits et spontanés, explosion instantanée et comme irrésistible du sentiment universel, ne devaient pas s'éteindre dans le vide et le silence de la mort, dans l'oubli de l'ingratitude et des années, mais se grossir, se multiplier, au contraire, puis éclater dans les interrogatoires du procès de canonisation pour provoquer le suffrage même de l'Église.

LIVRE X

CANONISATION ET CULTE. — VIE POSTHUME

CHAPITRE PREMIER

BÉATIFICATION

I

Premiers témoignages et premières démarches.

La sainteté de Vincent de Paul avait éclaté pendant sa vie et à sa mort, non-seulement par ses vertus héroïques et ses œuvres prodigieuses, mais par des miracles véritables. Elle éclata de nouveau, quelques mois après sa mort, lors de l'élection de son successeur Almeras. C'était le 17 janvier 1661. Le choix que le saint fondateur avait fait de lui pour vicaire général le désignait suffisamment aux suffrages de la Compagnie. Néanmoins, un des électeurs, Gilbert Cuissot, supérieur du séminaire de Cahors et visiteur de la province d'Aquitaine, hésitait à lui donner le sien. D'un côté, il se sentait entraîné vers Almeras par l'acte de volonté dernière de Vincent de Paul ; de l'autre, il était retenu par l'article même des constitutions qui, entre autres qualités exigibles dans un supérieur général, exprimait notamment celle-ci : *Habeat corpus sanum et bene compositum.* Or, Almeras avait toujours eu une santé infirme,

et, depuis quelques mois, fléchissant encore sous le poids du gouvernement dont il était provisoirement chargé, il semblait tendre visiblement à une mort prochaine ; si bien que, le jour même de l'assemblée, dans le dessein de détourner de lui les suffrages, il avait déclaré avoir communié le matin en forme de viatique.

Cuissot en était là de ce débat avec lui-même, lorsqu'il entendit une voix intérieure qui lui disait : «Quoi ! toute l'Église, par élection du ciel, ne fut-elle pas mise sous la conduite du grand saint Grégoire, et si heureusement augmentée et conduite, nonobstant que ce fût un homme plein d'infirmités corporelles ? La congrégation est bien moindre que l'Église universelle. »

Déjà ébranlé par cet avis mystérieux, Cuissot, quand vint son tour d'écrire son suffrage, invoqua à la fois Dieu et son très-honoré père ; et, levant à cet effet les yeux au ciel, il aperçut Vincent lui-même, « son chapeau en tête avec son manteau, d'un visage grave et assuré, dans les mêmes traits et linéaments qu'il avait en sa santé parfaite, et non si âgé qu'il paraît en son tableau, d'un teint à la vérité blanc procédant de lumière adhérente au visage même, mais sans rayons autour ; » et il l'entendit distinctement lui dire au dehors et au dedans de lui-même, dans le langage à la fois de la poésie profane et des saintes Écritures : *Si crimen est, in me converte ferrum ; si culpa, mea est. — Noli timere : in me sit ista maledictio, fili mi.* Il n'hésita pas davantage, et il donna sa voix à Almeras avec autant d'assurance qu'il avait eu d'abord de perplexité ; d'ailleurs, en même temps, Dieu et Vincent lui ouvraient des vertus d'Almeras une vue qui lui semblait n'être pas de cette vie, et avoir plutôt rapport aux communications mutuelles des anges[1].

1. Déclaration autographe de Cuissot, en date du 27 mars 1678. Archives de la Mission.

Malgré cette révélation faite par Vincent lui-même de sa gloire, nous ne lisons pas que rien ait été directement entrepris en vue de sa canonisation sous le généralat d'Almeras. Et cependant l'opinion publique continuait d'éclater en témoignages religieux. Le 8 février 1664, une thèse, dite de *Tentative*, fut soutenue en Sorbonne par Denis Charon, sous les yeux et avec l'applaudissement du public, et sous la présidence de François de Nesmond, évêque de Bayeux. Elle était dédiée à la mémoire de Vincent en termes qui résumaient admirablement ses glorieux services [1].

1. MEMORIÆ NUNQUAM INTERMORITURÆ
Viri piisssimi Vincentii a Paulo, præsbyteri, congregationis Missionis institutoris, et primi superioris generalis;

DE PAUPERIBUS

Quorum mentes veræ doctrinæ pabulo, missis in omnes fere orbis plagas operariis, corpora piis undequaque collectis largitionibus, erectis xenodochiis, necnon Puellarum Charitatis institutione, miserorum pater optimus recreavit;

DE CLERO

Cujus dignitatem integritatemque, ordinandorum exercitiis, seminariis, piis collationibus, ac singulari in episcopalem sacerdotalemque ordinem reverentia, ecclesiasticæ disciplinæ zelator acerrimus ardentissime promovit;

DE ECCLESIA

Quam secessibus spiritualibus, miro virtutum splendore ac præsertim novæ illius suæ congregationis (cujus laus tanto major quanto ab omni humanæ gloriæ fuco aliena magis) instituto, vere vir apostolicus illustravit,

OPTIME MERITI

Effusa in omnes quos potuit charitate; in honoribus, quos et habuit et respuit, humilitate; in maximis quæ gessit negotiis prudentia; in verbis ac moribus simplicitate; in laboribus doloribusque, quos ad mortem usque pertulit, patientia; omnibus omnino denique christianis virtutibus atque etiam consiliorum evangelicorum observantia;

SPECTATISSIMI.

Deux ans plus tard, en 1666, une autre thèse, dédiée encore à sa mémoire, fut soutenue à Cahors, dans la maison des Jésuites.

Almeras se contenta, pendant son généralat, de recueillir les lettres et les autres écrits de Vincent, les analyses de ses discours et de ses conférences, de faire rédiger des mémoires sur sa conduite et ses actes pour le service de Dieu, de l'Église et du prochain, par tous ceux qui l'avaient plus particulièrement connu et vu à l'œuvre, notamment par le frère Ducourneau, son secrétaire pendant 16 ans ; et de tout cela on composa la Vie qui fut publiée en 1664 sous le nom d'Abelly. Rien ne devait être plus utile à la cause d'une canonisation qui, poursuivie seulement un demi-siècle après la mort du serviteur de Dieu, ne pouvait plus offrir qu'un petit nombre de témoignages oculaires et auriculaires. Et, en effet, dans tout le cours du procès, d'incessants appels seront faits à l'ouvrage signé d'Abelly, dont l'origine et le caractère démontraient si bien la véracité naïve.

Les vingt-cinq années du généralat d'Edme Jolly (1672-1697) s'écoulèrent encore sans qu'il fût fait aucune démarche, du moins connue, pour procurer à Vincent les honneurs des saints. Et pourtant, Jolly, plus que bien d'autres, avait connu la sainteté du fondateur de la Mission, et il avait été lui-même un des objets de ses prédictions surnaturelles. Dans une visite qu'il faisait à madame d'Aiguillon, Vincent, parlant d'Edme Jolly, avait dit à la duchesse : « Il sera un jour supérieur général de la Compagnie. » Prédiction d'autant plus étonnante, que, loin d'en faciliter l'accomplissement, le saint fondateur parut l'oublier, et non-seulement ne désigna pas Jolly pour vicaire général, mais ne lui donna aucun des premiers postes de la Compagnie.

Ce ne fut que dans l'assemblée de 1697, destinée à donner Nicolas Pierron pour successeur à Jolly, qu'on résolut de travailler à la béatification de Vincent de Paul. En conséquence, vers la fin d'octobre 1697, Pierron écrivit aux supérieurs de toutes les maisons de la Compagnie pour leur ordonner la recherche de tout ce qui pourrait servir au succès de cette grande affaire. Cette circulaire fut l'occasion d'un nouveau miracle. Jean Bonnet, supérieur du séminaire de Chartres, souffrait d'une hernie complète, qui l'avait plus d'une fois réduit à l'extrémité. Souvent, dans ses voyages, il avait été obligé de descendre de cheval, de se coucher dans un fossé la tête en bas pour permettre aux intestins de reprendre leur place naturelle. Il avait usé de tous les remèdes et des gens de l'art les plus habiles. Les bandages n'avaient servi qu'à imprimer sur sa chair une trace si profonde, que plus de trente ans après elle n'était pas encore effacée, et le célèbre de Launay, auteur d'un traité sur cette maladie, avait désespéré de le guérir. Il en était là depuis dix ans, lorsque lui arriva la circulaire de Pierron. Jusqu'à ce moment, il s'était toujours senti une répugnance invincible à recourir à Vincent pour sa guérison, estimant à la fin qu'il valait mieux souffrir amoureusement à l'exemple de son bienheureux père. Mais, pris d'un désir soudain de guérir, il s'écrie : « Seigneur, si c'est votre volonté, et qu'il y aille de votre gloire et de celle de votre serviteur Vincent de Paul, je vous prie de me guérir de ce mal par son intercession, et de m'envoyer plutôt quelque autre incommodité, pour que je ne sois pas sans souffrance. » Il n'avait pas achevé sa prière, qu'il se trouva parfaitement guéri. Pour se démontrer à lui-même un tel prodige, il quitta les bandages, fit des prédications forcées, monta à cheval, se livra aux exercices les plus violents, sans rien

ressentir jamais de sa précédente infirmité. Trois ans de suite, il écrivit à son général pour lui offrir sa guérison persistante en preuve péremptoire acquise au procès de béatification, et en 1711 il déposa dans le même sens devant le cardinal de Noailles et les commissaires apostoliques.

Jean Bonnet, au moment de cette déposition, venait d'être élu supérieur général de la Mission. Dès lors, tant par reconnaissance que pour l'honneur de Dieu et de la Compagnie, il travailla avec ardeur à la béatification de Vincent de Paul, qu'il eut le temps, avant de mourir, de voir mettre sur les autels. Mais ses deux prédécesseurs n'avaient pas négligé eux-mêmes cette grande affaire, que la courte durée de leur généralat les empêcha seule d'achever.

Mû déjà par l'assemblée de 1697 et par ses propres désirs, Pierron reçut de Rome même une impulsion nouvelle. Le prélat Bottini, promoteur de la foi pour les béatifications et canonisations des saints, lui adressa de très-grandes instances pour le porter à mettre toutes choses en tel état qu'on pût ouvrir bientôt le procès de Vincent de Paul. Bonnet entra donc en relation orale ou épistolaire avec tous ceux qui avaient connu le serviteur de Dieu. Il pria notamment les évêques qui avaient vécu de son temps ou avaient ouï parler de lui, de rendre un témoignage juridique en faveur de sa sainteté. Quatre évêques, parmi lesquels Bossuet, répondirent aussitôt à cet appel, et d'autres plus nombreux promirent leurs suffrages. De son côté, Clément XI, alors régnant, se montrait fort disposé à favoriser l'affaire et répétait souvent qu'il voulait béatifier Vincent de Paul. Aux honneurs religieux qu'il préparait au père, il préludait par toutes sortes d'indulgences et de faveurs qu'il accordait aux enfants. Ni Clément XI ni Pierron ne devaient pourtant voir s'accomplir leur dessein. Mort en 1704, Pier-

ron eut pour successeur François Watel, qui, à peine nommé supérieur général, constitua le Missionnaire de Cès procureur, à l'effet de commencer et de poursuivre les informations ; et lui-même, dans sa circulaire du 1er janvier 1705, manda à tous les supérieurs des maisons de la Compagnie de chercher autour d'eux toutes les personnes qui auraient connaissance de quelques faits à l'honneur de Vincent de Paul, d'en obtenir des certificats juridiques, et de les adresser au procureur. Il signalait en même temps la guérison miraculeuse de trois malades désespérés, que les Missionnaires de Chine avaient obtenue en leur administrant un breuvage où avait trempé un linge imbibé du sang de Vincent de Paul.

II

Procès *informatif* et de *non-culte*.

Muni de la procuration du supérieur général de la Mission, de Cès parut, le 5 janvier 1705, devant le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à qui il présenta une requête à l'effet d'obtenir de lui des commissaires revêtus de tous les pouvoirs dont besoin serait, pour instruire le procès dit *informatif* sur la vie, les vertus, les miracles et la réputation de sainteté du serviteur de Dieu, procès fait toujours par l'autorité de l'ordinaire, avant qu'il s'en entame aucun autre par autorité apostolique. Le cardinal de Noailles mit à la tête de la commission un de ses vicaires généraux, François Vivant, alors curé de Saint-Leu, et lui adjoignit deux docteurs en théologie, Pierre-Louis Lagrené et Jean-Baptiste Boivin, et deux docteurs en droit canon, Claude Le Bossu de La Houssaye et Pierre du Buha, qui devaient, au moins

un de chaque classe, assister toujours le chef de la commission quand il recevrait les dépositions des témoins. Ceux-ci, après avoir accepté leur juridiction et prêté serment de bien remplir leur office, choisirent Achille Thomassin, prévôt de Saint-Nicolas-du-Louvre, pour procureur fiscal chargé de faire les interrogatoires, pour notaires Pierre et Jean-Gabriel de Combes ; ils choisirent aussi des messagers ou courriers pour aller porter les citations aux témoins, et tous ces officiers prêtèrent serment comme tous les juges eux-mêmes.

Le 4 février suivant, le procureur de la cause présenta à l'examen des juges une série d'articles tendant à démontrer la sainteté du serviteur de Dieu, sorte de thèse dont les témoins devaient fournir les preuves. Ces articles admis, on désigna deux lieux de séance, l'un profane pour les audiences et les actes publics, qui fut la maison même du chef de la commission, rue Saint-Denis ; l'autre sacré, suivant le droit, pour les serments et l'examen des témoins, qui fut la chapelle Sainte-Thérèse dans l'église de Saint-Leu. Quant aux religieuses cloîtrées, il fut résolut qu'on les interrogerait à la grille de leurs monastères.

Après tous ces préliminaires, le procureur de la cause prêta le serment dit *de calomnie*, c'est-à-dire jura qu'il agissait pour la pure gloire de Dieu, et non par crainte, par haine, par amour, ni par aucun motif humain. Le 10 février, commencèrent l'examen et l'audition des témoins introduits par le procureur, lesquels durèrent jusqu'au 24 novembre. Du 12 au 17 février 1706, furent examinés et interrogés d'autres témoins cités d'office.

Mais, comme, au dedans et au dehors du diocèse de Paris, se trouvaient des témoins d'un âge avancé, d'une santé infirme, qui ne pouvaient se transporter dans la capitale, le procureur de la cause, ne voulant pas se

priver de leurs témoignages, demanda et obtint, du consentement du promoteur de la foi, qu'un juge fût député pour recevoir leurs dépositions. Ce juge fut Jean Genest, prêtre de Paris, docteur et abbé commendataire, qui prêta serment le 20 mai entre les mains du cardinal de Noailles. Accompagné d'un notaire, et muni d'un pli interrogatoire fermé et scellé du sceau de l'archevêque, que lui délivra le promoteur de la foi, et d'une copie des articles qui lui fut remise par le procureur de la cause, le juge délégué partit de Paris le 16 juin. Il commença sa tournée par Étampes et parcourut tout le diocèse de Chartres. Il était de retour à Paris le 5 juillet. Le 14 août suivant, il se remit en route pour les diocèses, d'Amiens, de Verdun, de Laon, de Soissons et de Meaux, et ne revint qu'au 8 novembre. Il employa le reste de l'année à parcourir le diocèse de Paris. Partout, avec l'agrément des ordinaires, il agit suivant les formes observées déjà par la commission parisienne. Le procès qu'il avait dressé fut remis, fermé et scellé, à l'archevêque, qui, après en avoir pris connaissance, en ordonna l'adjonction au grand procès informatif.

Il en fut de même de plusieurs autres petits procès faits par les ordinaires en vertu d'une circulaire adressée par le promoteur de Paris aux promoteurs fiscaux de plusieurs évêchés.

Cependant, un scribe assermenté, spécialement député par le juge chef de la commission, transcrivait à Paris le procès informatif. Du 1er mars au 28 avril 1706, collation fut faite de cette copie avec l'original[1] devant les juges et le promoteur, et, sur l'assurance des notaires qu'elle avait été bien faite, François Vivant la confirma. Le tout,

1. L'original resta dans les archives de l'archevêché de Paris, d'où il a été enlevé ensuite sans qu'on ait jamais pu en retrouver la trace,

signé, fermé et scellé du sceau du cardinal, fut remis au procureur, qui devait le porter à Rome.

Quoique Vincent fût mort depuis près d'un demi-siècle, il se trouva encore plus de deux cents témoins, la plupart entre soixante et quatre-vingt-dix ans, qui rendirent justice à sa mémoire, et leurs témoignages, joints à ceux des évêques dont il sera parlé bientôt, forment le corps de preuves le plus imposant que jamais peut-être ait offert aucun procès de canonisation : tant était vivant encore le souvenir de Vincent et de ses œuvres ! Et qu'eût-ce donc été vingt ans plus tôt, si ses disciples, dans leur humble lenteur, n'eussent pas laissé la mort leur ravir une foule d'autres dépositions non moins honorables !

En même temps que le procès informatif, ou plutôt avant ce procès même, fut dressé, conformément aux décrets du pape Urbain VIII de 1625 et 1634, le procès dit de *non-culte*, tendant à prouver que l'Église de France, quelque zélée qu'elle fût pour la béatification de Vincent de Paul, n'avait pas prévenu le jugement du Saint-Siége, et que ni les prêtres de la Mission, ni personne en place, ne lui avaient rendu les honneurs religieux dus aux seuls saints canonisés. A la requête adressée à l'archevêque par le procureur de la cause, onze témoins furent interrogés, qui, en différents temps, avaient fréquenté l'église et la maison de Saint-Lazare. De ce nombre étaient Jacques-Charles Brisacier, supérieur des Missions étrangères, François l'Échassier, supérieur du séminaire Saint-Sulpice, les curés de Saint-Jean-en-Grève et de Saint-Louis-en-l'Ile, et quelques chanoines de Paris. Tous attestèrent l'entière obéissance constamment gardée aux décrets d'Urbain VIII.

Les témoins interrogés, et acte dressé de leurs dépositions, jour fut pris pour la visite de l'église Saint-Lazare, où était le tombeau de Vincent de Paul, et du lieu secret

où se gardaient ses reliques. Au jour marqué, l'archevêque se rendit à Saint-Lazare accompagné de son vicaire général Vivant, du promoteur fiscal, de deux témoins et d'un notaire. Les portes closes, il parcourut l'église, les chapelles et les autels, il visita le tombeau du serviteur de Dieu. Description du tout fut dressée par le notaire, et il fut constaté que Vincent avait été enseveli dans une tombe au niveau du sol; qu'autour de cette tombe et dans le reste de l'église, rien n'avait été remarqué qui présentât les caractères d'un culte religieux : ni images couronnées de laurier ou de rayons, ni lampes, ni cierges, ni tableaux ou objets votifs, etc. De là on passa à la chambre des reliques, où l'on trouva, outre le cœur renfermé dans la châsse donnée par la duchesse d'Aiguillon, quelques parties des entrailles et du foie de Vincent de Paul, de la poussière de ces mêmes entrailles contenue dans un vase, des éponges ayant servi à laver son corps, des manuscrits, deux portraits, mais sans auréole, enfin les deux thèses dédiées à sa mémoire en 1664 et 1666. Outre que tous ces objets avaient été trouvés dans un lieu fermé et secret, on n'y vit rien non plus qui sentît un culte véritable. C'est pourquoi, l'archevêque rendit, suivant son droit et son devoir, la sentence de *non-culte*, sans laquelle on n'aurait pu passer au procès informatif : le souverain Pontife, juge unique et suprême dans les causes de la béatification des saints, ne veut pas qu'on le prévienne ; moins encore veut-il qu'on exerce sur lui une sorte de violence par un culte anticipé.

III

Premiers débats à Rome. — Introduction de la cause.

Le procès-verbal de *non-culte*, copié et collationné, fut également remis au procureur de la cause avec le procès informatif. Le procureur était alors Jean Couty, ancien supérieur de la Mission de Narbonne, que Watel venait de substituer à de Cès. Couty, porteur de l'un et l'autre procès, arriva à Rome le 24 mai 1708 [1], un jeudi soir, octave de l'Ascension. Le jour de la Pentecôte, il fut reçu en audience par le pape Clément XI, qui lui témoigna tout l'intérêt qu'il portait à sa mission et la part qu'il y voulait prendre. Couty profita de ces bonnes dispositions du Pontife. En vertu des derniers décrets de la sacrée congrégation des rites du 6 août 1678, approuvés par le pape Innocent XI le 14 octobre de la même année, il devait s'écouler dix ans entre la remise à la congrégation des procès faits par l'autorité de l'ordinaire et leur ouverture. Couty demanda et obtint la dispense de ces dix ans. Néanmoins, les deux procès, remis dès le 30 mai entre les mains d'Inghirami, secrétaire de la congrégation des rites, restèrent sans être ouverts jusqu'au 8 mars de l'année 1709, par suite de la mort du notaire ou greffier de la congrégation et des embarras où se trouva le Saint-Siége, dont les États furent envahis par les troupes du prétendant impérial à la succession d'Espagne.

1. Couty a laissé un récit manuscrit, malheureusement inachevé, de sa conduite en cette affaire, sous ce titre: *Relation de ce que j'ai fait pour la béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, instituteur et fondateur de notre congrégation.* C'est ce récit que nous allons suivre. (Archives de la Mission).

Mais, dans l'intervalle, Couty avait été souvent admis en audience par le Pontife, qui continua de lui donner les preuves les plus manifestes de sa bienveillance. Ainsi, le 14 juillet, le pape, à sa demande, nomma *ponent* ou rapporteur de la cause le cardinal Joseph de La Trémoille, archevêque de Cambrai, qui se trouvait à Rome chargé des affaires du roi Louis XIV. Un cardinal français devait naturellement travailler avec plus de zèle que tout autre à la canonisation d'un saint français ; et, d'ailleurs, La Trémoille ne faisait en cela que se conformer à l'exemple et à la volonté de son auguste maître. En effet, quelques jours auparavant, le 8 juillet, il avait présenté au pape une lettre de Louis XIV, datée de Versailles, le 2 août 1706, ainsi conçue : « Le zèle que Votre Sainteté fait paraître en toutes occasions pour l'édification des fidèles ne nous permet pas de douter qu'elle ne reçoive favorablement les instances que les prêtres de la Congrégation de la Mission doivent lui faire pour obtenir la béatification de feu M. Vincent, leur Instituteur, dont les vertus ont été distinguées par des marques de l'estime du feu roi notre père, et de la confiance de la feue reine notre mère. Et comme nous avons aussi donné des témoignages de la nôtre aux prêtres de cette congrégation en les appelant pour avoir soin des chapelles et des paroisses des lieux où nous faisons notre séjour le plus ordinaire, nous leur avons accordé avec plaisir nos offices auprès de Votre Béatitude ; et nous sommes persuadé que, connaissant les avantages que leur établissement rapporte à l'Église par les Missions et par l'éducation d'un grand nombre d'ecclésiastiques, Elle voudra bien accorder à leurs instances la béatification de leur Instituteur, en mettant dans un plus grand jour les preuves qui lui seront présentées de la pureté de sa vie. Sur ce, etc. »

Couty était donc fortement appuyé dans ses instances. Lui-même, dès le 10 juin, avait déjà présenté à Sa Sainteté huit lettres d'évêques, et, le 22 juillet, il lui en avait offert, dans un bassin de vermeil, plus de cinquante autres de souverains, de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de chapitres et de généraux d'ordres et de congrégations. « Quoi ! un bassin plein de lettres ! » s'écria à cette vue Clément XI, à la fois étonné et ravi. Et aussitôt il promit qu'après en avoir pris lecture, il les remettrait au procureur pour en tirer copie, et les livrerait lui-même à l'impression.

Ces lettres furent, en effet, publiées à Rome en 1709, au nombre de soixante-dix. Là brillaient les noms, éclataient les suffrages et les instances de ce qu'il y avait de plus illustre dans l'Église et dans l'État. Outre la lettre tout à l'heure citée de Louis XIV, on y lisait les lettres de Jacques III, fils du roi détrôné d'Angleterre, et de la veuve de celui-ci, Marie de Modène ; de Léopold, duc de Lorraine, bientôt appelé à l'Empire ; du grand-duc de Toscane, qui de bonne heure avait réclamé comme reliques le bâton et une lettre du saint ; du doge Hector de Flisco et des gouverneurs de la république de Gênes ; des cardinaux de Bouillon, doyen du sacré-collége ; Le Camus, évêque de Grenoble ; d'Estrées, ancien évêque de Laon ; de Forbin Janson, évêque de Beauvais ; Porto-Carrero, archevêque de Tolède ; Durazzo, évêque de Faenza et neveu de l'ancien archevêque de ce nom ; Fiesco, archevêque de Gênes, et Cenci, archevêque de Fermo. Aux souverains et aux cardinaux s'étaient unis un grand nombre d'archevêques et d'évêques de France, parmi lesquels on distingue Bossuet, Fénelon et Fléchier, et plusieurs évêques d'Espagne, de la Grande-Bretagne, d'Italie et de Pologne.

L'Assemblée générale de 1705 fit en corps ce que tant

d'autres prélats du royaume avaient fait en leur particulier, et elle adressa au pape une lettre rédigée par François de Mailly, archevêque d'Arles, et signée par son président le cardinal de Noailles. Le chapitre de Notre-Dame et la collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois suivirent cet exemple ; le prévôt des marchands et les échevins écrivirent au nom de la ville de Paris. A ce concert se mêlèrent les supérieurs de la Doctrine chrétienne, de l'Oratoire et de Saint-Sulpice; les abbés de Sainte-Geneviève, de Grandmont, de Prémontré, de Saint-Antoine, de Rangeval et de Bonfay ; les généraux de la congrégation de Saint-Maur, de Saint-Vannes, de la Minerve ou des Dominicains, des Minimes et des Carmes ; le vicaire général de la Merci et le provincial des Capucins de la province de France.

Ainsi, c'était comme un concile non-seulement de toute la Gaule, mais presque de l'Église universelle, qui proclamait à l'avance la sainteté de Vincent de Paul et demandait au pape la consécration de son jugement. Les suffrages réunis de ces lettres forment à l'honneur de Vincent le plus beau, le plus imposant des panégyriques. Qu'on ne pense pas, en effet, qu'il n'y ait là qu'un tissu de lieux communs ou d'attestations vagues, applicables au premier venu dont on veut exalter la sainteté. Partout, sans doute, on y loue la haute sagesse de Vincent, son humilité profonde, sa charité immense, son zèle sans bornes pour la gloire de Dieu, la perfection du clergé et le salut des âmes ; en un mot, les vertus communes à presque tous les saints. Mais, outre qu'elles portent ici des caractères qui les tirent de la foule et les élèvent à un degré éminent d'héroïsme, que de traits exclusivement propres à Vincent de Paul, que de faits qu'on ne trouve que dans sa vie, et dont déposent ceux-là mêmes qui en ont été les témoins ou en ont reçu le bé-

néfice! Quelle variété dans l'unité de ces louanges! Ainsi, les princes d'Angleterre motivent leurs instances par les services que Vincent rendit aux royaumes d'Écosse et d'Irlande dans les plus mauvais jours, et le choix honorable que Jacques II avait fait de ses prêtres pour la conduite de sa chapelle de Londres; le duc de Lorraine, outre les services présents des Missionnaires, rappelle que la mémoire du serviteur de Dieu leur instituteur est dans une très-grande vénération parmi ses peuples, en reconnaissance des secours spirituels et temporels qu'ils en ont reçus dans les temps les plus malheureux; la république de Gênes se félicite que ses États aient été les premiers en Italie, après ceux du Saint-Siége, qui aient éprouvé ce que valaient Vincent et son Institut; les abbés de Grandmont, de Sainte-Geneviève, de Bonfay et de Rangeval attribuent aux conseils et au crédit du serviteur de Dieu le rétablissement chez eux de la discipline régulière; ainsi parlent les évêques tout à l'heure nommés, notamment ceux de France, dont nous avons eu si souvent l'occasion, dans le cours de nos récits, d'invoquer le témoignage. En un mot, la vie, les vertus, les œuvres de Vincent de Paul se retrouvent presque au complet dans ces lettres, qui pourraient, au besoin, suppléer à son histoire, et forment, du moins, au livre de sa vie et au procès de canonisation, une suite de pièces justificatives les plus concluantes.

Voici, par exemple, la lettre de l'Assemblée du clergé de France :

« Très-Saint Père,

« C'est au prince des Apôtres et à toute l'Église qu'il représente, selon saint Augustin, que le Christ a livré les clefs du royaume des cieux : c'est donc à celui qui est assis sur la chaire de Pierre qu'il appartient de por-

ter des décrets de béatification et de les promulguer dans tout l'univers chrétien. Le pape Alexandre III le premier entreprit d'écarter les jugements précipités du peuple, et posa des lois pour réserver au siége romain la recherche certaine de la vie et des mœurs des serviteurs de Dieu. Ainsi, c'est au tribunal de Votre Sainteté que Vincent de Paul se présente, et, dans la confiance qu'il est déjà couronné de Dieu, nous le proposons sans crainte à votre examen.

« Votre Sainteté verra un homme (s'il nous est encore permis de lui donner ce nom) recommandable par sa parfaite intégrité. En lui brillent une ardente et immense charité, une modestie singulière, une humilité profonde, une candeur de mœurs admirable et une innocence naïve. Il serait long d'énumérer en détail ses vertus, car il n'en est pas une dont il n'ait paru excellemment orné. Vincent a fait de grandes choses pour l'Église. Dans nos provinces, il a fait ériger de nombreux séminaires, où de jeunes rejetons, plantés comme dans un sol béni, sont très-convenablement formés à tous les ordres ecclésiastiques ; ailleurs, il a donné des lois et des modèles d'exercices spirituels respirant la sainteté même ; il a établi parmi nous ces conférences où l'on traite des choses saintes, des cérémonies et des cas de conscience les plus variés et les plus difficiles. Quels offices de piété n'a pas embrassés le zèle de ce serviteur de Dieu ? Partout il a formé des assemblées de femmes et des confréries où la charité s'enflamme. Comme héritière de sa piété et de sa vertu, il a institué une société d'ouvriers évangéliques, dont le soin est d'ouvrir aux ignorants la voie des mystères. Infatigables, ils parcourent les campagnes pour gagner à Dieu les âmes des pauvres gens, et dans les villes, en même temps, ils préparent les ecclésiastiques à la réception des ordres sacrés ; ils leur

enseignent la théologie et les excitent et les exercent avec grand fruit à la piété.

« La vie de Vincent fut un prodige ; et, toutefois, il ne manque pas de faits depuis sa mort que l'on affirme miraculeux. La renommée de sa sainteté remplit au loin la France, et la célébrité en croît tellement tous les jours, qu'à grand'peine on peut enchaîner le culte prématuré de la piété des fidèles. Rendez-vous donc à nos prières et à celles des peuples, Très-saint Père, accédez à nos vœux, décernez à Vincent les honneurs qu'il mérite : ce sera ordonner le triomphe de la religion. Que Dieu vous conserve et fasse que la république chrétienne jouisse longtemps d'un si grand Pontife. Tant que vous tiendrez le gouvernail de l'Église, l'erreur sera confondue et la vérité confirmée.

« Donné à Paris, dans l'assemblée générale du clergé de France tenue chez les Augustins, la veille des ides d'août de l'an du Seigneur 1705. Nous sommes, Très-Saint Père, vos très-obéissants et très-dévoués fils les cardinaux, archevêques, évêques et autres ecclésiastiques réunis en assemblée générale du clergé de France, Louis-Antoine, cardinal de Noailles, archevêque de Paris, président. Par mandement... Louis Phelippeaux et Henri-Emmanuel de Roquette, secrétaires. »

A cette lettre, traduite du latin, joignons la suivante, écrite en français, le 19 juillet 1706, au nom de la ville de Paris. Ainsi nous aurons entendu l'Église et l'État :

« Très-Saint Père,

« Le désir qu'ont les prêtres de la congrégation de la Mission d'obtenir de Votre Sainteté les commissions nécessaires pour faire informer sur les vertus, miracles et réputation de M. Vincent de Paul, leur instituteur, est trop louable ; tout le royaume de France, et Paris sur-

tout, sont trop intéressés dans le dessein qu'ont ces dignes enfants d'un si bon père, d'en poursuivre la béatification et canonisation sur le mérite des informations qui seront faites de votre autorité, pour ne pas engager les prévôt des marchands et échevins de cette grande ville à supplier très-humblement Votre Sainteté de trouver bon que, en concourant à un si pieux désir, et contribuant de tout leur pouvoir au succès d'un si juste dessein, ils remplissent encore un devoir de reconnaissance et de religion.

« Paris n'est point, à la vérité, le lieu de la naissance du vénérable prêtre et grand serviteur de Dieu Vincent de Paul ; mais les vertus héroïques, dans la pratique desquelles il y a passé plus de cinquante années, la bonne odeur de Jésus-Christ qu'il y a répandue pendant sa vie en tant de manières, la réputation de sainteté dans laquelle il y est mort, et les marques par lesquelles Votre Sainteté verra, dans les informations qu'on a commencé de faire ici depuis environ deux ans, que le Seigneur a confirmé l'opinion commune qu'on a de son crédit auprès de Dieu, et approuvé la vénération singulière et générale qui se conserve pour sa mémoire ; le bonheur enfin que Paris a de renfermer dans son enceinte les précieuses dépouilles et le tombeau de cet humble prêtre, sont les motifs, Très-Saint Père, qui justifient les mouvements de notre religion.

« Votre Sainteté ne trouvera pas, sans doute, moins pressants ceux de notre reconnaissance. Ce sont, Très-Saint Père, les bienfaits dont nous sommes redevables à M. Vincent de Paul. Leur importance mériterait ici un détail que leur nombre ne peut souffrir. Feu M. Abelly, évêque de Rodez, et un de nos illustres compatriotes, en a fait un dans l'histoire qu'il a publiée de la vie de ce grand homme, qui n'a rien moins pour garant de son

exactitude et de sa fidélité qu'un grand nombre de personnes de toutes conditions qui en sont les témoins oculaires, et qui, vivant encore parmi nous, en confirment la notoriété publique, dont nous sommes obligés de rendre témoignage à Votre Sainteté.

« Un caractère de stabilité et de durée est la bénédiction spéciale, Très-Saint Père, que la sagesse consommée et l'humilité profonde de cet excellent ouvrier ont attirée sur tant de monuments publics de son zèle et de sa charité. Nous en avons recueilli et goûté les prémices ; mais tout le royaume, ou, pour mieux dire, toute l'Église, en a depuis partagé les fruits avec nous. Si les peuples continuent d'être instruits dans les Missions ; si les ecclésiastiques ont des séminaires pour examiner et éprouver leur vocation, et pour se disposer à la remplir ; si les personnes de toutes sortes d'états trouvent dans l'usage des retraites un puissant moyen de réformer ou perfectionner leur conduite, c'est principalement à M. Vincent de Paul que le public en a l'obligation, puisque, par l'établissement de la congrégation de la Mission, dont nous avons trois maisons considérables en cette ville, il a perpétué l'usage de ces saints exercices qu'il avait introduits.

« Y a-t-il aucune espèce de misérables au soulagement desquels il n'ait pourvu? Les Filles de la Charité, de la compagnie desquelles il est instituteur, qui ont plus de trente-cinq maisons dans Paris, et près de trois cents au dedans et au dehors du royaume, instruisent les enfants des pauvres, leur fournissent des aliments et des remèdes, et leur rendent les services les plus humiliants dans leurs propres cabanes ou dans les hôpitaux, avec une charité, une modestie et une adresse dont les riches sont autant édifiés que les pauvres instruits et soulagés. Les pauvres familles ont une res-

source assurée dans ces confréries de la Charité, dont M. Vincent de Paul a formé le plan, dressé les règlements et fourni le modèle, qui sont établies dans presque toutes les paroisses de cette ville, et, qui plus est, non-seulement dans la plupart des villes, mais encore dans presque tous les bourgs et beaucoup de villages du royaume. Un incendie a-t-il fait quelque ravage, un débordement ou la stérilité ont-ils désolé quelque province, une assemblée régulière de Dames très-distinguées par leur naissance, et plus encore par leur piété, formée par la pieuse industrie de ce charitable prêtre, et conduite par les supérieurs généraux de la congrégation de la Mission, ses successeurs, consacre un jour de chaque semaine à l'examen et au soulagement de ces besoins. C'est lui qui continue de servir de père à une infinité de pauvres enfants abandonnés et exposés, dont le nombre chaque année est prodigieux en cette ville, par la compassion qu'il a eue et qu'il a inspirée pour eux ; c'est elle dont les pauvres malheureux, qui sont condamnés aux galères, ressentent encore dans leurs corps et dans leurs âmes tous les jours les effets. Nous ne vous disons, Très-Saint Père, qu'une partie de ce que nous voyons ; en pouvons-nous dire moins ? Mais n'en disons-nous pas assez pour engager Votre Sainteté à s'instruire plus amplement en accordant des lettres de commission, pour informer de la vie de ce vénérable prêtre ? »

Non content de cette lettre au pape, Charles Boucher, chevalier, seigneur d'Orsay et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils et en sa cour du parlement, prévôt des marchands, et les échevins de la ville de Paris, s'estimant « être obligés de contribuer à la conclusion de ce bon œuvre, » prient Couty, dans une pièce du 9 août 1706, « d'embrasser cette affaire si ardemment désirée du public, y apportant tous les soins qu'il pourra,

tant auprès de Sa Sainteté ou envers les cardinaux de la sacrée congrégation des rites, que partout ailleurs où il le jugera convenable et nécessaire, lui donnant, concluent-ils, par ces présentes, plein pouvoir d'agir en leurs noms, à l'entier accomplissement de ce saint ouvrage, souhaité généralement de tous les gens de bien. »

Par son zèle et son activité, Couty répondit admirablement à cette confiance et à ces recommandations. A peine le nouveau notaire de la congrégation des rites, Cosme Bernardini, avait-il prêté serment, que, le 8 mars 1709, il lui fit porter les deux procès informatif et de non-culte, pour la reconnaissance des sceaux. De là, il se rendit avec le notaire chez le cardinal Carpegna, vicaire de Sa Sainteté et préfet de la congrégation, où l'on en fit l'ouverture. Ensuite, de l'agrément du cardinal de la Trémoille, il se procura des personnes habiles dans les deux langues, pour traduire les procès du français en italien, et un réviseur pour constater la fidélité de la traduction. Trois mois se passèrent dans ce travail et dans celui des deux copies, contenant ensemble plus de huit mille pages. Il fallut près de deux mois encore pour faire l'extrait, le sommaire et l'écriture sur la validité du procès. Cette triple opération fut confiée à Dominique-Marie Vaccari, procureur de la Mission, mais en vertu d'une dispense pontificale, parce qu'il n'était pas, conformément aux décrets, un des douze procureurs du Collége du sacré palais apostolique.

Enfin, le 13 juillet 1709, la congrégation, sur la prière des postulateurs de la cause, déclara que Sa Sainteté pouvait accorder dispense, à l'effet de faire examiner les deux points de la validité des procès et de la *relevance* des vertus.

Pour entendre cela, il est nécessaire de savoir qu'il y a

deux sortes de congrégations des rites, l'une *ordinaire*, qui se tient tous les mois, et se compose des cardinaux, d'un protonotaire apostolique, du sacristain du pape, du promoteur de la foi et du secrétaire de la congrégation ; l'autre *extraordinaire*, qui se tient devant le Pape, seulement dans les mois de janvier, de mai et de septembre, et se compose, outre les cardinaux et les officiers tout à l'heure nommés, des auditeurs de rote et des consulteurs de la congrégation. Or, les décrets de l'inquisition de 1624 veulent que les causes des béatifications et canonisations ne soient traitées qu'en congrégation extraordinaire. Mais, en vertu de la dispense accordée le 23 juillet, la congrégation des rites permit à Dominique Vaccari d'écrire en qualité de procureur de la cause, ce qu'il fit dans le mois suivant, en même temps qu'il répondit aux *animadversions* du promoteur de la foi sur les deux points de la validité des procès et de la relevance ou renommée des vertus. Quant au premier, il prouva que les procès avaient été faits avec toutes les formalités essentielles de droit, et résolut les principales objections. Pour prévenir ou éluder d'autres difficultés, il déclara renoncer à se servir de trente petits procès faits en différents lieux soit par le juge délégué, soit par les ordinaires, et s'en tenir au procès fait à Paris. Il démontra encore que le titre de *vénérable* donné à Vincent de Paul dans son épitaphe, et les figures d'anges représentées dans le cartouche mis sur son tombeau, n'avaient pas la signification du culte interdit par les décrets. C'est pourquoi, dans ses séances des 6 et 7 septembre, la congrégation ratifia la sentence de l'archevêque de Paris *de non cultu*, et déclara qu'il constait de la validité des procès *ad effectum de quo agitur*, à savoir, pour obtenir *la signature de la commission* et pour l'introduction de la cause.

Les mêmes jours, elle se prononça sur le doute de re-

levance, c'est-à-dire qu'elle constata l'existence d'un grand nombre de lettres ou instances de princes, d'évêques, etc., non obtenues par brigue, mais données spontanément par leurs auteurs et inspirées par la seule piété, la seule réputation de sainteté du serviteur de Dieu; c'est-à-dire encore qu'elle trouva dans le procès informatif la preuve suffisante que Vincent de Paul avait pratiqué les vertus chrétiennes dans un degré héroïque, et qu'il avait fait des miracles après sa mort : preuve suffisante, non toutefois pour décréter sa béatification, mais seulement pour établir sa réputation de sainteté et motiver l'examen de sa cause par autorité apostolique.

Les principales objections contre la relevance furent tirées du libelle de Barcos et des rapports de Vincent de Paul avec Saint-Cyran, dont il a été si longuement parlé dans le livre du jansénisme. Inutile, par conséquent, d'y revenir.

Toute objection ainsi levée sur le doute de la validité et de la relevance, la congrégation décida que la commission pouvait être signée, s'il plaisait au Saint Père. Quoique l'*annuit* pontifical se dût faire attendre plus d'un mois, la cause était désormais regardée comme introduite en congrégation, c'est-à-dire comme tellement remise entre les mains du pape, que l'ordinaire n'y pouvait plus toucher, si ce n'est en qualité de délégué de l'autorité apostolique.

Ainsi, près de cinq années s'étaient passées dans ces longs et difficiles préliminaires, tendant uniquement à établir que la cause de Vincent de Paul valait la peine d'être entreprise à Rome. Et déjà pourtant que de démarches et d'écritures ! Que de débats auxquels de hautes vertus même ne pourraient résister ! Que sera-ce dans la suite des procès par autorité apostolique, dans la discussion détaillée, minutieuse, acharnée des écrits et

des paroles, des actes et des intentions, de la vie publique et de la vie privée ! Malgré la toute puissance de la grâce, on s'étonne qu'elle puisse revêtir la faiblesse humaine d'une force qui arme suffisamment une mémoire contre les assauts redoutables d'un procès de canonisation. Pas une erreur, pas une faute, pas une faiblesse, pas une imperfection ; sinon, la cause succombe et est aussitôt abandonnée ! L'Église exige des miracles de ceux qu'elle place sur ses autels ; et quels miracles, et combien authentiquement prouvés, nous le verrons ! Mais le miracle des miracles, c'est qu'une vie humaine, parcourue d'un bout à l'autre, étudiée dans tous les sens, sondée dans toutes ses profondeurs, scrutée dans tous ses plis et replis, n'offre aucune prise à la moindre accusation un peu sérieuse, que tout y soit démontré pur, héroïque, saint ! *Domine, quis sustinebit !* Pour en juger davantage, il suffit de lire, de feuilleter seulement les huit volumes in-4° de Benoît XIV sur la canonisation des saints. Ouvrage vraiment effrayant, mais moins encore pour sa prodigieuse érudition, que pour les conditions imposées par l'Église catholique à tous ceux qu'elle appelle aux honneurs de la sainteté. C'est avec confiance qu'on invoque ceux qu'elle a proclamés bienheureux ; c'est avec foi qu'on répète : *Credo in Eeclesiam* SANCTAM ; avec amour qu'on la reconnaît divine à ce caractère si manifeste de sainteté qui n'appartient qu'à elle. Et c'est pourquoi nous nous étendons ici sur les débats d'un procès de canonisation, débats ignorés des fidèles, insuffisamment connus des ecclésiastiques eux-mêmes, et si propres pourtant à faire éclater la gloire non-seulement des saints, mais de l'Église et de Dieu.

Car, répétons-le, une multitude d'hommes sont sortis vainqueurs de ces débats terribles, mais nul peut-être

avec plus de peine, et, partant, avec plus d'honneur et d'éclat que Vincent de Paul. Nul, en effet, n'eut jamais affaire à si forte partie, puisqu'il eut pour adversaire précisément ce Benoît XIV, Prosper Lambertini, alors avocat consistorial et coadjuteur de Bottini, archevêque de Myre et promoteur de la foi, que son grand âge empêchait d'assister désormais aux congrégations. En présence d'un tel homme et d'une telle vie, dans un procès si digne de lui, Lambertini sembla, si l'on peut dire, se piquer au jeu et vouloir déployer toutes les ressources de sa stratégie théologique. Pendant plusieurs années, il fit appel à toutes les puissances de l'esprit le plus fin, le plus délié, le plus étendu qui fut jamais ; il épuisa en quelque sorte l'inépuisable arsenal de sa science, pour en tirer des armes toujours nouvelles et toujours redoutables contre l'humble et forte mémoire qui était en sa présence. Et quand, à la fin, les avocats de Vincent, fatigués d'une si longue lutte, semblaient demander grâce moins pour leur invincible client que pour eux-mêmes, Lambertini les relançait encore, et il fallait recommencer les débats, jusqu'à ce qu'enfin il leur livra tout le secret de son plan de campagne, et leur dit en souriant : « J'avais sondé les reins de mon adversaire, et j'étais sûr qu'il s'en tirerait bien. Je n'ai voulu que lui donner toutes les occasions de manifester sa force et sa vertu. Allez, celui-là est un saint ! »

Déjà Lambertini s'était vaillamment escrimé dans les débats préliminaires sur les deux doutes de validité et de relevance ; mais il se réservait plus terrible sur le fond même de la cause, sur la thèse de sainteté.

IV

Procès *in genere* et *ne pereant probationes*.

La commission signée et la cause introduite, les postulateurs firent de vains efforts pour obtenir dispense du procès *in genere*, dispense qui ne s'accorde que dans les causes de *martyrs*, et jamais dans celles des saints du rang de *confesseurs*. Ils obtinrent seulement qu'une congrégation se tînt, contre l'usage, le 5 octobre ; et là, avec la confirmation de la sentence de l'ordinaire *de non cultu*, on leur délivra des lettres dites *rémissoriales* pour le procès *in genere*. Elles étaient adressées au cardinal de Noailles, à Artus de Lionne, évêque de Rosalie, et à Humbert Ancelin, ancien évêque de Tulle [1], avec les clauses que deux au moins des trois assisteraient toujours à la confection du procès, et que tout serait terminé dans un an, à dater de la remise des lettres.

Approuvées par le pape le 12 du même mois, ces lettres rémissoriales instituaient une commission revêtue ainsi de l'autorité apostolique. Elles étaient accompagnées de lettres dites *compulsoires*, permettant de consulter le procès fait par l'autorité de l'ordinaire, en cas de mort bien constatée des témoins. Elles portaient à la fin seize articles, sur lesquels seulement Couty demandait que les témoins fussent interrogés. Les unes et les autres furent aussitôt expédiées à Paris, avec une dernière de Lambertini, qui instituait Achille Thomassin sous-promoteur de la foi dans la cause.

1. Humbert Ancelin, après s'être démis de son siége, se retira à Saint-Lazare, et fit bâtir, à un bout du clos, un joli appartement où il demeura jusqu'à sa mort.

Ces lettres expédiées, et toutes ces instructions prises pour la bonne confection des procès subséquents, Couty partit de Rome et arriva à Paris le 14 décembre. Le 31, devant les trois juges députés, le sous-promoteur, et le notaire apostolique Anselme-Étienne Jousse, exhibition était faite des lettres rémissoriales, et le procès *in genere* était entamé. Deux jours après, commençaient les difficultés du côté du parlement et de la puissance civile. Le roi et son ministre de Torcy déclaraient au cardinal de Noailles qu'il fallait des lettres d'attache du parlement aux lettres rémissoriales, et qu'on ne se pouvait servir de celles-ci avant qu'il fût prouvé qu'elles ne contenaient rien de contraire *aux libertés de l'Église gallicane.* Mais, sur un mémoire de Couty, présenté par l'abbé de Polignac, le roi, en son conseil, prononca, le 22 janvier 1710, que la patente de la congrégation des rites n'avait « rien de contraire aux saints décrets et concordats passés entre le Saint-Siége et le royaume, aux franchises, libertés et immunités de l'Église gallicane, ni aux droits de Sa Majesté, » et ordonna qu'elle fût « exécutée, selon sa forme et teneur, dans toute l'étendue du royaume, pays, terres et seigneuries de l'obéissance de Sa Majesté, sans aucune difficulté. »

On continua donc de travailler au procès. Quatorze témoins seulement furent entendus, dix cités par le procureur de la cause, et quatre d'office. De ce nombre furent le cardinal César d'Estrées ; François Bochard de Saron, évêque de Clermont ; Jean-Baptiste Chevalier, conseiller et sous-doyen de la grand'chambre du Parlement ; Pierre Saulier, secrétaire du roi, et Nicolas Boutillier, principal du collége de Beauvais. Leurs dépositions furent unanimes. Tous assurèrent avec serment que Vincent de Paul avait été un homme d'une admirable charité envers Dieu et envers le prochain ; d'un zèle ardent pour la

conservation et la dilatation de la foi catholique ; d'une vertu qui lui avait concilié le respect de la ville, de la cour et de la France tout entière ; ils ajoutèrent que le bruit de ses miracles se répandait de plus en plus, et que son tombeau était honoré par le concours des peuples ; ils conclurent que sa béatification était une affaire que le Saint-Siége pouvait entreprendre en toute sûreté, avec certitude que son heureuse issue ne déplairait qu'aux jansénistes, car, disaient-ils, « il n'y avait qu'eux qui tâchassent d'affaiblir la réputation de sainteté que le serviteur de Dieu s'était acquise. »

Tel devait être, en effet, l'unique objet de ce procès *in genere*, procès décidant peu pour le fonds, mais servant uniquement à prouver que la réputation de sainteté du candidat proposé au Saint-Siége se soutient toujours, et que, depuis la nouvelle répandue des premières procédures, il ne s'est rien présenté qui s'oppose à leur continuation.

Ce procès, signé et scellé, fut mis entre les mains du chevalier Chappe, qui était venu remercier le roi, au nom du cardinal Ottoboni, d'avoir envoyé à cette Éminence le brevet de protecteur de la France, et qui était sur le point de s'en retourner à Rome.

Peu après, le 14 avril 1710, on commença à Paris, devant les mêmes juges et le même promoteur, le procès dit *in specie*, *ne pereant probationes*. Suivant la promesse qui en avait été faite lors de la signature de la commission pour le procès *in genere*, des lettres rémissoriales avaient été adressées au cardinal de Noailles et aux deux autres évêques le 9 janvier 1710 pour instruire ce nouveau procès, dont le but est de recueillir au plus vite les dépositions, non plus générales, mais détaillées, des vieillards et des valétudinaires que la mort menace tous les jours d'enlever avant qu'on

en puisse venir au procès dit proprement *in specie*.

A l'ouverture de ces lettres, on fut douloureusement surpris de voir qu'elles n'accordaient, pour le procès *ne pereant*, que six mois à dater de leur signature, dont plus de la moitié était déjà écoulée. Aussi Couty demanda à Rome une prorogation de six autres mois, laquelle fut accordée le 21 juin par la congrégation et approuvée par le pape le 16 juillet.

Grâce à la latitude laissée à la commission, elle put interroger plus de soixante témoins, âgés d'au moins soixante ans, et dont plusieurs en avaient de quatre-vingts à quatre-vingt-dix. Quelques-uns tinrent plusieurs séances, tant leurs dépositions étaient importantes et circonstanciées. C'est bien ce qu'avait prévu Couty, et c'est pourquoi il avait demandé des lettres rémissoriales pour ce second procès, sans attendre le jugement du procès *in genere*. Vincent de Paul étant mort depuis cinquante ans, il ne restait que peu de témoins *de visu*, lesquels disparaissaient tous les jours. Et, en effet, peu de temps après avoir déposé, et bien avant le jugement du procès *in genere*, les meilleurs étaient morts.

Ce procès *in specie*, *ne pereant probationes*, ne fut point interrompu par la mort de Watel, arrivée le 3 octobre 1710. Couty continua d'agir en vertu de sa première procuration, sans en demander une nouvelle à Bonnet, nommé vicaire général de la Compagnie. Autrement, il aurait fallu obtenir à Rome une seconde prorogation, puisque la collation de la copie avec l'original et les autres formalités se firent après l'expiration des six mois ajoutés par la congrégation des rites, et que le tout ne fut terminé que le 15 avril 1711.

Cependant on travaillait à Rome à l'examen du procès *in genere*, et, dans l'absence de Couty, c'était Philopald qui suivait cette affaire. En vertu d'un rescrit

de la congrégation du 19 juillet 1710, approuvé le 4 août par le pape, le procès fut ouvert le 22 novembre, et il fut déclaré qu'il constait suffisamment de sa validité et de la relevance ou renommée de sainteté en général du serviteur de Dieu, et qu'on pouvait, en conséquence, passer outre. Le pape ayant revêtu cette décision de son *annuit* le 9 décembre de la même année, des lettres rémissoriales et compulsoires, accordées par la congrégation le 12 mars et approuvées par Clément XI le 4 avril 1711, furent adressées à la commission parisienne des trois évêques, à l'effet d'informer sur la sainteté de la vie, sur les vertus et les miracles *in specie* du serviteur de Dieu, avec le terme d'une année.

V

Procès *in specie*. — Ouverture du tombeau.

Ce procès *in specie* fut commencé à Paris le 28 mai. On n'y entendit guère que des témoins sur les miracles, au nombre de cinquante-quatre, le procès *ne pereant* devant servir de complément à celui-ci. Puis, en vertu des lettres compulsoires, on compulsa quelques lettres de Vincent, les dépositions de quelques témoins *de visu* que la mort avait empêchés de déposer *auctoritate apostolicâ*, comme ils l'avaient fait *auctoritate ordinariâ*, et enfin les règles communes de la Mission.

Ces compulsoires terminés, on prit jour pour l'ouverture du tombeau de Vincent de Paul, cérémonie rare, et qui n'arrive pas une fois dans deux siècles. Les dernières lettres de délégation en imposaient exceptionnellement l'obligation aux juges. Ils devaient terminer leur procédure, non-seulement par l'ouverture du tombeau de Vincent, mais aussi par une visite exacte de toutes les

parties détachées de son corps qui se pourraient trouver dans la ville ou dans le diocèse de Paris, avec défense, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de rien mettre dans ledit tombeau, ni d'en rien tirer, et ordre de n'admettre à cette visite que les témoins nécessaires et de garder sur l'état des choses un inviolable secret. Ce secret, du reste, est de droit dans tous les procès instruits par autorité apostolique, et le cardinal de Noailles en avait même imposé la loi à la commission nommée pour le procès informatif et de *non-culte*. Mesure sage et nécessaire dans une affaire si grave, pour empêcher entre les témoins toute cabale et toute collusion.

Le 12 février 1712 avait été choisi pour cette visite au tombeau. Mais la mort de la Dauphine, la duchesse de Bourgogne, arrivée ce jour-là, ayant appelé la veille l'archevêque à Versailles, elle fut remise au 19. La veille encore était mort le Dauphin. Néanmoins le cardinal de Noailles put revenir à Paris dès le 18 au soir, et, le lendemain, à deux heures après-midi, il se transporta à Saint-Lazare avec l'ancien évêque de Tulle [1], Achille et Claude-François Thomassin, sous-promoteurs de la foi, Pierre Alexandre Mattot, docteur-régent en médecine, Jean-Baptiste Bessière, chirurgien juré, et, de plus, chirurgien ordinaire du roi et des camps et armées de Sa Majesté, Jean Bonnet, supérieur général de la Congrégation de la Mission, Jean Couty, procureur de la cause, Peregrin de Negri, prêtre italien de la Compagnie, et trois Frères coadjuteurs qui devaient ouvrir la tombe et en tirer le cercueil.

Tels sont les seuls assistants désignés dans le procès ;

1. L'évêque de Rosalie ne les put accompagner, parce qu'il était de fonction ce jour-là devant les corps du dauphin et de la dauphine.

mais il se trouva encore à cette cérémonie Le Pilleur, évêque de Saintes, l'abbé de Beaulieu, aumônier du cardinal de Noailles, le chevalier Monnier, un de ses gentilshommes, et les sieurs Faure, Himbert, Figari, Chèvremont, Dusaray et de Saint-Paul, qui tous, comme les témoins officiels, prêtèrent serment de garder un secret religieux.

La raison du secret est encore ici manifeste. Bien que Rome n'exige pas l'intégrité du corps des serviteurs de Dieu qu'elle canonise, parce qu'elle sait que du seul Saint des saints il a été dit : *Nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem*, on ne peut méconnaître que la préservation exceptionnelle contre la corruption de la tombe ne soit un préjugé favorable de sainteté, et que la dissolution d'un corps qui va être placé sur les autels ne soit de nature à impressionner péniblement l'imagination irréfléchie des peuples.

Cependant, sur le serment d'André Ruffé et de François Vertou, prêtre et frère de la Congrégation, présents à la sépulture, que là Vincent avait été inhumé le 28 septembre 1660, le cercueil est retiré de la tombe au milieu du silence religieux des assistants, partagés entre la crainte et l'espérance. Dans quel état Vincent va-t-il apparaître à leurs regards? Il y a près de 52 ans qu'il est enseveli, et dans une église où l'on n'a jamais trouvé de corps entiers. Dieu l'a-t-il laissé ou arraché aux ravages de la mort?

Placé enfin sur une estrade, le cercueil est ouvert. Un cri de joie part de toutes les bouches et de tous les cœurs : la mort, une fois de plus, a été *absorbée dans sa victoire*, et elle a dû respecter Vincent de Paul! Après que chacun eût satisfait sa dévotion et sa pieuse curiosité, les experts commencèrent leur examen. Ils visitèrent tour à tour la tête et tous les membres, en firent, en

termes de l'art, une longue description et un rapport juridique, qu'ils terminèrent ainsi : « Enfin, nous pouvons attester, comme nous faisons, que nous avons trouvé un corps tout entier, et sans aucune mauvaise odeur. » Les témoins ajoutèrent d'autres détails, par exemple, sur l'état des habits du saint prêtre qui semblaient sortir de chez le marchand. Le cardinal de Noailles froissa entre ses mains la soutane, et dit en souriant qu'elle était de bonne étoffe. Vincent était mieux vêtu dans la mort que dans la vie : il n'avait pu empêcher la piété de ses enfants d'envelopper sa dépouille mortelle dans une de ces soutanes neuves, que, vivant, il savait si ingénieusement écarter [1].

Après la visite du tombeau, du cœur et des autres reliques, on remit tout dans le même état qu'auparavant,

1. Les procès-verbaux une fois clos, les témoins sont déliés de leur serment. C'est pourquoi l'un d'eux, le Missionnaire Dusaray, put écrire, dans une lettre, ce récit de l'ouverture du tombeau : « Quand on ouvrit le cercueil de M. Vincent, on le trouva tout entier avec sa soutane et ses bas. Il n'y avait que les yeux et le nez de consumés. Je lui comptai dix-huit dents, neuf en haut et autant en bas. Comme on ne voulut pas le mettre hors de la bière, crainte que les os ne se disloquassent, et qu'on ne toucha point à la soutane, on ne put pas bien voir toutes les parties du corps, qui semblaient être encore en chair et en os. On leva seulement une palette de l'estomac, qu'on avait ouvert quand on tira le cœur et les entrailles. Ceux qui s'approchèrent de près et y voient mieux que moi assurent qu'ils ont vu le foie encore tout vermeil. Pour moi, je maniai son bras et sa main droite, qui est en os et en chair, mais desséchée avec les ongles Ce qui est bien certain, c'est que les vers n'ont jamais été dans son cercueil, puisque la soutane paraissait humide et onctueuse, sans avoir aucune odeur, et était aussi forte que quand on le mit dans le cercueil de plomb. Le médecin et le chirurgien qui firent leur procès-verbal de l'état du corps, et examinèrent soigneusement le tout, dirent qu'il ne pouvait pas s'être conservé en cet état naturellement, depuis plus de cinquante ans. » (*Hist. générale mss. de la congrégation de la Mission*, p. 646.)

et on acheva le procès, qui fut scellé le 31 mars 1712, et envoyé immédiatement à Rome. Il était accompagné de lettres des trois commissaires qui rendaient compte au Pape de leur conduite. « L'affaire dont Votre Sainteté a bien voulu me charger, disait en substance le cardinal de Noailles, est si importante par elle-même et si conforme à mon inclination, tant pour l'estime que je fais du vénérable serviteur de Dieu, que pour les grands biens qu'il fait encore à mon troupeau par les bonnes œuvres dont il a été l'instituteur, que, quoique le soin de mon vaste diocèse et deux assemblées du clergé m'aient donné beaucoup d'occupations, je n'ai cependant pas manqué de me trouver en personne à un très-grand nombre de séances des deux derniers procès, et, quand je n'ai pu y assister, je m'en suis fait rendre compte par les deux autres commissaires. Je puis assurer et attester, comme je fais, à Votre Sainteté et à la sacrée Congrégation des rites, qu'on a observé dans le cours de la procédure toutes les règles prescrites par Urbain VIII et par Innocent XI. Tout ce qui a été déposé touchant la vertu et les miracles du serviteur de Dieu l'a été par des témoins dignes de foi, et dans lesquels ni moi ni qui que ce soit n'avons rien remarqué qui puisse le moins du monde les rendre suspects. Si tant de personnes de toutes conditions ont prié Votre Sainteté de mettre Vincent de Paul au nombre des bienheureux, j'ai plus d'intérêt qu'eux à demander la même grâce, comme ayant l'honneur de présider au gouvernement spirituel d'une ville et d'un diocèse qui ont eu le bonheur de jouir plus que tous les autres de la présence de ce digne prêtre de Jésus-Christ, qui possèdent ses précieuses dépouilles, qui ont eu et qui ont encore une part spéciale aux fruits de tant de saintes actions qu'il a entreprises, ou dont il a été le promoteur. Ainsi, Très-Saint Père, non content des prières que j'ai

présentées au trône de Votre Sainteté, conjointement avec le clergé de France, dans la lettre que j'ai signée en son nom, je prends la confiance de lui en adresser de nouvelles. Ce sont les plus grandes, les plus vives, les plus fortes qui puissent partir d'un cœur qui, dans cette affaire, ne cherche que la gloire de Dieu et l'honneur de ses serviteurs. »

Les deux autres évêques commissaires, dans leur lettre commune, parlent en termes à peu près semblables de l'éclat de sainteté qui a jailli de toute la procédure, et de l'acclamation universelle qui accueillera la sentence pontificale. Les deux sous-promoteurs de la foi écrivent de leur côté à Prosper Lambertini pour rendre hommage à la probité, à la piété et au zèle religieux des témoins qu'ils ont fait citer d'office.

VI

Procès à Rome. — Décret d'héroïcité des vertus.

Couty suivit bientôt le procès à Rome, où il arriva le 21 juillet 1712. Le 26, il eut une audience de Sa Sainteté, à qui il présenta une nouvelle lettre de la dernière assemblée du clergé de France. A cette lettre, il en joignit une autre des Dames de la Charité, qui offraient au Pape une belle étole brodée d'or. Clément XI reçut l'étole et la porta dans les grandes cérémonies qui suivirent. En retour, il adressa aux Dames un bref par lequel il leur accordait une indulgence plénière et perpétuelle, bref que celles-ci firent encadrer richement, pour être exposé dans la salle de leurs assemblées.

Le même jour, Couty remit au cardinal de La Trémoille deux nouvelles lettres du roi, l'une pour le Pape, l'autre pour lui, et toutes les deux en faveur de la béati-

fication de Vincent de Paul. Quelques jours après, il en remettait une troisième de Louis XIV, écrite à même fin, au cardinal Ottoboni, protecteur de la France. Pas de glorification, après la sienne propre, que Louis XIV ait prise à cœur autant que celle du plus humble, mais, il est vrai, du plus saint et du plus bienfaisant de ses sujets !

Le 20 août suivant, Couty demanda l'ouverture du procès et la révision des écrits, ce que le Pape accorda le 27. En conséquence, le procès fut ouvert, et, les sceaux reconnus, on travailla à le traduire et à le copier. Pendant ce temps, Couty préparait les écritures de sa validité. Le 1er juillet 1713, la Congrégation des rites déclara que tout avait été fait selon les règles, et elle approuva en même temps les procès faits par autorité de l'ordinaire, dont les postulateurs voulaient extraire, au profit de la cause, les dépositions des témoins morts avant les procès faits par autorité apostolique. Dans cette même séance, le cardinal de La Trémoille rapporta qu'il avait commis deux théologiens pour examiner les règles et les lettres de Vincent de Paul, et que non-seulement ils n'y avaient rien trouvé de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs, mais que tout y respirait la piété, l'humilité et la charité. Sur le rapport conforme de Tedeschi, pro-secrétaire de la Congrégation, le Pape ratifia, le 8 juillet, la validité des procès.

Rien n'était fait encore, puisqu'il restait à prononcer sur l'héroïcité des vertus du serviteur de Dieu et sur ses miracles, c'est-à-dire à débattre la véritable thèse de sa sainteté. Jean Couty, toujours bien accueilli à Rome et plein d'espérance, écrivait à son supérieur J. Bonnet que l'affaire ne demandait plus que quatre ou cinq années. Elle en allait demander plus de quinze, et Couty ne devait pas la conduire lui-même à bonne fin. Mais, placé

plus tard à la tête de la Compagnie, à son généralat était réservé l'honneur d'inscrire dans ses fastes la canonisation de saint Vincent de Paul.

Sur un nouveau rapport de La Trémoille du 21 avril 1714, la Congrégation prononça qu'il n'y avait rien ni dans les lettres du serviteur de Dieu, ni dans les règles données par lui à ses deux Compagnies, ni dans ses règlements de Confréries de la Charité, qui empêchât de passer outre, ce que le Pape approuva le 4 mai suivant.

Le 22 janvier 1715, fut posé le doute : « S'il constait des vertus tant théologales que cardinales du serviteur de Dieu au degré héroïque. » Point capital qui se traite toujours en trois Congrégations : l'une dite *antépréparatoire*, dans le palais du cardinal ponent ou rapporteur de la cause, en présence des consulteurs et des maîtres des cérémonies ; l'autre *préparatoire*, dans le palais apostolique; devant les mêmes officiers et tous les cardinaux ; et la troisième *générale* ou *définitive*, tenue devant le Pape, où l'on prononce enfin sur la cause.

Le 22 janvier 1715, la congrégation antépréparatoire se tint chez le cardinal de La Trémoille. Lambertini y attaqua fortement l'héroïcité des vertus, et chercha dans la cause une foule de défauts et d'obstacles. On y prit de nouveau connaissance des quelques écrits de Vincent, et la congrégation donna la faculté à La Trémoille de députer un ou plusieurs théologiens pour en faire une troisième révision. Le 12 juin 1717, le cardinal ponent fit son rapport sur ce point, et, une dernière fois, la congrégation fut d'avis qu'on pouvait passer outre, sauf l'*annuit* du pape, qui fut accordé le 10 juillet suivant.

Cependant les postulateurs et les avocats de la cause, tout en préparant leurs réponses aux objections du promoteur de la foi, sollicitaient la tenue de la congrégation

préparatoire. Malgré toutes leurs démarches, elle ne se tint que le 18 décembre 1717.

Et pourtant, dans l'intervalle, le clergé de France, réuni en assemblée générale à Paris, avait adressé au Pape cette troisième instance, en date du 22 octobre 1715 :

« Très-Saint Père,

« Nous portons de nouveau et pour la troisième fois à Votre Sainteté les instantes prières du clergé et les vœux très-ardents de toute la France, et nous avons la confiance qu'elle ne désapprouvera pas ce zèle excité à la fois par le motif de la gloire de Dieu et de l'utilité du peuple à nous confié. Bien plus, quand même il ne pourrait échapper à quelque soupçon d'importunité, il ne saurait déplaire au vicaire du Christ, qui sait que le Christ lui-même n'accorde rien qu'à ceux qui lui demandent avec importunité, et qu'il ouvre volontiers à ceux qui frappent fréquemment. Aussi, ce que, dans les deux dernières assemblées du clergé de France, nous avons demandé humblement à Votre Sainteté, à savoir : qu'elle daignât inscrire au catalogue des saints Vincent de Paul, instituteur et fondateur de la congrégation de la Mission, homme qui a si bien mérité de la religion et de l'Église, nous osons le demander aujourd'hui avec d'autant plus d'ardeur, que le long et sévère examen de sa vie très-innocente et très-sainte fournit des preuves plus illustres et moins ambiguës de toutes ses vertus. »

Après un tableau des vertus et des œuvres de Vincent de Paul, le clergé de France continue : « Tels sont, Très-Saint Père, les graves motifs qui demandent pour cet homme si bien méritant les mêmes honneurs que nous rendons à ceux qui sont comptés parmi les enfants de Dieu, et dont le partage est entre les saints. Comme

toutes ces choses, répandues dans toute la France, ont déjà concilié au fondateur de la congrégation de la Mission la réputation de sainteté, on n'y attend plus que votre jugement pour lui donner le titre de saint et lui rendre un culte religieux. Qu'il soit permis au clergé de France de se promettre cette grâce de Votre Sainteté, laquelle, en abattant récemment l'erreur, a déjà procuré un si grand honneur à la religion. »

Dans la congrégation du 18 décembre 1717, Lambertini renouvela, et avec plus d'ardeur et de science que jamais, tous ses assauts, et dirigea particulièrement ses efforts sur le point du jansénisme. Tout en répondant au reste, les avocats durent porter de ce côté-là toutes les forces de la défense, et ils rédigèrent un résumé de tout ce qui avait été dit sur cela, pour et contre, dans le cours du procès, pour le mettre à la fois sous les yeux des consulteurs. La Congrégation reconnut alors l'héroïcité des vertus. Deux consulteurs seulement demandèrent, sur deux affaires temporelles, dont l'une était celle de Saint-Méen, des éclaircissements qui leur furent donnés plus tard sur pièces authentiques.

Après de tels débats, si bien conduits de part et d'autre, après une telle reconnaissance de l'héroïcité des vertus du serviteur de Dieu, il semble qu'on en devait bientôt venir à la congrégation définitive : on l'attendit près de dix ans. Clément XI ayant voulu que l'on donnât des congrégations aux autres causes de béatification et de canonisation alors entamées, celle de Vincent de Paul demeura suspendue durant le reste de son pontificat.

Cette longue suspension eut pour cause encore les troubles qui éclatèrent à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, et le mécontentement où était Rome de l'état de l'Église de Paris et surtout des incertitudes et des tergi-

versations du cardinal de Noailles. Le cardinal de la Trémoille ayant donné, le 1er janvier 1720, un mandement dans lequel il déclarait que le Pape n'avait voulu, par sa constitution, porter aucune atteinte au thomisme, Couty crut que le cardinal de Noailles consentirait à publier dans ce sens son adhésion à la bulle, et, avec l'assentiment du Pape, qui lui donna même mille écus pour son voyage, il partit pour Paris. Ayant réussi dans sa négociation, il reprit le chemin de Rome, où il espérait trouver désormais des dispositions plus favorables. Mais le cardinal de la Trémoille était mort pendant son voyage. Clément XI mourut lui-même le 19 mars 1721. Son successeur Innocent XIII ne fit rien, pendant son court pontificat, pour la cause de Vincent de Paul, que subroger à La Trémoille le cardinal Paulucci, qu'il savait dévoué. Benoît XIII, élu pape en 1724, commença par déclarer, comme avait fait Clément XI, qu'il fallait accorder des congrégations aux causes pendantes, dont plusieurs, en effet, primaient en date celle de Vincent de Paul, et que d'ailleurs il ne voulait point entendre parler de béatification avant que les canonisations qui étaient en état fussent expédiées. C'était pourtant ce pontife qui devait proclamer bienheureux le fondateur de la Mission.

Le 19 février 1724, Couty avait été remplacé à Rome, comme procureur de la cause, par Guillaume Vieillescases, qui, malgré ses infirmités, y travailla avec une activité merveilleuse. Il fut bien secondé par les cardinaux français de Polignac et de Gesvres, notamment par le cardinal de Polignac [1], qui, le 29 juillet 1726, succéda

1. Le cardinal de Polignac, archevêque d'Auch, se glorifiait d'être le métropolitain de Vincent de Paul, et d'avoir demeuré autrefois aux Bons-Enfants, d'où il avait été envoyé ambassadeur en Pologne.

comme ponent au cardinal Paulucci, décédé. D'un autre côté, la cour de Versailles renouvela ses instances, et, vers la fin de cette année 1726, le jeune Louis XV écrivit à Benoît XIII :

« Très-Saint Père,

« Le roi mon bisaïeul écrivit au pape Clément XI pour le prier d'être favorable à la béatification du vénérable Vincent de Paul, instituteur des prêtres de la Mission dans mon royaume. On m'assure aujourd'hui que cette affaire, pendante au tribunal de Votre Sainteté, est sur le point d'être réglée dans une troisième congrégation sur l'exposé des vertus rares de ce saint homme. Il a été du conseil de conscience de la reine Anne d'Autriche; il a laissé d'excellents exemples à la cour et à tout le royaume, et il a formé une compagnie de prêtres qui y travaillent partout avec beaucoup de zèle et d'édification ; mais singulièrement ici, à Fontainebleau, et en plusieurs autres lieux où ils ont été établis par le feu roi, et où je suis très-satisfait de leurs services. Je vous prie de vouloir bien les favoriser dans une occasion qui ne peut qu'être agréable à Votre Sainteté, utile à toute l'Église et glorieuse à mes États, et d'être pleinement persuadé du respect filial avec lequel je suis, Très-Saint Père,

Votre très-dévot fils
Le roi de France et de Navarre,
Louis. »

A Versailles, le 8 décembre 1726.

La reine Marie Leczinska écrivait de son côté :

« Très-Saint Père,

« Les Missionnaires de la Congrégation ayant obtenu du roi, notre très-honoré seigneur et époux, sa recomman-

dation auprès de Votre Sainteté pour la béatification du vénérable Vincent de Paul, leur fondateur, nous la supplions bien volontiers par cette lettre de leur être favorable dans un si pieux dessein. La sagesse, la prudence, la piété de ce serviteur de Dieu l'ont autrefois fait chérir des rois Louis XIII et Louis XIV, et lui ont procuré, pendant la régence de la reine Anne d'Autriche, l'honneur d'être admis au conseil de conscience, dans lequel il a très-fidèlement et utilement servi Leurs Majestés par ses bons conseils, et le royaume par de très-rares exemples de vertu, de charité et d'humilité, ainsi que par l'établissement de la congrégation de la Mission pour le salut des pauvres peuples de la campagne, et pour la bonne et sainte éducation des ecclésiastiques dans les séminaires. Nous espérons que de si puissants motifs, joints à la prière que nous faisons à Votre Sainteté, la porteront à accorder cette grâce, puisque c'est pour la plus grande gloire de Dieu et l'utilité de l'Église. Nous assurons Votre Sainteté que nous en aurons toute la reconnaissance possible, et que nous prions Dieu, Très-Saint Père, qu'il conserve Votre Sainteté longuement et heureusement au régime et gouvernement de son Église.

Votre dévote fille
La reine de France et de Navarre,
MARIE. »

Écrit à Versailles, le 16 décembre 1726.

Enfin, après des instances d'un si grand poids, des écritures, des travaux, des démarches incroyables, de la part tant de Vieillescases que des avocats et des procureurs, la congrégation générale se tint devant le pape, le 16 septembre 1727. Le cardinal de Polignac posa le doute, s'il constait des vertus héroïques, tant théologales que car-

dinales et de leurs annexes, du vénérable serviteur de Dieu, dans le cas et pour l'effet dont il s agissait, et la congrégation, après une délibération de cinq heures, répondit : Oui, avec une unanimité sans exemple. Six jours après, le 22 septembre, le Pape ordonnait d'en publier le décret.

VII

Procès des miracles.

Ce décret décidait de la sainteté de Vincent de Paul, mais non du culte public à lui rendre. L'Église ne décerne pas les honneurs solennels à tous ceux qu'elle regarde comme bienheureux, par exemple, aux enfants morts après leur baptême, mais seulement à ceux dont Dieu déclare vouloir la glorification sur la terre comme au ciel, en leur accordant le privilége des miracles. Un nouveau procès devait donc s'ouvrir sur les miracles attribués à Vincent de Paul.

Déjà, pendant la vie du saint, on lui avait reconnu le don des prédictions et des guérïsons surnaturelles. Il a été parlé ailleurs des prédictions relatives à Martin Husson, à D'Aranthon d'Alex et à Edme Jolly. Élisabeth de Chaumont, religieuse de la Visitation, a déposé que le saint, étant venu un jour visiter sa mère à Saint-Germain, lui demanda une de ses filles pour la Visitation de Sainte-Marie : « On nous fit toutes venir en sa présence, ajouta-t-elle. Il mit la main sur ma tête, en disant : « C'est celle-ci.» Pendant son noviciat, Élisabeth fut fort tourmentée, et jusqu'au jour même de sa profession. Mais à peine avait-elle prononcé ses vœux entre les mains de Vincent, que, sur la question ordinaire de celui-ci : « Comment est votre cœur ? » elle dut lui répondre par le verset du Psaume : « En proportion de la multitude

des douleurs de mon cœur, vos consolations ont réjoui mon âme [1]. »

De même, à Jeanne Hervier Vincent prédit, en lui donnant une médaille, qu'elle serait un jour Fille de la Charité, ce qui eut lieu neuf ou dix ans après sa mort ; à Parmentier, faisant à vingt ans ses exercices spirituels à Saint-Lazare, et ne songeant à rien moins qu'à l'état ecclésiastique, qu'il serait prêtre, Missionnaire et directeur d'un séminaire de la Compagnie ; puis qu'il la quitterait pour être employé à de grandes œuvres où il ne trouverait aucune consolation humaine : et, en effet, Parmentier, après avoir passé dix ans dans la Mission, et dirigé les séminaires d'Annecy, d'Agde et de Marseille, fut employé par l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, à l'érection d'un hospice pour les prêtres, qu'il dut enfin laisser, pour n'y avoir aucune consolation.

Une prédiction plus remarquable encore est celle dont fut l'objet mademoiselle Marthe du Vigean. La marquise sa mère étant malade, Vincent l'alla visiter, et, à défaut de la marquise, il fut reconduit par la jeune Marthe. « Mademoiselle, lui dit le saint dans le trajet, vous n'êtes pas faite pour le monde. — Moi, répondit la jeune fille, je n'ai aucun goût pour la vie religieuse, et je vous prie fort, mon père, de ne pas demander à Dieu, vous si en crédit auprès de lui, qu'il me fasse changer de sentiments. » En effet, à cette époque, la jeune Du Vigean, célébrée par Voiture et tous les poëtes pour sa beauté et aussi pour sa vertu, était l'objet de la seule passion qu'ait jamais ressentie peut-être le duc d'Enghien, le futur grand Condé, et elle n'avait pas perdu tout espoir de l'épouser un jour. A sa réponse si franche et si naïve,

1. *Summ.*, p. 372.

Vincent sourit et ne répliqua rien. Mais, à quelque temps de là, Condé n'ayant pu rompre son mariage avec Claire-Clémence Maillé de Brézé, nièce du cardinal de Richelieu, si digne de lui, du reste, pour son dévouement et son courage, et Marthe Du Vigean ne voulant être à lui que par une union légitime, ils se séparèrent, et, en 1647, mademoiselle Du Vigean, âgée alors de 25 ans, se retira au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, où elle mourut, jeune encore, en 1665. C'est trois mois après la mort de Vincent, qu'elle rendit et signa de sa main ce témoignage [1].

Non moins nombreuses que les prédictions se comptent, dans la vie de Vincent de Paul, les guérisons soit physiques, soit morales. Il a été encore parlé ailleurs de cette visitandine qu'il contribua à guérir, vers 1637, de sa tentation de blasphème et de désespoir. Dans un voyage qu'il entreprit peu de temps après à Troyes, et une visite qu'il fit, en cette occasion, à la supérieure de la Visitation de cette ville, il apprit que le démon de la jalousie avait rendu une des sœurs extravagante et furieuse, au point qu'on craignait un dénouement tragique. Il la fait venir et écoute avec bonté et compassion le récit de ses peines ; et, l'entretien fini : « Allez, ma fille, lui dit-il en frappant de la main sur la grille du parloir ; jamais plus vous n'en serez travaillée. » En effet, après quelques années paisibles et édifiantes, cette sœur, déjà âgée, mourut avec la douceur d'un enfant.

La pacification des consciences troublées, c'était le don et la grâce de Vincent. Un ecclésiastique, tourmenté par des scrupules qui ne lui laissaient aucun repos, faisait sa retraite à Saint-Lazare. Le saint l'ayant vu en ce triste

1. *Summ.*, p. 370.

état: « Je vais, Monsieur, lui dit-il, prier Dieu pour vous; priez de votre côté. » — « Dans l'espace d'un *Miserere*, raconta ensuite l'ecclésiastique, je me trouvai si tranquille, qu'en ma vie je n'avais jamais goûté une telle douceur intérieure [1]. »

Un jeune clerc de Saint-Lazare souffrait d'un mal de tête qui lui interdisait toute étude. Comme la femme de l'Évangile, il dit de Vincent : « Si je puis seulement toucher le bas de ses vêtements, je serai guéri. » Il le toucha et fut guéri en effet [2].

Vincent lui-même plus d'une fois se vit l'objet d'une protection miraculeuse de Dieu. Ainsi, un jour qu'il traversait l'ancien cloître de Saint-Lazare, une balle d'arquebuse tomba froissée et aplatie à ses pieds. « Je vous défends, dit-il à ses deux compagnons, d'en parler jamais.»

Mais ce fut surtout après sa mort que Dieu se plut à manifester sa gloire, comme il lui avait manifesté à lui-même la gloire de François de Sales et de sainte Chantal. Il la manifesta, nous l'avons vu, à Gilbert Cuissot ; il la manifesta encore à Henri de Maupas, son panégyriste, qui, embarrassé, avant de partir pour Rome, de sa charge et de sa nièce, n'eut qu'une prière à faire au tombeau du saint, pour voir le comte de Coligny venir lui demander sa nièce en mariage, et un ecclésiastique lui proposer de traiter de sa grande aumônerie de la reine mère.

Voici des manifestations plus péremptoires. En octobre 1661, Marie André, femme de Christophe Laurence, gentilhomme de Bretagne, fut attaquée d'une fièvre continue, avec crachement de sang et suffocation. Impuissants à la guérir, les médecins l'abandonnèrent. Elle apprend alors la mort récente de Vincent de Paul, et les

1. Mémoire d'Alix, curé de Saint-Ouen-l'Aumône, l'éditeur de l'*Hortus pastorum*.

2. Lettre de Wateblé, du 6 novembre 1697.

guérisons que déjà il opère. Le 10 décembre, elle commence une neuvaine devant une image de Vincent, pendant que son mari va entendre tous les jours la messe au séminaire de Tréguier, dirigé par les enfants du saint prêtre. Le neuvième jour, la fièvre cesse, mais le vomissement continue. Elle demande à Le Blanc, supérieur du séminaire, un peu d'eau où ait trempé un linge teint de sang du serviteur de Dieu. Elle en boit pendant cinq jours, et elle ne rend plus de sang par la bouche ; le sang coule encore, il est vrai, par deux abcès, mais bientôt les abcès eux-mêmes se ferment, et, sans autre remède, la malade recouvre une santé parfaite.

En 1668, c'est un domestique de la maison de Saint-Charles qui, atteint d'une pleurésie complète et déjà à l'agonie, est guéri soudainement par l'application que lui fait un jeune Missionnaire, Jean Polly, d'un cœur tracé avec le sang de Vincent de Paul.

Déjà, à Saint-Charles, quelques jours après la mort du serviteur de Dieu, un jeune pensionnaire, à qui un chirurgien maladroit avait coupé l'artère, avait vu son sang soudain arrêté par une application semblable [1].

Hébert, évêque d'Agen, qui raconte ce fait, ajoute avoir vu lui-même, avec toute la maison de Saint-Lazare, un prêtre venu de Lyon à Paris pour remercier Vincent à son tombeau de la guérison d'une incurable hydropisie.

A Riom, c'est Marguerite Ribeyre, femme de Chabre, lieutenant criminel, qui est guérie d'une fièvre continue et accompagnée de délire, par l'attache faite à sa coiffe d'une lettre de Vincent [2],

A Lyon, c'est Charles Demia, vicaire général, qui se

1. Lettre d'Hébert, évêque d'Agen, à Clément XI.
2. Lettre de Chabre, du 17 février 1699.

délivre d'un violent mal de tête en se servant de son peigne, envoyé par Almeras.

Louise de Varenne, veuve du sénéchal de Richelieu, qui avait été sous la direction de Vincent de Paul, lui avait entendu faire des prédictions justifiées par l'événement, et avait elle-même été guérie d'une fièvre continue par la simple application d'un morceau de linge trempé dans le sang de son directeur récemment décédé, guérit à son tour la petite fille du procureur Joseph Pinet, malade à la mort, en lui mettant sur la tête un de ses bandages qu'elle avait obtenu d'un frère de la Mission.

Les éléments eux-mêmes cédèrent au pouvoir du fidèle serviteur de Celui qui avait commandé aux vents et à la mer. La veille de Pâques, 3 avril 1706, le feu prit à la forêt de La Vallière et de Vaujour, en Anjou, et, favorisé par un vent impétueux, il en eut bientôt consumé quarante arpents. Sur la lisière du bois était une maisonnette appartenant à l'hôpital de Luble, et habitée par une pauvre veuve et cinq petits enfants. Une Fille de la Charité, employée à cet hôpital, court à la maisonnette pour conserver, s'il est possible, aux pauvres ce petit bien, et pour sauver ces malheureux. Elle est déjà menacée par la flamme qui s'avance avec furie. Destituée de tous secours humains, la sœur se met en prière et s'adresse à Vincent au nom de la tendresse que Dieu lui avait donnée pour tous les misérables. En même temps, elle place à une certaine distance un morceau de la chasuble du saint prêtre, et défend à la flamme de passer outre. Comme la mer devant le grain de sable, le flot ardent s'arrête tout court devant la faible limite posée par la foi, et rebrousse chemin.

Enfin, aussi bien que son Maître, le serviteur de Jésus-Christ fit reconnaître sa puissance aux démons.

Dans la paroisse de Sonac, au diocèse de Cahors, était une fille de condition, nommée Marguerite Darcimoles, dont la possession avait été déclarée réelle par le pieux et savant évêque Nicolas Sevin. Celui-ci, au mois de mai 1663, députa le chanoine régulier Étienne Guinguy pour faire les exorcismes de l'Église. Guinguy se rendit à Sonac avec un jeune clerc, Pierre Rivière, que Nicolas Talec, supérieur du séminaire, lui avait donné pour compagnon. Le Père veut confesser la possédée : le démon la tourmente davantage. « Laisse-la en liberté, dit l'exorciste. — Oui, liberté, répond le malin esprit, pour faire descendre le feu du ciel et me brûler. » Guinguy le presse alors par les mérites de plusieurs saints ; et, tout étant inutile, il lui vient en pensée de le conjurer par les mérites de Vincent de Paul, dont Alain de Solminihac l'avait souvent entretenu. Au nom de Vincent : « Tais-toi, tais-toi ! » s'écrie le démon en se jetant à son cou. L'exorciste se dégage de ses étreintes et multiplie les conjurations. Alors le démon, à haute voix : « Vincent, dit-il, s'est nourri sur la terre d'un aliment qui est le poison de notre enfer : c'est le néant, c'est l'anéantissement de soi-même. C'est de ce néant que Vincent a vécu, et il vit aujourd'hui de la plénitude de la grâce. Le néant fait mourir et il fait vivre ; il fait mourir au monde, il fait vivre à la grâce. — Quoique tu sois le père du mensonge, reprend le prêtre, tu viens de dire la vérité. — Ah ! réplique le démon, que je voudrais bien avoir menti ! »

Cependant Guinguy, pour achever de profiter de son avantage, se met en devoir de conduire mademoiselle Darcimoles à l'église : elle reste immobile à l'entrée du cimetière. Il recourt de nouveau à l'homme de Dieu : « Vincent, Vincent, s'écrie enfin le démon vaincu, que tu es élevé dans le ciel, et que je suis profond dans l'enfer ! » et il lâche sa proie.

Vincent de Paul ne pouvait exclure de sa charité universelle, dilatée encore au sein du Dieu d'amour, la double famille qu'il avait tant aimée sur la terre. En effet, ses fils et ses filles continuèrent d'être les objets privilégiés de sa puissante affection.

En janvier 1689, trois Filles de la Charité, Jeanne Gauvin, Marguerite Mille et Marguerite Thomas, s'étaient embarquées à Bordeaux pour aller à Langon, d'où elles se devaient rendre à Pau, afin d'y commencer un établissement. Soudain la barque est agitée d'une violente tempête. Les passagers songent à se jeter à l'eau pour se sauver à la nage. Au milieu du désespoir de tous, les sœurs s'adressent à Dieu par les mérites de Vincent et de mademoiselle Le Gras. Aussitôt la barque, déjà fort avant en mer, est jetée par le vent sur le sable, et tous peuvent gagner le rivage à pied sec.

En 1667, Radegonde Lenfantin fut ainsi sauvée sur la Seine. En 1670, Jeanne Louis fut guérie subitement, au bout d'une neuvaine, d'une tumeur désespérée qui ne lui permettait pas de se mettre à genoux ; en 1661, elle était sortie saine et sauve, après avoir invoqué son vénéré Père, de dessous une porte cochère qui, tombée sur elle, l'aurait dû écraser. Une autre Fille de la Charité fut guérie, à l'hôpital de Saint-Germain, par le crédit du serviteur de Dieu, d'une paralysie incurable qui lui ôtait l'usage de la parole et de ses membres.

Que d'autres furent rendues de la même façon au service des pauvres ! Et, en même temps, que de Missionnaires, en France, en Italie, et jusqu'en Chine, furent traités par leur Père en fils aînés ! Témoin Jean de Croisilles, qui, parti pour Toul en juillet 1660, et perclus, à peine arrivé, des bras et des jambes, demanda à celui qui l'avait envoyé, et obtint incontinent la force de remplir sa mission. Témoin Claude Gérault, qui,

dangereusement malade à Notre-Dame de la Rose, se sentit guéri par l'apparition du saint, lui touchant d'une main l'épaule et de l'autre le poitrine. Témoin Jean Le Hal, qui se vit délivré d'une fièvre opiniâtre, d'un violent mal de tête et de plusieurs incommodités, en s'appliquant un petit morceau de la doublure d'une barrette de Vincent. Témoin le jeune clerc Roger Houssaye, qu'une fièvre intermittente quitta au commencement d'une neuvaine sur son tombeau. Témoin Jean-Baptiste Le Vacher, qui, avant la fin d'une semblable neuvaine, se vit guéri d'une hydrocèle que les plus habiles médecins avaient aggravée par leurs efforts, et désespéraient de guérir même au prix d'opérations dangereuses. Témoin enfin un autre clerc de Saint-Lazare, René Abot, qui, tourmenté par toutes sortes de peines intérieures menaçant à la fois sa vie et sa raison, et rencontré en cet état, dans une course insensée, par le frère sacristain, fut conduit devant le cœur de Vincent ; et là, après une prière accompagnée de larmes, recouvra une paix dès lors imperturbable, et put, pendant dix-huit ans, servir d'apôtre à l'île Bourbon.

Quelque manifestes que fussent tous ces miracles, ce ne sont pourtant pas ceux qui furent présentés à l'examen de la Congrégation par les postulateurs de la cause. De ceux-ci et de plusieurs autres, au nombre de cinquante-six, choisis entre mille semblables, ils se contentèrent de dresser un sommaire, qu'ils joignirent, en forme de supplément, aux huit suivants regardés comme plus éclatants, plus incontestables, ou d'un contrôle plus facile.

Le premier s'accomplit sur Claude-Joseph Compoin, jeune homme du faubourg Saint-Marceau, qui, privé entièrement de la vue depuis dix-huit mois par suite d'une amaurose, et conduit à Saint-Lazare par sa mère, sur le

conseil de la pieuse Julie Henault, interrompit, le premier jour d'une neuvaine, la prière maternelle par ces paroles : « Ma mère, je vois une dame devant moi. — De quelle couleur est sa robe? — Rouge. » En effet, une femme ainsi vêtue priait alors sur le tombeau. Le jeune Compoin s'en revint seul dans sa maison, et annonça lui-même à son père et à tout le quartier sa guérison merveilleuse.

Marie-Anne l'Huillier, jeune fille de huit ans, était muette et paralytique de naissance. Sa mère, sans jamais recourir à la médecine, l'avait vouée, mais vainement, à tous les saints honorés à Paris. Sa foi commençait à s'ébranler, lorsque Marguerite Cuculle, femme d'Alexandre Gallois, jardinier-fleuriste, lui indiqua l'église de Saint-Lazare, et l'engagea à y faire une neuvaine. Le neuvième jour seulement, la jeune fille se trouva mieux. Une seconde neuvaine est commencée, pendant laquelle Marie-Anne marche et parle pour la première fois.

Antoine Greffier, six semaines après sa naissance, était devenu, par suite d'attaques journalières d'épilepsie, sourd et aveugle. Sa mère le présenta à l'École de médecine, où il lui fut répondu : « Voilà un enfant qui a plus besoin de prières que de remèdes. » Elle recourut, en effet, à Dieu et à tous les saints, qui restèrent sourds à ses prières. Sa sœur, la mère du jeune Compoin, l'engage alors à s'adresser à celui qui avait guéri son fils. Aussitôt elle vole à Saint-Lazare, et, dès le premier jour de la neuvaine, les prodiges de l'Évangile se renouvellent : l'aveugle voit, le sourd entend, l'épileptique revient à la santé et à la vie.

Geneviève-Catherine Marquette, âgée de quatre ans, ne pouvait pas plus marcher qu'un enfant d'un jour. Un soldat des gardes-françaises conseille à sa mère de la porter sur le tombeau de Vincent. Elle l'y porte et charge

une personne de piété d'y faire une neuvaine en son nom. Dès le premier jour, Geneviève se tient sur ses pieds ; un mois après, elle marche comme toute autre enfant de son âge.

Mathurine Guérin, supérieure des Filles de la Charité, âgée déjà, avait la jambe dévorée par un ulcère cancéreux. Il y avait déjà trois ans qu'elle avait renoncé à tous les remèdes, lorsqu'elle se souvint de son Père. Elle commence une neuvaine avec ses sœurs. Le neuvième jour, sa jambe était plus saine qu'elle n'avait jamais été.

Chez Jacques Grou, âgé de trente-neuf ans, un crachement de sang avait été suivi d'un flux hémorroïdal accompagné de fièvre et d'une enflure universelle. Un savant médecin vint à bout d'arrêter la fièvre et de diminuer l'enflure, mais non le flux, qui réduisit bientôt le malade à l'extrémité. A ce malheureux, abandonné de tous, une Fille de la Charité conseille une neuvaine à Saint-Lazare. Il s'y fait porter plus que conduire par sa femme. Il est soudain soulagé, et, à la fin d'une seconde neuvaine, il a recouvré une santé parfaite.

Michel Lépiné, marchand de Paris, avait un squirre au foie et dans les glandes du mésentère. Il avait reçu les derniers sacrements, et les médecins l'avaient abandonné. « Jamais, dit l'un d'eux dans sa déposition, je ne fus plus étonné que quand, quelques mois après, on vint me dire que ledit Lépiné était guéri. Je voulus m'en assurer par moi-même. Je le visitai, je le trouvai parfaitement rétabli, et j'appris de lui ce qu'une Fille de la Charité qui sert les pauvres de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs m'en avait déjà raconté, savoir que, après une neuvaine faite sur la tombe du serviteur de Dieu, il était revenu à l'état où je le voyais. » Telle fut aussi la déposition de Michelle Du Change, la Sœur de

la Charité qui avait conseillé la neuvaine, et de Lépiné lui-même, qui avait été exaucé au delà de ses vœux, car il n'avait demandé qu'une guérison d'un an pour terminer certaines affaires qui intéressaient sa conscience.

La dernière guérison présentée à l'examen de la congrégation des rites fut celle d'Alexandre-Philippe le Grand, enfant trouvé, qui avait entièrement perdu, à l'âge de sept ans, l'usage de ses bras et de ses jambes. Les soins des Filles de la Charité et des plus habiles chirurgiens avaient été inutiles, et on l'allait transporter à la salle de l'Hôpital Général destinée aux incurables de son âge. Le tendre intérêt qu'inspirait ce pauvre enfant aux Filles de la Charité engagea leur supérieure, Élisabeth Bourdoin, à le confier à la protection de Vincent de Paul. Elle le mit donc chez un jardinier nommé Gervais, voisin de Saint-Lazare, avec ordre de l'y porter pendant neuf jours. Dans le cours de la neuvaine, l'enfant recouvra le mouvement, et il se souvenait fort bien, quand il parut devant les commissaires, que, le neuvième jour, il avait fait à pied et sans bâton une demi-lieue pour retourner à son ancien domicile.

De ces huit guérisons, entre lesquelles la postérité serait fort embarrassée de choisir, tant elles paraissent toutes surnaturelles, la congrégation n'admit comme miraculeuses que la première, la deuxième, la cinquième et la huitième, et les postulateurs de la cause abandonnèrent eux-mêmes les quatre autres. C'est qu'à moins d'étudier à fond les pièces d'un procès de canonisation, on ne saurait se faire une idée de l'examen sévère, infatigable, infini auquel sont soumis à Rome les faits présentés comme miraculeux. Quand les postulateurs en ont établi la réalité sur les dépositions juridiques, et en ont confié la défense aux plus fameux médecins de l'université romaine, le promoteur de la foi,

armé lui-même de ce que la science médicale, depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, a dit de toutes les maladies imaginables, de ce que l'histoire rapporte d'une foule de guérisons extraordinaires, cherche à démontrer dans chacune l'action de la nature plutôt qu'une opération divine. De son côté, il nomme un expert d'une science consommée, dont le seul doute est décisif contre le surnaturel du fait. Si l'expert y reconnaît la main de Dieu, son suffrage est encore combattu, et un second est chargé d'un nouvel examen. Dans les interrogatoires, les rapports des experts et les débats de la congrégation, on examine, d'après les témoignages des gens de l'art, le commencement, la cause, la nature, la durée de la maladie, la nature aussi et la durée des remèdes, leur effet, ou leur inutilité constatée par l'abandon des médecins, le temps et le mode du recours au serviteur de Dieu, le mode de la guérison, graduelle ou instantanée, entière ou partielle, accompagnée ou non de crise, provisoire ou durable, etc. L'instantanéité et la persistance de la guérison sont les deux conditions les plus rigoureusement requises. Sur tout cela, on interroge encore le malade et l'opinion, et on exige que leur témoignage soit uniforme, constant et durable.

Dans la cause de Vincent de Paul, l'examen des miracles dura deux années. Il fallut encore ici de nouvelles instances. Dans sa circulaire du 1er janvier 1729, Bonnet, supérieur de la Mission, annonçait qu'il était allé à Fontainebleau pour demander l'intervention du cardinal de Fleury. En effet, le garde des sceaux, ministre des affaires étrangères, écrivit au pape une lettre pressante, à laquelle tous les cardinaux français unirent leurs prières. Le roi de Sardaigne écrivit aussi. Quelques jours après, le 1er février, la congrégation antépréparatoire se tenait sur le doute des miracles, et Vieillescases, dans

une audience du 11, obtenait du pape la préparatoire pour le 5 avril, jour de saint Vincent Ferrier. Il se réservait ces deux mois pour préparer ses réponses aux animadversions du promoteur de la foi contre les quatre miracles admis. La congrégation préparatoire eut lieu, en effet, le 5 avril, et la générale, devant le pape, le 12 juillet. Dans cette dernière congrégation, Benoît XIII, après avoir entendu les consulteurs et les cardinaux sur le doute posé par le cardinal de Polignac : s'il constait des miracles, et de quels miracles, dans le cas et pour l'effet dont il s'agissait, jugea à propos de ne rien déterminer pour lors, et de différer la résolution de ce doute, afin de pouvoir auparavant implorer, selon la coutume, le secours du Ciel. En effet, il célébra la messe dans la chapelle de saint Pie V, le jour de la fête de saint Bonaventure, docteur de l'Église, le 14 juillet, et il déclara qu'il constait des quatre miracles racontés plus haut, comme miracles du troisième ordre, et il ordonna d'expédier et de publier le décret de la béatification du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, pour être faite incessamment en vertu de lettres apostoliques, qui seraient expédiées par forme de bref avec les grâces ordinaires.

VIII

Bref et solennité de la béatification à Rome.

Le bref ne parut qu'un mois après, le 13 août. En voici la traduction :

Benoît XIII pape. Pour perpétuelle mémoire.

« Le Seigneur, juste et miséricordieux, après avoir orné des divers dons de sa grâce quelques-uns de ses plus particuliers serviteurs et élus, qu'il a prédestinés

dès le commencement du monde pour l'accomplissement de son œuvre, manifeste quelquefois leur sainteté par des miracles et des prodiges sur la terre, afin que, couronnés dans les cieux d'une gloire immortelle, ils reçoivent des fidèles le culte d'une légitime vénération. Entre ces hommes, par tout le monde a brillé le serviteur de Dieu Vincent de Paul, prêtre français, fondateur de la congrégation des prêtres séculiers de la Mission et de la compagnie des Filles appelées de la Charité. Embrasé, dans son cœur dilaté par le Saint-Esprit, d'une admirable charité pour Dieu et le prochain, occupé constamment des œuvres d'une vraie piété et surtout du gain des âmes, il s'engagea par un vœu, lui et les prêtres de sa congrégation, à instruire des mystères de la foi catholique, des commandements et de la voie du salut, les pauvres gens de la campagne, qu'il voyait avec douleur plongés misérablement pour la plupart dans les ténèbres de l'ignorance ; il s'attacha aussi et surtout à bien former le clergé ; et, muni du secours de toutes les autres vertus et de la force d'en haut, dans tout le cours de son pèlerinage, il s'est montré ministre fidèle, ouvrier courageux et infatigable à la culture de la vigne du Seigneur ; non-seulement il a rempli toute l'Église de l'odeur très-suave de ses parfums spirituels, mais encore il l'a enrichie par la fécondité des fruits les plus abondants ; et, plein de jours et de mérite, chéri de Dieu et des hommes, il a terminé heureusement le cours de cette vie mortelle. Le devoir de la charge pastorale que le Très-Haut a voulu que nous gérions exige que nous ne laissions pas une si splendide lumière cachée plus longtemps sous le boisseau, mais qu'elle soit placée par notre ministère sur le chandelier, d'où elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison pour la gloire du Dieu tout-puissant, l'honneur de l'Église catholique, la consolation

et l'édification spirituelle du peuple chrétien. C'est pourquoi la congrégation de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, préposés aux sacrés rites, après avoir examiné et discuté mûrement et avec soin les procès faits par la permission du Siége apostolique, et sur la sainteté de vie et les vertus héroïques de tout genre, qu'on disait avoir brillé dans le serviteur de Dieu Vincent de Paul, et sur les miracles qu'on assurait avoir été opérés par Dieu à son intercession, et pour manifester sa sainteté aux hommes ; après avoir aussi entendu, dans la congrégation de cardinaux tenue devant nous, les suffrages des consulteurs, ayant jugé, d'un consentement et d'une voix unanime, que ledit serviteur de Dieu pouvait, quand il nous semblerait bon, être déclaré bienheureux avec les indults accoutumés : Nous, en conséquence, ayant volontiers égard aux pieuses et instantes prières présentées humblement à nous et à ce Saint-Siége sur cela par notre bien cher fils en Jésus-Christ, Louis, roi de France très-chrétien, et par notre très-chère fille en Jésus-Christ, Marie, reine aussi de France très-chrétienne, son épouse, par plusieurs autres très-hauts princes catholiques, par nos vénérables frères les archevêques et évêques et nos chers fils du clergé du royaume de France, et de plus par toute ladite congrégation des prêtres séculiers de la Mission ; de l'avis et du consentement desdits cardinaux, et de notre autorité apostolique, nous accordons, par la teneur des présentes, que le serviteur de Dieu Vincent de Paul soit désormais appelé du nom de Bienheureux ; que son corps et ses reliques soient exposés à la vénération des fidèles, non toutefois portés dans les processions ; que ses images soient ornées de rayons ou de gloire ; et que, chaque année, au jour anniversaire de son bienheureux décès, on en fasse l'office et qu'on en célèbre la messe comme d'un

confesseur non pontife, suivant les rubriques du bréviaire et du missel romain. Voulons néanmoins que la récitation de l'office et la célébration de la messe ne se fassent que dans les lieux ci-dessous écrits, savoir : le village de Pouy, diocèse d'Acqs, province d'Auch, où est né ledit serviteur de Dieu ; le bourg de Clichy, diocèse de Paris, et la ville de Châtillon-les-Dombes, diocèse de Lyon, où il a exercé le soin des âmes, et la ville de Paris, d'où il s'est envolé aux cieux, et où son vénérable corps repose. Là, pourront faire ledit office tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, tant séculiers que réguliers, qui sont tenus aux heures canoniales, ce que nous étendons à toute ladite congrégation de la Mission, tant pour les prêtres et clercs de la même congrégation, que pour les pensionnaires et élèves qui demeurent dans ses maisons, et enfin à toutes les églises, chapelles ou oratoires de ladite compagnie de Filles, que le serviteur de Dieu a instituée sous le nom de Charité, par tous les prêtres attachés au service de ces églises, chapelles ou oratoires. Et, pour ce qui regarde les messes, elles pourront être dites par tous les prêtres qui viendront aux églises où la fête se fera. En outre, la première année seulement de la date de ces présentes, et aux Indes du jour qu'elles y seront arrivées, nous permettons auxdites églises de Pouy, de Clichy, de Châtillon, de Paris, de la Mission et des Filles de la Charité, de célébrer la solennité de la béatification du serviteur de Dieu avec office et messe du rite double-majeur, au jour respectivement fixé par les ordinaires, après toutefois que la même solennité aura été célébrée dans la basilique du Prince des Apôtres de cette ville, pour quoi nous assignons le vingt et unième jour du mois d'août courant, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, les décrets qui défendent le culte, et toutes autres choses contraires. Or, nous voulons

qu'aux copies ou exemplaires même imprimés de ces présentes, signées de la main du secrétaire de la susdite congrégation des cardinaux, et scellées du sceau du préfet ou du vice-préfet de la même congrégation, tous ajoutent la même foi, en jugement et hors d'icelui, qu'à ces présentes mêmes, si elles étaient montrées et produites. Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le treizième jour du mois d'août 1729, et de notre pontificat le sixième. Fr. card. Olivieri. »

Le 21 août, jour fixé par le pape, fut, en effet, célébrée à Rome la solennité de la béatification. La vaste basilique vaticane était d'un bout à l'autre parée de damas rouge, garni de galons d'or. Tous les autels, en nombre si prodigieux, étaient chargés de cierges d'un poids plus qu'ordinaire. Le tombeau des saints apôtres était couvert de torches dont l'éclat, joint à celui des cent lampes d'argent qui y brûlent sans cesse, faisait comme une chapelle ardente. Sur l'autel de la chaire de saint Pierre, où se célébrait la cérémonie, on ne pouvait compter les flambeaux d'or et d'argent, moins encore ceux qui l'entouraient, disposés en forme d'arbustes couverts de roses et de feuilles d'or. Les ornements de l'autel étaient magnifiques, et le calice seul fut estimé 100,000 livres.

Les trois tableaux du bienheureux étaient gigantesques, mais leur élévation les réduisait aux proportions naturelles. Le premier, placé en dehors sur la porte principale, représentait Vincent sur une nuée, et soutenu par des anges qui l'enlevaient au ciel. Aux deux pointes de la corniche étaient des Renommées qui publiaient ses vertus et sa gloire. Au bas, on voyait les armes du pape et celles du roi très-chrétien, et, sur les deux portes collatérales, celles du chapitre de la basilique et de la congrégation.

Dans le second tableau, posé sur la porte de bronze au

delà du vestibule, se montrait le bienheureux en aube et en chasuble, dans l'attitude d'un homme qui descend du ciel pour guérir les aveugles, les muets et les boiteux, avec cette légende : *Curavit multos qui vexabantur variis languoribus* (Marc, I, 34).

Le troisième tableau, appuyé contre la chaire de Saint-Pierre, et comme soutenu par les quatre principaux docteurs de l'Église, laissait voir Vincent dans la gloire des saints, entouré d'anges qui portaient les attributs de son sacerdoce et de ses vertus.

La cérémonie commença sur les treize heures d'Italie, c'est-à-dire vers les huit heures et demie de France. Il s'y trouva dix-huit cardinaux de la congrégation des rites, qui seuls ont droit d'y assister, et vingt-huit ecclésiastiques tant prélats que consulteurs de la même congrégation. Le nombreux chapitre et clergé de la basilique était là tout entier, avec un grand nombre d'évêques, de prélats, de religieux et une affluence infinie de peuple.

Le cardinal camerlingue, en qualité d'archiprêtre, permit la lecture du bref de béatification, et, cette lecture achevée, l'archevêque célébrant entonna le *Te Deum*. Aussitôt les images du bienheureux se découvrirent, et tous tombèrent à genoux pour les honorer. L'hymne du triomphe se continua au bruit des tambours et des trompettes, des boîtes et des canons du château Saint-Ange, et finit par le verset : *Ora pro nobis, beate Vincenti*, et la collecte suivante, à laquelle le pape avait travaillé, la même qui, avec quelques abréviations, se récite encore aujourd'hui : « Deus, qui, ad evangelizandum pauperi bus, derelictorum infirmorumque miserias sublevandas, et ecclesiastici ordinis decorem promovendum, Filii tui spiritum in apostolicâ beati Vincentii a Paulo charitate et humilitate suscitasti ; ejus nobis intercessione concede, ut, a peccatorum miseriis sublevati, eâdem tibi semper

charitate et humilitate placeamus. Per eumdem, etc.... »

Ensuite on offrit l'encens à l'image, et la cérémonie du matin se termina par la célébration de la messe. Dans l'après-midi, après vêpres, le pape se rendit à la basilique. Il fut reçu à la porte par le supérieur d'une des deux maisons de la Mission de Rome et par le postulateur de la cause. Sa Sainteté, après avoir adoré le Saint-Sacrement, alla s'agenouiller devant l'image du bienheureux et y récita son oraison.

Telle fut cette glorieuse solennité, si capable d'émouvoir l'imagination et le cœur, surtout lorsqu'on songe qu'elle se rapportait au plus humble des hommes. *Exaltavit humiles !*

Benoît XIII voulut l'honorer encore dans son successeur, à qui il adressa, huit jours après, le bref suivant :

« Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique. Si le fils tire sa gloire de l'honneur de son père, la vôtre est certainement beaucoup plus éclatante et plus solide que celle des autres, puisqu'elle vient d'un illustre Père à qui on a décerné et rendu cette sorte d'honneur qui est dû non aux actions grandes et éclatantes selon le monde, mais à cette victoire par laquelle le monde est vaincu, c'est-à-dire à des vertus héroïques, relevées et confirmées par des miracles. C'est donc de cette gloire véritable et qui doit vous combler de joie, que nous vous congratulons, et avec vous tous les enfants de ce très-digne instituteur le bienheureux Vincent de Paul, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit pour eux tous un nouvel et puissant aiguillon d'imiter un tel père. Car, au milieu des devoirs religieux que vous lui rendez solennellement, et des louanges que vous entendez donner à ses vertus, vous vous ressouviendrez, avec la vénération convenable, de sa très-ardente charité ; vous penserez que la béatitude

éternelle doit être la récompense des saintes fonctions de votre institut, et, sur les traces de ce bienheureux père, vous tendrez avec plus de ferveur et de joie à la même couronne par l'imitation de sa charité et des autres vertus dont il vous a laissé de si grands exemples. Pour vous, notre cher fils, vous comprenez qu'il est de votre devoir d'apporter tous vos soins pour que, dans la congrégation qu'il a instituée et que vous gouvernez avec tant de vigilance et de prudence, l'ardeur de la charité et l'esprit apostolique de son bienheureux fondateur soient toujours vivants et agissants, afin que la sagesse et la bonne conduite des enfants augmente la couronne et la joie de leur père. C'est ce que nous et le Saint-Siége avons sujet d'attendre des preuves que nous avons reçues jusqu'à présent de votre zèle et de votre piété, aussi bien que des assurances que vous nous avez données dans vos lettres de l'obéissance la plus soumise et du dévouement le plus parfait et le plus respectueux. Dans cette espérance, nous supplions Dieu, auteur de tout bien, que par l'effusion de son esprit, il revête de la force d'en haut les ouvriers qu'il a envoyés à sa vigne, et qu'il accorde à leurs pieux travaux et à leurs sollicitudes pour le salut des âmes l'abondance des fruits qu'ils désirent. Enfin nous vous donnons avec beaucoup d'affection, notre cher fils, et à votre bien digne congrégation notre bénédiction apostolique. Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 29 août 1729, et de notre pontificat le sixième. »

Enfin le pape mit le comble à ses faveurs par son bref du 6 septembre, en accordant, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière et perpétuelle à ceux qui communieraient dans quelqu'une des églises où on solenniserait la béatification du serviteur de Dieu.

IX

Solennité de la béatification en France.

Le décret et les grâces du Souverain Pontife furent reçus dans tout le monde avec un applaudissement universel. Déjà, à peine avait-on appris que le pas décisif de l'héroïcité des vertus était franchi, une nuée de lettres de félicitations était tombée sur Saint-Lazare. Ce fut bien mieux encore après le décret de béatification. Tout ce qu'il y avait de meilleur dans l'Église et dans l'État s'empressa d'en témoigner une sainte joie aux enfants de Vincent de Paul. Nommons seulement les cardinaux Lambertini, de Rohan, de Bissy, de Fleury, de Polignac, Pipia, Ottoboni, Salviati et Lescari ; et, parmi les évêques, ceux de Cavaillon, de Cahors, d'Embrun, de Pamiers, d'Halicarnasse, de Séez, d'Arles, d'Euteropolis, d'Apamée, de Périgueux, de Poitiers et de Soissons. L'archevêque de Paris résuma en deux mots tous les services rendus par le saint prêtre à l'Église et à l'État, en écrivant que sa béatification « devait intéresser tout bon Français et tout bon catholique. »

Les Dames de l'Assemblée, les Dames de la Visitation, de la Providence, de la Croix et toutes les communautés dont Vincent avait été le directeur ou le conseil, écrivirent, de leur côté, en termes pleins de respect, de reconnaissance et de joie. Duchesses, militaires, magistrats, pieux laïques, tous les ordres de l'État s'unirent dans ce concert à l'honneur de celui qui avait passé en faisant du bien à tous.

Cependant, on se disposait à célébrer en France la solennité de la béatification, et c'était naturellement à la maison de Saint-Lazare qu'il appartenait de commencer. Le premier pas fut douloureux. Le dimanche 25 sep-

tembre, de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, se transporta à Saint-Lazare sur les deux heures et demie de l'après-midi. Après s'être revêtu à la sacristie de ses ornements pontificaux, il se rendit, précédé de ses officiers et de tous les prêtres de la maison, et suivi d'un illustre cortége, au pied de l'autel, où il fit sa prière, et de là au tombeau où, s'étant assis dans un fauteuil, il se fit lire le bref de béatification. Après quoi, il demanda juridiquement où était le tombeau du bienheureux. Bonnet, supérieur général, et Couty, ancien procureur de la cause, répondirent, la main sur la poitrine, qu'ils avaient été tous les deux présents à la première ouverture du 19 février 1712, et que le corps, après la visite, avait été replacé au même endroit où il avait été inhumé le 28 septembre 1660. L'archevêque ordonna alors que le tombeau fût ouvert ; il se fit ensuite apporter le cercueil de plomb, qui fut mis devant lui sur deux tables couvertes d'un drap blanc. A la première ouverture du cercueil, et après la visite faite par Boucot, maître chirurgien major de l'Hôtel royal des Invalides et un de ses confrères, le saint corps, trouvé tout entier et très-reconnaissable dix-sept ans auparavant, apparut dans un état de triste décomposition. Il était affaissé et défiguré ; un des os de la jambe était entièrement dépouillé de ses chairs, et la tête, quoique moins dénudée, ne gardait plus ses traits ; les habits, neufs encore, nous l'avons vu, après cinquante ans, avaient perdu leur couleur. Du reste, ni les habits ni le corps saint n'exhalaient aucune odeur désagréable. On attribua cette altération à l'impression de l'air, lors de la première exhumation, et surtout à deux inondations qui, douze ans auparavant, avaient noyé la cour, le corridor d'entrée et l'église de Saint-Lazare. La soutane, en effet, portait en certaines parties la trace du limon laissé par les eaux. L'in-

filtration avait été facile à travers un cercueil ouvert en plusieurs endroits, notamment auprès de la tête, et d'ailleurs si mince, que le maréchal de Noailles fit glisser par dessous une planche pour l'empêcher de se briser avant d'être tiré du caveau.

L'archevêque de Paris prit pour lui la main gauche du bienheureux, dont il distribua quelques phalanges aux plus illustres personnages de l'assemblée, au duc de Noailles, à la princesse d'Armagnac, à la maréchale de Gramont et à mademoiselle de Beauveau. Le supérieur général, après avoir tiré lui-même un ossement destiné au pape [1], pria l'archevêque de faire fermer le cercueil et d'y apposer son sceau, jusqu'à ce qu'on pût mettre le corps saint en état d'être exposé à la vue et à la vénération des fidèles. Cela fait, le sacré dépôt fut porté, accompagné de l'archevêque et du clergé, par six prêtres de la Mission, revêtus du surplis et de l'étole, sur l'autel de la chapelle des Anges, où il demeura enfermé jusqu'à la nuit du lundi au mardi 27. Le mardi, il fut apporté au milieu du chœur et posé sur une estrade haute de six pieds, soutenue par quatre pilastres couronnés de chérubins en bronze.

C'est ce mardi 27 septembre, jour du décès, ou plutôt, en terme de la sainte liturgie, jour de la *naissance* de Vincent de Paul, que commença à Saint-Lazare le *triduo* d'usage en l'honneur des bienheureux. Dans la matinée,

1. Déjà, le 21 mars 1727, Viellescases avait offert à Benoît XIII un cœur peint avec le sang du bienheureux, que le pape avait reçu avec respect et mis dans son bréviaire. Après la béatification, on lui envoya une chemise teinte du même sang, enfermée dans une belle châsse. Sa Sainteté la reçut avec une joie plus grande encore, et l'envoya à Bénévent, dont il avait été archevêque, pour être exposée dans la cathédrale. En 1730, un cœur semblable fut donné à la reine d'Angleterre, et un autre, avec un ossement, fut envoyé, en 1731, à Clément XII.

l'archevêque, monté au trône qui lui avait été disposé, fit lire en chaire et à haute voix le bref de béatification; puis, ayant ordonné d'enlever le voile qui enveloppait la châsse, il entonna le *Te Deum*, durant lequel il encensa trois fois le saint corps. Il demeura ensuite debout au milieu de l'autel, pendant que le chœur, alternativement avec l'orgue, chantait le reste de l'hymne. Les choristes chantèrent alors le verset : *Ora pro nobis, beate Vincenti a Paulo*, auquel tout le chœur répondit : *Ut digni efficiamur promissionibus Christi.* L'archevêque récita ensuite à haute voix l'oraison propre, et on fit distribution à toute l'assemblée du décret, du bref, et d'un abrégé de la vie du bienheureux. Suivit la messe pontificale, solennellement célébrée par l'archevêque en présence des évêques de Limoges, de Beauvais, de Bethléem et de Saintes. Après une agape chrétienne au réfectoire de la communauté, à laquelle prirent part les prélats et le lieutenant de police, le Père Tournemine, le célèbre jésuite, fit le premier discours à la louange de Vincent de Paul. Les vêpres et le salut furent chantés ensuite pontificalement par l'évêque de Limoges.

L'église de Saint-Lazare était proprement parée, mais sans cette magnificence qui eût trop contrasté avec la simplicité de Vincent de Paul et de ses enfants. Dix cartouches et dix devises, représentant et commentant les principales scènes de la vie du bienheureux, en étaient le principal ornement. Ici, il paissait les brebis: *sustulit eum de gregibus* ; là, il évangélisait les pauvres gens de Folleville : *Pauperes evangelizantur* ; plus loin, on le voyait sur les galères : *Prædicavit captivis remissionem*; à côté, saint François de Sales, le présentant à madame de Chantal, semblait dire : *Pascet vos in scientiâ et doctrinâ ;* lui-même, établissant d'une part les Filles, et de l'autre les Dames de la Charité, leur adressait succes-

sivement ces mots : *Curate infirmos.* — *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem* ; venaient ensuite les divers établissements de la conférence des ecclésiastiques : *Zelus domus tuæ comedit me*, des Enfants-Trouvés : *Liberavit pupillum cui non esset adjutor*, du Nom de Jésus : *Manum suam aperuit inopi ;* et, enfin, la distribution des règles à la Compagnie : *Dedit illis legem vitæ et disciplinæ.*

Le 28, la grand'messe fut chantée par l'archevêque de Bourges, en présence de plusieurs prélats et personnes de qualité ; et, à défaut d'un curé de Paris empêché, le second panégyrique fut prêché par le supérieur général Bonnet. L'évêque de Saintes chanta les vêpres et le salut.

L'évêque de Bayeux fit toute la cérémonie du troisième jour, au milieu d'une assistance non moins nombreuse et illustre, où l'on distinguait le lieutenant civil et le procureur général du Grand-Conseil. Le soir, Hiriard prêcha sur l'humilité du bienheureux.

Les trois jours, la police fut faite à Saint-Lazare par une trentaine de soldat invalides, conduits par un officier, qui prirent part à la fête à leur façon, en tirant du canon, des boîtes et autres pièces d'artillerie. Tout réussit à merveille, moins l'illumination de la terrasse de Saint-Lazare, qui fut contrariée par le vent et par la pluie.

Il y eut peu de diocèses en France, en Italie et en Pologne, qui ne se fussent mis en mouvement pour célébrer la béatification de Vincent de Paul. Les appelants eux-mêmes, notamment Joachim Colbert, évêque de Montpellier, furent entraînés par l'impulsion générale. Partout, les cardinaux, les patriarches, les archevêques et évêques se firent un devoir et un honneur d'ouvrir la solennité de son culte, et souvent de prononcer eux-

mêmes son panégyrique. Les rois et les princes vinrent humblement fléchir les genoux devant les reliques ou les images de ce pauvre prêtre, qui tant de fois les avait fléchis non-seulement devant eux, mais devant les plus petits de leurs sujets.

Comme le culte anniversaire d'un bienheureux n'est que local, plusieurs prélats demandèrent au Saint-Siége et en obtinrent la permission de célébrer dans leurs diocèses la fête de Vincent de Paul. A cette occasion, Vieillescases, le postulateur de la cause, fit approuver de la congrégation des rites les leçons du second nocturne de son office, et obtint du Saint-Siége l'insertion de son nom dans le martyrologe romain, avec cette courte légende, concertée entre lui et le cardinal de Polignac : *Parisiis obiit B. Vincentius a Paulo, fundator congregationis Missionis et Puellarum Charitatis, vir apostolicus, ad omne opus bonum paratus, eximia in pauperes misericordia, humilitate, prudentia et zelo celeberrimus.*

CHAPITRE II

CANONISATION.

I

Nouveaux miracles.

Cependant ni Vieillescases ni la Congrégation de la Mission ne s'endormaient sur les lauriers décernés déjà à leur saint fondateur, et, pour satisfaire leur ambition religieuse et leur piété filiale, ils demandaient un décret de canonisation qui étendît à toute la terre le culte de celui dont la charité n'avait pas connu de limites. Pour cela, il fallait de nouveaux miracles, deux au moins, opérés depuis la béatification. Pendant les cérémonies de la béatification même, en France et ailleurs, Dieu s'était plu à confirmer par d'évidents prodiges le jugement du Saint-Siége et la piété confiante des fidèles. D'autres, plus nombreux, avaient suivi. C'est pourquoi, Vieillescases présenta une supplique, à l'effet d'obtenir la signature d'une commission de *reprise* de la cause, et des lettres rémissoriales qui investissent la commission du droit de faire sur les lieux, par autorité apostolique, un procès sur les nouveaux miracles. Dès 1730, l'affaire était engagée. Le pape se montrait rempli de bon vouloir. Le roi et la reine de France venaient de lui transmettre leurs instances, et le roi de Sardaigne et le duc de Lor-

raine se disposaient à lui écrire pour obtenir la réintroduction de la cause en vue de la canonisation [1].

Ce n'est pas que l'humilité des fils de Vincent ne s'effrayât de tant d'honneurs coup sur coup obtenus. Mais fallait-il laisser périr de beaux et grands miracles avec les personnes sur lesquelles ils avaient été opérés? N'était-ce pas témérité, ou tentation coupable de la Providence, d'en attendre d'autres? Ne devait-on pas profiter des bonnes dispositions du pape, alors Clément XII, qui répétait sans cesse vouloir travailler lui-même à cette canonisation? Enfin, pourquoi laisser s'évaporer la bonne odeur des vertus de Vincent, dont la cour et la ville de Rome étaient alors embaumées [2]?

Les démarches furent donc poursuivies, et, le 5 mai 1731, des lettres rémissoriales étaient adressées à Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, archevêque de Paris; à Louis le Bel de Moronval, évêque de Bethléem, et à Flodoart Moret de Bourchenu, ancien évêque de Vence, constitués tous les trois en commission chargée d'informer sur les nouveaux miracles comme on avait fait sur les premiers.

La commission signée, Vieillescases se rendit de Rome à Paris pour assister à la construction du procès, choisir lui-même les miracles les plus propres à être soumis à l'examen des trois évêques, et même, s'il le fallait, pour être envoyé de là, comme juge délégué, en Pologne, où trois miracles s'étaient opérés.

Les pouvoirs de la commission devaient durer trois ans : à la sollicitation et par les soins de Vieillescases, l'examen était terminé à la fin de 1732 [3], et le procès,

1. Circulaire de Bonnet, du 1er janvier 1731.
2. Circulaire du 29 août 1731.
3. Circulaire du 1er janvier 1733.

copié, scellé et clos, était remis au procureur, le 24 avril, pour être porté à Rome. Les commissaires avaient cependant entendu cent trente-cinq témoins, parmi lesquels, outre les malades guéris, étaient des évêques, des chanoines, des prêtres tant séculiers que réguliers, des médecins, des chirurgiens et beaucoup d'autres notables. Leurs dépositions ne remplissent pas moins, dans la copie authentique, de deux gros volumes in-folio.

Les trois évêques écrivaient en même temps à Clément XII pour lui rendre compte de leur commission. « Il a plu à Dieu, disait Vintimille, d'opérer plusieurs prodiges, et de les opposer aux prestiges trompeurs des novateurs, afin que la secte à qui Vincent avait résisté, avec tout le zèle de son âme, durant sa vie, fût encore vaincue par lui-même après sa mort. » L'archevêque constatait ensuite la permanence et l'extension du culte de Vincent depuis sa béatification, le désir universel de sa canonisation, et enfin la durée de ses œuvres. « A peine, disait-il, est-il en France une œuvre de piété qui ne l'ait pour auteur, et que les prêtres de la Mission et les Filles de la Charité n'entretiennent. »

Les deux autres évêques parlaient en termes à peu près semblables des miracles accomplis, disaient-ils, presque sous leurs yeux, notamment de ceux opérés sur deux nobles filles anglaises. Eux aussi donnaient la date de leur lettre par une allusion aux convulsionnaires du cimetière Saint-Médard. « Ni ces filles, ajoutaient-ils, ni aucune des personnes guéries n'ont ressenti le moindre mouvement de ces folles convulsions qui ont excité tant de rumeur à Paris ; aucune n'est retombée malade, comme il a coutume d'arriver aux fabricateurs de prestiges. Que Vincent soit canonisé, et les novateurs reviendront à résipiscence, ou du moins rougiront de leurs folies. »

Les deux sous-promoteurs de la foi, Blaise Le Blanc, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Christophe, et Jean Beal, aussi docteur, écrivirent, de leur côté, au promoteur de Rome, pour témoigner de la véracité des témoins et de l'authenticité des miracles.

Vieillescases, constitué encore procureur de la cause par lettres de Jean Bonnet, supérieur de la Mission, fit successivement reconnaître la validité du procès, l'accroissement du culte et de la renommée du bienheureux, le concours toujours plus grand à Saint-Lazare, le nombre de plus en plus incalculable des ex-voto qui témoignaient de son efficace protection, et il en vint à proposer les miracles examinés à Paris. Deux seulement étaient requis : il en présentait sept à la sacrée congrégation, qu'il réduisit ensuite à quatre.

Le premier s'était accompli dans la personne de Catherine-Jean. Cette femme, à l'âge de soixante-six ans environ, fut frappée d'une apoplexie qui lui laissa un tremblement universel et une paralysie à peu près complète. Désespérant de la guérir, les plus célèbres médecins ne lui avaient plus indiqué d'autre remède que la patience. Elle en trouva un plus efficace. Le 14 août 1729, le dimanche dans l'octave de saint Laurent, elle entreprit d'aller à l'église du saint diacre, son église paroissiale. De chez elle à Saint-Laurent, à peine y avait-il un quart d'heure de marche. Au bout de deux heures, elle n'était encore qu'auprès de l'église Saint-Lazare. Épuisée, elle y entre. Une Fille de la Charité vient au-devant d'elle, et, s'étant fait raconter son état, elle lui dit : « Vous êtes venue ici bien à propos. Le corps du bienheureux Vincent de Paul est au milieu du chœur : commencez une neuvaine en son honneur, et, s'il plaît à Dieu, vous serez guérie. » Catherine n'avait jamais entendu parler du saint prêtre. Néanmoins, elle se laisse

conduire sur la tombe, et s'écrie : « Mon Dieu, guérissez-moi de ma paralysie spirituelle et corporelle ! Cependant que votre volonté soit faite ! Bienheureux Vincent, priez pour moi ! » Et elle se met à réciter neuf *Pater* et neuf *Ave*. Elle n'avait pas fini, qu'elle se lève sans appui, s'en retourne chez elle d'un pas ferme, droite comme un I, dit-elle dans sa déposition, et portant son bâton haut en signe de victoire.

Plus illustre par son sujet, sinon en elle-même, fut la guérison opérée sur Louise-Élisabeth de Sackville, noble fille anglaise. En 1730, après quelques mois de fièvre, cette jeune fille perdit absolument l'usage de la jambe droite, qui pendait de son corps comme pend d'un arbre une branche qui n'en reçoit plus la vie, et le moindre mouvement lui causait à la hanche des douleurs intolérables. Tous les remèdes n'avaient servi qu'à augmenter son mal. Deux filles de Saint-Thomas de Villeneuve l'engagent alors, en lui racontant la guérison récente d'une jeune Irlandaise, à faire une neuvaine devant la châsse de Vincent. Elle s'y détermine après quelques jours de répugnance. Le 20 décembre 1732, elle se fait porter à Saint-Lazare en carrosse, d'où on la descend comme une masse inerte, pour la traîner ensuite, sur des béquilles et les bras de deux domestiques, jusqu'au lieu où elle doit entendre la messe. Le neuvième jour, nul changement encore dans son état. Mais un prêtre de la Mission, qui lui faisait baiser le reliquaire où était enfermé le cœur du bienheureux, l'a exhortée à la persévérance, et elle continue de prier. Le lendemain, à quatre heures du soir, elle se sent soudain guérie. Elle le dit à sa sœur Thérèse, marche devant elle sans appui, et celle-ci, épouvantée plus encore que joyeuse, la laisse seule et court annoncer le prodige à toute la maison. Les deux sœurs logeaient chez une protestante, ma-

dame Hayes, qui, dans un billet de sa main, va nous attester le miracle et nous en dire les dernières circonstances :

« Je, soussignée, de mon propre mouvement, atteste devant Dieu, et certifie au public, pour rendre témoignage à la vérité, qu'ayant, à titre de pure amitié, donné un logement, dans un appartement de ma maison, à mademoiselle Louise-Élisabeth de Sackville, elle y tomba dangereusement malade vers le mois de mars 1730, et qu'entre les autres accidents de sa maladie, qui la réduisirent plusieurs fois à l'extrémité, elle devint entièrement paralytique.... ou nouée de la jambe droite, qui devint plus petite que l'autre et froide comme la glace. J'atteste que, pendant l'espace d'environ trois ans, j'ai vu cette demoiselle traîner sa jambe, sans pouvoir en aucune manière s'en servir en façon quelconque ; ce qui a duré jusqu'au 29 décembre 1732, où elle recouvra en un moment l'usage de sa jambe, bien que depuis longtemps elle n'eût fait aucun remède, et qu'elle eût été condamnée, par le sieur Chirac et tous ceux qui l'avaient traitée, comme incurable : de manière qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu seul une guérison aussi prompte et aussi parfaite ; et j'en demeurai si surprise, qu'au moment qu'elle arriva, ladite de Sackville m'ayant fait appeler pour m'apprendre qu'elle avait une bonne nouvelle à me donner, je m'évanouis en la voyant marcher, et restai longtemps sans pouvoir revenir de ma stupeur et trouble. Je passai la plus grande partie de la nuit sans pouvoir dormir ; et, voulant m'assurer si la guérison était constante et solide, je me levai le matin pour voir si elle descendrait aisément l'escalier, et si elle monterait en carrosse sans appui pour aller à Saint-Lazare au tombeau du bienheureux Vincent de Paul, auquel elle s'était recommandée ; et je vis de mes yeux qu'elle des-

cendait l'escalier, et qu'elle montait dans le carrosse sans appui ; et je la fis souvenir de faire porter par un serviteur ses potences au tombeau du bienheureux. En outre, j'atteste que, depuis, elle a continué à marcher avec la même facilité que ferait aucune autre personne, sans avoir eu ni crise, ni sueur, ni s'être servie de remèdes, soit devant, soit après sa guérison.

« Fait à Paris, le 3 février 1733.

« *Signé* CATHERINE SOROCOLD HAYES. »

Chose incroyable et triste à dire, madame Hayes ne revint pas à la seule religion dans laquelle s'opèrent de tels prodiges ! Mais mademoiselle de Sackville, pour faire hommage à Dieu de la santé qu'il lui avait rendue, entra chez les Bénédictines de la rue Saint-Louis, où elle mourut en 1742.

Quelque évidemment miraculeuses que fussent ces deux guérisons, elles ne furent point admises comme telles à Rome. Les deux suivantes échappèrent seules à toutes les attaques de la théologie et de la médecine.

Marie-Thérèse Pean de Saint-Gilles, en religion sœur Saint-Basile, avait été reçue avec peine à profession, en 1706, chez les Bénédictines de Montmirail, tant elle était, depuis sa naissance, faible et maladive. Deux ans après, une attaque d'apoplexie la rendait paralytique et causait dans ses entrailles des désordres et des ulcères horribles, avec une enflure presque universelle, un dégoût absolu, une soif dévorante, une insomnie continuelle, des sueurs et des crises néphrétiques qui achevaient d'affaiblir et d'ébranler sa constitution. Elle était ainsi depuis dix ans surtout, lorsque Jean-Joseph Languet de Gergy, alors évêque de Soissons et plus tard archevêque de Sens, arriva à Montmirail pour y ouvrir la béatification de Vincent de Paul. Connaissant l'état de la sœur Saint-

Basile, il voulut qu'on lui portât la relique du bienheureux. La malade la baisa avec respect et pria qu'on y fît toucher un linge qu'elle appliqua sur son corps. Heureuse de souffrir et disposée à souffrir jusqu'à la mort, elle ne demandait pas la guérison de sa paralysie, mais seulement de ses ulcères, et, particulièrement, d'une rétention humiliante qui la forçait de recourir tous les jours à la main d'un chirurgien. Elle fut exaucée. Sa prière à peine finie, plus d'ulcères, ni de rétention, ni d'enflure, mais toujours paralysie. Quelques jours après, se faisant lire la Vie du serviteur de Dieu, elle se demanda pourquoi elle n'obtiendrait pas encore par lui l'usage de ses membres perclus ; et, bien décidée à ne s'en servir que pour la gloire de Dieu, elle commença une neuvaine. Le troisième jour, elle se sent inspirée de sortir du lit. En vain sa compagne la traite d'insensée : elle se lève et marche ! Tout le couvent, toute la ville furent témoins du prodige.

François Richer, marchand de Paris et marguillier de la paroisse Saint-Laurent, s'était, en soulevant un fardeau énorme, rompu le péritoine : de là une descente de si horrible nature, que, dans certaines crises, il perdait connaissance et rendait les excréments par la bouche. Il avait eu une de ces crises le matin même où l'archevêque de Paris devait faire l'ouverture du tombeau du bienheureux. Un de ses amis, Benoît Gaudicher, à qui il en fait le récit, le prie de l'accompagner à Saint-Lazare. Richer y consent et fait sur la tombe une courte mais vive prière. Aussitôt il sent une révolution dans ses entrailles et s'écrie, sans hésiter : « Je suis guéri ! » Il commande quelques messes d'actions de grâces, revient chez lui, et, convaincu de plus en plus de sa délivrance, il jette son bandage au feu : en effet, radicale et sans retour était sa guérison. Les médecins, après visite

et épreuves, la constatèrent miraculeuse ; Richer les y aida en se livrant impunément aux plus violents exercices, et Dieu lui-même, comme dernier argument, permit une chute profonde qui put froisser tout son corps, mais sans rouvrir le péritoine ni ramener aucun des précédents désordres.

Tous ces miracles furent examinés à Rome, d'abord dans une congrégation antépréparatoire qui se tint le 23 août 1735. Tous les consulteurs y proposèrent leurs difficultés, auxquelles les postulateurs de la cause répondirent dans la congrégation préparatoire du 20 décembre suivant. Enfin, le 24 juin 1736, eut lieu la congrégation générale, dans laquelle fut posé pour la dernière fois le doute si l'on pouvait procéder sûrement à la canonisation. Un décret affirmatif fut rendu. Le Pape répondit qu'il aviserait. Quelques jours après, il appela en conseil tous les cardinaux, ainsi que les patriarches, archevêques et évêques non-seulement qui se trouvaient dans la ville, mais encore ceux qui habitaient à cent milles de Rome. Il commença par réunir, en consistoire *secret*, les seuls cardinaux. A chacun, pour qu'il pût prononcer en connaissance de cause, avait été remis un abrégé de la vie et des miracles du bienheureux, et des actes du procès. Le Pape leur adressa une allocution et les consulta. En son nom, le cardinal-préfet lut un court rapport de toute la cause ; après quoi, le Pape demanda : « Vous plaît-il qu'il soit procédé à la canonisation ? » Les cardinaux se levèrent successivement et répondirent, la tête découverte : *Placet*.

Au consistoire secret succéda le consistoire *public*, où tous ont droit d'aller. On y appelle par intimation, avec les cardinaux, plusieurs autres prélats désignés par la coutume. L'avocat consistorial exposa, dans un long discours, la vie et les miracles du bienheureux, et les

instances faites pour sa canonisation. Le secrétaire des brefs aux princes répondit, au nom du Pontife : « Sa Sainteté exhorte tout le monde à implorer par des prières et des bonnes œuvres le secours divin ; de plus, elle veut, dans le prochain consistoire, entendre encore l'avis des cardinaux et des évêques. »

Ce consistoire, le dernier, appelé *demi-public*, parce que les évêques mêmes y ont droit de suffrage, fut précédé de prières solennelles. On y invita par intimation tous les cardinaux, patriarches, archevêques et évêques présents à Rome, et on les avertit de donner leur avis signé sur la canonisation au secrétaire de la congrégation des rites. On y invita, en outre, les protonotaires apostoliques, deux des plus anciens auditeurs de rote, le secrétaire de la congrégation des rites, le procureur fiscal de la chambre apostolique et le promoteur de la foi. L'abrégé, déjà mentionné, avait été remis d'avance à tous les membres de l'assemblée ayant droit de suffrage. Le consistoire s'ouvrit encore par une allocution pontificale, et on recueillit les suffrages d'abord des cardinaux, ensuite des évêques. Les absents, légitimement empêchés, avaient transmis le leur au secrétaire de la congrégation des rites. Le plus ancien des protonotaires apostoliques, à la demande du procureur fiscal, dressa procès-verbal de tout ce qui s'était passé dans le consistoire, et appela en témoignage les assistants au trône pontifical. Enfin le Pape, après s'être encore recommandé aux prières de l'assemblée, prononça le décret en vertu duquel on pouvait procéder à la canonisation, et il en fixa la cérémonie au mois de mai de l'année suivante. Ceci se passait le 10 août 1736 ; mais la bulle ne fut expédiée que le 16 juin 1737, jour qu'eut lieu la solennité de la canonisation à Rome. Il faut lire cette bulle, car c'est toujours le plus beau, le plus sacré panégyrique

qui se puisse faire à la gloire d'un saint, et le plus authentique résumé de sa vie et de ses œuvres [1].

II

Canonisation à Rome.

C'est ordinairement dans l'église de Saint-Pierre que se célèbre la cérémonie d'une canonisation. Cette grande solennité a un théâtre plus convenable dans cette fameuse basilique vaticane, où les empereurs recevaient autrefois le diadème, où les rois étaient couronnés, où se sont accomplis les principaux mystères de notre religion, où furent célébrés les actes du Siége romain et de la juridiction pontificale. Mais l'âge et la santé du pape firent choisir la basilique de Saint-Jean-de-Latran pour la canonisation de saint Vincent de Paul. Comme on fait souvent en pareil cas pour diminuer, ou plutôt partager les frais énormes de cette pompe splendide, on avait adjoint à Vincent Jean-François Régis, Julienne Falconieri et Catherine Fieschi, que le pape venait également de mettre au nombre des saints ; mais le premier rang fut laissé à Vincent de Paul, comme fondateur d'ordre approuvé du Saint-Siége.

Le 16 juin 1737, dès cinq heures du matin, le clergé tant séculier que régulier, en exécution des ordres de Sa Sainteté, s'assembla autour de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et, une heure après, commençait une procession solennelle. On y comptait vingt-sept cardinaux, un nombre infini de patriarches, archevêques, évêques et autres prélats, et il s'était fait un tel concours de peuple, qu'on avait dû commander toutes les troupes

1. Voir la bulle aux pièces justificatives.

pour empêcher le désordre, garder les portes de l'église et celles des tribunes réservées à la noblesse romaine.

Au milieu de cette auguste assistance, se déployaient les étendards des quatre saints, accompagnés chacun de dix personnes portant des flambeaux. Dix Missionnaires escortaient l'étendard de Vincent, dix Jésuites celui de François Régis : ceux des deux saintes étaient honorés d'un semblable cortége.

La procession se fit autour du palais de Latran, qui était tout couvert de riches tapisseries, et, quelque peu long que fût ce parcours, elle n'entra qu'au bout de trois heures par le grand portail de la basilique.

Pendant ce défilé, le pape partait de Monte-Cavallo, accompagné de sa suite ordinaire, et se rendait à la sacristie de Saint-Jean-de-Latran pour y revêtir ses habits pontificaux. Entré dans l'église avec la procession, il s'assit sur son trône et reçut l'obéissance de tous les cardinaux, archevêques et évêques, et des abbés et pénitenciers. Ensuite le cardinal Corsini, accompagné de l'avocat consistorial, fut conduit au pied du trône par un des maîtres des cérémonies, et l'avocat, en son nom, demanda au pontife par trois fois le décret de canonisation. Aux deux premières instances, le secrétaire des brefs aux princes répondit pour le pontife : « Prions d'abord pour demander le secours divin. » Quoique malade et douloureusement affecté de la goutte, Clément XII se mit lui-même à genoux, et les chantres entonnèrent successivement les litanies des saints et le *Veni Creator*.

A la troisième instance, le pape se leva et prononça le décret suivant :

« A l'honneur de la très-sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne, de l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et

de la nôtre, après mûre délibération et l'invocation fréquente du secours divin, de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, les patriarches, archevêques et évêques se trouvant dans la ville, nous décrétons et définissons que les bienheureux Vincent de Paul et Jean-François Régis, confesseurs, et les bienheureuses Julienne Falconieri, vierge, et Catherine de Fieschi, veuve, sont saints et saintes, et nous les inscrivons au catalogue des saints, statuant que leur mémoire soit célébrée avec une pieuse dévotion par l'Église universelle, chaque année, en ces jours : de Vincent, au dix-neuf de juillet, de Jean-François, au vingt-quatre de mai, parmi les confesseurs non pontifes ; et de Julienne au dix-neuf de juin, parmi les saintes vierges non martyres, et de Catherine au quinze de septembre, parmi les saintes ni vierges ni martyres. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

L'avocat reçut cette déclaration au nom du procureur le cardinal Corsini, et, après avoir remercié Clément XII, il lui fit la demande des lettres apostoliques, à laquelle le pontife accéda. Alors l'avocat invita les pronotaires et les notaires à dresser de tout un procès-verbal pour perpétuelle mémoire, ce que fit le plus ancien d'entre eux en prenant à témoin les assistants au trône pontifical.

Cela achevé, le Pape entonna le *Te Deum*, pendant lequel les cloches de toutes les églises de Rome se mirent en branle. A leur carillon, qui dura une heure entière, se joignit la décharge de tous les canons du château Saint-Ange et de quatre cents boîtes d'artillerie disposées autour de la basilique, et le concert des trompettes, hautbois et autres instruments. Spectacle émouvant qui arrache toujours des larmes !

Le Pape ne pouvant ni célébrer la messe, ni même y assister, pendant le *Te Deum* eut lieu par anticipation la

cérémonie des offrandes. Deux gentilshommes du cardinal évêque Pic de la Mirandole portaient deux grands cierges dorés et peints, de soixante livres chacun ; suivait Son Éminence accompagnée des deux Missionnaires Della Torre et Cossart, portant le premier un cierge de dix livres et le second deux tourterelles dans une cage artistement travaillée. Après eux venaient deux gentilshommes du cardinal-prêtre Lercari, portant deux grands pains dorés, ensuite le cardinal accompagné des Missionnaires Rostagni et Perotti, supérieurs de Monte-Citorio et de Pérouse, portant l'un un cierge et l'autre deux pigeons en cage ; deux gentilshommes du cardinal-diacre Ollivieri, portant deux petits barils admirablement travaillés, et après eux Son Éminence accompagnée des deux supérieurs de Tivoli et de Pescine.

Pendant ce temps, le *Te Deum* s'était achevé. Alors le Pape chanta l'oraison composée en l'honneur des quatre saints, après laquelle le cardinal-diacre publia les indulgences. Clément XII se retira ensuite à la sacristie, et de là à son palais. Le cardinal Rufo, qui avait déjà officié à la procession en place du Pape et lui avait servi de cardinal-évêque assistant pendant le reste de la fonction, chanta la messe très-solennellement avec la musique du palais, en présence, outre les cardinaux et les prélats, du roi d'Angleterre, des ambassadeurs et de toute la noblesse romaine. Le soir, toute la ville fut remplie de feux de joie et resplendit d'illuminations. Les fenêtres des cardinaux et des ambassadeurs ruisselaient de lumières, et les particuliers eux-mêmes firent ainsi éclater leur pieuse allégresse. Cela dura deux soirées de suite, et trois dans les maisons de la Mission [1].

Quelques jours après, la solennité de la canonisation

1. Circulaire de Couty, du 7 juillet 1737.

était célébrée, avant toute autre église de Rome, dans l'église des Missionnaires de Monte-Citorio. La splendide générosité du duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France, était venue en aide à leur pauvreté. On voyait de toutes parts briller l'or, l'argent et les cristaux, et les murs étaient couverts des plus belles tapisseries des manufactures royales. Quoique dans la saison des villégiatures, il se trouva à la cérémonie jusqu'à dix-sept cardinaux, puis des représentants des Colonna, des Borghèse, des Orsini, des Corsini, des Crescenzi, des Lenti, des Pamphile et des plus grandes familles de Rome. La religion et la piété des Missionnaires obtinrent de leur père et de Dieu de nouveaux prodiges, qui signalèrent cette première octave solennelle en l'honneur de Vincent de Paul.

Du reste, Clément XII, par un bref daté du 26 août 1737, avait encore excité la piété des fidèles en ouvrant plus largement les trésors de l'Église, et il avait accordé une indulgence plénière, aux conditions accoutumées, à tous ceux qui visiteraient avec dévotion quelqu'une des églises soit des prêtres de la Mission, soit des Filles de la Charité, le jour qu'on y célébrerait la solennité de la canonisation de saint Vincent de Paul, ou quelqu'un des sept autres jours de l'octave; et, le 23 septembre suivant, à la prière de Jean Couty, supérieur général de la Mission, il avait étendu cette indulgence à tous les anniversaires de sa fête [1].

1. Aujourd'hui, on peut gagner une indulgence plénière tous les jours, à toute visite faite dans l'église de la maison mère de la Mission, où repose le corps de saint Vincent de Paul.

III

Canonisation à Saint-Lazare.

Cependant la bulle était arrivée en France, et on se disposait à y célébrer partout la solennité de la canonisation. L'initiative appartenait naturellement à Saint-Lazare. L'église où reposait le saint fut bientôt préparée. Petite, les murs en étaient déjà couverts par onze grands tableaux [1] représentant les principales actions de la vie de Vincent de Paul, ornement plus pieux et plus éloquent que les plus riches tapisseries. D'ailleurs, les regards et les pensées se devaient uniquement porter sur la châsse du saint, élevée au milieu du chœur sur une estrade couverte d'un bean damas à fleurs et à franges d'or, et d'une nappe bordée d'une magnifique dentelle. Toutes les décorations de l'église, consistant en cristaux, en lustres et en girandoles, ne tendaient qu'à mettre cette châsse en lumière.

La solennité s'ouvrit dans la soirée du 14 octobre 1737. L'archevêque avait député, pour y tenir sa place, son grand vicaire François Vivant, alors grand chantre et chanoine de l'Église de Paris. Ce fut pour Vivant un honneur et une joie d'inaugurer la fête d'une canonisation dont il avait commencé, trente-deux ans auparavant,

1. Ces onze tableaux, exécutés après la béatification, étaient ainsi disposés : dans la nef, Apothéose de saint Vincent de Paul, quatorze pieds sur dix, par le frère dominicain André ; Vincent donnant sa bénédiction aux supérieurs généraux représentés à genoux, et Mademoiselle Le Gras en tête de ses Filles de la charité ; dans le chœur, prédication au saint Nom de Jésus, par le frère André ; Mission des Champs, Mort de Louis XIII, Conférences ecclésiastiques, Conseil de conscience, quatre tableaux, par de Troy ; les Galères, par Restout ; Vincent offrant à Dieu ses prêtres pour le service des soldats, par Baptiste ; et enfin, de Galloche, Assemblée des Dames de la Charité,

les premières procédures. A deux heures de l'après-midi, Vivant, en soutane rouge, habit de cérémonie des trois premières dignités de la cathédrale de Paris, se présenta à la porte de l'église Saint-Lazare, où un nombreux clergé était déjà réuni; et, s'étant revêtu de la chape, il y entra au milieu de six chapiers précédés de deux acolytes et d'un maître des cérémonies. Dès qu'il fut arrivé au siége de l'officiant, Couty, supérieur général, vint à lui, la bulle et le bref d'indulgences à la main, revêtus l'un et l'autre de l'attestation d'un notaire romain et du sceau de l'archevêque Vintimille, et il le pria d'en ordonner la lecture juridique. L'ordre donné, Martin, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et secrétaire de l'archevêché, monta en chaire et en fit la publication. Vivant entonna alors le *Te Deum*, qui fut suivi des premières vêpres solennelles du saint.

Le lendemain, l'archevêque vint lui-même chanter la première grand'messe à Saint-Lazare. Il y avait été précédé par les chanoines et Chapitre de Notre-Dame, qui s'y étaient rendus processionnellement en habits rouges et violets, avec les quatre filles de cette église métropolitaine. Là encore se trouvèrent l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Bethléem, un des juges délégués dans le procès des miracles, l'abbé de Sainte-Geneviève, le général des chanoines réguliers de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, le marquis du Châtelet, gouverneur du Château de Vincennes, Hérault, lieutenant de police, le lieutenant civil et plusieurs autres notables personnages. Le premier panégyrique du saint fut prononcé par Desjardins, docteur de Sorbonne, curé de Franconville et prédicateur du roi.

Il en fut ainsi tous les jours de l'octave qui se célèbre en l'honneur des saints nouvellement canonisés. Le prince de Monaco, ancien archevêque de Besançon, les

évêques d'Autun et de Joppé, l'évêque de Nitrie, suffragant de Reims, l'évêque de Vence, juge délégué dans le procès des miracles, Goulard, archidiacre de l'Eglise de Paris, et le curé de Saint-Laurent, en place des évêques de Saint-Brieuc et de Bethléem empêchés, officièrent les autres jours. Des docteurs de Sorbonne, des prédicateurs distingués, entre autres le P. Pérusseau, confesseur de Louis XV, furent invités à faire le panégyrique quotidien. Tous célébrèrent à l'envi les vertus de Vincent et les merveilles de sa vie, ses œuvres prodigieuses, debout encore en tant d'institutions et d'établissements charitables, vivantes dans sa double famille de Missionnaires et de Filles de la Charité ; tous aussi, en cet âge des *appelants*, des rébellions et des folies jansénistes, rappelèrent ce qu'il avait fait contre l'erreur, le zèle de sa foi et sa soumission aux décrets du siége apostolique.

Le jour de l'octave fut plus solennel peut-être que le jour même de l'ouverture des fêtes. Ce jour-là, le cardinal de Polignac, dernier ponent de la cause, officia, avec sa majesté naturelle, en présence d'une nombreuse et illustre assemblée, où l'on distinguait le nonce, depuis cardinal Crescenzi, l'archevêque de Carthage que les affaires de la religion avaient appelé en France, l'abbé Lercari, dans la suite vice-légat d'Avignon, Couturier, supérieur général de la communauté de Saint-Sulpice, le curé de cette grande paroisse, le général de la doctrine chrétienne, les marquis du Châtelet et de Monti, et enfin le duc de Richelieu, venu de Fontainebleau pour représenter le roi et lui faire un rapport de la cérémonie. L'abbé Chéret, panégyriste du jour, adressa à plusieurs de ces illustres personnages des compliments mérités ; et, faisant l'éloge de la charité de Vincent de Paul, il ne manqua pas, à la vue d'un neveu de la duchesse d'Ai-

guillon, d'y associer les immenses libéralités de cette femme admirable.

Tous les jours, les principales maisons religieuses d'hommes et de femmes, les plus sages communautés ecclésiastiques se rendirent à Saint-Lazare, ou en corps ou par députés, pour y vénérer le nouveau saint. Citons les séminaires de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, des Trente-Trois, de Saint-Sulpice et des Missions étrangères, les colléges du Plessis et de Sainte-Barbe, et particulièrement les jésuites, qui se signalèrent par l'empressement de leur piété pour Vincent de Paul. Il n'y eut pas un jour où profès et novices n'y vinssent en grand nombre prendre part à la fête par la communion ou la célébration des saints mystères. Du reste, chaque jour, c'était un nombre infini d'ecclésiastiques et de religieux qui venaient à Saint-Lazare célébrer la messe, si bien que les Missionnaires durent leur céder la place, et aller célébrer eux-mêmes en d'autres églises. Tous ces prêtres, tous ces religieux, toutes ces communautés d'hommes étaient retenus à dîner à Saint-Lazare, transformé pendant huit jours en une vaste hôtellerie où Vincent continuait à nourrir les corps comme les âmes.

Que dire de l'affluence journalière de personnages de tout rang qui se fit à Saint-Lazare ? Le septième jour, on y vit la reine d'Espagne, qui assista, dans une tribune, aux vêpres et au salut, et voulut visiter ensuite une partie de la maison. Le peuple surtout se porta en foule devant les restes glorieux de celui qui lui avait servi de père, et il fallut laisser la châsse découverte quelques jours après l'octave pour satisfaire à sa dévotion. Trente soldats invalides suffirent à maintenir l'ordre dans cette multitude, où la piété faisait la meilleure des polices [1].

1. *Relation de ce qui s'est passé à Saint-Lazare pendant l'octave*

V

Opposition du parlement et du Jansénisme.

Les principales paroisses et communautés religieuses de Paris allaient suivre l'exemple de Saint-Lazare, lorsque le jansénisme, irrité de tant d'honneurs rendus à un de ses plus décidés adversaires, ameuta le parlement infecté lui-même d'hérésie [1]. En conséquence, le 4 jan-

solennelle de la canonisation de saint Vincent de Paul, mss. Archives de la Mission.

1. On ne saurait croire à quels outrages les jansénistes se portèrent alors et contre la bulle et même contre la mémoire de Vincent de Paul. Les *Nouvelles ecclésiastiques* du 5 mars 1738 disent que les traits les plus saillants de la bulle ne permettent pas d'y méconnaître la main d'un jésuite. Les jésuites toujours et partout ! Or, le curieux de l'affaire, c'est que le P. général s'était *refusé à donner son témoignage dans la cause de saint Vincent de Paul*, et que le P. Daubenton, qui poursuivait alors à Rome la canonisation de saint François Régis, interrogé sur les titres de Vincent aux honneurs des saints, répondit qu'il voyait sans doute en lui de grandes vertus, mais pas de miracles dans sa vie (*Hist. mss. de la Congrégation de la Mission*). — Il est vrai que les jésuites de France, comme nous l'avons vu tout à l'heure, protestèrent bientôt contre ce jugement par les honneurs empressés qu'ils rendirent au nouveau saint. — La Gazette janséniste ajoute que, si ce qu'on dit dans la bulle des sentiments de Vincent « et de ses dispositions par rapport, soit aux *prétendus* jansénistes, soit à l'autorité du Souverain Pontife, était véritable, l'on y ferait incontestablement un saint d'un prêtre délateur, calomniateur et persécuteur de ses frères, imbu de l'opinion erronée de l'infaillibilité, et opposé par principe à nos saintes libertés. Que si, au contraire, la bulle, comme il y a apparence, lui en impose sur tous ces points, on le calomnie donc en le canonisant, et l'on ne publie sa sainteté qu'au préjudice de la vérité, de la sincérité chrétienne et de la charité ! » — Le jansénisme affectait de voir dans la conduite de Vincent contre lui l'unique fondement de sa canonisation (*l'Avocat du diable*, tom. II, p. 306, note, et *passim*). — Quelques mois après, parut une *Lettre d'un chanoine de province à un des curés de Paris*

vier 1738, les gens du roi, par la bouche de maître Pierre Gilbert des Voisins, avocat général, disent « qu'un imprimé qui se publie leur annonce la nouvelle canonisation d'un saint d'autant plus vénérable à ce royaume, qu'il y a pris naissance, qu'il y a passé sa vie, et qu'après l'avoir édifié par ses exemples, il y a laissé des monuments durables de sa piété et de son zèle ; mais que plus la France doit prendre part aux hommages religieux dont on l'honore, moins elle avait lieu de s'attendre qu'on s'en fît une occasion de porter une atteinte indirecte à ses maximes ; que si, au milieu du récit de tant de vertus et d'actions de sainteté, il était juste de ne pas omettre le zèle pour la religion et pour l'Église, il était convenable aussi de ne s'en pas expliquer d'une manière ultramontaine, capable de blesser en France nos regards ; que c'est cependant ce qui s'aperçoit trop sensiblement dans l'imprimé que la cour voit entre leurs mains, et que, dans les expressions qui y sont employées à ce sujet, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'esprit des parti-

que le gazetier janséniste annonça dans sa feuille du 31 décembre 1738. Or, dans cette *lettre*, le prétendu chanoine, traçant la conduite que les Lazaristes auraient dû, suivant lui, tenir dans l'affaire de la canonisation, dit qu'ils n'avaient à choisir qu'entre deux partis : ou garder la bulle secrète, ou en obtenir une « qui aurait traité leur instituteur comme un bon homme, qui avait procuré dans son établissement une retraite aux insensés et un domicile pour les incorrigibles, des sœurs du pot aux paroisses, des séminaires, si l'on veut, et des missions dans les campagnes (le jansénisme n'aimait ni les séminaires ni les missions). On aurait donné à cela un air d'héroïsme ; et, comme il faut en pareil cas des merveilles, quelques miracles opérés loin d'ici dont on n'a jamais eu ni vent ni nouvelles jusque-là, tels que sont ceux qui sont dans la bulle, auraient parfaitement consommé l'affaire. Aurait été dévot au nouveau saint qui aurait voulu. » Voilà comment parlaient du héros de la charité ces hommes, dans les annales desquels on ne trouve pas une seule fondation utile ! Il n'y a plus rien au-dessous de ces dégoûtantes platitudes.

sans outrés de la cour de Rome, sur la plénitude de pouvoir qu'ils lui attribuent dans les affaires de l'Église, et surtout en matière de doctrine, sur l'obéissance aveugle qu'ils veulent que l'on rende à ses décrets aussitôt qu'ils sont donnés, et sur les peines rigoureuses que la puissance séculière ne peut déployer trop tôt à leur gré pour les faire exécuter ; qu'ils estiment donc qu'on ne peut aussi se dispenser d'employer dans cette occasion des précautions capables de remédier au danger et d'empêcher les conséquences d'un pareil exemple ; qu'ils présument en même temps que la cour pourra juger à propos d'ordonner au surplus l'exécution des arrêts qu'elle a rendus en différentes occasions au sujet des diverses entreprises de la cour de Rome ; que tel est l'objet des conclusions qu'ils ont prises, et qu'ils laissent à la cour avec l'exemplaire de l'imprimé dont il s'agit. » La cour, en effet, « faisant droit sur ces conclusions, » ordonna la suppression de la bulle.

En même temps, le docteur Boursier, un des arcs-boutants du parti, le rédacteur de tous les actes et de tous les écrits des appelants, l'apologiste des convulsions et des *secours*, réussit, quoique caché alors dans Paris d'où il avait été exilé, à réunir quelques curés de la ville et de la banlieue dans une guerre contre la bulle de canonisation, ou plutôt contre les éloges décernés à la foi zélée de Vincent, qui étaient, dans la bouche de tous ses panégyristes, la condamnation du jansénisme passé et présent. Ces curés, les mêmes qui s'étaient déclarés pour les convulsionnaires du cimetière Saint-Médard, réclamèrent donc contre la bulle, où ils se trouvaient clairement désignés et *calomniés*, et dix avocats les appuyèrent d'une consultation, dans laquelle ils assuraient que « les défauts de ce jugement autorisaient les curés à former opposition entre les mains de M. le procureur général à

l'enregistrement de toutes lettres patentes qu'on pourrait avoir surprises ou qu'on pourrait surprendre en faveur de cette bulle, démarche qui n'empêcherait pas que, dans un temps opportun, on ne pût, s'il était nécessaire, passer à l'appel comme d'abus. »

Les curés formèrent donc leur opposition, qui fut signée le 22 janvier 1738. Mais ce jour-là même intervenait un arrêt du conseil, qui allait mettre à néant cette opposition aussi bien que l'arrêt du parlement.

Grand avait été l'émoi à Saint-Lazare, malgré les éloges affectés arrachés à la cour par la popularité de Vincent de Paul, et qui, pour elle, n'étaient que le passeport obligé de son arrêt ; car, au fond, les rancunes jansénistes, plus encore que les passions gallicanes, l'avaient inspirée dans cette affaire, et, dans la bulle qu'elle supprimait, elle voyait moins une atteinte aux maximes dites françaises qu'une condamnation du jansénisme, en tant surtout que le jansénisme était une révolte contre l'autorité du Saint-Siége. Le supérieur général et les prêtres de la Mission adressèrent donc une requête au roi pour lui représenter qu'il s'agissait d'une bulle demandée par Sa Majesté même, qui consacrait la mémoire et publiait les vertus d'un saint digne de la vénération des fidèles, comme on le reconnaissait dans l'arrêt même du parlement, et ils supplièrent Sa Majesté de vouloir bien régler la conduite qu'ils devaient tenir en cette occasion ; « sur quoi Sa Majesté, ayant considéré que si le parlement a craint qu'on n'abusât de quelques expressions répandues dans cette bulle, en les prenant dans la plus étroite rigueur, il aurait été facile de prévenir cet inconvénient par des précautions générales et souvent usitées en pareille matière, sans se porter jusqu'à défendre l'impression d'une bulle de la nature de celle dont il s'agit, en la laissant dans un état capable de diminuer

dans l'esprit des peuples le respect qu'ils doivent à un saint que l'Église a mis au nombre de ceux à qui elle décerne un culte public, Sa Majesté aurait jugé à propos d'expliquer ses intentions sur ce sujet, pour le bien et l'honneur de la religion ; » en conséquence, le roi étant en son conseil, supprima, le 22 janvier, l'arrêt du parlement du 4, permit de faire imprimer et distribuer la bulle, mais crut, pour condescendre aux préjugés gallicans, devoir ajouter cette restriction de forme : « sans néanmoins que ladite impression et publication, ni les énonciations contenues dans ladite bulle, puissent être tirées à conséquence, directement ou indirectement, contre les maximes du royaume, libertés et usages de l'Église gallicane, que Sa Majesté veut et entend être toujours conservées en leur entier. »

La bulle continua donc de s'imprimer et de se répandre. Le parlement s'aperçut bientôt de l'inexécution de son arrêt et en apprit la cause. Irrité, il arrêta de longues remontrances, qui furent présentées au roi le 29 juin, et dans lesquelles il protestait encore qu'il n'avait voulu *donner aucune atteinte à la vénération de toute la France pour le saint prêtre élevé dans son sein.* Le roi répondit le 24 août seulement : « J'ai prévenu ce qui faisait l'objet de vos remontrances. » Et il ajouta, pour ne pas trop mécontenter ses *gens* : « J'aurai toujours une égale attention à maintenir les lois de mon royaume, le repos et la tranquillité de mon État. » La cour, deux jours après, ordonna « qu'il en serait fait registre, et cependant qu'elle continuerait à prévenir et réprimer tout ce qui pourrait tendre au schisme. » Et tout en resta là quant à la bulle.

Que nous sommes, grâce à Dieu, loin de ce temps ! Nous sourions de pitié devant cette outrecuidance d'une cour judiciaire, dont tant de membres, révoltés contre

l'Église, se faisaient l'Église eux-mêmes, et fixaient les droits et les bornes où devait se renfermer la puissance pontificale. Aujourd'hui même, il est tel héritier des passions parlementaires qui ne craindrait pas d'usurper sur la puissance spirituelle, sous prétexte d'arrêter les usurpations prétendues de celle-ci; mais pas un catholique n'en tiendrait compte, et ne répondrait à son *veto* ridicule autrement que par une obéissance plus filiale aux décrets du Saint-Siége.

VI

Canonisation à Paris et en Province.

Ainsi fit-on, du reste, même en 1738. En dépit de l'arrêt du parlement, et même avant l'arrêt contraire du conseil du roi, les paroisses et les communautés de Paris continuèrent de fêter le nouveau saint conformément à la bulle de Clément XII. Déjà les Dames de la Visitation, dirigées pendant près d'un demi-siècle par saint Vincent de Paul, et la paroisse de Saint-Laurent, sa paroisse, le théâtre et l'objet privilégié de ses immenses charités, avaient naturellement pris le pas sur toutes les autres congrégations et paroisses de Paris. Dès la fin de 1737, Saint-Laurent et la Visitation de la rue Saint-Antoine, du faubourg Saint-Jacques et de Saint-Denis, avaient témoigné au nouveau saint leur dévotion et leur reconnaissance. Cet exemple était suivi, le 15 janvier 1738, huit jours avant l'arrêt du roi, par la Visitation du faubourg Saint-Germain. Le même jour, la paroisse Saint-Sauveur, sur laquelle s'était établie la première Charité de Paris, et où mademoiselle Le Gras avait placé ses premières Filles, fêtait, malgré le parlement, la canonisation.

D'ailleurs, la cour elle-même n'avait rien vu apparemment, dans la bulle pontificale, d'attentatoire à ses droits et aux maximes françaises, puisqu'elle avait pris une part éclatante à l'octave commencée le 12 décembre 1737 à Notre-Dame de Versailles. Ce jour-là, la reine était venue et avait assisté au sermon, aux vêpres et au salut. Le 15, le roi était venu aussi avec toute sa cour, ce qu'il fit encore le huitième jour. Le cardinal de Polignac voulut ouvrir et fermer cette octave qui, après celle de Saint-Lazare, fut de toutes la plus solennelle, si ce n'est peut-être celle qui fut célébrée quelque temps après à Fontainebleau, où la cour se trouvait encore. L'église qu'y desservaient les Missionnaires fut, par ordre du roi, tendue à double rang et toute couverte des plus belles tapisseries de la couronne. Le roi et la reine y vinrent rendre leurs hommages au nouveau saint, et leur exemple fut suivi du dauphin, du duc d'Orléans, du cardinal ministre, de l'ambassadrice d'Espagne et de ce qu'il y avait de plus grand à la cour. On y admira surtout la piété d'une petite fille de neuf ans qui, guérie dans son enfance, par l'intercession de Vincent, d'une paralysie formée, était venue, avec l'agrément et après l'examen de l'ordinaire, rendre à son libérateur les actions de grâce dont son âge l'avait jusqu'à ce jour dispensée.

Toute la France, qui avait si largement participé à la charité de Vincent de Paul, voulut s'associer à la capitale dans les honneurs qui lui étaient rendus. Sa canonisation fut célébrée non-seulement dans tous les diocèses qui possédaient quelqu'un de ses établissements, mais dans la plupart des autres, au milieu du concours et de la dévotion pratique de toutes les classes de la société. Marseille, Rodez, Angers rivalisèrent de zèle. Partout, les jansénistes seuls s'efforcèrent de lutter contre l'élan de la piété et de la reconnaissance populaires. A Sens, par

exemple, sachant que, le lendemain, 27 avril 1738, le P. Tournemine devait répéter le panégyrique déjà prêché en 1729 à Paris, ils firent placarder partout, dans la nuit du samedi au dimanche, un *Avis important au public*, ainsi conçu : « Les préparatifs qu'on fait en cette ville, par l'ordre de Monseigneur l'archevêque de Sens (Languet de Gergy), pour solenniser la canonisation de saint Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission, doivent faire craindre qu'on ne déshonore encore aujourd'hui, comme on a fait autrefois, la mémoire de ce saint, en rappelant dans les panégyriques qu'on prononcera à sa louange d'anciennes calomnies que les jésuites ont publiées sur son compte, par la plume de M. Abelly, ancien évêque de Rodez, contre la réputation de M. l'abbé de Saint-Cyran. C'est pourquoi l'intérêt de la vérité et l'honneur du nouveau saint obligent d'avertir les ecclésiastiques et les laïques qui pourront entendre les panégyriques, d'être en garde contre ces calomnies, déjà mises en poudre dans deux écrits que le public sera peut-être bien aise de voir réimprimés ; le premier, sous ce titre : *Défense de M. Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission, contre les faux discours du livre de sa Vie, publiée par M. Abelly, ancien évêque de Rodez, et contre les impostures de quelques autres écrits sur ce sujet*, 1668 ; et le second, sous ce titre : *Réplique à l'écrit que M. Abelly, ancien évêque de Rodez, a publié pour défendre son livre de la Vie de M. Vincent*, 1669. »

Cet appel ne fut heureusement entendu ni par le prédicateur ni par les fidèles. Le P. Tournemine prêcha son panégyrique devant un auditoire que les *Nouvelles ecclésiastiques* sont forcées d'avouer avoir été *très-nombreux*, et il exalta plus haut que jamais la foi de Vincent et sa

lutte contre l'hérésie. Quant au saint, il se vengea de ses ennemis à sa manière, par un nouveau prodige de sa charité. Marie-Antoinette Robbe, l'une des maîtresses de la communauté des Orphelines, atteinte depuis plus de deux ans d'un squirre au foie que ni les eaux ni les remèdes n'avaient pu résoudre, ni même diminuer, fut instantanément guérie par le saint, ou plutôt, à son intercession, par Dieu, qui répondait ainsi aux attaques des jansénistes. Prodige si manifeste, que les jansénistes eux-mêmes s'offrirent à l'admettre, à la condition que les catholiques admettraient, de leur côté, les prétendus miracles du diacre Paris, échange qui ne fut pas accepté.

Le spectacle qu'offrit la ville de Bordeaux resplendit à la fois de l'éclat de la misère et de celui des grandeurs humaines. A la tête d'une procession, qui de la cathédrale se rendit par de longs détours à l'hôpital, où se devait célébrer la fête, marchaient les enfants trouvés, branche de la famille, désormais partout répandue et multipliée, du père des orphelins. Entre les deux bannières du saint, qui précédaient le clergé du séminaire et de la cathédrale, s'avançait, un cierge à la main, le jeune de Savignac, fils et frère de conseillers du Parlement, qui, né pendant les fêtes de la béatification et décoré à son baptême du nom de Vincent de Paul, avait été placé là par sa pieuse mère, pour apprendre à marcher de bonne heure sur les traces de son saint patron. L'archevêque primat d'Aquitaine fermait la marche du clergé. Après lui venaient le parlement, la cour des aides en robes rouges, ayant en tête leurs présidents, les trésoriers de France, les officiers du sénéchal et messieurs de la Bourse. Tous les jours de l'octave, ce fut un pieux concours de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple, et, là comme presque partout, il fut prononcé jusqu'à huit panégyriques de Vincent de Paul, sujet inépuisable de chrétienne éloquence.

Mais les fêtes eurent quelque chose de plus touchant encore dans les lieux longtemps habités par Vincent, et théâtres privilégiés de sa charité et de sa vertu.

A Toulouse, où il avait passé sept années, la cérémonie fut annoncée, le soir du 13 avril 1738, par toute la mousqueterie du Capitole. Ce ne fut pas le premier jour seulement, mais tous les jours de l'octave, qu'ont vit se déployer dans les rues de belles et nombreuses processions se rendant, de divers points de la ville, à l'église Saint-Jacques, choisie pour la fête. C'étaient tantôt les chanoines de Toulouse, tantôt les capitouls, revêtus de leurs robes comtales, et tous les officiers et gens du roi ; puis les colléges et les séminaires, les paroisses et les communautés, les diverses confréries de pénitents, avec bannière du saint en tête. Chaque jour, c'était un nouveau panégyrique, et, chaque soir, des fusées volantes, des pièces d'artifice et une illumination sur la Garonne.

A Lyon, les chanoines-comtes, légitimement fiers du choix, si bien justifié, que leurs prédécesseurs avaient fait de Vincent pour réformer leur cure de Châtillon, prêtèrent à sa fête une de leurs trois églises, et suspendirent une partie de leurs sévères usages pour lui donner plus d'éclat. A défaut, mais en présence de l'archevêque, âgé et infirme, ils firent eux-mêmes l'office du premier jour, avec leur majesté antique. Là aussi, tous les corps de la ville, ecclésiastiques et séculiers, rivalisèrent d'empressement et de piété. On admira particulièrement une procession de plus de cent-vingt curés du diocèse, qui vinrent rendre leurs devoirs religieux à leur ancien confrère, aujourd'hui leur patron.

Quelle joie à Châtillon, lorsqu'il lui fut permis de fêter son saint pasteur ! joie et triomphe de famille, presque aussi vifs et aussi tendres que parmi les Missionnaires et les Filles de la Charité ! Les enfants se racontaient ce

qu'ils avaient entendu dire à leurs pères de cet homme si puissant en paroles et en œuvres. Il y avait là des hommes qui lui devaient ou la foi ou la vertu, désormais héréditaires dans leurs familles. Tous reçurent ses reliques comme ils l'auraient reçu lui-même. Il leur semblait qu'il venait reprendre leur conduite ; et, en effet, du haut du ciel, il allait être leur *recteur* avec plus de pouvoir encore et de grâce qu'autrefois.

Que fut-ce donc dans le diocèse dont Vincent était originaire ! A peine Louis-Marie de Suarez-d'Aulan eut-il annoncé, par son mandement du 10 juin 1738, la fête de *saint Vincent de Paul, prêtre et confesseur, natif de la paroisse de Pouy, au diocèse d'Acqs*, que tout s'ébranla jusque dans le Béarn et la Basse-Navarre. Il y eut dans la ville épiscopale un concours si prodigieux, — c'est le mot même de la gazette janséniste, — que, malgré les précautions de la police, les vivres manquèrent, et que les plus riches furent réduits au pain de seigle. Mais l'homme ne vit pas seulement de pain ; tout ce peuple se rejeta sur la nourriture spirituelle qui lui était dispensée avec une inépuisable abondance, et particulièrement sur le pain des anges, dont la distribution, chaque jour de l'octave, était à peine achevée à quatre et même à six heures du soir. Là aussi, le gouverneur, le présidial, le sénéchal, l'Élection, tous les officiers civils et toutes les communautés religieuses firent leur devoir avec un zèle qu'animait encore le patriotisme. La famille de Vincent ne se faisait distinguer que par la pauvreté et la vertu qu'il lui avait laissées en héritage [1].

1. C'est ici qu'il faut indiquer les honneurs rendus, dans la suite des âges, à Vincent de Paul au lieu de sa naissance. La visite qu'il y avait faite en 1623 prépara les voies à l'établissement des Lazaristes, qui, négocié dès 1647 (Lettre du 2 octobre à l'évêque d'Acqs), ne fut pourtant consommé qu'en 1706, sous l'épiscopat de Bernard d'Abba-

En même temps, le culte du nouveau canonisé sortait de France et s'étendait en Savoie et en Piémont, à Gênes et en Toscane, à Naples et dans les États de l'Église, en Autriche et en Pologne, en Espagne et en Portugal. Nulle part, il ne fut célébré avec plus de magnificence qu'à Lisbonne. C'est la fête du mois de juillet 1739 qui donna lieu à l'établissement définitif des Missionnaires

die d'Arboucave. Un neveu du chanoine Saint-Martin, l'ami intime de saint Vincent de Paul, en facilita l'exécution en résignant la cure de Pouy. Dès lors les Lazaristes devinrent à la fois curés et seigneurs du territoire qui embrassait Buglosse, avec droit de haute et moyenne justice, et titre de barons. Ainsi les fils étaient barons et seigneurs, là où le père avait été simple pâtre ; mais ils le rappelaient toujours par leur zèle et leur charité, et en ouvrant leur maison à tous les pèlerins. Grâce aux indulgences accordées en 1725 par Benoît XIII, le même pontife qui, quatre ans plus tard, devait mettre Vincent au nombre des bienheureux, le pèlerinage était toujours florissant, et la Révolution même ne put l'interrompre. La chapelle fut aussi respectée ; mais les Missionnaires furent dispersés, les archives anéanties et la maison des Lazaristes confisquée. Des temps meilleurs amenèrent la renaissance du pèlerinage, et bientôt on songea à élever sur le berceau de saint Vincent de Paul une chapelle et un hospice des incurables, dont la direction serait confiée à ses Filles de la Charité. Jusqu'alors, en effet, ce berceau, source obscure, comme la source des grands fleuves, de tant de flots de miséricorde, était resté dans son humilité première. Après la béatification du saint, en 1729, ses concitoyens avaient eu la pensée d'élever un autel sur le lieu de sa naissance. A cet effet, sa maison natale avait été déplacée et transférée à quelques pas au midi, et l'on montre encore aujourd'hui la pauvre chambre où sa mère lui donna une vie qui devait être la vie de tant de populations. Sur la place vide on bâtit une petite chapelle, qui fut pendant plus d'un siècle le seul monument élevé par les hommes au héros de l'humanité et de la religion. Un monument si mesquin ressemblait à un monument d'ingratitude, et il était temps que la France payât plus dignement sa dette au plus miséricordieux de ses enfants. Mais la révolution de 1830 vint arrêter tous les projets, et les fonds recueillis furent appliqués à la construction et à l'entretien de routes qui n'étaient point destinées à faciliter la marche des évangélistes de la paix. Ce n'est qu'à partir de 1839 que Monseigneur Lannéluc, évêque d'Aire

dans ce royaume. Le roi Jean V en fit les frais, comme il avait fait déjà à l'époque de la béatification. Jamais on n'avait vu à Lisbonne d'octave si célèbre, si splendide, si princière : chaque jour, le roi, la reine et leur famille, toute la cour, se rendaient aux cérémonies, dînaient et passaient la journée dans la maison de la Mission, transformée ainsi en palais royal.

Le culte franchit les mers. On le célébra jusqu'en

et successeur des évêques d'Acqs, que Vincent avait aidés à rebâtir leur cathédrale, restaura la chapelle et le pèlerinage de Buglosse. En 1844, l'ancienne maison des Lazaristes fut réacquise, et on y installa des missionnaires diocésains. L'établissement fut autorisé par ordonnance royale en 1846, sous le nom de « Maison de retraite de Notre-Dame de Buglosse, pour les prêtres infirmes. » L'année suivante, Buglosse était érigée en succursale, et un pauvre desservant devenait le successeur des archiprêtres de Lanesq, barons et hauts justiciers de Buglosse. Le pèlerinage était ainsi distrait de la paroisse de Pouy, qui avait assez de gloire dans son titre de patrie de saint Vincent de Paul, dont elle portait le nom depuis 1828. A côté de la maison de retraite s'éleva l'établissement des *Servantes de Marie*, qui, avec les nouvelles indulgences accordées par Grégoire XVI, attirèrent un plus grand concours de pèlerins. Après 1848, on revint aux projets interrompus par 1830, mais sur un plan beaucoup plus vaste. Il ne s'agissait plus seulement d'une chapelle et d'un hospice, mais de toute une histoire de saint Vincent de Paul écrite en monuments. D'abord, une église, point central de toutes les œuvres de la piété et de la charité catholique ; puis, tout autour, des berceaux pour les enfants abandonnés, des lits pour les vieillards et les infirmes, une école pour les orphelins, une ferme-modèle pour les successeurs du petit pâtre de Pouy. Le 19 juillet 1850, Monseigneur Lannéluc fit au monde catholique un appel qui fut béni par Pie IX. Le 6 août de l'année suivante, la première pierre de l'église était posée en présence de l'évêque, des principales autorités, de M. Étienne, escorté de la double famille de saint Vincent de Paul, les Lazaristes et les Filles de la Charité, d'un clergé nombreux, et enfin des parents du saint prêtre. Quatre ans plus tard, la nouvelle église était inaugurée et enrichie d'indulgences accordées par Pie IX, mais les autres monuments sont encore à venir. Depuis 1853, les conférences de saint Vincent de

Chine, partout où les Missionnaires avaient quelque établissement. Le Canada voulut joindre le nouveau saint à ses protecteurs, et la première paroisse qu'on érigea à Québec depuis sa canonisation, fut mise sous son nom et sous son patronage. A la prière du supérieur du séminaire de cette ville, on y envoya une parcelle de ses ossements, et le supérieur répondit : « J'espère que Dieu glorifiera dans l'Amérique son serviteur, comme il l'a glorifié en Europe. » Espérance prophétique, dont les nombreux établissements de Missionnaires et de Filles de la Charité dans les deux Amériques ont poussé la réalisation au delà de toutes limites prévues.

Partout, notamment dans l'État pontifical, l'Église, alors si attaquée, vit un triomphe dans le triomphe de Vincent de Paul. A peine sur le trône, Benoît XIV en voulut revoir lui-même l'office, soumis à l'examen du Saint-Siége. Il changea, ajouta, retrancha, et en fit son propre ouvrage. C'était le complément de ce que, promoteur de la foi, il avait fait, par ses difficultés mêmes, pour donner un plus grand éclat à la gloire du serviteur de Dieu[1].

Partout aussi, et notamment encore dans les États de

Paul semblent avoir pris la pieuse habitude de diriger chaque année un pèlerinage vers ce berceau de la charité catholique. Le pèlerinage de 1856 fut particulièrement célèbre par la présence de Monseigneur Dupuch, qui s'y était rendu avec le fils et le neveu du bey de Constantine. Il parla aux pèlerins avec une inspiration puisée aux sources les plus fécondes de la charité de Vincent : le village où il reçut le baptême chrétien, la ville barbaresque où il reçut le baptême du malheur. Ange de charité lui-même, il n'avait du reste qu'à laisser parler son cœur. Espérons que cette éloquence chrétienne, que l'éloquence plus grande encore de la piété catholique et des souvenirs de Vincent de Paul, réalisera les fables antiques, et fera mouvoir et surgir les pierres en monuments de charité *.

1. Circulaire de Couty, du 15 juin 1741.

* *Histoire de Notre-Dame de Buglosse et souvenirs du berceau de saint Vincent de Paul*, par M. l'abbé A. Labarrère. In-8, Paris, 1857.

l'Église, la fête fut signalée par des miracles manifestes. Ainsi, à Amelia ou Ameria, une religieuse bénédictine, nommée Dieudonnée, atteinte d'une horrible enflure, d'insupportables douleurs, d'un dégoût universel pour la nourriture, qui, au lieu de la fortifier, lui déchirait les entrailles, commence une neuvaine à saint Vincent de Paul. Le neuvième jour, son confesseur, suivant la recette donnée par un Missionnaire, la communie, fait sur elle le signe de la croix avec une relique du saint; mais, la voyant prête à rendre l'âme, il n'ose suivre la prescription jusqu'au bout, et, manquant lui-même de confiance, il omet de lui dire la parole évangélique : « Lève-toi et marche! » — «Homme de peu de foi, lui répond le Missionnaire, pourquoi avez-vous douté? Parlez, et vous serez obéi ! » Le confesseur hésite encore, et se contente de transmettre par écrit le sacré commandement. La sœur se lève néanmoins et va, guérie, à l'église, remercier Dieu. Mais elle-même, à la suggestion de quelques-unes de ses sœurs, sent sa foi chanceler, et elle doute de sa pleine guérison. Elle est aussitôt reprise. « Malheureuse! dit-elle bientôt à la sœur qui la veille, j'ai douté, et j'en suis punie! Ranimons notre foi, ma chère sœur, et disons un *Pater*. » Le *Pater* se récite; application est faite aux parties douloureuses d'un linge qui avait touché la relique de Vincent de Paul : toute infirmité disparaît à l'instant même comme par enchantement, et la sœur redescend à l'église, où ses compagnes étaient alors réunies, pour mêler à leurs chants son cantique. Les religieuses d'Amelia ne doutèrent plus, et, pour perpétuer la mémoire de ce prodige, qui fut juridiquement constaté, elles obtinrent du souverain pontife la permission de réciter, comme les Missionnaires, l'office propre de saint Vincent, et d'en faire la fête solennelle de première classe, avec octave.

Depuis plus d'un siècle, il en est constamment ainsi à toutes les fêtes de saint Vincent de Paul, notamment à la maison mère de la Mission, où son saint corps repose. Pas une qui ne soit marquée par quelques miracles, particulièrement opérés sur les petits et les pauvres par ce père et ce patron des misérables. Tous les ans, et plusieurs fois chaque année, ce fidèle disciple du débonnaire Sauveur semble répéter la parole divine : « Allez, et dites partout : Les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les infirmes sont guéris, les pauvres sont évangélisés. »

CHAPITRE III

CULTE ET VIE POSTHUME.

I

XVIIIme siècle. — Pillages de Saint Lazare

Hélas ! après tous ces honneurs, tout cet élan populaire, récompensé par tant de faveurs célestes, le culte de saint Vincent de Paul, comme le culte de Dieu lui-même, se voila et s'obscurcit. Pendant plus d'un demi-siècle, l'Église eut à traverser ses plus mauvais jours. Le philosophisme et le jansénisme, l'irréligion et l'immoralité conjurés ensemble, l'attaquèrent dans ses plus fidèles enfants, sapèrent ses institutions et ses autels. Dans toute la durée des généralats de Debras (1746-1761) et de Jacquier (1762-1787), rien dans l'histoire qui révèle le souvenir du plus utile enfant qu'ait produit la France. Ses Missionnaires et ses Filles de la Charité continuaient en silence, sur tous les points du monde, le sacré ministère qu'il leur avait légué ; mais le monde, emporté par tous les troubles et toutes les passions de ce temps, semblait les ignorer, et Dieu seul, ou la piété reconnaissante de quelques pauvres gens du peuple, se chargeait de leur récompense. Au XVIIe siècle même, les grands écrivains, éblouis par toutes les pompes qui les entouraient, avaient trop oublié cette gloire contemporaine, gloire humble et obscure, qui devait cependant survivre à la gloire si

éclatante, et en apparence immortelle, de Louis XIV et de ses héritiers. Charles Perrault seul, dans ses *Éloges historiques des grands hommes*, avait donné une place à Vincent de Paul, et avait introduit dans sa galerie le beau portrait qu'il fit graver par Edelinck. Les écrivains du siècle suivant, ces grands parleurs de peuple et de philanthropie, n'ont pas même daigné nommer le père des pauvres et du peuple, à l'exception de Voltaire, qui, une ou deux fois, dans la volumineuse collection de ses œuvres, et notamment à propos de l'arrêt du Parlement de 1738, prononça le nom de Vincent de Paul, « prêtre gascon, dit-il, célèbre en son temps [1] ! »

Cependant, en 1785, Maury prêche à Saint-Lazare son fameux panégyrique, le plus beau qui ait été fait à la gloire de Vincent de Paul, celui qui est le plus marqué de l'intelligence du rôle providentiel de notre saint. Par là l'éloquence chrétienne payait son tribut tardif à cet homme qu'on regrette de ne pas trouver, dans notre histoire littéraire, célébré par l'éloquence d'un Bossuet, d'un Bourdaloue ou d'un Massillon. Dans ce discours, Maury exprimait le vœu qu'une statue fût élevée par *un bon roi à un bon citoyen*. Dès le lendemain, ce vœu était porté à Louis XVI par le comte d'Angevilliers, surintendant des bâtiments et ministre des arts. Le roi ordonna sur-le-champ que la statue de saint Vincent de Paul fût exécutée en marbre, pour être placée dans la galerie du Louvre, et il fit donner l'ordre à l'orateur de prêcher le panégyrique en sa présence, ce qui eut lieu le 4 mars 1785, dans la chapelle de Versailles.

Dès lors, quelques écrivains, comme Marmontel, dans ses *Éléments de littérature*, article *oraison funèbre*,

1. *Histoire du Parlement*, chap. LXV. Avec sa légèreté et son inexactitude accoutumées, Voltaire attribue là à Benoît XIII la bulle de Clément XII.

Baculard d'Arnauld, dans ses *Délassements de l'homme sensible*, parlèrent de saint Vincent de Paul, mais dans cette langue de l'indifférentisme religieux qui ignorait le principe de toutes ses œuvres et n'y voyait que le résultat d'une sensiblerie philanthropique. Le duc de Nivernais, directeur de l'Académie française, recevant Maury et rappelant son chef-d'œuvre, lui dit: « Vous avez fait pour saint Vincent de Paul *plus que n'avait fait sa canonisation même !* Vous l'avez montré aux hommes de tous les climats et de *toutes les religions*, à l'univers enfin, comme un *bienfaiteur de l'humanité* entière, à qui toute *âme sensible* doit un tribut d'amour et de reconnaissance ! » Ajoutons, à l'honneur de Maury, que son discours vaut incomparablement mieux que cet éloge.

Du reste, la statue se fit ; mais, quelques années après, elle était traînée dans l'égout par le peuple élevé à l'école de la sensible philosophie, et Marat, le nouveau *père* de ce peuple émancipé, était porté au Panthéon[1].

Ce peuple perverti allait témoigner à saint Vincent de Paul une reconnaissance digne de ses maîtres.

A cette époque, Saint-Lazare avait tout son développement. Les anciens bâtiments, qui menaçaient ruine, avaient été reconstruits par Edme Jolly, de 1681 à 1684. En 1719 et 1720, d'autres constructions avaient été faites sur le grand chemin de Saint-Denis. Tout cela formait une suite de hautes maisons uniformes, doubles en pro-

1 En 1800, au moment où Chaptal rétablissait les Filles de la Charité, les théophilanthropes, après avoir préludé par Lascases et Fénelon, eurent la ridicule idée de faire la fête de saint Vincent de Paul. qu'ils avaient inscrit dans leur calendrier à côté de J.-J. Rousseau, Ils tirèrent de l'ombre sa statue, au pied de laq uelle, sous le Directoire, un niais avait écrit : « Vincent de Paul, Instituteur des enfants trouvés, philanthrope français du XVIIe siècle. » Les sarcasmes publics ayant fait justice de la fête et de l'inscription, Lucien Bonaparte fit transporter la statue à la Maternité.

fondeur, solidement bâties, d'un aspect sévère. Plusieurs étaient louées à des séculiers et fournissaient un revenu à la Congrégation. Aujourd'hui, la plupart sont devenues propriétés particulières, et le vaste enclos, le plus beau de Paris, a été converti en rues et en nouveaux quartiers.

Saint-Lazare était communément composé de quatre cents personnes, dont deux cents prêtres, novices ou étudiants, quatre-vingts laïques, le reste pensionnaires. L'organisation y était la même qu'au temps de saint Vincent. Le supérieur général, qui y faisait sa résidence, ne jouissait d'aucune distinction ni exemption. Sa chambre, à murs nus, avait pour tout ornement un crucifix, une statue de la sainte Vierge et une image de saint Vincent de Paul. Dans toute la maison, il n'y avait que deux chambres tapissées, l'une destinée à l'archevêque de Paris, l'autre occupée par un vieux chevalier de Saint-Louis en retraite. Le supérieur, nourri comme la communauté, avait l'unique privilége d'être escorté à table de deux pauvres, ordinairement pris parmi les vieillards du Nom de Jésus. Il n'avait aucun domestique à son service personnel. Il était aidé par quatre assistants ou conseillers dans le gouvernement général. Du reste, il y avait encore à Saint-Lazare deux supérieurs particuliers pour l'intérieur de la maison, quatre professeurs et un préfet pour les études, deux directeurs pour les novices, un pour les exercitants, quatre pour les Filles de la Charité, deux pour la maison de détention, un pour le pensionnat, un pour l'hôpital du nom de Jésus, un pour les Missionnaires étrangers, deux procureurs, des diacres chargés de faire le catéchisme, trois fois la semaine, à plus de deux cents pauvres qu'on nourrissait chaque jour, enfin les frères coadjuteurs. C'est encore à peu près l'organisation actuelle.

Tel était l'état de Saint-Lazare, lorsque, dans la nuit

du 12 au 13 juillet 1789, deux cents brigands, exécuteurs à longue échéance des vœux de Dalembert et de Voltaire[1], exécuteurs immédiats de la volonté de chefs dont ils n'avaient pas le secret, se ruèrent à ses portes munis de toutes armes. Vers deux heures et demie du matin, les portes sont enfoncées au bruit de décharges de mousqueterie. Le premier exploit des brigands est de délivrer vingt fous et quatre jeunes gens de famille dont on n'a plus entendu parler. De là ils se rendent au réfectoire, où ils demandent du vin et de l'argent. Une populace innombrable, ameutée dans l'intervalle, arrive au point du jour, sous la conduite de chefs et d'ordonnateurs partis du Palais-Royal, qu'on distinguait à une tresse noire. Alors commence une destruction générale. Le vaste réfectoire, capable de contenir deux cents personnes, est dépouillé de ses belles peintures. Il en est de même des salles d'exercices, notamment de celle qui renfermait cent soixante portraits de papes, de cardinaux, d'évêques et autres personnages illustres dont la mémoire était précieuse à la Mission. La bibliothèque générale, composée de cinquante mille volumes, et les bibliothèques particulières des deux pensionnats sont pillées où détruites. Tout est brisé dans un riche cabinet de physique, à l'apothicairerie, dans les ateliers domestiques. A la procure générale, on détruit les titres ; à la procure domestique, on vole les six mille livres qui s'y trouvent seulement, et on s'empare de tous

1. Le 8 décembre 1776, Voltaire, parlant des Missionnaires de Chine, écrivait à Dalembert : « Il serait assez plaisant d'empêcher ces marauds-là de faire du mal à la Chine. On pourrait y parvenir par le moyen de la cour de Pétersbourg ; mais commençons par songer à Paris. » Et Dalembert, dans sa réponse du 28, invite son *cher et illustre maître à les recommander à son ami Kien-Long* (l'empereur de la Chine), *par son autre amie Catherine.*

les dépôts de confiance et de charité. La chambre de saint Vincent elle-même n'est pas respectée. Une natte de chaume sur laquelle il est mort, un chandelier portant le reste du suif qui éclaira son dernier soupir, une chaise de paille, un vieux chapeau, ses pauvres habits, son bâton, ses bas de serge, les bandages de ses plaies : tout cela fut souillé par des mains impures, lacéré, brisé, anéanti. La statue commandée par Louis XVI, modèle de celle qu'on voit aux Enfants-Trouvés, fut fracassée, et sa tête jetée dans le bassin du Palais-Royal comme un hommage à l'auteur du sacrilége. Du dedans, les brigands passèrent au dehors de la maison, dévastèrent jardins, parterres, tout l'enclos, égorgèrent les moutons et mirent le feu aux récoltes enfermées dans les granges.

Toute cette destruction était à peu près achevée lorsque, pour en donner une justification ou un prétexte, on fit courir dans la foule, contre Saint-Lazare, la vague dénonciation d'accaparement. Il était alors dix heures du matin ; il y en avait huit, par conséquent, que le vandalisme s'exerçait pour d'autres causes. D'ailleurs, il était consigné dans les registres de la Halle que Saint-Lazare y avait porté trois cents setiers de blé en décembre 1788 et janvier 1789, cent au mois de juin et de juillet de cette année même ; que, dans le temps, sur la demande des magistrats, il en avait délivré cinq cents à 12 livres au-dessous du cours ; que, de décembre à Pâques, plus de huit cents pauvres de la paroisse Saint-Laurent y recevaient journellement du pain et de la soupe, et que plus de deux cents avaient reçu la même aumône de Pâques à juillet.

Le supplément au n° 215 du *Journal de Paris* pour l'année 1789 contient une lettre du commandant de la garde nationale du district des Récollets, rendant compte

du désastre. Il parle de nombreux cadavres d'hommes et de femmes, morts d'ivresse dans les caves ou de poison à l'apothicairerie; mais il constate qu'on ne trouva à Saint-Lazare ni armes, ni souterrains, ni blé, sinon le blé nécessaire à la subsistance de la communauté pour trois mois à peine. L'église avait été le seul endroit épargné, et les crucifix les seuls meubles que les brigands eussent respectés : pas un n'avait été brisé dans les six cents chambres.

Grande fut la terreur chez les Filles de la Charité, qui habitaient vis-à-vis Saint-Lazare. La maison se composait alors de cinquante invalides et de quatre-vingt-dix-huit postulantes de quinze à vingt ans. Les brigands s'y introduisirent, apportant eux-mêmes un vieux Missionnaire paralytique, Bourgeat, qui n'avait pu s'enfuir avec les autres. « Rassurez-vous, dirent-ils, nous ne sommes pas payés pour vous. » Cependant, sur les onze heures du matin, survinrent d'autres brigands qui visitèrent toute la maison; et, à cinq heures du soir, une troupe de deux cents hommes ou femmes, d'aspect et de langage sinistres. Les novices se réfugièrent à la chapelle. Les brigands y pénétrèrent; et, à la vue de leur pieuse terreur, ils furent désarmés; quelques-uns même se mirent à genoux. Ils se retirèrent enfin après avoir parcouru toute la maison; mais, pendant deux jours et deux nuits, les pauvres filles demeurèrent dans des transes mortelles, jusqu'à ce qu'un piquet de gardes nationaux veillât à leur défense.

Dès le 14 juillet, à quatre heures du matin, une trentaine de jeunes Lazaristes, secondés de quelques prêtres et frères, rentrèrent à Saint-Lazare, et recueillirent les débris du pillage, et, en particulier, ce qui restait des meubles de saint Vincent. Des aumônes furent offertes alors au supérieur général. Le roi, l'archevêque, le cha-

pitre, les communautés religieuses, les particuliers, tous voulurent contribuer à réparer un peu cette immense ruine, et, en huit jours, on eut recueilli plus de 100,000 livres. Mais, quelques années encore, et un pillage juridique allait achever la ruine du pillage désordonné de 1789, et la destruction de Saint-Lazare [1].

Dans l'intervalle, d'autres causes vinrent allumer contre Saint-Lazare la fureur populaire. Cayla de La Garde, supérieur général depuis 1787, avait été nommé premier suppléant des six députés du clergé de Paris aux États-Généraux ; et, dès leur conversion en assemblée nationale, il fut appelé à y remplacer un des députés démissionnaires. Sans crainte du danger, résolu à remplir son devoir envers l'Église et le roi, il accepta et demeura jusqu'au bout à son poste, même, malgré tous les avis contraires, le jour où l'on devait exiger le serment à la constitution schismatique du clergé. Il refusa le serment avec presque tous ses collègues, et, avec eux aussi, il fendit intrépide, au sortir de la salle, les flots d'une populace furieuse, dont sa réputation de courage et d'éloquence appelait particulièrement sur lui les outrages.

Cependant un décret de l'Assemblée Nationale du 13 novembre 1789, renouvelé le 23 juin 1790, et demandant un état détaillé de tous les biens meubles et immeubles des congrégations, fut signifié à Cayla, le 10 décembre 1791, par la commission de l'administration des biens nationaux. Cayla fit dresser un état comprenant les revenus

1. *Mémoire inédit de Monseigneur Jauffret, évêque de Metz* ; — *Désastre de la maison de Saint-Lazore, lettre à M. le comte de F.*, par Lamourette; mss., archives de la Mission. Les deux narrateurs avaient été témoins oculaires de ce qu'ils racontent, et Jauffret avait consulté des Missionnaires et des Filles de la Charité sur la vérité de son récit.

et les charges de Saint-Lazare. Quant au mobilier, il ne put guère que constater sa destruction en 1789.

Dans les derniers jours d'août 1792, on vint enlever à Saint-Lazare, après procès-verbal, tous les titres, registres et papiers de ses archives, échappés trois ans auparavant au pillage. Tout cela fut transporté sur plusieurs voitures au dépôt des archives nationales de la municipalité de Paris, au Saint-Esprit, près la maison commune, place de Grève [1]. En même temps, ordre était donné au supérieur et à tous les Missionnaires de vider les lieux. Le crime hâta l'exécution de cet ordre. Le lendemain commençaient les horribles massacres de septembre. Saint-Lazare, grâce à la glorieuse notoriété de Cayla, était désigné aux égorgeurs. Saint-Firmin eut seul ses martyrs. Averti à temps, Cayla sortit de sa maison et erra longtemps soit en France soit à l'étranger, jusqu'à ce qu'il pût se retirer à Rome.

Saint-Lazare, comme tant de communautés religieuses devint alors une prison, c'est-à-dire un des couvents de l'impiété révolutionnaire, en attendant qu'il servît de retraite forcée à la prostitution. En 1793, on y enferma jusqu'à douze cents prisonniers, entre autres les poëtes Roucher et André Chénier, qui partirent de là pour aller à l'échafaud. Aujourd'hui donc, Saint-Lazare est bien transformé : la vieille église même a été détruite en 1823, pour faire place à la chapelle néo-classique actuelle. Il n'y reste plus qu'un monument de saint Vincent de Paul : c'est sa chambre, transformée en chapelle par les religieuses qui desservent la maison.

1. Le procès verbal de cette saisie, dont un double est aux mains des Missionnaires, est très-curieux pour l'histoire de la Congrégation. Il nous a mis sur la trace d'une foule de pièces que nous avons retrouvées aux Archives de l'Etat.

II

Histoire des reliques de saint Vincent de Paul.

Au milieu de ce désastre, que devint la relique du saint ? et, d'abord, quelle avait été sa destinée à partir de la seconde exhumation du 25 septembre 1729 ?

En réponse à une supplique du 30 novembre de cette année, adressée à l'archevêque de Paris par le supérieur général et les officiers de la Mission, pour obtenir le pouvoir de faire arranger les ossements du bienheureux par des frères chirurgiens, en présence d'un des grands vicaires, une commission avait été donnée à Vivant, le 6 décembre suivant et exécutée dans le cours de ce mois. Comment fut traité le saint corps ? La tradition dit qu'on le soumit à l'action de l'eau bouillante pour en détacher les chairs altérées entre les deux exhumations. De ces chairs on fit des espèces de médailles d'un assez large module, à l'effigie du saint, dont plusieurs existent encore, et dont les autres, divisées en parcelles, ont été et sont encore distribuées par la charité de la congrégation à la piété des fidèles.

Les divers ossements, ainsi préparés, furent rattachés, dans leur position naturelle, par des fils de fer ou de laiton ; description anatomique en fut faite, et le saint corps, revêtu d'habits sacerdotaux et étendu sur un coussin de drap d'or, fut placé dans une châsse d'argent et porté, le 11 septembre 1730, dans l'église de Saint-Lazare. La châsse fut ouverte plusieurs fois, avec autorisation des archevêques de Paris, dans le cours du siècle : le 26 mai 1739, pour changer en une aube de tissu d'argent l'aube de toile de lin dont était revêtu le corps de saint Vincent de Paul ; le 5 avril 1747, pour extraire le corps et le placer dans un coffre de bois doré ; le 12 juillet suivant, pour le remettre dans la châsse, qui

avait été dorée dans l'intervalle ; le 8 juin et le 16 juillet 1759, pour retirer la représentation de carton dans laquelle le chef du saint se trouvait renfermé, et y substituer une représentation en argent doré.

Le 30 août 1792, Devitry, commissaire des biens nationaux, se présenta à Saint-Lazare pour enlever les vases sacrés et toute l'argenterie de l'église, y compris la châsse du saint. Les Missionnaires réclamèrent au moins le corps de leur saint fondateur, et Devitry écrivit dans son procès-verbal : « Avons tiré une châsse d'argent doré, dans laquelle avons trouvé un squelette entier revêtu d'une aube blanche, étole, manipule, gants de soie blancs, masque d'argent doré et pantoufles aux pieds: lequel squelette MM. les ci-devant Lazaristes nous ont demandé à extraire pour mettre dans une boîte de bois, ce que nous leur avons octroyé. »

Les Missionnaires, comme le constate un procès-verbal du 1er septembre 1792, placèrent donc le corps dans une caisse de chêne, avec son coussin, avec l'aube, l'étole, les pantoufles et les gants dont il était revêtu ; et, comme la caisse ne se trouva pas assez longue, ils furent obligés de détacher les fils de cuivre de la partie inférieure, et de replier la relique sur elle-même.

La caisse, scellée du sceau de la congrégation, fut transportée d'abord, avec des papiers et des objets précieux arrachés au pillage, rue des Mathurins-Sorbonne, dans la maison d'un neveu de François Daudé, procureur général de Saint-Lazare ; et de là, quelques jours après, rue des Bourdonnais, chez Clairet, notaire de la congrégation. Elle y resta jusqu'en 1795 ou 1796. Daudé la reprit alors, et la transféra chez lui, rue Neuve-Saint-Étienne, où il la tint cachée plusieurs années dans l'enfoncement d'un mur.

Cependant, le supérieur général Cayla était mort à

Rome, au mois de février 1800, après avoir nommé François-Florentin Brunet, son premier assistant, vicaire général. La congrégation ayant été rétablie par un décret impérial du 27 mai 1804, Brunet, sur les instances du cardinal Fesch, quitta Rome le 31 octobre pour rentrer en France. Le 30 novembre suivant, Pie VII, à la demande des Missionnaires de Rome, nomma Sicardi, second assistant de Cayla, vicaire général de la Mission pour l'Italie, la Pologne, l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal, ne laissant à Brunet que l'empire français, les Missions étrangères et la direction des Filles de la Charité, en quelque lieu qu'elles fussent ou dussent être établies.

Ce fut Brunet qui put enfin donner à la sainte relique une place plus convenable. Le 18 juillet 1806, il la confia aux Filles de la Charité, rue du Vieux-Colombier, ainsi que le reconnurent et l'attestèrent Thérèse Deschaux, supérieure générale, et plusieurs autres sœurs, qui s'engagèrent en même temps à garder le précieux dépôt, à le remettre à leurs supérieurs à première réquisition, et à ne l'exposer ni montrer jamais sans leur consentement [1].

1. Dès 1802, Brunet avait eu la pensée de faire remettre les reliques de saint Vincent de Paul à la supérieure des Filles de la Charité. A cette époque, l'abbé de Boulogne, invité par les sœurs à prêcher son fameux panégyrique dans leur chapelle de la rue du Vieux-Colombier, avait répondu que ce n'était pas dans un lieu capable à peine de contenir trois cents personnes qu'il voulait célébrer leur saint instituteur, mais à Notre-Dame, où l'on devait, disait-il, transporter son corps pour y être honoré comme protecteur du clergé de Paris. Informé de ce dessein par Philippe, directeur des Filles de la Charité, Brunet écrivit, sous la date du 3 avril, que, sans titre auprès du gouvernement français pour s'opposer à son exécution, il s'était adressé au cardinal légat, Hercule Consalvi, pour le supplier, dans le cas où la congrégation n'aurait plus d'espoir d'être rétablie en France, de faire remettre les saintes reliques à la supérieure des Filles de la Charité.

Tel fut presque le dernier acte du vicariat général de Brunet, qui mourut le 15 septembre suivant. Son successeur Placiard, qu'un bref du souverain pontife l'avait autorisé à désigner, mourut lui-même le 16 septembre 1807, et ne lui survécut, par conséquent, que d'un an et un jour. Les Missionnaires réunis à Paris présentèrent alors Hanon au pape Pie VII, qui, par un bref du 14 octobre 1807, le nomma vicaire général de la congrégation avec tous les droits et priviléges de supérieur général, y compris la faculté de désigner son successeur en cas de mort. La Compagnie se trouva ainsi replacée sous un seul chef. Sicardi et tous les visiteurs de provinces hors de France reconnurent Hanon pour leur supérieur. Napoléon, par un décret du 7 janvier 1808, le confirma dans sa charge, comme il avait fait déjà pour Placiard le 23 septembre 1806.

Hanon gouvernait paisiblement depuis environ deux années les deux familles de saint Vincent de Paul, lors que son refus de se démettre de ses droits sur la conduite des Filles de la Charité, amena la dispersion, par ordre de l'autorité civile, des Missionnaires qui commençaient à se réunir autour de lui, et le fit lui-même interner à Saint-Pol (Pas-de-Calais), puis jeter successivement dans les prisons d'Arras, de Paris, de Turin, enfin de Fenestrelles, où il resta jusqu'à l'approche des alliés, qui amena l'internement à Bourges des prisonniers d'État.

Remis en liberté à l'abdication de l'empereur, Hanon se rendit à Lyon, où il réclama le cœur de saint Vincent, dont il nous faut raconter l'histoire.

Comme le prouve une attestation, en date du 2 octobre 1814, de Charles-Dominique Sicardi, alors premier assistant de la congrégation, ce cœur lui avait été donné en garde, en 1790, par le supérieur général

Cayla, avec permission de l'emporter de Paris à Turin, et promesse de le restituer au supérieur, dès que la congrégation serait rétablie en France. Sicardi garda deux ans le sacré dépôt, et, le 12 septembre 1792, il le confia aux Filles de la Charité qui allaient fonder un établissement à Turin. Auparavant, il avait caché le reliquaire donné par la duchesse d'Aiguillon, où le cœur était toujours enfermé, dans un in-folio éventré à cet effet, et il avait mêlé le tout, avec quelques vêtements de saint Vincent de Paul, aux bagages des sœurs, qui furent mis au roulage.

Tout arriva à bon port. Les sœurs gardèrent trois mois le cœur de leur père, exposé sur l'autel de leur petit oratoire. Malgré tous les soins pris par Sicardi, le reliquaire s'était ouvert en route et laissait échapper quelques parcelles. Les sœurs les recueillirent dans de petits reliquaires que Sicardi leur abandonna, « parce que, disent-elles dans une de leurs relations, nous l'en avons bien prié. » Pendant ces trois mois, la sainte relique fut portée en procession à Turin pour obtenir une pluie, qui tomba dès la sortie de l'église et força à rentrer.

La guerre chassa bientôt de Turin les Missionnaires et les Filles de la Charité, et Sicardi se retira à Rome, où il emporta le cœur et les vêtements de saint Vincent de Paul. C'est du moins ce que dit la Relation que nous suivons ici : « J'ai entendu dire que le cardinal Fesch avait demandé à Bonaparte, son neveu, de lui envoyer de *Rome* le cœur de saint Vincent. » Peut-être cependant le cœur fut-il simplement confié, dans quelque autre ville du Piémont, à la garde d'un Missionnaire. Toujours est-il que, quelques années après, il était de retour à Turin. En effet, le 11 nivôse an XIII (1er janvier 1805), le cardinal Fesch écrivait de Paris à Turin cette lettre adressée à l'archevêque de cette ville : « En ma qualité

de grand aumônier de l'empire, les Missionnaires et les Sœurs de charité étant rétablis, je réclame ce dépôt, et vous prie d'en dresser procès-verbal pour en constater l'identité, et de vouloir bien ensuite le remettre à M. le général de Menou, qui me le fera parvenir. Je ne doute nullement que M. Bertoldi, dépositaire de cette relique, ne mette un vrai zèle à sa *restitution*. Nul motif, nul prétexte ne serait reçu pour la différer. Je n'oublierai pas toutefois que c'est à M. Bertoldi qu'on en doit la conservation. »

Voilà bien la prière impérieuse d'un oncle, d'un grand aumônier de l'empereur ! Ce qu'on regrette davantage d'y trouver, c'est l'insidieuse ambiguïté des termes. On y rappelle le rétablissement des Missionnaires et des Filles de la Charité, puis on y parle de *restitution* : était-ce donc au nom et au profit de la double famille de saint Vincent de Paul qu'on réclamait son cœur ? Nous l'allons voir.

Au reçu de cette lettre, l'archevêque de Turin se mit en devoir d'obéir. Mais Bertoldi était mort depuis deux mois, et on ignorait en quelles mains le cœur était passé ensuite. On le retrouva cependant. L'archevêque l'examina à l'aide d'un procès-verbal du 17 juillet 1793, dressé par son prédécesseur le cardinal Costa, en attesta lui-même l'authenticité, et, après l'avoir replacé dans le livre éventré où il avait été apporté à Turin, il le remit au général de Menou, avec les procès-verbaux et une lettre au cardinal Fesch, dans laquelle il disait que les Missionnaires dispersés concédaient volontiers la sainte relique à la *maison de Paris*. L'archevêque leur avait donc commenté la demande du grand aumônier dans son sens le plus naturel, et ils s'étaient imaginé, entendant parler de *restitution*, qu'en effet le cœur allait revenir à ses légitimes propriétaires.

Mais le cœur, envoyé par le général de Menou, s'arrêta à Lyon, où on le garda, faisant seulement la grâce aux Filles de la Charité de leur laisser le livre qui le contenait, avec un authentique ! Si l'on osait plaisanter en matière si grave et si sainte, ne dirait-on pas Perrin Dandin qui gruge l'huître et donne les écailles ? Vol pieux, tant qu'on voudra, mais vol manifeste qu'on a en-vain essayé de défendre ! Certes, plus excusable, ou plutôt bien légitime, est la pieuse fraude commise à Turin, où un vague soupçon de ce qui allait suivre fit détacher du cœur, avant sa remise, un ventricule qu'on y a depuis gardé.

Pendant son séjour à Lyon, Hanon fit donc valoir ses droits, qu'on fut forcé de reconnaître. Mais les événements politiques ne permirent pas de poursuivre la restitution. Espérons qu'enfin on comprendra que la place du cœur de saint Vincent de Paul, après sa mort comme pendant sa vie, est au milieu de ses enfants.

De retour à Paris, Hanon eut le temps et la consolation de voir le gouvernement normal réintroduit dans la compagnie des Filles de la Charité par le bref déjà mentionné de Pie VII du 19 janvier 1815, et la congrégation de la Mission rétablie par l'ordonnance de Louis XVIII du 3 février 1816. Il mourut moins de trois mois après, le 24 avril.

Verbert, désigné par ses confrères, fut nommé par le souverain pontife vicaire général pour la France et les Missions étrangères, et Sicardi reprit le gouvernement des provinces d'Europe.

Cependant, la boîte contenant le corps de saint Vincent de Paul avait été transportée, le 23 juin 1815, de la rue du Vieux-Colombier rue du Bac, 140, dans la nouvelle maison des Filles de la Charité, où elle était conservée sous un autel. C'est là que Verbert, le 16 mai 1817,

en fit une première ouverture pour extraire du saint corps une petite portion qui fut donnée à M. Dubourg, alors évêque de la Nouvelle-Orléans.

C'est Verbert encore qui obtint du gouvernement l'hôtel de Lorge, rue de Sèvres, 95, où la Compagnie, sans asile, malgré bien des promesses depuis 1792, a établi son chef-lieu.

Mort le 4 mars 1819, Verbert fut remplacé par Boujard, élu par ses confrères et nommé par le Pape. Boujard, lui aussi, visita, le 10 février 1820, les reliques de saint Vincent, pour voir si l'humidité n'avait pas pénétré dans la caisse. Le saint corps attendit désormais la reconnaissance et la translation solennelle de 1830.

Dans l'intervalle, et comme pour lui préparer un plus complet triomphe, la Compagnie de Vincent était enfin revenue à son état normal. Par la démission de Boujard en France, et de Baccari, successeur de Sicardi, à Rome, Léon XII, à la demande de Charles X, et du consentement unanime du conseil d'État et des ministres, nomma Pierre Dewailly supérieur général de la Mission, par un bref du 16 janvier 1827, promulgué le 1er juillet de la même année.

Dewailly étant mort le 23 octobre 1828, une assemblée générale du 15 mai 1829 nomma Dominique Salhorgne supérieur général. C'était la première fois, depuis quarante ans, que la Compagnie était appelée à se donner, par ses représentants naturels, un chef et des assistants en conformité avec ses constitutions, La Providence semblait attendre ce moment pour procurer à saint Vincent de Paul son plus beau triomphe.

III

Translation de 1830.

Le 30 mars 1830, la caisse contenant son corps était portée dans la grande salle synodale de l'archevêché de Paris, et là, en présence des vicaires généraux et du chapitre, du préfet de la Seine, du préfet de police et d'autres grands personnages, du supérieur général de la Mission et de la supérieure des Filles de la Charité, accompagnés l'un et l'autre des principaux membres des deux Compagnies et de quatre docteurs de la Faculté de médecine de Paris, Mgr de Quelen, sur le rapport du promoteur, reconnaissait l'identité de la caisse et en ordonnait l'ouverture.

On y trouva, outre le saint corps dans l'état précédemment décrit, une assez grande quantité de linges teints de son sang et les procès-verbaux des diverses visites déjà racontées. Sur l'invitation de l'archevêque, les docteurs procédèrent alors à l'examen de la sainte relique, généralement bien conservée, et en consignèrent la description dans un rapport scientifique. Au squelette il ne manquait que treize dents tombées pendant la vie du saint, la main gauche enlevée par l'archevêque Vintimille, onze côtes distraites en divers temps et remplacées par des arcs de cuivre, et la rotule du genou droit.

Par ordre de l'archevêque, les docteurs séparèrent la rotule gauche, le radius de l'avant-bras droit et la main droite. La main était destinée à Mgr de Quelen. Mais, quelques jours après, le 8 avril, le prélat écrivait au supérieur général : « Après avoir demandé la modération dans les désirs par l'intercession de votre saint fondateur et instituteur.... j'ai pensé qu'il était plus que convenable

que la main droite du père qui a répandu sur vous tant de bénédictions ne sortît jamais des mains de ses enfants. » Le supérieur général Salhorgne insista généreusement pour que cette riche portion du saint corps revînt à l'archevêque, mais Mgr de Quelen continua de la refuser avec un pieux désintéressement non moins louable, et elle fut remise à sa place naturelle. La rotule gauche fut déposée au trésor de l'église métropolitaine de Paris ; la moitié inférieure du radius devint la propriété de la maison-mère des Filles de la Charité ; cinq des six divisions de la moitié supérieure furent distribuées aux églises de l'Hôtel-Dieu, de l'hôpital de la Pitié, de Versailles, de Clichy et de Saint-Vincent de Paul de Paris ; l'archevêque se réserva la sixième, avec les parcelles détachées pendant les diverses opérations, qui avaient été recueillies avec soin. A la maison-mère de la Mission avaient été abandonnés la caisse, les linges, l'aube, les gants, les souliers et l'étole.

Le samedi saint, 10 avril, après restauration des ossements désarticulés et leur revêtement de tissus de soie, la poitrine et tous les intervalles furent remplis d'ouate et de charpie de soie imprégnées de poudre de tan unie à une petite quantité de camphre. Le saint corps fut ensuite recouvert, du col à l'extrémité des pieds, d'un habillement de soie blanche, sur lequel on mit, comme vêtements immédiats, un caleçon à pieds, une veste à manches, une cravate, un bonnet et des bas, le tout en soie, et réuni, dans ses diverses parties, par des coutures très-rapprochées, pour préserver la relique du contact de l'air.

Le corps, ainsi disposé et scellé de quatorze sceaux, fut revêtu d'une tunique de soie blanche en forme de chemise ; d'une aube d'un riche travail, donnée à cet effet par une personne pieuse ; d'un ruban de soie

blanche en forme de ceinture ; d'une étole de moire violette, richement brodée en or, donnée par les Filles de la Charité ; d'une soutane et d'une ceinture de soie noire ; d'un rochet en batiste à la romaine ; de souliers de velours noir ; d'une riche étole pastorale, présent de l'archevêque de Paris ; d'une riche calotte de soie noire ; d'une représentation de la figure et des mains en cire. Entre les mains fut placé un crucifix de l'église métropolitaine et don du chapitre, que la tradition dit avoir servi à saint Vincent de Paul pour exhorter Louis XIII à la mort.

Fixé ensuite sur un coussin de velours violet, surmonté d'un oreiller de même étoffe, avec garniture et glands d'or, le saint corps resta plusieurs jours exposé à la vénération des personnes pieuses. Le vendredi 23 avril, l'archevêque bénit la châsse dans laquelle il devait être enfermé ; magnifique morceau où le travail surpasse la matière, chef-d'œuvre d'Odiot, qui avait été admiré à l'Exposition de l'industrie française en 1827, offrande du diocèse de Paris à saint Vincent de Paul et à ses enfants, dont le prix élevé fut acquitté à l'aide de quêtes et de souscriptions, en tête desquelles s'inscrivirent le roi et les princes et princesses de sa famille. C'est un carré long de sept pieds de longueur, sur deux et demi de hauteur et de largeur avec dessus cintré. De belles glaces en ferment les trois faces latérales. Le montant et le cintre sont ciselés avec goût. A chacun des deux montants antérieurs, deux socles portent de petits enfants d'argent d'un pied de haut : orphelins des deux sexes, à mains jointes, qui regardent avec une vive expression de respect et de reconnaissance leur bienfaiteur et leur père. Une statue de saint Vincent de Paul, de trois pieds et demi, en habits sacerdotaux, à genoux sur un nuage, les yeux et les mains au ciel, couronne la châsse. Autour de

lui, quatre anges, de deux pieds et demi, portent les attributs de la Religion, de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. L'intérieur de la châsse est revêtu de velours violet orné de broderies en or.

C'est là donc, le 23 avril, que fut déposé le saint corps avec le coussin et l'oreiller de velours où il était fixé, et une boîte de fer-blanc poli, placée sous ses genoux, contenant tous les procès-verbaux faits jusqu'à ce jour, deux mandements de l'archevêque de Paris relatifs à la translation et un exemplaire d'un Abrégé de la *Vie de saint Vincent de Paul*, par M. de Reboul-Berville.

La châsse, fermée et scellée, fut transportée le lendemain, jour anniversaire de la naissance de saint Vincent de Paul, du palais archiépiscopal à l'église métropolitaine. Le sanctuaire, le chœur, la nef et le portail de l'église avaient été décorés et tendus d'après les ordres et par la pieuse libéralité du roi. Les premières vêpres de la fête du lendemain furent chantées par l'évêque de Luçon, en présence de l'archevêque de Paris, de l'archevêque nommé de Sens, des évêques de Meaux, de Moulins, de Châlons, de Tulle, de Chartres, de Soissons, de La Rochelle et de Samosate, du supérieur général et de tous les membres de la Mission, auxquels on avait cédé les stalles hautes du chœur, du chapitre et du clergé de la métropole, et d'un immense concours de clergé et de peuple. Après complies, le panégyrique du saint fut prononcé par M. Mathieu, promoteur du diocèse, aujourd'hui cardinal-archevêque de Besançon. Suivit le chant des matines et laudes, auquel présida l'évêque de La Rochelle, précédemment curé de Saint-Vincent-de-Paul.

Le lendemain, dimanche 25 avril, eut lieu la translation solennelle à la maison-mère de la Mission. La messe fut célébrée par Louis Lambruschini, nonce apostolique. A deux heures, après le chant du premier psaume des

vêpres, et pendant que l'office se continuait dans la métropole, la procession commença son long défilé. Aussitôt se mirent en marche les hommes des associations de Sainte-Geneviève et de Saint-Joseph, les enfants de la maison de Saint-Nicolas de Vaugirard, les habitants de Clichy, les Frères des Écoles chrétiennes, chaque troupe sous sa bannière. A la suite des croix du chapitre, elles-mêmes précédées des sapeurs, des tambours et d'un peloton de gendarmerie, marchait sur deux lignes, entre quatre compagnies de grenadiers et quatre compagnies de voltigeurs des régiments de la garnison, un immense clergé. C'étaient d'abord les ecclésiastiques des séminaires diocésains et des différents séminaires de Paris, ayant au milieu d'eux un corps de musique militaire ; puis les ecclésiastiques, soit du clergé de Paris, soit des congrégations religieuses, soit des paroisses circonvoisines, soit encore de divers diocèses de France.

Cependant, l'office terminé, la châsse fut levée et portée, au milieu des Lazaristes et du chapitre métropolitain, par trente hommes revêtus de soutanes, d'aubes et de ceintures de soie, et décorés d'une médaille de saint Vincent de Paul, appartenant aux associations de Sainte-Geneviève et de Saint-Joseph qui avaient réclamé ce pieux emploi. Quatre clercs portaient un flambeau aux quatre coins de la châsse, dont quatre prêtres en chasuble tenaient les cordons d'honneur. La châsse était suivie des aumôniers du roi, des prélats déjà nommés, auxquels s'étaient joints les évêques de Montauban, de Belley, de Versailles, de Bayeux, d'Évreux, de Nancy, de Troyes et de Grenoble, et enfin de l'archevêque de Paris, précédé de sa croix, des porte-insignes, et accompagné de ses assistants, tous en chapes.

Les reliques étaient suivies encore du préfet de la Seine et du préfet de police, avec leurs secrétaires généraux,

des maires des 9e et 10e arrondissements, du commandant de la gendarmerie, des membres du conseil général et de l'administration des hospices, de plusieurs pairs de France et autres notables personnages. La marche était fermée par un peloton de gendarmes.

En sortant de l'église, pour satisfaire à un pieux désir, la châsse fut déposée près le portique de l'Hôtel-Dieu, si souvent franchi par la charité de Vincent, et les religieuses vinrent vénérer les saintes reliques. Pendant cette station, s'avancèrent, entre les deux lignes des curés et des Lazaristes, environ huit cents Filles de la Charité, suivies de cinquante orphelines, qui se trouvèrent précéder la châsse ; et, dès que la châsse eut repris son rang dans l'ordre de la procession, cinquante orphelines et deux cents autres Filles de la Charité se placèrent après elles entre les deux lignes formées par les Lazaristes et les chanoines.

Ainsi disposée, la procession suivit le parvis, la rue Notre-Dame, le Petit-Pont, les quais Saint-Michel, des Angustins, de la Monnaie et des Théatins, les rues des Saints-Pères, Taranne et du Dragon, le carrefour de la Croix-Rouge et la rue de Sèvres. Presque toutes les maisons, le long de ce parcours, étaient tendues et ornées. Deux stations avaient été faites, l'une sur la place de l'Institut, l'autre rue des Saints-Pères, vis-à-vis l'hospice de la Charité, premier théâtre de la charité du saint à Paris ; une troisième station eut lieu rue de Sèvres, entre l'hospice des Ménages et la maison des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

Après que la châsse eût été introduite dans la chapelle des Lazaristes, et pendant qu'on la déposait dans le chœur sur une estrade, l'archevêque de Paris, adressant la parole au supérieur général qui lui avait présenté l'eau bénite et donné l'encens, prononça ce discours :

« Monsieur le général, c'est au nom du clergé de Paris, nous osons le dire, au nom du clergé de France, et même de l'Église catholique, que nous venons remettre entre vos mains le précieux dépôt qui est demeuré quelques jours entre les nôtres. Nous rendons aux enfants le corps de leur vénérable père, qu'ils avaient eu le bonheur de sauver de la profanation, et que nous sommes si heureux d'avoir pu environner de nouveaux respects et de nouveaux hommages. Nous apportons au milieu des dignes prêtres de la Mission les reliques de leur saint instituteur, de ce prêtre que nous pouvons appeler véritablement grand, parce que toutes les œuvres de sa vie furent agréables au Seigneur : *Ecce sacerdos magnus, qui in diebus suis placuit Domino.*

« C'est aussi au nom des pauvres, dont Vincent de Paul fut particulièrement le protecteur et le père, que nous vous remettons ces restes sacrés, après les avoir présentés à la population immense d'une ville si remplie des souvenirs et des monuments de sa charité. En venant se prosterner devant le sanctuaire au-dessus duquel doit reposer, comme autrefois, cet infatigable ami des hommes, chacun pourra lui appliquer, avec une douce et consolante vérité, ces paroles du psalmiste : Pauvre lui-même, mais riche de sa foi, il a trouvé moyen de soulager toutes les misères : *adjuvit pauperem de inopia* ; sans autre crédit que celui de la confiance accordée à sa piété, il a fait goûter les douceurs de la famille à ceux qui ne devaient jamais les connaître : *posuit sicut oves familias* ; les justes s'en réjouiront, et le silence même de l'iniquité publiera son triomphe : *videbunt recti et lætabuntur, et omnis iniquitas oppilabit os suum.* »

Le supérieur général répondit :

« Monseigneur, le triomphe public, solennel et paisible d'un saint prêtre, dans le XIXe siècle et au milieu de cette

grande cité, est une sorte de prodige qui excite notre admiration, et que nos neveux auront quelque peine à concilier avec l'indifférence malheureusement trop commune aujourd'hui par rapport à la religion.

« Dieu, qui est admirable dans ses saints, vous a choisi, Monseigneur, pour opérer ce prodige. C'est lui qui vous a inspiré le généreux dessein de ranimer la foi d'un peuple nombreux, et de le ramener à la pensée de Dieu par le spectacle imposant des honneurs rendus aux précieux ossements de son humble serviteur... »

En effet, la foi de ce peuple, alors si profondément pervertie par quinze années d'une lutte impie, sembla se réveiller pendant la neuvaine qui suivit, et il y eut à Paris comme une résurrection religieuse. Tous les jours, les curés de la capitale, dans le rang qui leur avait été assigné, vinrent faire processionnellement leur pieuse station avec leur clergé et un grand concours de leurs paroissiens. Ainsi firent toutes les communautés religieuses. Non moins grande était l'affluence aux offices célébrés chaque jour pontificalement par quelque évêque et aux panégyriques prêchés par les orateurs les plus renommés. Mais, en dehors même de ces honneurs réglés et en quelque sorte officiels, que d'hommages particuliers et libres furent rendus à Vincent de Paul par une grande partie de la population parisienne ! Chaque jour, de quatre heures du matin à neuf heures du soir, l'église demeura ouverte et fut constamment remplie par une affluence de tous les rangs et de toutes les conditions. Pour satisfaire à la piété de tous, il fallut ouvrir le chœur et le sanctuaire, et faire écouler la foule par l'intérieur de la maison. Car tous voulaient s'agenouiller devant la châsse, la baiser, lui faire toucher quelque objet : le gros des fidèles des croix et des médailles, les militaires leur croix d'honneur ou leur épée, les mères leurs petits enfants.

Il y eut d'augustes visites. Le mercredi, on vit arriver Madame la Dauphine, cette femme de douleurs, qui venait s'agenouiller devant le consolateur de tous les affligés. Le jeudi, ce fut le Roi lui-même, accompagné de la Dauphine encore et de la duchesse de Berry. « Je viens, répondit le Roi à l'archevêque, qui l'avait reçu, je vien-me prosterner devant les restes d'un saint prêtre si cher à l'humanité ; je viens demander, par son intercession, le bonheur de mes peuples ; je viens avec confiance le prier de présenter à Dieu ce vœu le plus ardent de mon cœur. » Et il dit dans le même sens au supérieur général qui lui avait été présenté : « Priez pour la France : prier pour le bonheur de mon peuple, c'est prier pour le mien. »

Quand Charles X exprimait ce vœu si chrétien, il semblait devoir être exaucé. Sa flotte allait cingler heureusement vers la Barbarie pour y détruire l'esclavage qu'avait partagé Vincent de Paul et qu'il avait tant travaillé à secourir, pour en rapporter, avec la gloire du succès, une nouvelle force pour son trône. Hélas ! trois mois après, ce grand triomphe à peine acquis, et au lendemain même de l'octave de saint Vincent de Paul, célébrée avec la même affluence qu'au mois d'avril précédent, le trône était renversé, et la religion semblait devoir être emportée avec lui. Pendant quelques jours, il fallut cacher aux passions déchaînées la précieuse châsse de saint Vincent de Paul. Mais le père des pauvres et du peuple reprit bientôt sa place au-dessus de son autel, et, pour ce serviteur fidèle du Dieu sauveur, se réalisa encore la parole sacrée : « Exalté de terre, il attira tout à lui. » En effet, la translation de 1830 ne fut pas le triomphe seulement du héros, mais aussi de la religion de la charité. Après une révolution amenée plus encore par l'impiété que par l'opposition politique, après une révo-

lution qui menaçait l'autel autant que le trône et croyait bien avoir détruit dans l'un le seul étai de l'autre, voici que l'autel se relève plus ferme et plus éclatant sur le seul fondement et par la seule action de la charité. Pendant toute la Restauration, malgré la protection et l'exemple de princes très-chrétiens, ou plutôt depuis près de deux siècles, depuis la mort de saint Vincent de Paul, presque aucune institution charitable n'avait été formée, et sur le sol qu'il avait couvert des monuments de sa charité, on n'avait guère vu surgir de fondation nouvelle. A peine la sainte relique est-elle tirée de l'ombre, qu'elle devient aussitôt un signal et un drapeau, un principe de fécondité et de vie. Alors naît l'admirable Société de son nom, qui couvre bientôt la France et le monde ; alors Paris surtout enfante toutes sortes d'œuvres charitables ; alors toutes les classes mettent la main au soulagement de toutes les misères physiques et morales; depuis les grands seigneurs et les grandes dames jusqu'aux *petites Sœurs des pauvres*. Ceux mêmes qui sont en dehors de nos croyances, se préoccupent pardessus tout de ce qu'ils appellent les questions d'économie sociale et d'assistance publique. Tous comprennent ou sentent que là est le problème du présent et de l'avenir, le salut de la religion et de la société. Plus que jamais, à la charité, on reconnaîtra les disciples du Sauveur; plus que jamais, la charité sera la démonstration effective de la foi, la manifestation de sa vie, l'attrait qui lui gagnera les peuples. Dans une société divisée par des haines si menaçantes, seule, la charité peut opérer le désarmement général, rédiger la charte des droits et des devoirs, faire une famille de frères. Et voilà le dessein de la Providence en ressuscitant Vincent de Paul à la veille d'une révolution plus sociale que politique. C'est, à notre choix, et suivant que nous lui serons ou non fidèles, la

résurrection ou la ruine de la religion et de la société. Désormais, Vincent de Paul ou Babeuf, charité ou socialisme !

FIN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Bulle de canonisation.

Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. Pour perpétuelle mémoire.

I. — La céleste Jérusalem, cette bienheureuse cité du Dieu vivant, dans laquelle le souverain Père de famille distribue également à tous ceux qui ont travaillé à sa vigne le même denier de la vie éternelle, à différents lieux et demeures où chacun sera placé selon son mérite. C'est pourquoi les apôtres étant dans la tristesse à cause de la mort du Christ, dans la crainte pour leur faiblesse, dans l'inquiétude pour leur future récompense, en entendant dire que Pierre, le plus ardent et le plus hardi d'entre eux, et qui avait été établi leur chef et leur prince, renierait trois fois son Maître au chant du coq, le seigneur Christ les consola, disant : « Dans la maison de mon Père, il y a plusieurs demeures; » faisant entendre par ces paroles que nul d'entre eux, malgré la différence de force et de faiblesse, de plus grande et de moindre justice, ne serait exclu de cette heureuse maison, dans laquelle il y a plusieurs demeures, c'est-à-dire différents degrés de mérites dans une seule vie éternelle. En effet, autre est la clarté du soleil, autre la clarté de la lune, autre la clarté des étoiles, car l'étoile diffère de l'étoile en clarté. Et l'Évangile parle de différentes fécondités : car tel grain produit cent, tel autre soixante, tel autre trente;

ainsi les martyrs portent du fruit au centième, les vierges au soixantième, les autres en différente quantité.

Il y a donc dans la maison de Dieu différentes demeures ; les étoiles n'ont pas la même clarté ; non le même, mais multiple est le fruit de la semence. Ainsi, il n'y a pas qu'une seule couronne reçue au temps de la persécution : la paix a aussi ses couronnes, dont elle ceint les vainqueurs qui, en différents combats, ont renversé et soumis leur adversaire : à qui a vaincu la volupté, la palme de la continence ; à qui a combattu la colère, combattu l'injustice, la couronne de la patience ; à qui a méprisé l'argent, le triomphe sur l'avarice. C'est la gloire de la foi de supporter les maux de ce monde dans l'espérance des biens futurs ; et celui que la prospérité ne rend point orgueilleux obtient la gloire de l'humilité. Qui est porté à la miséricorde envers les pauvres acquiert la rétribution du céleste trésor ; qui ne connaît pas l'envie, qui aime ses frères dans l'union et la douceur est honoré de la récompense de la dilection et de la paix. Dans cette carrière des vertus, le bienheureux serviteur de Dieu Vincent de Paul n'est pas seulement parvenu lui-même à recevoir ces palmes et ces couronnes de justice, mais, par ses soins et ses exemples, il y a conduit encore un grand nombre d'autres. Car, comme un courageux soldat de Dieu, déposant tout fardeau et le péché qui l'entourait, il s'est engagé dans la bataille qui lui était proposée, devançant les autres par sa vertu, et, jusqu'à une extrême vieillesse, il a combattu vaillamment et fidèlement contre les princes et les puissances et les maîtres de ce monde de ténèbres, et il a mérité d'être couronné de la main du Seigneur dans la terre de la béatitude. Or, celui que Dieu, qui seul opère de grands prodiges, avait récompensé dans le ciel de l'éternelle félicité, il a voulu le rendre illustre

sur la terre par des signes et des faits miraculeux, et surtout dans le temps où, en France, des novateurs, par de faux et fictifs miracles, s'efforcent de répandre leurs erreurs, de troubler la paix de l'Église catholique, et de séparer les simples de l'unité du Siége romain.

II. — Pour obéir donc à la volonté divine, pour exciter les fidèles à courir dans la voie du salut, pour réprimer la méchanceté des pervers et pour confondre la malice des hérétiques, nous avons décrété aujourd'hui, par l'autorité apostolique, que tout le peuple fidèle, dont Dieu a daigné, sans que nous le méritassions, nous donner la conduite, rendît au serviteur de Dieu Vincent le culte, la vénération et les honnneurs des saints. Que l'Église exulte donc et se réjouisse de ce que Dieu lui a donné ce nouveau patron, qui offrira ses prières au Seigneur pour les péchés du peuple. Que tous les fidèles le louent et lui accordent le culte et les honneurs par lesquels Dieu est honoré dans ses saints. Célébrons donc dans des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, dans la componction du cœur et la miséricorde envers les pauvres, la belle victoire remportée sur le monde et le diable, et le triomphe spirituel du serviteur de Dieu. Que des temples soient bâtis en son honneur au Dieu immortel; mais nous, qui sommes le temple de Dieu, craignons de le violer et de le souiller par la tache de la perversité humaine, et faisons en sorte que rien d'impur ou de profane n'entre dans ce temple de Dieu, c'est-à-dire dans notre âme, de peur qu'irrité, il n'abandonne la demeure qu'il habite. Qu'à la mémoire de Vincent et sur ses autels soient offerts des dons et des présents ; mais offrons aussi nos corps comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, témoignage de notre obéissance raisonnable. Enfin que ses statues et ses images sacrées soient, l'objet d'un honneur et d'un culte religieux ; mais ap-

pliquons-nous soigneusement, avec le secours de la grâce divine, à exprimer et à représenter en nous, autant que le permettra la faiblesse de chacun, la forme éminente de ses vertus et l'image de sa sainte vie.

III. — Né dans un humble hameau du diocèse d'Acqs qu'on appelle Ranquines, de parents très-pauvres, mais pieux, Vincent de Paul, dans son enfance, comme l'innocent Abel, fut pasteur de brebis, et attira sur lui et sur ses présents les regards du Seigneur. Car, vivant dans l'innocence, il offrait à Dieu, sur ses épargnes et ses privations, un agréable sacrifice de piété. En effet, il distribuait aux pauvres de la farine lorsqu'il revenait du moulin, et le pain même que ses parents lui avaient donné pour sa modique nourriture, consacrant ainsi à la vertu ce qu'il retranchait de sa subsistance, et nourrissant les pauvres de son abstinence et de son jeûne. Car l'ardente charité du pieux enfant ne trouvait pas d'obstacle dans sa pauvreté ; et si peu considérable était ce qu'il pouvait dérober à ses ressources, sa grandeur d'âme surpassait les bornes étroites de ses facultés. Ainsi, un demi-écu qu'il avait amassé peu à peu par une économie de tous les jours, par son travail et sa frugalité, il le donna tout entier à un pauvre qu'il rencontra, à l'exemple de cette pauvre veuve, qui a mérité d'être louée du Seigneur pour avoir donné, non de son abondance, mais de sa pénurie, tout ce qu'elle avait, toute sa nourriture.

IV. — Arraché par son père à la vie champêtre et pastorale, il fut envoyé à Acqs, dans le couvent des frères de l'ordre de saint François, pour s'y appliquer aux lettres ; ce qu'il fit avec tant de soin et de diligence, avec une telle intégrité de mœurs et une telle piété envers Dieu, qu'il fut l'exemple de ses égaux et l'admiration de ses maîtres. De là, à Toulouse puis à Saragosse, il s'appliqua avec assiduité aux études de théologie; et chaste, humble,

modeste, tels que doivent être ceux qui sont appelés à l'héritage du Seigneur, il monta par tous les ordres ecclésiastique à la sublime dignité du sacerdoce.

V. — A peine était-il revêtu de l'honneur sacerdotal, que sa réputation déjà répandue de vertu et de doctrine le fit nommer, à son insu et en son absence, à un riche bénéfice ; mais, dès qu'il apprit qu'il n'en pouvait prendre possession sans plaider, il y renonça de lui-même et de bon cœur ; car, aimant mieux souffrir l'injustice et la fraude que de disputer en jugement avec son frère, il voulut se priver d'un abondant revenu, qu'il ne pouvait obtenir sans un de ces procès qu'un ecclésiastique, comme il disait lui-même, doit absolument fuir.

VI. — Cependant, pour n'être pas à charge aux autres, mais pour fournir, par un honnête travail et une louable industrie, à son entretien et à celui de sa pauvre mère, il enseigna les humanités dans un bourg nommé Buzet, lieu assez considérable du diocèse de Toulouse, ensuite dans cette ville même. Et comme son principal soin et sa vigilante sollicitude étaient moins de remplir l'esprit de ses jeunes disciples d'une science seulement stérile des choses de Dieu, que de porter leurs âmes à embrasser la céleste sagesse, de former leurs mœurs à la vertu et à la sainteté sublime de la profession chrétienne, des gentilshommes confiaient à l'envi leurs fils à ses soins, afin que, sous la conduite évangélique d'un si grand homme et à l'école de sa piété, ils s'avançassent dans la voie du Seigneur et dans la science des saints.

VII. — Étant allé à Marseille pour y recueillir une somme d'argent qui lui était due sur un legs d'héritage, comme il voyageait par mer et par un vent favorable de Marseille à Narbonne pour retourner à Toulouse, il tomba au milieu des Turcs, qui tuèrent le patron de la barque et d'autres passagers, le blessèrent lui-même d'une flèche,

le dépouillèrent de ses habits, le chargèrent de chaînes et l'emmenèrent captif en Afrique. Il eut à souffrir de la cruauté des Turcs de nombreuses et graves peines pour ne pas abandonner la loi de son Seigneur, mais il savait que les souffrances de ce temps n'ont point de proportion avec la gloire future qui sera révélée en nous.

VIII. — On raconte qu'ayant aperçu un de ses compagnons d'esclavage misérablement abattu sous le lourd poids de ses chaînes, et n'ayant rien à donner pour soulager les angoisses de ce malheureux, il se mit lui-même dans les fers, afin de racheter aux dépens de son corps la calamité d'autrui. Il avait été appliqué par un homme dur, le dernier de ses maîtres (car il en eut trois dans le cours de sa captivité), aux rudes travaux de la culture des champs, où venait souvent le visiter une des concubines de ce maître, qui, née dans le mahométisme, était néanmoins désireuse d'apprendre la croyance et les règles de la religion chrétienne. Un jour, après bien des questions sur Dieu et sur le Christianisme, elle lui ordonna de chanter quelque chose des cantiques de Sion. Alors le serviteur de Dieu chanta ce psaume : « Sur les bords des fleuves de Babylone nous nous sommes assis et nous avons pleuré, » et d'autres pieux cantiques. Or, pendant que le cantique sacré du Seigneur résonnait, par la bouche de Vincent, aux oreilles incirconcises de la mahométane, Dieu opérait dans le cœur de cette femme profane pour lui faire sentir quelque suavité de la céleste douceur. Ainsi, de retour à la maison, elle alla trouver son mari, qui avait abandonné la foi chrétienne pour suivre les délires de Mahomet, et lui reprocha d'avoir abjuré sa religion, qui lui paraissait très-bonne, tant par ce qu'elle en avait appris de la bouche de son esclave, que par le plaisir inaccoutumé qu'elle avait ressenti du chant du cantique, plaisir tel qu'elle n'espérait pas d'en

goûter un si grand dans le paradis de ses pères. Touché des paroles de sa femme, cet impie jeta les yeux sur son état horrible, le condamna, et, avec le secours des avis et des prières de son saint esclave Vincent, il résolut d'en sortir. En effet, après avoir mis ordre à ses affaires, il s'échappa avec lui sur une petite barque des mains des Turcs, s'enfuit en France, où Vincent le présenta au vice-légat du Siége apostolique d'Avignon qui, gardant les sacrés rites et lui imposant une pénitence, le réconcilia à l'Église.

IX. — Le serviteur de Dieu se rendit ensuite à Rome pour y honorer les sacrées dépouilles des martyrs, dont le sang a purifié une ville qui, de siége de la superstition, est devenue la mère et la maîtresse de la religion, et pour se prosterner aux tombeaux des apôtres et adorer la chaire de Pierre, dont la dignité ne défaille pas même dans son indigne héritier.

X. — De retour en France, sur les conseils d'un homme de piété excellente, Pierre Bérulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire de Jésus et depuis cardinal de la sainte Église romaine, il se chargea du ministère paroissial dans les diocèses d'abord de Paris, ensuite de Lyon, où, se faisant de cœur le modèle du troupeau, il dirigea dans la voie du Seigneur les brebis qui lui étaient commises, et les nourrit de sa parole et de son exemple. Et comme la moisson était grande, et le nombre des ouvriers petit, il reçut de jeunes clercs qu'il nourrit et éleva dans sa maison, menant avec eux une vie commune, et qu'il instruisit dans la loi du Seigneur pour que, dans un âge plus avancé, ils pussent édifier l'Église du Seigneur par la parole divine et une doctrine salutaire.

XI. — La pieuse renommée de Vincent et l'odeur de sa bonne conduite parvint à saint François de Sales, qui le préposa aux religieuses dites de la Visitation, dont un

monastère avait été récemment érigé à Paris. Dans ce difficile ministère à lui confié, gardien vigilant des saintes servantes de Dieu, directeur prudent des âmes, il montra et prouva par ses œuvres combien juste et vrai était le jugement du saint prélat, qui affirmait ouvertement ne pas connaître de plus digne prêtre que Vincent. Or, pendant quarante ans, le bienheureux serviteur de Dieu, avec une prudence, un soin et une sollicitude singulière, conduisit ces vierges sacrées dans la voie du salut, pour qu'après avoir renoncé à la concupiscence charnelle et s'être consacrées à Dieu tant de corps que d'esprit, elles consommassent leur ouvrage et parvinssent, par la fidélité aux divins préceptes, aux récompenses de Dieu.

XII. — Mais l'ardente charité de Vincent ne se pouvait renfermer dans les cloîtres des monastères. Sachant bien qu'il n'est pas de travail plus excellent ni plus utile que la culture et la guérison des âmes, pour engager une lutte spirituelle contre la concupiscence de la chair et les dépravations du monde, contre l'orgueil et la méchanceté du siècle, contre les calamités et les misères des enfants d'Adam, contre l'ignorance des enfants ; en un mot, contre les esprits de malice, il dressa des armées de braves destinés à combattre les combats du Seigneur. En effet, en l'année 1625, il établit la congrégation des prêtres séculiers de la Mission, qui, méprisant et quittant les délices du monde, réunis en communauté très-chaste et très-sainte, n'ayant rien en propre, vivraient ensemble dans la prière, la lecture, les instructions et les autres exercices spirituels, pour former ainsi les clercs séculiers à la science du Seigneur, aux cérémonies ecclésiastiques et au sacré ministère, et exciter les laïques, en leur proposant la méditation des préceptes divins et des choses célestes, à parcourir la voie du salut ; qui s'engageraient à Dieu par un vœu perpétuel à exercer l'emploi aposto-

lique des saintes Missions, particulièrement dans les bourgs, les villages et autres lieux des champs, où la lumière de la vérité évangélique brille rarement sur des hommes plongés dans les ténèbres et l'ombre de la mort ; qui, n'étant enflés d'aucun orgueil, troublés par nulle humeur opiniâtre, noircis d'aucune envie, mais modestes, retenus, paisibles, feraient d'une vie toute d'union, toute consacrée à Dieu et au salut du prochain, un présent très-agréable à l'auteur de tous biens.

XIII. — La charité chrétienne envers le prochain, qui naît de la charité envers Dieu comme de sa source, et fait monter, par une sorte de degrés merveilleux, à la perfection du divin amour, ne veille pas seulement au salut des âmes, mais pourvoit encore aux besoins du corps. C'est pourquoi le serviteur de Dieu, brûlant d'une charité parfaite, cherchait à secourir et à soulager et le corps et l'âme, à sauver, autant que possible, l'un et l'autre, rapportant néanmoins tout le soin des corps au salut des âmes, qui doit être l'objet de la principale sollicitude. Ainsi, compatissant, dans les entrailles de sa miséricorde, aux calamités et aux angoisses des misérables, surtout des malades, des vieillards, des enfants et des jeunes filles, qui, incapables, dans leur infirmité et leur faiblesse, de se secourir eux-mêmes et privés souvent du secours nécessaire, sont opprimés sous le poids de leurs misères, il fonda la Compagnie des Filles dites de la Charité pour travailler jour et nuit au service et au soin des vieillards, des enfants, des pauvres et de toutes sortes de malades.

XIV. — En outre, dans toutes les paroisses non-seulement des villes, mais des bourgs et des villages, il institua des confréries de dames pour soulager, par leur soin attentif et leur diligente sollicitude, les maux et les angoisses des misérables, procurer aux malades des re-

mèdes tant corporels que spirituels, aux calamiteux des ressources et du secours, aux pauvres de l'argent, aux nus des vêtements, aux affligés de la consolation. Il travailla encore à établir, ou à conserver et à étendre en beaucoup de lieux plusieurs compagnies de Filles, principalement celles de la Croix, de la Providence et de Sainte-Geneviève, appliquées à élever et à instruire dans les travaux de leur sexe et les bonnes mœurs de pauvres filles, de peur que, plus avancées en âge, elles ne tombent par l'ignorance de la loi du Seigneur et des divins mystères, ou que, oisives, elles n'apprennent à courir les maisons, et, s'entretenant de ce qu'il ne faut pas, elles ne s'égarent à la suite de Satan, ou qu'enfin, ne sachant pas travailler de leurs mains, accablées de besoins domestiques, elles ne soient poussées aux péchés et aux vices par l'indigence et la misère.

XV. — De plus, il bâtit un hospice pour y garder les fous, une maison pour y corriger les jeunes gens de mauvaises mœurs, et un vaste hôpital pour y entretenir et y nourrir les vieillards et les artisans qu'un accident quelconque avait rendus impuissants à gagner leur vie de leurs mains. Enfin, par ses sollicitations et ses soins, deux hôpitaux furent construits et dotés par la libéralité royale, à Paris et à Marseille, pour les pauvres galériens infirmes qui auparavant étaient jetés dans des antres, à la façon des bêtes, et qui, maintenant transportés là dans leurs maladies, y reçoivent tous les soulagements corporels et spirituels.

XVI. — La grande probité de Vincent et son intégrité de vie, brillant de jour en jour avec d'autant plus d'éclat qu'il les cachait avec plus de soin, étaient, en effet, connues du roi de France Louis XIII de glorieuse mémoire, qui, vivant, usait de son ministère pour la distribution de ses aumônes secrètes, et de ses conseils pour

la nomination des clercs aux siéges épiscopaux et aux bénéfices ecclésiastiques, et qui, à la mort, voulut avoir dans ce dernier combat Vincent pour soutien et pour consolateur.

XVII. — Après la mort de ce prince, Anne d'Autriche, son épouse de glorieuse mémoire, régente de France, l'appela, malgré ses résistances et sa volonté, dans le saint conseil de conscience. Pour lui, et au Louvre parmi les courtisans, et chez lui parmi ses disciples de la Mission, et sur les places parmi les citoyens, et dans les maisons privées parmi les indigents et les calamiteux, et dans les hôpitaux publics parmi les vieillards et les malades, et dans les bourgs et villages parmi les paysans et les laboureurs, et dans les monastères de vierges consacrées, et dans les assemblées ecclésiastiques ; partout et parmi tous, il remplissait les offices de la charité, il répandait la lumière de la sainteté, et disséminait la bonne odeur du Christ ; car, jusque dans le palais de la royauté, méprisant la vanité du siècle, foulant aux pieds ses richesses et ses honneurs, il tenait toutes ses pensées tournées vers Dieu et fixées au ciel. Aussi son principal soin fut qu'aux prébendes paroissiales, aux dignités et aux bénéfices ecclésiastiques, qui sont le bien des pauvres et le patrimoine du Christ, on préposât les plus dignes; et lorsque des gentilshommes lui recommandaient leurs fils, et le pressaient de promesses ou de menaces, il foula aux pieds et les espérances et les craintes. Car cette âme forte et robuste ne désira pas s'acquérir, au détriment de l'héritage du Christ et aux dépens de la Croix, des amis puissants, et, sans trembler des maux dont on le menaçait, elle ne redouta pas les ennemis.

XVIII. — Parmi les compagnons de ses missions sacrées qu'il avait voulu obliger avec lui par vœu à ensei-

gner surtout aux hommes des champs les mystères de la foi catholique et les préceptes divins, et appliquer aussi à la bonne éducation du clergé et aux autres œuvres de charité, tout le temps de son pèlerinage et de sa vie, ceint de la force d'en haut, il se montra ministre fidèle, courageux et infatigable ouvrier dans la culture de la vigne du Seigneur.

XIX. — Parce qu'il n'avait fait aucune violence, comme quelques-uns, pour obtenir leur gouvernement, mais qu'il l'avait plutôt soufferte pour l'accepter, il se conduisait de manière à les embrasser tous dans les entrailles d'une intime charité. Il avait soin, en effet, que la tristesse n'abattît, que la pensée du siècle ne tourmentât aucun d'eux, et, avec la vigilante sollicitude d'un père, il veilla à ce que celui-ci ne fût pas accablé par un travail excessif, à ce que celui-là ne s'endormît pas dans une excessive inaction, détournant les vigoureux de la paresse, forçant les fervents au repos, allégeant à tous le joug suave du Christ, et écartant tous les piéges du diable ; les unissant tous dans la sainte société des âmes et dans la parfaite charité du Christ, il les animait de parole et d'exemple à courir la carrière des vertus chrétiennes.

XX. — Pour lui, qui les dépassait tous par le mérite de sa sainteté et par la dignité de sa place, il se mettait au-dessous d'eux par l'humble abaissement de son esprit. Il se disait souvent et en public un homme de rien, le fils d'un villageois, appliqué autrefois à la garde d'un troupeau ; dans une assemblée générale, il abdiqua la préfecture perpétuelle de sa congrégation, affirmant par humilité qu'il était incapable d'en porter le fardeau ; il demanda avec instance qu'un autre fût mis à sa place, et il fallut les prières réitérées de l'assemblée tout entière et une sorte de violence pour qu'il l'exerçât dans la suite.

C'est que plus il s'élevait au faîte de la sainteté par la connaissance et l'amour de Dieu, plus il se mettait bas par la connaissance et le mépris de lui-même ; aussi remplissait-il les emplois les plus vils de sa maison, et souvent, prosterné à genoux et versant des larmes, il demandait pardon aux siens d'avoir scandalisé leur âme par ses mauvais exemples. Par ses admirables œuvres de piété et ses éminentes vertus, il s'était acquis à la cour un crédit souverain : la reine de France en faisait un cas particulier, et auprès de tous les évêques, des cardinaux, de tous les grands dans l'Église et dans le siècle, des hommes de tout état et de toute condition, il était tenu en grand honneur, en grande estime. Pour lui, s'humiliant devant Dieu auteur de tous biens, il ne montrait, dans ses actes ou dans ses paroles, rien qui sentît la vanité ou l'orgueil, l'arrogance ou l'immodestie : mais tout en lui, réglé et composé selon la discipline chrétienne et la sainteté évangélique, laissait voir ouvertement qu'il n'y avait aucunes ténèbres dans l'intérieur de celui dont l'extérieur brillait de si éclatantes vertus.

XXI. — Le malheur des temps et le tumulte des guerres civiles avaient affaibli la sainteté du clergé de France, en y introduisant l'ignorance et la corruption des mœurs. Pour réparer l'honneur de la maison de Dieu et rétablir la discipline ecclésiastique, Vincent dirigea de ce côté toutes ses pensées et ses forces. Ainsi, pour rendre à la discipline ecclésiastique sa vigueur, énervée par la langueur des vices, il établit des maisons religieuses, destinées à recevoir les clercs qui devaient être promus aux ordres sacrés, et, par lui ou par ses associés de la Mission, il les fit instruire dans la célébration des sacrés rites, et former aux saintes mœurs en rapport avec la dignité de leur état. De là l'éclat des cérémonies sacrées,

de là l'observance des vénérables lois qui fut rendue à beaucoup d'Églises de France.

XXII. — Il réunit encore des compagnies de prêtres qui, à des jours réglés, conféraient entre eux des choses divines, s'exerçaient dans les saintes disputes, pour acquérir la puissance d'exhorter dans la saine doctrine et de confondre les contradicteurs.

XXIII. — A l'exemple de Moïse qui, avant d'être mis par Dieu à la tête du peuple d'Israël pour le délivrer de la captivité, le conduire à travers le désert sacrifier à Dieu sur la montagne, et, de là, dans la terre de promission, s'enfuit du tumulte de la cour de Pharaon dans la solitude, Vincent apprit aux clercs appelés à l'héritage du Seigneur, qui, dans la terre déserte et sans eau de cette vie mortelle, doivent servir à l'autel du Seigneur et précéder de la parole et de l'exemple le saint peuple de Dieu tendant à la céleste patrie après avoir secoué le joug de la captivité du diable, à se retirer du tumulte du monde dans une sainte solitude, avant de monter aux degrés ecclésiastiques, pour s'y appliquer quelques jours à la méditation des choses divines et à la contemplation des devoirs de leur charge.

XXIV. — Du reste, le serviteur de Dieu Vincent ne fut pas seulement un excellent instituteur des ministres de l'autel, mais il montra en lui le modèle d'un bon et fidèle dispensateur. Car il était comme le refuge de tous les indigents et misérables, et, prenant même quelquefois sur ce qui paraissait nécessaire à lui ou aux compagnons de ses missions, il soulageait toutes sortes de pauvres de si larges aumônes, qu'il était communément appelé le Père des pauvres. Quoique déjà avancé en âge, il donnait un soin assidu au ministère apostolique des saintes missions, et, porté sur les ailes de la charité, supérieur à tous les travaux, s'élevant au-dessus des

forces de sa vieillesse, il volait çà et là pour porter la lumière de la vérité évangélique et des divers préceptes à ceux qui marchaient dans les ténèbres et dans l'ombre des vices, surtout aux pauvres habitants des bourgs et des villages qui, privés de la lumière de la foi chrétienne et errant au hasard dans la nuit de l'ignorance, étaient ramenés par lui dans la voie du Seigneur. Et comme la charité n'a pas de mesure, la vertu du serviteur de Dieu ne se renferma pas dans les bornes de la France, mais se répandit et brilla au loin : car, pour étendre la foi et la piété, il envoya parmi ses disciples des ouvriers évangéliques non-seulement en Italie, en Pologne, en Écosse, en Irlande, mais encore en Barbarie, aux Indes, chez les nations séparées de notre continent, que le zèle de ses disciples, après avoir dissipé les ténèbres de l'idolâtrie, amena à la lumière de la vérité.

XXV. — Dans les provinces éloignées, tout en cherchant le salut des âmes, il n'omettait pas de pourvoir aussi aux besoins des corps, pour attirer par les secours temporels les hommes charnels. Ainsi, non-seulement la Lorraine, la Champagne, la Picardie, ravagées par la peste, la famine et la guerre, furent largement soulagées par les sommes qu'il leur envoya et qu'il leur fit distribuer par le ministère fidèle des Filles de la Charité, mais, dans d'autres provinces plus éloignées encore, il subvint à des hommes affligés par la disette ou par quelque autre calamité. Et lorsque la ville de Paris elle-même souffrait cruellement du manque de vivres, il nourrit chez lui jusqu'à deux mille pauvres.

XXVI. — Quoique occupé sans cesse des différentes et multiples affaires soit de la cour, soit de sa congrégation, soit des autres établissements qu'il avait fondés ou dont il avait le soin, dans lesquels il rendait à tous, pour la gloire de Dieu, d'infatigables services, néanmoins il

subvenait aux nécessités de tous, de tous il soulageait les angoisses ; il ne repoussait personne, il embrassait tout le monde en Jésus-Christ. C'était, certes, chose admirable qu'à personne il ne refusât accès auprès de lui, qu'à toutes demandes il prêtât une facile oreille, qu'il répondît avec bonté, qu'il accueillît avec douceur, qu'il n'excitât la jalousie de personne, mais que, se faisant tout à tous, il soignât le corps des uns, guérît l'esprit des autres, et que, suivant les besoins de chacun, il leur fournît, de sa bourse et de sa doctrine, des vêtements, des vivres, des instructions, montrant ainsi que si l'on ne doit pas tout à tous, à tous néanmoins on doit la charité, à personne l'injustice. Les injustices, en effet, qui lui étaient faites par les autres pour la justice, il était si éloigné, quoiqu'il le pût facilement, de s'en venger, qu'on ne l'a même jamais entendu s'en plaindre, parce que les bas sentiments qu'il avait de lui-même lui faisaient juger, quand il venait à en recevoir, qu'il les souffrait justement. Aussi les supporta-t-il avec un esprit si patient, qu'il demanda pardon à genoux à celui qui lui faisait outrage, et qu'à un homme qui lui frappait la joue il présenta humblement l'autre.

XXVII. — Des soldats, dans une rage aveugle et une fureur insensée, avaient déjà blessé un pauvre artisan et le poursuivaient, le glaive nu, pour le tuer : il le couvrit de son corps et mit sa vie en danger manifeste pour gagner à Dieu celui qu'il aurait arraché des bras menaçants de la mort au péril de son sang et de sa tête ; et, en effet, étonnés par une si grande et si extraordinaire force d'âme, et attendris par les paroles du serviteur de Dieu, les soldats s'adoucirent et se retirèrent, et ce malheureux s'échappa vivant.

XXVIII. — Mais parce que le champ du Seigneur, dont nous sommes les ouvriers, arrosé d'en haut par la grâce

de Dieu, est fortifié par la foi, labouré par les jeûnes, ensemencé par les aumônes, fécondé par les prières, le bienheureux Vincent ne négligea pas la culture spirituelle de son corps mortel, dans la crainte que la précieuse semence n'y périt, et qu'au milieu des ronces et des épines il n'y vînt qu'une moisson digne d'être consumée dans les flammes, non d'être enfermée dans les greniers du Seigneur. Il avait donc coutume de dompter ses membres par le cilice, de les macérer par les jeûnes et autres œuvres de pénitence, principalement dans les communes calamités du royaume de France et de l'Église catholique.

XXIX. — Si, en quelque affaire grave et embarrassée, on lui demandait son avis, et qu'il fût forcé de donner une réponse, ou si on lui proposait de faire quelque chose de difficile et d'extraordinaire, comme le saint roi David, il consultait Dieu avant de rien commencer, et il demandait humblement au Père des lumières de répandre dans son esprit la lueur de sa clarté, pour découvrir ce qu'il fallait répondre ou faire, de le prévenir de sa grâce divine pour suivre ce qu'il aurait une fois découvert et reconnu, de le fortifier de cette grâce pour l'exécuter. Toutes les fois qu'il sortait de sa chambre et de sa maison pour paraître en public, il se prosternait à terre devant Dieu, et, par des prières courtes mais ferventes, il implorait son divin secours, pour qu'en passant, quoique malgré lui, à travers les sentiers du siècle, et qu'en traitant des choses terrestres et mondaines, il ne fût pas souillé de la boue des enfants des hommes. A peine de retour à la maison, il entrait dans les secrets de son cœur, soumettait à l'examen les replis de sa conscience, et au milieu du débat de ses pensées, dont les unes accusaient, les autres justifiaient sa conduite, il examinait avec soin, corrigeait avec zèle, punissait avec sévérité la parole imprudente échappée de

sa bouche, ou l'acte inconsidéré qu'il avait pu commettre. Tant il était soigneux de garder les voies du Seigneur, qui a ordonné qu'on observât ses commandements avec une extrême fidélité.

XXX. — Livré à une prière assidue, ni la foule, ni les affaires, ni les événements heureux ou tristes ne le détournaient de la contemplation des choses divines. Car il avait toujours Dieu présent à l'esprit, il se tenait en sa présence, et, par un soin diligent et une sainte industrie, il avait fait que toutes les créatures qui passaient sous ses yeux rappelaient à son esprit le Créateur de toutes choses, et que, chantant à leur manière la gloire et les louanges de Dieu, elles l'excitaient à contempler la beauté céleste. C'est pourquoi, toujours modeste et doux, affable et bénin, en toutes choses d'une admirable égalité d'âme, il n'était ni emporté par les événements heureux, ni troublé par les contraires, pouvant dire avec le Prophète : « Je voyais le Seigneur devant moi et l'avais toujours en ma présence, car il est à ma droite pour que je ne sois pas ébranlé. »

XXXI. — Jamais il ne s'abstint du sacrifice non sanglant de l'autel, vivant de manière à le pouvoir offrir tous les jours. Et ne pouvant, quelques mois avant sa mort, se tenir sur les pieds, à cause de l'infirmité considérablement accrue de ses jambes, il assistait tous les jours au sacrifice de la messe, et, réconforté par le pain des anges, après une humble action de grâces, il récitait avec un vif sentiment les prières accoutumées prescrites par l'Église pour les agonisants, comme devant lui-même bientôt s'envoler de la prison du corps à la céleste patrie.

XXXII. — Car il était animé envers Dieu d'une foi vive, dont, toute sa vie, il a été le soutien et le défenseur intrépide. En France s'était élevée la tempête de l'hérésie, qui emportait tout dans son tourbillon : le serviteur

de Dieu gémit en voyant la foi catholique altérée chez plusieurs par le poison janséniste, la simplicité de beaucoup devenue le jouet de l'astuce des hérétiques, et un grand nombre de personnes de tout rang entraînées dans de pernicieuses opinions. Embrasé donc du saint zèle de Dieu, il crut devoir saisir les armes de la foi contre des ennemis communs, et, cherchant à plaire à Dieu plutôt qu'aux hommes, il excita les sacrés pasteurs de l'Église à veiller sur le troupeau du Seigneur Christ, et à ne pas permettre aux loups ravissants de tuer en cachette les brebis du Seigneur. Aussi, par toutes les instances et les exhortations qui étaient en son pouvoir, il détermina quatre-vingt-cinq évêques de France, auxquels d'autres se joignirent dans la suite, à déférer la maladie qui s'insinuait en secret et la contagion cachée à la chaire de Pierre, faîte de l'apostolat à qui l'on doit rappeler tous les périls et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, notamment ceux qui blessent la foi, pour que les pertes de la foi soient au plus tôt réparées là où la foi ne saurait sentir de défaillance. C'est pourquoi, dans leurs lettres adressées à Innocent X d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, les évêques de France lui demandèrent avec de très-humbles prières de condamner de sa bouche apostolique les erreurs qui pullulaient, afin que l'Église, rétablie dans ses règles, et raffermie par un décret dont les méchants redoutaient la juste proclamation, fermât tout accès à ces hommes qui, armés d'ambiguïtés perverses et de sophismes artificieux, sous prétexte de défendre la foi catholique, et exhalant un poison mortel, cherchaient à corrompre et à entraîner au mal les cœurs des hommes bien pensants, et à renverser toute la vraie doctrine touchant le libre arbitre, la grâce de Dieu et la rédemption des hommes par la passion et la mort du Seigneur Christ.

XXXIII. — Dès que la réponse fut venue de Rome, Vincent reçut le décret du successeur de Pierre avec soumission et respect de cœur, et, triomphant dans le Seigneur de voir la cause finie par la sentence du siége apostolique, il travailla avec grand zèle à mettre aussi fin à l'erreur. Son premier soin et sa première sollicitude furent d'écarter de toutes les communautés religieuses qu'il avait lui-même fondées ou qu'il dirigeait, la peste cachée ennemie de la foi catholique, de peur que la contagion de quelque membre infecté ne corrompît même les plus sains. Ensuite, sachant que c'est un devoir de piété de découvrir les retraites des impies et de combattre en eux le diable même qu'ils servent, avec la liberté apostolique qui, en matière de foi, convient à un serviteur de Dieu, il ne cessa d'engager le roi, la reine et leurs ministres à ramener par de justes châtiments les réfractaires à l'obéissance, à chasser du royaume de de France, comme une peste publique, les opiniâtres dans l'erreur, à mettre ainsi la rigueur du pouvoir séculier au service de la douceur de l'Église, qui, contente du jugement sacerdotal et bien éloignée des vengeances sanglantes, est néanmoins aidée par les constitutions sévères des princes chrétiens, parce que les rebelles recourent quelquefois au remède spirituel par la crainte du supplice corporel.

XXXIV. — Enfin, plein de jours et de mérites ; parvenu déjà à la quatre-vingt-cinquième année de son âge ; brisé non moins par la vieillesse que par les travaux corporels embrassés avec joie pour les œuvres de piété et le salut des âmes qui l'occupaient sans cesse, et supportés avec courage jusqu'au dernier soupir ; muni des sacrements de l'Église ; aspirant au ciel et méprisant la terre ; environné de ses prêtres, qui lui rendirent les derniers devoirs de la religion ; à ces paroles à lui fami-

lières, qu'ils lui suggéraient : « O Dieu, venez à mon aide, » leur répondant : « Seigneur, hâtez-vous de me secourir ; » plein de confiance, non dans sa vertu, mais dans le secours divin, il consomma heureusement sa course à Paris, dans la maison de Saint-Lazare, maison des prêtres séculiers de la congrégation des Missions, le cinq des calendes d'octobre de l'an 1660.

XXXV. — Après sa mort, la renommée de sa sainteté se répandit partout ; Dieu lui-même l'attesta par beaucoup de signes et de miracles, par lesquels son admirable Providence attira une plus grande vénération aux restes inanimés de son serviteur, faisant connaître ainsi en quel honneur était auprès de Dieu l'âme de celui dont le corps, resté comme informe au départ du principe vital, révélait si évidemment la présence de l'auteur de la vie.

XXXVI. — C'est pourquoi l'on construisit à Paris, suivant l'usage, et par l'autorité de l'ordinaire, deux procès, l'un sur sa renommée de sainteté, ses vertus et ses miracles, l'autre pour prouver qu'aucun culte ne lui avait été rendu. Ces procès ouverts par la permission de Clément XI d'heureuse mémoire notre prédécesseur, et leur validité reconnue dans la congrégation des sacrés rites le quatrième jour du mois d'octobre de l'an du Seigneur 1709, la commission d'introduction de la cause fut signée. Après avoir rempli toutes les formalités exigées par les décrets du siége apostolique dans ces sortes de causes, on examina s'il constait de ses vertus théologales et cardinales au degré héroïque ; et après la dernière congrégation de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, préposés aux sacrés rites, laquelle fut générale, Benoît XIII de pieuse mémoire, qui nous a précédé dans le pontificat, ordonna, le vingt-et-unième jour du mois de septembre de l'an du Seigneur 1727, la

publication du décret constatant les vertus tant théologales que cardinales au degré héroïque.

XXXVII. — On en vint ensuite à l'examen des miracles, qui se fit en trois congrégations, dont la dernière générale se tint le douzième jour du mois de juillet de la même année, et on y approuva quatre miracles, consistant : le premier, en la guérison subite de Claude-Joseph Compoin, aveugle ; le second, dans la parole et les forces instantanément rendues à Marie-Anne Lhuillier, enfant de huit ans, muette de naissance, et impuissante à remuer ses membres inférieurs ; le troisième, dans la guérison instantanée de la sœur Mathurine Guérin d'un ulcère invétéré et malin à la jambe ; le quatrième enfin, dans la guérison subite d'Alexandre-Philippe le Grand d'une paralysie invétérée et obstinée.

XXXVIII. — Ce que ladite congrégation des rites avait jugé touchant ces miracles, le même Benoît notre prédécesseur l'a confirmé, et, donnant, le treizième jour du mois d'août de l'an du Seigneur 1729, son assentiment au décret de la même congrégation des rites, prononçant qu'il y avait lieu à la solennelle béatification du serviteur de Dieu, il inscrivit Vincent de Paul au nombre des bienheureux, et il permit, de son autorité apostolique, que, tous les ans, en certains lieux, au jour anniversaire de l'heureux décès du bienheureux serviteur de Dieu, on en récitât l'office et on en célébrât la messe, comme d'un confesseur non pontife, selon les rubriques du bréviaire et du missel romains ; et ensuite, que le nom du même serviteur de Dieu fût inséré parmi les saints qui se lisent dans le martyrologe romain, et qu'on récitât publiquement, au second nocturne, les leçons propres du même bienheureux Vincent, approuvées par ladite congrégation des rites, après avoir entendu le promoteur de la foi.

XXXIX.— Des lettres rémissoriales et compulsoriales ayant été ensuite expédiées pour faire, par autorité apostolique, le procès ordinaire sur les nouveaux miracles qui étaient survenus depuis le décret de la béatification du même serviteur de Dieu, et ce procès ayant été apporté à Rome et sa validité reconnue, après les congrégations d'usage appelées antépréparatoire et préparatoire, l'examen des miracles fut déféré à nous qui, par une disposition de la bonté divine, avions succédé au même Benoît XIII dans le sacré fardeau de l'apostolat ; et une congrégation générale ayant été tenue devant nous le trentième jour du mois de janvier de l'an du Seigneur 1736, après avoir entendu les avis de nos vénérables frères et imploré l'appui du secours divin, le vingt-quatrième jour du mois de juin de la même année, nous approuvâmes pleinement deux des sept miracles qui étaient présentés, à savoir le premier, consistant en la guérison instantanée de Marie-Thérèse de Saint-Basile d'ulcères putrides et invétérés, avec une longue et opiniâtre rétention d'urine et une énorme hydropisie ; et le second, consistant en la guérison instantanée de François Richer d'une hernie complète, invétérée et désespérée.

XL. — Cela fait, et une congrégation générale ayant été de nouveau tenue devant nous, il fut posé en délibération si l'on pouvait sûrement procéder à la solennelle canonisation du bienheureux Vincent de Paul, et nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine ayant donné leur assentiment par un vote unanime, nous prononçâmes solennellement le décret sur l'achèvement de la canonisation.

XLI. — Plusieurs mois après, nous ordonnâmes de convoquer, suivant l'usage, un consistoire secret, dans lequel notre cher fils Antoine-Félix, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède, appelé Zondanari, en son nom

et en celui de toute la congrégation des sacrés rites, a d'abord dit dans un rapport que les écritures, le procès et tous les actes de la cause avaient été faits dans les règles, et qu'ils avaient pleine force d'autorité et de preuve légitime ; ensuite, après une exacte exposition de la vie, des vertus et des miracles du bienheureux Vincent, que lui et les autres cardinaux de ladite congrégation étaient d'avis unanime que le bienheureux Vincent pouvait, s'il nous paraissait ainsi, être inscrit au catalogue des saints ; avis auquel accédèrent tous les autres cardinaux qui étaient présents.

XLII. — N'ayant donc absolument rien omis, dans une affaire si sainte et si grave, des nécessaires précautions prescrites par la coutume et les règlements de nos prédécesseurs, nous décrétâmes qu'on passerait outre ; et, quelques jours après, un consistoire public fut réuni, dans lequel notre cher fils Thomas Antamori, avocat consistorial de notre cour, après avoir longuement raconté l'excellente charité du bienheureux Vincent, l'innocence de sa vie et ses miracles, au nom de notre très-cher fils en Jésus-Christ, Louis, roi de France très-chrétien, et de notre très-chère fille en Jésus-Christ, Marie, également reine de France très-chrétienne, son épouse, d'autres princes catholiques et de nos vénérables frères les archevêques et évêques, et de tout le clergé du royaume de France, de plus de toute la congrégation des prêtres séculiers de la Mission, nous demanda humblement que nous voulussions mettre le bienheureux Vincent au catalogue des saints. Nous donc, étant d'avis, vu la grandeur d'une si grave affaire, qu'il en fallait encore plus mûrement délibérer avec nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine et les autres archevêques et évêques, nous indiquâmes des prières publiques et des jeûnes, et nous exhortâmes tous

les fidèles du Christ à prier Dieu avec nous de nous donner son esprit de sagesse et d'intelligence, pour que nous connussions ces secrets célestes que la raison humaine ne peut comprendre, et d'éclairer les yeux de notre esprit pour que nous discernassions ce que, dans une si grave cause, il fallait décider selon le bon plaisir divin.

XLIII. — Ensuite nous tînmes un autre consistoire demi-public, auquel encore les patriarches, les archevêques et les évêques se trouvant en la cour romaine, et nos protonotaires dits du nombre des douze, et les auditeurs des causes du sacré palais apostolique assistèrent par notre ordre ; et, eux présents, après leur avoir longuement parlé de l'éminente sainteté du serviteur de Dieu et de la célébrité de ses miracles, avoir encore énuméré les instances des princes catholiques et surtout les ardentes prières de toute la congrégation des prêtres séculiers de la Mission, nous les invitâmes tous à exposer leur sentiment par de libres suffrages ; et eux, ayant dit les uns après les autres et par ordre leurs avis fortement motivés, répondirent d'une voix, et bénissant Dieu, que le bienheureux Vincent devait être rangé parmi les saints confesseurs. A la vue de leur consentement général, avec les affections les plus intimes de notre cœur, nous nous réjouîmes dans le Seigneur, qui réunissait les volontés de nos frères pour que son nom fût glorifié dans son serviteur, et qui poussait nos cœurs et éclairait nos esprits pour l'honorer autant que le peuvent des hommes mortels. Alors nous fixâmes le jour de la canonisation, et nous les avertîmes de persévérer dans les prières et les jeûnes pour nous obtenir la lumière et les secours d'en haut à l'effet d'accomplir un si grand ouvrage.

XLIV. — Ayant donc exactement accompli tout ce qui se devait faire d'après les sacrées constitutions et la cou-

tume de l'Église romaine, aujourd'hui, jour du dimanche de la très-sainte Trinité, nous nous sommes rendu à la basilique sacro-sainte de Latran, décemment ornée, avec nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, et les patriarches, archevêques et évêques, les prélats de la cour romaine, nos officiers et les personnes de notre famille, le clergé séculier et régulier, et une très-grande affluence de peuple; et là, notre très-cher fils Nérée, cardinal-diacre de la sainte Église romaine, du nom de Corsini, notre neveu selon la chair, nous ayant réitéré, par la bouche du même avocat Thomas Antomari, les instances pour le décret de canonisation, après le chant des sacrées prières et litanies et l'humble invocation de la grâce du Saint-Esprit : A l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'augmentation de la religion chrétienne, de l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de la nôtre, après mûre délibération et la fréquente invocation du secours divin, de l'avis et consentement de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, les patriarches, archevêques se trouvant dans la ville, nous avons décrété, défini que le bienheureux Vincent de Paul est saint, et l'avons inscrit au catalogue des saints, comme, par la teneur des présentes, nous décrétons, définissons et inscrivons semblablement, et nous avons ordonné et ordonnons à tous les fidèles du Christ de l'honorer et le vénérer comme vraiment saint, statuant que, dans toute l'Église, on puisse bâtir et consacrer en son honneur des églises et des autels où des sacrifices seront offerts à Dieu, et que, chaque année, le dix-neuvième jour de juillet, sa mémoire puisse être célébrée avec une pieuse dévotion entre les saints confesseurs non pontifes.

XLV. — Et de la même autorité, nous avons remis et

remettons miséricordieusement dans le Seigneur, en la forme accoutumée de l'Église, à tous les fidèles du Christ, vraiment pénitents et confessés, qui, chaque année, le même jour de la fête, viendront visiter le sépulcre dans lequel repose son corps, sept années et autant de quarantaines des pénitences à eux imposées, ou dont d'ailleurs, et en quelque façon que ce soit, ils se trouvent redevables.

XLVI. — Ces choses finies, nous avons vénéré de nos hommages et de nos louanges Dieu le Père éternel, et le Saint-Esprit Paraclet, un seul Dieu et un seul Seigneur; nous avons chanté solennellement l'hymne sacrée *Te Deum*, et accordé à tous les fidèles du Christ alors présents l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés; puis, à cause de nos infirmités corporelles, de notre santé affaiblie et de notre âge avancé, nous nous sommes retiré de la même église de Latran, y laissant nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, les archevêques, évêques et tout le clergé et le peuple, en présence de qui notre vénérable frère Thomas, cardinal de la sainte Église romaine, évêque de Palestrine, du nom de Rufo, a, comme plus ancien cardinal en ordre, célébré solennellement la messe, avec mémoire d'un saint confesseur, sur le grand autel de ladite basilique, par indult et permission de nous.

XLVII. — Or, il convient de rendre grâces et de donner gloire au Dieu vivant dans les siècles des siècles, qui a béni notre coserviteur de toute bénédiction spirituelle, pour qu'il fût saint et immaculé devant lui; et puisqu'il nous l'a donné comme un soleil brillant dans son temple dans cette nuit de nos péchés et de nos tribulations, abordons avec confiance le trône de sa divine miséricorde, demandant, de bouche et d'action, que saint Vincent serve à tout le peuple chrétien par ses mérites et ses exemples, qu'il l'assiste de ses prières et de son

patronage, et qu'au temps de la colère il devienne notre réconciliation.

XLVIII.—Au reste, comme il serait trop difficile de porter ces présentes lettres originales en chacun des lieux où besoin serait, nous voulons qu'à leurs copies, même imprimées, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi soit partout ajoutée qu'à ces présentes mêmes.

XLIX. — Qu'il ne soit donc permis à aucun homme de violer cette page de nos décret, inscription, mandat, statut, concession, largesse, et volonté, ou d'y contredire par une audace téméraire. Et si quelqu'un avait la présomption de le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul. Donné à Rome, à Saint-Jean-de-Latran, l'an de l'incarnation du Seigneur 1737, le seize des Kalendes de juillet, de notre pontificat la septième année.

† Moi Clément, évêque de l'Église catholique. »

FIN

TABLE

DU QUATRIÈME VOLUME.

—

LIVRE VIII.

LE CONSEIL DE CONSCIENCE

(Suite).

CHAP. II. SAINT VINCENT DE PAUL DANS LA POLITIQUE.

Pages.

I. Mouvement catholique arrêté par Richelieu 1
II. Politique de Richelieu et ses adversaires 10
III. Vincent et Mazarin. — Opposition religieuse. 15
IV. Opposition politique. — Voyage à Saint-Germain . . . 27
V. Visite des maisons de la Compagnie 33
VI. Retour à Paris. — Le carrosse de Vincent 48
VII. Troubles et négociations 52
VIII. Vincent diplomate 61
IX. Vraie politique de Vincent. 74

CHAP. III. PROVINCES SAUVÉES.

Article Ier. *La Lorraine*. 85
I. Malheurs de la Lorraine. . . . . *Ib.*
II. Intervention charitable de Vincent de Paul. 100
III. Extension des charités de Vincent 111
IV. La Lorraine à Paris. 123
V. Noblesse lorraine et anglaise. — Assemblée des seigneurs. 128
VI. Démarches pour la paix. — Guerre et charité 136
VII. Frère Mathieu Renard. 142
Article II. *Picardie et Champagne*. 147
I. La Picardie avant saint Vincent de Paul . . . . . *Ib.*
II. Première intervention de Vincent 156

Pages.

III Premières Relations des Missionnaires (1650) 171
IV. Enquête officielle (1650). 185
V. Champagne et Picardie (1651) 189
VI. Champagne et Picardie (1652-1653) 207
VII. Champagne et Picardie (1654-1660) 215
VIII. Autres provinces soulagées. 232
IX. Total des aumônes. — Prêtres et frères. — Dames de Sainte-Geneviève. 241

Article III. *Paris et ses environs*. 251

I. Environs de Paris. — Étampes. . . . . *Ib.*
II. Organisation du service. — Le Magasin charitable . . 260
III. Faubourgs de Paris 272
IV. Action directe de Vincent. — Conclusion. 279

LIVRE IX.

MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL.

CHAP. Ier. PORTRAIT ET JOURNÉE.

I. Portrait. 291
II. Journée 302

CHAP. II. PERTES ET MORTS.

I. Pertes. — Procès d'Orsigny. 331
II. Mort d'Adrien le Bon 343
III. Mort de Portail et de mademoiselle Le Gras 347
IV. Mort de l'abbé de Tournus 356
V. Autres morts. — Maladie d'Almeras 362

CHAP. III. MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL.

I. Infirmités et maladies. 368
II. Dernière journée 387
III. Funérailles 392

LIVRE X.

CANONISATION ET CULTE. — VIE POSTHUME.

CHAP. Ier. BÉATIFICATION.

Pages.

I. Premiers témoignages et premières démarches 405
II. Procès *informatif* et *de non cultu*. 411
III. Premiers débats à Rome. — Introduction de la cause . 416
IV. Procès *in genere* et *ne pereant probationes* 431
V. Procès *in specie*. — Ouverture du tombeau 435
VI. Procès à Rome. — Décret d'héroïcité des vertus. . . . 440
VII. Procès des miracles 448
VIII. Bref et solennité de la béatification à Rome 461
IX. Solennité de la béatification en France. 469

CHAP. II. CANONISATION.

I. Nouveaux miracles 475
II. Canonisation à Rome 485
III. Canonisation à Saint-Lazare 490
IV. Opposition du parlement et du jansénisme 494
V. Canonisation à Paris et en province. 499

CHAP. III. CULTE ET VIE POSTHUME.

I. XVIIIe siècle. — Pillages de Saint-Lazare 510
II Histoire des reliques de saint Vincent de Paul 519
III Translation de 1830. 527

Pièces justificatives 538
Bulle de canonisation 561
Table du quatrième volume. 567
Table chronologique 571

TABLE CHRONOLOGIQUE

DE L'HISTOIRE DE SAINT VINCENT DE PAUL

NOTA : Cette table nous a paru nécessaire à la fin d'un livre qui a préféré l'ordre logique à l'ordre des temps. — Elle donne l'indication, non des petits faits, en nombre infini, que renferme une si longue vie, mais seulement des grands actes et des grands établissements. En général, elle se borne à indiquer la date des événements énoncés dans les tables qui terminent chaque volume. — A partir de 1660, année de la mort de saint Vincent de Paul, elle ne fournit plus que les dates relatives à l'histoire de son culte, et laisse de côté les dates des divers établissements fondés, pendant ces deux siècles, par sa double famille de Missionnaires et de Filles de la Charité. — Le chiffre romain indique le volume, et le chiffre arabe la page du volume.

1576-1588.

Naissance de Saint-Vincent de Paul I, 1. — Sa première enfance 5 et suiv.

1588-1592.

Sa première éducation chez les Cordeliers d'Acqs, I, 19.

1592-1596.

Son préceptorat chez M. de Commet, I, 20.

1596.

Il reçoit la tonsure cléricale et les ordres mineurs, I, 21.

1597-1604.

Ses études théologiques à Toulouse, I, 21 et suiv. — Son préceptorat à Buzet, I, 23.

1598.

Il reçoit le sous-diaconat et le diaconat, I, 26.

1600.

Il est ordonné prêtre, I, 27. — Il dit sa première messe, 28 et suiv.

1604.

Il est reçu bachelier en théologie, I, 25.

1605-1607.

Sa captivité à Tunis, I, 34 et suiv.

1607-1609.

Son voyage et son séjour à Rome, I, 48 et suiv.

1609.

Sa mission à Paris, près d'Henri IV, I, 58. — Ses visites à l'hôpital de la Charité, 64. — Le juge du Sore, 67. — Il est aumônier de la reine Marguerite, 69.

1610.

Il est nommé abbé de Saint-Léonard-de-Chaume, I, 70. — Il prend sur lui la tentation d'un docteur, 71.

1611.

Sa retraite à l'Oratoire, I, 73 et suiv.

1612.

Il est curé de Clichy, I, 77 et suiv.

1613-1617.

Son entrée, son séjour et sa conduite dans la maison de Gondi, I, 89 et suiv. — Il détourne d'un duel le général des galères, et travaille à l'abolition des duels, 95 et suiv.

1617.

Sa mission de Folleville, I, 104.— Il sort de la maison de Gondi, 107. — Il est nommé curé de Châtillon, 112. — Ses travaux à Châtillon, 119. — Il convertit ses hôtes et le comte de Rougemont, 121. — Il fonde la confrérie de la Charité, 126. — Lui donne un règlement, 129. — Il est rappelé dans la maison de Gondi, 180. — Il y rentre, 183.

1618.

Il répand les confréries de la Charité, I, 145 et suiv. — Missions de Villepreux et de Montmirail ; conversions de protestants, 185. — Il commence à Paris l'œuvre des galères, 318 et suiv.

1619.

Il est nommé aumônier général des galères, I, 323. — Est choisi par saint François de Sales et sainte Chantal pour supérieur de la Visitation, III, 527 et suiv.

1621.

Il est associé à l'ordre des Minimes, III, 510

1622.

Il visite les galères de Marseille, I, 324. — Sa captivité volontaire, 325 et suiv.

1623.

Il visite sa famille, I, 13 et suiv. — Ses missions à Marseille et à Bordeaux, 324 et suiv. — Il établit la confrérie de la Charité à Mâcon, 151 et suiv.

1624.

Il est nommé principal du collége des Bons-Enfants, I, 195.

1625.

Il fonde la Mission, I, 195 et suiv. — Assiste Mme de Gondi à la mort, 202. — Se retire au collége des Bons-Enfants, 206. — Ses premiers compagnons et ses premiers travaux, 206. — Ses premiers rapports avec saint Cyran, II, 267 et suiv.

1626.

Il passe acte avec ses premiers compagnons, I, 209. Ses premiers rapports avec mademoiselle Le Gras, III. 233 et suiv. — Direction de mademoiselle Le Gras, 240 et suiv.

1627.

Mission approuvée par les deux autorités, I. 210. — Collége des Bons-Enfants uni à la Mission, 211.

1628.

Il établit les exercices des Ordinands, II, 30 et suiv. — Première retraite à Beauvais, 32.

1629.

Mission de Montauban, II, 482. — Il emploie mademoiselle Le Gras à visiter les confréries de la Charité, III, 243 et suiv. — Services rendus à la Madeleine, 549 et suiv.

1630.

Négociations relatives à Saint-Lazare, I, 224 et suiv. — Origine des Filles de la Charité, III, 249 et suiv.

1631.

Exercices des Ordinands à Paris, II, 33 et suiv. — Règlements de ces exercices, 36. — Esprit de ces exercices, 38.

1632.

Mission approuvée par Urbain VIII, I, 214. — Établissement fixe de l'œuvre des forçats à Paris, 339 et suiv. — Premier concordat pour l'union de Saint-Lazare à la Mission, 231. — Concordat approuvé des deux autorités, 232. — Prise de possession de Saint-Lazare, 235. — Opposition, deuxième concordat, 235. — Établissement des retraites spirituelles, II, 129 et suiv. — Règlement des retraites, 133 et suiv. — Son explication, 138 et suiv. — Désintéressement de Vincent, 145 et suiv. — Fruits des retraites, 149 et suiv.

1633.

Établissement des conférences ecclésiastiques, II, 60 et suiv. — Règlement des conférences, 68 et suiv. — Leurs premiers membres 78 et suiv. — Leurs fruits, 84 et suiv. — Leur multiplication et leur durée, 123 et suiv. — Premières Filles de la Charité, III, 254.

1634.

Missions de Bordeaux et de Saintes, II, 484. — Mademoiselle Le Gras s'engage par vœu au service des pauvres, III, 255. — Institution des Dames de la Charité, 365 et suiv. — Dames de la Charité à la cour, 370. — Les Dames à l'Hôtel-Dieu, 373 et suiv. — Autres œuvres des Dames, 380 et suiv.

1635.

Premier essai de séminaire aux Bons-Enfants, II, 161. — Mission dans les Cévennes, 483.

1636.

Missions à l'armée, II, 468 et suiv. — Missions d'Auvergne, 485. — Les Filles de la Charité à la Chapelle, III, 329.

1637.

Séminaire interne à Saint-Lazare, II, 163 et suiv. — Nouveaux rapports avec saint Cyran, 278 et suiv. — Lettre de saint Cyran, 280. — Mission d'Agen, 489. — Services rendus à l'ordre de Malte, III, 510.

1638.

Missions à Saint-Germain et dans les maisons royales, II, 477 et suiv. — Missions de Richelieu et de Luçon, 490. — Missions de Cham-

pagne, 497. — Missions dans la campagne romaine, III, 13. — Commencements de l'œuvre des Enfants-Trouvés, 401 et suiv.

1639.

Interrogatoire de saint Cyran, II, 283 et suiv. — Rôle de Vincent dans le procès, déposition apocryphe, 293 et suiv. — Filles de la Charité à l'hôpital d'Angers, III, 323 et suiv. — Intervention charitable de Vincent en Lorraine, IV, 100 et suiv. — Ordre qu'il y établit, 101. — Secours à Toul, 103. — A Bar-le-Duc, 111.

1640.

Premières négociations à Rome touchant les vœux, I, 242 et suiv, — Missions de Normandie, II, 502. — Projet de Mission à Babylone. III, 194 et suiv. — Assemblée des Dames en faveur des enfants-trouvés, 406. — Secours à Metz, IV, 106 ; à Verdun, 108 ; à Nancy, 109; à Pont-à-Mousson, 111; à Saint-Mihiel, 116 ; à Lunéville, 121.— La Lorraine à Paris, 123. — Noblesse lorraine et anglaise ; assemblée des seigneurs, 128. — Démarches pour la paix, 136. — Frère Matthieu Renard, 142 et suiv.

1641.

Mission du faubourg Saint-Germain, II, 88 et suiv. — Séminaire d'Annecy, premier grand séminaire, 188 et suiv. — Règlement des séminaires, 211 et suiv. — Plan d'études, 215 et suiv. — Esprit des règlements, 218 et suiv. — Séminaires en provinces, 223. — Fruits des séminaires, 232. — Saint-Lazare, hôtellerie sacerdotale, 238. — Mission de Crécy, 501. — Mission autorisée à Rome, III, 6. — Filles de la Charité vis-à-vis Saint-Lazare, 330. — Sainte Chantal vient visiter Vincent à Paris, 541. — Révélation de sa sainteté et témoignage qu'il lui rend ; contribue à sa canonisation, 542 et suiv.

1642.

Commencement d'un hôpital des forçats à Marseille, I, 342 et suiv — Première assemblée générale et démission de Vincent, 244. — Séminaire des Bons-Enfants, II, 209. — Dons de Louis XIII aux Enfants-Trouvés, III, 404.

1643.

Mission sur les galères de Marseille, I, 348 et suiv. — Fondation de la Mission à Marseille, 353. — Séminaires en province, II, 223. — Derniers rapports avec saint Cyran ; conduite de Vincent à la mort du sectaire, 307. — Discours sur les Missions et les vertus des Missionnaires, 416 et suiv. — Ordre des Missions, 439 et suiv. — Exercices des ordinands à Rome, III, 20. — Vincent assiste Louis XIII à

la mort, III, 462 et suiv. — Il entre au conseil de conscience ; sa conduite générale, 471 et suiv. — Retranchement des abus, 483 et suiv. — La liste des bénéfices, 486 et suiv. — Services rendus à l'épiscopat, 500 et suiv. ; — aux ordres religieux, 509 et suiv.; — aux communautés de femmes, 522 et suiv. — Opposition religieuse avec Mazarin, IV, 15 et suiv.

1644.

Le supérieur de la Mission aumônier perpétuel des galères, I, 355. — Mission de Sedan, II, 499.

1645.

Mission de Tunis ; Louis Guérin, I, 391 et suiv. — Séminaire de Saint-Meen, II, 224 et suiv. — Mission de Gênes, III, 26 et suiv. — Mission d'Irlande, 49 et suiv. — Filles de la Charité aux Petites Maisons, 322. — Vincent s'expose pour l'abbé Olier, 521. — Grande maladie, IV, 368.

1646.

Établissement et organisation de l'hôpital de Marseille, I, 356 et suiv. — Nouveaux Missionnaires à Tunis, 404. — Fondation de la Mission d'Alger ; Philippe Le Vacher, 437 et suiv. — Consulat de Barreau, 453 et suiv. — Vincent fait condamner l'hérésie des deux chefs, II, 313 et suiv.

1646.

Il songe à donner des règles aux Filles de la Charité, III, 256. — Première institution des Filles de la Charité par l'archevêque de Paris, 258. — Statuts et règlements, 267 et suiv. — Filles de la Charité à Nantes, 330.

1647.

Jean Le Vacher consul et vicaire apostolique à Tunis, I, 407 et suiv. — Nouvelles négociations à Rome touchant les vœux, 246 et suiv.

1648.

Lettre à l'abbé d'Horgny contre la *fréquente communion* et le jansénisme, II, 302, 318, 343, 387. — Mission de Madagascar ; Nacquart et Gondrée, III, 133 et suiv. — Mémorable assemblée en faveur des enfants trouvés, 406. — Vincent arrange l'affaire des évêchés de Saint-Pol-de-Léon et de Maillezais, 503.

1649.

Mort de Gondrée; Nacquart seul à Madagascar, III, 146 et suiv.

— Lettre aux Dames de la Charité, 392. — Voyage à Saint-Germain, IV, 27 et suiv. — Visite des maisons de la Compagnie, 33 et suiv. — Il tombe malade à Richelieu ; retour à Paris, 48 et suiv.

1650.

Il inspire la pensée de recourir à Rome contre le jansénisme, II, 340. — Services rendus aux Filles de la Croix, III, 565 et suiv. — Première intervention charitable en Picardie, IV, 156 et suiv.

1651.

Deuxième congrégation générale pour les constitutions, I, 251. — Lettres aux évêques pour les réunir dans une démarche commune auprès du pape contre le jansénisme, II, 353 et suiv. — Mission des îles Hébrides, III, 57 et suiv. — Mission de Pologne, III, 76 et suiv. — Mort de Nacquart ; nouveaux Missionnaires à Madagascar, 153 et suiv. — Secours en Champagne et en Picardie, IV, 169 et suiv. — Mort du prieur Adrien Le Bon, 343 et suiv.

1652.

Vincent prépare Bossuet à la prêtrise ; il l'invite à prêcher à Saint-Lazare, II, 52 et suiv. — Il envoie des députés à Rome et fait condamner les cinq propositions, 369 et suiv. — Manière de prêcher; petite méthode, 425 et suiv. — Mission de Corse, III, 36 et suiv. — Opposition à la Mission de Pologne, 83 et suiv. — Travaux des Missionnaires de Pologne, 90 et suiv. — Projet de Mission en Amérique, 204. — Filles de la Charité en Pologne, 339 et suiv. — Vincent aide à la réforme de Grandmont, 351 ; de Longchamps, 579. — Son intervention politique dans les troubles de Paris, IV, 61 et suiv. — Sa lettre à Mazarin, 68. — Son esprit de pénitence et de charité au milieu des troubles, 74 et suiv. — Il continue de secourir la Champagne et la Picardie, 207 et suiv. — Il secourt les environs de Paris. Etampes, 251 et suiv. — Nourrit les faubourgs de Paris, 272 et suiv.

1653.

Sa conduite ferme et charitable contre le jansénisme condamné, II, 377 et suiv. — Programme de conduite, 384. — Application à sa compagnie, 389 ; aux externes, 397. — Hôpital du Nom de Jésus, III, 421 et suiv. — Premier dessein de l'Hôpital-général, 426 et suiv. — Secours continués en Champagne et en Picardie, IV, 207 et suiv.

1654.

Martyrs à Alger ; Pierre Borguny, I, 447 et suiv. — Missions de Bretagne, II, 505. — Mission d'Écosse, III, 65 et suiv. — Envoi de

nouveaux Missionnaires en Pologne, 94 et suiv. — Secours continués en Champagne et en Picardie, IV, 215 et suiv.

1655.

Alexandre VII confirme et achève la constitution de la compagnie, I, 251. — Missions autour de Paris, II. 466. — Missionnaires inquiétés à Rome à l'occasion du cardinal de Retz, III, 18. — Mission de Piémont, 40 et suiv. — Seconde institution des Filles de la Charité sous la direction perpétuelle des supérieurs de la Mission, 264 et suiv. — Séance d'établissement des Filles de la Charité, 274 et suiv. — Constitutions des Filles de la Charité, 281 et suiv.— Explication des règles, 295 et suiv.

1656.

Chapitre d'acceptation et formule des vœux, I, 255. — Mort des Missionnaires de Madagascar ; Toussaint Bourdaise, III, 163 et suiv. — Nouveaux désastres; naufrages, 170 et suiv. — Projet de Mission en Arabie et au Mont-Liban, 201. — Édit d'établissement de l'Hôpital-Général, 437.

1657.

Vincent demande à Rome le privilége du nom de la Mission, II, 460 et suiv. — La Mission chargée à Rome de la direction des écoliers de la Propagande, III, 22. — Mort de Bourdaise à Madagascar, 178, et suiv. — Approbation royale des Filles de la Charité, 265. — Élections des officières, 278. — Discours-rapport aux Dames de la Charité, 385 et suiv. — Rapport sur les Enfants trouvés, 411. — Ouverture de l'Hôpital-Général, 440. — Idées de Vincent à ce sujet, 445. — Il en refuse la direction, 446. — Il assiste Olier à la mort et préside à l'élection de son successeur, 523. — Lève les obstacles à la canonisation de saint François de Sales, 545. — Services rendus à la Providence, 553 et suiv.

1658.

Il négocie avec le capitaine Paul une expédition contre la Barbarie, I, 467 et suiv. — Il donne des règles et des constitutions à sa compagnie, 257 et suiv. — Distribution des règles, 266 et suiv. — Explication des règles, 274 et suiv. — Mission de Metz, II, 95 et suiv. — Filles de la Charité à l'armée, III, 332 et suiv. — Il aide les capucins du Mont-Liban, 519. — Il perd la ferme d'Orsigny, IV, 331 et suiv. — Fait une maladie, 376.

1659.

Il continue l'explication des règles, I, 276 et suiv. — Établissement

fixe de la Mission à Rome, III, 12 et suiv. — Projet de Mission en Espagne, 123. — Hôpital de Sainte-Reine, 452. — Saint-Lazare, 457. — Il écrit en faveur de la canonisation de saint François de Sales, 547. — Infirmités et maladies, IV, 376.

1660.

Derniers Missionnaires de Madagascar, III, 183 et suiv. — Projet de Mission en Chine, 216. — Il veut se démettre de la direction de la Visitation, 538. — Continue de secourir la Champagne et la Picardie, et secourt d'autres provinces, IV, 215 et suiv. — Mort de Portail et de mademoiselle Le Gras, 347 et suiv. — Conférence sur mademoiselle Le Gras et élection d'une supérieure, 350. — Mort de l'abbé de Tournus, 356. — Maladie d'Almeras, 364. — Dernière maladie, 375. — Dernière journée, 387. — Funérailles, 392.

1705-1708.

Procès *informatif* et de non-culte, IV, 411.

1709.

Premiers débats à Rome ; introduction de la cause, IV, 416.

1709-1710.

Procès *in genere et ne pereant probationes*, IV, 431.

1711.

Procès *in specie*, IV, 435.

1712.

Première ouverture du tombeau, IV, 435.

1727.

Procès à Rome ; décret d'héroïcité des vertus, IV, 440.

1729.

Béatification à Rome ; en France : deuxième ouverture du tombeau IV, 461.

1730-1736.

Procès de canonisation, IV, 475.

1737.

Canonisation à Rome, IV, 485 ; à Saint-Lazare, 490.

1738.

Opposition du Parlement et du jansénisme, IV, 494. — Canonisation à Paris et en province, 499.

1737-1793.

XVIIIe siècle. — Pillages de Saint-Lazare, IV, 510.

1729-1830.

Histoire des reliques de saint Vincent de Paul, IV, 519.

1830.

Translation solennelle, IV, 527

Abbeville. — Typ. et Stér. A. Retaux.

BX 4700 .V6 M35 1886
v.4 SMC
Maynard, Michel Ulysse,
1814-1893.
Saint Vincent de Paul :
sa vie, son temps, ses
AZD-1204 (mcih)
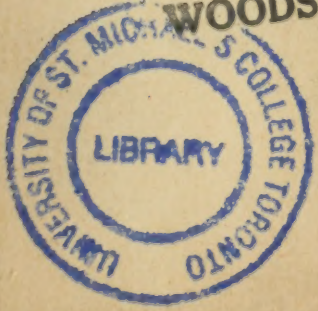
LIBRARY
ST. ALPHONSUS SEMINARY
WOODSTOCK, ONTARIO
TRANSFERRED